

WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLY

GENERAL AFFAIRS COMMITTEE

Eighteenth Ordinary Session

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

ASSEMBLÉE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Dix-huitième session ordinaire

1972

**A retrospective view
of the political year
in Europe**

**L'année politique
en Europe
Rétrospective**

Paris, April 1973

Paris, avril 1973

WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLY

GENERAL AFFAIRS COMMITTEE

Eighteenth Ordinary Session

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

ASSEMBLÉE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Dix-huitième session ordinaire

1972

73-32

**A retrospective view
of the political year
in Europe**

**L'année politique
en Europe
Rétrospective**

Paris, April 1973

Paris, avril 1973

TABLE OF CONTENTS

	Page
Documentation	
1. New Belgian Government — 20th January 1972	10
2. Fundamental facts about the enlargement of the EEC — 21st January 1972 ..	11
3. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, at the signing of the Treaty of Accession to the European Communities, Brussels — 22nd January 1972	17
4. Belgian Government statement — 25th January 1972	17
5. Declaration on peace, security and co-operation in Europe adopted at the meeting of the Political Consultative Committee of the Warsaw Pact countries, Prague — 26th January 1972	19
6. United States eight-point plan for a negotiated settlement in Vietnam — 27th January 1972	22
7. Nine-point peace initiative presented by the Delegation of the Democratic Republic of Vietnam at a private meeting on 26th June 1971 — 31st January 1972	23
8. Speech by Mr. Malfatti, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament, Strasbourg — 8th February 1972	24
9. Letter from Mr. Mansholt to Mr. Malfatti, President of the Commission of the European Communities — 9th February 1972	34
10. Foreign policy report by President Nixon to Congress, Washington — 9th February 1972	36
11. Statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, during the visit by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, to Paris — 10th February 1972	54
12. Statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, at the joint press conference with Mr. Brandt, Federal German Chancellor, Paris — 11th February 1972	55
13. Statement by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, in reply to the statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, at the joint press conference, Paris — 11th February 1972	56
14. Joint declaration issued after the trade negotiations between the EEC and the United States, Brussels — 11th February 1972	56
15. Lecture given by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, to the Royal Institute of International Relations, Brussels — 17th February 1972	57
16. New Italian Government — 18th February 1972	62
17. Report on the state of the nation submitted by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, to the Bundestag — 23rd February 1972	63
18. Joint communiqué issued after the visit by President Nixon to the People's Republic of China — 28th February 1972	67
19. Press conference by Mr. Scheel, Federal German Minister for Foreign Affairs, after the meeting of the WEU Council of Ministers, Bonn — 3rd March 1972	69
20. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, to the Foreign Press Association, London — 16th March 1972	70

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Documentation	
1. Composition du nouveau gouvernement belge — 20 janvier 1972	10
2. Données fondamentales sur l'élargissement de la Communauté — 21 janvier 1972	11
3. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, lors de la signature du traité d'adhésion aux Communautés européennes à Bruxelles — 22 janvier 1972	17
4. Déclaration du gouvernement belge — 25 janvier 1972	17
5. Déclaration sur la paix, la sécurité et la coopération en Europe adoptée lors de la réunion du Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie à Prague — 26 janvier 1972	19
6. Plan en huit points présenté par les Etats-Unis pour un règlement négocié du problème vietnamien — 27 janvier 1972	22
7. Plan de paix en neuf points présenté par la délégation de la République Démocratique du Vietnam lors d'une réunion privée le 26 juin 1971 — 31 janvier 1972 .	23
8. Discours prononcé par M. Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes, devant le Parlement européen à Strasbourg — 8 février 1972	24
9. Lettre adressée par M. Mansholt à M. Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes — 9 février 1972	34
10. Rapport sur la politique étrangère des Etats-Unis présenté par le Président Nixon au Congrès américain à Washington — 9 février 1972	36
11. Déclaration faite par M. Pompidou, Président de la République Française, lors de la visite de M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, à Paris — 10 février 1972	54
12. Déclaration faite par le Président Pompidou lors de la conférence de presse commune — 11 février 1972	55
13. Déclaration faite par le Chancelier Brandt lors de la conférence de presse commune en réponse à la déclaration du Président Pompidou — 11 février 1972	56
14. Déclaration commune publiée à l'issue des négociations commerciales entre la C.E.E. et les Etats-Unis à Bruxelles — 11 février 1972	56
15. Conférence faite par M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N., à l'Institut royal des relations internationales à Bruxelles — 17 février 1972	57
16. Composition du nouveau gouvernement italien — 18 février 1972	62
17. Rapport sur l'état de la nation présenté par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Bundestag — 23 février 1972	63
18. Communiqué commun publié à l'issue de la visite du Président Nixon en République populaire de Chine — 28 février 1972	67
19. Conférence de presse tenue par M. Scheel, Ministre allemand des affaires étrangères, à l'issue de la réunion du Conseil des Ministres de l'U.E.O. à Bonn — 3 mars 1972	69
20. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, devant l'Association de la presse étrangère à Londres — 16 mars 1972	70

TABLE OF CONTENTS

	Page
21. Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris — 16th March 1972	71
22. Questions discussed by Mr. Pompidou, President of the French Republic, and Mr. Heath, British Prime Minister, at Chequers — 18th-19th March 1972	73
23. Speech by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to the Fifteenth Soviet Trades Union Congress, Moscow — 20th March 1972	74
24. Resolution on the implementation of the first phase of the economic and monetary union adopted by the Council of the European Communities, Brussels — 21st March 1972	74
25. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, on BBC and ITV television — 24th March 1972	76
26. Agreement between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of Malta with respect to the use of military facilities in Malta — 26th March 1972	77
27. Message on the referendum on Europe from Mr. Pompidou, President of the French Republic, to the French Parliament — 5th April 1972	78
28. Changes in the British Government — 8th April 1972	79
29. Convention on the prohibition of the development, production and stockpiling of bacteriological (biological) and toxin weapons and on their destruction — 10th April 1972.....	80
30. Speech by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, to <i>Mars et Mercure</i> , Brussels — 12th April 1972	82
31. Results of the French referendum on Europe — 23rd April 1972	85
32. Speech by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Luxembourg — 4th May 1972	86
33. Communiqué issued after the Ministerial Meeting of the EFTA Council and the Joint Council of EFTA and Finland, Geneva — 5th May 1972.....	86
34. Results of the general elections in Italy — 7th and 8th May 1972.....	87
35. Resolution adopted by the Bundestag on the ratification of the treaties with the Soviet Union and Poland — 17th May 1972	88
36. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels — 23rd May 1972	89
37. Communiqué issued after the meeting of the NATO Defence Planning Committee, Brussels — 24th May 1972	90
38. Agreement concerning co-operation in the exploration and use of outer space for peaceful purposes signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow — 24th May 1972	91
39. Agreement on co-operation in the fields of science and technology signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow — 24th May 1972	92
40. Treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow — 26th May 1972	94
41. Interim agreement on certain measures with respect to the limitation of strategic offensive arms, and Protocol, signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow — 26th May 1972.....	97

	Page
21. Conférence de presse tenue par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris — 16 mars 1972	71
22. Objet des entretiens entre M. Pompidou, Président de la République Française, et M. Heath, Premier ministre britannique, aux Chequers — 18-19 mars 1972	73
23. Discours prononcé par M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, au XV ^e Congrès des syndicats soviétiques à Moscou — 20 mars 1972	74
24. Résolution concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire adoptée par le Conseil des Communautés européennes et les Représentants des gouvernements des Etats membres à Bruxelles — 21 mars 1972	74
25. Allocution radiotélévisée prononcée par M. Heath, Premier ministre britannique, à Londres — 24 mars 1972	76
26. Accord conclu entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement maltais sur l'utilisation des installations militaires se trouvant à Malte — 26 mars 1972	77
27. Message relatif au referendum sur l'Europe adressé par M. Pompidou, Président de la République Française, au parlement français — 5 avril 1972.....	78
28. Remaniement du gouvernement britannique — 8 avril 1972	79
29. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction — 10 avril 1972	80
30. Discours prononcé par M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N., au « Mars et Mercure » à Bruxelles — 12 avril 1972	82
31. Résultats du referendum sur l'Europe en France — 23 avril 1972.....	85
32. Discours prononcé par M. Pompidou, Président de la République Française, à Luxembourg — 4 mai 1972	86
33. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des Ministres de l'A.E.L.E. et du Conseil mixte Finlande-A.E.L.E. à Genève — 5 mai 1972	86
34. Résultats des élections générales en Italie — 7 et 8 mai 1972	87
35. Résolution sur la ratification des traités avec l'Union Soviétique et la Pologne adoptée par le Bundestag — 17 mai 1972.....	88
36. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles — 23 mai 1972	89
37. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. à Bruxelles — 24 mai 1972	90
38. Accord sur la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins pacifiques signé par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou — 24 mai 1972	91
39. Accord sur la coopération dans le domaine de la science et de la technique signé par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou — 24 mai 1972	92
40. Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques signé par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou — 26 mai 1972	94
41. Accord intérimaire sur certaines mesures concernant la limitation des armes offensives stratégiques, et Protocole annexe, signés par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou — 26 mai 1972	97

TABLE OF CONTENTS

	Page
42. Joint declaration of principles to guide Soviet-American relations signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow — 29th May 1972	98
43. Joint communiqué issued after the visit by President Nixon to the Soviet Union — 29th May 1972	100
44. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Bonn — 31st May 1972	105
45. Speech by Mr. Pompidou, President of the French Republic, during the visit by Mr. Eyskens, Belgian Prime Minister, to Paris — 2nd June 1972	107
46. Final protocol bringing into force the quadripartite agreement on Berlin of 3rd September 1971 — 3rd June 1972	108
47. Speech by Mr. Pompidou, President of the French Republic, during the visit by Queen Juliana of the Netherlands to Paris — 19th June 1972	109
48. Reply by Queen Juliana of the Netherlands to Mr. Pompidou, President of the French Republic — 19th June 1972	110
49. New Italian Government — 26th June 1972	110
50. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, during the visit by Mr. Pompidou, President of the French Republic, to Bonn — 3rd July 1972	111
51. Reply by Mr. Pompidou, President of the French Republic, to Mr. Brandt, Federal German Chancellor — 3rd July 1972	112
52. New French Government — 6th July 1972	112
53. Joint comments published after the talks between Mr. Andreotti, Italian Prime Minister, and Mr. Pompidou, President of the French Republic, Lucca — 28th July 1972	114
54. Communiqué issued after the meeting between President Nixon and Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister, Hawaii — 1st September 1972	114
55. Decision of principle on the economic and monetary union adopted by the Ministers of Finance of the enlarged Community, Rome — 12th September 1972	115
56. Address by President Nixon at the opening session of the annual meetings of the Boards of Governors of the IMF and the IBRD, Washington — 25th September 1972	115
57. Joint statement issued after the visit by Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister, to the People's Republic of China — 29th September 1972	116
58. Communiqué issued after the talks between Mr. Andreotti, Italian Prime Minister, and Mr. Heath, British Prime Minister, Rome — 3rd October 1972	117
59. Interview of Mr. Heath, British Prime Minister, in Le Monde, La Stampa, The Times and Die Welt — 3rd October 1972	117
60. Agreement on economic, industrial, scientific and technical co-operation between France and Poland, signed in Paris — 5th October 1972	119
61. Declaration adopted by the Presidential Committee of the WEU Assembly and transmitted to the Heads of State or of Government and the Ministers for Foreign Affairs of the seven WEU member countries taking part in the Paris summit conference — 16th October 1972	119

	Page
42. Déclaration commune sur le fondement des relations mutuelles entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis signée par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou — 29 mai 1972	98
43. Communiqué commun publié à l'issue de la visite du Président Nixon en Union Soviétique — 29 mai 1972	100
44. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bonn — 31 mai 1972	105
45. Discours prononcé par M. Pompidou, Président de la République Française, lors de la visite de M. Eyskens, Premier ministre de Belgique, à Paris — 2 juin 1972 ..	107
46. Protocole final mettant en vigueur l'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971 — 3 juin 1972	108
47. Discours prononcé par M. Pompidou, Président de la République Française, lors de la visite de la Reine Juliana des Pays-Bas à Paris — 19 juin 1972	109
48. Réponse de la Reine Juliana des Pays-Bas au Président Pompidou — 19 juin 1972	110
49. Composition du nouveau gouvernement italien — 26 juin 1972	110
50. Discours prononcé par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, lors de la visite de M. Pompidou, Président de la République Française, à Bonn — 3 juillet 1972	111
51. Réponse du Président Pompidou au Chancelier Brandt — 3 juillet 1972	112
52. Composition du nouveau gouvernement français — 6 juillet 1972	112
53. « Commentaire commun » publié à l'issue des entretiens entre M. Andreotti, Président du Conseil des Ministres italien, et M. Pompidou, Président de la République Française, à Lucques — 28 juillet 1972	114
54. Communiqué publié à l'issue de la rencontre entre le Président Nixon et M. Tanaka, Premier ministre du Japon, à Hawaii — 1 ^{er} septembre 1972	114
55. Décision de principe concernant l'union économique et monétaire adoptée par les ministres des finances de la Communauté élargie à Rome — 12 septembre 1972	115
56. Allocution prononcée par le Président Nixon lors de la séance d'ouverture de la session annuelle des Conseils des gouverneurs du F.M.I. et de la B.I.R.D. à Washington — 25 septembre 1972	115
57. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Tanaka, Premier ministre du Japon, en République populaire de Chine — 29 septembre 1972.....	116
58. Communiqué publié à l'issue des entretiens entre M. Andreotti, Président du Conseil des Ministres italien, et M. Heath, Premier ministre britannique, à Rome — 3 octobre 1972	117
59. Interview accordée par M. Heath, Premier ministre britannique, au « Monde », à « La Stampa », au « Times » et à « Die Welt » — 3 octobre 1972	117
60. Accord de coopération économique, industrielle, scientifique et technique conclu entre la France et la Pologne à Paris — 5 octobre 1972	119
61. Déclaration adoptée par le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. et transmise aux chefs d'Etat ou de gouvernement et aux ministres des affaires étrangères des sept pays membres participant à la conférence au sommet de Paris — 16 octobre 1972	119

TABLE OF CONTENTS

	Page
62. Declaration issued after the meeting of Heads of State or of Government of the member countries of the enlarged Community, Paris — 21st October 1972	120
63. Joint statement issued after the visit by Mr. Ceausescu, Rumanian Prime Minister, to Belgium — 26th October 1972	125
64. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Andreotti, Italian Prime Minister, to the Soviet Union — 29th October 1972	125
65. Resolution on action against inflation adopted by the Council of the European Communities, Luxembourg — 31st October 1972	126
66. New British Government — 6th November 1972	128
67. Results of the presidential and general elections in the United States — 8th November 1972	129
68. Treaty defining the future basis of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic initialled in Bonn — 8th November 1972	130
69. Four-power declaration on applications for membership of the United Nations by the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic — 9th November 1972	136
70. Declaration of friendship and co-operation issued after the visit by Mr. Olszowski, Polish Minister for Foreign Affairs, to Belgium — 14th November 1972	137
71. NATO statement on the proposal to hold exploratory talks on mutual and balanced force reductions — 16th November 1972	138
72. Speech by Mr. Schumann, French Minister for Foreign Affairs, in the National Assembly — 16th November 1972	138
73. Results of the general elections in the Federal Republic of Germany — 19th November 1972	139
74. Speech by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, to the North Atlantic Assembly, Bonn — 22nd November 1972	140
75. Results of the general elections in the Netherlands — 29th November 1972	145
76. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels — 5th December 1972	146
77. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Brussels — 8th December 1972	148
78. New German Government — 15th December 1972	151
79. Resolution adopted at the Ministerial Meeting of the European Space Conference, Brussels — 20th December 1972	152
80. Communiqué issued after the American-Soviet strategic arms limitation talks (SALT), Geneva — 21st December 1972	152
81. Memorandum of understanding between the United States and the Soviet Union on the strategic arms limitation talks (SALT), Geneva — 21st December 1972 ...	153

	Page
62. Déclaration adoptée à l'issue de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie à Paris — 21 octobre 1972	120
63. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Ceausescu, Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie, en Belgique — 26 octobre 1972	125
64. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Andreotti, Président du Conseil des Ministres italien, en Union Soviétique — 29 octobre 1972	125
65. Résolution sur les actions à mener contre l'inflation adoptée par le Conseil des Communautés européennes à Luxembourg — 31 octobre 1972	126
66. Remaniement du gouvernement britannique — 6 novembre 1972	128
67. Résultats des élections présidentielles et législatives aux Etats-Unis — 8 novembre 1972	129
68. Traité sur les bases des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande paraphé à Bonn — 8 novembre 1972	130
69. Déclaration des Quatre Puissances concernant la demande d'admission de la République Fédérale d'Allemagne et de la République Démocratique Allemande aux Nations Unies — 9 novembre 1972	136
70. Déclaration sur l'amitié et la coopération publiée à l'issue de la visite officielle de M. Olszowski, Ministre polonais des affaires étrangères, en Belgique — 14 novembre 1972	137
71. Déclaration de l'O.T.A.N. relative à une invitation à participer à des entretiens exploratoires sur des MBFR — 16 novembre 1972	138
72. Discours prononcé par M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris — 16 novembre 1972	138
73. Résultats des élections législatives en République Fédérale d'Allemagne — 19 novembre 1972	139
74. Discours prononcé par M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N., devant l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Bonn — 22 novembre 1972	140
75. Résultats des élections générales aux Pays-Bas — 29 novembre 1972	145
76. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles — 5 décembre 1972	146
77. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles — 8 décembre 1972	148
78. Composition du nouveau gouvernement allemand — 15 décembre 1972	151
79. Résolution adoptée lors de la réunion ministérielle de la Conférence Spatiale Européenne à Bruxelles — 20 décembre 1972	152
80. Communiqué publié à l'issue des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT) à Genève — 21 décembre 1972	152
81. Protocole d'accord relatif aux négociations sur la limitation des armements stratégiques (SALT) signé entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Genève — 21 décembre 1972	153

Documentation

DOCUMENTATION

1. *New Belgian Government*

20th January 1972

MM. Gaston Eyskens (CVP)	Prime Minister
André Cools (PSB)	Deputy Prime Minister and Budget
Léon Servais (PSC)	Health
Pierre Harmel (PSC)	Foreign Affairs
Paul Vanden Boeynants (PSC)	Defence and Chairman of the Ministerial Committee for Economic and Social Co-ordination
Charles Hanin (PSC)	French Culture
Henri Simonet (PSB)	Economic Affairs
Léon Hurez (PSB)	Education (French)
Louis Namèche (PSB)	Social Security
Fernand Delmotte (PSB)	Communications
André Vléricq (CVP)	Finance
Renaat Van Elslande (CVP)	Interior
Van Mechelen (CVP)	Flemish Culture
Joseph De Saeger (CVP)	Public Works
Léo Tindemans (CVP)	Agriculture
Willy Claes (BSP)	Education (Flemish)
Alfons Vranckx (BSP)	Justice
Louis Major (BSP)	Labour
Edouard Anseele (BSP)	Post and Telecommunications

Secretaries of State

MM. Remacle (PSC)	Civil Service
Califice (PSC)	Housing and Regional Planning (French-speaking region)
Théo Lefèvre (CVP)	Scientific Policy
Breyne (BSP)	Housing and Regional Planning (Flemish region)
Steverlynck (CVP)	Middle Classes
Dhoore (CVP)	Flemish Regional Economy
Close (PSB)	French Regional Economy
Harmegnies (PSB)	Development Co-operation
Van Acker (BSP)	Budget
Fayat (BSP)	External Trade

PSC : French-speaking Christian Socialists
CVP : Flemish-speaking Christian Socialists
PSB : French-speaking Socialists
BSP : Flemish-speaking Socialists

Source : *Le Monde*, 22nd January 1972.

DOCUMENTATION

1. Composition du nouveau gouvernement belge

20 janvier 1972

MM. Gaston Eyskens (C.V.P.)	Premier ministre
André Cools (P.S.B.)	Vice-premier ministre et Budget
Léon Servais (P.S.C.)	Santé publique
Pierre Harmel (P.S.C.)	Affaires étrangères
Paul Vanden Boeynants (P.S.C.)	Défense nationale et président du comité ministériel de coordination économique et sociale
Charles Hanin (P.S.C.)	Culture française
Henri Simonet (P.S.B.)	Affaires économiques
Léon Hurez (P.S.B.)	Education nationale (française)
Louis Namèche (P.S.B.)	Prévoyance sociale
Fernand Delmotte (P.S.B.)	Communications
André Vléricq (C.V.P.)	Finances
Renaat van Elslande (C.V.P.)	Intérieur
Van Mechelen (C.V.P.)	Culture néerlandaise
Joseph De Saeger (C.V.P.)	Travaux publics
Léo Tindemans (C.V.P.)	Agriculture
Willy Claes (B.S.P.)	Education nationale (néerlandaise)
Alfons Vranckx (B.S.P.)	Justice
Louis Major (B.S.P.)	Travail
Edouard Anseele (B.S.P.)	P. T. T.

Secrétaires d'Etat

MM. Remacle (P.S.C.)	Fonction publique
Califice (P.S.C.)	Logement et aménagement du territoire pour la Wallonie
Théo Lefèvre (C.V.P.)	Politique scientifique
Breyne (B.S.P.)	Logement et aménagement du territoire pour la Flandre
Steverlynck (C.V.P.)	Indépendants (classes moyennes)
Dhoore (C.V.P.)	Economie régionale flamande
Close (P.S.B.)	Economie régionale wallonne
Harmegnies (P.S.B.)	Coopération au développement
Van Acker (B.S.P.)	Budget
Fayat (B.S.P.)	Commerce extérieur

P. S. C. : Sociaux-chrétiens francophones.

C. V. P. : Sociaux-chrétiens flamands.

P. S. B. : Socialistes francophones.

B. S. P. : Socialistes flamands.

Source : *Le Monde*, 22 janvier 1972.

2. Fundamental facts about the enlargement of the EEC

21st January 1972

The basis of the agreement

Two basic rules governed the approach to the negotiations: candidate countries were required to accept the treaties and consequential legislation adopted under the treaties; necessary adaptations were to be undertaken in the course of a transitional period uniform in time, sector and new member country. These were the central principles of the Community's declaration delivered at the inaugural Ministerial Meeting with the negotiating partners in Luxembourg on 30th June 1970. Negotiation on the basis of these principles resulted in the establishment of a general five-year transitional framework at the end of which period the bulk of adaptation would be complete, the enlarged Community running normally. Certain limited exceptions and amendments to these rules were ultimately negotiated.

One now sees that these basic principles were entirely respected with the exception of a few limited cases. The problems of adaptation were solved by laying down transitional arrangements and not by modifying the existing rules governing the life of the Communities. The essential context of these transitional arrangements is as follows:

1. Industry

A five-year period for complete abolition of tariff and non-tariff barriers between old and new member States and establishment of a common external tariff and commercial policy. Tariffs between member States will be reduced in five equal steps of 20%, the first to take effect on 1st April 1973, the last on 1st July 1977; the three intermediary cuts to be made on 1st July of each year 1974, 1975, 1976. Adoption of the common external tariff by the new member will proceed in four stages:

40% on 1st January 1974,
20% each on 1st January 1975,
1st January 1976,
and finally 1st July 1977.

Tariff quotas will be introduced on thirteen products¹.

2. Agriculture

At the very outset of the five-year transitional period new members will adopt all the market organisation rules, thus instituting Community preference at the outset. Where however specific concrete measures are required for trading reasons these will be adopted in the terms of Articles 39 and 110 of the treaty with due concern for the situation and in conformity with the principles and mechanisms of a common agricultural policy.

The following principles govern the transitional period in agriculture. For products subject of market organisation with intervention prices, levies and restitutions price alignment will proceed in six steps subject to a flexibility clause up to 10% of the particular alignment to be made. The penultimate step of alignment will take place for the various products at the beginning of the 1977 marketing year and the final alignment for all products will take place on 31st December 1977.

Intervention prices for each new member will be fixed as a function of member's price level differences at each stage of price alignment. Levies and restitutions towards third countries will equally be fixed as according to these price level differences.

For farm products not subject to intervention price levies and restitutions, customs duties between old and new members will be reduced by one-fifth at the beginning of each marketing year when according to the same schedule new member States will align themselves to the common external tariff.

A special time-table was adopted for horticulture — five equal steps of 20% on 31st December each year from 1973 to 1977. From 31st December 1974 a flexibility clause

1. The products are: tea, aluminium, silicon carbide, ferro-chrome, ferro-silicon, wood pulp, newsprint, lead, zinc, wattle extract, phosphorus, plywood, and alumina.

2. Données fondamentales sur l'élargissement de la Communauté

21 janvier 1972

Fondements de l'accord

Deux règles fondamentales ont régi les négociations : les pays candidats ont été invités à accepter les traités et la législation adoptée en vertu de ceux-ci, les adaptations nécessaires devant être réalisées au cours d'une période de transition de même durée pour tous les secteurs et tous les nouveaux pays membres. Tels étaient les principes fondamentaux de la déclaration faite par la Communauté à la conférence ministérielle d'ouverture des négociations avec les pays candidats à Luxembourg, le 30 juin 1970. Les négociations, fondées sur ces principes, ont abouti à l'établissement d'une période générale de transition de cinq ans au terme de laquelle l'adaptation dans l'ensemble serait achevée, la Communauté élargie fonctionnant normalement. Finalement, les partenaires ont dû apporter à ces règles certaines dérogations et amendements limités.

Il est maintenant évident que ces principes de base ont été entièrement respectés à l'exception de quelques cas limités. Les problèmes d'adaptation ont été résolus par l'établissement de dispositions transitoires et non pas par la modification des règles existantes qui gouvernent la vie des Communautés. La portée essentielle de ces arrangements transitoires est comme suit :

1. Industrie

Période de transition de cinq ans pour la suppression complète des barrières tarifaires et non tarifaires entre les anciens et les nouveaux Etats membres, établissement d'un tarif extérieur commun et définition d'une politique commerciale. Les droits de douane entre les Etats membres seront réduits en cinq étapes égales, de 20 % chaque année, la première réduction devant intervenir le 1^{er} avril 1973 et la dernière le 1^{er} juillet 1977 ; les trois autres réductions interviendront le 1^{er} juillet 1974, 1975, 1976. L'adoption du tarif extérieur commun par les nouveaux membres s'effectuera en quatre étapes :

- 40 % le 1^{er} janvier 1974,
- 20 % respectivement le 1^{er} janvier 1975,
- le 1^{er} janvier 1976,
- et, finalement, le 1^{er} janvier 1977.

Des contingents tarifaires seront introduits pour treize produits¹.

2. Agriculture

Dès le début de la période de transition de cinq ans, les nouveaux membres adopteront toutes les règles de l'organisation de marché, ce qui implique l'application immédiate de la préférence communautaire. Au cas où des mesures spécifiques devraient cependant être prises dans des cas concrets en matière d'échanges, celles-ci seront adoptées dans le respect des articles 39 et 110 du traité en fonction de tous les éléments de la situation à prendre en considération et conformément aux principes et aux mécanismes de la politique agricole commune.

Les principes applicables dans le secteur agricole au cours de la période de transition sont les suivants. Pour les produits pour lesquels une organisation de marché prévoit des prix d'intervention, des prélèvements et des restitutions, le rapprochement des prix s'effectuera en six étapes sous réserve d'une flexibilité allant jusqu'à 10 % du mouvement à faire. L'avant-dernier rapprochement se fera pour les divers produits au début de la campagne de 1977 et le dernier, pour tous les produits, interviendra le 31 décembre 1977.

Les prix d'intervention propres à chaque nouveau membre seront fixés compte tenu des différences entre les niveaux des prix à chaque étape du rapprochement de ces prix. Les prélèvements et les restitutions à l'égard des pays tiers seront fixés compte tenu de ces mêmes différences de prix.

Pour les produits agricoles non soumis à la réglementation des prix d'intervention, des prélèvements et des restitutions, les droits entre les anciens et les nouveaux membres seront réduits d'un cinquième chaque année en début de campagne, tandis que le rapprochement des droits des nouveaux Etats membres vers le tarif douanier commun se fera selon le même calendrier.

Un calendrier spécial a été arrêté pour les produits horticoles, à savoir cinq étapes de 20 %, la première étant fixée au 31 décembre 1973, et la dernière au 31 décembre 1977. A partir du

1. Il s'agit des produits suivants : thé, aluminium brut, carbure de silicium, ferro-chrome, ferro-silicium, pâtes à papier, papier journal, plomb brut, zinc brut, extrait de mimosa, phosphore, bois contreplaqué et alumine.

may be applied of up to 10 % of the particular alignment to be made.

The institutional arrangements

The institutions of the enlarged Community will be :

1. The *Council* of 10 members, one from each member State.

Voting rights per country will be : Germany 10, France 10, Italy 10, United Kingdom 10, Belgium 5, Netherlands 5, Denmark 3, Norway 3, Ireland 3, and Luxembourg 2.

A *qualified majority* applicable when a decision is taken on a Commission proposal will require a minimum of 43 votes. Where the Council decides without a Commission proposal, the 43 necessary votes must represent at least six countries.

A *simple majority* is obtained by 6 out of the 10 member States.

As for Council voting methods within the ECSC Treaty it is not necessary to modify the provisions concerning unanimity but the majority of 5/6 foreseen in Article 95 (concerning "*la petite révision*") will be increased to 9/10 of Council members.

Where the ECSC Treaty requires a confirmative opinion from the Council the opinion is considered carried if the proposal of the High Authority gains the agreement of :

- the absolute majority of the member States including the votes of two of them representing each at least one-eighth of the total value of Community coal and steel production,
- or, if the voting is equally split and the High Authority maintains its proposal after a second deliberation, the vote of three member States representing each at least one-eighth of the total value of Community coal and steel production.

Other Council decisions are taken by simple majority including two member States representing each at least one-eighth of the total value of Community coal and steel production.

Rotation of the office of President of the Council will be in alphabetic order of member States as expressed in their respective languages (Belgique-België, Danmark, Deutschland, France, Ireland, Italia, Luxembourg, Nederland, Norge and United Kingdom). Their order of presidency will operate as from 1st January 1973 with Belgium in the Chair.

2. The *Commission* will have 14 members, two each from Italy, France, Germany and the United Kingdom, and one each from the remaining six countries. The Commission will have 5 Vice-Presidents. Commissioners will hold office for five years, the President and Vice-Presidents being appointed for two years.

3. The *European Parliament* will have 208 members, the breakdown by nationality being Italy, France, Germany and the United Kingdom 36 members each, Belgium and the Netherlands 14 each, Denmark, Ireland and Norway 10 and Luxembourg 6.

4. The *Economic and Social Committee* will have 153 members, 24 each from Germany, France, Italy and the United Kingdom, 12 each from Belgium and the Netherlands, 9 from Ireland, Norway and Denmark and 6 from Luxembourg.

5. The *Court of Justice* will be composed of 11 judges and 3 advocates-general. They are appointed for six years. Every three years there is a partial renewal affecting alternately 5 judges and 2 advocates-general, and 6 judges and 1 advocate-general. For the quorum the presence of 7 judges is required when the court is sitting in plenary session.

6. The *European Investment Bank* will be composed of a *Council of Governors* to comprise 10 members, one from each member country ; an *Administrative Council* to comprise 19 administrators and 10 substitutes. National representation concerning candidate countries will be : United Kingdom, 3 administrators, 2 substitutes ; Ireland, Norway and Denmark, 1 administrator each ; a *Management Committee* to comprise 5 members : 1 president and 4 vice-presidents. The number of vice-presidents may be subsequently increased following a unanimous decision of the Council of Governors.

7. Among *other institutional arrangements* the number of members on the ECSC Consul-

31 décembre 1974 sera applicable une clause de flexibilité allant jusqu'à 10 % du mouvement à accomplir.

Accords concernant les institutions

Les institutions de la Communauté élargie seront :

1. Le *Conseil* composé de 10 membres, un par pays.

Les voix des membres du Conseil seront pondérées comme suit : Allemagne 10, France 10, Italie 10, Royaume-Uni 10, Belgique 5, Pays-Bas 5, Danemark 3, Norvège 3, Irlande 3 et Luxembourg 2.

La *majorité qualifiée*, applicable en cas de décision sur proposition de la Commission, est acquise lorsque la proposition a recueilli au moins 43 voix. Si le Conseil délibère sans proposition de la Commission, les 43 voix nécessaires doivent exprimer le vote favorable d'au moins six pays.

La *majorité simple* sera de 6 sur les 10 Etats membres.

En ce qui concerne les modalités de vote du Conseil statuant dans le cadre du Traité C.E.C.A., il n'y a pas lieu de modifier les dispositions régissant l'unanimité, mais la majorité des 5/6 prévue à l'article 95 (concernant la procédure dite de « la petite révision ») sera portée à 9/10 des membres du Conseil.

Dans le cas où le Traité C.E.C.A. requiert un avis conforme du Conseil, l'avis est réputé acquis si la proposition de la Haute Autorité recueille l'accord :

- de la majorité absolue des Etats membres, y compris les voix de deux Etats membres assurant chacun un huitième au moins de la valeur totale des productions de charbon et d'acier de la Communauté,
- ou, en cas de partage égal des voix et si la Haute Autorité maintient sa proposition après une seconde délibération, de trois Etats membres assurant chacun un huitième au moins de la valeur totale des productions de charbon et d'acier de la Communauté.

Les autres décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des membres qui composent le Conseil, y compris deux Etats membres assurant chacun un huitième au moins de la va-

leur totale des productions de charbon et d'acier de la Communauté.

La *rotation de la Présidence du Conseil* s'effectuera selon l'ordre alphabétique des dénominations des Etats exprimées dans leur langue respective (Belgique-België, Danmark, Deutschland, France, Ireland, Italia, Luxembourg, Nederland, Norge et United Kingdom). Le premier pays à assurer la présidence sera la Belgique le 1^{er} janvier 1973.

2. La *Commission* sera composée de 14 membres, soit deux membres pour chacun des pays suivants : Italie, France, Allemagne et Royaume-Uni, et un membre pour chacun des six autres pays. La Commission aura 5 vice-présidents, le mandat des membres de la Commission sera de 5 ans, le président et les vice-présidents étant nommés pour une durée de 2 ans.

3. Le *Parlement européen* sera composé de 208 membres, répartis comme suit : Italie, France, Allemagne et Royaume-Uni, 36 membres chacun ; Belgique et Pays-Bas, 14 membres chacun ; Danemark, Irlande et Norvège, 10 membres chacun, et Luxembourg, 6 membres.

4. Le *Comité économique et social* sera composé de 153 membres répartis comme suit : Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni, 24 chacun ; Belgique et Pays-Bas, 12 chacun ; Irlande, Norvège et Danemark, 9 chacun, et Luxembourg, 6.

5. La *Cour de Justice* sera composée de 11 juges et de 3 avocats généraux. Ils seront nommés pour 6 ans. Un renouvellement partiel des juges aura lieu tous les 3 ans et portera alternativement sur 5 juges et 2 avocats généraux et sur 6 juges et un avocat général. Pour le quorum, la présence de 7 juges est requise lorsque la Cour siège en séance plénière.

6. La *Banque européenne d'investissement* sera composée d'un *Conseil des gouverneurs* comprenant 10 membres, un par pays membre ; d'un *Conseil d'administration* comprenant 19 administrateurs et 10 suppléants. La représentation des pays candidats s'établira comme suit : Royaume-Uni, 3 administrateurs, 2 suppléants ; Irlande, Norvège et Danemark, un administrateur chacun ; d'un *Comité de direction* comprenant 5 membres : un président et 4 vice-présidents. Le Conseil des gouverneurs pourra décider ultérieurement à l'unanimité d'augmenter le nombre des vice-présidents.

7. Parmi les *autres accords concernant les institutions*, il est prévu que le nombre des membres

tative Committee will be increased to between 60 and 84. The number of members on the Euratom Scientific and Technical Committee will be increased to between 20 and 28, the United Kingdom being represented by 5 members and Denmark, Ireland and Norway by 1 member each.

8. During the *intermediary period* between the close of negotiations and accession to the Rome Treaty, the Community institutions will take into consideration the interest of candidate countries in all proceedings and major policy decisions, owing to their position as future members of the Community. This procedure entered into force on 10th November 1971.

(a) At Council level consultations will take place prior to the adoption of any decisions. This procedure will also apply to decisions taken by applicant countries which might affect their situation as future members of the Community. Such consultations will take place at meetings of an intermediary committee comprising representatives of both the Communities and applicant countries. Community representatives will be members of the Committee of Permanent Representatives or their assistants. The Commission will also be represented. Consultations will normally take place when preparatory work on any given Community project is sufficiently advanced for consultations to be of value. In the case of consultations meeting with serious difficulty the question may be discussed at ministerial level at the request of a candidate country.

(b) The *Commission* will make known all its proposals and communications to the candidate countries, after having transmitted them to the Council. In order to ensure that all Commission decisions have taken due consideration of the interests of candidate countries the Commission will consult these countries before taking any decision that is likely to affect them as future members.

Economic and monetary affairs

The United Kingdom declared during the course of the negotiations its readiness for an ordered and gradual reduction of sterling balances after membership. In addition the enlarged Community will discuss appropriate measures for bringing about a progressive alignment of sterling's external characteristics and

practices with those of other Community currencies in the framework of progress towards economic and monetary union. Meanwhile the United Kingdom will pursue a policy aimed at stabilising official sterling balances in a manner compatible with the long-term objectives of economic and monetary union.

In the field of *capital movements* consultations will be held between new members and the Commission on applying measures for liberalisation and easing of restrictions. During the first two years of membership new members will remove a series of restrictions, notably in the fields of direct investments and individual capital movements. For other capital movements the new members will have up to five years in which to effect liberalisation.

Financial arrangements

1. *The Community budget*

From 1st January 1973, the new member States will contribute to the Community budget to which they will pay their receipts from agricultural levies and customs duty as well as a proportion of VAT revenue. During the five-year transitional period, however, total contributions from the new member States will be subject to limitations expressed as percentages of the total Community budget which will be :

	1973	1974	1975	1976	1977
Denmark	1.099	1.382	1.698	2.040	2.408
Ireland	0.272	0.342	0.421	0.505	0.596
Norway	0.754	0.947	1.764	1.398	1.650
United Kingdom	8.64	10.85	13.34	16.02	18.92

From 1st January 1978, the new member States will make full contributions, subject to the following conditions :

- in 1978 the increase in contributions from the new members may not total more than 2/5 of the difference between their respective contributions in 1977 and what would have been their full contributions for 1977 had they not benefited from reduced payments during the transitional period ;

du Comité consultatif de la C.E.C.A. sera porté à 60 au moins et à 84 au plus. Le nombre de membres du Comité scientifique et technique d'Euratom sera porté de 20 à 28, le Royaume-Uni étant représenté par 5 membres, le Danemark, l'Irlande et la Norvège par un membre chacun.

8. Au cours de la *période intérimaire* allant de la clôture des négociations à la date d'entrée en vigueur du traité d'adhésion, les institutions de la Communauté prendront en considération les intérêts des pays candidats en tant que futurs membres de la Communauté dans tous les actes et dans toutes les décisions politiques importantes. Cette procédure est entrée en application le 10 novembre 1971.

(a) Au niveau du Conseil, des consultations auront lieu préalablement à l'adoption de toute décision. Cette procédure s'appliquera également aux décisions à prendre par les pays candidats, qui pourraient avoir une incidence sur leur situation de futurs membres de la Communauté. Les consultations auront lieu au sein d'un comité intérimaire, composé de représentants de la Communauté et des Etats candidats. Les représentants de la Communauté seront les membres du Comité des représentants permanents ou leurs adjoints. La Commission sera également représentée. Les consultations interviendront normalement dès que les travaux préparatoires sur un projet de la Communauté seront suffisamment avancés pour que de telles consultations puissent avoir lieu utilement. Au cas où les consultations laisseraient subsister des difficultés sérieuses, la question pourrait être évoquée au niveau ministériel à la demande d'un Etat candidat.

(b) La *Commission* portera toutes ses propositions et communications à la connaissance des pays candidats après les avoir transmises au Conseil. Afin que ses décisions tiennent dûment compte des intérêts des Etats candidats, la Commission consultera ceux-ci préalablement à l'adoption de toute décision de nature à les affecter en tant que futurs membres de la Communauté.

Problèmes économiques et monétaires

Au cours des négociations, le Royaume-Uni s'est déclaré disposé à envisager une réduction ordonnée et graduelle des balances sterling après l'adhésion. De plus, la Communauté élargie discutera des mesures appropriées pour réaliser un alignement progressif des pratiques et des caractéristiques extérieures relatives à la livre ster-

ling sur celles des autres monnaies de la Communauté, dans le cadre des progrès vers la réalisation de l'union économique et monétaire. Entre-temps, le Royaume-Uni mènera une politique visant à stabiliser les balances sterling officielles d'une manière qui soit compatible avec les objectifs à long terme de l'union économique et monétaire.

Dans le domaine des *mouvements de capitaux*, des consultations auront lieu entre les nouveaux Etats membres et la Commission sur les modalités d'application des mesures de libération ou d'assouplissement des restrictions. Au cours des deux premières années suivant l'adhésion, les nouveaux Etats membres supprimeront une série de restrictions notamment dans le domaine des investissements directs et des mouvements de capitaux à caractère personnel. Pour certains autres mouvements de capitaux, les nouveaux Etats membres disposeront de cinq années pour effectuer la libération.

Accords financiers

1. *Le budget communautaire*

A partir du 1^{er} janvier 1973, les nouveaux Etats membres participeront au budget de la Communauté, en affectant à ce budget les prélèvements agricoles, les droits de douane et une partie de la T.V.A. Cependant, au cours de la période de transition de cinq années, les participations financières totales des nouveaux Etats membres seront limitées aux pourcentages suivants du budget total de la Communauté :

	1973	1974	1975	1976	1977
Danemark	1,099	1,382	1,698	2,040	2,408
Irlande	0,272	0,342	0,421	0,505	0,596
Norvège	0,754	0,947	1,764	1,398	1,650
Royaume-Uni	8,64	10,85	13,34	16,02	18,92

A partir du 1^{er} janvier 1978, les contributions des nouveaux Etats membres seront intégralement appelées, sous réserve des correctifs suivants :

- l'augmentation de la participation financière des nouveaux membres, pour 1978, ne devra pas dépasser les 2/5 de la différence entre leur participation financière en 1977 et le montant qu'elle aurait atteint pour 1977 si le régime définitif des ressources propres avait été intégralement appliqué ;

- in 1979, the increases in the contributions from candidate countries (expressed as a percentage of the Community budget) may not exceed those of the previous year.

Up to 1st January 1978, that part of the new members' normal contributions to the Community budget which is not in fact paid by them because of the transitional period limitations will be divided between the six original members of the Community. This also applies if and when the special conditions for 1978 and 1979 apply.

2. *European Investment Bank*

New member countries will contribute to the capital, statutory reserves and funds of the European Investment Bank according to the following percentage key: Denmark 4 %, Ireland 1 %, Norway 3 %, United Kingdom 30 %. In units of account their respective shares of the Bank's capital will amount to: Denmark 60 million, Ireland 15 million, Norway 45 million, United Kingdom 450 million. 20 % of these sums will be paid in national currencies within two months of membership, the remainder to be covered by treasury bonds.

ECSC

Accession to the European Coal and Steel Community takes place according to Article 98 of the ECSC Treaty. The Treaty of Accession contains specific provisions concerning only three points not already covered by the ECSC Treaty and ECSC secondary legislation.

The customs union for coal and steel, as for other products, is to be established by phasing-out internal duties over a period of 4 1/2 years; external duties are to be aligned at the same rate. Exports of scrap from the enlarged Community to third countries will be permitted only exceptionally and subject to quantitative restrictions. The new member countries' export controls vis-à-vis the present Community countries must be dismantled, a process for which Britain is to be allowed two years, Denmark and Norway three; and Ireland five.

Under the ECSC Treaty's competition rules, undertakings are required to observe with special care the prohibition on cartels (Article 65). All cartels will have to be notified to the Commission within three months; they must remain in being until the Commission issues a ruling.

Over the years the ECSC has accumulated substantial moneys of its own, which it devotes principally to research and social aid. The acceding countries will pay a fixed amount into this fund.

Euratom

On their accession to the European Atomic Energy Community, new members will adhere to the Euratom Treaty and the regulations and directives adopted under the treaty. This implies notably:

- (1) common research programmes and complementary schemes, as specified by Article 7 of the Euratom Treaty;
- (2) a system of safeguard and verification in accordance with both the Euratom Treaty and the agreement to negotiate between Euratom and the International Atomic Energy Agency.

The abolition of customs duties within the enlarged Community, and the tariff alignment measures for products in lists A 1 and A 2, will take place at the end of 1973. For products on list B, tariff removal and alignment will be conducted according to the general time-table for industrial goods.

Any propositions for amendment of Chapter 4 of the Euratom Treaty will be communicated to candidate countries before they are adopted.

Following exploratory conversations, agreement was reached concerning details of information to be exchanged between new and old member countries upon adhesion to the Euratom Treaty.

Arrangements concerning the Commonwealth and dependent territories

The status quo will be maintained in Britain's trade relations with developing countries of the Commonwealth until 31st December

- pour 1979, l'augmentation de la participation financière des Etats candidats (exprimée en pourcentage du budget communautaire) ne devra pas dépasser celle de l'année précédente.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1978, la fraction du budget des Communautés non couverte par les participations financières des nouveaux membres en raison des limitations de la période de transition sera répartie entre les six anciens membres de la Communauté. Cette disposition est également valable pour l'application des conditions spéciales prévues pour 1978 et 1979.

2. *La Banque Européenne d'Investissement*

Les nouveaux pays membres participeront au capital, au fonds de réserve et aux réserves supplémentaires de la Banque Européenne d'Investissement selon la clef de pourcentages suivante : Danemark 4 %, Irlande 1 %, Norvège 3 %, Royaume-Uni 30 %. En unités de compte, leur participation respective au capital de la Banque s'établira à : Danemark : 60 millions ; Irlande : 15 millions ; Norvège : 45 millions ; Royaume-Uni : 450 millions. 20 % de ces contributions respectives seront versés en monnaies nationales dans les deux mois qui suivront l'adhésion et le solde sera couvert par la remise de bons de trésor.

C.E.C.A.

L'adhésion à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier se fonde sur l'article 98 du traité instituant la C.E.C.A. Trois points seulement font l'objet de dispositions réglementaires dans le traité d'adhésion pour compléter le traité instituant la C.E.C.A. et le droit dérivé C.E.C.A.

L'union douanière, pour le charbon et l'acier, réalisée par la suppression des droits de douane intérieurs sera mise en place comme pour les autres produits en l'espace de 4 ans et demi. Les droits de douane appliqués aux frontières communes seront uniformisés au même rythme. Les exportations de ferraille de la Communauté élargie à destination de pays tiers ne seront autorisées qu'à titre exceptionnel et en quantités limitées. Les contrôles des exportations pratiqués dans les nouveaux pays membres à l'égard des pays de la Communauté devront être supprimés. Les délais consentis sont de deux ans pour la Grande-Bretagne, 3 ans pour le Danemark et la Norvège, et 5 ans pour l'Irlande.

Les règles de concurrence contenues dans le Traité de Paris obligent les entreprises à tenir spécialement compte des interdictions d'ententes (article 65). Toutes les ententes doivent être notifiées à la Commission dans un délai de trois mois. Elles peuvent entrer en vigueur provisoirement en attendant la décision de la Commission.

La C.E.C.A. a constitué durant son existence un fonds qui est utilisé principalement pour la recherche et les prestations sociales. Les Etats qui vont adhérer à la Communauté verseront à ce fonds un montant déterminé.

Euratom

Le Traité Euratom et la réglementation arrêtée en application de celui-ci seront appliqués par les nouveaux membres dès leur adhésion à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. Ceci implique notamment :

- (1) des programmes de recherches communs et complémentaires visés à l'article 7 du Traité Euratom ;
- (2) un système de sauvegarde et de vérification selon le Traité Euratom ainsi que l'accord de négociation entre l'Euratom et l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique.

L'abolition des droits de douane à l'intérieur de la Communauté élargie et les mesures d'alignement sur le T.D.C. pour les produits figurant sur les listes A1 et A2 auront lieu à la fin de 1973. Pour les produits de la liste B, les mesures de désarmement tarifaire et d'alignement sur le T.D.C. interviendront sur la base du calendrier convenu pour les produits industriels.

Toute proposition d'amendement du Chapitre VI du Traité Euratom sera communiquée aux pays candidats avant qu'elle ne soit adoptée.

A la suite de conversations exploratoires, l'accord a été réalisé sur les connaissances qui seront échangées entre les nouveaux et les anciens pays membres au jour de l'adhésion au Traité Euratom.

Accords concernant le Commonwealth et les territoires dépendants

Le statu quo sera maintenu dans les relations commerciales de la Grande-Bretagne avec les pays en voie de développement membres du

1975. Meanwhile there will be opportunity to explore and implement new relations between these countries and the enlarged Community according to the following options :

Independent developing countries of the Commonwealth in Africa ¹, the Indian Ocean ² the Pacific Ocean ³ and the Caribbean ⁴, will be given the opportunity to decide on the specific type of agreement they make with the Community, within the following frameworks :

- (a) participation in the same association agreement as the Community's present association of African States and Madagascar ;
- (b) agreement or individual agreements with particular emphasis on reciprocal rights and obligations, notably in the trade field ;
- (c) commercial agreements with a view to promoting and developing trade between the Communities and the countries concerned.

For *independent developing Commonwealth countries* in Asia (India, Ceylon, Pakistan, Singapore and Malaysia) the enlarged Community will be ready to examine any problems within the commercial field that may arise in these countries, and in any others within the same region, with a view to finding appropriate solutions. Consideration will be taken of the extent of the generalised preferences system.

Dependent territories ⁵ of Britain and Norway will be associated with the Communities in accordance with Part IV of the EEC Treaty. However the status of the one European dependent territory — Gibraltar — will be governed by Article 237, paragraph 4, of the EEC Treaty, thereby excluding it from any customs arrangements. Thus the Community customs regulations will not apply to Gibraltar and all

1. Botswana, Gambia, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Nigeria, Sierra Leone, Swaziland, Tanzania, Uganda and Zambia.

2. Mauritius.

3. Fiji, Tonga and West Samoa.

4. Barbados, Guyana, Jamaica, Trinidad and Tobago.

5. The Bahamas, Bermuda, British Honduras, the British Indian Ocean Territory, the Salomon Isles Protectorate, the British Virgin Isles, Brunei, the Cayman Islands, the Falkland Islands and Dependencies, the Seychelles, the Turks and Caicos Islands, Antigua, Dominica, Grenada, St. Lucia, St. Vincent, St. Kitts, Nevis and Anguilla, Norwegian concession territories in the Antarctic.

imports from Gibraltar by the EEC will be subjected to the common tariff.

The Rome and Paris Treaties will not be applicable to Hong Kong which will come under the system of generalised preferences.

Other arrangements

In the course of the negotiation it was agreed that in certain fields or for particular items of the new member States' legislation or practice special transitional arrangements would be required. The principal matters concerned are set out below :

1. *Sugar*

Within the framework of the Commonwealth sugar agreement the United Kingdom may continue to import until 31st December 1974 the quantities of sugar at prices previously negotiated in the agreement.

After this date, the Communities will have as their firm purpose to safeguard the interests of these countries whose economy is largely dependent on the export of basic commodities and notably sugar. Countries coming into this category are the independent developing States of the Commonwealth in the Indian and Pacific Oceans, the Caribbean and the AASM. Specific arrangements will be within the scope of the respective arrangements with these countries.

The question of Indian sugar exports will be settled in the light of the Communities' declaration of intent concerning independent members of the Commonwealth in Asia.

2. *New Zealand butter and cheese*

Derogatory quantitative measures in favour of New Zealand dairy products are foreseen in the framework of British adoption of Common Market organisation. The time-table for reducing the quantitative guarantees applicable only to the United Kingdom market is fixed for the first five years. Thus, in 1977 the quantitative

Commonwealth jusqu'au 31 décembre 1975. D'ici cette date de nouvelles relations entre ces pays et la Communauté élargie pourront être étudiées et établies selon une des formules ci-après :

Les *pays indépendants en voie de développement membres du Commonwealth* situés en Afrique ¹, dans l'Océan Indien ², dans le Pacifique ³ et dans la mer des Caraïbes ⁴ auront la possibilité de choisir le type d'accord qu'ils passeront avec la Communauté selon une des formules ci-après :

- (a) participation à la même convention d'association que les Etats africains et malgache associés à la Communauté ;
- (b) établissement d'une convention ou de conventions individuelles particulières comportant des droits et obligations réciproques, notamment dans le domaine des échanges ;
- (c) accords commerciaux en vue de faciliter et de développer les échanges entre la Communauté et ces pays.

Pour les *pays indépendants en voie de développement situés en Asie* (Inde, Ceylan, Pakistan, Singapour et Malaisie), la Communauté sera prête à examiner les problèmes qui pourraient éventuellement se poser à ces pays ainsi qu'à ceux situés dans la même région, en matière commerciale, en vue de rechercher des solutions appropriées. Il sera tenu compte de la portée du système des préférences généralisées.

Les *territoires dépendants* ⁵ du Royaume-Uni et de la Norvège ⁶ seront associés à la Communauté conformément aux dispositions de la IV^e partie du Traité C.E.E. Le statut de Gibraltar, seul territoire européen dépendant, sera toutefois régi par les dispositions de l'article 237, paragraphe 4, du Traité C.E.E., qui l'exclut de tout accord en matière douanière. Il en résultera que la réglementation douanière de la Communauté

1. Botswana, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Nigeria, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie.

2. Ile Maurice.

3. Fidji, Tonga, Samoa occidentale.

4. Barbade, Guyane, Jamaïque, Trinidad et Tobago.

5. Bahamas, Bermudes, Honduras britannique, Territoire britannique de l'Océan Indien, Protectorat des Iles Salomon britanniques, Iles Vierges britanniques, Brunei, Iles Cayman, Iles Falkland et dépendances, Iles Seychelles, Iles Turks et Caïques, Antigua, la Dominique, Grenade, Ste Lucie, St Vincent, St Kitts, Nevis et Anguilla.

6. Concessions de la Norvège dans l'Antarctique.

ne sera pas appliquée au territoire de Gibraltar et que toutes les importations de produits de ce territoire dans la Communauté seront soumises au tarif douanier commun.

Les Traités de Rome et de Paris ne seront pas applicables à Hong Kong dont le territoire sera inclus dans le système des préférences généralisées.

Autres accords

Au cours des négociations, il a été convenu que des accords transitoires spéciaux seraient nécessaires dans certains domaines ou sur des points particuliers de la législation ou des pratiques en usage dans les nouveaux Etats membres. Les principaux domaines concernés sont les suivants :

1. *Sucre*

Dans le cadre du « Commonwealth Sugar Agreement », le Royaume-Uni peut continuer à importer jusqu'au 31 décembre 1974 les quantités qui avaient été négociées précédemment aux prix fixés dans cet accord.

Après cette date, les Communautés auront à cœur de sauvegarder les intérêts des pays dont l'économie dépend dans une large mesure de l'exportation de produits de base et notamment du sucre. Les pays entrant dans cette catégorie sont les Etats indépendants en voie de développement membres du Commonwealth situés dans l'Océan Indien, dans l'Océan Pacifique et dans les Caraïbes et les E.A.M.A. Des accords spécifiques seront conclus dans le cadre des différents accords avec ces pays.

La question des exportations de sucre de l'Inde sera réglée dans l'esprit de la déclaration d'intention de la Communauté concernant les pays indépendants membres du Commonwealth situés en Asie.

2. *Beurre et fromage en provenance de la Nouvelle-Zélande*

Des mesures quantitatives dérogatoires en faveur de la Nouvelle-Zélande ont été prévues dans le cadre de l'adoption par le Royaume-Uni de l'organisation commune de marché pour les produits laitiers. Le rythme de dégressivité des garanties de quantité applicable au seul marché britannique est fixé pour les cinq premières an-

guarantee for butter will be at 80 % of its original level, and 20 % for cheese, after which time no further guarantee is anticipated for cheese.

During the course of 1975, the institutions of the enlarged Community will re-examine the question of butter in the light of supply and demand in the principal world producers and consumers, especially in New Zealand and the Community. In the light of this examination, the Council, upon Commission proposal, will rule on appropriate measures for maintaining a derogatory status for New Zealand beyond 31st December 1977.

Finally, the enlarged Community will do its utmost to promote and encourage an international agreement on milk production, in order to improve as soon as possible the world market conditions.

3. Fisheries

By derogation from the Community regulation governing access to fishing waters, member States of the enlarged Community may limit fishing in their national waters until 31st December 1982 within a six-mile zone to vessels traditionally fishing in these waters from local ports. Special fishing rights enjoyed by member States in each other's waters, as established from 31st January 1971, are not affected. For specific zones¹ fishing limits are extended to 12 miles.

At the latest six years from entry into force of the enlargement treaty the Council, on proposal from the Commission, will pronounce on fishing conditions with a view to protecting the

1. Areas subject to the 12-mile rule are: *Denmark*: the Faroes, Greenland, and the west coasts of Denmark from Tybörön to Blavandshut. *France*: the departments of Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes du Nord, Finistère and Morbihan. *Ireland*: north and east coasts from Lough Foyle to Cork in the south-west. The east coast from Carlingford Lough to Carnsore Point for shellfish. *Norway*: the west coast from the frontier with the USSR to Egersund. *United Kingdom*: Orkney and Shetland, North and East Scotland from Cape Wrath to Berwick, North-East England from the River Coquet to Flamborough Head, South-West England from Lyme Regis to Hartland Point (including Lundy Island), and County Down.

seabed and conserving resources. By 31st December 1982 the Commission will report to the Council on the economic and social development of the coastal regions and the state of marine stocks. On the basis of this report and of the objectives of the common fisheries policy, the Council, on Commission proposals, will examine the arrangements which could follow the derogations in force until 31st December 1982.

In the case of Norway a protocol was adopted recommending the enlarged Community's institutions to take particular account, during the examination of the Commission's report to the Council, of Norway's fishing problems both from the point of view of Norway's economy in general and the special demographic and social structure of the country, so that any subsequent dispositions are undertaken accordingly. Among other measures these dispositions may include prolongation of the system of derogations beyond 31st December 1982 to the degree necessary and according to rules to be laid down.

4. Norwegian agriculture

A protocol has been adopted recognising that the transitory period might prove inadequate to the solution of those particular problems which the Norwegian farmer would come up against because of his country's membership of the Community. It has therefore been necessary to foresee specific arrangements which cannot be considered as precedents and which aim at upholding the standards of living of the Norwegian farmers whilst respecting the rules of the common agricultural policy.

Miscellaneous

Among other particular arrangements drawn up during the negotiations we may note briefly the following. Progress of the *Anglo-Irish trade agreement* was deemed compatible with general transitional arrangements on condition that quota arrangements do not disfavour other Community members. On *Ireland's economic and regional development* specific mention will be made in the enlargement treaty of the Community's intention to act positively to promote expansion of the economy and of living standards. Special measures were also adopted for the *Irish automobile assembly industry*, the special

nées. Ainsi, en 1977, les quantités garanties seront de 80 % des quantités initiales pour le beurre et de 20 % pour le fromage, mais, à partir de 1978, aucune garantie ne sera plus prévue pour le fromage.

Dans le courant de 1975, les institutions de la Communauté élargie examineront le problème du beurre à la lumière de l'évolution de l'offre et de la demande dans les principaux pays producteurs et consommateurs du monde et en particulier en Nouvelle-Zélande et dans la Communauté. Sur la base de cet « examen », le Conseil, sur proposition de la Commission, statuera sur les mesures propres à assurer le maintien au-delà du 31 décembre 1977 d'un régime dérogatoire pour la Nouvelle-Zélande.

Enfin, la Communauté élargie s'efforcera de promouvoir la conclusion d'un accord international sur les produits laitiers de manière à améliorer aussitôt que possible la situation du marché mondial.

3. Pêche

Par dérogation aux dispositions communautaires régissant l'accès aux zones de pêche, les Etats membres de la Communauté élargie peuvent fixer la limite des zones de pêche dans leurs eaux territoriales à 6 milles jusqu'au 31 décembre 1982 pour les bateaux pêchant traditionnellement dans ces zones de ports locaux. Les droits de pêche spéciaux dont bénéficient les Etats membres dans les eaux territoriales des autres Etats membres, tels qu'ils ont été fixés au 31 janvier 1971, ne sont pas affectés. Pour certaines zones, les limites de pêche sont étendues à 12 milles¹.

Six ans au plus tard après l'entrée en vigueur du traité d'adhésion, le Conseil, sur proposition de la Commission, statuera sur les conditions de pêche en vue de protéger les fonds

1. Les zones auxquelles s'applique la règle des 12 milles sont les suivantes : *Danemark* : Iles Ferøe, Groenland et la côte occidentale du Danemark de Tybörön à Blavandshut. *France* : les départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. *Irlande* : les côtes septentrionale et orientale de Lough Foyle à Cork dans le sud-ouest. La côte orientale de Carlingford Lough à Carnsore Point pour les crustacés. *Norvège* : la côte occidentale de la frontière avec l'U. R. S. S. jusqu'à Egersund. *Royaume-Uni* : Iles Orcades et Shetland, le nord et l'est de l'Ecosse de Cape Wrath à Berwick, le nord-est de l'Angleterre de la rivière Coquet à Flamborough Head, le sud-ouest de l'Angleterre de Lyme Regis à Hartland Point (y compris l'île de Lundy) et County Down.

marins et de préserver les ressources. Le 31 décembre 1982, la Commission fera rapport au Conseil sur le développement économique et social des régions côtières et sur l'état des réserves de pêche. Sur la base de ce rapport et compte tenu des objectifs de la politique commune de la pêche, le Conseil, sur proposition de la Commission, examinera les accords qui pourraient suivre les dérogations en vigueur jusqu'au 31 décembre 1982.

Dans le cas de la Norvège, un protocole a été adopté, qui recommande aux institutions de la Communauté élargie de tenir particulièrement compte, lors de l'examen du rapport de la Commission au Conseil, des problèmes qui se posent à la Norvège dans le domaine de la pêche, tant dans le cadre de son économie générale que pour les raisons résultant des structures démographiques et sociales propres à ce pays, et de faire en sorte que les dispositions qui pourront être prises alors soient définies en conséquence. Ces dispositions peuvent inclure parmi d'autres mesures, une prorogation au-delà du 31 décembre 1982 du régime dérogatoire dans la mesure appropriée et selon des règles à déterminer.

4. Agriculture norvégienne

Un protocole a été arrêté pour l'agriculture norvégienne, qui reconnaît que la période de transition pourrait ne pas parvenir à résoudre les problèmes particuliers posés par l'adhésion de la Norvège à la Communauté pour les agriculteurs de ce pays. Il a donc été nécessaire de prévoir des arrangements spécifiques qui ne sauraient constituer un précédent et qui ont pour objectif de maintenir le niveau de vie des agriculteurs norvégiens dans le respect des règles de la politique agricole commune.

Divers

Parmi d'autres dispositions particulières élaborées à l'occasion des négociations, on peut rapidement énumérer les suivantes. Le progrès du traité commercial anglo-irlandais a été jugé compatible avec les dispositions générales à condition que les dispositions contingentaires ne défavorisent pas les autres membres de la Communauté. En ce qui concerne le développement économique et régional de l'Irlande, une mention particulière sera faite dans le traité d'élargissement de l'intention de la Communauté d'agir d'une manière positive afin de promouvoir l'expansion de l'économie et l'amélioration du niveau

production and trading circumstances of which may continue with adjustments until 1st January 1985. *Norway's special pharmaceutical products arrangements and trade in alcoholic drinks* were also subject to special dispensations during the transitional period. Special attention was also paid to problems of *veterinary legislation* and satisfactory solutions were found.

Source : Europe Documents, No. 661, 21st January 1972.

**3. Speech by Mr. Heath,
British Prime Minister,
at the signing of the Treaty of Accession
to the European Communities, Brussels**

22nd January 1972

(Extract)

.....

Clear thinking will be needed to recognise that each of us within the Community will remain proudly attached to our national identity and to the achievements of our national history and tradition. But, at the same time, as the enlargement of the Community makes clear beyond doubt, we have all come to recognise our common European heritage, our mutual interests and our European destiny. Imagination will be required to develop institutions which respect the traditions and the individuality of the member States, but at the same time have the strength to guide the future course of the enlarged Community.

The founders of the Community displayed great originality in devising the institutions of the Six. They have been proved in the remarkable achievements of the Community over the years. It is too early to say how far they will meet the needs of the enlarged Community. For we are faced with an essentially new situation, though one which was always inherent in the foundation of the Community of the Six, which was visualised in the preamble to the Treaty of Rome and which has been created by its success. Let us not be afraid to contemplate new measures to deal with the new situation.

There is another cause for satisfaction. "Europe" is more than Western Europe alone. There lies also to the East another part of our continent: countries whose history has been closely linked with our own. Beyond those countries is the Soviet Union, a European as well as an Asian power. We in Britain have every reason to wish for better relations with the States of Eastern Europe and we do sincerely want them. Our new partners on the continent have shown that their feelings are the same. Henceforth our efforts can be united.

The European Communities, far from creating barriers, have served to extend East-West trade and other exchanges. Britain has much to contribute to this process, and as members of the Community we shall be better able to do so. Britain, with her Commonwealth links, has also much to contribute to the universal nature of Europe's responsibilities.

The collective history of the countries represented here encompasses a large part of the history of the world itself over the centuries. I am not thinking today of the age of imperialism, now past: but of the lasting and creative effects of the spread of language and of culture, of commerce and of administration by people from Europe across land and sea to the other continents of the world.

.....

Source : British Embassy, Paris.

4. Belgian Government statement

25th January 1972

(Extracts)

.....

We believe in Europe and wish, as in the past and with renewed vigour, to work for its formation.

This is our wish not only because Europe offers the only course for the prosperity and safeguarding of our country but because we

de vie. Des mesures particulières ont également été adoptées pour l'industrie irlandaise du montage d'automobiles qui conserve son régime avec modification jusqu'au 1^{er} janvier 1985. Les dispositions pour les produits pharmaceutiques spéciaux norvégiens et les dispositions commerciales en boissons alcooliques ont également fait l'objet de dispositions spécifiques pendant la période de transition. Une attention particulière a été portée aux problèmes de la législation vétérinaire et des solutions satisfaisantes ont été trouvées.

Source : Europe Documents, n° 661, 21 janvier 1972.

3. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, lors de la signature du traité d'adhésion aux Communautés européennes à Bruxelles

22 janvier 1972

(Extrait)

.....

Un esprit clair sera nécessaire pour reconnaître que chacun de nous au sein de la Communauté demeurera fièrement attaché à son identité nationale et aux réalisations accomplies au cours de son histoire, selon ses propres traditions. Mais, dans le même temps, comme en atteste de manière éclatante l'élargissement de la Communauté, nous avons tous fini par reconnaître notre héritage européen commun, nos intérêts communs et notre destin européen. Il faudra faire preuve d'imagination pour élaborer des institutions qui respectent les traditions et l'individualité des Etats membres, mais qui soient en même temps assez fortes pour montrer la voie que suivra la Communauté élargie à l'avenir.

Les fondateurs de la Communauté ont fait preuve d'une grande originalité pour créer les institutions des Six. Leur efficacité a été prouvée par les remarquables réalisations de la Communauté au long des années. Il est trop tôt pour dire dans quelle mesure elles répondront aux besoins de la Communauté élargie. Nous nous trouvons en effet en présence d'une situation essentiellement nouvelle, encore qu'elle ait toujours été implicite dans les principes de la fondation de la Communauté des Six, qui était envisagée dans le préambule du Traité de Rome et qui a été créée par le succès qu'il a connu.

N'ayons pas peur d'envisager des mesures nouvelles pour répondre à cette situation nouvelle.

Il y a un autre motif de satisfaction. « L'Europe » est davantage que la seule Europe occidentale. Il y a aussi à l'Est une autre partie de notre continent : des pays dont l'histoire a été étroitement liée à la nôtre. Au-delà de ces pays se trouve l'Union Soviétique, puissance européenne aussi bien qu'asiatique. Nous autres en Grande-Bretagne avons tout lieu de souhaiter de meilleures relations avec les Etats de l'Europe de l'Est. Nous voulons sincèrement qu'elles s'instaurent. Nos nouveaux partenaires du continent ont montré que leurs sentiments étaient les mêmes. Désormais nos efforts peuvent s'unir.

Les Communautés européennes, loin de dresser des barrières, ont servi à développer le commerce Est-Ouest et d'autres échanges. La Grande-Bretagne a beaucoup à apporter à cette évolution et, en tant que membres de la Communauté, nous serons mieux à même de le faire. La Grande-Bretagne, avec les liens qu'elle a dans le Commonwealth, a également beaucoup à apporter au caractère universel des responsabilités de l'Europe.

L'histoire collective des pays représentés ici recouvre une grande partie de l'histoire du monde entier. Je ne songe pas aujourd'hui aux temps de l'impérialisme, maintenant révolus, mais aux effets durables et enrichissants de la diffusion des langues et des cultures, du commerce et du sens de l'organisation des peuples européens dans les autres continents de la planète.

.....

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, *Textes et Déclarations*, n° 5, 26 janvier 1972.

4. Déclaration du gouvernement belge

25 janvier 1972

(Extraits)

.....

Nous croyons à l'Europe et nous voulons, comme par le passé, et avec une vigueur renouvelée, être les artisans de sa construction.

Nous le voulons, non seulement parce que l'Europe est le chemin obligé de notre prospérité et de notre sauvegarde, mais plus encore parce

believe that the values of the civilisation it represents can help to enrich the world.

But we are also aware of the responsibilities which we already have, either directly or through the European Communities, towards the countries of the third world, with particular regard to the most unfortunate of them. We intend not only to increase our assistance to them but also, through European channels, to take action to achieve greater justice in international economic matters.

Some of the ideas expressed here may appear utopian and far removed from the concerns of our citizens.

We do not share this belief though.

Each of us is certainly aware of immediate material problems, and we have said how much importance we attach to effective management, capable of solving these problems and increasing well-being.

But among our people, and especially the younger generation, we feel there is a desire to go beyond immediate difficulties, to look further ahead, to build tomorrow's society and solve the new fundamental problems, the very ones which have been created by material progress, the problems of happiness.

We do not think all this will be easy. And we would be serving our citizens very badly if we did not draw their attention to the efforts still to be made to establish a better society and to the personal responsibility of all of them in this task.

The government for its part has decided to do its utmost to this end.

This is the general framework in which the government proposes to carry into effect the agreement concluded between the two parties which constitute its majority.

.....

A policy for a new impetus and a budgetary policy require co-ordination at European level. There are also problems in the agricultural, industrial and scientific fields and the Ministers concerned will endeavour to find solutions in

accordance with the outline agreed upon in The Hague in December 1969.

We welcome the enlargement of the European Community which is now an accomplished fact; last Saturday's signing of the treaty of accession by the new members is a historical event; for a Europe of 250 million inhabitants, it implies a further effort towards internal development, democratic and parliamentary organisation, political unification and the working out of common approaches in every field dictated by the new world balance. The government is embarking on this new stage and its new European duties with determination.

The government will remain loyal to the policy of peace always followed by its predecessors, and in this spirit will prepare the Belgian position for the forthcoming conference on European security in close co-operation with its western partners.

It will remain loyal to all the other commitments to which Belgium has subscribed in treaties, including those resulting from the economic and monetary union with the Grand Duchy of Luxembourg and the Benelux treaty; together with the other governments concerned, it will fix the date of the third Benelux governmental conference.

It will pursue its action in the United Nations so that this organisation may become universal and work more effectively for peace.

Belgium will continue to play its rôle in the Atlantic Alliance. With due regard for its international commitments, the government will endeavour to ease the national service commitments of young people. It will adapt conditions for servicemen to the needs of present-day life. It will modernise and reorganise the army, pursuing and strengthening the action started in the framework of decisions taken in this respect by previous governments.

This national and international action is also part of our determination to set new goals and aims for economic growth and social progress.

.....

Source: Libre Belgique, 26th January 1972 (WEU translation).

que nous croyons qu'elle est porteuse de valeurs de civilisation qui peuvent contribuer à enrichir le monde.

Mais nous sommes conscients aussi des responsabilités que nous avons dès à présent, directement ou à travers les Communautés européennes, à l'égard des pays du tiers monde, et spécialement à l'égard des plus malheureux d'entre eux. Nous entendons non seulement accroître notre aide envers eux, mais aussi, par le canal de l'Europe, agir pour une plus grande justice dans l'économie internationale.

Peut-être certaines des idées que nous avons exprimées ici paraîtront-elles utopiques à d'autres. Peut-être les jugeront-ils éloignées des préoccupations de nos concitoyens.

Nous ne le croyons pas.

Sans doute chacun d'entre nous est-il sensible aux problèmes matériels immédiats. Et nous avons dit le prix que nous accordions à une gestion efficace capable de résoudre ces problèmes et d'accroître le bien-être.

Mais nous sentons aussi dans notre population, et spécialement chez les jeunes, la volonté de dépasser les difficultés immédiates, la volonté de voir plus loin, de construire la société de demain et de résoudre les problèmes fondamentaux nouveaux, ceux-là mêmes qu'a créés notre progrès matériel, et qui sont des problèmes de bonheur.

Nous ne croyons pas que tout cela soit facile. Et nous rendrions un fort mauvais service à nos concitoyens si nous n'attirions pas leur attention sur les efforts qui restent encore à accomplir pour l'établissement d'une société meilleure, et sur la responsabilité personnelle de chacun d'eux dans cette tâche.

Pour sa part, le gouvernement est décidé à y apporter le meilleur de son énergie.

C'est dans le cadre général que le gouvernement se propose de réaliser l'accord conclu entre les deux partis qui constituent sa majorité.

.....

Politique de relance et politique budgétaire requièrent une coordination au niveau européen. En matière agricole, industrielle, scientifique, des problèmes se posent aussi : les ministres compétents s'emploieront à en rechercher la so-

lution selon le schéma arrêté à La Haye en décembre 1969.

Il importe de nous réjouir de l'élargissement de la Communauté européenne actuellement acquis ; la signature, samedi dernier, du traité d'adhésion des nouveaux membres a valeur d'événement historique ; ceci impose à une Europe de 250 millions d'habitants un nouvel effort de développement interne, d'organisation démocratique et parlementaire, d'unification politique, l'élaboration d'attitudes communes sur toutes les matières où le nouvel équilibre du monde l'impose. Le gouvernement aborde cette étape et ces nouveaux devoirs de l'Europe avec résolution.

Le gouvernement restera fidèle à la politique de paix toujours pratiquée par ses prédécesseurs, et il préparera dans cet esprit, en étroite coopération avec ses partenaires occidentaux, les positions de la Belgique, lors de la future conférence sur la sécurité européenne.

Il restera fidèle à tous les autres engagements auxquels la Belgique a souscrit par des traités, entre autres ceux résultant de l'union économique et monétaire avec le Grand-Duché de Luxembourg et du traité Benelux ; il fixera, avec les autres gouvernements intéressés, la date prochaine de la troisième conférence gouvernementale Benelux.

Il poursuivra son action au sein des Nations Unies afin que cette organisation atteigne non seulement l'universalisme, mais puisse œuvrer plus efficacement pour la paix.

La Belgique continuera à jouer le rôle qui lui incombe au sein de l'Alliance atlantique. C'est dans le respect de ses engagements internationaux que le gouvernement s'efforcera d'alléger les obligations militaires imposées aux jeunes. Il adaptera le statut des miliciens aux nécessités de la vie moderne. Il s'attachera à la modernisation de l'armée et à sa restructuration, en poursuivant et en renforçant l'action amorcée dans le cadre des décisions prises en la matière par les précédents gouvernements.

Cette action internationale et nationale s'inscrit aussi dans la volonté de donner de nouveaux objectifs, une nouvelle finalité à la croissance économique et au progrès social.

.....

Source : *La Libre Belgique*, 26 janvier 1972.

5. Declaration on peace, security and co-operation in Europe adopted at the meeting of the Political Consultative Committee of the Warsaw Pact countries, Prague

26th January 1972

The People's Republic of Bulgaria, the Czechoslovak Socialist Republic, the German Democratic Republic, the Hungarian People's Republic, the Polish People's Republic, the Socialist Republic of Rumania and the Union of Soviet Socialist Republics, represented at the meeting of the Political Consultative Committee of the Warsaw Treaty member States held in Prague on 25th and 26th January 1972, have examined the course of recent events in Europe. They have analysed these events in the light of their steadfast goal of working to transform the European continent into an area of firm and lasting peace, into an area of fruitful co-operation among sovereign and equal States, into a factor making for stability and understanding throughout the world. Those taking part in the meeting have noted with satisfaction that further progress has been achieved in this direction.

The proposals of the socialist States for strengthening European security and convening an all-European conference with this aim in view are playing a most important rôle in rallying all the forces which stand for peace and co-operation in Europe. These proposals are contained in the Bucharest declaration of 1966, in the Budapest address of 1969, and the Berlin statement of 1970. These proposals of the member States of the Warsaw Treaty, and also further actions and initiatives undertaken by them, constitute a broad peace programme and are helping to create a new political climate in Europe.

Other European States are also making an important and increasing contribution to the common cause of European peace. The policies of some of them definitely put the interests of European peace first, and this has a favourable effect on the situation in Europe.

I

Those taking part in the meeting draw attention to the great positive significance of the con-

tacts that have recently been increasing between European States belonging to different social systems, and of the development of political relations between them, particularly in the form of consultations on questions of mutual interest. This promotes mutual understanding among European States with regard to their common long-term interests in the sphere of peace and co-operation.

As a result of the efforts and the constructive contribution of the member States taking part in the present meeting and also due to the efforts and constructive contribution of other States, relations of peaceful coexistence among European States are asserting themselves more and more. In this connection those taking part in the meeting note the importance of the principles of co-operation between the Union of Soviet Socialist Republics and France, which were adopted at the conclusion of the recent Soviet-French summit talks.

The easing of tension on the European continent is also being promoted by the expansion of economic, trade, scientific, technological, cultural and other relations among European States.

The relationships between European peoples are growing stronger and are acquiring a more diversified content. There is growing activity on the part of the public in Europe in the struggle for the further easing of tension and for peace and security in Europe.

The States represented at the meeting expressed satisfaction over the fact that the results achieved in the process of easing tension in Europe are being supported, when necessary, by appropriate documents, valid under international law.

The Political Consultative Committee assesses favourably the beginning of the ratification of the treaties between the Soviet Union and the Federal Republic of Germany and between the Polish People's Republic and the Federal Republic of Germany. The bringing of these treaties into force will serve the interests, not only of the actual parties to the treaties, but of all European States as well and will lead to the strengthening of the foundations of peace in Europe.

The member States participating in the meeting have stressed the positive significance of the four-power agreement of 3rd September 1971 on questions relating to West Berlin, and of

5. Déclaration sur la paix, la sécurité et la coopération en Europe adoptée lors de la réunion du Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie à Prague

26 janvier 1972

La République Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Démocratique Allemande, la République Populaire de Pologne, la République Socialiste de Roumanie, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Socialiste de Tchécoslovaquie, représentées à Prague à la conférence du Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie, réunie le 25 et le 26 janvier 1972, ont examiné les événements qui se sont déroulés en Europe pendant la dernière période. Ils ont analysé ces événements du point de vue de leur objectif constant, la transformation du continent européen en une région de paix solide et durable, en une région de coopération fructueuse entre des Etats souverains et égaux, en un facteur de stabilité et de compréhension mutuelle dans le monde entier. Les participants à la conférence ont constaté avec satisfaction qu'un nouveau progrès avait été réalisé sur cette voie.

Les propositions des Etats socialistes sur la consolidation de la sécurité européenne et la convocation d'une conférence européenne contenues dans la Déclaration de Bucarest de 1966, dans l'Appel de Budapest de 1969 et dans la Déclaration de Berlin de 1970 jouent un rôle capital dans la cohésion de toutes les forces qui se prononcent pour la paix et la coopération en Europe. Ces propositions, de même que les initiatives et les mesures prises ensuite par les pays membres du Traité de Varsovie, constituent un large programme de paix et contribuent à créer en Europe un nouveau climat politique.

D'autres pays européens contribuent également de façon de plus en plus considérable à la cause commune de la paix en Europe. Dans la politique de certains d'entre eux, les intérêts de la paix en Europe sont nettement mis au premier plan, ce qui influe favorablement sur la conjoncture européenne.

I

Les participants à la conférence soulignent l'importance positive de l'intensification des

contacts entre les Etats d'Europe à régimes sociaux différents, qu'on observe ces derniers temps, du développement des relations politiques entre ces Etats surtout sous forme de consultations concernant des questions d'intérêt réciproque. Cela facilite la compréhension mutuelle entre les Etats d'Europe pour ce qui concerne leurs intérêts communs durables dans le domaine de la paix et de la coopération.

Des rapports de coexistence pacifique s'affirment de plus en plus entre les Etats d'Europe par suite des efforts et de la contribution constructive des Etats membres de la présente conférence, de même que des efforts et de la contribution constructive d'autres Etats. A ce propos, les participants à la conférence relèvent l'importance des principes de la coopération entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la France énoncés à l'issue du dernier sommet soviéto-français.

L'extension des contacts économiques, commerciaux, scientifiques, techniques, culturels et autres entre les pays européens favorise également la détente sur le continent européen.

Les rapports entre les peuples européens se renforcent et leur contenu devient de plus en plus diversifié. L'activité de l'opinion publique européenne augmente dans la lutte pour l'approfondissement de la détente, pour la paix et la sécurité en Europe.

Les pays représentés à la conférence se déclarent satisfaits du fait que les résultats de la détente en Europe sont renforcés, en cas de nécessité, par des documents appropriés, reconnus par le droit international.

Le Comité consultatif politique apprécie positivement le début de la ratification des traités entre l'Union Soviétique et la République Fédérale d'Allemagne, entre la République Populaire de Pologne et la République Fédérale d'Allemagne. L'entrée en vigueur de ces traités sera conforme aux intérêts non seulement de ses participants directs, mais aussi de tous les pays européens, et favorisera la consolidation des fondements de la paix européenne.

Les Etats participant à la conférence ont souligné l'importance positive de l'accord quadripartite en date du 3 septembre 1971 sur les problèmes relatifs à Berlin-Ouest, ainsi que des

the agreements between the Governments of the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany and between the Government of the German Democratic Republic and the Senate of West Berlin.

The widening international recognition of the German Democratic Republic is a major factor in strengthening peace. Further progress in this direction, including the establishment of relations between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany in accordance with the standards of international law, will be an important contribution to peace, security and co-operation.

The participants in the meeting are in favour of a decision without further delay on the question of admitting the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany to the United Nations Organisation.

Those taking part in the meeting point out with satisfaction that the Governments of the Czechoslovak Socialist Republic and the Federal Republic of Germany are conducting an exchange of views on the unsolved questions in the relations between the two countries and, above all, on the question of declaring the Munich agreement null and void from the very outset. They express support for the just demands of the Czechoslovak Socialist Republic and believe that the reaching of an agreement will help to improve the situation in Europe.

The implementation of these measures will further the rapid and radical elimination of the consequences of the lengthy period of distrust and tension from the relations of the Federal Republic of Germany with the socialist countries and will promote the complete normalisation of those relations and this, in turn, will promote an easing of tension on the European continent and the development of co-operation among all the European States.

The States taking part in the meeting of the Political Consultative Committee welcome the prospects for further positive changes in Europe. At the same time, they take into account the fact that there continue to operate in Europe forces which are interested in maintaining tension, in setting some European States against others and in keeping opportunities for impelling the development of events on the European continent towards a sharpening of the situation. Those

forces, as is shown by events, including the most recent events, cannot imagine a European policy free from blocs and are striving to intensify still more the arms race in Europe. The Warsaw Treaty member States cannot fail to draw definite conclusions from this with regard to their own security. But they are convinced that by now such a correlation of forces has taken shape in Europe that it is possible to overcome the opposition of those who are against the easing of tension, provided that efforts to strengthen peace are made jointly and consistently.

II

The States taking part in the meeting have expressed the conviction that it is particularly important and quite possible at the present stage to achieve collective, joint actions on the part of the European States in the direction of strengthening European security. In this connection, they declare themselves in favour of the speediest holding of an all-European conference on security and co-operation, in which all the European States and also the United States and Canada would take part on an equal footing.

At the all-European conference those taking part could work out practical measures for the further easing of tensions in Europe and lay the foundations for the construction of a system of European security.

Those taking part in the meeting are of the opinion that European security and co-operation require the creation of a system of commitments precluding any use or threat of force in the mutual relations among the States in Europe, a system of commitments guaranteeing all the countries protection from acts of aggression and promoting the well-being and prosperity of every people.

The States taking part in the meeting of the Political Consultative Committee declare themselves in favour of the universal recognition, and practical implementation in the political life of the European continent, of the following fundamental principles of European security and relations among European States :

Inviolability of frontiers

The frontiers now existing between the European States, including the frontiers that

accords entre les gouvernements de la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, entre le gouvernement de la R.D.A. et le sénat de Berlin-Ouest.

La reconnaissance internationale toujours plus large de la République Démocratique Allemande constitue un facteur très important de consolidation de la paix. Le progrès ultérieur dans ce domaine, y compris l'établissement des rapports entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne conformément aux normes du droit international, contribueront pour beaucoup à la paix, à la sécurité et à la coopération.

Les participants à la conférence se prononcent pour la solution sans aucun ajournement de la question de l'admission de la R.D.A. et de la R.F.A. à l'Organisation des Nations Unies.

Les participants à la conférence constatent avec satisfaction que les gouvernements de la République Socialiste de Tchécoslovaquie et de la République Fédérale d'Allemagne procèdent à un échange d'opinions sur les problèmes qui n'ont pas encore été réglés dans les relations entre ces deux Etats, en tout premier lieu sur le fait de déclarer les Accords de Munich comme nuls et non avenue dès le début. Ils expriment leur soutien aux revendications légitimes de la République Socialiste de Tchécoslovaquie et estiment que la réalisation d'un accord contribuera à l'amélioration de la situation en Europe.

La réalisation de ces mesures contribuera à l'élimination rapide et radicale, dans les relations entre la R.F.A. et les pays socialistes, des conséquences d'une longue période de défiance et de tension ; elle aboutira à la normalisation totale de ces rapports, ce qui à son tour contribuera à stimuler encore plus la détente sur le continent européen et à développer la coopération entre tous les Etats d'Europe.

Les Etats représentés à la conférence du Comité consultatif politique se félicitent des perspectives de nouveaux changements positifs en Europe. Dans le même temps, ils tiennent compte du fait qu'en Europe continuent d'agir aussi les forces qui ont intérêt à maintenir l'état de tension, à opposer certains pays d'Europe à d'autres, à conserver des conditions permettant d'infléchir à nouveau les événements européens vers une aggravation de la tension. Les faits mon-

trrent que ces forces, même pendant la dernière période, n'arrivent pas à concevoir la politique européenne en dehors des blocs, qu'elles cherchent à renforcer la course aux armements sur le continent européen. Les Etats membres du Traité de Varsovie ne peuvent pas ne pas en tirer des conclusions relatives à leur sécurité. Ils sont néanmoins convaincus que la répartition des forces qui existe à l'heure actuelle en Europe permet de surmonter l'opposition des adversaires de la détente, à condition de mener une politique de consolidation de la paix avec cohésion et esprit de suite.

II

Les pays participant à la conférence se déclarent convaincus qu'à l'étape actuelle, les actions collectives conjointes des pays européens en vue de renforcer la sécurité européenne sont particulièrement importantes et sont complètement réalisables. Ils se prononcent donc en faveur de la convocation rapide d'une conférence européenne sur la sécurité et la coopération à laquelle participeraient à part entière tous les pays européens, ainsi que les Etats-Unis et le Canada.

La conférence européenne permettrait à ses participants d'élaborer des mesures pratiques en vue de la détente ultérieure en Europe et d'amorcer la mise au point du système de sécurité européenne.

Les participants à la conférence sont d'avis que la sécurité et la coopération en Europe réclament la création d'un système d'engagements excluant tout usage de la force ou la menace de la force dans les rapports réciproques entre Etats en Europe, garantissant à tous les pays une protection contre les actes d'agression et favorisant le bien-être et la prospérité de chaque peuple.

Les Etats parties de la conférence du Comité consultatif politique se prononcent en faveur de la reconnaissance générale et de la réalisation pratique dans la vie politique de l'Europe des principes fondamentaux suivants de la sécurité européenne et des relations entre les Etats d'Europe :

Inviolabilité des frontières

Les frontières qui existent actuellement entre les Etats d'Europe, y compris celles qui se

took shape as a result of the second world war, are inviolable. Any attempt to violate these frontiers would threaten European peace. Therefore, the inviolability of the present frontiers and the territorial integrity of the European States must continue to be observed unswervingly and there must be no territorial claims by some States on others.

Renunciation of the use of force

Force or the threat of force must not be employed in the relations among European States. All questions in dispute must be solved by peaceful political means, through negotiations, in accordance with the fundamental principles of international law, so that the legitimate interests of the peoples and their peace and security are not placed in jeopardy.

Peaceful coexistence

States of two social systems — the socialist and capitalist systems — have taken shape in Europe in the process of historical development and exist at the present time. The existence of different systems must not be an insurmountable obstacle to the all-round development of relations among those States. Renouncing war as a means of pursuing their policy, the European States belonging to the different social systems can and must build their relations on the basis of agreement and co-operation in the interests of peace.

Foundations for good-neighbourly relations and co-operation in the interests of peace

Good-neighbourly relations among the European States must develop on the basis of the principles of independence and national sovereignty, equality, non-interference in internal affairs and mutual benefit. This approach must become the permanent policy in the relations among the European States and a permanent factor in the life of all the European peoples and must also lead to the development of good-neighbourly relations and mutual understanding among the States in the various parts of Europe. It is necessary to strive for a transformation of relations among the European States such as will make it possible to overcome the division of the continent into military and political groupings.

Mutually beneficial relations among States

Diversified mutually beneficial relations among the European States in the economic, scientific, technical and cultural fields and in tourism and environmental control must be widely developed in conditions of peace. The development of these relations, in turn, by adding material content to the striving of the European peoples for peace, tranquillity and flourishing development, will consolidate the stability of the system of security and co-operation taking shape in Europe.

Disarmament

In the interests of strengthening world peace, the European States must promote in every possible way the solution of the problem of universal and complete disarmament, first of all nuclear disarmament, and the implementation of measures for the limitation and ending of the arms race.

Support for the United Nations

The goals of the European States in the international arena are in keeping with the articles of the United Nations Charter calling for the preservation of world peace and security and for the development of friendly relations and co-operation among States. The European States come out in support of the United Nations and for strengthening it in accordance with the provisions of the United Nations Charter.

In adopting these noble principles and goals as the foundation for relations among the States of Europe, the all-European conference will be taking a decision of great historical scope. This will mark the beginning of fruitful joint work capable of transforming Europe into a truly peaceful continent.

It would also be possible to agree at the all-European conference on specific lines for the further development of mutually beneficial relations by European States in all spheres, and for the elimination of all discrimination, inequality and artificial barriers. Their co-operation in the rational utilisation of the raw materials and the power resources of Europe, in increasing the potential of industry and improving the fertility of the land, and in utilising the achievements of the scientific and technological revolution will

sont établies à la suite de la Seconde guerre mondiale, sont inviolables. Toute tentative de les violer mettrait en cause la paix en Europe. C'est pourquoi l'inviolabilité des frontières existantes, l'intégrité territoriale des Etats d'Europe doivent dans l'avenir aussi être respectées rigoureusement et les prétentions territoriales d'un Etat à l'égard d'un autre Etat doivent être totalement exclues.

Non-recours à la force

Dans leurs rapports, les Etats d'Europe ne doivent pas avoir recours à la force ni à la menace de son emploi. Tous les litiges qui surgissent entre eux doivent être réglés exclusivement par des moyens politiques pacifiques, par des pourparlers, conformément aux principes fondamentaux du droit international, de manière à ce que les intérêts légitimes, la paix et la sécurité des peuples ne soient pas mis en cause.

Coexistence pacifique

Au cours du développement historique de l'Europe, les Etats de deux systèmes sociaux, le système socialiste et le système capitaliste, se sont créés et existent aujourd'hui. La différence entre ces systèmes ne doit pas devenir un obstacle insurmontable au développement multilatéral des rapports entre eux. En excluant la guerre de l'arsenal de leur politique, les Etats d'Europe appartenant à des systèmes sociaux différents peuvent et doivent bâtir leurs rapports sur l'entente et la coopération dans l'intérêt de la paix.

Principes fondamentaux des rapports de bon voisinage et de coopération dans l'intérêt de la paix

Les rapports de bon voisinage entre les Etats d'Europe doivent être fondés sur les principes de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de l'égalité en droit, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel. Cette attitude doit devenir une constante politique dans les rapports entre les Etats d'Europe, un élément permanent de la vie de tous les peuples d'Europe ; elle doit également favoriser le développement des rapports de bon voisinage et de compréhension mutuelle entre les Etats des différentes parties de l'Europe. Il est indispensable de préconiser une transformation dans les rapports entre les Etats d'Europe, qui permettrait de surmonter la division du continent en blocs militaires et politiques.

Rapports réciproquement avantageux entre les Etats

Dans les conditions de la paix, un large développement doit être donné aux multiples contacts réciproquement avantageux entre les Etats d'Europe dans les domaines économique, scientifique, technique, culturel, touristique, sur le plan de la protection de l'environnement. A son tour, le développement de ces rapports, en donnant un contenu matériel à l'aspiration des peuples européens à la paix, à leur désir de vivre dans le calme et la prospérité, affirmera la stabilité du système de sécurité et de coopération qui se forme en Europe.

Désarmement

Dans les intérêts de la consolidation de la paix mondiale, il appartient aux Etats d'Europe de contribuer, par tous les moyens, au règlement des problèmes du désarmement général et complet et, en tout premier lieu, du désarmement nucléaire, à la réalisation des mesures sur la limitation et l'arrêt de la course aux armements.

Soutien à l'O.N.U.

Les objectifs des Etats européens dans l'arène internationale correspondent aux dispositions de la Charte des Nations Unies : contribuer au maintien de la paix mondiale et de la sécurité, au développement des rapports d'amitié et de la coopération entre les Etats. Les Etats d'Europe se prononcent en faveur du soutien à l'Organisation des Nations Unies, pour sa consolidation, conformément aux dispositions de la Charte de l'O.N.U.

En plaçant ces principes et objectifs élevés à la base des rapports entre les Etats d'Europe, la conférence européenne prendra une décision d'une grande portée historique. Ceci posera les fondements d'un travail commun fructueux, capable de faire réellement de l'Europe un continent de paix.

Pendant la conférence européenne, il serait également possible de concerter en commun les grandes lignes du développement des contacts multiformes réciproquement avantageux entre les Etats d'Europe, de la liquidation de toute forme de discrimination, d'inégalité en droit ou de barrières artificielles. La coopération entre les Etats dans l'utilisation rationnelle des réserves minérales et énergétiques de l'Europe, dans l'élévation du potentiel industriel et l'amélioration de la fécondité des terres, dans l'application des

make it possible to multiply the opportunities for improving the well-being of the European peoples. Mutual enrichment in spiritual values and mutual acquaintance with each other's culture and art will assume still greater scope.

It would be desirable to set up, at the all-European conference, a permanent body of all the States taking part, with a view to ensuring that after the conference joint work could continue in order to reach agreement on further steps in this direction.

In the opinion of the member States of the Warsaw Treaty all these questions should provide the basis for the agenda of an all-European conference.

The States represented at the meeting of the Political Consultative Committee believe that an all-European conference can be convened in 1972 and they regard as a factor in favour of this the statements by a number of West European States to the effect that they take the same view.

Those taking part in the meeting of the Political Consultative Committee regard with understanding the reasoning of many States who favour the carrying out of necessary preparations for an all-European conference in order to promote its speediest convocation and its success. They believe that the Finnish Government's proposal that multilateral consultations should take place in Helsinki with the participation of all the interested European States and also of the United States and Canada should be carried out. The member States taking part in the meeting reiterate that they have decided to appoint delegates to take part, together with the representatives of other States, in multilateral consultations aimed at reaching agreement on questions related to the preparations for, and the organisation of, an all-European conference. They note that the proposal for multilateral consultations as a form of preparing for the all-European conference is now meeting with the agreement of all the States concerned, and call for multilateral consultations to be started within a very short time.

III

The member States of the Warsaw Treaty believe that the reaching of agreement on a

reduction of armed forces and armaments in Europe would also correspond to the interests of strengthening European security. In this they proceed on the basis of the fact that the question of reducing armed forces and armaments in Europe, both foreign and national, should be solved in such a way as not to be to the detriment of the countries taking part in such a reduction. The examination and determining of ways towards the solution of this problem should not be the prerogative of the existing military and political alliances in Europe. Appropriate agreement could be reached on the way to conduct negotiations on this question.

*
**

The People's Republic of Bulgaria, the Czechoslovak Socialist Republic, the German Democratic Republic, the Hungarian People's Republic, the Polish People's Republic, the Socialist Republic of Rumania and the Union of Soviet Socialist Republics believe that historical development has brought Europe to an important juncture. In addition to fresh hope of lasting peace and security, the year 1972 can bring the peoples of Europe a real advance towards translating that hope into life. The supreme duty of all States is to help energetically in bringing this about.

Source: Soviet News, 1st February 1972.

6. United States eight-point plan for a negotiated settlement in Vietnam

27th January 1972

1. There will be a total withdrawal from South Vietnam of all United States forces and other foreign forces allied with the Government of South Vietnam within six months of an agreement.
2. The release of all military men and innocent civilians captured throughout Indo-China will be carried out in parallel with the troop withdrawals mentioned in point 1. Both sides will present a complete list of military men and innocent civilians held throughout Indo-China on the day the agreement is signed. The release will begin on the same day as the troop withdrawals and will be completed when they are completed.

acquis de la révolution scientifique et technique permettra de multiplier les possibilités du mieux-être pour les peuples d'Europe. Les échanges de valeurs spirituelles, la connaissance de la culture et de l'art d'autrui, prendront une envergure de plus en plus grande.

Il serait profitable de constituer pendant la conférence européenne un organisme permanent de tous les Etats intéressés participant à la conférence. Après la conférence, cet organisme pourrait poursuivre le travail commun pour coordonner les autres mesures à prendre dans ce but.

De l'avis des Etats membres du Traité de Varsovie, toutes ces questions doivent occuper la première place dans l'ordre du jour de la conférence européenne.

Les Etats représentés à la conférence du Comité consultatif politique estiment que la conférence européenne peut être convoquée en 1972 et ils considèrent comme un facteur favorable les déclarations faites par plusieurs Etats d'Europe de l'Ouest qui s'en tiennent à ce même point de vue.

Les participants à la conférence du Comité consultatif politique comprennent les raisons qui poussent de nombreux Etats à se prononcer en faveur d'une préparation indispensable de la conférence européenne, en vue d'assurer sa tenue rapide et le succès de ses travaux. Ils estiment qu'il convient de réaliser la proposition du gouvernement finlandais sur l'organisation, à Helsinki, de consultations multilatérales avec la participation de tous les Etats européens intéressés, des Etats-Unis et du Canada. Les Etats participant à la conférence réaffirment qu'ils ont décidé de nommer des représentants qui, avec les représentants des autres Etats, participeront aux consultations multilatérales en vue de concerter les problèmes de la préparation et de l'organisation de la conférence européenne. Ils indiquent que l'idée des consultations multilatérales, en tant que forme de préparation de la conférence européenne, est maintenant acceptée par tous les Etats intéressés et ils appellent à les commencer au plus tôt.

III

Les Etats membres du Traité de Varsovie estiment qu'un accord sur la réduction des forces

armées et des armements en Europe contribuerait également à consolider la sécurité européenne. Ils se fondent sur le fait que le problème de la réduction en Europe des forces armées et des armements, tant étrangers que nationaux, doit être réglé de manière à ne pas porter préjudice aux pays qui participeront à cette réduction. L'examen et le choix des moyens permettant de régler ce problème ne doivent pas être la prérogative des blocs militaro-politiques qui existent en Europe. Une entente pourrait être réalisée sur les modalités des pourparlers relatifs à ce problème.

*
**

La République Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Démocratique Allemande, la République Populaire de Pologne, la République Socialiste de Roumanie, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Socialiste de Tchécoslovaquie sont convaincues que le développement historique a placé l'Europe devant un jalon important. L'année 1972 peut non seulement apporter aux peuples d'Europe un nouvel espoir de paix durable et de sécurité, mais elle peut également les faire progresser réellement vers la réalisation de cet espoir. Il est du devoir suprême de tous les Etats d'y contribuer activement.

Source : Bureau soviétique d'information, Paris.

6. Plan en huit points présenté par les Etats-Unis pour un règlement négocié du problème vietnamien

27 janvier 1972

1. Il y aura un retrait total du Vietnam du Sud de toutes les forces américaines et des autres forces alliées au gouvernement sud-vietnamien dans les six mois suivant un accord.
2. La libération de tous les militaires et civils innocents capturés dans toute l'Indochine sera menée à bien parallèlement avec le retrait des troupes, qui fait l'objet du premier point. Les deux parties présenteront une liste complète des militaires et des civils détenus dans toute l'Indochine le jour de la signature de l'accord. Leur élargissement commencera le même jour que le début du rapatriement des troupes, et il sera achevé lorsque ce rapatriement sera terminé.

3. The following principles will govern the political future of South Vietnam :

The political future of South Vietnam will be left for the South Vietnamese people to decide for themselves, free from outside interference.

There will be a free and democratic presidential election in South Vietnam within six months of an agreement. This election will be organised and run by an independent body representing all political forces in South Vietnam which will assume its responsibilities on the date of the agreement. This body will, among other responsibilities, determine the qualification of candidates. All political forces in South Vietnam can participate in the election and present candidates. There will be international supervision of this election.

One month before the presidential election takes place, the incumbent President and Vice-President of South Vietnam will resign. The Chairman of the Senate, as caretaker Head of the Government, will assume administrative responsibilities except for those pertaining to the election, which will remain with the independent election body.

The United States, for its part, declares that it :

- will support no candidate and will remain completely neutral in the election ;
- will abide by the outcome of this election and any other political processes shaped by the South Vietnamese people themselves ;
- is prepared to define its military and economic assistance relationship with any government that exists in South Vietnam.

Both sides agree that :

- South Vietnam, together with the countries of Indo-China, should adopt a foreign policy consistent with the military provisions of the 1954 Geneva accords ;
- reunification of Vietnam should be decided on the basis of discussions and agreements between North and South Vietnam without constraint and annexation from either party, and without foreign interference.

4. Both sides will respect the 1954 Geneva agreements on Indo-China and those of 1962 on Laos. There will be no foreign intervention in the Indo-Chinese countries and the Indo-Chinese peoples will be left to settle their own affairs by themselves.

5. The problems existing among the Indo-Chinese countries will be settled by the Indo-Chinese parties on the basis of mutual respect for independence, sovereignty, territorial integrity and non-interference in each other's affairs. Among the problems that will be settled is the implementation of the principle that all armed forces of the countries of Indo-China must remain within their national frontiers.

6. There will be a general cease-fire throughout Indo-China, to begin when the agreement is signed. As part of the cease-fire, there will be no further infiltration of outside forces into any of the countries of Indo-China.

7. There will be international supervision of the military aspects of this agreement including the cease-fire and its provisions, the release of prisoners of war and innocent civilians, the withdrawal of outside forces from Indo-China, and the implementation of the principle that all armed forces of the countries of Indo-China must remain within their national frontiers.

8. There will be an international guarantee for the fundamental national rights of the Indo-Chinese peoples, the status of all the countries in Indo-China, and lasting peace in this region.

Both sides express their willingness to participate in an international conference for this and other appropriate purposes.

Source : International Herald Tribune, 27th January 1972.

7. Nine-point peace initiative presented by the Delegation of the Democratic Republic of Vietnam at a private meeting on 26th June 1971

31st January 1972

1. The withdrawal of the totality of United States forces and those of foreign countries in the United States camp from South Vietnam and other Indo-Chinese countries should be completed within 1971.

3. L'avenir politique du Vietnam du Sud sera régi par les principes suivants :

L'avenir politique du Vietnam du Sud sera laissé à la responsabilité du peuple sud-vietnamien lui-même, sans ingérence extérieure.

Dans les six mois suivant un accord, il y aura au Vietnam du Sud une élection présidentielle libre et démocratique. Cette élection sera organisée et conduite par un organisme indépendant représentant toutes les forces politiques du Vietnam du Sud, organisme qui assumera sa responsabilité à la date de l'accord. Parmi ses autres responsabilités, cet organisme aura à statuer sur la validité des candidatures. Toutes les forces politiques qui existent au Vietnam du Sud peuvent participer à l'élection et présenter des candidats. Il y aura une supervision internationale de cette consultation populaire.

Un mois avant l'ouverture du scrutin présidentiel, le président et le vice-président en exercice du Vietnam du Sud démissionneront. Le président du Sénat assumera les responsabilités administratives en qualité de chef d'un gouvernement intérimaire. Seule la responsabilité des élections restera du ressort de l'organisme indépendant qui en sera chargé.

Les Etats-Unis, pour leur part, s'engagent à :

- ne soutenir aucun candidat et demeurer complètement neutres dans cette élection ;
- respecter l'issue de cette élection et de tout autre processus politique qui pourrait être décidé par le peuple sud-vietnamien lui-même ;
- se tenir prêts à définir un plan d'assistance économique et militaire en faveur de n'importe quel gouvernement qui sera élu au Vietnam du Sud.

Les deux parties conviennent que :

- le Vietnam du Sud et les autres pays d'Indochine devraient adopter une politique étrangère qui soit en harmonie avec les dispositions de caractère militaire de l'accord de Genève de 1954 ;
- la réunification du Vietnam devrait être décidée sur la base de discussions et d'accords passés entre le Vietnam du Nord et du Sud, sans contrainte et annexion par l'un ou l'autre, et sans ingérence étrangère.

4. Les deux parties respecteront les accords de Genève sur l'Indochine (1954) et sur le Laos (1962). Il n'y aura pas d'intervention étrangère dans les pays d'Indochine, et les peuples de ces pays auront à régler eux-mêmes leurs affaires.

5. Les problèmes qui se posent entre les pays d'Indochine seront réglés par les parties indochinoises directement en cause, sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires de chacun. Parmi les problèmes à régler figure l'application du principe que toutes les forces armées de chacun des pays d'Indochine doivent rester à l'intérieur de leurs frontières nationales.

6. Il y aura un cessez-le-feu général dans toute l'Indochine à partir du jour de la signature de l'accord. Il n'y aura, dans le cadre de ce cessez-le-feu, aucune nouvelle infiltration de forces extérieures dans quelque pays d'Indochine que ce soit.

7. Il y aura un contrôle international des aspects militaires de cet accord, y compris le cessez-le-feu et ses dispositions, la libération des prisonniers de guerre et des civils innocents, le rapatriement des forces étrangères de l'Indochine et l'application du principe selon lequel toutes les forces armées de chacun des pays (d'Indochine doivent rester) en deçà de leurs frontières nationales.

8. Il y aura une garantie internationale concernant les droits nationaux fondamentaux des peuples indochinois, concernant le statut de tous les pays d'Indochine et l'établissement d'une paix durable dans cette région.

Les deux parties déclarent être disposées à participer à une conférence internationale qui serve cet objectif et tous autres buts qui sont désirables.

Source : *Le Monde*, 27 janvier 1972.

7. Plan de paix en neuf points présenté par la délégation de la République Démocratique du Vietnam lors d'une réunion privée le 26 juin 1971

31 janvier 1972

1. Le retrait de la totalité des forces des Etats-Unis et de celles des pays étrangers du camp américain hors du Vietnam du Sud et des autres pays indochinois devra s'achever dans l'année 1971.

2. The release of all military men and civilians captured in the war should be carried out in parallel and completed at the same time with the troop withdrawal mentioned in point 1.

3. In South Vietnam, the United States should stop supporting Thieu-Ky-Khiem so that there may be set up in Saigon a new administration standing for peace, independence, neutrality and democracy. The Provisional Revolutionary Government of the Republic of South Vietnam will enter into talks with that administration to settle the internal affairs of South Vietnam and to achieve national concord.

4. The United States Government must bear full responsibility for the damages caused by the United States to the people of the whole of Vietnam. The Government of the Democratic Republic of Vietnam and the Provisional Revolutionary Government of the Republic of South Vietnam demand from the United States Government reparations for the damages caused by the United States in the two zones of Vietnam.

5. The United States should respect the 1954 Geneva agreements on Indo-China and those of 1962 on Laos. It should stop its aggression and intervention in the Indo-Chinese countries and let their peoples settle by themselves their own affairs.

6. The problems existing among the Indo-Chinese countries should be settled by the Indo-Chinese parties on the basis of mutual respect for independence, sovereignty, and territorial integrity, and non-interference in each other's internal affairs. As far as it is concerned, the Democratic Republic of Vietnam is prepared to join in resolving such problems.

7. All the parties should achieve a cease-fire after the signing of the agreements on the above-mentioned problems.

8. There should be an international supervision.

9. There should be an international guarantee for the fundamental national rights of the Indo-Chinese peoples, the neutrality of South Vietnam, Laos, and Cambodia and lasting peace in this region.

The above points form an integrated whole.

Source : Communiqué issued by the Delegation of the Democratic Republic of Vietnam, Paris.

8. Speech by Mr. Malfatti, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament, Strasbourg

8th February 1972

Presentation of the general report for 1971 and the Commission's programme for 1972

As I stand before the House today to present our report on the year just over and our programme for the year ahead, I would like to say first of all how very happy we are that the treaty admitting the United Kingdom, Ireland, Denmark and Norway to membership of the Community has now been formally signed, in Brussels on 22nd January. This is undoubtedly the most important development for European unification that I have to record as regards both the immediate past and the future of the Community.

Accession

The Community's enlargement was logical and necessary — necessary in order to eliminate an arbitrary division between the countries of Western Europe, and logical as giving the Community the dimensions needed to achieve its political aims.

The emergence of the Community of Ten is primarily a success due to the will of Europeans, a political achievement which reflects our determination to organise our future, to form a full European selfhood, as a basic factor of freedom and prosperity for our peoples and the most constructive contribution which each and all of our countries can make to international peace and more balanced international relations. It is for this reason that the signature of the instruments of accession has been received by public opinion in our countries — and not in them alone — with such high hopes.

The Commission is awaiting this transformation of the Community in a confident mood, the same mood that has inspired it in the last few years, during which it has made enlargement the mainspring of its political action; it finds encouraging, moreover, the way and the spirit in which enlargement has been brought about.

The work that was carried out at the Accession Conference was highly exacting, as regards both quantity and quality. The arrangements arrived at were fair and proper. What

2. La libération de tous les militaires et civils capturés dans la guerre s'effectuera en même temps et s'achèvera au même moment que le retrait des troupes mentionné dans le point 1.
3. Au Vietnam du Sud, les Etats-Unis cessent de soutenir Thieu - Ky - Khiem pour permettre la formation à Saigon d'une nouvelle administration se prononçant pour la paix, l'indépendance, la neutralité et la démocratie. Le gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Vietnam du Sud engagera des conversations avec ladite administration en vue de régler les affaires intérieures du Vietnam du Sud et de réaliser la concorde nationale.
4. Le gouvernement des Etats-Unis doit endosser l'entière responsabilité des dommages causés par les Etats-Unis au peuple vietnamien tout entier. Le gouvernement de la République Démocratique du Vietnam et le G.R.P. demandent au gouvernement des Etats-Unis des réparations des dommages causés par les Etats-Unis dans les deux zones du Vietnam.
5. Les Etats-Unis doivent respecter les accords de Genève de 1954 sur l'Indochine et ceux de 1962 sur le Laos. Ils doivent cesser leur agression et leur intervention dans les pays d'Indochine pour laisser les peuples indochinois régler eux-mêmes leurs propres affaires.
6. Les problèmes existant entre les pays d'Indochine seront réglés par les parties indochinoises sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Pour sa part, la R.D.V. est disposée à participer au règlement de ces problèmes.
7. Toutes les parties réaliseront un cessez-le-feu après la conclusion des accords sur les problèmes susmentionnés.
8. Une surveillance internationale sera instituée.
9. Une garantie internationale sera indispensable pour la réalisation des droits nationaux fondamentaux des peuples indochinois, pour la neutralité du Vietnam du Sud, du Laos et du Cambodge, et pour l'instauration d'une paix durable dans cette région.

Ces neuf points forment un tout.

Source : *Le Monde*, 3 février 1972.

8. Discours prononcé par M. Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes, devant le Parlement européen à Strasbourg

8 février 1972

Présentation du Rapport général 1971 et programme de la Commission pour l'année 1972

Je désire d'abord dire au Parlement la profonde satisfaction que procure à la Commission la signature des traités d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège à la Communauté, intervenue solennellement à Bruxelles le 22 janvier dernier. Qu'il me soit permis, en présentant le rapport sur l'année écoulée et le programme pour l'année nouvelle, de mettre l'accent sur cet événement dont la préparation a marqué si fortement toute l'année 1971 et qui donnera une empreinte nouvelle à nos travaux de 1972.

L'élargissement

L'élargissement de la Communauté était logique et nécessaire ; logique, pour mettre un terme à une division arbitraire entre les pays de l'Europe occidentale ; nécessaire pour donner à la Communauté la dimension dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs politiques.

La naissance de la Communauté des Dix est donc surtout un succès de la volonté des Européens, un fait politique qui exprime notre volonté d'organiser notre avenir, c'est-à-dire de créer une véritable identité européenne, qui sera un facteur fondamental de liberté et de prospérité pour nos peuples en même temps qu'une contribution constructive de chacun de nos pays en faveur de la paix et d'un meilleur équilibre international. C'est pourquoi la signature des instruments d'adhésion a été accueillie par l'opinion publique de nos pays — et pas seulement par celle de nos pays — avec tant d'espérance.

La Commission voit cette transformation de la Communauté avec confiance, cette confiance même qui l'a animée au cours des dernières années lorsqu'elle a placé l'élargissement au centre de son action politique ; sa foi a été renforcée en outre par les conditions et l'esprit dans lesquels cet élargissement s'est réalisé.

Le travail effectué dans le cadre de la conférence d'adhésion a été énorme, quantitativement et qualitativement. Les accords qui ont été conclus sont équitables et satisfaisants. Si cela

made this possible, and enabled the negotiating difficulties to be overcome, was that the political aims of enlargement were never lost sight of — those aims which right from the outset, throughout the course of the negotiations, even in their toughest and most difficult moments, we continued unflinchingly to affirm.

The new members have accepted the Community's common stock in its entirety, and subscribed to its political aims and to the options already taken for its internal development. The chapter we have begun to write will very soon be unfolding. Developments on the international scene and the unrest in society are serving to highlight the Community's true and natural calling, which is to serve peace, co-operation, and economic and social progress, in Europe and in the world.

Singleness of Community representation was maintained in accordance with the pattern of dialogue between the institutions required by the treaties. This time the negotiations were conducted, highly successfully, by the Community as a Community, and this success was in part due, as all recognise, to the rôle played by the Commission.

For this reason the Commission, while welcoming the fact that the Final Act of the negotiations was signed not only by the member States but also by the Community, has expressed regret to the Council that it (the Commission) was not able to sign likewise, so that a notable Community custom was not followed. There are times when prejudice replaces judgment, when an academic, legalistic approach replaces considerations of what is politically desirable. Sometimes, too, there is uncertainty where there should be clarity. I am only drawing attention to what is, I repeat, a departure from past custom, for which the Commission felt bound to be critical of the Council.

A year ago I said in this House that the importance of the political implications of enlargement required the collaboration of all those in a position of power, in particular those that represent the will of the peoples. Hence the Commission had a specific interest in maintaining close contacts with the European Parliament and its committees during the negotiations, and a clear duty to do so. These contacts proved profitable. And I should like to add that all those who toiled to make enlargement a reality were spurred on by the certainty that this major

transformation of the Community is bound to be accompanied by an increase in the rôle of the European Parliament. In my speech at the signing of the instruments of accession I wished to emphasise the need to safeguard and strengthen our institutions in a democratic framework, and the importance of efforts by all the member States of the new Community to reinforce the democratic features and powers of the European Parliament. So I thought it well to stress, right from the political birth of the Community of Ten, the built-in democratic slant of the Community; I spoke of the problems urgently demanding to be overcome in this connection to reinforce the powers of the European Parliament and secure its election by universal suffrage, of the uniqueness of the Community institutions, which must be safeguarded and enhanced to prevent the downgrading of the Community to a mere intergovernmental agreement and ensure for it the full executive competence, streamlined decision-making and essentially political character of the independent institution that acts as watchdog of the treaty and discharges the vital function of initiating proposals.

Presentation of the 1971 report

1971 saw major progress towards the achievement of the objectives agreed at The Hague, and at the same time monetary events such as to constitute a grave danger to the Community — a fact we strongly emphasised in our letter to the Heads of State or Government.

As regards monetary developments, a number of points on the credit side must be noted. The Council, acting on a proposal from the Commission, in September adopted a common position in regard both to the principles of the reform of the international monetary system and to the substance of the matters to be thrashed out, as a top priority, in the Group of Ten, and the Six together with the United Kingdom maintained this position in the talks with the United States. The Community, and in particular the common agricultural market, continued to function despite the difficulties caused by the monetary disarray, and thus demonstrated the soundness of our structures.

The fact remains that external events have shown the Community's internal cohesion to be insufficient to deal with matters so serious as

a été possible, si les difficultés surgies au cours des négociations ont pu être surmontées, c'est que jamais les objectifs politiques de l'élargissement n'ont été perdus de vue. Jamais depuis le début de la négociation et, même aux moments les plus durs et les plus difficiles de son déroulement, nous n'avons cessé de réclamer la réalisation de ces objectifs.

Les futurs membres de la Communauté ont accepté tout l'acquis communautaire et ils ont souscrit aux objectifs politiques de la Communauté ainsi qu'aux options déjà fixées pour son développement interne. Le chapitre que nous avons commencé d'écrire pourra être étoffé dans un avenir proche. L'évolution de la situation internationale et les malaises qu'éprouvent nos sociétés mettent en relief la vocation véritable de la Communauté qui sera tout naturellement une construction au service de la paix, de la coopération et du progrès économique et social en Europe et dans le monde.

La représentation unique de la Communauté a été assurée dans le respect du dialogue institutionnel prévu par les traités. Le fait que la négociation a revêtu cette fois un caractère communautaire, notamment en raison du rôle — reconnu par tous — qu'a joué la Commission, peut être considéré comme un grand succès.

C'est pourquoi, si la Commission s'est réjouie de ce que l'acte final des négociations ait été signé non seulement par les Etats membres mais aussi par la Communauté, elle a déploré devant le Conseil qu'il n'ait pas été possible de l'associer elle aussi à cette signature en dépit d'une excellente habitude communautaire. Parfois le préjugé se substitue au jugement, parfois l'interprétation nominaliste se substitue à l'opportunité politique, parfois l'équivoque, à la clarté. Je ne fais que constater une innovation par rapport — je le répète — aux habitudes du passé, innovation qui n'a pu que susciter une attitude critique de la Commission vis-à-vis du Conseil.

Il y a un an, j'affirmais devant votre Assemblée que l'importance des implications politiques du processus d'élargissement nécessitait le concours de toutes les énergies et en particulier de celles qui sont l'expression de la volonté populaire. Il en résultait pour la Commission l'intérêt spécifique et le devoir strict de maintenir des contacts étroits avec le Parlement européen et les commissions compétentes pendant toutes les négociations. Ces contacts se sont révélés profitables. Je voudrais ajouter, à cet égard, que tous ceux qui ont œuvré pour la réalisation de l'élar-

gissement ont été animés par la certitude que cette importante transformation de la Communauté ne pourra pas ne pas s'accompagner d'un renforcement du rôle du Parlement européen. Pour ma part, j'ai voulu souligner, dans le discours que j'ai prononcé à l'occasion de la signature des récents traités, la nécessité de garantir et de développer nos institutions dans un cadre démocratique, ainsi que l'importance de l'œuvre incombant aux pays membres de la nouvelle Communauté en vue du renforcement du caractère et des pouvoirs démocratiques du Parlement. C'est pourquoi j'ai cru opportun, dès la naissance politique de la Communauté à Dix, de souligner la vocation nécessairement démocratique de la Communauté. Quels sont les problèmes à résoudre d'urgence ? Ce sont : le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et son élection au suffrage universel, l'originalité de ses institutions qu'il faut garantir et exalter afin d'empêcher le ravalement de la Communauté à un simple accord intergouvernemental, afin d'assurer à la Communauté la plénitude de la gestion politique, l'efficacité, la cohésion, la rapidité du processus de décision, le caractère éminemment politique de l'institution indépendante appelée à garantir le traité et à assumer la fonction consistant à soumettre des propositions.

Présentation du Rapport général pour 1971

L'année 1971 a été caractérisée par d'importants progrès vers la réalisation des objectifs de La Haye et, en même temps, par des événements monétaires constituant un danger sérieux pour la Communauté, ce que nous n'avons pas manqué de souligner dans notre lettre aux chefs d'Etat et de gouvernement.

A propos des événements monétaires, il faut souligner des faits positifs : le Conseil a adopté une position commune en septembre sur proposition de la Commission, aussi bien sur les principes de la réforme du système international que sur le fond des problèmes à négocier d'urgence au club des Dix ; le front des Six, renforcé par le Royaume-Uni, a maintenu cette position au cours des négociations avec les Etats-Unis ; la Communauté, et en particulier le marché commun agricole, ont continué à fonctionner malgré les difficultés résultant des désordres monétaires, prouvant par là même la solidité de nos structures.

Il n'en reste pas moins que les événements extérieurs ont mis en lumière l'insuffisante cohésion interne de la Communauté pour affronter

these, and that there is still a long haul ahead before more effective arrangements for coping with international monetary problems are achieved.

The exceptional attention paid in 1971 to the two priority subjects — the enlargement negotiations and the monetary issues — has sometimes overshadowed the progress that has none the less been made in other fields, which is described in detail in the report.

I would just mention the momentum imparted to the structural reform of European agriculture by the Council's adoption of the first guidelines on the subject, and in the social field by the adoption of the decisions needed to bring the reformed social fund into operation.

I might also mention the application of the new budget procedure and the progressive introduction of the system of "own resources", and the holding of specialised Council meetings on sectors not yet tackled in their own right, as for instance the meetings of Ministers of Justice and of Ministers of Education.

Again, I might point to the introduction of the system of generalised preferences — a step that the Community can be proud of having taken ahead of all the rest of the industrialised world. But I confine myself to this one general observation: in a year which has seen the European and the world political pattern change swiftly and strikingly — I need only instance the admission of the People's Republic of China to the United Nations — and major changes within the Community too, it is upon the Community that the construction of Europe has continued to centre, thus bearing out the statement in the Hague communiqué that "the Communities remain the original nucleus from which European unity has been developed and intensified".

Programme for 1972

1972 is undoubtedly going to be a year of transition. In it the procedures for the ratification of the Accession Treaties will go forward; so too will the movement towards economic and monetary union (on which, as you know, the Commission submitted detailed proposals on 12th January), and the summit conference of Heads of State and Heads of Government will take place, it is hoped, this autumn, by which time the future new member countries will be in a position to participate fully.

So far as the Commission's programme is concerned, we mean to concentrate mainly on two pressing points — to push ahead with the building of the Community, by proceeding with the scheme for economic and monetary union, so essential to the Community's very survival, and meantime to bear in mind in all our actions that we are now a Community of Ten. In this latter connection I would stress the great importance the Community attaches to the procedures for consultation with the acceding countries. Above and beyond the technical aspects, the consultations have a very definite political significance, as both accustoming us to working together and increasing our understanding of one another's problems and purposes.

Economic and monetary union

As regards economic and monetary union, my task today is greatly simplified by the fact that Vice-President Barre has already, at the January session, set forth the Commission's thinking on the matter, and told you of the proposals we submitted to the Council on 12th January.

I would like today to repeat, with emphasis, what I said to the Council on 1st February. What we need to do now is not only to adhere to the purpose we formally set ourselves on 9th February, when we decided to embark on the process that is to bring us to full economic and monetary union by the end of the decade: we need also to establish our own monetary and financial set-up if we are to preserve all that we have built up to now and to preserve the Community from outside monetary and economic developments over which we could otherwise exert no influence. The Washington agreements reached in December are certainly of value in that they have restored some measure of security in international monetary and trade relations. But it has to be realised that they have by no means disposed of all the problems involved; in particular they have in practice strengthened the privileged position of the dollar by widening the margins of fluctuation, notwithstanding the dollar's inconvertibility.

Our proposals of 12th January to the Council you already know. The Commission does

des problèmes aussi graves et qu'il faut encore parcourir le chemin qui mène à des solutions plus solides des problèmes monétaires internationaux.

L'attention exceptionnelle qui a été consacrée en 1971 aux deux sujets prioritaires : les négociations d'élargissement et les questions monétaires, ont toutefois laissé dans l'ombre les progrès incontestables pourtant réalisés dans d'autres domaines et que le Rapport général décrit en détail.

Je me contenterai de mentionner l'impulsion donnée à la réforme des structures agricoles européennes avec l'adoption des premières orientations par le Conseil et, dans le domaine social, par l'adoption des décisions nécessaires pour rendre le Fonds social rénové plus efficace.

Je pourrais aussi mentionner l'application de la nouvelle procédure budgétaire et du nouveau système progressif des ressources propres, la réunion de sessions spécialisées du Conseil, consacrées à des secteurs qui n'ont pas encore été abordés en tant que tels, celle des ministres de la justice et celle des ministres de l'éducation.

Je pourrais parler de l'application du système des préférences généralisées dont la Communauté peut se flatter d'avoir pris l'initiative à l'égard de tous les autres pays industrialisés. Mais je souhaite me limiter à une considération d'ensemble : dans cette année marquée par une rapide et spectaculaire évolution du cadre politique européen et mondial (il suffit de penser à l'entrée de la Chine populaire aux Nations Unies) et par le mûrissement d'importantes transformations de notre Communauté, cette dernière est restée le centre de la construction européenne, confirmant ainsi l'affirmation du communiqué de La Haye, selon laquelle : « Les Communautés européennes restent le noyau originel à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor ».

Exposé du programme pour 1972

L'année 1972 est indubitablement une année de transition. En effet, elle sera caractérisée par les processus de ratification des traités d'adhésion, par la reprise des travaux en vue de l'union économique et monétaire, au sujet desquels la Commission a, on le sait, déjà présenté des propositions depuis le 12 janvier dernier, et par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui devrait avoir lieu à l'automne prochain, lorsque les pays candidats seront en mesure d'y participer pleinement.

En ce qui concerne le programme de la Commission, nous avons l'intention de respecter surtout deux impératifs : faire progresser la construction communautaire en relançant l'union économique et monétaire qui est indispensable à la survie de notre Communauté ; agir en même temps en étant conscients d'être désormais une Communauté à Dix. A ce propos, je tiens à souligner la grande importance que la Commission attache aux procédures de consultation avec les pays candidats. Au-delà des aspects techniques, ces consultations revêtent une signification politique précise, soit qu'elles créent des habitudes communes de travail, soit qu'elles renforcent la compréhension réciproque des problèmes et des objectifs que nous proposons.

Union économique et monétaire

En ce qui concerne la relance de l'union économique et monétaire, ma tâche est aujourd'hui très simplifiée par le fait qu'au cours de la session parlementaire de janvier, M. le vice-président Barre a déjà eu l'occasion de vous présenter le point de vue de la Commission sur ce sujet, en illustrant à votre intention également les propositions que nous avons présentées au Conseil le 12 janvier dernier.

Je voudrais souligner aujourd'hui ce que j'ai déjà dit au Conseil des Communautés le 1^{er} février : aujourd'hui, nous sommes non seulement poussés par la nécessité de respecter un engagement que nous avons pris solennellement le 9 février de l'année dernière, lorsque nous avons décidé de mettre en œuvre des mesures qui, en dix ans, auraient dû nous conduire à la réalisation intégrale de l'union économique et monétaire ; nous sommes pressés en outre par la nécessité de créer notre propre organisation pour les relations monétaires et financières afin de préserver tout ce que nous avons construit jusqu'à maintenant et pour protéger la Communauté contre les événements monétaires et économiques externes sur lesquels nous n'aurions autrement aucune prise. Les accords de Washington de décembre dernier ont certainement été utiles dans la mesure où ils ont ramené une certaine stabilité dans les relations monétaires et commerciales internationales. Mais ces accords — nous devons en être conscients — n'ont certainement pas résolu tous les problèmes et en particulier, par l'élargissement des marges de fluctuation, ils ont objectivement renforcé la position privilégiée du dollar, en dépit de son inconvertibilité.

Vous connaissez les propositions que nous avons présentées au Conseil le 12 janvier. La

not intend to confine itself purely to these in preparing for the important Council meeting of 28th-29th February, to be attended by the Ministers for Foreign Affairs, Finance and Agriculture. Convinced as we have always been that the processes of monetary and of economic union must move in parallel, we plan also to submit an overall document not only embodying the main proposals already put forward but seeking to indicate what further advances could and should be made in the coming months in order to make progress with the common policies, and more particularly with short-term economic policy, regional policy and social policy.

The monetary crisis of 1971 obliged us to defer taking the initial steps towards better-organised monetary and financial relations within the Community, but — though this seems to have been overlooked in some quarters — it did not halt the movement towards closer co-ordination of the member countries' economic policies that was begun in February 1971. The Council Decision of 22nd March, according to which the Ministers responsible must examine public expenditure policy in Council three times a year, has been scrupulously observed, whence the first annual report on the economic situation in the Community, which was approved by the Council in October.

At the same time, the Commission has carried on with its work in the field of tax harmonisation, one of the most important sectors in the first stage of economic union. It is planning to submit a number of proposals to the Council, more particularly on the alignment of principles of assessment for VAT purposes and the harmonisation of certain taxes on consumer goods.

But now we have to go further, for we face two pressing facts. The first is that we can wait no longer to institute our own system of monetary and financial relations in the Community countries. With exchange rates between one Community currency and another fluctuating by anything up to 9 % there is no longer any possibility of a common agricultural policy based on uniform market prices, nor indeed, in many cases, of a common market for industrial products. So unless and until this situation changes — as the Community's very survival requires it to — there is no hope of progress towards

economic union. The second fact is that we remain firmly convinced that worthwhile progress in the field of monetary union cannot be made or maintained unless we move forward across the whole range of the common policies.

Social policy

The most important field is undoubtedly that of social policy, in which our attention will this year have to be focused above all on the problem of employment.

The Community has already demonstrated, a year ago, its political will to become a Community of stability and growth, and one therefore in which full employment is a key factor.

What are the main features of the action the Commission intends to take in this regard? First, method: all the common policies are to be devised and implemented with due allowance for their impact on employment policy, and this of course necessitates proper knowledge of the circumstances and problems. That is the indispensable starting-point.

While the Commission's initial proposals, to be submitted in 1972, will be concerned mainly with the study and analysis of the Community's social problems, obviously the Community will have to set about helping to tackle these actively. What are the main weapons at our disposal?

Social fund

First and foremost, the reformed social fund. This year the Community will be making this weapon of the common social policy operational, thus moving from the planning stage to the stage of practical action on the factors governing employment. This year too, on the basis of work already in hand, the Commission intends to propose a Community action programme on vocational training, in direct application of the general guidelines endorsed by the Council in July 1971.

I fully realise that these weapons are limited in scope and insufficient to deal fully with the structural difficulties we have inherited from

Commission n'entend pas s'en tenir là pour la préparation de l'important Conseil des 28 et 29 février, qui devrait réunir les ministres des affaires étrangères, les ministres des finances et les ministres de l'agriculture. Convaincus, comme nous l'avons toujours été, de la nécessité de progrès parallèles dans la construction de l'union économique et monétaire, nous entendons présenter aussi un document d'ensemble, qui non seulement reprendra les principales propositions déjà présentées, mais cherchera en outre à indiquer quels autres progrès pourraient, et devraient, être faits au cours des prochains mois pour progresser dans les diverses politiques communes et notamment en matière de politique conjoncturelle, de politique régionale et de politique sociale.

La crise monétaire de 1971 nous a contraints à retarder les premiers pas vers une meilleure organisation des rapports monétaires et financiers à l'intérieur de la Communauté — mais bien que certains semblent le démentir — le processus amorcé en février 1971 pour renforcer la coordination des politiques économiques des pays membres n'a pas été bloqué. La décision du Conseil du 22 mars, selon laquelle les ministres compétents doivent examiner trois fois par an, au sein du Conseil, la politique des dépenses publiques, a été scrupuleusement observée et a donné lieu au premier rapport annuel sur la situation économique de la Communauté approuvé par le Conseil en octobre dernier.

D'autre part, la Commission a poursuivi ses travaux dans le domaine de l'harmonisation fiscale, qui est l'un des secteurs les plus importants de la première phase de l'union économique. A cet égard, la Commission compte maintenant présenter au Conseil certaines propositions, notamment sur l'unification des principes d'établissement de la T.V.A. et en vue de l'harmonisation de certains impôts de consommation.

Mais il nous faut à présent franchir une nouvelle étape. Nous nous trouvons, en effet, en présence de deux impératifs. Le premier est que nous ne pouvons plus attendre, pour réaliser notre propre organisation des relations monétaires et financières des pays de la Communauté. En effet, quand les variations des taux de change entre deux monnaies communautaires peuvent atteindre 9 %, une politique agricole commune fondée sur des prix de marché uniformes n'est plus possible et, dans bien des cas, un marché commun des échanges industriels ne l'est pas davantage. Alors que la survie même de la Com-

munauté est en jeu, il est inutile de parler de progrès dans le domaine de l'union économique sans modifier cette situation. Le second impératif est que, je le répète, nous restons fermement convaincus que des progrès marquants ne pourront être réalisés et préservés à la longue dans le domaine de l'union monétaire si nous n'avancions en même temps horizontalement dans tous les secteurs des politiques communes.

Politique sociale

Sans aucun doute, nos préoccupations en matière de politique sociale devront porter cette année avant tout sur le problème de l'emploi.

Il y a un an, la Communauté a déjà manifesté la volonté politique de devenir une Communauté de stabilité et de développement, dans laquelle le plein emploi doit donc représenter un point de référence essentiel.

Qu'est-ce qui caractérise l'action que la Commission entend mener dans ce sens ? Tout d'abord, une méthode : toutes les politiques communes doivent être conçues et appliquées en tenant compte de leurs incidences sur la politique de l'emploi, ce qui implique bien entendu une connaissance suffisante des situations et des problèmes. Tel est le point de départ indispensable.

Mais, si les premières propositions que la Commission présentera en 1972 doivent avoir essentiellement pour objectif la connaissance, l'étude et l'analyse des problèmes sociaux communautaires, il est clair que la Communauté doit contribuer à résoudre activement ces problèmes. Quels sont les principaux instruments à notre disposition ?

Fonds social

Surtout le Fonds social rénové. Cette année, la Communauté devra rendre efficace cet instrument de la politique sociale commune, passant ainsi de la phase de la conception à la phase de l'intervention active sur les éléments qui conditionnent l'emploi. En outre, la Commission proposera cette année, sur la base des travaux déjà en cours, un programme communautaire d'activité en matière de formation professionnelle, en application directe des orientations générales arrêtées par le Conseil en juillet 1971.

Je veux souligner que je suis pleinement conscient des limites de ces instruments et de leur insuffisance pour faire face non seulement

the past and with the short-term economic problems, which are no less serious.

Other means are therefore necessary, and will become more and more so, if we to achieve an "active" employment policy. As progress is made towards the final objectives of the strengthening of the Community, common means of action will have to be created in the social field, wherever they are found to be needed, to replace or supplement the operation of the national armouries.

Regional policy

The Council has repeatedly and rightly stressed that the achievement of economic and monetary union and the implementation of the common policies will be seriously endangered unless a Community drive is undertaken to help the more backward areas. Although regional policy was not actually dealt with as such in the negotiations with the applicant countries, we all know, and the discussions now going on in those countries bear out the fact, that that policy will be a matter of major importance in the enlarged Community.

The Commission is convinced that on the basis of its proposals, of which the House knows, and of the Council's and the Parliament's activities it will be possible to reach agreement in the near future to equip the Community with these necessary means of action. In any event the Commission is resolved to leave no stone unturned to get a start made on putting in hand an active, Community-wide regional policy.

The common agricultural policy

The Commission has been active in proposing to the Council measures designed to complete the common agricultural policy and bring it more into line with the socio-economic requirements of European agriculture, and it intends to press ahead in this direction.

We are firmly convinced that a common agricultural policy that takes fuller account of the need for structural modernisation, that offers alternative employment outside agriculture to some of those at present on the land, that affords some classes of farmers the opportunity to give up farming, that introduces arrangements for

"upping" incomes, and that restores to the pricing policy its function as a real means of orienting production and ensuring market stability, is an absolute essential, a duty the Community cannot shirk given its own importance in the world economy and the importance of agriculture to the internal balance of the whole Community set-up.

Such is the background to the agricultural price proposals for 1972-73 recently submitted by the Commission to the Council of Ministers.

These proposals, embodying some changes from the previous ones, represent in themselves a long stride towards the aims proper to a more balanced common agricultural policy, including as they do provision for a new method of determining prices, a "hierarchy" as among the price levels for the different agricultural products, and grants to make up earnings to a reasonable level on farms which it is impossible to modernise. At the same time, we realise that the state of affairs in this all-important sector requires to be gone into and talked over further.

Accordingly, the Council will need to go into the Commission's new proposals, but the great thing is that it should reach a decision, both as to the directives on structural improvement — and that with the absolute minimum of delay — and as to the fixing of prices. For as the Commission sees it all the measures of agricultural policy now up for discussion form a single connected whole, if not from the strictly legal, at any rate certainly from the political angle.

Actually, it seems likely, and we certainly hope, that the international monetary situation will force decisions to be taken, both at Community and at member State level, more particularly as regards the fixing of the new parities. In that event, as regards agriculture it will be essential at the same time to take steps both to restore the single market for agricultural products and to ensure the farmers suffer no loss of earnings.

As is clear, then, 1972 also will be an important year as concerns the establishment of the common policy.

aux situations structurelles que nous avons héritées du passé, mais aussi aux problèmes conjoncturels, d'une gravité certaine.

Par conséquent, d'autres instruments sont et seront de plus en plus nécessaires pour mener une politique « active » de l'emploi. Au fur et à mesure que nous approcherons des objectifs finals de l'approfondissement de la Communauté, des instruments communautaires devront être créés dans le domaine social chaque fois qu'ils sembleront nécessaires pour remplacer ou compléter l'action des instruments nationaux.

Politique régionale

Le Conseil a précisément souligné à plusieurs reprises que la réalisation de l'union économique et monétaire et des politiques communes serait gravement compromise si aucun effort communautaire n'était fait en faveur des régions qui accusent un retard de développement. Bien que la politique régionale n'ait pas été incluse dans les négociations avec les pays candidats, nous savons tous — et les discussions qui ont lieu dans ces pays le prouvent — que ladite politique occupera une place importante dans la Communauté élargie.

La Commission est convaincue que, sur la base de ses propositions bien connues du Parlement européen et des travaux réalisés par le Conseil et le Parlement européen, il sera possible de parvenir prochainement à une décision qui donnera à la Communauté les instruments d'action nécessaires. De toute manière, la Commission est décidée à mettre tout en œuvre pour que soient prises enfin les premières mesures d'une politique régionale active au niveau de notre Communauté.

Politique agricole commune

La Commission poursuivra résolument l'action qu'elle a engagée pour proposer au Conseil les mesures adéquates en vue de compléter la politique agricole commune et de lui donner une orientation mieux adaptée aux impératifs socio-économiques de l'agriculture européenne.

Nous sommes profondément convaincus qu'une politique agricole commune, qui prenne davantage en considération la nécessité de moderniser les structures agricoles, qui assure à certaines catégories d'agriculteurs des emplois de rechange dans les secteurs non agricoles, qui offre à certaines classes d'exploitants la possibi-

lité de cesser leurs activités, qui introduise le principe du complément de revenus et qui rende à la politique des prix sa fonction de véritable instrument d'orientation des productions et de maintien de la stabilité des marchés, est un impératif auquel la Communauté ne saurait se soustraire de par la place qu'elle occupe dans l'économie mondiale et de par l'importance que revêt l'agriculture pour son propre équilibre interne.

Les propositions de prix agricoles pour la campagne 1972-1973, soumises récemment au Conseil de Ministres par la Commission, s'inscrivent dans cette perspective.

Par la nouvelle méthode de détermination des prix, par la hiérarchie que l'on a voulu établir entre le niveau des prix des divers produits agricoles, par les mesures relatives à l'octroi d'un complément de revenus pour les exploitations qui ne peuvent se moderniser, ces propositions, qui comportent des modifications par rapport aux précédentes, constituent déjà un grand pas vers les objectifs d'une politique agricole commune mieux équilibrée. Nous sommes du reste conscients du fait que ce secteur fondamental mérite un effort supplémentaire d'analyse et de réflexion en commun.

Le Conseil devra donc examiner ces nouvelles propositions présentées par la Commission, mais l'important est que le Conseil lui-même arrive à une décision, tant en ce qui concerne les directives relatives à l'amélioration des structures agricoles — et ce dès que possible — qu'en ce qui concerne la fixation des prix, parce que pour la Commission toutes les mesures de politique agricole aujourd'hui à l'étude constituent un ensemble cohérent et complet, sinon sur le plan strictement juridique, certainement sur le plan politique.

Il est vraisemblable d'autre part, et nous le souhaitons, que l'évolution de la situation monétaire internationale impose des décisions tant sur le plan communautaire qu'au niveau des Etats membres, notamment en ce qui concerne la fixation des nouvelles parités. Dans ce cas et pour ce qui est de l'agriculture, il sera indispensable d'adopter parallèlement des mesures propres à assurer, d'une part, le rétablissement du marché unique pour les produits agricoles et à éviter, d'autre part, que les agriculteurs subissent une diminution de leurs revenus.

Ainsi que vous pouvez donc le constater, 1972 sera aussi une année importante pour l'élaboration de la politique commune.

Industrial policy

In the industrial policy sector the proposal as to the general organisational structures to be instituted is still getting no further by reason, yet again, of radical differences of opinion on the institutional issues, and in particular on the question of the institutional rôle of the planned Industrial Policy Committee. Despite these difficulties, the Commission intends to continue in 1972 to put to the Council specific proposals on the operational implementation of the strategy outlined in its Memorandum on Industrial Policy of March 1970: in this connection, it will continue working for the full implementation of the programme to eliminate technical obstacles to trade, and will in the very near future be proposing an extension of the programme to include, in particular, environmental conservation. Another new proposal we shall be putting forward concerns Community development contracts in the high-technology industries; others again will set forth the outlines for an overall Community policy on tenders and awards, development policy, finance and structural conditions in these same industries.

New horizons, we may hope, will be opened up for Community industrial policy, in the context of the new social needs developing and the new world responsibilities incumbent on the enlarged Community, at the conference to be held in Venice in April on "Industry and Society in the European Community".

Competition policy

An important element in any Community industrial policy is an active policy on competition.

Competition policy will be examined in the first special report the Commission will be submitting at the end of February, as the House asked it to do in its resolution of 7th June, and will accordingly be the subject of further detailed debate.

Research and development policy

In the field of research and development policy, the Council's inability, in December, to agree upon a multiannual programme for the

Joint Research Centre once again underscores how necessary it is that the Community should evolve a broader strategy on scientific and technical research, in which the Joint Research Centre can take its proper place. In this regard the enlargement of the Community offers a great opportunity, involving as it does the bringing-in of Britain's contribution in the sphere of science and technology. In the months ahead the Commission plans to submit specific proposals to the Council concerning the organisational structures needed to work up a more comprehensive science and technology policy and the basic lines to be followed in this European policy on research and development.

In the Commission's view, to evolve the common strategy so vitally important it is not in fact necessary to centralise the actual conducting of research and development work, nor to increase the appropriations for this purpose: what is necessary is to lay out the appropriations more efficiently, by rationalising and concerting the activities being undertaken in the European countries, at present so scrappy and uncoordinated, and by securing genuine competition between industries in different countries.

Against this wider background, appropriate proposals will have to be put forward for promoting a renewal of activity by the Joint Research Centre.

Environmental policy

With regard to environmental policy also — a matter I consider of the highest importance — the Commission intends to submit within six months, as a follow-up to its first Memorandum, a plan of action setting forth the general principles to be adopted and proposals for specific measures to be taken; the reactions of the member States and the view of this House, of the Economic and Social Committee and of the two sides of industry will be borne fully in mind in preparing these proposals.

In addition, the Commission will this year be submitting to the Council proposals for Community-level action to help control the drug

Politique industrielle

Dans le secteur de la politique industrielle, la proposition relative aux structures de l'organisation générale à préparer est toujours bloquée du fait de divergences profondes — une fois encore — de caractère institutionnel, qui concernent notamment le problème de l'intégration du futur comité de politique industrielle dans les institutions. En dépit de ces difficultés, la Commission a l'intention de continuer à présenter au Conseil, en 1972, des propositions spécifiques relatives à la mise en œuvre de la stratégie qu'elle a définie dans le memorandum sur la politique industrielle de mars 1970 : en effet, c'est dans ce contexte qu'elle poursuivra l'action visant à promouvoir la réalisation concrète du programme de suppression des obstacles techniques aux échanges et qu'elle proposera, dans les prochains jours, de compléter ledit programme dans le domaine, notamment, de la protection de l'environnement. Je citerai encore, parmi les nouvelles propositions que nous présenterons, celles qui concernent les contrats communautaires de développement dans le secteur de l'industrie à technologie avancée, ou celles qui préciseront, toujours dans le domaine industriel, les grandes lignes d'une politique communautaire globale en matière d'adjudication, de politique de développement, de finances et de structures industrielles.

Dans la perspective du nouveau contexte social et des nouvelles responsabilités mondiales de la Communauté élargie, nous souhaitons que les nouveaux objectifs de la politique industrielle de la Communauté puissent être discutés par la conférence qui se tiendra en avril à Venise et qui aura pour thème « L'industrie et la société dans la Communauté européenne ».

Politique de la concurrence

Une politique active de la concurrence constitue un facteur important d'une politique industrielle communautaire.

Cette politique sera analysée dans le premier rapport spécial que la Commission présentera fin février — conformément au vœu exprimé par le Parlement dans sa résolution du 7 juin 1971 — et fera donc l'objet d'un nouveau débat approfondi.

Politique de recherche et de développement

Dans le secteur de la politique de recherche et de développement, l'impossibilité dans laquelle le Conseil s'est trouvé en décembre dernier d'ar-

rêter un programme pluriannuel pour le Centre commun de recherche montre une fois encore la nécessité pour la Communauté de développer, dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, une stratégie plus ambitieuse, en mesure d'utiliser le Centre commun de recherche de manière appropriée. L'occasion que constitue l'élargissement de la Communauté du fait de l'apport du potentiel scientifique et technologique britannique revêt une grande importance. Au cours des prochains mois, la Commission a l'intention de présenter au Conseil des propositions spécifiques qui concerneront, d'une part, les structures de l'organisation nécessaire au développement d'une politique plus ambitieuse dans le secteur scientifique et technique et, d'autre part, les choix fondamentaux qui devront caractériser la politique européenne de recherche et de développement.

De l'avis de la Commission, le développement de la stratégie commune — objectif d'importance fondamentale — n'implique pas la nécessité de centraliser l'exécution des activités de recherche et de développement, et ne demande pas non plus l'augmentation des crédits affectés à ce secteur : il convient plutôt d'arriver à un emploi plus rentable des crédits disponibles, en rationalisant et en harmonisant les travaux des pays européens qui ont aujourd'hui un caractère fragmentaire et dispersé, et en réalisant les conditions de la concurrence effective entre les industries des divers pays.

C'est dans ce contexte plus large que seront présentées des propositions propres à relancer le Centre commun de recherche.

Politique de l'environnement

De même, en ce qui concerne la politique de la protection de l'environnement, que je considère comme extrêmement importante, la Commission a l'intention de présenter dans le courant du premier semestre, en complément à son premier memorandum, un plan d'action qui comporterait, d'une part, la définition de principes généraux, d'autre part, des propositions d'actions spécifiques ; ces propositions tiendront le plus grand compte des réactions des Etats membres et de l'attitude que votre Assemblée, le Comité économique et social et les organisations professionnelles adopteront en la matière.

Je voudrais ajouter que la Commission a l'intention de soumettre cette année au Conseil des propositions qui contribueront au niveau

menace, in close co-ordination with member States' own efforts in this direction.

Energy policy

Developments in the past year have made it more and more obvious how essential it is that concrete progress be made in the matter of a Community energy policy. Europe's dependence on imported energy increased still more ; in the oil sector the negotiations between the producer countries and the companies once again brought home the fact that the traditional supply structures may well undergo major changes in the future.

In particular, the Commission intends to devote special attention to preparing further proposals for a Community on hydrocarbon trading and procurement. At the same time it is working to reduce the ever-growing import demand by enabling a larger share of the requirements to be covered by nuclear energy. But this, obviously, requires an early decision on the installation of enrichment plants.

Transport policy

It is to be hoped that the quickening in pace in the Council's work on the common transport policy in the second half of 1971 is indicative of a change of approach which will enable the Community to begin or to complete various projects under distinctly more favourable conditions than a year ago.

In a recent memorandum on transport policy to the Council, the Commission took a line on the matters involved which was at once comprehensive and forward-looking. It laid down the guidelines for orderly evolution of the common transport policy, and a schedule of measures to be taken over the next five years. 1972 should see the first tangible progress in this general direction. The new measures given priority rating for 1972 concern reinforcement of the machinery for co-ordinating infrastructure investment, initial action in the matter of road safety, and the co-ordinated tackling of problems in connection with technological progress.

To sum up, we are well aware of the limiting effect on our action in regard to the common policies of the process of transition from a Community of Six to a Community of Ten. But we are even more aware of the cumulative time-lag that built up in earlier years, when there were no such limiting factors. The limitations — in the fields of energy, transport, industrial policy, regional policy, research policy, tax policy, even agricultural policy — are extremely serious.

Those who fear lest the Community be eventually watered down into a free trade area should first of all remember that a customs union is not in itself enough to make a Community. Those who wonder about deterioration in the activity of the Community institutions should consider whether the root cause of this regrettable trend is not the weakness of the general political design and programme. Those who are amazed at non-involvement in the splendid and exciting work, so vital to our countries, of building Europe, should ask themselves whether it is not caused by the lack of vision and courage, the "easy way" of obscuring the basic policy issues with a mass of technical detail. For these are the issues on which democracy truly operates — the interplay of ideas, the real political contest, the real involvement of the public as a whole.

The Community in the world

The Community's forthcoming enlargement will give it a greater rôle in the world, but at the same time heavier responsibilities ; as the Commission wrote in its Opinion to the Council of 21st January 1972, on the conclusion of the negotiations, "Enlargement, while safeguarding the Community's internal cohesion and dynamism, will enable it to play a fuller part in the development of international relations".

While the reactivation of the economic and monetary union will be our first concern this year, at the same time emphasis must be laid on the importance of our external relations. I should like to consider with you first of all the impending developments directly connected with enlargement.

communautaire à la lutte contre la drogue, et ce, en liaison étroite avec l'action entreprise par les Etats membres.

Politique énergétique

L'année écoulée a révélé de manière toujours plus évidente et plus manifeste la nécessité d'accomplir des progrès concrets dans le domaine de la politique énergétique de la Communauté. La dépendance vis-à-vis des importations d'énergie est devenue plus grande. Dans le secteur pétrolier, les négociations entre les pays producteurs et les compagnies pétrolières ont montré une fois encore que les structures traditionnelles de l'approvisionnement peuvent être, à l'avenir, sujettes à des transformations profondes.

La Commission attachera notamment de l'importance à l'élaboration de propositions nouvelles en vue d'une politique communautaire dans le secteur du commerce et de l'approvisionnement en hydrocarbures. En même temps, elle gardera pour but de réduire les besoins croissants d'importations en cherchant à ménager à l'énergie nucléaire une part plus importante dans l'approvisionnement en énergie. Evidemment, cet objectif présuppose une décision rapide concernant la construction d'installations d'enrichissement.

Politique des transports

Il est à souhaiter que l'accélération — qui s'est manifestée dans le courant du second semestre de 1971 — du rythme des travaux du Conseil concernant la politique commune des transports annonce une évolution qui permettra à la Communauté d'entreprendre et de mener à bien un certain nombre d'actions dans des conditions nettement meilleures que celles d'il y a un an.

Envoyant récemment au Conseil une communication sur le développement de la politique commune des transports, la Commission a abordé les problèmes de manière à la fois globale et dynamique. Définissant les lignes directrices d'un développement ordonné de la politique des transports, elle a fixé un calendrier des mesures à adopter au cours des cinq prochaines années. Les premiers progrès importants dans cette perspective d'ensemble devraient être réalisés en 1972. Les nouvelles actions, définies comme prioritaires pour cette année 1972, concernent soit le renforcement des mécanismes de coordination des investissements d'infrastructure, soit les premières mesures en matière de sécurité routière, soit une action concertée dans le domaine des techniques nouvelles.

Qu'il me soit permis, maintenant, d'exprimer brièvement mon opinion : nous sommes conscients des limites de nos engagements dans le domaine des politiques communes ; ces limites résultent des conditions objectives du passage de la Communauté des Six à la Communauté des Dix. Mais nous sommes surtout conscients des retards accumulés au cours des années passées lorsque de telles limites n'existaient pas. Ces limites — elles concernent l'énergie, les transports, les politiques industrielle, régionale, scientifique et technologique, fiscale et même agricole — sont très étroites.

Quiconque ne tient pas à ce que la Communauté se dilue dans une zone de libre-échange doit en premier lieu être conscient du fait que l'union douanière en elle-même ne constitue pas une Communauté. Quiconque s'interroge sur la détérioration de la vie des institutions communautaires doit en premier lieu se demander si la cause de ce phénomène déplorable ne s'explique pas par la faiblesse du dessein politique et du programme général. Quiconque s'étonne de l'absence de participation à un processus pourtant noble et exaltant, décisif pour nos pays, comme celui de la construction européenne, doit se demander si cela ne s'explique pas par le manque de clairvoyance et de courage, par la pratique facile qui consiste à dissimuler les choix politiques fondamentaux derrière les détails techniques. Ce sont ces choix qui sont l'expression du jeu démocratique véritable, la confrontation et le choc des idées, la vraie lutte politique, la participation véritable des masses populaires.

La Communauté dans le monde

L'élargissement de la Communauté renforce notre rôle dans le monde, mais accroît, en conséquence, nos responsabilités ; comme la Commission a pu l'affirmer dans l'avis qu'elle a transmis au Conseil le 21 janvier 1972 au sujet de la conclusion des négociations, « l'élargissement, tout en sauvegardant la cohésion et le dynamisme interne de la Communauté, permettra de renforcer sa participation au développement des relations internationales ».

Si la relance de l'union économique et monétaire représente la principale ligne de force de notre action cette année, il est d'autre part nécessaire de souligner l'importance de nos relations extérieures. J'aimerais examiner en premier lieu les échéances directement liées à l'élargissement de la Communauté.

The non-applicant EFTA countries

As the House is aware, it will be necessary in 1972 to settle the relations between the Community and the EFTA countries which have not applied to join it.

In the next few months the Commission will be continuing, and expects to complete speedily, the negotiations with Switzerland, Sweden, Austria, Finland, Portugal and Iceland.

We are most anxious to conclude agreements with them before the summer, and we feel that the Community is offering good terms and that it is in nobody's interest to drag out the negotiations.

The Commission's views as to the nature and scope of these agreements were largely endorsed by the Council at the end of November. While allowing some latitude for possible adjustments later, the agreements will be essentially concerned to regulate the trade side, ensuring as far as possible that no new trade barriers are created in Western Europe. This can be done only by extending the EFTA free-trade arrangements for industrial products to the whole of the enlarged Community, on, of course, a bilateral basis.

There are two fundamental points to be borne in mind here. First, the Community's autonomous decision-making and autonomous development must be preserved absolutely intact: in particular there must be no possibility of the future agreements giving rise to distortions vis-à-vis the Community rules which could endanger the Community's own solidarity.

Secondly, the agreements must be in conformity with the Community's and its partners' international obligations, and more particularly their obligations in GATT. From past experience the Community is certain that these agreements will afford a new stimulus to world trade.

The industrialised countries

As to the Community's relations with the major industrialised countries, the Commission intends to approach these in the general context of the improvement and reconsideration of international economic and trade relations.

This is the spirit that informs the declaration of intent which, upon a proposal from the Commission, the Council adopted in December, pointing the way, with resolve and vision, to a free world economy, to be reached by further multilateral negotiation so conducted as to ensure freer and better-organised world trade and appropriate arrangements for dealing with the urgent needs of the developing countries.

The Commission, needless to say, warmly welcomes the declaration, since it has long been striving to secure a clear and definite stand by the Community on this basis, as a vigorous reaction to the protectionist tendencies that have for some time now been causing us serious concern. I may remind you in this connection of my own series of talks with the Foreign Ministers of the member States in March before my visit to the United States, of which you will remember that I gave the House a full account. I mention the date because in politics time plays a fundamental rôle, and the Community does not seem always to abide by this fundamental rule of political good sense.

United States

The Commission trusts that the current trade negotiations with the United States can be brought to a speedy conclusion. Provisional results have in fact already been achieved, but have not yet been approved by the Council.

The agreement that does finally emerge from these negotiations will need to restate our undertaking to join in a multilateral reconsideration of international economic relations.

In our negotiations with the United States so far we have been guided by two principles. Firstly, we cannot hope to dispose of all the problems involved, so we have endeavoured to settle those matters that are capable of settlement now and left the broader issues to be dealt with by the multilateral negotiations in 1973. Secondly, we have gone on the principle that all negotiations should be conducted in a spirit of reciprocity and mutual benefit: in this way, we feel, we have laid the foundations for a comprehensive and amicable review of our respective positions, free of all recriminations, which will serve to encourage both ourselves and the United States to continue working for that all-important aim, fuller and fuller freedom of trade.

Pays de l'A.E.L.E. non candidats

Comme le Parlement le sait, au cours de l'année 1972 les relations de la Communauté avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion devront être définies.

Au cours des prochains mois, la Commission poursuivra les négociations qu'elle compte terminer rapidement avec la Suisse, la Suède, l'Autriche, la Finlande, le Portugal et l'Islande.

Nous attachons la plus grande importance à la conclusion de ces accords avant l'été, convaincus que la position de la Communauté est générale et que personne ne peut souhaiter traîner les négociations en longueur.

La position prise par la Commission au sujet de la nature et de la portée des accords à conclure avec ces pays a été pleinement approuvée par le Conseil à la fin de novembre 1971. Sans exclure la possibilité d'une évolution ultérieure, il conviendra de régler essentiellement les problèmes commerciaux, en évitant, dans la mesure du possible, d'introduire de nouvelles barrières aux échanges en Europe occidentale. Cet objectif ne sera atteint que si l'on étend à l'ensemble de la Communauté élargie le libre-échange réalisé par l'A.E.L.E. pour les produits industriels et cela, comme l'on sait, au moyen d'accords bilatéraux.

A ce propos, deux points devront surtout retenir l'attention. D'une part, il conviendra de sauvegarder intégralement l'autonomie de décision et de développement de la Communauté, en évitant notamment que les futurs accords n'entraînent des distorsions aux règles communautaires, qui seraient propres à mettre en danger la cohésion de la Communauté.

D'autre part, ces accords devront se conformer aux obligations internationales souscrites par la Communauté et par ses partenaires, notamment au sein du GATT. Sur la base de son expérience propre, la Communauté est certaine que ces accords constitueront un nouveau facteur d'expansion du commerce mondial.

Pays industrialisés

La Commission a l'intention d'insérer ses relations avec les grands pays industrialisés dans le cadre général de l'amélioration et du réexamen des relations économiques et commerciales internationales.

C'est dans cet esprit qu'il faut lire la déclaration d'intention que le Conseil a adoptée sur proposition de la Commission en décembre 1971 ; cette déclaration trace avec conviction et clarté la voie d'une économie mondiale libre, en prévoyant une nouvelle série de négociations commerciales qui permettront de renforcer la liberté des échanges et l'organisation mondiale du commerce, et de trouver des solutions appropriées à l'urgence des besoins des pays en voie de développement.

La Commission ne peut que se réjouir de cette déclaration d'intention parce qu'elle se bat depuis longtemps pour que la Communauté prenne position en ce sens, afin de répondre de façon positive aux tendances protectionnistes, qui sont depuis longtemps pour nous un grave sujet de préoccupation. Je voudrais rappeler à ce propos les discussions répétées que j'ai eues en personne avec les ministres des affaires étrangères depuis le mois de mars de l'année dernière pour préparer ma visite aux Etats-Unis (visite dont j'ai longuement entretenu le Parlement). Je souligne la date, c'était en mars dernier, car en politique le temps joue un rôle fondamental, et la Communauté ne semble pas toujours accepter de se plier à cette règle élémentaire de la bonne politique.

USA

La Commission souhaite que les négociations en cours avec les Etats-Unis puissent se terminer bientôt. Un résultat a déjà été atteint, mais il doit encore être approuvé par le Conseil.

L'accord qui résultera de ces négociations devrait aussi reprendre notre engagement de participer à un réexamen multilatéral des relations économiques internationales.

Au cours des négociations que nous avons poursuivies jusqu'à présent avec les Etats-Unis, nous avons été guidés par deux principes. Le premier est que nous ne pouvons prétendre résoudre maintenant tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous avons donc cherché à résoudre les questions que nous pouvons régler dès à présent, en renvoyant, comme je l'ai déjà dit, à 1973 les négociations multilatérales pour les problèmes plus vastes. Le second principe qui nous a guidés est que toutes les négociations doivent être conduites dans un esprit de réciprocité et d'avantage mutuel. La Commission considère que nous avons ainsi jeté les bases d'une large confrontation pacifique des positions respectives qui, au-delà de toute polémique, de-

And in this same spirit we intend to approach our trade relations with all the other countries in the world.

Japan

For this reason we continue to regard it as vital to reach a trade agreement with Japan which by restoring normal conditions will open the door to freer trade and closer ties, in realistic acceptance of appropriate safeguards.

Developing countries

It is in this same spirit, but at the same time in awareness of our increased responsibility, that we conceive of our relations with the developing countries and the countries bordering on the Mediterranean.

The prospect of enlargement gives yet more immediacy to the Community's responsibilities to the developing and the Mediterranean countries, both those with which we already have agreements and those with which we are still negotiating them.

I would note that the Commission will have during 1972 to work out in detail the arrangements to be offered in 1973 to many developing countries already associated with the Community or likely to become associated eventually in one way or another.

During the accession negotiations it was agreed that the enlarged Community will offer to twenty independent Commonwealth countries in Africa, the Indian Ocean, the Pacific and the Caribbean a choice of relations based on one or other of the following formulas :

- (i) participation in the same association convention as the Associated African States and Madagascar ;
- (ii) conclusion of one or more association conventions providing for reciprocal rights and obligations in respect, *inter alia*, of trade ;

(iii) conclusion of trade agreements.

The countries which choose to negotiate for the first type of relationship will be invited to take part along with the AASM in the negotiations on the convention which will replace the Yaoundé Convention of 29th July 1969.

This will entail a good deal of fact-finding and sounding-out with all the countries concerned, so that both sides can establish more clearly what the aims and prospects are as regards framing a future association policy, while safeguarding the Community's very considerable existing achievements in this connection. Obviously, it is for these countries to make their own entirely free and independent choice ; as obviously, Europe will be able to make all the greater a contribution, as equal to equal, to economic and social development and to African unity.

But the Community must not allow its present and future association policy in Africa and Madagascar to obscure the broader aspects of its general policy on development aid.

In the Memorandum on the common policy for development co-operation which it has forwarded to the other Community institutions, the Commission proposes a number of guidelines and measures designed to render more consistent and effective the policies followed up to now, in demonstration of the increased Community solidarity in this exceedingly important field.

We are resolved to push ahead with the generalised preferences even if some major countries are not prepared to do so. I would remind you in this connection that the questions still outstanding as to the beneficiaries of the general preferences must be settled by 1st July next.

The Commission will be making active preparations for the Community's participation in UNCTAD III, which is to be held in Santiago de Chile in April and May. To the developing countries, the Community is a very real and important thing, and it is therefore politically essential that it shoulders its responsibilities by taking up a constructive common stand at this important international encounter.

vrait nous conduire, nous et les Etats-Unis, à persévérer dans la voie d'une liberté toujours plus grande des échanges.

C'est dans cet esprit que nous avons l'intention d'affronter nos rapports commerciaux avec tous les autres pays du monde.

Japon

C'est pour cette raison que nous continuons à considérer comme indispensable d'arriver à un accord commercial avec le Japon qui, en normalisant nos relations, ouvrira la voie à une plus grande libération des échanges et à des contacts plus étroits, moyennant une reconnaissance réaliste d'instruments de sauvegarde appropriés.

Pays en voie de développement

C'est dans cet esprit, mais aussi avec le sentiment de notre responsabilité accrue, que nous considérons nos relations avec les pays en voie de développement et les pays du Bassin méditerranéen.

La perspective de l'élargissement rend d'actualité et accentue les responsabilités de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement et à l'égard des pays méditerranéens, que ce soit ceux avec qui nous avons déjà des accords ou ceux avec qui nous sommes en train d'en négocier.

Je voudrais en outre rappeler l'obligation qui incombe à la Commission d'élaborer au cours de 1972, d'une manière approfondie, les solutions qui pourront être offertes en 1973 à de nombreux pays en voie de développement déjà associés à la Communauté ou qui ont vocation à s'associer ultérieurement selon différentes formules.

En effet, au cours des négociations d'adhésion, il a été convenu que la Communauté élargie accordera à 20 pays indépendants membres du Commonwealth situés en Afrique, dans l'Océan Indien, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, la possibilité de définir leurs relations avec elle suivant une des formules :

- participation à la même convention d'association que les E.A.M.A. ;
- conclusion d'une ou plusieurs conventions d'association comportant des droits et obligations réciproques, notamment dans le domaine des échanges ;

— conclusion d'accords commerciaux.

Les pays qui choisiront d'ouvrir des négociations dans le cadre de la première formule, seront invités à participer, à côté des E.A.M.A., à la négociation de la convention qui succédera à celle signée à Yaoundé en juillet 1969.

Cela impliquera un effort d'information et de contact avec tous ces pays, afin de mieux définir de part et d'autre les intentions réciproques et de déterminer les possibilités de mettre en œuvre une future politique d'information tout en préservant l'important patrimoine acquis jusqu'à maintenant par la Communauté dans ce domaine. Il est clair que ces pays pourront faire leur choix en toute indépendance. Il va de soi aussi que l'Europe pourra offrir une contribution accrue au développement économique et social et à l'unité de l'Afrique.

Mais la politique d'association menée par la Communauté en Afrique et à Madagascar ne doit pas lui faire perdre de vue les aspects de politique générale en matière d'aide au développement.

A cet égard, dans le mémorandum sur la politique commune de coopération au développement qu'elle a transmis aux autres organismes communautaires, la Commission a proposé un certain nombre d'orientations et d'actions qui, tout en renforçant la cohérence et l'efficacité des politiques menées jusqu'à présent, traduiront le renforcement de la solidarité communautaire dans le domaine considéré, qui est fondamental.

Nous sommes décidés à poursuivre la politique des préférences généralisées, même si certains grands partenaires ne sont pas disposés à continuer dans cette voie. Je rappellerai, à ce sujet, que les questions encore en suspens en ce qui concerne les bénéficiaires des préférences généralisées devront trouver une solution avant le 1^{er} juillet prochain.

La Commission souligne son intention de préparer activement la participation de la Communauté aux travaux de la troisième session de la C.N.U.C.E.D., qui se tiendra en avril et mai à Santiago du Chili : en effet, puisqu'aux yeux des pays en voie de développement, la Communauté apparaît comme une entité bien réelle, il est politiquement indispensable qu'elle assume ses responsabilités en adoptant une position unique à l'occasion de cette grande confrontation internationale.

And I would remind you, too, of the rôle the Community, with its own experience of integration, can and ought to play in fostering the development of forms of regional co-operation and regional integration, both in South America and in Asia.

The Eastern European countries

Still in the same outward-looking spirit, the Commission is likewise considering possible new forms of Community trade and economic co-operation with Eastern Europe, and has already offered its own initial contribution to the preparation for the European security conference so far as concerns the member States of the Community. The Community, inherently and by choice, is not a closed bloc but is open to co-operation. And it is logical besides that in all the fields where co-operation is developing between the Europe of the Community and the Eastern European countries the Community should act as such in the sectors for which it is competent.

More broadly, we may ask ourselves, what better balance could be achieved in the European continent without the basic ingredient of the Community as it is now and as it might develop.

Institutional problems

Institutional matters will be much to the fore in 1972. The Commission intends to tackle its tasks in this regard with realism and vigour. In particular, it is required by the treaty of April 1970 to submit proposals by the end of 1972 for increasing the powers of the European Parliament. This point links up with the broader debate on the strengthening of the Community's institutions in general. I should like therefore to dwell on these matters for a little, and at the same time to speak of the coming summit conference of the Heads of State or Government.

The summit

For clearly the summit is the most appropriate occasion for establishing the broad outlines of the institutional reinforcement now so essential for the Community of Ten.

I have already had occasion to tell the House — and a few days ago I was speaking on the subject to the Political Affairs Committee also — just why the Commission has come out so strongly in favour of a summit in 1972. The exceptional circumstances of the present time demand that we give evidence of a political will at the very highest level. I do not at all mean that the summit should usurp the rôle of the Community institutions, but it should, in face of the great acts of choice now before us, provide the necessary guidance and a medium-term political programme for the institutions to put into effect. The three great issues at the summit will be more resolute progress on economic and monetary union and the common policies, the rôle of the Community in the world, to East and to West and vis-à-vis the developing countries, and the functioning and reinforcement of the institutions of the enlarged Community.

The Commission, as I have said before, intends to make every possible contribution to the preparation of the summit. Obviously, the preparation will proceed discreetly, to begin with at all events, but I would add right away that we consider it essential that this discretion should not interfere with the normal functioning of the institutions and should not in practice produce junior-partner relationships seriously impairing the institutional balance prescribed by the treaties.

As regards the agenda, I say straight out that the taking of decisions on the Commission's proposals for resuming progress towards economic and monetary union must be done before the summit; this was why we submitted those proposals to the Council on 12th January. The summit itself will have to establish clearly what institutional framework is best calculated to enable genuine and rapid progress to be made in the further construction of that union.

As I told the Political Affairs Committee the other day, the Commission is devoting much thought to its contribution to the summit. I mentioned specially that we mean to submit our proposals on the institutional aspects to the House, and in particular to submit our proposals on increasing the parliament's powers some time during May, for debate at the June session. The

Je voudrais rappeler, en outre, le rôle que la Communauté peut et doit jouer — grâce à l'expérience qu'elle a acquise en matière d'intégration — pour promouvoir diverses formes de coopération et d'intégration régionale tant en Amérique du Sud qu'en Asie.

Pays de l'Est

C'est dans le même esprit de coopération que la Commission envisage la possibilité de nouvelles formes communautaires de collaboration économique et d'échanges commerciaux avec les pays de l'Est européen, en offrant, comme elle l'a déjà fait, sa propre contribution initiale dans le cadre de la préparation de la conférence sur la sécurité européenne, au niveau des pays membres et de la Communauté. Par vocation et par choix, la Communauté n'est pas un bloc mais une réalité ouverte à la coopération. Il est naturel d'autre part que, dans tous les domaines où la collaboration se manifeste entre l'Europe communautaire et les pays de l'Est, la Communauté se manifeste en tant que telle dans les secteurs qui relèvent de sa compétence.

D'une manière plus générale, il y a lieu de se poser la question suivante. Quel meilleur équilibre du continent européen pourrait-on jamais réaliser si la Communauté européenne n'en était pas un élément fondamental dans sa réalité d'aujourd'hui et dans toutes ses virtualités ?

Questions institutionnelles

L'année 1972 est aussi une année d'échéances sur le plan institutionnel. La Commission compte remplir avec réalisme et dynamisme les tâches qui lui incombent à cet égard. Je me rappelle en particulier les engagements pris dans le cadre du traité d'avril 1970 et qui imposent à la Commission de présenter d'ici à la fin de 1972 des propositions concernant le renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Par ailleurs, cette échéance s'inscrit dans un débat plus large concernant le renforcement des institutions de la Communauté. C'est pourquoi je souhaiterais évoquer ce problème en me référant aussi au prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le sommet

Il est évident, en effet, que c'est le sommet qui permettra de définir les grandes lignes du renforcement institutionnel qui s'impose dans la Communauté à Dix.

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer devant le Parlement européen (et il y a quelques jours seulement je me suis entretenu de cette question également avec votre commission politique) les raisons pour lesquelles la Commission a si vigoureusement soutenu l'idée d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement en 1972. La période exceptionnelle que nous traversons exige de notre part une preuve de volonté politique du plus haut niveau. Je crois que ce sommet ne doit absolument pas se substituer aux institutions communautaires. Il doit, sur la base des grandes options auxquelles nous sommes confrontés, donner les orientations nécessaires et un programme politique à moyen terme pouvant être réalisé par les institutions communautaires. Les trois grands sujets que le sommet devra aborder sont les suivants : une réalisation plus résolue de l'union économique et monétaire et des politiques communes, le rôle de la Communauté dans le monde, à l'Est, à l'Ouest et vis-à-vis des pays en voie de développement, le fonctionnement et le renforcement des institutions de la Communauté élargie.

Comme je l'ai déjà déclaré à une autre occasion, la Commission entend contribuer au maximum à la préparation du sommet. Il est évident que cette préparation pourra se faire selon des procédures discrètes, tout au moins dans un premier temps ; je m'empresse d'ajouter que nous estimons qu'il est essentiel que la discrétion n'entrave pas le fonctionnement normal des institutions et donne naissance à des situations d'assujettissement qui modifient profondément l'équilibre institutionnel prévu par les traités.

En ce qui concerne les problèmes prévus à l'ordre du jour, je voudrais dire tout de suite très clairement que les décisions relatives aux propositions de la Commission sur la relance de l'union économique et monétaire doivent intervenir avant le sommet ; c'est pour cela que nous avons présenté ces propositions au Conseil dès le 12 janvier. Il incombera à ce sommet de définir notamment le cadre institutionnel qui pourra permettre de réaliser des progrès substantiels et rapides vers l'approfondissement de l'union économique et monétaire.

J'ai déjà déclaré à votre commission politique il y a quelques jours que la Commission étudie actuellement la contribution qu'elle entend apporter à la préparation du sommet. En particulier, j'ai donné l'assurance que nous avons l'intention de présenter au Parlement européen, dans le courant du mois de mai, nos propositions en matière institutionnelle, notamment au sujet

Commission's main theme will be the need to preserve and enhance the unique character and balance of the institutions, it being our firm conviction that, while the institutions cannot press forward with the unification of Europe unless the political will of the member States is there, the political will alone cannot yield practical results without appropriate Community institutions. Our work in this connection is, I may say, already well advanced.

Such then is the twofold task that awaits us in this year of transition and of taking stock — to establish the bases for the forthcoming summit conference of Heads of State and Heads of Government to provide the enlarged Community with a political programme to work to and a stronger institutional structure to work in.

This will be the last report to be presented to the House by a President of the Commission in the Community of the Six. Our programme for this year of transition is, I feel at once a realistic and a far-reaching one. Our task is to carry it out in full, in order to pass on to the new Community a sound and solid fabric: what was the final stage in the construction of the Six now becoming a vigorous new beginning for the Community of Ten.

Neither letting imagination run riot nor casting nostalgic backward looks ever did anyone any good. We have come to a stage which for all the undoubted successes that lie behind still none the less is not without its shadow side; we are, too, on the threshold of a new start, which for its part is not without light, and potentialities, and boundless hope.

If Europe manages to be thoroughly pragmatic, to look facts in the face and not take refuge in dubious prejudices, then Europe will show itself equal to the times we live in and able to shoulder its full responsibilities both towards its own peoples and in the world at large.

Source : Commission of the European Communities.

**9. Letter from Mr. Mansholt to Mr. Malfatti,
President of the Commission of the European
Communities**

9th February 1972

(Extract)

.....

It is obvious that tomorrow's society will not be able to be centred on growth, at least not in the material sphere.

To begin with, we should no longer orientate our economic system towards the pursuit of maximum growth, towards the greatest gross national product possible. He suggested the replacement of the latter by gross national utility. (It is still not known whether one can quantify this "utility".) I recall here Tinbergen's idea of "Gross National Happiness". It would be desirable to examine in what way we could contribute to the setting up of an economic system no longer founded on maximum growth per inhabitant. To this end, one must attend to problems of planning, tax policy, of the reapportionment of raw materials and perhaps even of some essential finished products.

As a contribution to this thoughtful labour and to give an example of the possible concrete implications of such a policy, I should like to submit to you a few suggestions for a European policy (cf. Runs V - VI - VII - VIII - IX - X and Run 9 : agriculture).

I shall dwell on only two aspects of the problem here :

1. A strictly planned economy, assuring everyone of the basic minimum.
2. A non-polluting system of production and the creation of a recycled economy.

The second objective will translate itself by a sharp reduction in material well-being per inhabitant and by the limitation of the free utilisation of goods. If we wish to satisfy the most basic demands of fairness, our economy should be conceived in such a way as to offer equal chances to all. In this case, we shall find ourselves obliged to organise the redistribution of necessary raw materials and capital goods between the public and private sector. Parallel to this, planning should be orientated in such a way as to ensure the consumption of goods and essential services with as low a consumption as possible of raw materials and energy. To compensate for the reduction in material well-being, public authorities should pay greater attention to intellectual and cultural expansion, and should make provisions for the necessary arrangements.

It seems to me opportune that the Commission should formulate a proposal with a view to the drawing up :

du renforcement des pouvoirs du Parlement européen, afin que vous puissiez en débattre pendant la session du mois de juin. La Commission est inspirée surtout par le souci de préserver et de renforcer l'originalité et l'équilibre des institutions, convaincus comme nous le sommes que, si les institutions ne peuvent faire avancer la construction européenne sans qu'il existe une volonté politique chez les Etats membres, cette volonté politique ne pourra pas donner des résultats concrets sans institutions communautaires adéquates. Je peux vous assurer que les travaux que nous effectuons concernant ces problèmes fondamentaux sont déjà très avancés.

Voici la double tâche qui nous attend en cette année de transition et de réflexion : créer les conditions permettant au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de donner à la Communauté élargie un programme et un cadre institutionnel renforcés.

C'est le dernier rapport d'activité que le président de la Commission de la Communauté à Six a l'honneur de vous présenter. Je crois que notre programme de cette année de transition est à la fois réaliste et ambitieux. Il nous appartient de le réaliser scrupuleusement pour transmettre à la nouvelle Communauté des structures solides qui, en marquant le point final de la construction à Six, constituent un excellent point de départ pour la Communauté à Dix.

Les fuites en avant et les regards nostalgiques sur le passé ne servent à rien. Nous sommes arrivés à un moment qui n'est pas sans ombres en dépit d'incontestables succès ; nous sommes en outre au seuil d'une nouvelle étape, qui offre des possibilités extraordinaires et permet d'immenses espoirs.

Si l'Europe sait être pragmatique, c'est-à-dire regarder les faits incontestables, et si elle ne se laisse pas enfermer dans des préjugés fâcheux, elle sera à la hauteur de son époque et sera capable d'assumer pleinement toutes ses responsabilités vis-à-vis de ses peuples et aussi sur la scène mondiale.

Source : Document Commission des Communautés européennes.

9. Lettre adressée par M. Mansholt à M. Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes

9 février 1972

(Extrait)

.....

Il est évident que la société de demain ne pourra pas être axée sur la croissance, du moins pas dans le domaine matériel.

Pour commencer, nous ne devrions plus orienter notre système économique vers la recherche d'une croissance maximale, vers la maximisation du produit national brut. Il suggérerait de remplacer celui-ci par l'utilité nationale brute. (Encore reste-t-il à savoir si l'on peut quantifier cette « utilité ».) Je rappelle à ce propos la notion de « Bonheur National Brut » de Tinbergen. Il serait souhaitable d'examiner de quelle manière nous pourrions contribuer à la mise en place d'un système économique qui ne soit plus fondé sur la croissance maximale par habitant. A cet effet, il faudra se pencher sur les problèmes de la planification, de la politique fiscale, de la répartition des matières premières et peut-être aussi de certains produits finals essentiels.

Pour contribuer à ce travail de réflexion et pour donner un exemple de ce que pourrait impliquer concrètement une telle politique, je voudrais vous soumettre quelques suggestions pour une politique européenne. (Cf. Runs V - VI - VII - VIII - IX - X et (Run 9 : agriculture).

Je ne m'arrêterai ici qu'à deux aspects du problème :

1. Une économie rigoureusement planifiée qui assurerait à chacun le minimum vital.
2. Un système de production non polluant et la création d'une économie de recyclage.

Le deuxième objectif se traduira par un net recul du bien-être matériel par habitant et par une limitation de la libre utilisation des biens. Si nous voulons satisfaire aux exigences de l'équité la plus élémentaire, notre économie devra être conçue de manière à offrir des chances égales à tous. Dans ce cas, nous nous verrons contraints d'organiser la répartition des matières premières et des biens d'équipement nécessaires entre le secteur public et le secteur privé. Parallèlement, la planification devra être orientée de manière à assurer, avec une consommation aussi réduite que possible de matières premières et d'énergie, la consommation des biens et des services essentiels. Pour compenser la diminution du bien-être matériel, il conviendra en outre que les pouvoirs publics se soucient davantage de l'épanouissement intellectuel et culturel, et qu'ils prévoient par conséquent les aménagements nécessaires.

Il me paraît opportun que la Commission formule une proposition en vue de l'élaboration :

- (a) of a "central European plan" (or European economic plan).

Under the terms of this plan, the pursuit of the greatest GNP is abandoned and replaced by the GNU (utility). We should acknowledge that, even if the greater concern of public authorities with intellectual expansion were in reality to necessitate an increase in the gross national product, we quite simply no longer have the means of realising it since our prime aim will be to safeguard the ecological equilibrium and to preserve sufficient sources of energy for future generations.

The European economic plan, which would be presented as a directive, should then be respected when national economic plans are drawn up.

- (b) of a five-year plan for the development of a new "anti-polluting" system of production based on a closed circuit economy (CR production = clean and recycling).

We must examine to what extent these rigorous provisions should be supported by measures of encouragement in the spheres of tax and tariff policy and possibly by privileges for raw materials.

I believe that the Commission could make concrete proposals in the following spheres :

1. The setting up of a system of production certificates (CR certificates) controlled at a European level.
2. The modification of the VAT system, so as to favour products with a CR certificate and to tax classic products more heavily (the difference in scale being equal to the difference between production plus a "penalty tariff" for non-CR goods).
3. The promotion of the durability of consumer goods.

This could result in large savings in basic materials. It is also possible to envisage provisions on production, tax measures which channel consumption towards economy and durability. For example : impose a heavy tax on cars for the first five years, a reduced tax for the next five and then abolish the tax altogether.

In this connection, one could also consider the prohibition of the production of non-essential goods or very heavy taxation on them. At present, we are allowing ourselves to squander thoughtlessly !

4. A European distribution system for raw materials and various finished goods seems to be necessary :

- (a) to give priority to goods destined to the public sector ;
- (b) to avoid waste ;
- (c) to assure everyone of an equal chance, since an economy based on shortage demands the distribution of very important goods.

5. Research.

The problems raised by non-polluting production, based on recycling, still represent a huge unexplored field.

Until now, research has been almost entirely devoted to "growth". We must divert it towards "utility", towards "well-being". An evident solution would be to end the everlasting drama of the Euratom research budget and to transform it into a research programme directed exclusively towards the objectives described above. Scientific research is indeed confronted by a large number of technical and biological questions which have remained unanswered. It seems well advised to associate with it the economic research necessary for due consideration to be paid, within the new economic policy, to the consequences of the application of the new methods (central European plan). All too often, technical research is carried out without its economic, and thus its social, implications being considered.

I believe that the research programme should deal in particular with :

- protection of the environment ;
- biological and ecological equilibrium ;
- closed circuit production ;
- the economic consequences.

It would be possible for a programme based on the abovementioned points to be carried out in the Community of the Ten.

.....

Source : Europe Documents, No. 665, 28th February 1972.

- (a) d'un « plan central européen » (ou plan économique européen).

D'après ce plan, la recherche du plus grand P.N.B. possible est abandonnée et remplacée par l'U.N.B. Nous devons admettre que, même si une préoccupation plus grande des pouvoirs publics pour l'épanouissement intellectuel nécessiterait en réalité l'accroissement du produit national brut, nous n'avons tout simplement plus les moyens de le réaliser puisque notre objectif primordial sera de sauvegarder l'équilibre écologique et de réserver aux générations futures des sources d'énergie suffisantes.

Le plan économique européen, qui se présenterait sous la forme d'une directive, devrait alors être respecté lors de l'élaboration des plans économiques nationaux.

- (b) d'un plan quinquennal pour le développement d'un nouveau système de production « anti-polluant » basé sur une économie en circuit fermé (production CR = clean and recycling).

Nous devons examiner dans quelle mesure ces dispositions rigoureuses devront être étayées par des mesures d'encouragement dans le domaine des politiques fiscale et tarifaire et, éventuellement, par des attributions de matières premières.

J'imagine que la Commission pourrait faire des propositions concrètes dans les domaines suivants :

1. L'instauration d'un système de certificats de production (certificats CR) contrôlé à l'échelon européen.
2. Une modification du régime de la T.V.A. de manière à favoriser les produits munis d'un certificat CR et à imposer plus lourdement les produits classiques (la différence de barème étant égale à la différence entre les coûts de production augmentée d'un « tarif de pénalisation » pour les produits non CR).
3. La promotion de durabilité des biens de consommation.

Il peut en découler d'importantes économies de matières de base. Il convient d'envisager, en plus des dispositions en matière de production, des mesures fiscales canalisant la consommation dans le sens de l'économie et de la durabilité. Exemple : taxer fortement les automobiles dans les cinq premières années, moins fortement pendant les cinq suivantes, puis supprimer la taxation.

A ce propos, on peut aussi songer à interdire la production de biens non essentiels ou encore à les imposer très lourdement. A l'heure actuelle, nous nous livrons à un gaspillage inconsidéré.

4. Un système européen de distribution des matières premières et de divers produits finals paraît s'imposer :

- (a) pour donner la priorité aux biens destinés au secteur public ;
- (b) pour éviter le gaspillage ;
- (c) pour assurer des chances égales à tous, une économie de pénurie exigeant la distribution des biens de première nécessité.

5. Recherche

Les problèmes posés par la production non polluante, fondée sur le recyclage, représentent encore un vaste domaine inexploré.

Jusqu'à présent, la recherche a été pratiquement axée sur la « croissance ». Il nous faut l'infléchir vers « l'utilité », vers le « bien-être ». Une solution évidente consisterait à mettre un terme au drame chronique du budget de recherche de l'Euratom et de le transformer en un programme de recherche entièrement dirigé vers les objectifs décrits ci-dessus. La recherche scientifique se trouve en effet devant un grand nombre de questions techniques et biologiques restées sans réponse. Il semble judicieux d'y associer la recherche économique nécessaire pour pouvoir tenir compte dans la nouvelle politique économique des conséquences de l'application des nouvelles méthodes (plan central européen). Trop souvent, la recherche technique est menée sans que soient prises en considération ses implications économiques, et, partant, sociales.

Je pense que le programme de recherche devrait notamment porter sur :

- la protection de l'environnement ;
- l'équilibre écologique et biologique ;
- la production en circuit fermé ;
- les conséquences économiques.

Un programme fondé sur les points précités peut être mené à bien dans la nouvelle Communauté des Dix.

.....

Source : Europe Documents, n° 665, 28 février 1972.

**10. Foreign policy report by
President Nixon to Congress, Washington**

9th February 1972

(Extracts)

.....

1971 was the watershed year. The foundation laid and the cumulative effect of the actions taken earlier enabled us to achieve, during the past year, changes in our foreign policy of historic scope and significance :

- an opening to the People's Republic of China ;
- the beginning of a new relationship with the Soviet Union ;
- the laying of a foundation for a healthier and more sustainable relationship with our European allies and Japan ;
- the creation of a new environment for the world's monetary and trade activities.

This report is addressed to those and other developments. It is, however, a companion piece to the two earlier reports, for without an understanding of the philosophical conception upon which specific actions were based, the actions themselves can neither be adequately understood nor fairly judged. This account of a year of intense action, therefore, properly begins with a brief review of the intellectual foundation on which those actions rest.

A changed world

In the first two reports, I stressed the fact that the post-war period of international relations had ended, and that it was the task of this administration to shape a new foreign policy to meet the requirements of a new era. I set forth at some length the changes in the world which made a new policy not only desirable, but necessary.

1. The recovery of economic strength and political vitality by Western Europe and Japan,

with the inexorable result that both their rôle and ours in the world must be adjusted to reflect their regained vigour and self-assurance.

2. The increasing self-reliance of the States created by the dissolution of the colonial empires, and the growth of both their ability and determination to see to their own security and well-being.

3. The breakdown in the unity of the communist bloc, with all that implies for the shift of energies and resources to purposes other than a single-minded challenge to the United States and its friends, and for a higher priority in at least some communist countries to the pursuit of national interests rather than their subordination to the requirements of world revolution.

4. The end of an indisputable United States superiority in strategic strength, and its replacement by a strategic balance in which the United States and Soviet nuclear forces are comparable.

5. The growth among the American people of the conviction that the time had come for other nations to share a greater portion of the burden of world leadership ; and its corollary that the assured continuity of our long-term involvement required a responsible, but more restrained, American rôle.

The philosophy of a new American foreign policy

The earlier reports also set forth the philosophical convictions upon which this administration was proceeding to reshape American policies to the requirements of the new realities. The core principles of this philosophy are :

- A leading American rôle in world affairs continues to be indispensable to the kind of world our own well-being requires.
- The end of the bi-polar post-war world opens to this generation a unique opportunity to create a new and lasting structure of peace.
- The end of bi-polarity requires that the structure must be built with the resources

10. Rapport sur la politique étrangère des Etats-Unis présenté par le Président Nixon au Congrès américain à Washington

9 février 1972

(Extraits)

.....

1971 a été l'année du grand tournant. Les fondements jetés par les mesures précédemment adoptées, et l'effet cumulatif qu'elles n'ont pu manquer d'avoir nous ont permis d'apporter à notre politique étrangère, au cours de l'année écoulée, des modifications d'une ampleur et d'une signification historiques :

- Ouvertures vis-à-vis de la République populaire de Chine ;
- Inauguration de relations nouvelles avec l'Union Soviétique ;
- Etablissement d'une assise sur laquelle pourront être édifiés des rapports plus sains et plus durables avec nos alliés européens et le Japon ;
- Création d'un nouveau climat dans le domaine des activités monétaires et commerciales mondiales.

Ces faits nouveaux, et les autres événements qui sont venus se greffer sur eux, sont exposés dans le présent rapport. Celui-ci, cependant, est inséparable des deux rapports précédents, car sans une compréhension de la conception philosophique qui préside à nos actes, ces actes eux-mêmes ne peuvent être ni judicieusement compris ni équitablement jugés. Ce compte rendu d'une année d'intense activité débute donc, comme il convient, par un bref exposé des principes directeurs sur lesquels repose notre action.

Le nouveau visage du monde

Dans mes deux premiers rapports, je mettais l'accent sur le fait que la période d'après-guerre des relations internationales avait pris fin et qu'il incombait à mon gouvernement de façonner une nouvelle politique étrangère qui nous permette de faire face aux exigences d'une ère nouvelle. J'exposais en détail les changements survenus dans le monde qui rendaient une autre politique non seulement souhaitable, mais nécessaire.

1. Renaissance de la puissance économique et de la vitalité politique de l'Europe occidentale et

du Japon, avec ce résultat inéluctable que leur rôle dans le monde, en même temps que le nôtre, devait être ajusté pour refléter la vigueur et l'assurance qu'ils avaient retrouvées.

2. Confiance en soi croissante des Etats créés par la dissolution des empires coloniaux, et accroissement à la fois de leur aptitude à assurer leur propre sécurité et leur propre prospérité et de leur détermination d'agir en conséquence.

3. Rupture de l'unité du bloc communiste, avec tout ce que cela implique de déplacement et de report des énergies et des ressources sur des objectifs autres qu'un défi permanent à l'égard des Etats-Unis et de leurs amis, et de priorité plus élevée accordée — dans certains pays communistes tout au moins — à la poursuite d'intérêts nationaux plutôt qu'à la subordination de ces intérêts aux exigences de la révolution mondiale.

4. Fin de la supériorité indiscutable des Etats-Unis dans le domaine de la puissance stratégique, et substitution à ce privilège d'un équilibre stratégique dans lequel les forces nucléaires américaines et soviétiques sont comparables.

5. Croissance au sein du peuple américain de la conviction que l'heure était venue pour d'autres nations d'assumer une plus large part du fardeau du *leadership* mondial ; avec, pour corollaire, la nécessité pour les Etats-Unis, s'ils voulaient assurer la continuité de leur engagement à long terme, de jouer dans le monde un rôle de responsabilité, mais d'une ampleur plus restreinte.

Principes d'une nouvelle politique étrangère des Etats-Unis

Les rapports précédents exposaient également les convictions idéologiques sur lesquelles se fondait le gouvernement pour restructurer la politique américaine selon les exigences des réalités nouvelles. Les principes fondamentaux de cette doctrine sont les suivants :

- Dans un monde tel que l'exige notre propre prospérité, il est indispensable que les Etats-Unis continuent à jouer un rôle prépondérant dans les affaires mondiales.
- La fin du monde bipolaire de l'après-guerre offre à la génération actuelle une occasion unique de bâtir sur des bases nouvelles et durables l'édifice de la paix.
- La fin de la bipolarité exige que cet édifice soit construit avec les ressources et

and concepts of many nations — for only when nations participate in creating an international system do they contribute to its vitality and accept its validity.

- Our friendships are constant, but the means by which they are mutually expressed must be adjusted as world conditions change. The continuity and vigour of our alliances require that our friends assume greater responsibilities for our common endeavours.
- Our enmities are not immutable, and we must be prepared realistically to recognise and deal with their cause.
- This requires mutual self-restraint and a willingness to accommodate conflicting national interests through negotiation rather than confrontation.
- Agreements are not, however, an end in themselves. They have permanent significance only when they contribute to a stable structure of peace which all countries wish to preserve because all countries share its benefits.
- The unprecedented advances in science and technology have created a new dimension of international life. The global community faces a series of urgent problems and opportunities which transcend all geographic and ideological borders. It is the distinguishing characteristic of these issues that their solution requires international co-operation on the broadest scale.
- We must, therefore, be willing to work with all countries — adversaries as well as friends — towards a structure of peace to which all nations contribute and in which all nations have a stake.

The breakthrough — Actions we have taken

This report is an accounting of the application of that philosophy to American foreign

policy. It is beyond dispute that we have made signal progress. Taken together, the initiatives of 1971 constitute a profound change in America's world rôle.

The heart of our new conception of that rôle is a more balanced alliance with our friends — and a more creative connection with our adversaries.

Breakthrough with our adversaries. Toward our two principal adversaries, the People's Republic of China and the Soviet Union, we faced dissimilar problems. With China, the task was to establish a civilised discourse on how to replace estrangement with a dialogue serving to benefit both countries. With the Soviet Union, we already had the discourse. We had examined at great length the general principle upon which the policies of both countries must be based, if we were to move from the mere assertion to the harmonisation of conflicting national interests. The task was to make this discourse fruitful by moving to the achievement of concrete arrangements of benefit both to the Soviet Union and ourselves.

We have, in 1971, made striking progress toward both goals :

1. *The People's Republic of China.* We have ended a 25-year period of implacable hostility, mutually embraced as a central feature of national policy. Fragile as it is, the rapprochement between the most populous nation and the most powerful nation of the world could have greater significance for future generations than any other measure we have taken this year.

This initiative was the fruit of almost three years of the most painstaking, meticulous and necessarily discreet preparation. It is an essential step in tempering animosities which have their roots in the past and which stand in the way of our hopes for the future.

My visit to Peking in February will certainly not bring a quick resolution of the deep differences which divide us from the People's Republic of China. But it will be a beginning, and it will signal the end of a sterile and barren interlude in the relationship between the two

selon les concepts de nombreuses nations — car c'est seulement lorsque les nations participent à la création d'un système international qu'elles contribuent à sa vitalité et qu'elles en acceptent la validité.

- Nos amitiés sont constantes, mais les moyens par lesquels elles s'expriment mutuellement doivent être ajustés aux mutations des conditions mondiales à mesure qu'elles se produisent. La continuité et la vigueur de nos alliances exigent que nos amis assument de plus grandes responsabilités dans nos entreprises communes.
- Nos inimitiés ne sont pas immuables, et nous devons être prêts à reconnaître avec réalisme les causes qui les provoquent et à nous attaquer à elles.
- Une telle ligne de conduite exige, de part et d'autre, de la modération et la volonté de concilier les intérêts nationaux divergents par la négociation, et non par la confrontation.
- Cependant, des accords ne sont pas une fin en soi. Ils n'ont de signification permanente que s'ils contribuent au maintien de la stabilité de l'édifice de la paix dont tous les pays souhaitent la sauvegarde, car ils ont tous part aux bienfaits qui en découlent.
- Les progrès sans précédent réalisés dans le domaine de la science et de la technologie ont donné à la vie internationale une dimension nouvelle. La collectivité mondiale se trouve placée en face d'une série de problèmes urgents et de possibilités qui transcendent toutes les frontières géographiques et idéologiques. Le caractère dominant de ces questions est que leur solution exige la coopération internationale sur l'échelle la plus vaste.
- Nous devons, par conséquent, être prêts à travailler de concert avec tous les pays — qu'ils soient nos adversaires ou nos amis — pour donner à la paix des structures auxquelles toutes les nations apportent leur contribution et où elles mettent le même enjeu.

La percée — Les mesures que nous avons prises

Le présent rapport rend compte de l'application de ces principes à la politique étrangère des

Etats-Unis. Il est incontestable que nous avons réalisé des progrès notoires. Prises dans leur ensemble, les initiatives de 1971 ont modifié de façon profonde le rôle mondial des Etats-Unis.

L'axe de cette nouvelle conception de notre rôle est une alliance plus équilibrée avec nos amis — et des rapports plus constructifs avec nos adversaires.

Novation dans nos rapports avec nos adversaires. A l'égard de nos deux principaux adversaires, la République populaire de Chine et l'Union Soviétique, nous nous trouvons en face de problèmes différents. Avec la Chine, il s'agissait d'établir des contacts courtois permettant de discuter de la façon dont son isolement actuel pourrait faire place à un dialogue qui serait profitable aux intérêts des deux pays. Avec l'Union Soviétique, les contacts existaient déjà. Nous avons étudié longuement les principes généraux sur lesquels la politique des deux pays devrait être respectivement fondée si nous voulions passer de la simple proclamation des intérêts nationaux divergents à leur harmonisation. La tâche qui nous incombait consistait à rendre ces contacts fructueux en nous orientant vers la conclusion d'accords concrets, profitables tant à l'Union Soviétique qu'à nous-mêmes.

En 1971, nous avons réalisé des progrès remarquables en direction de ces deux objectifs :

1. *La République populaire de Chine.* Nous avons mis fin à une période de vingt-cinq ans d'une hostilité implacable, qui était la caractéristique dominante et réciproque de nos politiques nationales. Aussi fragile soit-il, le rapprochement entre le pays le plus peuplé et le pays le plus puissant du monde pourrait avoir une signification plus grande pour les générations futures que toute autre mesure que nous avons pu prendre cette année.

Cette initiative a été le fruit de près de trois ans de préparatifs les plus ardues, les plus méticuleux et nécessairement les plus discrets. Elle représente un pas essentiel dans la voie d'un apaisement des animosités qui plongent leurs racines dans le passé et font obstacle aux espoirs que nous nourrissons pour l'avenir.

Ma visite à Pékin en février n'amènera certainement pas une solution rapide aux profondes divergences qui nous séparent de la République populaire de Chine. Mais elle constituera un début et marquera la fin d'un interlude stérile et vain dans les relations entre deux grands peuples.

great peoples. Finally, it will represent a necessary and giant step toward the creation of a stable structure of world peace.

2. *The Soviet Union.* We have succeeded in giving a new momentum to the prospects for more constructive relations through a series of concrete agreements which get at the cause of the tension between our two countries. The agreements vary in importance, but together provide serious grounds for believing that a fundamental improvement in the United States-Soviet relationship may be possible.

- In February, we agreed on a treaty barring weapons of mass destruction from the ocean floor.
- In May, we broke the deadlock which had developed in the talks on limiting strategic arms, and agreed on a framework which made it possible to resume progress.
- In September, we agreed on a draft treaty prohibiting the production or possession of biological and toxic weapons.
- In September, we and our British and French allies reached an agreement with the Soviet Union on Berlin to end the use of the citizens of West Berlin as cold-war hostages, and to reduce the danger of Berlin once again becoming the focus of a sharp and dangerous international confrontation.
- In September, we agreed on a more reliable "hot line" communication between Washington and Moscow and on measures for notification and consultation designed to reduce the risk of an accidental nuclear war.
- In November, the visit of the American Secretary of Commerce to Moscow was the beginning of conversations looking toward a general normalisation of economic relations.

These steps can represent the start of a new relationship with the Soviet Union. There were, however, other developments in 1971 which make it unclear whether we are now witnessing a

permanent change in Soviet policy or only a passing phase concerned more with tactics than with a fundamental commitment to a stable international system. Soviet weapons development and deployment activity, Soviet arms policy in the Middle East, Soviet behaviour during the India-Pakistan crisis and the expansionist implications of Soviet naval activities, all raise serious questions.

Nonetheless, the number and scope of the positive developments led us to conclude that a meeting at the highest level was appropriate and might provide the stimulus for additional progress, particularly in the fields of arms limitation and economic co-operation. Thus, in May, for the first time in our history, the President of the United States will visit Moscow. We go to that meeting with hope and determination to succeed.

Breakthrough with our allies. With our principal allies in Western Europe and Japan, the need was to shape our relationship into a more mature political partnership. Our alliances must now be flexible enough to permit members to pursue autonomous policies within a common framework of strategic goals. Our allies are no longer willing to have the Alliance rest only on American prescriptions — and we are no longer willing to have our alliances depend for their potency and sustenance primarily on American contributions.

European unity, and Japan's status as the third greatest industrial power, lead inevitably to economic competition between us. We recognise also the necessity and right of a reinvigorated Europe and Japan to pursue their own political initiatives, just as we wish to pursue ours.

Our alliances, therefore, can no longer draw their cohesion only from our agreement on what we are against. We need instead a clearer focus on what we are for.

Enfin, elle représentera un pas gigantesque et nécessaire vers la création d'une structure stable pour la paix mondiale.

2. *L'Union Soviétique.* Nous avons réussi à donner un nouvel élan aux perspectives de relations plus constructives grâce à une série d'accords concrets qui touchent aux causes de tension entre nos deux pays. Les accords varient en importance, mais ils fournissent les uns et les autres de sérieux motifs de croire qu'une amélioration fondamentale dans les relations américano-soviétiques est sans doute possible.

- En février, nous avons signé un traité interdisant l'utilisation des armes de destruction massive depuis le fond des océans.
- En mai, nous avons forcé l'impasse qui s'était fait jour dans les conversations sur la limitation des armements stratégiques, et nous nous sommes mis d'accord sur une procédure qui a permis la reprise des progrès.
- En septembre, nous avons conclu un projet de traité interdisant la production ou la possession des armes biologiques ou toxiques.
- En septembre, avec nos alliés britanniques et français, nous sommes parvenus avec l'Union Soviétique à un accord sur Berlin qui tend à mettre fin à l'utilisation des citoyens de Berlin-Ouest comme otages de la guerre froide et à réduire le danger de voir cette ville devenir une fois de plus le centre d'une confrontation internationale aiguë et dangereuse.
- En septembre, nous nous sommes mis d'accord sur des communications spéciales par télétype plus sûres entre Washington et Moscou et sur des mesures de notification et de consultation destinées à réduire le risque d'une guerre nucléaire accidentelle.
- En novembre, le secrétaire américain au commerce s'est rendu en visite à Moscou, amorçant ainsi des conversations qui visent à une normalisation générale des relations économiques entre les deux pays.

Ces mesures peuvent être le point de départ de relations nouvelles avec l'Union Soviétique. Cependant, d'autres événements sont survenus en 1971 qui ne permettent pas de voir clairement

si nous assistons maintenant à une évolution durable de la politique soviétique ou seulement à une phase éphémère dictée davantage par des considérations tactiques que par un ralliement fondamental à un système international stable. Le développement des armements soviétiques et les activités qui président à leur déploiement, la politique suivie par Moscou en matière de livraison d'armes au Moyen-Orient, l'attitude soviétique pendant la crise indo-pakistanaise et les implications expansionnistes des activités de la marine russe, tous ces indices soulèvent de sérieuses questions.

Quoi qu'il en soit, le nombre et la portée des éléments positifs nous ont amenés à la conclusion qu'une rencontre au plus haut niveau était opportune et pourrait fournir le stimulus nécessaire à de nouveaux progrès, notamment dans le domaine de la limitation des armements et la sphère de coopération économique. Donc, en mai, pour la première fois dans notre histoire, le Président des Etats-Unis se rendra en visite à Moscou. Nous irons à cette rencontre avec l'espoir et la volonté de réussir.

Novation dans nos relations avec nos alliés.
Avec nos principaux alliés en Europe occidentale et au Japon, le besoin se faisait sentir de donner à nos relations la forme d'une association politique de partenaires plus conscients de leurs responsabilités. Nos alliances doivent maintenant se montrer assez souples pour permettre à leurs membres de suivre une politique indépendante à l'intérieur d'un cadre commun fixant leurs objectifs stratégiques. Nos alliés ne désirent plus voir l'alliance reposer sur les seules prescriptions des Etats-Unis — et nous ne voulons plus nous-mêmes voir nos alliances dépendre essentiellement, pour leur puissance et leurs moyens d'existence, des contributions américaines.

L'unité européenne et la position du Japon, devenu la troisième grande puissance industrielle du globe, entraînent inévitablement une concurrence économique entre nous. Nous reconnaissons également la nécessité et le droit, pour une Europe et un Japon qui ont retrouvé leur vigueur, de poursuivre les initiatives politiques qui leur sont propres, tout comme nous souhaitons poursuivre les nôtres.

Nos alliances ne peuvent donc plus tirer leur cohésion d'une simple entente sur ce à quoi nous sommes hostiles. Il nous faut, au contraire, nous axer plus nettement sur ce dont nous sommes partisans.

Our alliances are no longer addressed primarily to the containment of the Soviet Union and China behind an American shield. They are, instead, addressed to the creation with those powers of a stable world peace. That task absolutely requires the maintenance of the allied strength of the non-communist world.

Within that framework, we expect and welcome a greater diversity of policy. Alliance does not require that those tendencies be stifled, but only that they be accommodated and co-ordinated within an overall framework of unity and common purpose.

In 1971, important actions were taken to put that theory into fruitful practice.

1. *The removal of the economic threat to allied unity.* The old international monetary and trading system had begun to undermine our alliance system. It had become unfair, in one aspect or another, both for us and our major trading partners and allies.

- It led inevitably to recurrent international monetary crises.
- Its dependence on the dollar as a reserve currency was seen by others as enabling us to escape monetary and fiscal discipline in domestic policy.
- Its rigidity limited our ability to redress our imbalance of payments while enabling others to alter their currencies to improve their own trading position.
- It contributed to a chronic United States imbalance of payments.
- It placed severe strains on our political relations with some of our closest friends and allies.

Both political and economic commonsense dictated vigorous action — in our own national interest, in that of our allies, and in our shared interest in allied unity. What we needed was not a patchwork adjustment, but a more fundamental change in the manner in which the non-communist world's economy is managed.

Despite the general dissatisfaction, the inertia of the existing system and the conventional opposition to drastic change was tremendous. Hard steps were necessary to bring home to other countries that we were serious, and that reform of the international trade environment and a general realignment of currency values could no longer be delayed.

We, therefore, took drastic unilateral measures on 15th August. Paradoxically, these were taken in order to stimulate a multilateral settlement of the problem. We did not in the period that followed resort to bilateral agreements. We sought instead a new international agreement which all would participate in creating.

In December of 1971, the general realignment of currencies took place. That was the necessary first step. With our partners we will, over the next year or two, pursue a more balanced monetary system and a more equitable trading environment. Most important of all, we have acted together to meet our economic problems in a way which strengthens our unity and guarantees our continued co-operation. We have, therefore, put behind us the imminent danger that conflicting economic interests would lead to the unravelling of free world cohesion.

2. *The evolution of our political and defence relationships.* Our partnerships today comprise a varied and dynamic coalition of self-assured and independent States. In this administration, the United States has shifted from the predominant rôle it played in the post-war period to a new rôle of accepting and encouraging initiative and leadership from our allies. Our basic common interests establish the requirement, and maturity and statesmanship furnish the tools, for the preservation of the basic harmony of our policies.

In consonance with our new approaches to China and the Soviet Union, we supported a series of measures by our allies looking toward more autonomous policies. Both our initiatives and theirs were confirmed and co-ordinated at the end of the year in a series of meetings with the leaders of our principal allies.

Nos alliances ne sont plus destinées par essence à endiguer l'Union Soviétique et la Chine derrière le bouclier américain. Elles tendent, au contraire, à créer avec ces puissances une paix mondiale stable. Cette tâche exige absolument le maintien de la force alliée du monde non communiste.

A l'intérieur de ce cadre, nous escomptons et nous sommes prêts à accueillir une diversité plus grande de la politique respective de nos alliés. L'alliance n'exige pas que ces tendances soient étouffées, mais seulement aménagées et coordonnées à l'intérieur d'un cadre général d'unité et de dessein commun.

En 1971, des mesures importantes ont été prises pour mettre cette théorie en pratique et lui faire porter tous ses fruits.

1. *Suppression de la menace économique à l'unité des alliés.* Le vieux système monétaire et commercial international avait commencé à saper notre système d'alliances. Il était devenu injuste, à un titre ou un autre, pour nous comme pour nos principaux partenaires commerciaux et alliés.

- Il avait conduit inévitablement à des crises monétaires internationales périodiques.
- Du fait qu'il dépendait du dollar comme monnaie de réserve, il était considéré par certains comme nous donnant le loisir d'échapper sur le plan intérieur à la discipline monétaire et fiscale.
- Sa rigidité limitait nos possibilités de redresser le déséquilibre de notre balance des paiements tandis qu'elle permettait à d'autres de modifier leur parité monétaire afin d'améliorer leur position commerciale.
- Ce système contribuait à un déséquilibre chronique de la balance américaine des paiements.
- Il provoquait de graves tensions dans nos relations politiques avec certains de nos alliés et de nos amis les plus intimes.

Le bon sens, sur le plan politique comme dans l'ordre économique, nous a dicté une action vigoureuse — dans notre propre intérêt national, dans celui de nos alliés et dans l'intérêt commun de l'unité alliée. Ce qui s'imposait à nous, ce n'était pas un travail de rapiéçage, mais un changement plus fondamental dans la gestion de l'économie du monde non communiste.

En dépit du mécontentement général, l'inertie du système existant et l'opposition classique à toute modification radicale étaient considérables. Des mesures sévères étaient nécessaires pour faire comprendre aux autres pays que notre attitude était fondée et que la réforme du climat des échanges internationaux et un réaligement général des monnaies ne pouvaient plus être différés.

Nous avons donc pris le 15 août, unilatéralement, des mesures radicales, et ce, par un étrange paradoxe, en vue de stimuler un règlement multilatéral du problème. Dans la période qui a suivi, nous n'avons pas eu recours à des accords bilatéraux. Nous avons cherché, au contraire, un nouvel accord international que tous contribueraient à créer.

En décembre 1971, est intervenu le réaligement général des monnaies. C'était la première mesure indispensable. Avec nos partenaires, nous rechercherons, au cours de la prochaine ou des deux prochaines années, un système monétaire plus équilibré et un climat commercial plus équitable. Qui plus est, nous avons agi de concert pour faire face à nos problèmes économiques tout en renforçant notre unité et en garantissant l'avenir de notre coopération. Nous avons ainsi écarté le danger imminent de voir les intérêts économiques en conflit conduire à l'effilochement de la cohésion du monde libre.

2. *Evolution de nos relations dans le domaine de la politique et de la défense.* Les associations que nous avons nouées couvrent aujourd'hui une coalition variée et dynamique d'Etats indépendants et sûrs d'eux-mêmes. Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, les Etats-Unis sont passés de la position de prédominance qu'ils occupaient dans la période d'après-guerre à un rôle nouveau, consistant à accepter et à encourager les initiatives et le *leadership* de nos alliés. Nos intérêts communs essentiels établissent la nécessité de préserver l'harmonie fondamentale des politiques respectives de nos divers pays ; la maturité et la science du gouvernement fournissent les outils nécessaires pour y parvenir.

Conformément à la nouvelle optique dans laquelle nous abordons maintenant la Chine et l'Union Soviétique, nous avons soutenu une série de mesures prises par nos alliés dans le but d'établir une politique plus autonome. Nos initiatives et les leurs ont été confirmées et coordonnées à la fin de l'année au cours d'une série de réunions avec les dirigeants de nos principaux alliés.

- We welcomed the British decision to join the movement of European integration. A stronger Europe and more dynamic Britain are in the common interest of the West. I discussed with Prime Minister Heath at Bermuda the implications of that decision for the traditional special United States-United Kingdom relationship, and we reached agreement on how to harmonise our continuing friendship with Britain's new policies.

- We recognised France's special concerns as to the nature of the exchange rate adjustment. We met with President Pompidou in the Azores and agreed to a mutual adjustment that made possible the association of all major allies in the ensuing solution.

- We reaffirmed our acceptance of West Germany's desire for a more normal relationship with her eastern neighbours. At Key Biscayne, we met with Chancellor Brandt and agreed upon the crucial and central rôle that Germany's participation in the Atlantic Alliance plays in Germany's future, including her future hopes for further improvement in her relations with Eastern Europe.

- With all our European allies we have stressed that the justification for the continued American military presence in Europe can only come from a clear and well-thought-out common strategy and a consensus on how to share its responsibilities more equitably.

- We met with Prime Minister Sato at San Clemente, and agreed to the expedited return of Okinawa to Japan. This removes from our agenda an issue of vast potential for the disruption of the United States-Japanese friendship. We also indicated that we would regard a larger Japanese rôle in the economic and political affairs of Asia not as a substitute for or interference with our rôle but as natural, necessary and proper. We clarified the fact that our initiative

toward China is consistent with the continuity of the close United States-Japanese relationship.

The problem of timing

These were the most dramatic manifestations of our new policy toward both friends and adversaries. In the nature of things, progress in all areas could not be achieved simultaneously — and this led for a time to understandable concern that our interests in some areas were being sacrificed to the need for progress in others. Our approach to China had an impact on Japan, as did our negotiations with the Soviet Union on our friends in Western Europe. Our unilateral economic measures affected both. As a result, our relations with our allies appeared for a period of several months to be somewhat out of phase with the innovations taken in our relations with our adversaries.

By the end of the year, however, it was clear that our initiatives toward both our friends and our adversaries were in basic harmony. Progress in each contributed to progress in the other. In phase, each reinforced and gave added momentum to the other.

The total effect was an integrated and consistent adjustment of United States foreign policy to the requirements of a changed world.

Other areas of progress

There were other areas in which important if quieter progress was made in 1971 toward shaping the new American rôle in the world.

In our relations with all countries we proceeded to give effect to our new policy of insisting that the United States has neither the prescriptions nor the resources for the solution of problems in which ours is not the prime national interest. It is coming to be widely understood that we are in earnest when we say that it is for others to formulate solutions to these problems, and that our contribution should be viewed as

- Nous avons accueilli avec satisfaction la décision prise par la Grande-Bretagne de se joindre au mouvement d'intégration européenne. L'Ouest tout entier a intérêt à voir s'établir une Europe plus forte et une Grande-Bretagne plus dynamique. J'ai discuté avec le Premier ministre britannique, M. Heath, des effets de cette décision sur les relations spéciales qui existent traditionnellement entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et nous nous sommes mis d'accord sur la façon d'harmoniser notre amitié constante et la nouvelle politique britannique.
- Nous avons reconnu les préoccupations spéciales de la France quant à la nature de l'ajustement des taux de change. Nous avons rencontré le Président Pompidou aux Açores et nous nous sommes mis d'accord sur un ajustement réciproque qui a permis de rallier tous les principaux alliés à la solution qui a suivi.
- Nous avons réaffirmé que nous acceptons le désir de la République Fédérale d'Allemagne d'entretenir des relations plus normales avec ses voisins de l'Est. A Key Biscayne, nous avons rencontré le Chancelier Brandt et nous nous sommes mis d'accord sur le rôle central et crucial de la participation de la République fédérale à l'Alliance atlantique quant à l'avenir de l'Allemagne, y compris ses espoirs d'une nouvelle amélioration future de ses relations avec l'Europe orientale.
- Auprès de tous nos alliés européens, nous avons insisté sur le fait que la justification du maintien de la présence militaire américaine en Europe ne peut découler que d'une stratégie commune nette et bien pesée, et d'un accord commun sur la façon de partager plus équitablement les responsabilités.
- Nous avons rencontré le Premier ministre Sato à San Clemente et nous nous sommes mis d'accord sur le retour plus rapide d'Okinawa au Japon. Cette décision supprime de notre calendrier une question qui risquait de nuire considérablement à l'amitié américano-japonaise. Nous avons également indiqué que nous considérerions un élargissement du rôle japonais dans les affaires économiques et politiques de l'Asie non pas comme le remplacement de notre propre rôle ou comme

une ingérence dans celui-ci, mais comme une chose naturelle, nécessaire et adéquate. Nous avons nettement fait comprendre que notre initiative vis-à-vis de la Chine était compatible avec la continuité de relations américano-japonaises étroites.

L'ordre des priorités

Telles sont les expressions les plus frappantes de notre nouvelle politique vis-à-vis de nos amis comme de nos adversaires. Il est conforme à la nature des choses que des progrès ne puissent être effectués simultanément dans tous les domaines. Cela a fait naître pendant un certain temps l'inquiétude bien compréhensible de voir nos intérêts dans certains domaines sacrifiés à la nécessité de progresser dans d'autres. Notre attitude vis-à-vis de la Chine a exercé une répercussion au Japon, tout comme nos négociations avec l'Union Soviétique ont affecté nos amis d'Europe de l'Ouest. Nos mesures économiques unilatérales ont touché les uns et les autres. Si bien que, pendant plusieurs mois, nos rapports avec nos alliés ont semblé décalés par rapport à nos relations nouvelles avec nos adversaires.

Cependant, à la fin de l'année, il était clair que nos initiatives vis-à-vis de nos amis comme de nos adversaires s'harmonisaient fondamentalement. Les progrès effectués dans l'un des domaines contribuaient à ceux qui étaient réalisés dans l'autre. Comme ils étaient tous en parfaite harmonie, ils se renforçaient et s'aiguillonnaient réciproquement.

Au total, il en est résulté un ajustement intégré et cohérent de la politique étrangère américaine aux exigences d'un monde modifié.

Autres domaines de progrès

Dans d'autres secteurs, des progrès moins spectaculaires, mais importants, ont été également réalisés en 1971 dans le sens de l'élaboration du nouveau rôle américain dans le monde.

Dans le domaine de nos relations avec tous les pays, nous avons entrepris de donner effet à notre nouvelle politique. Celle-ci consiste à insister sur le fait que les Etats-Unis ne disposent ni des remèdes, ni des ressources nécessaires pour résoudre des problèmes dans lesquels leur intérêt national n'est pas prédominant. On commence généralement à comprendre que nous parlons sérieusement lorsque nous affirmons que c'est aux autres qu'il appartient de trouver des solutions à

a supplement to the application of major resources from those primarily at interest.

Latin America. We have looked to our Latin American neighbours for their initiatives and leadership. We are encouraging them to shape the political and economic framework in which our own contribution to common aims can be most effective.

Asia. We have helped our Asian allies create a greater capability to meet their own defence needs. This has enabled us to reduce substantially our military presence there, without abandoning our commitments to those steadfast friends. Indeed, by adhering to this pattern of building greater local capability, we have in three years reduced the American military presence in Asia from almost 800,000 to less than 300,000 without endangering the stability of the area or abandoning our commitments to our friends.

Africa. We have followed a deliberate policy of restraint in involvement in the political problems of Africa, while increasing our contribution to worthy African-initiated development activities.

New dimension of diplomacy. We have taken the initiative in stimulating international action on many of the issues which constitute the new dimension of diplomacy.

- We are making a major effort to reach worldwide agreement in 1973 on a new law of the sea. Such an agreement is needed to ensure that the vast potential of the ocean and its resources serves to benefit mankind rather than becoming a new source of conflict between nations.
- We have taken the lead in organising a concerted international effort to control narcotics.
- We have helped in persuading the world community to recognise the dangers of, and take effective measures to control, excessive population growth.
- We are participating in a major effort to focus the world's attention and

resources constructively on the threat to the global environment.

- We have consistently asserted and worked to stimulate the general world interest in space exploration and global communications.
- We have provided leadership in the efforts of the world community to meet the challenge of air piracy.

Our basic national purpose — and Vietnam

Each of the initiatives described is significant in itself. But their true significance lies in the fact that they are all part of a whole, each contributing to our basic purpose of building a stable peace.

During much of the previous decade, our national effort to reach that goal had been disrupted by our concentration on the war in South-East Asia. We therefore faced the exigent need to reshape the American rôle in Vietnam so that it contributed to, rather than inhibited, progress toward the national goal of secure world peace.

We promised to end the conflict, but in a way that did not mock our effort to bring about a stable peace ; on 25th January 1972, I described our thirty-month effort to reach peace through secret negotiations. I also presented our new proposals which clearly make possible a peaceful settlement which entrusts the political future of South Vietnam to the South Vietnamese. Alternatively, as we offered to do over nine months ago, we are ready to conclude a settlement of military issues only. To date, however, our earnest efforts to end the war for all participants through negotiations have foundered on communist obstinacy. That has left us no choice but to move toward ending the war for America through Vietnamisation of the conflict.

ces problèmes, et que notre contribution devrait être considérée comme un élément venant s'ajouter à la mise en œuvre des ressources considérables des pays directement intéressés.

Amérique latine. Nous avons attendu de nos voisins d'Amérique latine qu'ils prennent des initiatives et assument un *leadership*. Nous les encourageons à élaborer le cadre politique et économique dans lequel notre propre contribution aux objectifs communs pourra être la plus efficace.

Asie. Nous avons aidé nos alliés asiatiques à accroître leur capacité de pourvoir aux besoins de leur propre défense. Cela nous a permis de réduire considérablement notre présence militaire dans cette région, sans manquer aux engagements que nous avons pris vis-à-vis de ces amis fidèles. En nous conformant à ce système d'édification d'une plus grande capacité locale, nous avons ramené en trois ans la présence militaire américaine en Asie de près de 800.000 hommes à moins de 300.000, sans compromettre la stabilité de la région ou manquer à nos engagements à l'égard de nos amis.

Afrique. Nous avons suivi délibérément une politique consistant à nous abstenir de nous mêler des problèmes politiques africains, tout en augmentant notre contribution aux activités intéressantes de développement dont l'Afrique avait pris l'initiative.

Nouvelle dimension de la diplomatie. Nous avons pris l'initiative de stimuler l'action internationale au sujet d'un grand nombre des problèmes qui constituent la nouvelle dimension de la diplomatie :

- Nous déployons un effort majeur pour aboutir en 1973 à un accord mondial sur une nouvelle Loi de la Mer. Un tel accord est nécessaire pour donner l'assurance que le vaste potentiel de l'océan et de ses ressources servira au bien de l'humanité, plutôt que de devenir une nouvelle source de conflit entre les nations.
- Nous avons pris l'initiative d'organiser un effort international concerté pour lutter contre la drogue.
- Nous avons contribué à persuader la communauté mondiale de reconnaître les dangers d'une expansion démographique excessive, et de prendre des mesures efficaces pour la contrôler.
- Nous participons à un effort majeur visant à attirer l'attention de tous les pays

sur la menace de pollution de l'environnement mondial et à leur faire affecter leurs ressources de façon constructive à la lutte contre ce danger.

- Nous n'avons cessé d'affirmer l'intérêt général que l'exploration spatiale et les communications globales présentent pour le monde entier, et nous nous sommes efforcés de le stimuler.
- Nous avons pris la tête des efforts déployés par la communauté mondiale pour relever le défi lancé par les pirates de l'air.

Notre objectif national fondamental — et le Vietnam

Chacune des initiatives qui viennent d'être décrites est importante en elle-même. Mais leur véritable signification réside dans le fait qu'elles sont toutes des éléments d'un ensemble, chacune contribuant à notre objectif fondamental, celui d'édifier une paix stable.

Pendant la plus grande partie de la décennie précédente, les efforts que nous avons déployés à l'échelle nationale pour atteindre ce but avaient été bouleversés par la nécessité de nous concentrer sur la guerre en Asie du Sud-Est. Nous nous sommes donc trouvés placés devant la nécessité impérieuse de donner une nouvelle forme au rôle américain au Vietnam, afin qu'il contribue — au lieu de l'entraver — au progrès vers la paix mondiale durable qui est notre objectif national.

Nous avons promis de mettre fin au conflit, mais d'une façon qui ne bafoue pas nos efforts visant à établir une paix stable. Le 25 janvier 1972, j'ai décrit les efforts que nous avons déployés pendant trente mois pour aboutir à la paix par le moyen de négociations secrètes. J'ai également présenté nos nouvelles propositions qui permettent manifestement d'aboutir à un règlement pacifique confiant l'avenir politique du Sud-Vietnam aux Sud-Vietnamiens. Mais nous sommes également prêts, comme nous l'avons proposé il y a plus de neuf mois, à conclure à la place un accord portant uniquement sur les questions militaires. Cependant, à ce jour, nos efforts les plus sérieux visant à mettre fin à la guerre pour toutes les parties par le moyen de négociations se sont heurtés à l'obstination communiste et ont échoué. Ce qui ne nous a pas laissé d'autre choix que de continuer à œuvrer en vue de la fin de la guerre pour l'Amérique grâce à la vietnamisation du conflit.

We have come a long way. In Vietnam, we have changed the very nature of the United States involvement. Our ground combat rôle has effectively ended. When I came into office, the American troop ceiling in Vietnam was 549,500, and we were suffering an average of more than 1,000 casualties a month. As I write this report, our troop level has dropped below 139,000 — and will be no higher than 69,000 by the first day of May. In December 1971 our combat deaths were down to 17. Air sorties, budget costs, draft calls — all have sharply declined.

Those facts represent the transformation of the American rôle in Vietnam. We have done this, as we promised to do, without abandoning our commitments to our allies. As our rôle has diminished, South Vietnam has been able increasingly to meet its own defence needs and provide growing security to its people.

Progress was tempered by disappointments

During the year, there were several sharp disappointments :

- The greatest was the failure of our intense public and private efforts to end the Vietnam war through a negotiated settlement. Such a settlement continues to be available to our enemy whenever he is prepared to negotiate in earnest. The only serious barrier to a settlement which remains is the enemy's insistence that we co-operate with him to force on our ally at the negotiating table a solution which the enemy cannot force upon him in the field, and is unwilling to entrust to a political process. That we are not willing to do. We are ready to reach an agreement which allows the South Vietnamese to determine their own future without outside interference. This goal can be reached whenever Hanoi distinguishes between a settlement and a surrender.
- In South Asia, we made a determined year-long effort to prevent a war. We did not succeed. Our deep interest in the well-being of both India and Pakistan compounded our disappointment. We attempted to moderate the crisis with a

massive relief effort and with an intense diplomatic campaign to promote a political solution. But war had its own momentum. The violation of peace in South Asia had ominous implications for the stability of other areas of tension in the world and for our efforts to establish a more hopeful relationship with our adversaries.

- In the Middle East, we were unable to make a breakthrough toward peace. Although the cease-fire resulting from our initiative in 1970 was maintained, it did not prove possible to engage the parties in negotiations, and consequently no progress was made toward the essential requirement of Middle Eastern peace : an arrangement which rests the security of all on something more reliable than the goodwill of a nation's adversaries.
- In Latin America, we have yet to work out with our friends a solution of the conflict between their desire for our help and their determination to be free of dependence upon us. The thrust for change in Latin America, and our response to it, have yet to shape themselves into a pattern permitting us to make as full a contribution as we wish and as our hemisphere friends expect.
- In Africa, we have witnessed the growing maturity of the newly independent States, and the increasing concentration of their governments on the hard tasks of internal development. This is a heartening process, and it is one which deserves our encouragement. It is therefore a sharp disappointment, both to us and to our African friends, that our shrinking aid appropriations may prevent us from matching our expressions of goodwill with the material assistance which African countries want and need.
- In the United Nations we were unable to preserve a place for the Republic of China.

Nous avons fait de grand progrès. Au Vietnam, nous avons modifié la nature même de l'engagement des Etats-Unis. Le rôle de nos forces terrestres de combat est effectivement terminé. Lorsque je suis entré en fonctions, le plafond des effectifs américains au Vietnam était de 549.500 hommes, et nous subissions des pertes de l'ordre de plus de 1.000 par mois. Alors que je rédige ce rapport, le niveau de nos effectifs est tombé à moins de 139.000 — et il ne dépassera pas 69.000 le premier jour de mai. En décembre 1971, le chiffre de nos pertes au combat était tombé à 17. Les sorties aériennes, les coûts budgétaires, les appels de nouveaux contingents ont fortement diminué.

Ces faits illustrent la transformation du rôle américain au Vietnam. Tout cela, nous l'avons fait, comme nous l'avons promis, sans manquer à nos engagements vis-à-vis de nos alliés. A mesure que notre rôle se réduisait, le Sud-Vietnam devenait de plus en plus capable de répondre aux besoins de sa propre défense et d'assurer à sa population une sécurité grandissante.

Des progrès mêlés de déceptions

Au cours de l'année, nous avons connu plusieurs vives déceptions :

- La plus sévère a été l'échec des efforts intensifs que nous avons déployés en public et en privé pour mettre fin à la guerre du Vietnam par un règlement négocié. Un tel règlement continue à être à la disposition de l'ennemi dès qu'il sera prêt à négocier sérieusement. Le seul obstacle sérieux à un règlement qui subsiste encore est l'insistance que met l'ennemi à exiger que nous coopérions avec lui pour imposer à notre allié à la table de négociation une solution que l'ennemi ne parvient pas à lui imposer sur le terrain, et ne veut pas confier à un processus politique. Et cela, nous nous y refusons. Nous sommes prêts à conclure un accord qui permette aux Sud-Vietnamiens de déterminer leur propre avenir sans ingérence étrangère. Cet objectif pourra être atteint dès que Hanoï établira une distinction entre un règlement et une capitulation.
- En Asie du Sud, nous nous sommes efforcés résolument pendant toute une année de prévenir une guerre. Nous n'y sommes pas parvenus. Le profond intérêt que nous portons au bien-être de l'Inde comme du Pakistan a ajouté à notre déception. Nous avons tenté de rendre la crise moins aiguë en entreprenant un effort massif de secours et en menant une campagne diplomatique intensive pour promouvoir une solution politique. Mais la guerre était emportée par son propre élan. La violation de la paix en Asie du Sud a eu des conséquences néfastes pour la stabilité des autres régions de tension dans le monde, et pour nos efforts visant à établir des relations plus encourageantes avec nos adversaires.
- Au Moyen-Orient, nous avons été incapables d'ouvrir un chemin conduisant à la paix. Si le cessez-le-feu résultant de l'initiative que nous avons prise en 1970 a été maintenu, il ne s'est pas révélé possible d'engager les parties dans des négociations, et, en conséquence, aucun progrès n'a été réalisé quant à la condition essentielle de la paix au Moyen-Orient : un arrangement qui fonde la sécurité de tous sur une base plus sûre que la bonne volonté des adversaires d'un pays.
- En Amérique latine, il nous faut encore trouver avec nos amis une solution au conflit existant entre le désir qu'ont ces pays de bénéficier de notre aide et leur résolution de se libérer de toute dépendance à notre égard. La forte tendance au changement qui se manifeste en Amérique latine, et notre réponse à cette aspiration, doivent s'associer et prendre une forme qui nous permette d'apporter à nos amis américains toute la contribution que nous désirons leur fournir et qu'ils attendent de nous.
- En Afrique, nous avons vu les nouveaux Etats indépendants accéder progressivement à la maturité politique, et nous avons vu leurs gouvernements s'attacher de plus en plus aux tâches difficiles du développement intérieur. Ce processus est reconfortant et il mérite que nous l'encourageons. Nous sommes donc très déçus, ainsi que nos amis africains, de constater que la réduction des crédits d'aide risque de nous empêcher d'accompagner l'expression de notre bonne volonté de l'aide matérielle que réclament les pays africains et qui leur est nécessaire.
- Aux Nations Unies, nous avons été incapables de conserver un siège à la République de Chine.

Unfinished business

In 1971, we passed a critical point in creating a new world rôle for the United States. But we are far from having completed the task. In almost every case, a listing of what we have done serves as an illustration of how far we still have to go. Our accomplishments as well as our disappointments define the agenda for the future. In all candour, I must say that the salient feature of the current state of United States foreign policy is the need for more progress on a whole series of pressing problems.

- We need to prove, through additional concrete accomplishments, the benefit to both the Soviet Union and ourselves of mutual self-restraint and willingness to accommodate rather than merely assert our respective national interests.
- We need to continue the hopeful but delicate process of creating a better relationship between ourselves and the People's Republic of China.
- We need to bring the arms race under control. Nothing would do more for our material and psychological well-being than to lighten this burden. It is axiomatic that it cannot be done at the sacrifice of our national security ; but if it can be done without such a sacrifice, nothing would contribute more to our national security.
- We need to find the most effective way to help the poorer nations. Yet we now find ourselves in national disarray regarding our approach to economic assistance. Our wealth, our humanitarian traditions and our interests dictate that we have an active foreign assistance programme. The world looks to us for help in this area, and it is right that we should respond. I am prepared to work with the Congress to that end.
- We need to finish the construction with our partners of a reformed trade and monetary system which sustains our

unity by encouraging the economic well-being of all.

- We need to continue, with both our friends and our adversaries, to build an international system which all will work to preserve because all recognise their stake in its preservation.
- We need to deal realistically with the fact that the United Nations is facing what I can only call a crisis of confidence. Whatever its current weaknesses, the United Nations makes an essential contribution to the structure of world peace and thus to mankind's future.

This report is therefore presented with a very sober awareness of how great a task still lies before the nation. We are still engaged in the essential job of redefining our rôle in the world. It must do justice to our capacity and obligation for leadership. It must also recognise our limitations. Above all, it must be based on a solid consensus of American public understanding and support. It is my hope that this report will help engender that support among the people of the nation and the Congress which represents them.

We believe the direction we have established and the actions we have taken commend themselves to such support.

.....

Europe and the Atlantic Alliance

"As Britain goes into Europe, there will be a new Europe. The United States is, at the present time, embarked on creating what is really a new America, and we do live at a time when because of the fast-changing events in the world, we live in a new world. It is essential that the new Europe and the new America, together with the other nations in the world... work together."

Remarks following meetings with
Prime Minister Heath in Bermuda,
21st December 1971

Des tâches inachevées

En 1971, nous avons pris un tournant décisif en donnant un nouveau rôle mondial aux Etats-Unis. Mais la tâche est loin d'être terminée. Dans presque tous les cas, la liste de ce que nous avons accompli montre combien nous sommes encore loin du but. Nos réalisations et nos déceptions définissent, les unes et les autres, le calendrier de nos travaux futurs. En toute sincérité, je dois dire que la caractéristique essentielle de la politique étrangère des Etats-Unis, telle qu'elle se présente actuellement, est la nécessité de réaliser de nouveaux progrès au sujet de toute une série de problèmes pressants :

- Il nous faut prouver, grâce à de nouvelles réalisations concrètes, les avantages, tant pour l'Union Soviétique que pour nous-mêmes, d'une modération réciproque et de la volonté d'accepter des accommodements, plutôt que de nous contenter d'affirmer nos intérêts nationaux respectifs.
- Il nous faut poursuivre l'établissement de meilleures relations entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine, ce qui est un processus qui, bien que délicat, suscite de grandes espérances.
- Il nous faut parvenir à contrôler la course aux armements. Rien ne pourrait contribuer davantage à notre bien-être psychologique et matériel que l'allègement de ce fardeau. Il est évident que cela ne peut être fait au prix du sacrifice de notre sécurité nationale ; mais s'il est possible d'y parvenir sans consentir un tel sacrifice, rien ne saurait apporter une contribution plus importante à cette sécurité.
- Il nous faut trouver le moyen le plus efficace d'aider les nations plus pauvres. Cependant, notre pays se trouve plongé dans le désarroi lorsqu'il s'agit de déterminer la méthode à adopter pour dispenser notre aide économique. Notre richesse, nos traditions humanitaires et nos propres intérêts nous imposent la mise en œuvre d'un programme actif d'aide à l'étranger. Le monde compte sur nous pour dispenser une aide dans ce domaine, et il est juste que nous répondions à cette attente. Je suis prêt à travailler avec le Congrès à cette fin.
- Il nous faut achever avec nos partenaires la mise au point d'une réforme du système monétaire et commercial qui conso-

lide notre unité en favorisant le bien-être économique de tous.

- Il nous faut continuer, aussi bien avec nos adversaires qu'avec nos amis, à édifier un système international que tous les pays s'efforceront de protéger, car ils auront tous intérêt à son maintien.
- Il nous faut envisager avec réalisme le fait que les Nations Unies sont placées devant ce que je suis obligé d'appeler une crise de confiance. Quelles que soient leurs faiblesses actuelles, les Nations Unies apportent une contribution essentielle à la structure de la paix mondiale et, par là-même, à l'avenir de l'humanité.

Ce rapport est donc présenté en pleine conscience de l'ampleur de la tâche qui attend encore la nation. Nous sommes encore engagés dans une activité essentielle : la nouvelle définition de notre rôle dans le monde. Cette définition doit rendre justice à notre capacité de *leadership* et à notre obligation d'assumer ce rôle. Elle doit aussi reconnaître nos limites. Par-dessus tout, elle doit s'appuyer sur une compréhension et un soutien solides de la vaste majorité de l'opinion publique américaine. J'espère que ce rapport aidera à faire naître ce soutien parmi le peuple des Etats-Unis et le Congrès qui le représente.

Nous sommes persuadés que la direction que nous avons prise et les mesures que nous avons adoptées sont de nature à s'attirer cet appui.

.....

L'Europe et l'Alliance atlantique

« A mesure que la Grande-Bretagne s'intégrera à l'Europe, nous verrons surgir une Europe nouvelle. Les Etats-Unis, à l'heure actuelle, sont engagés dans la création de ce que l'on peut véritablement nommer une Amérique nouvelle, et nous sommes à une époque où les mutations rapides qui se produisent dans le monde nous appellent à vivre dans un monde nouveau. Il importe essentiellement que l'Europe nouvelle et l'Amérique nouvelle, de concert avec les autres pays du monde... travaillent la main dans la main. »

Propos tenus aux Bermudes, le 21 décembre 1971, après les entretiens du Président Nixon avec M. Heath, Premier ministre britannique.

In 1971, several of the fundamental goals of United States policy in Europe came measurably closer.

- The unification of Western Europe made a major advance, as the decisive steps were taken last year toward the membership of Britain, Ireland, Denmark and Norway in the European Community.
- The major Atlantic nations and Japan reached agreement in December on a realignment of exchange rates. This laid the ground for new international monetary arrangements reflecting a more balanced long-term relationship between the United States and its economically strong partners.
- Our allies strengthened their force contribution to the common defence and took up a greater share of the collective burden.
- The four powers reached an agreement on Berlin, designed to end the perennial post-war crises over the city and to improve the situation of the brave people of West Berlin in concrete ways.
- The prospect arose, for the first time, of concrete discussions with the East on other unresolved issues of security and co-operation in all of Europe.
- The new, more mature political relationship between the United States and its partners was symbolised by my unprecedented series of summit meetings with Alliance leaders at the end of the year.

The flourishing of the Atlantic world, the security of the Atlantic Alliance, and the relaxation of East-West tension have been the broad purposes of United States policy in Europe for 27 years. I came into office at an historical turning point, when new conditions emerging in Europe offered unique opportunities for progress toward these goals. In three years, much of this

promise has been fulfilled. The accomplishments of 1971 were breakthroughs.

European unity and Atlantic partnership

When Great Britain, Ireland, Norway and Denmark signed the treaty enlarging the European Community on 22nd January, I issued a strong statement welcoming it and emphatically reaffirming our traditional support for the advancement of European unity. In two previous foreign policy reports, I expressed this support in similarly categorical terms — but I also pointed to the problems which European integration implied for the United States and for our political and economic relations with our allies across the Atlantic. The events of the past year have now brought these problems dramatically to the fore.

In the 1940s and into the 1950s, Western Europe was prostrate — politically, economically and militarily. The United States, pre-eminent in the world, had only just emerged from its isolationist tradition. In this environment, our allies shifted the responsibility for major decisions to us. In their eyes, the overriding purpose of the new arrangements — for defence, economic policy and foreign policy — was to link us to Europe in tangible ways on a long-term peacetime basis. They therefore deferred to our prescriptions and welcomed our lead — even on formulas for European integration.

Both to us and to them the advantages of European unification were unambiguous. It would help dispel the internecine hatreds of the recent past; it would maximise the effectiveness of United States assistance; it would hasten Western Europe's political and economic recovery and thereby enhance its security. These were common interests, and no inconsistency was seen between European unity and broader Atlantic unity. Co-operation came so easily that it was widely assumed for years in the United States that a strong and united Europe would readily take up a large part of the American burden, while still accepting American leadership.

En 1971, nous nous sommes sensiblement rapprochés de plusieurs objectifs fondamentaux de la politique américaine en Europe :

- L'unification de l'Europe occidentale a fait des progrès marquants dès que des pas décisifs ont été accomplis l'an dernier en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège dans la Communauté européenne.
- Les grands pays atlantiques et le Japon sont parvenus en décembre à un accord sur un nouvel alignement des taux de change. Cette décision a déblayé le terrain en vue de nouveaux arrangements monétaires internationaux reflétant des relations plus équilibrées à longue échéance entre les Etats-Unis et leurs partenaires économiquement forts.
- Nos alliés ont renforcé leur contribution militaire à la défense commune et ont assumé une part plus grande des charges collectives.
- Les Quatre grandes puissances ont conclu un accord sur Berlin, qui tend à mettre fin aux crises perpétuelles dont cette ville a été le théâtre depuis la fin de la guerre et à améliorer par des dispositions concrètes les conditions d'existence de la population pleine de courage de Berlin-Ouest.
- Pour la première fois s'ouvrent des perspectives de discussions concrètes avec l'Est portant sur des questions de sécurité et de coopération sur l'ensemble du continent européen, restées jusqu'ici sans solution.
- Les nouvelles relations politiques entre les Etats-Unis et leurs partenaires, qui témoignent d'un plus grand sens des responsabilités respectives, ont été symbolisées par la série sans précédent de rencontres au sommet que j'ai eues, à la fin de l'année, avec les leaders de l'Alliance atlantique.

Depuis vingt-sept ans, la politique des Etats-Unis en Europe est orientée vers de larges objectifs : épanouissement du monde atlantique, sécurité de l'Alliance atlantique et relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest. Je suis arrivé au pouvoir à l'heure d'un tournant historique, où les conditions nouvelles qui se faisaient jour en Europe offraient des chances uniques de progrès en

direction de ces objectifs. En trois ans, une grande partie de ces perspectives prometteuses se sont réalisées. Les accomplissements de 1971 ont constitué autant de percées.

L'unité européenne et l'association atlantique

Quand la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Norvège et le Danemark ont signé, le 22 janvier dernier, le traité élargissant la Communauté européenne, j'ai publié une déclaration énergique qui saluait cet acte et réaffirmait avec force le soutien que nous accordons traditionnellement à tout progrès de l'unité européenne. Dans mes deux rapports précédents sur la politique étrangère, je formulais ce soutien en termes semblables non moins catégoriques — mais je soulignais également les problèmes que l'intégration européenne représentait pour les Etats-Unis et pour nos relations politiques et économiques avec nos alliés à travers l'Atlantique. Les événements de l'année écoulée ont maintenant donné la vedette à ces problèmes sous une forme spectaculaire.

Dans les années 1940 et une partie des années 1950, l'Europe occidentale était prostrée — politiquement, économiquement et militairement. Les Etats-Unis, occupant une position prédominante dans le monde, venaient seulement de sortir de leur isolationnisme traditionnel. Dans un tel climat, nos alliés ont reporté sur nos épaules la responsabilité des décisions majeures. A leurs yeux, le dessein primordial des nouveaux accords — pour la défense, la politique économique et la politique étrangère — était de nous lier à l'Europe de manière tangible pour une longue période de temps de paix. Ils déférèrent donc à nos prescriptions et firent bon accueil à nos directives — même à l'égard de formules pour la réalisation de l'intégration européenne.

Pour eux comme pour nous, les avantages de l'unification européenne étaient dépourvus de toute ambiguïté. Elle contribuerait à dissiper les haines meurtrières du passé le plus récent, assurerait une efficacité maximum de l'assistance américaine, hâterait le redressement politique et économique de l'Europe occidentale et renforcerait ainsi la sécurité du continent. Tels étaient les intérêts communs, et aucune contradiction n'apparaissait entre l'unité européenne et l'élargissement de l'unité atlantique. La coopération s'était instaurée si aisément qu'on a généralement cru en Amérique, pendant des années, qu'une Europe forte et unie serait prête à assumer une large part du fardeau des Etats-Unis, tout en acceptant encore leur *leadership*.

But a self-respecting nation or group of nations will take up a burden only if it sees it as its own burden. By the 1960s Europe was in a position to do more for itself and the Alliance. Nevertheless, old habits on both sides of the Atlantic persisted and inhibited the development of a more balanced relationship.

— Their economies thriving, their social cohesion and institutions restored, our allies were acting more and more self-confidently and independently on the world stage. The United States continued to lead in tutelary fashion, however, looking for allied endorsement of United States prescriptions.

— Our allies fluctuated between taking the United States commitment to Europe for granted, and panicking at the thought of United States withdrawal. We would not withdraw from Europe. But the Atlantic community was *their* community, too; all allies had to feel a stake in and responsibility for the achievement of common purposes.

As Prime Minister Heath has stated, four new members will now be joining others in Europe "to work out the common European policies... governing our dealings with the rest of the world, our trade, our finance and eventually our defence". A Western European summit meeting may be held in the coming year, giving further impetus and direction to the emerging European identity. This will mark a striking change in political as well as economic relations across the Atlantic.

The United States is realistic. This change means the end of American tutelage and the end of the era of automatic unity. But discord is not inevitable either. The challenge to our maturity and political skill is to establish a new practice in Atlantic unity — finding common ground in a consensus of independent policies instead of in deference to American prescriptions.

This essential harmony of our purposes is the enduring link between a uniting Europe and the United States. This is why we have always favoured European unity and why we welcome its growth not only in geographical area but into new spheres of policy.

We continue to feel that political and defence co-operation within Europe will be the fulfilment of European unity. European and American interests in defence and East-West diplomacy are fundamentally parallel and give sufficient incentive for co-operating independent policies. Two strong powers in the West would add flexibility to western diplomacy, and could increasingly share the responsibilities of decision.

Competitive habits within the Atlantic world are most natural in the economic sphere — precisely the field in which integration in Europe has come first. While reduction of trade barriers is a major goal of the Community, this has progressed more rapidly within the Community than between it and the outside world. So far, in practice, protection of certain special interests within Europe has been a major concern in the Community's collective decisions; this is the easiest course for an economic union that has yet to develop the political unity needed to make hard decisions taking account of interests outside the Community. As this political will develops, it will facilitate co-operation in the wider Atlantic relationship.

Europe's economic recovery has, of course, been of enormous benefit to United States trade. But it means also that the post-war economic imbalance across the Atlantic has been redressed. We now face the additional prospect of a tenation European Community — a giant concentration of economic power — with a common external tariff and an expanding network of preferential trading arrangements with other countries in Europe, Africa and Asia. This cannot fail to have an impact on the trading position of the United States.

Mais un pays ou un groupe de pays qui a son amour-propre n'accepte de se charger d'un fardeau que s'il le considère comme sien. Dès les années 1960, l'Europe a été en mesure de faire davantage pour elle-même et pour l'Alliance. Les vieilles habitudes n'en ont pas moins persisté des deux côtés de l'Atlantique et paralysé le développement de relations mieux équilibrées.

- Leurs économies prospérant, leur cohésion sociale et leurs institutions se trouvant restaurées, nos alliés se sont mis à agir sur la scène mondiale avec de plus en plus d'indépendance et de confiance en soi. Les Etats-Unis n'en continuèrent pas moins à assumer un *leadership* de caractère tutélaire, en s'attendant à ce que les alliés se rallient à leurs prescriptions.
- Nos alliés sont alternativement passés de l'une à l'autre de deux attitudes : tenir pour garantis les engagements pris par les Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe et céder à la panique à la pensée de leur retrait éventuel. Il ne s'agissait pas pour nous de nous retirer de l'Europe. Mais la communauté atlantique était également leur communauté : tous les alliés auraient dû y trouver un enjeu et se sentir responsables de la réalisation des objectifs communs.

Comme l'a déclaré M. Heath, Premier ministre de Grande-Bretagne, quatre nouveaux membres se joindront désormais aux autres en Europe « pour élaborer la politique européenne commune... régissant nos rapports avec le reste du monde, nos échanges commerciaux, nos finances et par la suite notre défense ». Une rencontre au sommet des dirigeants d'Europe occidentale aura peut-être lieu l'année prochaine, conférant une nouvelle impulsion et une autre orientation à la personnalité naissante de l'Europe. Cette conférence marquera une innovation frappante dans les relations tant politiques qu'économiques à travers l'Atlantique.

Les Etats-Unis sont réalistes. Ce changement signifie la fin de la tutelle américaine et de l'ère de l'unité automatique. Mais la discorde n'est pas non plus inévitable. Le défi stimulant qui s'offre à notre sens des responsabilités et à notre habileté politique porte sur l'établissement de nouvelles pratiques dans le cadre de l'unité atlantique, consistant à trouver un terrain d'entente fondé sur un ralliement unanime à une politique indépen-

dante plutôt que sur la soumission aux prescriptions américaines.

Cette harmonie indispensable de nos desseins est le lien durable entre une Europe qui tend à l'unité et les Etats-Unis. C'est pourquoi nous avons toujours été favorables à l'unité européenne et nous nous sommes félicités de la voir non seulement englober de nouveaux pays, mais de nouvelles sphères de la politique.

Nous continuons à estimer que la coopération politique et défensive au sein de l'Europe se traduira par la réalisation de l'unité européenne. Les intérêts européens et américains en matière de défense et de diplomatie Est-Ouest suivent, en somme, des voies parallèles et apportent un stimulant suffisant à la coordination des politiques indépendantes. L'existence à l'Ouest de deux fortes puissances ajouterait à la souplesse de la diplomatie occidentale, et ces deux puissances pourraient partager chaque jour davantage la responsabilité des décisions à prendre.

Au sein du monde atlantique, c'est dans la sphère économique — qui est précisément le domaine où l'intégration européenne s'est manifestée en premier lieu — qu'il est le plus normal de voir intervenir la concurrence. La réduction des barrières commerciales est l'objectif majeur de la Communauté, mais cette entreprise a progressé plus rapidement au sein même de la Communauté qu'entre elle et le monde extérieur. En pratique, jusqu'ici, la protection de certains intérêts particuliers au sein de l'Europe a été la préoccupation majeure qui s'est fait jour dans les décisions collectives de la Communauté ; c'est la méthode la plus facile qui s'offre à une union économique qui a encore à développer l'unité politique nécessaire à la prise de décisions ardues qui tiennent compte des intérêts extérieurs à la Communauté. Au fur et à mesure de son développement, cette politique facilitera la coopération dans le cadre de relations atlantiques plus étendues.

Le relèvement de l'économie européenne a été, de toute évidence, une source de bénéfices énormes pour le commerce des Etats-Unis. Mais il est également le signe que le déséquilibre économique d'après-guerre de part et d'autre de l'Atlantique a été redressé. Nous nous trouvons à présent en face de la perspective supplémentaire d'une Communauté européenne groupant dix pays — soit une concentration géante de puissance économique — qui possède un barème de tarifs extérieurs commun et un réseau qui ne cesse de s'étendre d'arrangements commerciaux

There is only one constructive solution : to face up to the political necessity of accommodating conflicting economic interests. In the post-war period, this came easily ; today, it will come only with effort. Inertia, which may seem comfortable to one side, will only lead to strains in our relations. We must both keep our eyes on our fundamental shared interest in freer and expanded trade across the Atlantic, a foundation of our mutual prosperity. Last June, under the leadership of Secretary Rogers, the leading industrialised nations in the OECD embarked on a major collective effort to address the many trade and related issues. This will require determined statesmanship and hard political decisions. We are prepared.

The 1971 international economic crisis was a facet of the same problem, and an example of how co-operation can work. Twenty years had eroded the predominance of the United States economy and United States dollar upon which the trading and monetary system had been built. In new conditions, the system was structurally unsound. In two previous foreign policy reports and in many forums I called for basic reform. Progress was slow. Then last August we faced an emergency ; I acted decisively to put our own house in order and to turn the crisis into an opportunity for the West to put the international monetary house in order as well. We brought home to our partners that we were serious.

There were temptations for the United States then to make separate bilateral arrangements with selected countries in order to bring pressure on our other trading partners for a solution most economically advantageous to us. However, the political unity of the Atlantic world was of paramount importance to the United States, and we had to reach a solution in a manner that fostered it.

My summit meetings with allied leaders in December and January laid the political basis for a broad co-operative solution. I was able to assure Prime Minister Trudeau of Canada — our most important trading partner — that we understood the strong impact of our new economic policy on Canada and were eager to reinforce our close friendship with Canada. I then made an approach to the ally whose views on the economic question differed most from ours — President Pompidou of France. Our meeting at the Azores produced an agreement in principle on major points, which opened the way for the multilateral consensus achieved in December at the Smithsonian meeting of the Group of Ten. This development is discussed in greater detail in the international economic policy chapter.

There were important concessions on all sides ; the result was a tremendous gain for the whole free world.

Allied defence

Western collective defence in Europe has deterred war for more than two decades and provided the essential condition of security in which free European institutions could revive and flourish. Today, the military balance underpins the overall stability on the continent which makes détente feasible in the 1970s. East-West diplomacy in Europe is more active today than at any time since the second world war ; new hopes and new complexities are emerging. This is hardly the time for the West to abandon the very cohesion and stability that have brought these new opportunities about.

But this makes it more, not less, important for the Alliance to face up to the basic security question confronting it : do we have a clear rationale for our force deployments today, or are they the vestige of military and political conditions of two decades ago ?

NATO strategy and forces. The function of our military forces is to deter war — and to defend our nations if war breaks out. As strategic conditions change, we have to ensure

préférentiels avec d'autres pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Cette perspective ne peut manquer d'avoir une incidence sur la position commerciale des Etats-Unis.

Il n'existe qu'une seule solution constructive : faire face à la nécessité politique de concilier des intérêts économiques contradictoires. Dans la période d'après-guerre, nous y sommes aisément parvenus ; aujourd'hui, nous n'y arriverons pas sans efforts. L'inertie, qui peut paraître confortable à l'une des parties, ne conduirait qu'à tendre nos relations. Il nous faut garder, les uns et les autres, les yeux fixés sur l'intérêt capital que nous avons tous à libéraliser et à développer les échanges commerciaux à travers l'Atlantique, fondement même de notre prospérité mutuelle. En juin dernier, sous la direction de M. Rogers, le secrétaire d'Etat américain, les principaux pays industrialisés membres de l'O.C.D.E. ont inauguré un grand effort collectif en vue de s'attaquer aux multiples questions commerciales et connexes. Cette entreprise exigera une action résolue et des décisions politiques ardues. Nous y sommes prêts.

La crise économique internationale de 1971 a constitué une des facettes du même problème et un exemple de la façon dont peut jouer et agir la coopération. En vingt ans, la prédominance de l'économie américaine et du dollar sur laquelle avait été édifié le système commercial et monétaire s'était effritée. Dans ces conditions nouvelles, les structures du système n'étaient plus saines. Dans mes deux rapports antérieurs sur la politique étrangère et devant nombre d'auditeurs, j'ai préconisé une réforme fondamentale. Les progrès ont été lents. Puis, en août dernier, nous nous sommes trouvés en face d'une situation d'urgence ; j'ai agi avec l'esprit de décision qui s'imposait afin de remettre notre propre maison en ordre et de donner à l'Ouest, à la faveur de cette crise, l'occasion d'agir de même à l'égard de la situation monétaire internationale. Nous avons fait comprendre à nos partenaires que nous n'agissions pas à la légère.

Les Etats-Unis ont alors été tentés de conclure avec certains pays des accords bilatéraux séparés afin de faire pression sur nos autres partenaires commerciaux en vue d'une solution plus avantageuse pour nous sur le plan économique. Mais l'unité politique du monde atlantique était d'une importance capitale pour les Etats-Unis, et il nous fallait arriver à une solution propre à la promouvoir.

Mes conférences au sommet avec les dirigeants alliés en décembre et janvier ont posé les assises politiques d'une vaste solution reposant sur la coopération. J'ai été en mesure d'assurer M. Trudeau, Premier ministre du Canada — notre plus important partenaire commercial — que nous comprenions l'incidence considérable de notre nouvelle politique économique sur le Canada et que nous étions ardemment désireux de renforcer nos liens d'amitié étroits avec ce pays. J'ai eu ensuite des contacts avec l'allié dont les vues sur les questions économiques différaient le plus des nôtres — M. Pompidou, Président de la République française. De notre rencontre aux Açores est sorti un accord de principe sur les points capitaux, qui a ouvert la voie au consensus multilatéral obtenu en décembre à la réunion du Groupe des Dix à la Smithsonian Institution. Ce résultat est exposé en plus ample détail dans le chapitre consacré à la politique économique internationale.

Des concessions importantes ont été faites par toutes les parties ; elles se sont traduites en fin de compte par des gains considérables pour l'ensemble du monde libre.

Les défenses de l'Alliance

Depuis plus de vingt ans, la défense collective occidentale en Europe a dissuadé tout agresseur éventuel et assuré les conditions de sécurité indispensables à la résurrection et à l'épanouissement en Europe des institutions libres. Aujourd'hui, l'équilibre militaire est le gage de la stabilité générale sur le continent qui fait de la détente une possibilité réalisable dans les années 1970. La diplomatie Est-Ouest en Europe est plus active qu'elle ne l'a jamais été depuis la Deuxième guerre mondiale ; de nouveaux espoirs et de nouvelles complexités se font jour. L'heure n'est guère venue pour l'Ouest d'abandonner la cohésion et la stabilité mêmes qui ont fait éclore ces nouvelles possibilités d'action.

Mais il est, de ce fait, d'autant plus — et non moins — important que l'Alliance s'attaque à la question fondamentale qui la confronte dans le domaine de la sécurité : avons-nous aujourd'hui un plan rationnel, clair et net, de déploiement de nos forces ? ou sommes-nous prisonniers des vestiges des conditions politiques et militaires d'il y a vingt ans ?

La stratégie et les forces de l'O.T.A.N. Nos forces militaires ont pour rôle de dissuader tout agresseur éventuel — et de défendre nos pays si la guerre venait à éclater. A mesure que les con-

that our strategies and deployments fulfil these functions in the new environment. The Alliance conducted such a review in 1970. Together we asked some basic questions :

- What **military** threats were most likely in the ~~1970s~~?
- What **military** strategy would be most likely to **deter** aggressive actions and provide forces for a viable defence ?
- What relationship between strategic nuclear, theatre nuclear and conventional forces would best support our strategy ?
- How should the responsibilities of decision and effort be shared within the Alliance ?
- What specific improvements in our force posture were required to make it effective for our strategy ?

From our review, we concluded that for the foreseeable future a major war in Europe was unlikely. But it was evident that Europe was still prone to crises as long as East-West political issues were unresolved, and that the confrontation of opposing forces raised a risk of conflict unless NATO's forces were clearly sufficient to deter and defend. Soviet military power in Europe had grown, not diminished, over the decade, and was now being projected beyond the Soviet periphery into the Mediterranean, the North Atlantic and elsewhere.

In an era of strategic balance between the United States and the Soviet Union, the more plausible threats were those below the threshold of strategic nuclear war. The Alliance therefore reaffirmed its consensus that it needed a flexible strategy, resting on the deployment of appropriate forward defences. We could not afford to be dependent solely upon conventional forces, because these might be inadequate to prevent

defeat of our armies or loss of territory. Sole reliance upon early resort to nuclear weapons, on the other hand, would leave us no option between capitulation and risking all-out mutual destruction.

Twenty years ago, ironically, when our conventional forces returned to Europe in strength, the United States enjoyed a nuclear monopoly and had perhaps less military need of a massive conventional presence. Today, when we no longer have this unilateral nuclear advantage, a NATO conventional option is needed as never before. The nuclear forces of the United States, supplemented by the nuclear forces of our allies, remain the backbone of our deterrent. But in today's strategic conditions our willingness to defend ourselves is made most credible by our willingness and ability to resist at every level of force or threat of force.

Our Alliance review also determined that improvements in NATO's ground, air and naval forces and logistical infrastructure were essential to maintain the balance with the Warsaw Pact's theatre forces. Our European allies, on their own initiative, have launched high-priority programmes to make some of the specific improvements required :

- For example, Warsaw Pact strength in Central Europe rests primarily on a superiority in tanks. Our allies plan to add more than 1,100 new main battle tanks and 700 medium-range anti-tank weapons in 1971 and 1972, and an additional 600 tanks and more than 8,500 anti-tank weapons in coming years.
- Additional European programmes will contribute more than 300 self-propelled heavy artillery pieces, 600 other combat vehicles, over 400 modern combat aircraft and helicopters and 20 ships in 1971-72, and an additional 3,500 combat vehicles, over 500 modern combat aircraft and helicopters and 53 ships in the future.

ditions stratégiques se modifient, il nous faut veiller à ce que notre stratégie et le déploiement de nos forces répondent à ce rôle dans le climat nouveau qui nous entoure. L'Alliance a procédé à une étude de ce genre en 1970. Nous nous sommes posé, les uns et les autres, certaines questions fondamentales :

- Quelles sont les menaces militaires qui sont les plus susceptibles de surgir dans les années 1970 ?
- Quelle est la stratégie militaire la plus propre à dissuader tout agresseur éventuel et à assurer les forces nécessaires à une défense apte à nous permettre de survivre ?
- Quels sont les rapports entre les forces nucléaires stratégiques, les forces nucléaires régionales et les forces classiques qui assureraient à notre stratégie le meilleur support ?
- Comment les responsabilités relatives aux décisions et aux efforts militaires doivent-elles être partagées au sein de l'Alliance ?
- Quelles sont les améliorations spécifiques à apporter à notre position militaire pour qu'elle assure à notre stratégie toute son efficacité ?

A la suite de cette étude, nous sommes arrivés à cette conclusion qu'une grande guerre n'est guère vraisemblable en Europe dans l'avenir prévisible. Mais il est apparu à l'évidence que l'Europe sera encore sujette à des crises tant que les questions politiques entre l'Est et l'Ouest ne seront pas résolues, et que la confrontation des forces adverses suscitera un risque de conflit si les forces de l'O.T.A.N. ne sont pas manifestement suffisantes pour dissuader tout agresseur et se défendre contre l'agression. La puissance militaire soviétique s'est accrue en Europe au cours des dix dernières années au lieu de diminuer, et s'étend aujourd'hui au-delà de la périphérie soviétique dans le Bassin méditerranéen, dans l'Atlantique nord et ailleurs.

A une époque d'équilibre stratégique entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., les menaces les plus plausibles étaient celles qui se situaient au-dessous du seuil de la guerre nucléaire stratégique. L'Alliance a donc réaffirmé à l'unanimité qu'il lui fallait une stratégie souple, reposant sur le déploiement de défenses avancées appropriées. Nous ne pouvons nous permettre d'avoir une défense qui dépende des seules forces classiques,

car celles-ci pourraient ne pas suffire à empêcher la défaite de nos armées ou la perte du territoire que nous avons à défendre. Une stratégie fondée uniquement sur le recours, à l'origine d'un conflit, aux armes nucléaires ne nous laisserait, par contre, aucune option entre la capitulation et le risque d'une destruction mutuelle générale.

Il y a vingt ans, par une ironie du sort, quand nos forces classiques ~~sont~~ revenues en grand nombre en Europe, ~~les Etats-Unis~~ jouissaient d'un monopole nucléaire et avaient peut-être moins besoin, sur le plan militaire, d'une présence massive de forces classiques. Aujourd'hui où nous n'avons plus cet avantage nucléaire unilatéral, une option classique de l'O.T.A.N. est plus nécessaire que jamais. Les forces nucléaires des Etats-Unis, jointes aux forces nucléaires de nos alliés, demeurent l'armature de notre système de dissuasion. Mais, dans les conditions stratégiques d'aujourd'hui, notre volonté de nous défendre est d'autant plus digne de crédibilité que nous avons la volonté et la possibilité de résister, à tous les niveaux, au recours à la force ou à la menace d'y recourir.

L'étude effectuée au sein de l'Alliance nous a également amenés à conclure que des améliorations des forces terrestres, aériennes et navales et de l'infrastructure logistique de l'O.T.A.N. étaient indispensables au maintien de l'équilibre avec les forces opérationnelles du Pacte de Varsovie. Nos alliés européens ont lancé, de leur propre initiative, des programmes bénéficiant d'une haute priorité en vue de la réalisation de certaines des améliorations spécifiques nécessaires :

- La puissance des forces du Pacte de Varsovie en Europe centrale, par exemple, repose essentiellement sur une supériorité dans le domaine des blindés. Nos alliés projettent de mettre en ligne en 1971 et 1972 plus de 1.100 nouveaux chars lourds de combat et 700 armes antichars de portée moyenne, et, dans les années à venir, 600 chars supplémentaires et plus de 8.500 armes antichars.
- Des programmes européens complémentaires contribueront à nous doter en 1971-72 de plus de 300 pièces d'artillerie lourde autotractées, de 600 autres véhicules de combat, de plus de 400 avions de combat et hélicoptères modernes et de 20 navires et, dans l'avenir, de 3.500 véhicules de combat supplémentaires, de plus de 500 avions de combat et hélicoptères modernes et de 53 navires.

NATO's Nuclear Planning Group has made important progress in its review of key questions of nuclear doctrine. Some doctrinal issues have required re-examination in the light of new strategic conditions; a joint and better Alliance understanding of the complexities inherent in nuclear defence now permits the refinement of other elements of our doctrine. Our review will continue. These are difficult and crucial issues, on which there are some divergences of view. We will not impose our view, but doctrines cannot be improvised in times of crisis and left to chance. An allied consensus is needed, and achievable.

United States forces in Europe. It is proper for the Congress to examine whether United States troop deployments in Europe have a rational basis that justifies their cost. No number has merit in the abstract; our force level is essential for the support of the agreed defence strategy that maintains our cohesion and the stable military balance in contemporary conditions. To undermine either for budgetary reasons would be false economy and foolish policy.

Therefore, given the existing strategic balance and a similar effort by our allies, it is the policy of this government to maintain and improve our forces in Europe and not reduce them except through reciprocal reductions negotiated with the Warsaw Pact. With such mutual reduction now on the agenda of East-West diplomacy, this is precisely the moment *not* to make unilateral cuts in our strength.

Moreover, major unilateral reductions by the United States would upset the balance of conventional forces in Central Europe and leave NATO with no options in a crisis other than capitulation or immediate resort to nuclear weapons. This would undermine the strategy that the Alliance has accepted as the most rational for the contemporary military balance. American forces should not be reduced to the rôle of a hostage, triggering automatic use of nuclear weapons, at the very time when the strategic equation makes such a strategy less and less plausible.

If the United States did not carry *its* crucial share of the common burden, there would be no prospect of our allies making up the difference. Not only would they lose confidence in our pledges; they would lose confidence in the very possibility of Western European defence. Our allies would feel themselves increasingly alone. Atlantic cohesion would weaken. In the shadow of Soviet power, Western Europe would be drawn, against its will, away from its Alliance ties.

Thus, in the absence of a negotiated mutual reduction, the Soviet Union has little incentive to reciprocate a United States withdrawal. Soviet troops are not deployed in Europe just to match ours. They secure Soviet hegemony over Eastern Europe; most importantly, perhaps, they embody the Soviet Union's permanent presence as a power in the European sphere. The Soviet Union would be unlikely to forgo the political advantage it would gain if western military power in Europe weakened unilaterally.

Steps to relax tensions in Europe, in my view, must be steps which increase security, not insecurity.

As Chancellor Brandt has pointed out emphatically on several occasions, western cohesion underpinned by the visible and substantial commitment of American power in Europe is the essential condition that makes efforts at détente possible today. With East-West diplomacy more complex and relationships more fluid than ever before in the last twenty years, unilateral American withdrawals from Europe would undermine stability. Today's conditions, not those of twenty years ago, make America's strength in Europe absolutely essential. I therefore intend to maintain it.

Sharing the defence burden. The Alliance's 1970 strategic review brought the rationale of our defence efforts into clear focus and brought home to every ally its own strong interest in the success of the common strategy. A significant result has been an increase in burden-sharing.

— In December 1970, our allies' European defence improvement programme com-

Le Groupe de planification nucléaire de l'O.T.A.N. a réalisé d'importants progrès dans l'étude des questions-clés de la doctrine nucléaire à laquelle il s'est livré. Certaines questions doctrinales ont exigé un réexamen à la lumière des conditions stratégiques nouvelles ; la compréhension meilleure des complexités inhérentes à la défense nucléaire à laquelle est parvenue conjointement l'Alliance permet aujourd'hui de préciser d'autres éléments de notre doctrine. Nous poursuivrons cette étude. Il s'agit là de questions difficiles et cruciales, sur lesquelles il existe certaines divergences de vues. Nous n'imposerons pas notre conception, mais les doctrines ne peuvent s'improviser en temps de crise ni être laissées au hasard. L'unanimité est nécessaire entre les alliés et sa réalisation est possible.

Les forces américaines en Europe. Il est bon que le Congrès des Etats-Unis examine si le déploiement des troupes américaines en Europe a un fondement rationnel qui justifie son coût. Aucun chiffre n'a de vertu dans l'abstrait ; le niveau de nos forces est indispensable au soutien de la stratégie de défense établie d'un commun accord qui maintient notre cohésion et la stabilité de l'équilibre militaire dans les conditions actuelles. Saper l'une ou l'autre pour des raisons budgétaires constituerait de fausses économies et serait une politique déraisonnable.

Etant donné l'équilibre stratégique existant et l'effort parallèle accompli par nos alliés, la politique du gouvernement américain consiste donc à maintenir et améliorer nos forces en Europe et à ne pas les réduire, sauf en cas de réductions réciproques négociées avec les membres du Pacte de Varsovie. Des réductions de ce genre figurent actuellement à l'ordre du jour de la diplomatie Est-Ouest ; ce n'est donc précisément pas le moment de procéder à des amputations unilatérales de nos forces.

En outre, des réductions unilatérales importantes opérées par les Etats-Unis renverseraient l'équilibre des forces classiques en Europe centrale et laisseraient l'O.T.A.N. sans autre option dans une crise qu'une capitulation ou un recours immédiat aux armes nucléaires. Cette situation saperait la stratégie acceptée par l'Alliance comme étant la plus rationnelle dans le cadre de l'équilibre militaire contemporain. Les forces américaines ne doivent pas être réduites au rôle d'un otage, entraînant l'utilisation automatique des armes nucléaires, au moment même où l'équation stratégique rend une stratégie de ce genre de moins en moins plausible.

Si les Etats-Unis ne supportaient par leur part cruciale du fardeau commun, il n'y aurait nulle chance que nos alliés comblerent le déficit. Ils perdraient toute confiance non seulement dans nos engagements, mais dans la possibilité même de toute défense de l'Europe occidentale. Nos alliés se sentiraient de plus en plus seuls. La cohésion atlantique serait affaiblie. Dans l'ombre de la puissance soviétique, l'Europe occidentale serait entraînée, contre sa volonté, à s'éloigner des liens de son alliance.

Ainsi, en l'absence d'une réduction mutuelle résultant de négociations, l'Union Soviétique n'est-elle guère incitée à user de réciprocité en cas de retrait des forces américaines. Les troupes soviétiques ne sont pas déployées en Europe uniquement pour faire contrepoids aux nôtres. Elles assurent l'hégémonie soviétique sur l'Europe orientale ; et, ce qui est peut-être plus important encore, elles incarnent la présence permanente de l'Union Soviétique en tant que puissance dans la sphère européenne. Il est peu vraisemblable que l'Union Soviétique néglige l'avantage politique qu'elle retirerait d'un affaiblissement unilatéral de la puissance militaire occidentale en Europe.

Les mesures tendant à relâcher les tensions en Europe doivent être, à mon avis, des mesures qui accroissent la sécurité, et non l'insécurité.

Comme l'a souligné fortement le Chancelier Brandt en plusieurs occasions, la cohésion occidentale étayée par l'engagement manifeste et substantiel de la puissance américaine en Europe est la condition essentielle qui permette aujourd'hui des efforts en vue de la détente. Avec une diplomatie Est-Ouest plus complexe et des relations plus fluides que jamais depuis vingt ans, des retraits américains unilatéraux en Europe saperaient la stabilité de cette région. Ce sont les conditions du temps présent, et non celles d'il y a vingt ans, qui font de la force de l'Amérique en Europe une nécessité absolument essentielle. J'entends donc la maintenir.

Le partage des charges de la défense. L'étude de 1970 sur la stratégie de l'Alliance a pleinement mis en lumière les raisons de nos efforts de défense et fait comprendre à tous les alliés le puissant intérêt qu'ils avaient personnellement au succès de la stratégie commune. Elle a permis d'atteindre un résultat d'importance : un meilleur partage des charges de la défense.

— En décembre 1970, dans le cadre de leur programme d'amélioration de la défense

mitted an additional \$1 billion to modernising NATO communications, accelerating construction of shelters for NATO aircraft, and improving their own national forces.

- In December 1971, they announced further increases of about \$1 billion to their defence contribution in 1972. This took the form of the significant additions to the Alliance's armoury of tanks, anti-tank weapons, artillery, combat aircraft, helicopters and ships, as described above.

Another aspect of the burden-sharing problem — the balance of payments costs of United States forces in Europe — has not yet been solved. Our payments deficits attributable to our defence commitments distort both the international monetary system and our military planning. A substantial portion of our NATO expenditures in local currency is offset by financial arrangements within the Federal Republic of Germany, where most of our forces are concentrated; the new agreement for 1972-73 is for \$2 billion, including \$183 million for renovating facilities housing our forces. These agreements are testimony to co-operation. They are not a long-term solution, however, and they strain Alliance relations each time they come up for renewal.

In this matter, we should work toward arrangements whereby the United States could maintain its forces in Europe with balance of payments consequences no different from those of maintaining the same forces in the United States. This would neutralise the balance of payments issue and allow the Alliance to plan its forces on security criteria.

East-West relations in Europe

This administration has regarded a resolution of the political issues dividing Europe as a paramount objective of our foreign policy. Three years ago, East-West relations were virtually frozen. Relatively few East-West negotiations were taking place; little or no progress had been

made in addressing the major issues. A slight improvement in the atmosphere of relations in 1967-68 was quickly dispelled by the invasion of Czechoslovakia. There was no firm basis for movement toward détente.

Some of our allies were pursuing détente in bilateral contacts with the East, but it was clear that most bilateral questions were part of a wider web of European security issues. The Soviet Union could not be given the opportunity to offer selective détente, smoothing relations with some western nations but not others.

Thus, western cohesion must be the bedrock of our pursuit of détente. We and our allies have a responsibility to consult together in sufficient depth to ensure that our efforts are complementary and that our priorities and broad purposes are essentially the same.

There are bilateral negotiations between the United States and the Soviet Union — SALT and my forthcoming summit, for example. But, as I have stressed since I came into office, co-ordination with our allies is an essential precondition of bilateral United States-Soviet negotiations which affect their interests. On SALT, we have consulted scrupulously with our allies at every stage. After the announcement of the Moscow and Peking summits, my summit meetings with allied leaders ensured the harmony of our diplomacy in advance of these trips. Our allies have no veto over United States policy, just as we have no veto over theirs, but I was able to reassure them that I would be making no agreements at their expense.

Another principle I have long emphasised is that détente will not come about except through negotiations on concrete problems. A cordial atmosphere is not enough. Political conflicts left unresolved would inevitably flare up again to poison it. As I said at the twentieth anniversary meeting of the North Atlantic Alliance in April 1969: "It is not enough to talk of European security in the abstract. We must

européenne, nos alliés ont affecté un milliard de dollars supplémentaire à la modernisation des communications de l'O.T.A.N., à l'accélération de la construction d'abris pour l'aviation de l'O.T.A.N. et à l'amélioration de leurs propres forces nationales.

- En décembre 1971, les alliés annonçaient d'autres augmentations de crédits, de l'ordre de 1 milliard de dollars environ, pour leur contribution à la défense en 1972. Cet effort a pris la forme d'apports complémentaires importants aux forces blindées, aux armes antichars, à l'artillerie, à l'aviation de combat, aux hélicoptères et aux navires de l'Alliance, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Un autre aspect du problème du partage des charges — les effets sur la balance des paiements du coût du maintien des forces américaines en Europe — n'a pas encore été résolu. Les déficits de nos paiements dus aux engagements que nous avons pris pour la défense provoquent une distorsion à la fois du système monétaire international et de notre planification militaire. Une part substantielle de nos dépenses en monnaie locale au titre de l'O.T.A.N. se trouve compensée par des arrangements financiers avec la République Fédérale d'Allemagne, où sont concentrées la plupart de nos forces ; le nouvel accord pour 1972-73 porte sur 2 milliards de dollars, dont 183 millions pour la rénovation des installations où sont logées nos forces. Ces accords témoignent de la coopération entre les alliés. Mais ils ne constituent pas une solution à long terme, et amènent des tensions dans les relations de l'Alliance chaque fois qu'il s'agit de les renouveler.

En cette matière, il nous faudrait tendre à des accords aux termes desquels les Etats-Unis pourraient maintenir leurs forces en Europe avec des conséquences, sur la balance des paiements, qui ne soient pas différentes de celles de l'entretien des mêmes forces aux Etats-Unis. Cette solution éliminerait le problème de la balance des paiements et permettrait à l'Alliance de planifier ses forces selon les exigences de la sécurité.

Les relations Est-Ouest en Europe

Notre gouvernement a toujours considéré la solution des questions politiques qui divisent l'Europe comme l'un des objectifs capitaux de notre politique étrangère. Il y a trois ans, les relations Est-Ouest étaient pratiquement bloquées. Les négociations entre l'Est et l'Ouest

étaient relativement peu nombreuses ; peu de progrès, sinon aucun, avaient été réalisés vers la solution des principales questions. La légère amélioration du climat des relations en 1967-68 avait été rapidement dissipée par l'invasion de la Tchécoslovaquie. Il n'existait aucune base solide à partir de laquelle un mouvement vers la détente puisse s'amorcer.

Certains de nos alliés ont recherché la détente dans des contacts bilatéraux avec l'Est, mais de toute évidence la plupart des questions bilatérales s'inscrivaient dans un cadre plus large englobant l'ensemble des questions de sécurité européenne. L'Union Soviétique ne pouvait se voir ainsi mise en mesure d'offrir une détente sélective, aplanissant les relations avec certains pays occidentaux et pas avec d'autres.

Ainsi donc, c'est sur la cohésion occidentale que doit être fondée notre poursuite de la détente. Il faut que les consultations entre nos alliés et nous-mêmes soient suffisamment approfondies pour nous assurer que nos efforts se complètent et que nos priorités et nos grands objectifs sont essentiellement les mêmes.

Des négociations bilatérales sont engagées entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. — les pourparlers concernant la limitation des armements stratégiques (SALT) et la prochaine conférence au sommet à laquelle je dois prendre part, par exemple. Mais, comme je l'ai souligné depuis mon entrée en fonctions, la coordination avec nos alliés est une condition préalable essentielle aux négociations bilatérales américano-soviétiques qui touchent à leurs intérêts. En ce qui concerne les négociations SALT, nous nous sommes scrupuleusement consultés avec nos alliés à tous les stades des pourparlers. Après l'annonce des conférences au sommet de Pékin et de Moscou, mes rencontres au sommet avec les dirigeants alliés ont assuré l'harmonisation de notre diplomatie avant ces voyages. Nos alliés n'ont pas de droit de veto sur la politique des Etats-Unis, tout comme nous n'en avons pas sur la leur, mais j'ai pu leur donner l'assurance que je ne conclurais aucun accord à leurs dépens.

Un autre principe que je souligne depuis longtemps est que la détente ne sortira que de négociations sur des problèmes concrets. Une atmosphère cordiale ne suffit pas. Les conflits politiques qui restent sans solution connaîtront inévitablement de nouvelles flambées qui viendront l'empoisonner. Comme je l'ai dit à la réunion qui a marqué le vingtième anniversaire de l'Alliance de l'Atlantique nord en avril 1969,

know the elements of insecurity and how to remove them."

We allies have therefore addressed the main issues of East-West relations in Europe.

- The Alliance proposed that the prospects for détente could be radically improved if we could alleviate the tensions surrounding Berlin — a focus of perennial crisis since 1948.
- We agreed that a more constructive Soviet-American relationship was an integral part of a relaxation of European tension; thus the United States began negotiations on SALT against a background of close allied consultation.
- NATO again proposed negotiation on mutual balanced force reductions in Europe, and began the careful and vital preparatory work of analysing the issues involved.
- The Alliance consulted on whether and how a comprehensive European conference, as proposed by the Warsaw Pact, could be used as a forum for constructively addressing the substantive problems of European security.

Germany and Berlin. Previous periods of European détente proved illusory either because nations failed to deal with the central questions of the division of Germany and Berlin, or because the attempts to deal with them created further stalemate and confrontation. If a relaxation of tension was to come about in the 1970s — and I was convinced it could — it would be tested in new efforts to address these issues. On my visit to West Berlin in February 1969, therefore, I called for an end to the tensions over Berlin. Chancellor Brandt has proposed to normalise his country's relations with its eastern neighbours through new treaty relationships.

It was for the West German Government in the first instance to work out an approach to the German national problem. At the same time, issues related to the division of Germany were of natural and direct concern to all European powers; the United States, the United Kingdom, France and the Soviet Union, in particular, have special rights and responsibilities regarding Berlin. The two key problems — West Germany's relations with its eastern neighbours and the four-power relationship in Berlin — were thus related organically. The Soviet-German treaty of 1970 could not in itself normalise the situation in Central Europe if Berlin were ignored.

The Berlin negotiators faced a tangle of two decades' accumulation of conflicting legal arguments, administrative practices and political and economic interests. The ideal solution — reunification of Berlin — was not feasible. On the other hand, it was unacceptable to us to treat West Berlin as a separate political entity deprived of its natural ties to the Federal Republic or the security guarantee of the three western powers.

The parties broke through the impasse in 1971 by putting aside the arguments over the political or juridical status of the city and concentrating instead on new practical arrangements to improve conditions for West Berliners and remove specific irritants. The four-power agreement on Berlin signed on 3rd September 1971 was a milestone achievement.

- The Soviet guarantee of unimpeded and preferential civilian traffic between the western sectors of Berlin and the Federal Republic is a central fact of the agreement and a major improvement.
- There is no change in the legal status of the western sectors of Berlin: they remain under the authority of the three powers, who share with the Soviet Union responsibility for the city as a whole, and they continue, as in the past, not to be regarded as a constituent part of the Federal Republic. At the same time, the Soviet Union has formally accepted that the vital ties between West Berlin and

« il ne suffit pas de parler dans l'abstrait de la sécurité européenne. Il nous faut faire le tour des éléments d'insécurité et savoir comment il convient de les abolir ».

Nous nous sommes donc attaqués, nos alliés et nous, aux principales questions qui dominent les relations Est-Ouest en Europe :

- L'Alliance a estimé que les perspectives de détente étaient susceptibles d'être profondément améliorées si nous pouvions alléger les tensions autour de Berlin — foyer de crises perpétuelles depuis 1948.
- Nous avons déclaré d'un commun accord que des relations américano-soviétiques plus constructives faisaient partie intégrante d'un relâchement de la tension européenne ; c'est ainsi que les États-Unis ont entamé les négociations SALT sur la limitation des armements stratégiques, non sans s'être consultés étroitement au préalable avec leurs alliés.
- L'O.T.A.N. a proposé à nouveau des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe et a commencé le travail préparatoire vital et minutieux consistant dans l'analyse des questions en jeu.
- L'Alliance s'est consultée sur le point de savoir si et comment une conférence européenne générale, comme celle que proposent les pays membres du Pacte de Varsovie, pourrait être utilisée comme forum pour s'attaquer de façon constructive aux problèmes de fond de la sécurité européenne.

L'Allemagne et Berlin. Les périodes précédentes de détente en Europe se sont avérées illusoires, soit parce que les pays n'ont pas abordé les questions capitales de la division de l'Allemagne et de Berlin, soit parce que les efforts tentés pour les résoudre ont engendré de nouvelles impasses et de nouvelles confrontations. Si un relâchement des tensions devait survenir dans les années 1970 — et j'avais la conviction qu'une telle éventualité était possible — de nouveaux efforts tentés pour s'attaquer à ces questions devraient lui servir de pierre de touche. Lors de ma visite à Berlin-Ouest en février 1969, j'ai donc préconisé la fin des tensions sur Berlin. Le Chancelier Brandt a, de son côté, proposé de normaliser les relations de son pays avec ses voisins de l'Est grâce à de nouvelles relations fondées sur un traité.

Il appartenait au premier chef au gouvernement de l'Allemagne occidentale de mettre au point une approche du problème national allemand. En même temps, les questions relatives à la division de l'Allemagne concernaient de manière directe et naturelle toutes les puissances européennes ; les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S., en particulier, ont des droits spéciaux et des responsabilités particulières concernant Berlin. Les deux problèmes-clés — les relations de l'Allemagne occidentale avec ses voisins de l'Est et les relations des Quatre grandes puissances à Berlin — étaient donc organiquement connexes. Le traité germano-soviétique de 1970 ne pouvait en lui-même normaliser la situation en Europe centrale si la question de Berlin était laissée dans l'ombre.

Les négociateurs chargés de traiter la question de Berlin se trouvaient en face d'un enchevêtrement d'arguments juridiques, de pratiques administratives et d'intérêts politiques et économiques contradictoires, accumulés en l'espace de vingt ans. La solution idéale — la réunification de Berlin — n'était pas praticable. D'autre part, nous ne pouvions accepter de traiter Berlin-Ouest comme une entité politique séparée, privée de ses liens naturels avec la République fédérale ou des garanties de sécurité des trois puissances occidentales.

Les parties sont sorties de l'impasse en 1971 en écartant toute discussion sur le statut politique et juridique de la ville et en se concentrant, par contre, sur de nouveaux accords pratiques tendant à améliorer les conditions de vie des Berlinoises de l'Ouest et à éliminer les sujets spécifiques d'irritation. L'accord des Quatre sur Berlin signé le 3 septembre 1971 a constitué un succès et un premier jalon :

- La garantie donnée par les Soviétiques à une circulation civile sans entraves et préférentielle entre les secteurs occidentaux de Berlin et la République fédérale est une stipulation capitale de l'accord et une amélioration majeure.
- Aucun changement n'a été apporté au statut juridique des secteurs occidentaux de Berlin : ils restent sous l'autorité des trois puissances, qui partagent avec l'U.R.S.S. la responsabilité de la ville dans son ensemble, et ils continuent, comme par le passé, à ne pas être considérés comme un élément constitutif de la République fédérale. En même temps, l'Union Soviétique a accepté officielle-

the Federal Republic will be maintained and developed.

- The Soviet Union has accepted that communications between West Berlin and East Berlin and the German Democratic Republic, and West Berliners' visiting rights, will be improved. It has further been agreed that, where the security and status of the city are not involved, the Federal Republic may represent the western sectors of Berlin abroad and that international agreements and arrangements entered into by the Federal Republic may be extended to the western sectors.

- The three western allies have authorised the establishment of a Soviet consulate-general and additional Soviet commercial offices in the western sectors, accredited to the appropriate authorities of the three western powers. No change in Berlin's status is implied; the Soviet presence in the western sectors will still be subject to allied authority.

Conference on security and co-operation in Europe. When the Berlin accord comes into force with the signing of the final four-power protocol, this will unlock a diplomatic process. A Berlin agreement, in the view of the western powers, is a prerequisite to any broader European negotiation: it could smooth the way toward possible accommodations on other European security issues, which are all affected by the Berlin situation; it would also imply a willingness on the Soviet side to reach concrete settlements.

A question now facing the West is the Soviet proposal of a conference of all European countries, plus the United States and Canada, to discuss security and co-operation in Europe.

If such a conference is carefully prepared and will address substantive issues, the United States favours it. It is in the long-term interest of the Soviet Union, too, I believe, that a conference be used productively in this way and

not be merely a forum for speeches and friendly atmosphere. It is essential that we have a clear picture of what issues a conference can address and what concrete contribution to security it can make.

We therefore intend to discuss the relevant issues of European security and co-operation fully with our allies and to develop co-ordinated western positions. Then, if the Berlin accord has already been consummated, we will be prepared to move to multilateral exploratory talks with other prospective participants.

The conference as defined by the Warsaw Pact would address two subjects: a joint declaration against the use or threat of force, and an agreement to expand co-operation in scientific, cultural and economic areas.

The mere atmosphere of détente, in our view, is insufficient — not only because this is not durable, but also because it is difficult to evaluate measures proposed in the name of so vague an objective. Moreover, general declarations open to major disputes over interpretation are of illusory benefit, and possibly even dangerous. It is not enough to agree on co-operation in the abstract. How will co-operation be implemented in practice? Will it include freer intercourse among the European peoples, East and West? How would a conference promote economic relations other than through existing institutions and means?

Real progress, in short, requires pursuing détente in ways that will make it real and lasting, even though this may take more time and more effort.

Mutual and balanced force reductions (MBFR). NATO first proposed mutual and balanced force reductions in the summer of 1968. When I took office in 1969, I found the Alliance in need of fuller preparation and analysis of the technical and political complexities involved.

ment que les liens vitaux entre Berlin-Ouest et la République fédérale soient maintenus et développés.

— L'Union Soviétique a accepté que les communications entre Berlin-Ouest et Berlin-Est et la République Démocratique d'Allemagne, ainsi que les droits des Berlinoises de l'Ouest de rendre visite à leurs relations de Berlin-Est, fassent l'objet d'améliorations. En outre, elle a été d'accord pour que, là où la sécurité et le statut de la ville ne sont pas en jeu, la République fédérale puisse représenter les secteurs occidentaux de Berlin à l'étranger et pour que les accords et arrangements internationaux auxquels la République fédérale est partie puissent être étendus aux secteurs occidentaux.

— Les trois alliés occidentaux ont autorisé l'établissement dans les secteurs occidentaux d'un consulat général soviétique et de bureaux commerciaux soviétiques supplémentaires, accrédités auprès des autorités compétentes des trois puissances occidentales. Il n'en résulte aucun changement dans le statut de Berlin ; la présence soviétique dans les secteurs occidentaux est toujours soumise à l'autorité alliée.

La Conférence sur la sécurité et la coopération européenne. Dès que l'accord sur Berlin entrera en vigueur avec la signature du protocole final par les Quatre, un processus diplomatique sera déclenché. Un accord sur Berlin, aux yeux des puissances occidentales, est la condition préalable à toute négociation européenne plus large ; il est susceptible d'aplanir la voie conduisant à des accommodements possibles sur d'autres questions touchant à la sécurité européenne, qui sont toutes tributaires de la situation de Berlin ; il implique également la volonté, de la part des Soviétiques, d'aboutir à des accords concrets.

L'une des questions auxquelles doivent faire face à l'heure actuelle les pays occidentaux est la proposition émise par les Soviétiques de réunir une conférence de tous les pays européens, plus les Etats-Unis et le Canada, qui discuterait de la sécurité et de la coopération en Europe.

Si cette conférence est préparée avec soin et s'attaque aux questions de fond, les Etats-Unis y sont favorables. Il est, je pense, de l'intérêt à longue échéance de l'Union Soviétique, elle aussi, qu'une conférence de ce genre soit

utilisée avec fruit, et non qu'elle serve simplement de tribune à des discours et de cadre à l'établissement d'une ambiance cordiale. Il importe essentiellement que nous ayons une notion nette des questions qu'une conférence peut aborder et des contributions concrètes qu'elle peut apporter à la sécurité.

Nous entendons en conséquence discuter à fond avec nos alliés des questions qui relèvent de la sécurité et de la coopération européennes et mettre ainsi au point des positions occidentales coordonnées. Alors, si l'accord sur Berlin est définitivement réalisé, nous serons prêts à nous engager dans des pourparlers exploratoires multilatéraux avec d'autres participants éventuels.

La conférence telle qu'elle est définie par les pays membres du Pacte de Varsovie aborderait deux sujets : une déclaration conjointe contre le recours ou la menace de recours à la force, et un accord tendant à développer la coopération dans les domaines scientifique, culturel et économique.

La seule atmosphère de la détente, à notre sens, ne suffit pas, non seulement parce qu'elle n'est pas durable, mais aussi parce qu'il est difficile d'évaluer les mesures proposées au nom d'un objectif aussi vague. En outre, les déclarations générales sujettes à des différends majeurs quant à leur interprétation sont d'un bénéfice illusoire, et peut-être même dangereux. Il ne suffit pas d'être d'accord dans l'abstrait sur le principe de la coopération. Comment cette coopération sera-t-elle appliquée dans la pratique ? Comportera-t-elle des relations plus libres entre les peuples européens, entre l'Est et l'Ouest ? Comment une conférence assurera-t-elle la promotion des relations économiques par d'autres voies que les institutions et les moyens existants ?

Des progrès réels, en somme, exigent la poursuite de la détente par des voies qui en fassent une réalité durable, même si cette procédure peut prendre plus de temps et demander plus d'efforts.

Les réductions mutuelles et équilibrées des forces. L'O.T.A.N. a proposé pour la première fois des réductions mutuelles et équilibrées des forces militaires au cours de l'été de 1968. Quand je suis entré en fonctions en 1969, j'ai constaté la nécessité pour l'Alliance de procéder à une préparation et à une analyse plus poussée des problèmes en jeu, problèmes complexes à la fois sur le plan politique et sur le plan technique.

Before we negotiate, we have to be clear about the rationale for mutual reductions. Some see it as a response to domestic budgetary pressures in the United States for unilateral reductions; some support it as a substitute for a conference on European security; others seek an accord on MBFR as a demonstration of political détente.

None of these approaches helps us answer the principal question: what kind of MBFR agreement do we want? We are dealing here with the heart of the security problem in Europe; we therefore have no responsible choice but to judge an agreement by the criterion of undiminished security. In this way, we truly contribute to détente. There would be little value in token reductions that have no military significance, or in an MBFR agreement that only magnifies insecurity. We must do the hard work of finding formulas that offer real and fair reductions.

Our analyses with the United States Government, which we are now sharing with our allies, are described in the arms control chapter of this report. The Alliance will work through this preparation together. There will be no bilateral negotiation on MBFR between the United States and the Soviet Union.

Relations with Eastern Europe. The joint statement after my meeting with President Tito in Washington on 30th October 1971 declared our strong belief that "a firm peace and true security are indivisible and can be attained only in Europe as a whole, and not in only one or another part of it".

Through most of the post-war period, relations between Eastern and Western Europe were limited. Relationships with Eastern Europe were inhibited by our conflicts with the Soviet Union. This was unnatural. The nations of Europe have

long-standing political, economic and cultural ties with each other.

As the forces of change have begun to loosen post-war political rigidities, new expectations and aspirations have arisen in both Western and Eastern Europe. The benefits of relaxation must extend to both. The Soviet Union has a right to its own security. But neither a durable peace nor an era of co-operation in Europe can be built on principles that divide the continent and violate the sovereignty of its nations and the freedom of its peoples.

Our approach is based on these general principles:

- Every nation in Europe has the sovereign right to conduct independent policies and therefore to be our friend without being anyone else's enemy.
 - The use or threat of force by the Soviet Union in Eastern Europe can only lead to European crises. It is therefore incompatible with détente in Europe and détente in United States-Soviet relations.
 - We do not want to complicate the difficulties of East European nations' relations with their allies; nevertheless, there are ample opportunities for economic, technical and cultural co-operation on the basis of reciprocity. The Eastern European countries themselves can determine the pace and scope of their developing relations with the United States.
- We have demonstrated these principles in new constructive relationships between the United States and Eastern Europe. I was the first American President ever to visit Rumania and Yugoslavia. We base our ties with both these countries on mutual respect, independence and sovereign equality. We share the belief that this should be the basis of relations between nations regardless of divergence or similarity in social, economic or political systems:
- Our relations with non-aligned Yugoslavia are a factor for peace and stability in Europe, the Mediterranean and the

Avant de négocier, il nous faut avoir une notion nette des raisons qui militent en faveur de réductions mutuelles. Certains les considèrent comme une réponse aux pressions budgétaires intérieures qui se font jour aux Etats-Unis en faveur de réductions unilatérales ; d'autres leur sont favorables car ils estiment qu'ils rendront inutile une conférence sur la sécurité européenne ; d'autres encore voient dans un accord sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces une manifestation tangible de la détente politique, et souhaitent donc le voir réaliser.

Aucune de ces opinions ne nous permet de répondre à la question essentielle : quelle sorte d'accord sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces voulons-nous conclure ? Nous touchons ici au cœur même du problème de la sécurité en Europe ; nous n'avons donc pas d'autre choix, si nous sommes conscients de nos responsabilités, que de juger un accord éventuel en fonction d'un critère de sécurité intangible. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous contribuerons à la détente. Des réductions de pure forme qui n'auraient aucune signification militaire, ou un accord sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces qui ne ferait qu'accroître l'insécurité seraient de peu de valeur. Il nous faut travailler d'arrache-pied à la mise au point de formules qui permettent des réductions réelles et équitables.

Les analyses auxquelles nous avons procédé au sein du gouvernement américain et que nous partageons maintenant avec nos alliés sont décrites dans le chapitre de ce rapport consacré au contrôle des armements. L'Alliance travaillera de concert à ces préparatifs. Les réductions mutuelles et équilibrées des forces ne feront pas l'objet de négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Les relations avec l'Europe orientale. La déclaration conjointe publiée après ma rencontre avec le Président Tito à Washington le 30 octobre 1971 affirmait notre ferme conviction qu'« une paix bien assise et une véritable sécurité étaient indivisibles et ne pouvaient être assurées que dans l'ensemble de l'Europe, et non pas seulement dans l'une ou l'autre partie de ce continent. »

Pendant la plus grande partie de la période d'après-guerre, les relations entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale ont été limitées. Les relations avec l'Europe orientale étaient paralysées par nos conflits avec l'U.R.S.S. Un tel état

de choses n'était pas naturel. Les pays d'Europe ont entre eux des liens politiques, économiques et culturels établis de longue date.

A mesure que les forces de changement se sont mises à assouplir les rigidités politiques d'après-guerre, des espoirs et des aspirations nouvelles se sont fait jour en Europe occidentale comme en Europe orientale. Les bienfaits de la détente doivent s'étendre aux deux Europes. L'Union Soviétique a droit à sa propre sécurité. Mais ni une paix durable ni une ère de coopération en Europe ne peuvent être bâties sur des principes qui divisent le continent et violent la souveraineté de ses nations et la liberté de ses peuples.

Notre façon d'aborder ce problème se fonde sur les principes généraux suivants :

- Tout pays d'Europe a le droit souverain de mener une politique indépendante et donc d'être notre ami sans être l'ennemi de quelque autre nation.
- Le recours ou la menace de recours à la force par l'Union Soviétique en Europe orientale ne peut que conduire à des crises européennes. Une telle politique est donc incompatible avec la détente en Europe comme avec la détente des relations américano-soviétiques.
- Nous ne voulons pas accroître les difficultés que peuvent connaître les relations des pays de l'Europe orientale avec leurs alliés ; quelles qu'elles soient, il existe d'amples possibilités de coopération économique, technique et culturelle fondées sur la réciprocité. Les pays de l'Europe orientale peuvent déterminer eux-mêmes le rythme et l'ampleur du développement de leurs relations avec les Etats-Unis.

Nous avons démontré ces principes dans les relations constructives nouvelles que les Etats-Unis ont nouées avec l'Europe orientale. J'ai été le premier président des Etats-Unis à me rendre en Roumanie et en Yougoslavie. Nos liens avec ces deux pays sont fondés sur le respect mutuel, l'indépendance et l'égalité souveraine. Nous partageons la conviction que ces principes doivent être la base des relations entre les peuples, indépendamment des divergences ou des similitudes de leurs systèmes sociaux, économiques ou politiques :

- Nos relations avec la Yougoslavie, pays non aligné, sont un facteur de paix et de stabilité en Europe, en Méditerranée et

Middle East. In 1971, President Tito made his first State visit to the United States. We resolved to continue our high-level exchanges and to broaden the scope of our economic relations.

- We are supporting legislation to grant most-favoured-nation tariff treatment to Rumania. Our export-import bank credits and Rumania's new membership in GATT will facilitate our economic relations.
- Our first exchange of cabinet-level visits with Poland took Secretaries Volpe and Stans to Warsaw and brought Polish Science Minister Kaczmarek to Washington. Postmaster-General Blount visited Hungary as part of our developing contacts.
- Our trade with Eastern Europe since 1968 has substantially increased, and we expect it to continue to grow. Trade provides a material foundation for further development of normal relations.

Issues for the future

Intellectually and culturally, the winds are blowing from the West in Europe. Western economic and political institutions are flourishing. Western libertarian values are revered perhaps more strongly in the East where they are suppressed than in the West where they are taken for granted.

The historic duty of the leaders of the Western Alliance is to preserve the conditions that underpin our successes. The past year has shown us the hopeful prospects for the future — the strengthening of European unity, new economic arrangements, the resolution of East-West issues, a new mature political relationship among us. If we allow the independent vigour of our separate States to pull us apart, if we neglect the prerequisites of security that have sustained us and kept the peace for 27 years, if we pursue illusory forms of détente instead of the substance — then the coming decade will bring new dangers instead of new triumphs.

With our partners we face specific tasks, building on what we have achieved :

- to face squarely the economic issues between a ten-nation European Community and the United States ;
- to carry through, vigorously and cooperatively, the reform of the international monetary and trading system ;
- to intensify our efforts in NATO's Committee on the Challenges of Modern Society and bring other nations into a joint attack on the environmental and social problems of the modern world ;
- to finish the job of making the force improvements and equitable sharing arrangements that will sustain our common defence ;
- to draw upon our unity and security to engage the East in the building of a broader structure of reconciliation and peace in all of Europe.

.....

Conclusion

I have stated many times that we seek a generation of peace. That is the goal of this administration, and it is against that standard that the initiatives of 1971 should be judged.

In the last analysis, only the future will tell whether or not the developments of the past year have truly brought us closer to that goal. All we can say with certainty now is that a generation of peace is a more credible goal at the end of 1971 than it appeared to be at its beginning. It may still appear to be distant. It does not, however, still appear fanciful and utopian.

That fact in itself is important. Both this country and the world need a brighter vision than managing crises and aiming only at staving

au Moyen-Orient. En 1971, le Président Tito s'est rendu aux Etats-Unis pour sa première visite officielle. Nous sommes décidés à continuer nos échanges au niveau supérieur et à élargir le champ de nos relations économiques.

- Nous apportons notre soutien à la législation tendant à accorder à la Roumanie le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. Les crédits de notre Banque Export-Import et le fait que la Roumanie soit devenue membre du GATT faciliteront nos relations économiques.
- Notre premier échange de visites au niveau ministériel avec la Pologne a permis aux Secrétaires Volpe et Stans de se rendre à Varsovie et au ministre polonais des questions scientifiques, M. Kaczmarek, de venir à Washington. Le « Postmaster general » Blount s'est rendu en visite en Hongrie dans le cadre du développement de nos contacts.
- Nos échanges commerciaux avec l'Europe orientale se sont sensiblement développés depuis 1968, et nous espérons qu'ils continueront dans cette voie. Le commerce offre les assises matérielles d'un développement ultérieur des relations normales.

Problèmes d'avenir

Sur le plan intellectuel et culturel, c'est de l'Ouest que soufflent les vents en Europe. Les institutions politiques et économiques occidentales sont florissantes. Les valeurs libérales occidentales sont peut-être plus profondément révérees à l'Est où elles sont supprimées qu'à l'Ouest où elles vont de soi.

La mission historique des dirigeants de l'Alliance occidentale est de préserver les conditions qui sont le gage de nos succès. L'année écoulée nous a montré les perspectives d'espoir qui se font jour dans l'avenir — renforcement de l'unité européenne, nouveaux accords économiques, solution des problèmes Est-Ouest, relations politiques nouvelles que nous avons nouées entre nous avec la haute conscience de nos responsabilités respectives. Si nous permettons au dynamisme et à l'indépendance de nos Etats respectifs de nous diviser, si nous négligeons les exigences préalables de la sécurité qui nous soutiennent et nous maintiennent en paix depuis vingt-sept ans, si nous poursuivons des formes illusoire de détente au lieu de nous attacher aux réalités —

alors la décennie qui vient nous apportera de nouveaux dangers au lieu de nouveaux triomphes.

Avec nos partenaires, bâtissant sur ce que nous avons réalisé, nous affrontons des tâches bien définies ; il nous faut :

- envisager franchement les questions économiques qui se posent entre une Communauté européenne s'étendant à dix pays et les Etats-Unis ;
- procéder avec dynamisme et dans la coopération à la réforme du système monétaire et commercial international ;
- intensifier nos efforts au sein de la Commission de l'O.T.A.N. pour l'étude des problèmes de la société moderne et amener les autres pays à s'attaquer avec nous à ces questions, qu'il s'agisse des problèmes sociaux ou de la lutte pour la sauvegarde de l'environnement ;
- achever la tâche entreprise en ce qui concerne les améliorations à apporter à nos forces et les accords touchant au partage équitable des charges qui doivent renforcer notre défense commune ;
- nous fonder sur notre unité et notre sécurité, rallier l'Est à l'édification d'un système plus vaste de réconciliation et de paix couvrant l'ensemble de l'Europe.

.....

Conclusion

J'ai affirmé à maintes reprises que notre objectif était d'instaurer une ère de paix pour une génération. C'est le but auquel tend notre gouvernement, et c'est en fonction de ce dessein que doivent être jugées les initiatives de 1971.

En fin de compte, c'est l'avenir, et l'avenir seul, qui dira si les événements de l'année écoulée nous ont réellement rapprochés de ce but. Tout ce que nous pouvons dire en toute certitude aujourd'hui, c'est qu'une génération de paix est un objectif plus digne de créance à la fin de 1971 qu'il ne semblait l'être au début de cette année. Cet objectif peut encore paraître lointain. Mais il ne semble plus chimérique ni utopique.

Le fait en lui-même est d'importance. Notre pays, comme le monde, a besoin d'une espérance plus haute que celle de surmonter des crises ; il

off the ultimate conflagration. The influence which history and our own efforts have given this nation can — and must — be used for something more than an organisation of world affairs which aims merely at keeping international animosities in some sort of tenuous, fragile and constantly endangered balance. The containment of enmity is better than its release. But it is not enough as a permanent goal.

For too long, American policy consisted of reacting to events. We had a sense of mission, but rarely a clear definition of our purpose. We were drawn into situations, responding tactically, without a clear perception of where we would end up. When we were not forced by events, we seldom struck out along new paths because we had no positive conception of where we wanted to go.

Our times demand more. A durable peace is a set of conditions and requires a conscious effort to create those conditions. Peace will not come about by itself, with us passively looking on or striking moralistic poses. Nor will it come about automatically with the ending of a war. How many wars in this century have ended without bringing a lasting peace because statesmen failed to shape a durable peace out of the conditions which emerged from the conflict? This is why it makes a difference *how* we liquidate the vestiges of an earlier era as we move into the new. The future of peace — in Asia, in the Middle East, in Europe — depends in large measure upon the steadfastness and purposefulness of American policy all around the world.

Today the United States is once again acting with assurance and purpose on the world stage.

Vietnam no longer distracts our attention from the fundamental issues of global diplomacy or diverts our energies from priorities at home.

Our dramatic departures of the past year — the fruits of our planning and policies over three years — reflect the historical conditions we see today and the historic possibilities we see for tomorrow. They were momentous steps, accelerating the very process of change which they addressed. The world and we ourselves are still in the process of adjusting to the develop-

ments we have set in train. But we know where we are going. We are moving with history, and moving history ourselves.

There will always be conflict in the world, and turbulent change and international rivalries. But we can seek a new structure of global relationships in which all nations, friend and adversary, participate and have a stake. We can seek to build this into a world in which all nations, great and small, can live without fear that their security and survival are in danger, and without fear that every conflict contains for them the potential for Armageddon. In such a structure of peace, habits of moderation and compromise can be nurtured and peoples and nations will find their fullest opportunities for social progress, justice and freedom.

This is what we mean by a generation of peace.

Source: United States foreign policy for the 1970s — The emerging structure of peace.

**11. Statement by Mr. Pompidou,
President of the French Republic,
during the visit by Mr. Brandt,
Federal German Chancellor, to Paris**

10th February 1972

(Extract)

.....

But what I now consider of the highest importance is to harmonise our policies in order to solve the problems which arose in 1971 as a result of two events of fundamental importance: the enlargement of the European Community — in particular by the entry of Britain — and the international monetary crisis which the Washington agreements only partially solved. However far removed from each other these two events may be, their consequences converge where we are concerned. In fact, we must decide whether we are resolved to make the Community into a truly European Europe.

ne saurait avoir pour unique but de conjurer l'ultime conflagration. L'influence que l'histoire et nos propres efforts ont conférée à notre pays peut et doit servir à un dessein plus haut qu'une organisation des affaires mondiales dont le seul but serait de maintenir en équilibre — un équilibre ténu, fragile et constamment menacé — les animosités internationales. L'endigement de l'inimitié est préférable à son déchaînement. Mais il ne saurait constituer un objectif permanent.

Depuis trop longtemps, la politique américaine se bornait à réagir en face des événements. Nous avons le sentiment d'une mission à remplir, mais rarement la claire notion de ce qu'était notre dessein. Nous avons été entraînés dans des situations appelant une riposte tactique sans percevoir clairement quelle en serait l'issue. Sans l'aiguillon des événements, nous nous engageons rarement dans des cheminements nouveaux, car nous n'avons aucune conception positive du terme que nous voulions atteindre.

Notre ère est plus exigeante. Une paix durable est un faisceau de conditions dont l'éclosion requiert un effort éclairé. La paix ne viendra pas d'elle-même si nous nous bornons à l'attendre passivement ou à prendre des attitudes moralisatrices. Elle ne sortira pas davantage automatiquement de la conclusion d'une guerre. Combien de guerres ont pris fin en ce siècle sans amener une paix durable, parce que les hommes d'Etat n'ont pas réussi à fonder une telle paix sur les conditions nées du conflit ! C'est pourquoi ce qui importe, c'est la façon dont nous liquiderons les vestiges de l'ère antérieure en entrant dans la nouvelle. L'avenir de la paix — en Asie, au Moyen-Orient, en Europe — dépend dans une large mesure de la ténacité et de la stabilité de la politique américaine dans le monde entier.

Aujourd'hui, les Etats-Unis agissent une fois de plus sur la scène mondiale avec résolution et assurance.

Le Vietnam a cessé de distraire notre attention des questions fondamentales de la diplomatie mondiale et de détourner nos énergies de nos priorités sur le plan intérieur.

Les nouvelles orientations spectaculaires que nous avons adoptées l'an passé — fruits de notre planification et de notre politique depuis trois ans — reflètent les conditions historiques que nous apercevons aujourd'hui et les vastes possibilités que nous entrevoyons pour demain. Ce furent des initiatives capitales qui ont accéléré le processus de changement même qu'elles vi-

saient. Le monde en est encore à s'ajuster aux mutations que nous avons mises en route — et nous en sommes nous-mêmes à ce stade. Mais nous savons où nous allons. Nous marchons avec l'histoire, à laquelle nous imprimons nous-mêmes son mouvement en avant.

Le monde connaîtra toujours des conflits, des changements tumultueux et des rivalités internationales. Mais nous pouvons chercher à doter les relations mondiales d'une autre structure à laquelle participeraient toutes les nations, amies ou adversaires, poussées par le même enjeu. Nous pouvons chercher à construire cet édifice dans un monde où toutes les nations, grandes et petites, pourraient vivre à l'abri de la crainte que leur sécurité et leur survie ne soient en péril et que tout nouveau conflit ne contienne en germe une apocalypse. Dans une structure de paix de ce genre, des habitudes de modération et de compromis pourraient être cultivées ; les peuples et les nations trouveraient alors, dans toute leur plénitude, les meilleures chances de jouir du progrès social, de la justice et de la liberté.

Telle est la signification que nous attachons à ces mots : une génération de paix.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris.

11. Déclaration faite par M. Pompidou, Président de la République Française, lors de la visite de M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, à Paris

10 février 1972

(Extrait)

.....

Mais, plus que tout, m'importe actuellement l'harmonisation de nos politiques pour la solution des problèmes créés en 1971 par deux événements d'importance fondamentale, je parle de l'élargissement de la Communauté européenne, par l'entrée de la Grande-Bretagne notamment, et je parle de la crise monétaire internationale à laquelle les accords de Washington n'ont apporté qu'un début de solution. Si étrangers que ces deux événements soient l'un à l'autre, ils se rejoignent pour nous dans leurs conséquences. Il s'agit en effet de savoir si nous sommes résolus à faire de la Communauté une Europe véritablement européenne.

One sees here and there that the extension of the Community to include ten States will dissolve it in a vague free trade area. It is heard here and there that our friendly relations with the United States of America and the Alliance which unites us with that great country will reduce the Community to a rôle of partner in a great political and economic entity under the *de facto* direction of Washington.

Mr. Chancellor, you know the value I attach to American friendship. But it is after all with Europe that we are dealing, it is in Europe that our nations' destiny lies. It is Europe that we decided to build at the conference in The Hague. It is a European political concept which has guided us throughout the negotiations with Britain and the other applicant countries. Finally, we have affirmed our European determination in deciding to start towards economic and monetary union.

The international monetary crisis compels us to prove the sincerity of our intentions. We cannot, between Europeans alone, construct a new international monetary system. We have absolutely nothing to gain, as I have often said, from a dollar crisis or hindering the United States' effort to redress its balance of payments. France demonstrated this in the Azores and Washington, just as our representatives in Brussels took a positive stand during the trade negotiations with the United States, although regretting that so far there has been no counterpart to the European concessions.

But we cannot remain passive at this juncture or wait for others to settle their problems before embarking on economic and monetary union. During the coming months, Europe will show whether it is ready and able to affirm its individuality in this essential field.

I agree with your government on the necessary correlation between the economic and monetary sectors. I might even say that this is just a statement of fact. But the fact is that the monetary problem is an immediate problem and the whole future of the Community depends on European reactions to it. Yes, Mr. Chancellor, the time has come to demonstrate our European intentions, with respect for our national identities, and reconcile our major interests, adopting a realistic approach which is essential if we are

not to fail. No one is more convinced of this than I. The moment of truth has come.

My country is prepared to move forward in fact and not just in appearance. We are convinced that joint action by France and Germany is a necessary and important factor of success. I sincerely trust that our meeting today will show that our countries are prepared. It is a difficult road and the outcome is not certain. But it depends to a large extent on our agreement.

Then our treaty of co-operation will really take on a new dimension ; extending beyond our excellent bilateral relations, Franco-German co-operation must become a cornerstone of a European Community which is not only larger but stronger, not only economic but political, able to affirm its personality and play its own rôle on all fronts, whether in regard to the development of co-operation with Eastern Europe or relations with our American friends.

Source : Le Monde, 12th February 1972 (WEU translation).

12. Statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, at the joint press conference with Mr. Brandt, Federal German Chancellor, Paris

11th February 1972

If the Federal German Chancellor and I have deemed it necessary to say a few words following this meeting, it is because we believe it has special importance and that its results are very positive.

Basically, three subjects were broached. The first concerned relations with the East, and here we have noted perfect harmony between the policy of the Federal Republic and the French policy. I had the opportunity to reaffirm to the Chancellor our unqualified support for his policy in this field. At the same time, we both expressed our interest in convening the conference on security and co-operation in Europe as soon as possible.

The second main subject was Europe, or more specifically, economic and monetary union. After intensive talks, we are able to say that the two governments agree to start out again on the path of economic and monetary union as

On lit ici ou là que l'extension à dix Etats de la Communauté conduira à la dissoudre dans une vague zone de libre-échange. On laisse entendre ici ou là que nos rapports amicaux avec les Etats-Unis d'Amérique et l'alliance qui nous unit à ce grand pays doivent réduire la Communauté au rôle de partenaire dans un grand ensemble politique et économique dirigé en fait de Washington.

Vous savez, M. le Chancelier, le prix que j'attache à l'amitié américaine. Mais enfin, c'est de l'Europe qu'il s'agit, c'est en Europe que se joue le destin de nos peuples. C'est l'Europe que nous avons décidé de construire à la conférence de La Haye. C'est une conception politique européenne qui nous a guidés tout au long des négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays candidats. C'est enfin une volonté européenne que nous avons affirmée en décidant de nous engager dans la voie de l'union économique et monétaire.

La crise monétaire internationale nous contraint à faire la preuve de la sincérité de nos intentions. Nous ne pouvons pas, entre Européens, bâtir à nous seuls un nouveau système monétaire international. Nous n'avons aucun intérêt, bien au contraire, et je l'ai souvent dit, à une crise du dollar, non plus qu'à entraver l'effort américain de redressement de la balance des paiements. La France en a fait la preuve, pour sa part, aux Açores et à Washington, de même que nos représentants à Bruxelles ont pris une attitude positive dans les négociations commerciales avec les Etats-Unis, tout en regrettant que les concessions européennes soient restées, jusqu'à nouvel ordre, sans contrepartie.

Mais nous ne pouvons rester passifs devant l'événement ni attendre que d'autres aient réglé leurs problèmes pour nous engager sur la voie de l'union économique et monétaire. C'est au cours des mois qui viennent que l'Europe montrera si elle est désireuse et capable d'affirmer, dans ce domaine essentiel, son individualité.

Je suis d'accord avec votre gouvernement sur la corrélation nécessaire entre le secteur économique et le secteur monétaire. Il me semble même qu'il n'y a là que la proclamation d'une évidence. Mais le fait est que le problème monétaire est posé dans l'immédiat, et que des réactions européennes, en la matière, dépend tout l'avenir de la Communauté. Oui, M. le Chancelier, le moment est venu de prouver notre volonté européenne dans le respect de nos identités nationales, et la conciliation de nos intérêts majeurs,

assurément dans un esprit de réalisme indispensable pour ne pas nous condamner à l'échec. Nul plus que moi n'en est convaincu. Mais, enfin, c'est l'heure de vérité.

Mon pays est prêt à aller de l'avant dans les faits et non dans les apparences. Nous sommes convaincus qu'une action commune de la France et de l'Allemagne est un élément nécessaire et important du succès. Je souhaite ardemment que notre rencontre d'aujourd'hui démontre qu'elles y sont prêtes. Le chemin est difficile. Le résultat n'est pas acquis. Mais il dépend pour une large part de notre accord.

Alors, vraiment, notre traité de coopération prendra une nouvelle dimension, par-delà nos relations bilatérales excellentes, la coopération franco-allemande doit devenir l'une des bases solides d'une Communauté européenne non pas seulement élargie mais renforcée, non pas seulement économique mais politique, capable d'affirmer sa personnalité et de jouer son rôle propre vis-à-vis de tous, qu'il s'agisse du développement de la coopération avec l'Europe de l'Est ou des rapports avec nos amis Américains.

Source : *Le Monde*, 12 février 1972.

12. Déclaration faite par le Président Pompidou lors de la conférence de presse commune

11 février 1972

Si nous avons jugé, le Chancelier fédéral et moi-même, devoir dire quelques mots à la suite de cette rencontre, c'est parce que nous considérons qu'elle avait une importance particulière et que ses résultats en sont extrêmement positifs.

Trois sujets au fond ont été abordés. Le premier, c'est celui des relations avec l'Est, où nous avons constaté une coïncidence parfaite entre la politique de la République fédérale et la politique française. J'ai eu l'occasion de réaffirmer au Chancelier le soutien sans réserve que nous apportons à sa politique en ce domaine. En même temps, nous avons l'un et l'autre confirmé l'intérêt que nous portions à la réunion dans les meilleurs délais possibles de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le deuxième sujet capital était celui de l'Europe ou plus exactement de l'union économique et monétaire. A la suite de conversations approfondies, nous pouvons dire que les deux gouvernements sont d'accord pour reprendre la

defined in February and March of 1971, a path on which we were halted by the international monetary crisis. The ministers of economy and finance and their departments will, based on the conclusions we have reached, draw up a common attitude, whether it be on proposals we could make to our partners or on harmonisation of the contacts we will make with these partners, including the candidate countries, and particularly Britain, so that we can arrive in a short time at specific agreements among the Six with which Britain, in particular, would concur.

The third question which drew our attention was what is called the summit conference of the European Ten, that is, the Six plus the four countries which are candidates for admission. We were able to note that there was no disagreement between us on this conference — neither on the location the Chancellor so graciously proposed, nor on the date, nor on the agenda we discussed. But it goes without saying that we cannot give you any specific information on this subject ; it concerns the conference of the Ten. Consequently, we must contact our partners in order to reach a general agreement. I will have an opportunity to do this at the end of the week with the British Prime Minister, and moreover we will do this, all of us, with all our partners.

In closing, I will say that we happened to read that some clouds were about to come between Paris and Bonn. Well, this meeting, although a regular one, has shown perhaps more than any other that by the frankness of our talks, by their cordiality, by the very great concurrence of views, the Federal Republic of Germany and France are more united than ever in their policies, their bilateral policies and their policies for the construction of Europe.

Source : French Embassy, New York.

13. Statement by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, in reply to the statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, at the joint press conference, Paris

11th February 1972

(Extract)

It would be impolite of me just to say, as I did at the end of our talks, that I am entirely and absolutely in agreement with you.

In coming to Paris, the German Delegation hoped that we should draw the consequences of two important events which have occurred in recent months :

- (i) the decision on the accession of Britain and three other applicant countries to the Common Market ;
- (ii) the fact that the acute monetary crisis was overcome in Washington last December.

We have decided to start on the economic and monetary union, not at some unspecified date, but immediately. The decisions already taken must be confirmed with our partners in the Common Market, added to if necessary, applied if possible.

I fully agree with what President Pompidou has just said about the ten-power "summit" conference. I do not think I am betraying any secrets if I say that one question which must be tackled at this meeting with our partners is how to adapt and improve the efficiency of the Community institutions.

It is essential for what we call the *Ostpolitik* to be integrated in western policy. The *Ostpolitik* begins in the West. The nucleus of this whole policy is that France and Germany are in agreement in this field.

.....

Source : *Le Monde*, 13th-14th February 1972 (WEU translation).

14. Joint declaration issued after the trade negotiations between the EEC and the United States, Brussels

11th February 1972

Within the framework of their negotiations, the United States and the European Community have agreed to communicate the following declaration to the Director-General of the GATT for transmittal to the contracting parties. Other contracting parties are invited to associate themselves with this declaration to the extent and at the moment they would deem appropriate.

route de l'union économique et monétaire telle qu'elle avait été dessinée en février et mars 1971, chemin sur lequel nous avons été arrêtés par la crise monétaire internationale. Les ministres de l'économie et des finances et leurs services vont, sur la base des conclusions auxquelles nous sommes arrivés, mettre au point une attitude commune, qu'il s'agisse des propositions que nous pourrions faire à nos partenaires, qu'il s'agisse de l'harmonisation des contacts que nous prendrons avec ces partenaires, y compris avec les pays candidats, et particulièrement avec la Grande-Bretagne, afin de pouvoir dans un délai bref arriver à des accords précis entre les Six et avec l'assentiment de la Grande-Bretagne notamment.

La troisième question qui a retenu notre attention est celle de la conférence dite « au sommet » des Dix européens, c'est-à-dire des Six plus les quatre pays candidats à l'adhésion. Sur cette conférence, nous avons pu constater qu'il n'y avait aucun désaccord entre nous, ni quant au lieu qu'a bien voulu proposer le Chancelier fédéral, ni quant à une date, ni quant à l'ordre du jour dont nous avons pu nous entretenir. Mais il va de soi que nous ne pouvons pas vous apporter d'informations précises en ce domaine ; il s'agit d'une conférence des Dix. Il s'agit par conséquent pour nous de prendre contact avec nos partenaires afin d'aboutir à un accord général. J'aurai l'occasion de le faire dès la fin de la semaine prochaine avec le Premier ministre britannique et nous le ferons par ailleurs, bien entendu, les uns et les autres, avec tous nos partenaires.

Pour terminer, je dirai qu'il nous est arrivé de lire que des nuages existaient ou étaient sur le point de surgir entre Paris et Bonn. Eh bien ! plus peut-être que n'importe quelle autre, cette rencontre, pourtant régulière, a montré que par la franchise de nos propos, par leur cordialité, par la très large concordance de vues, la République fédérale et la France étaient plus que jamais unies dans leur politique, politique bilatérale et politique en vue de la construction de l'Europe.

Source : Le Monde, 13-14 février 1972.

13. Déclaration faite par le Chancelier Brandt lors de la conférence de presse commune en réponse à la déclaration du Président Pompidou

11 février 1972

(Extrait)

Il serait impoli de ma part de me borner à dire, comme je l'ai fait à la fin de nos consultations, que je suis entièrement et absolument d'accord avec vous.

En venant à Paris, la délégation allemande espérait que nous tirerions les conséquences de deux événements importants des derniers mois :

(1) La décision sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et de trois autres candidats au Marché commun ;

(2) Le fait que la crise aiguë sur le plan monétaire a été surmontée au mois de décembre dernier à Washington.

Nous avons décidé de mettre en route l'union économique et monétaire non pas à une date indéterminée, mais immédiatement. Il s'agit de confirmer avec les partenaires du Marché commun les décisions qui ont déjà été prises, de les compléter si nécessaire, de les concrétiser si c'est possible.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que le Président Pompidou vient de dire au sujet de la conférence « au sommet » des Dix. Je ne pense pas commettre une indiscretion en disant que, parmi les thèmes qui nous préoccupent à cette réunion avec nos partenaires, doit figurer la question de savoir comment rendre les institutions communautaires plus efficaces et plus aptes au travail.

Il est indispensable que ce que l'on appelle l'« Ostpolitik » soit intégrée dans la politique occidentale. L'« Ostpolitik » commence à l'Ouest. Le noyau de toute cette politique est que la France et l'Allemagne sont d'accord dans ce domaine.

.....

Source : Le Monde, 13-14 février 1972.

14. Déclaration commune publiée à l'issue des négociations commerciales entre la C.E.E. et les Etats-Unis à Bruxelles

11 février 1972

Les Etats-Unis et la Communauté européenne, dans le cadre des négociations qu'ils ont engagées, sont convenus de communiquer la déclaration ci-après au Directeur général du GATT pour qu'elle soit transmise aux parties contractantes. D'autres parties contractantes sont invitées à s'associer à cette déclaration dans la mesure et au moment où elles le jugeraient opportun :

The United States and the Community recognise the need for proceeding with a comprehensive review of international economic relations with a view to negotiating improvements in the light of structural changes which have taken place in recent years. The review shall cover *inter alia* all elements of trade, including measures which impede or distort agricultural, raw material and industrial trade. Special attention shall be given to the problems of developing countries.

The United States and the Community undertake to initiate and actively support multilateral and comprehensive negotiations in the framework of GATT beginning in 1973 (subject to such internal authorisation as may be required) with a view to the expansion and the ever greater liberalisation of world trade and improvement in the standard of living of the people of the world, aims which can be achieved *inter alia* through the progressive dismantling of obstacles to trade and the improvement of the international framework for the conduct of world trade. The Community states that in appropriate cases the conclusion of international commodity agreements is also one of the means to achieve these aims. The United States states that such agreements do not offer a useful approach to the achievement of these aims.

The negotiations shall be conducted on the basis of mutual advantage and mutual commitment with overall reciprocity, and shall cover agricultural as well as industrial trade. The negotiations should involve active participation of as many countries as possible.

The United States and the Community agree to initiate and support in 1972 an analysis and evaluation in the GATT of alternative techniques and modalities for multilateral negotiation of long-term problems affecting all elements of world trade.

The United States and the Community will seek to utilise every opportunity in the GATT for the settlement of particular trade problems, the removal of which would lessen current frictions, and will strive for further progress with respect to those matters now being discussed in the GATT Committee on Trade in Industrial Products and the GATT Agricultural Commit-

tee. They agree that progress in GATT in solving specific problems in 1972 could facilitate the way in the GATT for a new major initiative for dealing with longer-term trade problems.

Source: Daily Radio Bulletin of the United States Embassy, Paris, No. 30, 12th February 1972.

**15. Lecture given by Mr. Luns,
Secretary-General of NATO, to the
Royal Institute of International Relations,
Brussels**

17th February 1972

We who work in the field of international relations cannot but be aware of the importance of the work of specialised institutes such as the Royal Institute of International Relations, which, in the post-war years, has served as a centre for valuable research and for the holding of conferences and lectures as the present one tonight. It is a tribute to the high standards of the centre, and to its guidance by the skilled hands of its Director-General, Professor Coppieters, that it can assemble so distinguished an audience as I have the honour to address tonight.

My theme is the "Future of the Atlantic Alliance in the light of present European developments". It is clearly a very broad theme, and a highly speculative one, since it is concerned with the *future*. I am not a man who habitually wears the mantle of a prophet, and I am therefore very conscious of the risks I run in imparting to you, however tentatively, my thoughts on this subject. In politics, I think, we are likely in the future to encounter the obvious even more than the unexpected, but the mixture of these two basic ingredients does not necessarily make a palatable cocktail.

Before we can define the future of the Alliance we need to consider our present position and objectives. These have long been based on policies laid down in the report on the future tasks of the Alliance — a report of fundamental importance which sprang from an initiative by our Chairman tonight, the distinguished Foreign Minister of Belgium — Monsieur Harmel. The essential principle of the policy course we set for ourselves was to ensure, on the one hand, adequate military strength and, on the other, on

« Les Etats-Unis et la Communauté reconnaissent qu'il est nécessaire d'entreprendre un réexamen complet de l'ensemble des relations économiques internationales en vue de négocier les améliorations à y apporter en relation avec les changements structurels intervenus au cours des récentes années. Ce réexamen portera entre autres sur tous les éléments du commerce, y compris les mesures qui freinent ou qui détournent les courants d'échanges de produits agricoles, de matières premières et de produits industriels. Une attention spéciale sera accordée aux problèmes des pays en voie de développement. »

Les Etats-Unis et la Communauté s'engagent à commencer et à appuyer activement des négociations multilatérales de vaste portée dans le cadre du GATT, qui débiteront en 1973 (sous condition de l'autorisation interne éventuellement nécessaire à cet effet) avec pour objectif l'expansion et une libération de plus en plus large du commerce mondial, et le relèvement du niveau de vie des peuples, objectifs qui peuvent entre autres être atteints par la suppression progressive des obstacles au commerce et l'amélioration du cadre international qui régit le commerce mondial. La Communauté déclare que, dans des cas appropriés, la conclusion d'accords internationaux de produits est également un des moyens pour réaliser ces objectifs. Les Etats-Unis déclarent que de tels accords ne constituent pas une approche utile pour la réalisation de ces objectifs.

Ces négociations multilatérales seront conduites sur la base de l'avantage mutuel et d'un engagement mutuel comportant réciprocité globale et elles couvriront tant le commerce agricole que le commerce industriel. Les négociations devraient comporter la participation active du plus grand nombre possible de pays.

Les Etats-Unis et la Communauté sont convenus de commencer et d'appuyer en 1972 une analyse et une évaluation dans le cadre du GATT des diverses techniques et modalités pour des négociations multilatérales sur les problèmes à long terme qui affectent tous les facteurs du commerce mondial.

Les Etats-Unis et la Communauté s'efforceront d'utiliser chaque occasion dans le GATT pour régler des problèmes commerciaux spécifiques, dont l'élimination atténuerait les frictions actuelles, et s'emploieront à rechercher de nouveaux progrès dans les matières qui font l'objet des discussions du Comité du commerce des produits industriels et du Comité de l'agri-

culture du GATT. Ils reconnaissent que des progrès dans le GATT vers la solution de problèmes spécifiques en 1972 pourraient faciliter la voie pour entreprendre dans le GATT une nouvelle initiative majeure ayant pour objet de traiter des problèmes commerciaux à plus long terme ».

Source : Bulletin Europe, n° 984 12 février 1972.

**15. Conférence faite par M. Luns,
Secrétaire général de l'O.T.A.N., à
l'Institut royal des relations internationales à
Bruxelles**

17 février 1972

Nous qui travaillons dans le domaine des relations internationales, nous ne pouvons ignorer l'importance de l'œuvre accomplie par les instituts spécialisés tels que l'Institut royal des relations internationales qui, depuis la guerre, organise des recherches de valeur et des conférences comme celle de ce soir. Le fait que le centre puisse réunir un auditoire aussi éminent que celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui atteste le niveau élevé de son activité et la compétence avec laquelle le dirige le professeur Coppieeters, son directeur général.

Je traiterai ce soir de « L'avenir de l'Alliance atlantique compte tenu de l'évolution en cours en Europe ». Il s'agit évidemment d'un thème très vaste, et qui peut donner lieu à toutes les spéculations étant donné qu'il porte sur l'avenir. Je n'ai pas l'habitude de me faire passer pour un prophète et je suis par conséquent tout à fait conscient des risques auxquels je m'expose en essayant, même sans prétention, de vous faire partager la façon dont j'envisage les choses. Il me semble qu'en politique, nous avons davantage de chances de voir arriver ce qui allait de soi que de nous trouver devant l'imprévu, mais ces deux éléments de base ne donnent pas pour autant, en se combinant, un mélange agréable.

Pour entrevoir ce que sera l'avenir de l'Alliance, il nous faut d'abord examiner notre situation et nos objectifs à l'heure actuelle. Ils sont fondés depuis longtemps sur la politique définie dans le Rapport sur les futures tâches de l'Alliance, rapport d'une importance capitale que nous devons à l'initiative de M. Harmel, l'éminent ministre des affaires étrangères de la Belgique, qui préside notre réunion de ce soir. Le principe fondamental de la ligne de conduite que nous nous sommes fixée consiste, d'une part,

the basis of our political solidarity, to pursue *real détente* ; and by *real détente* we all do not understand merely a general improvement of political climate but a more stable relationship between East and West in which the underlying concrete political problems can be solved, through negotiations marked by goodwill on both sides and mutual concessions.

Now, we have already entered into this era of negotiations, characterised by policies of movement and manoeuvre — in contrast to the relative immobility of the past. Given the kind of audience which I have the pleasure of facing tonight, it would be superfluous for me to enumerate the various bilateral negotiations which have been or are still going on, and which, I am glad to say, have yielded not inconsiderable results. These bilateral negotiations may well be followed by multilateral contacts, although it is, as yet, difficult to say when this will actually be the case. However, the point I am concerned to make here, and with some emphasis, is the following.

It is simple political common sense that as these negotiations, bilateral or multilateral, take shape, continued collective self-defence and closely co-ordinated western policies are as necessary as they ever have been before. My experience in politics suggests that to elect to negotiate from a position of military, and thus political, weakness is to forgo the possibility of equitable results. Unequal strengths on the two sides of a negotiating table often lead to unequal treaties ; and unequal treaties do not settle conflicts, but, at the best, postpone their solution. For example, we in NATO have enunciated our belief in *balanced* force reductions. If our critics ask us, as if it were sinful, why we believe in a balance of forces, we can only reply that the alternative belief — in an imbalance of forces — seems to us reckless and likely to impair a successful outcome of negotiation itself.

Moreover, there is another factor which pleads strongly for a continuing strong and

credible western defence posture, quite apart from whether negotiations take place or not.

We have often been told that Soviet policy is essentially defensive. Indeed, I do not believe that Soviet forces are being built up for a frontal, all-out attack on the West. The fact that the USSR, in recent years, has embarked on an unprecedented programme of military reinforcement and related research and development may — and I repeat, *may* — be interpreted as an attempt to draw political benefits from military strength. However, even this should not be taken lightly. After all, military forces, without a shot being fired, can in many instances act as a wedge for political influence, in this case *Soviet* influence. This truth is particularly relevant with respect to the build-up of Soviet naval power. The West has already seen how the Soviet naval presence in the Mediterranean can be used to give leverage to Soviet objectives, which involve undermining or eliminating western influence and positions. Soviet statements have repeatedly proclaimed the will to develop in the same way their naval presence in all the oceans of the world. If Russia's sole concern is the defence of its territory, some of us have difficulty in seeing a purely defensive purpose in such an extension of Soviet naval forces to areas remote from their homeland.

We have difficulty also in believing that developments in Asia warrant the conclusion that the Soviet Union will loosen its hold on Eastern Europe ; that it will abandon the aim of reducing United States influence in Europe ; that it will cease to hamper where it can the development of a more unified Western Europe.

Why do I elaborate on these facts and fears ? Not to provoke, but because I am mindful of the basic fact, which should never be forgotten : that our Alliance was brought into being more than twenty years ago in response to a similar Soviet process of expansion and build-up of military manpower.

Now, having regard to the considerations which I have just developed, I cannot but

à nous doter de la puissance militaire indispensable et, d'autre part, à rechercher une détente véritable en nous appuyant sur notre solidarité politique ; précisons que ce que nous entendons tous par détente véritable, ce n'est pas seulement une amélioration générale du climat politique, c'est aussi l'instauration de rapports plus stables entre l'Est et l'Ouest dans le cadre desquels les problèmes politiques fondamentaux pourront être réglés par la voie de la négociation, grâce à la bonne volonté des deux camps et à leurs concessions mutuelles.

Eh bien, nous voici déjà parvenus à cette époque de la négociation, caractérisée par une politique de mouvement et d'initiative — ce qui la distingue de l'immobilisme relatif observé précédemment. Etant donné l'auditoire auquel j'ai le plaisir de m'adresser ce soir, il serait superflu d'énumérer toutes les négociations bilatérales qui ont eu lieu ou se poursuivent et qui, je suis heureux de le souligner, ont abouti à des résultats non négligeables. Il se pourrait que ces négociations bilatérales soient suivies de contacts multilatéraux bien qu'à l'heure actuelle, on puisse difficilement dire à quel moment le pas sera effectivement franchi. Quoi qu'il en soit, le point sur lequel je ferai spécialement porter mes réflexions ce soir est le suivant.

Le simple bon sens politique indique que, pendant que ces négociations bilatérales ou multilatérales prennent forme, la défense collective reste indispensable et que la politique des pays occidentaux doit rester aussi étroitement coordonnée que par le passé. Mon expérience politique m'a enseigné ceci : décider de négocier à partir d'une position militaire — et donc d'une position politique — insuffisamment forte, c'est renoncer à obtenir des résultats équitables. L'inégalité des forces en présence de chaque côté d'une table de négociation aboutit fréquemment à la conclusion d'un traité inégal ; or, les traités de ce genre ne règlent pas les conflits et ne font, dans la meilleure des hypothèses, qu'en retarder la solution. C'est ainsi que l'O.T.A.N. a fait savoir qu'elle mettait son espoir dans des réductions de forces équilibrées. Et si nos censeurs nous demandent pourquoi nous croyons en l'équilibre des forces, comme s'il y avait là un péché, nous pourrions seulement leur dire que l'alternative — c'est-à-dire le déséquilibre des forces — nous paraît téméraire et nous semble devoir compromettre l'heureux aboutissement de la négociation.

Il existe, par ailleurs, un autre facteur qui milite grandement en faveur du maintien par les

pays occidentaux d'un dispositif de défense puissant et crédible, indépendamment de la question de savoir si des négociations se dérouleront ou non.

On nous a souvent dit que la politique soviétique est essentiellement défensive. A la vérité, je ne crois pas que l'actuel renforcement du potentiel militaire soviétique prélude à une attaque générale de front contre l'Ouest. Le fait que l'U.R.S.S. se soit, au cours des dernières années, lancée dans un effort militaire sans précédent, accompagné d'un vaste programme d'études et de recherches, peut — je dis bien : *peut* — être interprété comme une manœuvre visant à tirer des avantages politiques d'une position de force militaire. Cependant, même une telle éventualité ne doit pas être prise à la légère. N'oublions pas, en effet, que dans bien des cas, il suffit de montrer sa force sur le plan militaire pour faire prévaloir son influence sur le plan politique — et il s'agit, en l'occurrence, de l'influence *soviétique*. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de l'expansion navale soviétique. Les pays de l'Ouest ont déjà vu comment l'U.R.S.S. peut utiliser sa présence navale en Méditerranée pour mieux atteindre ses objectifs, qui consistent notamment à saper ou à éliminer l'influence et les positions occidentales. Les Soviétiques ont proclamé à maintes reprises leur volonté d'étendre de la même façon leur présence navale sur toutes les mers du globe. Ils disent avoir pour seul souci la défense de leur territoire, mais certains d'entre nous conçoivent difficilement qu'un tel déploiement de forces navales dans des zones très éloignées de l'U.R.S.S. puisse traduire des intentions purement défensives.

Nous avons également peine à croire que l'évolution de la situation en Asie permette de penser que l'Union Soviétique va relâcher son emprise sur l'Europe de l'Est, qu'elle va renoncer à réduire l'influence des Etats-Unis en Europe et qu'elle va cesser de faire obstacle, chaque fois qu'elle le pourra, à l'unification de l'Europe occidentale.

Si je vous expose aussi longuement ces craintes et ces constatations, ce n'est certes pas dans un esprit de polémique. J'ai seulement conscience d'un élément fondamental qu'il ne faut jamais oublier : notre alliance a été créée, il y a plus de vingt ans, pour faire face au même phénomène d'expansion et de renforcement du potentiel militaire de l'Union Soviétique.

Etant donné les considérations que je viens de développer, je ne puis qu'insister tout parti-

strongly underline the necessity for allied governments to ensure in future, as in the past, that our defence posture is strong and adequate. This is not the moment to slacken our defence efforts in any way or manner. Unilateral cuts in our armed forces or in our defence expenditure would undoubtedly, in the short run, unfavourably affect the chances for a successful outcome of negotiations with the East, endanger the very possibility of meaningful talks on the MBFR concept, to which we all attach great importance, and finally, in the long run, expose the Alliance as a whole and its individual members to all kinds of politico/military pressures. I make no apologies for stressing this point quite bluntly, for it seems to me, in the present circumstances, quite fundamental and often only half understood.

I am aware that any efforts on our part to maintain our defence posture and to make essential defence improvement invariably become targets of Soviet criticism. Mr. Brezhnev, at the 24th Party Congress, questioned whether there was on our part a "real striving to solve questions at the negotiating table" or merely "attempts to carry out a policy from a position of strength". Later in his speech, however, he stated: "to strengthen the Soviet State means to strengthen its armed forces, to increase the defence capability of our country by every means"; and thereby seemed to imply that what was right for his country was wrong for others.

I have felt it necessary to give a reminder of the importance of the Soviet military build-up and of our misgivings about what I feel the objectives of Soviet policy still are. But this has not, and will not, prevent the Atlantic Alliance from pursuing a wholehearted and comprehensive policy to achieve a real détente in accordance with the principles emerging from the study initiated by Mr. Harmel. In many ways we have, as I just said, already entered the long-awaited era of negotiations; and we in the Atlantic Alliance welcome the Soviet response to some of the numerous long-standing western initiatives directed towards détente. The four-power negotiations on Berlin have shown that — given the goodwill of all participants — advances towards greater stability in Europe can be made.

But goodwill is also necessary in other potential areas of negotiation. For example, after the meeting last month of the Warsaw Pact Consultative Committee a statement was issued which appears to indicate willingness to discuss with the West the organisation of talks on force reductions. But, Gentlemen, it was precisely for the purpose of discussing the organisation of talks on force reductions that fourteen allied countries appointed an explorer in the person of my distinguished predecessor, Manlio Brosio. We appointed him almost five months ago and still the Soviet Union has not seen fit to give either a positive or a negative answer. I will not conceal from you that we are both disappointed and disturbed by this lack of response. If the other side should not be prepared yet to proceed to detailed explorations, it should say so. Ambiguity serves no good purpose. We still hope, but increasingly doubt, that Mr. Brezhnev's declared desire to discuss the question of force reductions is meant seriously.

Many men of goodwill in the West have continued to hope that the evolution of Soviet society and our western community would show a gradual convergence. They have hoped for some liberalisation in the treatment of writers and intellectuals in the communist system and hoped too for wider and closer contacts between the peoples of East and West. Unfortunately, as recent experience has shown, the Soviets and some other communist leaders are sharply tightening the reins and internal controls as we move nearer to a conference on European security and co-operation in which freer contacts and freer movement of persons become topical questions. They seem to feel that it is now more necessary than ever to suppress any suggestion that détente with the West should be accompanied by an easing of controls over their own citizens. We cannot but reflect that, in the context of a conference on security and co-operation in Europe, there is some contradiction between advocating increased contacts with the outside world, whilst these same contacts are prevented as far as the people in Eastern Europe are concerned.

culièrement sur la nécessité pour les gouvernements alliés de faire en sorte qu'à l'avenir, comme par le passé, notre dispositif de défense soit assez puissant pour assurer la protection que nous en attendons. Ce n'est pas pour nous le moment de ralentir en aucune façon nos efforts de défense. Des réductions unilatérales de nos forces armées ou de nos dépenses de défense ne manqueraient pas, à court terme, de compromettre les chances de succès de négociations avec l'Est, ainsi que la possibilité même d'avoir des conversations fructueuses sur la question des MBFR, à laquelle nous attachons tous une grande importance, et finalement, à long terme, d'exposer l'Alliance en général et chacun de ses membres en particulier à des pressions politico-militaires de toutes sortes. Je n'hésite pas à insister très franchement sur ce point, car il me paraît, dans les circonstances actuelles, absolument fondamental et souvent quelque peu méconnu.

Je n'ignore pas que tous les efforts que nous pouvons accomplir pour maintenir notre dispositif de défense et apporter les améliorations indispensables dans ce domaine sont invariablement en butte aux critiques des Soviétiques. Au XXIV^e Congrès du parti communiste, M. Brejnev s'est demandé si nous avons un « réel désir de régler les questions en suspens à la table de négociations », ou simplement « l'intention de mener une certaine politique à partir d'une position de force ». Il a pourtant déclaré, dans la suite de son discours : « Renforcer l'Etat soviétique, c'est renforcer ses armées, accroître le potentiel de défense de notre pays par tous les moyens ». M. Brejnev semblait, par ces propos, vouloir donner à entendre que ce qui était juste pour son pays ne l'était pas pour d'autres.

Il m'a paru nécessaire de rappeler l'importance du renforcement militaire soviétique et nos appréhensions devant ce que demeurent, à mon sens, les objectifs politiques de l'U.R.S.S. Cependant, ceci n'a pas empêché, et n'empêchera pas l'Alliance atlantique de poursuivre une politique sincère et en tous points destinée à réaliser une détente véritable, suivant les principes qui se dégagent de l'étude effectuée à l'initiative de M. Harmel. A beaucoup d'égards, nous sommes, comme je viens de le dire, déjà entrés dans cette ère de négociations longtemps attendue, et les membres de l'Alliance atlantique ont accueilli avec satisfaction la réponse de l'Union Soviétique à certaines des nombreuses initiatives que l'Ouest a prises de longue date pour parvenir à une détente. Les négociations quadripartites sur Berlin

ont montré qu'il était possible de réaliser des progrès vers une plus grande stabilité en Europe si tous les participants faisaient preuve de la bonne volonté nécessaire.

Mais il faut également faire preuve de bonne volonté dans d'autres domaines éventuels de négociation. Par exemple, à l'issue de la réunion qu'il a tenue le mois dernier, le Comité consultatif du Pacte de Varsovie a publié une déclaration qui semble indiquer un désir d'étudier avec l'Ouest l'organisation de pourparlers sur des réductions de forces. Mais, Messieurs, c'est précisément dans le but de discuter de l'organisation de tels pourparlers que quatorze pays alliés ont désigné un envoyé en la personne de mon éminent prédécesseur, Manlio Brosio. Nous l'avons désigné il y a maintenant près de cinq mois, et l'Union Soviétique n'a pas encore cru bon de nous donner une réponse, qu'elle soit positive ou négative. Je ne vous cacherai pas que nous sommes à la fois déçus et préoccupés par ce silence. Si l'autre camp n'est pas encore prêt pour des conversations exploratoires détaillées, qu'il le dise. L'ambiguïté ne mène à rien de bon. Nous souhaitons toujours, mais doutons de plus en plus, que le désir qu'a exprimé M. Brejnev de discuter de la question des réductions de forces soit vraiment sincère.

A l'Ouest, beaucoup d'hommes de bonne volonté n'ont cessé d'espérer que l'évolution de la société soviétique et celle de notre communauté occidentale en viendraient peu à peu à converger. Ils espéraient une certaine libéralisation du traitement réservé aux écrivains et aux intellectuels dans le système communiste ; ils espéraient aussi voir une multiplication et un resserrement des contacts entre peuples de l'Est et de l'Ouest. Malheureusement, comme on a pu le constater récemment, les dirigeants de l'Union Soviétique et ceux de quelques autres pays communistes exercent leur autorité et leur contrôle intérieur avec une rigueur croissante à mesure que nous nous rapprochons d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui donne un caractère d'actualité à l'élimination des obstacles aux contacts et à la circulation des personnes. Ils semblent penser qu'il faut, aujourd'hui plus que jamais, écarter l'idée que la détente avec l'Ouest devrait s'accompagner d'un relâchement de l'autorité qu'ils exercent sur leurs propres ressortissants. Nous ne pouvons que constater que, dans l'optique d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il y a quelque contradiction entre le fait de préconiser une intensification des contacts avec le

We in the West for our part have sought to make it abundantly clear that for us détente means the improvement of relations and exchanges, cultural and economic, between nations and involves freer movement of ideas and persons. We seek a set of conditions in which our democratic way of life will not be undermined or threatened, and in which our security can be assured on the basis of a reasonable level of defence. We want to work with the Soviets to find solutions to concrete political and security problems. These solutions should increase political stability between East and West and increase our present level of security and not lessen it.

I emphasise that on these problems we want to see work and not a window-dressing exercise to consecrate the *status quo*. We are not helped to feel assured of the sincerity of Soviet détente policies when we read for example in a publication of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union last month a justification for the policy of peaceful coexistence. It is stated to be a useful policy because it accelerates the build-up of communism and the economies of the socialist countries; because it encourages the progress of national liberation movements; improves the political prospects for communist movements in capitalist countries, and also supports the class struggle at all levels.

I have stated the aims of our Alliance détente policy and of our approach to a conference on security and co-operation in Europe. It is our hope that the Soviet Union will reciprocate in kind rather than try to manoeuvre us towards some new pan-European security system in which the Soviet Union would become dominant, having first paved the way for the eventual disappearance from the European continent of our Canadian and American allies.

I have been dealing so far with the future political and military options of the Alliance mainly against the background of East-West relations, but it should also be seen in the light of present western developments. The focus here

is necessarily on the implications of an enlarged Common Market.

It would be a rash man who would seek to blueprint the future of the Common Market — the ways are wide, the problems are difficult. At the same time, I have no doubt that the enlargement of the Common Market *will* have far-reaching implications for the Atlantic Alliance. Even if today it is formally defined only in economic terms, it will clearly have great political importance in relation to the strategic balance between the West and the Soviet world. In addition, a more powerful, confident and coherent Europe would in my view be a factor likely to reduce polarisation and might, as I fervently hope, reinforce peace in the world.

But we in the Alliance must nevertheless be realist enough to see that there is at present in Europe no common political will. This is not meant as a reproach or an exhortation or an aspiration — it is meant simply as a statement of fact. Similarly, I would point out as a simple fact that, unlike the group of 50 American Federated States, the countries of Western Europe have no common arms pool, no common weapons systems, and, with due respect to the United Kingdom and France, the nuclear forces they possess are, and are likely to remain, vastly inferior to Russian nuclear capabilities.

I make these points because, although some of the European countries concerned would maintain that the Common Market should confine itself to commercial and economic questions rather than develop itself in the political or defence fields, it is a fact that political consultations among the Six have become an important feature of the Common Market relationship, and are likely to continue and expand when the Six become the Ten. These consultations have covered, and will continue to cover, areas of foreign policy and international security. We all welcome this development. But we should always be mindful that if we Europeans are to expect the continued participation of our American allies in the defence of Western Europe, as I for one believe we must, then we must also continue to seek the closest possible political solidarity with our trans-Atlantic

monde extérieur et le fait d'empêcher que de tels contacts s'établissent entre les peuples d'Europe de l'Est.

Nous, Occidentaux, nous sommes efforcés, pour notre part, de faire comprendre sans aucune ambiguïté que pour nous, la détente signifie l'amélioration des relations et des échanges, culturels et économiques, entre les nations et qu'elle implique une plus libre circulation des idées et des personnes. Nous recherchons un ensemble de conditions qui ne saperait ni ne menacerait notre mode de vie démocratique, et qui assurerait notre sécurité sur la base d'un dispositif de défense maintenu à un niveau raisonnable. Nous voulons travailler avec les Soviétiques à la solution de problèmes concrets qui se posent sur le plan politique et sur celui de la sécurité. Cette solution devra renforcer la stabilité politique entre l'Est et l'Ouest et élever notre niveau actuel de sécurité, et non l'abaisser.

Je voudrais souligner que, sur ces problèmes, nous souhaitons voir s'effectuer un vrai travail, et non pas un exercice de style spectaculaire destiné à consacrer le statu quo. Nous ne sommes guère tentés de croire à la sincérité de la politique de détente soviétique lorsque, dans une publication du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique parue le mois dernier, nous lisons, par exemple, comme justification de la politique de coexistence pacifique, que cette politique est utile, car elle accélère le renforcement du communisme et des économies des pays socialistes, encourage les mouvements de libération nationale, améliore les perspectives politiques des mouvements communistes dans les pays capitalistes et favorise aussi la lutte des classes à tous les échelons.

J'ai dit quels objectifs représentaient pour l'Alliance la politique de détente et son attitude à l'égard d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que l'Union Soviétique agira de façon tout aussi positive et n'essaiera pas de nous entraîner vers quelque nouveau système de sécurité paneuropéen qui lui assurerait la prédominance, après avoir fait le nécessaire pour écarter finalement nos alliés canadiens et américains du continent européen.

J'ai traité jusqu'ici des futures options politiques et militaires de l'Alliance en me plaçant surtout dans le contexte des relations Est-Ouest, mais il conviendrait également de les étudier à la lumière des événements qui se déroulent

actuellement à l'Ouest. Dans cette optique, il faudra nécessairement centrer notre attention sur les incidences de l'élargissement du Marché commun.

Nul ne saurait sans témérité dire quel sera exactement l'avenir du Marché commun — le champ est vaste, les problèmes difficiles. Par ailleurs, je ne doute pas que l'élargissement du Marché commun ait des incidences d'une grande portée pour l'Alliance atlantique. Bien qu'aujourd'hui, la Communauté européenne ne soit officiellement définie qu'en termes économiques, elle aura, de toute évidence, une grande importance politique pour l'équilibre stratégique entre l'Ouest et le monde soviétique. En outre, une Europe plus puissante, plus confiante et plus homogène serait, à mon sens, un facteur susceptible de réduire la polarisation et pourrait, comme je l'espère ardemment, renforcer la paix dans le monde.

Mais pour notre part, au sein de l'Alliance, il nous faut tout de même être suffisamment réalistes pour reconnaître qu'il n'existe pas encore en Europe de volonté politique commune. Je n'entends exprimer là ni un reproche, ni un conseil, ni même un vœu : je me borne à énoncer ce qui me paraît être un fait. De même, je me bornerai à constater qu'à la différence des cinquante Etats américains fédérés, les pays d'Europe occidentale ne possèdent ni armement, ni système d'armes communs et que, même en tenant compte des moyens dont disposent le Royaume-Uni et la France, les forces nucléaires qu'ils détiennent sont et resteront probablement de loin inférieures au potentiel nucléaire de l'U.R.S.S.

Si je formule ces observations, c'est parce que — même si certains des pays d'Europe intéressés soutiennent que le Marché commun devrait se limiter aux questions économiques et commerciales, sans déborder sur les domaines politique et militaire — il est incontestable que les consultations politiques entre les Six ont pris une importance certaine dans leurs relations à l'intérieur du Marché commun et qu'elles se poursuivront et se renforceront vraisemblablement lorsque les Six seront devenus les Dix. Ces consultations ont porté jusqu'à maintenant et continueront de porter sur la politique étrangère et la sécurité internationale. Nous nous félicitons tous de cette évolution. Mais gardons-nous bien d'oublier que si nous, Européens, voulons que nos alliés américains continuent à participer à la défense de l'Europe occidentale — ce qui me paraît indispensable — nous devons continuer

friends, and, of course, also with those European Alliance members who do not belong to the Common Market. It is the North Atlantic Treaty which embodies the interdependence of our two continents and, in fact, forms the only multinational link between them; and it is in the North Atlantic Council that the close political and military consultation among our countries must take place. To conduct such consultations in the absence of some members of our Alliance would risk undermining the mutual trust on which the Atlantic partnership and the security of each of our countries depend.

This is not to say that political consultation should not take place within the Common Market framework. It should, and must do so, if Western Europe is to develop the unified political resolve which we all desire to see. But in problems which, in the nature of things, concern the Alliance as a whole — such as all questions pertaining to the enhancement of political and military security in Europe — these consultations should not advance to firm policies before full consultation is undertaken within the framework of the North Atlantic Council. For it is clear that in the foreseeable future the existing interdependence of Europe and America will continue, and with it the need for the Atlantic Alliance and its cohesion and solidarity.

In this connection, I would like to say here that I believe United States interests in the defence of Europe are, and will continue to be, as strong as Europe's own. I do not foresee a time when the United States could dispense with a free and strong Europe and with Europe's economic, cultural and spiritual partnership. Nor do I foresee a time when Europe could do without the link with the United States and still maintain its security and freedom.

But, it has been said, and I emphasise with great justice, that in view of the improved economic situation in Europe, and the worldwide commitments of the United States, Europe should contribute more to its own defence. The recent decision of the Eurogroup countries to add an additional billion dollars to their defence expenditures bears witness to their determination to shoulder a greater share of the common burden. I would also remind you that NATO has recently completed its study of Alliance defence

in the 70s, in which the allies committed themselves to a programme of essential defence improvements. These efforts must be continued and expanded if we are to maintain a position of reasonable strength from which to negotiate a real détente.

It was also with this objective in mind that I, at the Ministerial Conference last December, drew the attention of the Ministers to the serious implications economic and financial discord among western nations could have for the solidarity of the Alliance. Economics, politics and defence are interdependent. Though NATO is not the appropriate body to discuss in depth and to solve questions of world economy and finance, I felt that the Alliance should be keenly aware of them and should help to formulate the political will which is needed to tackle these problems in a spirit of co-operation rather than confrontation. I am happy to see that since December 1971 encouraging progress has been achieved in this field.

Ladies and Gentlemen, I have allowed my thoughts to wander tonight over a wide range of subjects. Perhaps the time has come to summarise my thoughts on the future of the Atlantic Alliance in the light of present European developments somewhat concisely as follows:

First of all, there should be no doubt at all that in the years to come the Alliance will maintain and, where circumstances permit, intensify its collective and individual efforts towards a meaningful détente with the East. We are ready to explore every conceivable way to contribute to the success of negotiations to that end, be they bilateral or multilateral, provided such negotiations can take place in a climate of goodwill and realism, and on the basis of a willingness in all quarters to make mutual concessions. We hope, moreover, that in the near future, explorative discussions can be opened on the concept of mutual and balanced force reductions which we think would be in the interests of all concerned. In short, we are fully determined to seek a more reasonable relationship with the East in accordance with the basic objectives so ably laid down in the Harmel report.

à rechercher la solidarité politique la plus grande possible avec nos amis d'outre-Atlantique et, bien sûr aussi, avec les pays alliés européens qui ne font pas partie du Marché commun. Le Traité de l'Atlantique nord constate l'interdépendance de nos deux continents et, en fait, constitue le seul lien multinational entre eux ; et c'est au sein du Conseil de l'Atlantique nord que doit avoir lieu l'étroite consultation politique et militaire nécessaire entre tous nos pays. Mener cette consultation en l'absence de membres de notre alliance, ce serait mettre en péril la confiance mutuelle sur laquelle reposent la collaboration atlantique et la sécurité de chacun de nos pays.

Ceci ne veut pas dire que la consultation politique ne doive pas se dérouler aussi dans le cadre du Marché commun. Il faut au contraire qu'il en soit ainsi si nous voulons que l'Europe occidentale acquière la volonté politique commune que nous souhaitons tous voir apparaître. Mais, pour les problèmes qui intéressent nécessairement l'Alliance dans son ensemble, comme les questions relatives au renforcement de la sécurité politique et militaire en Europe, cette consultation ne devrait pas aboutir au choix d'une ligne de conduite déterminée avant qu'une consultation approfondie ait également eu lieu au Conseil de l'Atlantique nord. Il est clair, en effet, que dans un avenir prévisible, l'interdépendance de l'Europe et de l'Amérique restera une réalité et, avec elle, la nécessité pour les pays de l'Alliance atlantique de demeurer unis et solidaires.

Je suis convaincu, à ce sujet, que la défense de l'Europe a et gardera tout autant d'importance pour les Etats-Unis que pour les nations européennes elles-mêmes. Je ne saurais imaginer une époque où les Etats-Unis pourraient se passer d'une Europe libre et forte et de son apport économique, culturel et spirituel. Je ne saurais non plus imaginer qu'un jour, l'Europe puisse vivre sans lien avec les Etats-Unis et sauvegarder cependant sa sécurité et sa liberté.

Néanmoins, certains ont dit — avec raison, je le souligne — qu'étant donné l'ampleur des engagements des Etats-Unis dans le monde et l'amélioration de sa propre situation économique, l'Europe devrait contribuer davantage à sa défense. La récente décision des pays de l'Eurogroupe d'accroître leurs dépenses militaires d'un milliard de dollars témoigne de leur volonté d'assumer effectivement une part plus importante de l'effort commun. Je vous rappelle aussi que l'O.T.A.N. a récemment achevé l'étude de la

défense de l'Alliance dans les années 1970, étude dans laquelle les alliés ont arrêté un programme d'améliorations importantes pour leur système de défense. Ces efforts doivent être poursuivis et développés si nous voulons conserver une position de force raisonnable nous permettant de négocier une véritable détente.

C'est avec ce même objectif présent à l'esprit que, lors de la conférence ministérielle de décembre dernier, j'ai appelé l'attention des ministres sur les graves répercussions qu'une discorde économique et financière au sein des pays occidentaux risquait d'avoir sur la solidarité de l'Alliance. L'économie, la politique et la défense sont interdépendantes. Bien que l'O.T.A.N. ne soit pas l'instance qui convienne pour étudier en profondeur et résoudre les problèmes que pose la situation économique et financière dans le monde, j'ai considéré que l'Alliance devait avoir pleinement conscience de ces problèmes et devait contribuer à créer la volonté politique nécessaire pour les aborder dans un esprit de coopération, et non de confrontation. Je suis heureux de constater que, depuis décembre 1971, des progrès encourageants ont été réalisés dans ce domaine.

Mesdames, Messieurs, j'ai donné devant vous libre cours à mes réflexions sur une vaste gamme de sujets. Peut-être le moment est-il venu de résumer ce que j'ai dit concernant l'avenir de l'Alliance atlantique à la lumière de la situation actuelle en Europe.

Tout d'abord, il ne doit faire aucun doute pour personne que, dans les années à venir, les membres de l'Alliance maintiendront et, chaque fois que ce sera possible, intensifieront les efforts qu'ils déploient, en commun ou séparément, pour parvenir à une détente véritable avec l'Est. Nous sommes prêts à examiner tout ce qui peut raisonnablement permettre de contribuer au succès de négociations menées à cette fin, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, à condition que de telles négociations puissent se dérouler dans un climat de bonne volonté et de réalisme et que tous les participants soient prêts à faire des concessions. Par ailleurs, nous espérons voir, dans un proche avenir, s'ouvrir des discussions exploratoires concernant des réductions de forces mutuelles et équilibrées, ce qui, à notre avis, servirait les intérêts de toutes les parties en présence. En bref, nous sommes tout à fait résolus à tenter d'établir des relations plus satisfaisantes avec l'Est, suivant les objectifs fondamentaux si judicieusement énoncés dans le Rapport Harmel.

If, for one reason or other, successful bilateral or multilateral negotiations would *not* take place, it is certain that the Alliance quest for a meaningful détente would suffer a grievous set-back. However, whether there will be negotiations or not, we are firmly convinced that the détente policies of the Alliance must be based on adequate security — a fundamental point also stressed in the Harmel report. Indeed, the maintenance of adequate security safeguards, particularly in the form of a credible western defence posture, is particularly important, not only because we should avoid negotiations from a position of weakness, but also because of the impressive growth in Soviet military power.

Moreover, the whole quest of the Alliance in the field of détente would come to nought if the allies do not succeed in maintaining, or even better, strengthening, their cohesion and solidarity within the Alliance. They should never forget the quite fundamental fact that the essence of our Alliance consists in the security link between North America and Europe; neither of these components, and certainly not Europe, can afford to dispense with this link if they wish, in the long run, to maintain their security and freedom. I am confident that the European members will bear this fact in mind, not only

in the field of what is commonly called "defence burden sharing" but also in the field of full and timely consultation in the North Atlantic Council on all problems which affect the Alliance as a whole, and the political and military security of each of its members.

If this close political solidarity of *all* the allies — European and North American — so essential both during negotiations and even more in the new and unpredictable situation which may follow them, is successfully maintained and strengthened, we may be confident that the fruits of over twenty years of combined efforts by NATO governments are not dissipated, or lost, at the negotiating table. Personally, I have no doubt at all that the allies will rise to the requirements of the future; and although there will be many problems and uncertainties, I am quite certain that NATO will continue as a stabilising element in world politics and, in particular, will play its part in building a more peaceful and secure order in Europe.

Source: NATO press release.

16. New Italian Government

18th February 1972

MM. Giulio Andreotti	Prime Minister
Carlo Russo	} Without Portfolio
Fiorentino Sullo	
Eugenio Gatto	
Remo Gaspari	
Italo Calvi	
Aldo Moro	Without Portfolio responsible for
Mariano Rumor	Southern Italy
Guido Gonella	Foreign Affairs
Paolo Taviani	Interior
Giuseppe Pella	Justice
Emilio Colombo	Budget and Economic Planning
Franco Restivo	Finance
Riccardo Misasi	Treasury
Mario Ferrari-Aggradi	Defence
	Education
	Public Works

Si, pour une raison quelconque, des négociations bilatérales ou multilatérales fructueuses ne pouvaient *pas* avoir lieu, il est certain que la recherche par l'Alliance d'une détente véritable en serait gravement affectée. Quoi qu'il en soit, et que des négociations finissent ou non par se dérouler, nous avons la ferme conviction que la politique de détente de l'Alliance doit se fonder sur des conditions de sécurité suffisantes ; c'est là un point fondamental sur lequel le Rapport Harmel met également l'accent. En fait, le maintien de garanties satisfaisantes en matière de sécurité, notamment sous la forme d'un dispositif de défense occidental crédible, est particulièrement important non seulement parce que nous devons éviter de négocier à partir d'une position de faiblesse, mais également en raison de l'accroissement impressionnant de la puissance militaire soviétique.

En outre, tous les efforts de l'Alliance dans sa recherche de la détente seraient réduits à néant si les alliés ne réussissaient pas à maintenir ou, mieux encore, à renforcer leur cohésion et leur solidarité au sein de l'Alliance. Ils ne devraient jamais oublier cette vérité absolument fondamentale, à savoir que la base même de notre alliance est le lien établi entre l'Amérique du nord et l'Europe pour assurer la sécurité ; ni l'un ni l'autre de ces deux partenaires, et certainement pas l'Europe, ne peut se dispenser de ce lien s'il veut, à longue échéance, sauvegarder sa sécurité et ses libertés. Je suis convaincu que

les membres européens de l'Alliance sauront s'en souvenir, non seulement pour ce que l'on appelle communément « le partage du fardeau de défense » mais également pour ce qui est des consultations complètes, nécessaires en temps opportun, au sein du Conseil de l'Atlantique nord sur tous les problèmes qui intéressent l'Alliance dans son ensemble et la sécurité politique et militaire de chacun de ses membres.

Si nous arrivons à maintenir et à renforcer cette étroite solidarité politique de *tous* les alliés — européens et nord-américains — solidarité tellement essentielle à la fois pendant des négociations et, plus encore, dans la nouvelle et imprévisible situation qui suivra ces négociations, nous pouvons être sûrs que les résultats obtenus grâce aux efforts conjugués que déploient tous les gouvernements de l'O.T.A.N. depuis plus de vingt années ne seront pas compromis ou perdus à la table des négociations. Personnellement, je ne doute pas que les alliés se montrent à la hauteur de la situation et malgré les nombreuses difficultés et incertitudes que nous aurons à connaître, j'ai la conviction absolue que l'O.T.A.N. continuera d'être un facteur de stabilisation dans la politique mondiale et, en particulier, saura jouer le rôle qui lui revient dans la construction d'un ordre plus pacifique et plus sûr en Europe.

Source : Document O.T.A.N.

16. Composition du nouveau gouvernement italien

18 février 1972

MM. Giulio Andreotti
Carlo Russo
Fiorentino Sullo
Eugenio Gatto
Remo Gaspari
Italo Calvi
Aldo Moro
Mariano Rumor
Guido Gonella
Paolo Taviani
Giuseppe Pella
Emilio Colombo
Franco Restivo
Riccardo Misasi
Mario Ferrari-Aggradi

Président du Conseil

Sans portefeuille

Chargé du Mezzogiorno

Affaires étrangères

Intérieur

Justice

Budget et programmation économique

Finances

Trésor

Défense

Education nationale

Travaux publics

MM. Lorenzo Natali
 Oscar Scalfaro
 Giacinto Bosco
 Silvio Gava
 Carlo Donat-Cattin
 Camillo Ripamonti
 Gennaro Cassiani
 Flaminio Piccoli
 Athos Valsecchi
 Giovanni Scaglia

Agriculture
 Transport
 Post and Telecommunications
 Industry and Trade
 Labour
 External Trade
 Merchant Navy
 State Investment
 Health
 Tourism

Source : Camera dei Deputati, Resoconto sommario No. 544 (WEU translation).

**17. Report on the state of the
 nation submitted by Mr. Brandt,
 Federal German Chancellor, to the Bundestag**

23rd February 1972

I

The third report presented by this Federal Government on the situation in divided Germany coincides with the first reading of the treaties with the Soviet Union and Poland. Our peaceful endeavours for German unity and European unification are, by the very existence of those treaties, cleared of the charge of disturbing peace.

Last September the Quadripartite Agreement on Berlin was concluded, and in December implementing arrangements were agreed upon by the competent German authorities. The last three of the six points with which I concluded last year's report on the state of the nation have thus been settled. Let me now reaffirm the first three :

1. In the historical process the right of self-determination laid down in the United Nations Charter must apply also to the Germans.
2. The German nation remains a reality in spite of its division into different State and social systems.
3. The policy of the Federal Republic of Germany, committed as it is to the preservation of peace, requires the contractual regulation of relations with the GDR also. The princi-

ples and elements of a treaty contained in the twenty points tabled at Kassel remain for us the valid basis for negotiations.

The experience of the past year has shown how firmly our policy is anchored in the western communities and that it is capable of rendering a contribution of its own towards the reduction of tensions between East and West. The American President recently said that 1971 saw a number of "breakthroughs toward peace".

Like the United States, the Federal Republic of Germany, in the view of the Federal Government, has "stopped reacting on the basis of yesterday's habits and started acting to deal with the realities of today and the opportunities of tomorrow". As its allies, the Federal Government can point out that its expectations in the past year have been confirmed by some important practical results.

The Berlin Agreement — and this is not only our evaluation — has made peace safer : because it reduces the danger of a truly perilous confrontation of the world powers ; because the presence of the three powers in Berlin, which is not limited in point of time, is no longer questioned by the Soviet Union ; because the ties between West Berlin and the Federation have been confirmed ; and because, for the first time in many years, there will again be opened up for the city a perspective of peaceful development.

Some of the anxieties expressed a year ago and since no longer have any foundation. For the Berlin negotiations it was a good thing that it was largely possible to keep them out of party strife. It would be appreciated by the Federal

MM. Lorenzo Natali
 Oscar Scalfaro
 Giacinto Bosco
 Silvio Gava
 Carlo Donat-Cattin
 Camillo Ripamonti
 Gennaro Cassiani
 Flaminio Piccoli
 Athos Valsecchi
 Giovanni Scaglia

Agriculture
 Transports
 Postes et télécommunications
 Industrie et commerce
 Travail
 Commerce extérieur
 Marine marchande
 Participation de l'Etat
 Santé
 Tourisme

Source : Camera dei Deputati, Resoconto sommario n° 544.

**17. Rapport sur l'état de la nation présenté par
 M. Brandt, Chancelier de la
 République Fédérale d'Allemagne,
 devant le Bundestag**

23 février 1972

I

Le troisième rapport du présent gouvernement fédéral sur l'état de la nation dans l'Allemagne divisée coïncide avec le moment où les traités avec l'Union Soviétique et la Pologne viennent en première lecture devant le Bundestag. Ces traités font que nos aspirations pacifiques à l'unité allemande et à l'unification européenne échappent désormais au reproche selon lequel nous troublerions la paix.

En septembre de l'année passée a été réalisé l'Accord quadripartite sur Berlin, accord qui a été complété au mois de décembre au moyen d'arrangements conclus entre les services allemands compétents. Sur les six points sur lesquels concluait le rapport sur l'état de la nation de l'année précédente, les trois derniers ont été réglés. Pour ce qui est des trois premiers points, je tiens à les réaffirmer expressément :

- 1) Il faut que l'histoire permette également aux Allemands de bénéficier du droit à l'autodétermination consigné dans la Charte des Nations Unies.
- 2) La nation allemande demeure une réalité, même si elle est divisée en systèmes étatiques et sociaux divergents.
- 3) La politique du gouvernement fédéral qui a pour impératif de sauvegarder la paix, exige également de régler par accord les relations avec la R.D.A. Les principes et les éléments

d'accord définis dans les 20 points de Kassel demeurent pour nous la base valable de futures négociations.

L'expérience de l'année passée a montré combien notre politique est profondément ancrée dans les communautés occidentales et qu'elle est en mesure de contribuer de son côté à réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Le Président des Etats-Unis a dit récemment qu'en 1971 il a été possible « d'aller de l'avant sur bon nombre de points, en direction de la paix ». Tout comme les Etats-Unis, la République Fédérale d'Allemagne a cessé de « réagir sur la base des habitudes d'hier et a commencé à agir compte tenu des réalités d'aujourd'hui et des virtualités de demain ». Le gouvernement fédéral peut signaler, tout comme ses alliés, que ses espoirs ont été confirmés dans l'année écoulée par certains résultats pratiques importants.

L'Accord de Berlin a rendu la paix plus sûre, et cela n'est pas seulement notre propre jugement. Parce qu'il réduit le risque d'un affrontement réellement dangereux des puissances mondiales. Parce que la présence illimitée des Trois Puissances à Berlin n'est plus contestée par l'Union Soviétique. Parce que les liens entre Berlin-Ouest et la Fédération sont confirmés. Parce que la ville de Berlin aura à nouveau, pour la première fois depuis de nombreuses années, la perspective d'un épanouissement pacifique.

Certaines préoccupations qui ont été formulées il y a un an et reprises plus tard sont devenues sans objet. Il a été profitable aux négociations de Berlin d'avoir pu être tenues à l'écart, pour l'essentiel, de la querelle des partis. Le

Government if the same approach could be maintained in other areas of détente policy.

The entry into force of the Berlin Agreement will bring a number of facilitations for the people. This goes in particular for the opportunity of West Berliners to pay visits and for Berlin traffic.

As an anticipatory measure, individual fees must no longer be paid since 1st January for the use of the transit routes. In addition, it was possible towards the end of last year to put 150 telephone lines into operation between West and East Berlin.

A postal arrangement was concluded with the GDR which improved and speeded up procedures for the handling of parcels as well. More telephone and telex lines have been installed.

But the outstanding event since the last report on the state of the nation was the first agreement to be concluded between the Federal Government and the Government of the GDR. In a number of points it goes beyond what would have been necessary for the mere implementation of the Quadripartite Agreement. The three powers have confirmed to us that they deem it in keeping with the agreement they concluded with the Soviet Union.

The Berlin regulation — including the arrangements which the Senate concluded within its own competence — will relieve the parties concerned from the pressure of crises which it has not been possible to remove in past years. The Federal Government thanks all those, not least our allied friends, who have helped to achieve this result. It follows from the political situation that the Berlin regulation in its entirety will enter into force only in connection with the ratification of the Moscow treaty.

Yesterday it was announced in East Berlin that, as a goodwill gesture — so it was described — new regulations for travel and visits to East Berlin over Easter and Whitsun are to go into effect.

I look upon this as something positive and would like at this time to add simply that goodwill there will be encountered with goodwill here.

II

Considering the situation that has burdened us for years, and considering the fact that con-

ditions, instead of getting better, had long been growing steadily worse, we have today a chance to achieve a partial improvement. In spite of all the differences and problems that remain, we can say today — unlike twelve months ago — that the two Governments in Germany have made great efforts to bring about their Berlin arrangements. With this experience in mind it should be possible to achieve progress in other areas as well that takes into account the interests of either side.

Nor will the Federal Government fail to keep up its efforts to ensure that détente does not by-pass or pass over Germany. The point with any agreement between West and East today is whether — without blurring fundamental differences — confrontation can be replaced by understanding on what is in practice possible and necessary.

Those bearing political responsibility in West and East have accepted that challenge. We must not evade it. The two States in Germany are expected to render their contribution to security and co-operation in Europe.

In the meantime the two German Governments, within their own competence and on the basis of equality, have embarked on an attempt to bring about a contractual regulation in a sector of great practical importance: traffic. It is already a year since the Federal Government announced its interest in a traffic agreement which will require parliamentary approval. Naturally, this not only concerns trains, cars and vessels but above all the people who use them and who are to be given the opportunity to make wider and quicker use of them.

The Federal Government must again stress that such negotiations are difficult and positive results can be expected only on a step by step basis. As I did twelve months ago, I wish to warn against over-optimism. We shall, however, leave nothing untried in our efforts to obtain improvements in those sectors which lend themselves to the attempt.

After a traffic agreement we would be prepared to make our relations with the GDR the subject of a general treaty. Here again it cannot merely be a question of the form of

gouvernement fédéral se féliciterait que cette pratique puisse être poursuivie en d'autres domaines de la politique de détente.

Lorsque l'Accord de Berlin entrera en vigueur, il sera accompagné d'un grand nombre d'allègements sur le plan humain. Cela vaut avant tout pour les possibilités de visites des habitants de Berlin-Ouest et pour la circulation avec Berlin.

Il a pu être réglé au préalable qu'aucune taxe individuelle ne serait plus versée à partir du 1^{er} janvier pour l'utilisation des voies de transit. De plus, 150 lignes téléphoniques ont pu être mises en service entre Berlin-Ouest et Berlin-Est à la fin de l'année dernière.

Un accord postal a pu être conclu avec la R.D.A., qui comporte des améliorations et un service plus rapide, également en ce qui concerne l'acheminement des paquets et des colis. Le nombre de lignes téléphoniques et de lignes télex a été augmenté.

L'événement important à retenir depuis le dernier rapport sur l'état de la nation est, avant tout, le premier arrangement conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la R.D.A. Sur bon nombre de points, cet arrangement va plus loin que ce qui eût été nécessaire pour compléter simplement l'Accord quadripartite. Les Trois Puissances nous ont déclaré qu'il était conforme à ce qu'elles avaient convenu avec l'Union Soviétique.

Les arrangements sur Berlin, y compris ce que le Sénat a convenu sous sa propre compétence, libéreront les intéressés de l'effet de crise qui n'avait pas pu être éliminé dans les années passées. Le gouvernement fédéral remercie tous ceux qui ont contribué à ce résultat, notamment nos amis alliés. La situation politique veut que les arrangements sur Berlin dans leur ensemble n'entrent en vigueur qu'en rapport avec la ratification du Traité de Moscou.

On a pu apprendre hier à Berlin-Est qu'en signe de bonne volonté, comme il a été dit, de nouveaux règlements devaient être mis en vigueur pour les voyageurs et visiteurs à l'occasion de Pâques et de la Pentecôte. Je me plais à y voir un signe positif et, pour l'instant, j'y ajouterai uniquement que la bonne volonté de l'autre côté rencontrera la bonne volonté ici.

II

Par rapport à la situation qui nous oppresse depuis des années, par rapport au fait que les

circonstances, loin de s'améliorer, n'ont cessé depuis longtemps de se détériorer, il s'offre aujourd'hui à nous la perspective d'une amélioration partielle. En dépit de tous les antagonismes et de toutes les difficultés qui subsistent, nous pouvons constater aujourd'hui, contrairement à notre situation d'il y a un an, que les deux gouvernements en Allemagne ont déployé des efforts considérables pour mettre sur pied leurs arrangements relatifs à Berlin. Partant de cette expérience, il devrait être possible de réaliser également dans d'autres domaines des progrès qui tiennent compte des intérêts des deux parties.

Le gouvernement fédéral ne manquera pas de poursuivre ses efforts afin que la détente ne passe pas à côté ou au-dessus de nous. Pour tout accord entre l'Est et l'Ouest, la question est de savoir aujourd'hui, sans pour autant estomper les divergences fondamentales, si l'entente sur ce qui est possible et nécessaire sur le plan pratique, peut se substituer désormais à l'affrontement. Les responsables politiques à l'Ouest et à l'Est sont prêts à faire face à cette tâche. Nous n'avons pas le droit de nous y soustraire. On attend des deux Etats en Allemagne qu'ils apportent leur concours à la sécurité et la coopération en Europe.

Dans l'intervalle, les deux gouvernements allemands ont entrepris, dans l'exercice de leur propre compétence et sur un pied d'égalité, de régler par accord un secteur pratique important, à savoir celui des transports. Le gouvernement fédéral a manifesté, il y a un an déjà, l'intérêt qu'il portait à un accord relatif aux transports, pour lequel l'approbation du parlement sera requise. Bien entendu, ce ne sont pas seulement les chemins de fer, les automobiles et les bateaux qui sont en cause, mais il s'agit surtout des hommes qui utilisent ces moyens de transport et qui doivent pouvoir les utiliser plus rapidement et avec moins de restrictions que dans le passé.

Le gouvernement fédéral doit faire remarquer une fois de plus que de pareilles négociations sont difficiles et que l'on peut seulement escompter pas à pas des résultats positifs. Je tiens à mettre en garde, comme je l'ai fait il y a un an, contre des espoirs excessifs. Mais nous tenterons tout ce qui est possible afin d'obtenir des améliorations dans les domaines qui entrent en ligne de compte.

Nous sommes prêts, une fois l'accord relatif aux transports négocié, à régler de façon générale, et par accord, nos relations avec la R.D.A. Là encore il ne s'agira pas simplement de for-

those relations ; it is the interests of the people that matter. Allowance will have to be made for the fact that treaties between these two States must be just as binding as treaties between other States, that the rights of the four powers, which have found expression precisely in the Berlin Agreement, remain valid, for, as you know, a peace treaty does not exist, and that both States, in spite of all their dissimilarity and antagonism, are nevertheless related to the nation.

We are pledged to our basic law, and as far as we know there is no intention of changing the GDR constitution's orientation towards the nation. Germany and German — these are concepts by which we stand and from which others, too, can hardly run away. This has nothing to do with legalism, and it stands above the category of international law that people in both States do not feel as foreigners in their relations with each other. And the governments in Germany would indeed be well advised neither to deny nor to overlook this reality.

It is important that Germans both here and there know more about each other. It is also for this reason that for the second time we have submitted background material on social developments in either part. It is again the work of scholars who, on behalf of the Federal Government, yet on their own responsibility, have this time endeavoured to draw up an objective report covering the most important fields of law. The background material prepared last year was received with great interest at home and abroad. Quite unjustly, the authorities in the GDR regarded this as an intervention in their affairs. We have no intention of causing any trouble. Rather would we welcome it if more exchange and co-operation would benefit science on either side.

East Berlin has considered it necessary to cut itself off politically and ideologically still more from the Federal Republic of Germany. We must accept this, and we for our part, too, do not let ourselves be dissuaded from drawing a distinct line of demarcation. And this means making especially the young generation aware of the irreplaceable values of a free and democratic form of government and way of life.

But we do not abandon hope that those bearing responsibility in the GDR will after all think it possible in the course of developments to consider with less fear the taking down of the physical barriers between people.

I want to emphasise here again : the renunciation of force by the Federal Republic of Germany included and does include the border with the GDR. The Federal Government is prepared to establish this in due and binding form bilaterally as well. We believe we can contribute in this way to overcoming the horrors which characterise the most rigid border in Europe.

The walls, the minefields and the order to shoot existed long before this Federal Government took office. Together with all those of goodwill we propose to employ all our perseverance and sense of purpose to ensure that conditions will gradually improve. This means : a reduction of tensions, better relations between East and West, and thereby better conditions for the German people as a whole. Freer movement for people, goods and ideas not only for the Germans in Germany, but for the Europeans in Europe.

III

In our policy statement of October 1969 we have pointed out that though the GDR for us is a State with which we want to organise acceptable relations — good relations if possible, at any rate treaty relations — it cannot be a foreign country for us. When we said this we were discriminating against no one but expressing only a plain truth familiar to all Germans.

Our negotiating partners in East Berlin avoid speaking of the two "German" States as we do. But they cannot — and presumably do not want to — delete this word from the name of their State. Citizens of the GDR and our fellow-countrymen from the Federal Republic will be looked upon, wherever they appear outside their country, as what they are : as Germans. And when tourists from the GDR in a country, to which they, too, may travel, meet tourists from the Federal Republic they recognise each other and behave towards each other as fellow-countrymen. No subtle formulas can change this element-

mes, mais de se préoccuper des intérêts des hommes. Il ne faudra pas oublier que des accords conclus entre ces deux Etats devront être obligatoires au même titre que les accords passés entre n'importe quels Etats. Notons aussi que les droits des Quatre Puissances qui viennent de trouver leur expression dans l'Accord sur Berlin, demeurent valables car il n'y a pas, on le sait, de traité de paix. Et que les deux Etats, en dépit de toutes les divergences et de tous les antagonismes, n'échappent pas aux caractéristiques qui sont le propre d'une nation.

Nous sommes tenus de respecter notre Loi fondamentale et rien ne nous permet de conclure que la R.D.A. se propose de modifier sa constitution pour qu'elle ne soit plus axée sur la nation. « Allemagne », « allemand » : ce sont là des notions auxquelles nous tenons et auxquelles d'autres ne peuvent guère, non plus, se soustraire. Ce n'est pas de l'ergotage juridique, et il relève d'une catégorie supérieure à celle du droit international de dire que les habitants des deux Etats ne se considèrent pas réciproquement comme des étrangers. Et les gouvernements en Allemagne font certes bien de ne pas nier cette réalité et de ne pas la négliger.

Il importe que les Allemands, de part et d'autre, se connaissent mieux. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté pour la seconde fois une documentation sur l'évolution sociale dans les deux parties de l'Allemagne. Il s'agit cette fois encore d'un travail d'experts scientifiques qui, pour le compte du gouvernement fédéral, mais sous leur propre responsabilité, se sont efforcés cette fois de dresser un inventaire objectif des principaux secteurs du droit. Les documentations de l'année dernière ont été fort remarquées chez nous et à l'étranger. Les autorités de la R.D.A. y ont vu, bien à tort, une ingérence. Nous ne tenons absolument pas à semer le trouble. Nous préférierions de beaucoup une multiplication des échanges et une plus grande collaboration au profit de la science de part et d'autre.

A Berlin-Est, on a cru nécessaire de prendre encore davantage ses distances de la République Fédérale d'Allemagne sur le double plan politique et idéologique. Nous devons en prendre notre parti, et de notre côté, rien ne nous empêchera de tracer clairement la délimitation. C'est-à-dire, d'attirer avant tout l'attention de la jeune génération sur les valeurs irremplaçables d'un régime fondé sur les libertés démocratiques. Mais nous n'abandonnons pas l'espoir que les responsables

de la R.D.A. finiront quand même, un jour ou l'autre, par être moins timorés à l'idée de supprimer les barrières physiques entre les populations.

Je tiens à réaffirmer ici : le non-recours à la violence, auquel la République Fédérale d'Allemagne s'est engagée, inclut la frontière avec la R.D.A. Le gouvernement fédéral est disposé à s'y engager aussi, en bonne et due forme, sur le plan bilatéral. Nous pensons pouvoir contribuer ainsi à surmonter les horreurs qui caractérisent la frontière la plus rigoureuse en Europe.

Le mur, les champs de mines et les ordres de tirer existaient bien avant que ce gouvernement fédéral entre en fonction. Avec tous les hommes de bonne volonté, nous voulons nous employer avec persévérance et ténacité, à ce que la situation s'améliore progressivement. C'est-à-dire : suppression des tensions, meilleures relations entre l'Est et l'Ouest et, du même coup, de meilleures conditions pour le peuple allemand dans son ensemble. Une plus grande liberté de mouvement pour les hommes, les marchandises et les valeurs spirituelles, non seulement pour les Allemands en Allemagne mais aussi pour les Européens en Europe.

III

Dans notre déclaration gouvernementale d'octobre 1969, nous avons dit que la R.D.A. est pour nous, certes, un Etat, avec lequel nous voulons organiser des relations acceptables, même bonnes, si possible, de toute façon par voie d'accord, mais qu'elle ne saurait être pour nous un pays étranger. Lorsque nous avons dit cela, nous n'avons discriminé personne, nous n'avons fait qu'exprimer une vérité toute simple, familière à tous les Allemands.

Nos partenaires à Berlin-Est évitent de parler des deux Etats « allemands », comme nous le faisons. Mais ils ne peuvent pas, et il est probable aussi qu'ils ne veulent pas éliminer ce mot du nom de leur Etat. Où qu'ils se présentent en dehors de leur pays, les citoyens de la R.D.A. et nos compatriotes de la République fédérale sont toujours considérés en fonction de ce qu'ils sont : à savoir des Allemands. Et quand des touristes de la R.D.A. rencontrent des touristes de la République fédérale dans un pays dans lequel eux aussi ont le droit de se rendre, ils se considèrent et se comportent comme des compatriotes. Aucune formule ne saurait faire oublier ce fait

ary fact, for it is the work of a good thousand years and not of a mere seventy-five.

In our time the Germans as a whole are not a nation forming one State, and yet they are linked by far more than merely the language they have in common : in the human sphere there are still innumerable family ties ; in the intellectual sphere there is a common history and literature. To ensure that this will remain so until in the future a political link will become possible, that kind of policy is required which strives to preserve the nation.

Every policy which aims to serve national unity must contribute to the maintenance of that reality which did not come into existence only in 1871, and did not cease to exist in 1945 or 1949. It still exists today, that reality of the German nation which rests on the consciousness of the Germans as a historically grown community. This consciousness and the reality based upon it are not unthreatened. Therefore it is of vital importance to preserve or to restore to the young generation both here and there the feeling for and the knowledge of that which, despite all separation, is their common heritage. And in so doing to help them to understand that the common history of German achievements, German errors and German suffering comprises more than any narrow doctrine can encompass. That history has moulded the characteristic traits of our people and will play a part in determining the future of us all.

To regulate relations, to bring about a contractual *modus vivendi* between the two German States, and thereby to dismantle separating barriers in order to facilitate contact between the people of one nation — this remains an important task of national policy. It is also of European significance and can only be tackled within a European context.

The Federal Government has a German responsibility. But this cannot mean that we pursue our foreign policy with reservations. We recognise the facts in Europe and assure our friends and allies that we shall measure with clarity and resolution all our political actions and intentions against the realities. A patriotic policy in Germany can today only be a European policy.

Historical change is working today more quickly than ever and with profound effect. We

have all experienced how profoundly this change has taken place in Western Europe and here in our country in the last quarter century, and how it has lost its limiting and hostile content. The nations remain what they are, but the States do not.

They live in ever-closer co-operation, none can really feel independent any more. There is a certain connection here with the era preceding the emergence of the national State when both existed, nation and State, but when they were not yet identical.

The GDR is not in all fields so far removed from us as we sometimes think. One example : German philology is pursued with keen interest in the GDR. Editions of German classics are prepared which, according to expert opinion, could not possibly be more complete and philologically more accurate. An edition of the works of Schiller, under the title of "National Edition", is available. A collection of the writings, letters and biographical documents of Heinrich Heine is being edited. The institute to which credit will be due for publishing this huge edition comprising some fifty volumes bears the name "National Research and Memorial Centre for German Classical Literature". A new Heine edition is also being prepared here in Düsseldorf. It would indeed have been more sensible and would not have done any harm to either side if the two teams of scholars had joined forces. Unfortunately this could not yet be. And yet despite the duplication of work, competition, and all the opposition of political systems, there remains the hope of serving what, for generations and beyond different schools, Germans have contributed to European civilisation.

Our policy on Germany comprises in equal measure the maintenance of the right of self-determination, the preservation of the nation, and the establishment of contractual relations between the two States.

Together with this report the Federal Government puts the decision on the treaties with the East to the German Bundestag. This decision will be of vital importance for the great design of these years to improve relations between East and West and thereby secure for the Germans, too, a better future. The policy we ask you to confirm and to support serves the cause of

élémentaire, car il est l'œuvre d'un bon millénaire et pas simplement de 75 ans.

Les Allemands dans leur ensemble ne constituent pas de nos jours la nation d'un Etat, et pourtant ils sont unis par beaucoup plus qu'une seule langue commune : sur le plan humain, il existe encore d'innombrables attaches familiales ; dans le domaine intellectuel, ils sont liés par une histoire commune et par leur littérature. C'est pour que cela ne change pas, en attendant qu'une union politique soit possible à l'avenir, qu'il faut cette politique qui vise à préserver la nation.

Toute politique qui veut servir l'unité nationale doit aider à préserver cette réalité qui n'a pas pris naissance seulement en 1871 et qui n'a pas cessé non plus d'exister en 1945 ou 1949. Et elle est toujours là aujourd'hui, cette réalité de la nation allemande qui repose sur la conscience qu'ont les Allemands d'une communauté qui s'est formée au cours de l'histoire. Cette conscience et la réalité qui repose sur elle ne sont pas invulnérables. Voilà pourquoi il est très important que la jeunesse de part et d'autre conserve ou retrouve le sentiment et l'intelligence de ce qui lui reste en commun en dépit de toutes les divisions. Et il importe de lui faire comprendre que l'histoire commune des réalisations allemandes, des errements allemands et de la souffrance allemande est plus riche que tout ce que pourrait y puiser n'importe quelle doctrine étroite. Cette histoire a forgé les traits caractéristiques de notre peuple et elle déterminera notre avenir à tous.

Régler les rapports entre les deux Etats allemands, établir par accord un *modus vivendi* et supprimer ainsi les barrières qui nous séparent afin de faciliter la rencontre entre les hommes d'une seule nation, voilà qui demeure une tâche importante de politique nationale. Elle a aussi une portée européenne ; elle ne peut être résolue que sur le plan européen.

Le gouvernement fédéral est conscient de sa responsabilité allemande. Mais cela ne peut vouloir dire qu'il mène une politique étrangère au conditionnel. Nous reconnaissons les faits en Europe et nous assurons nos amis et nos alliés que nous mesurerons clairement et résolument tous nos actes et nos intentions politiques en fonction des réalités existantes. Aujourd'hui, une politique en Allemagne ne peut être qu'une politique européenne.

Sans compter que l'évolution historique progresse aujourd'hui plus rapidement que jamais,

et elle creuse en profondeur. Et la définition de ce qui est national évolue elle aussi. Tous nous nous rendons compte combien profonde a été cette évolution en Europe occidentale et chez nous au cours du dernier quart de siècle, et combien cette notion a perdu de son caractère limitatif et hostile. Les nations demeurent ce qu'elles sont, mais point les Etats.

Ils existent dans une coopération de plus en plus étroite, aucun ne peut plus se sentir vraiment indépendant. Dans un certain sens, il y a des ressemblances ici avec la période antérieure à l'Etat national, alors qu'ils existaient tous deux, la nation et l'Etat, mais n'étaient pas encore identiques.

La R.D.A. n'est pas éloignée de nous dans tous les domaines autant que nous le croyons parfois. Un exemple : on cultive beaucoup les études germaniques en R.D.A. On y publie des éditions de classiques allemands qui, de l'avis des experts, ne sauraient être plus complètes et d'une plus grande exactitude philologique. Une édition des œuvres de Schiller est déjà en librairie. Elle a pour titre « Edition nationale ». Une collection des œuvres, lettres et souvenirs biographiques de Henri Heine est en préparation. L'institut auquel on devra cette entreprise géante d'une cinquantaine de volumes s'appelle « Centre national commémoratif de recherches de la littérature classique allemande ». Une nouvelle édition de Heine est aussi en préparation chez nous à Düsseldorf. Il aurait été sans doute plus judicieux — et les deux parties n'y auraient rien perdu — que les deux groupes d'études scientifiques se réunissent. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là. En dépit du double emploi et de la concurrence et malgré tout l'antagonisme des régimes politiques, il reste l'espoir de servir quand même ce que, au cours des générations et nonobstant les péripéties, les Allemands ont donné à la culture européenne.

Notre politique allemande implique tout à la fois : le maintien du droit à l'autodétermination, la sauvegarde de la nation, le règlement par accord des relations entre les deux Etats.

En même temps qu'il présente ce rapport, le gouvernement fédéral place la décision relative aux traités avec l'Est entre les mains du Bundestag. Cette décision sera d'une importance capitale pour le grand dessein de cette année, qui est d'améliorer les rapports entre l'Est et l'Ouest et d'assurer ainsi aux Allemands un meilleur avenir. La politique que nous demandons de con-

Europe and of peace ; it serves peace within Germany and it serves the nation.

Source : Supplement to the Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 29th February 1972.

16. Joint communiqué issued after the visit by President Nixon to the People's Republic of China

28th February 1972

President Richard Nixon of the United States of America visited the People's Republic of China at the invitation of Premier Chou En-lai of the People's Republic of China from 21st February to 28th February 1972. Accompanying the President were Mrs. Nixon, United States Secretary of State William Rogers, Assistant to the President Dr. Henry Kissinger, and other American officials.

President Nixon met with Chairman Mao Tse-tung of the Communist Party of China on 21st February. The two leaders had a serious and frank exchange of views on Sino-United States relations and world affairs.

During the visit, extensive, earnest and frank discussions were held between President Nixon and Premier Chou En-lai on the normalisation of relations between the United States of America and the People's Republic of China, as well as on other matters of interest to both sides. In addition, Secretary of State William Rogers and Foreign Minister Chi Peng-fei held talks in the same spirit.

President Nixon and his party visited Peking and viewed cultural, industrial and agricultural sites, and they also toured Hangchow and Shanghai where, continuing discussions with Chinese leaders, they viewed similar places of interest.

The leaders of the People's Republic of China and the United States of America found it beneficial to have this opportunity, after so many years without contact, to present candidly to one another their views on a variety of issues. They reviewed the international situation in which important changes and great upheavals

are taking place and expounded their respective positions and attitudes.

The United States side stated : Peace in Asia and peace in the world requires efforts both to reduce immediate tensions and to eliminate the basic causes of conflict. The United States will work for a just and secure peace : just, because it fulfils the aspirations of peoples and nations for freedom and progress ; secure, because it removes the danger of foreign aggression. The United States supports individual freedom and social progress for all the peoples of the world, free of outside pressure or intervention. The United States believes that the effort to reduce tensions is served by improving communication between countries that have different ideologies so as to lessen the risks of confrontation through accident, miscalculation or misunderstanding. Countries should treat each other with mutual respect and be willing to compete peacefully, letting performance be the ultimate judge. No country should claim infallibility and each country should be prepared to re-examine its own attitudes for the common good. The United States stressed that the peoples of Indo-China should be allowed to determine their destiny without outside intervention ; its constant primary objective has been a negotiated solution ; the eight-point proposal put forward by the Republic of Vietnam and the United States on 27th January 1972 represents a basis for the attainment of that objective ; in the absence of a negotiated settlement the United States envisages the ultimate withdrawal of all United States forces from the region consistent with the aim of self-determination for each country of Indo-China. The United States will maintain its close ties with and support for the Republic of Korea ; the United States will support efforts of the Republic of Korea to seek a relaxation of tension and increased communication in the Korean peninsula. The United States places the highest value on its friendly relations with Japan ; it will continue to develop the existing close bonds. Consistent with the United Nations Security Council Resolution of 21st December 1971, the United States favours the continuation of the cease-fire between India and Pakistan and the withdrawal of all military forces to within their own territories and to their own sides of the cease-fire line in Jammu and Kashmir ; the United States supports the right of the peoples of South Asia to shape their own future in peace, free of military threat, and

firmer et de soutenir sert l'Europe et la paix. Elle sert la paix intérieure allemande et la nation.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 9, 1^{er} mars 1972.

18. Communiqué commun publié à l'issue de la visite du Président Nixon en République populaire de Chine

28 février 1972

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Richard Nixon, s'est rendu en République populaire de Chine du 21 au 28 février 1972 sur l'invitation de M. Chou En-lai, Premier ministre de la République populaire de Chine. Le Président était accompagné de Mme Nixon, du secrétaire d'Etat américain M. William Rogers, de M. Kissinger, l'assistant du Président, et d'autres personnalités officielles américaines.

Le Président Nixon a rencontré le 21 février le Président Mao Tsé-toung, chef du parti communiste chinois. Les deux leaders se sont livrés à un échange de vues sérieux et franc portant sur les relations sino-américaines et les affaires mondiales.

Au cours de ce voyage, des discussions étendues, sérieuses et franches ont eu lieu entre le Président Nixon et le Premier ministre Chou En-lai sur la normalisation des relations entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine, ainsi que sur d'autres sujets intéressant les deux parties. En outre, le secrétaire d'Etat américain, M. Rogers, et le ministre des affaires étrangères chinois, M. Chi Peng-fei, ont eu des entretiens qui se sont déroulés dans le même esprit.

Le Président Nixon et sa suite ont visité Pékin et des sites culturels, industriels et agricoles, et se sont également rendus à Hang-tchéou et Changhaï où, poursuivant leurs discussions avec les dirigeants chinois, ils ont pu voir des lieux également intéressants.

Les dirigeants de la République populaire de Chine et des Etats-Unis ont trouvé profitable l'occasion qu'ils avaient ainsi, après de si nombreuses années passées sans contacts entre les deux pays, d'échanger en toute franchise leurs points de vues sur des questions variées. Ils ont passé en revue la situation internationale, dans

laquelle des changements importants et de grands bouleversements sont en train de se produire, et exposé leurs positions et leurs attitudes respectives.

Du côté américain, on a déclaré que la paix en Asie et la paix dans le monde nécessitent des efforts, à la fois pour réduire les tensions immédiates et pour éliminer les causes fondamentales de conflit. Les Etats-Unis œuvreront pour une paix juste et sûre : juste, parce qu'elle satisfait les aspirations de liberté et de progrès des peuples et des nations ; sûre, parce qu'elle supprime le danger d'agressions étrangères. Les Etats-Unis soutiennent la liberté individuelle et le progrès social dont devraient bénéficier tous les peuples du monde, à l'abri de pressions ou d'interventions extérieures. Les Etats-Unis ont la conviction que l'effort visant à réduire les tensions est favorisé par l'amélioration des communications entre pays ayant des idéologies différentes, de manière à réduire les risques de confrontation résultant d'accidents, d'erreurs ou de malentendus. Les pays devraient entretenir entre eux des rapports fondés sur le respect mutuel et avoir la volonté de se livrer une concurrence pacifique, laissant aux résultats le soin de les départager en dernier ressort. Aucun pays ne devrait prétendre à l'infaillibilité et tout pays devrait être prêt à réviser ses propres positions dans l'intérêt du bien commun. Les Etats-Unis ont souligné qu'il devrait être permis aux peuples de l'Indochine de décider eux-mêmes de leur destin sans ingérence extérieure ; que leur objectif essentiel a toujours été une solution négociée ; et que la proposition en huit points présentée par la République du Vietnam et les Etats-Unis le 27 janvier 1972 constitue une base pour la réalisation de cet objectif. En l'absence d'un règlement négocié, les Etats-Unis envisagent le retrait ultérieur de toutes les forces américaines de la région, conformément à l'objectif prévoyant l'application du principe de l'autodétermination par tous les pays de l'Indochine. Les Etats-Unis maintiendront leurs liens étroits avec la République de Corée et leur soutien à ce pays. Ils soutiendront les efforts déployés par la République de Corée pour rechercher une réduction des tensions et un accroissement des communications à travers l'ensemble de la péninsule coréenne. Les Etats-Unis attachent la plus grande importance à leurs relations amicales avec le Japon ; ils continueront à développer les liens étroits qui existent entre les deux pays. En accord avec la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies du 21 décembre 1971, les Etats-Unis sont favorables au maintien du

without having the area become the subject of great power rivalry.

The Chinese side stated: Wherever there is oppression, there is resistance. Countries want independence, nations want liberation and the people want revolution — this has become the irresistible trend of history. All nations, big or small, should be equal; big nations should not bully the small and strong nations should not bully the weak. China will never be a super power and it opposes hegemony and power politics of any kind. The Chinese side stated that it firmly supports the struggles of all the oppressed people and nations for freedom and liberation and that the people of all countries have the right to choose their social systems according to their own wishes and the right to safeguard the independence, sovereignty and territorial integrity of their own countries and oppose foreign aggression, interference, control and subversion. All foreign troops should be withdrawn to their own countries.

The Chinese side expressed its firm support to the peoples of Vietnam, Laos and Cambodia in their efforts for the attainment of their goal and its firm support to the seven-point proposal of the Provisional Revolutionary Government of the Republic of South Vietnam and the elaboration of February this year on the two key problems in the proposal, and to the joint declaration of the summit conference of the Indo-Chinese peoples. It firmly supports the eight-point programme for the peaceful unification of Korea put forward by the Government of the Democratic People's Republic of Korea on 12th April 1971, and the stand for the abolition of the "United Nations Commission for the Unification and Rehabilitation of Korea". It firmly opposes the revival and outward expansion of Japanese militarism and firmly supports the Japanese people's desire to build an independent, democratic, peaceful and neutral Japan. It firmly maintains that India and Pakistan should, in accordance with the United Nations resolutions

on the India-Pakistan question, immediately withdraw all their forces to their respective territories and to their own sides of the cease-fire line in Jammu and Kashmir and firmly supports the Pakistan Government and people in their struggle to preserve their independence and sovereignty and the people of Jammu and Kashmir in their struggle for the right of self-determination.

There are essential differences between China and the United States in their social systems and foreign policies. However, the two sides agreed that countries, regardless of their social systems, should conduct their relations on the principles of respect for the sovereignty and territorial integrity of all States, non-aggression against other States, non-interference in the internal affairs of other States, equality and mutual benefit, and peaceful coexistence. International disputes should be settled on this basis, without resorting to the use or threat of force. The United States and the People's Republic of China are prepared to apply these principles to their mutual relations.

With these principles of international relations in mind the two sides stated that:

- progress toward the normalisation of relations between China and the United States is in the interests of all countries;
- both wish to reduce the danger of international military conflict;
- neither should seek hegemony in the Asia-Pacific region and each is opposed to efforts by any other country or group of countries to establish such hegemony; and
- neither is prepared to negotiate on behalf of any third party or to enter into agreements or understandings with the other directed at other States.

Both sides are of the view that it would be against the interests of the peoples of the world for any major country to collude with another

cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan et au retrait de toutes les forces militaires à l'intérieur de leurs territoires respectifs et de leur propre côté de la ligne de cessez-le-feu au Jammu et au Cachemire. Les États-Unis soutiennent le droit des peuples de l'Asie méridionale de construire leur propre avenir dans la paix, à l'abri de menaces militaires, et sans que la région devienne l'objet de la rivalité de grandes puissances.

Du côté chinois, on a déclaré : partout où il y a oppression, il y a résistance. Les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la libération et les peuples veulent la révolution — telle est la tendance irrésistible de l'histoire. Toutes les nations, grandes ou petites, devraient être égales ; les grandes nations ne devraient pas chercher à intimider les petites et les nations fortes ne devraient pas chercher à intimider les nations faibles. La Chine ne sera jamais une superpuissance et s'oppose aux politiques d'hégémonie et de puissance quelles qu'elles soient. La partie chinoise a déclaré qu'elle soutient fermement la lutte de toutes les nations et de tous les peuples opprimés pour leur liberté et leur libération et que les peuples de tous les pays ont le droit de choisir leurs systèmes sociaux selon leurs propres désirs, ainsi que celui de sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs propres pays et de s'opposer à l'agression, l'ingérence, la domination et la subversion étrangères. Toutes les troupes étrangères devraient être ramenées dans leurs propres pays.

La partie chinoise a exprimé son ferme soutien aux peuples du Vietnam, du Laos et du Cambodge dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre leur objectif, ainsi que son ferme soutien de la proposition en sept points du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam et de l'exposé plus détaillé fait, en février de cette année, des deux problèmes clés de cette proposition, ainsi que de la déclaration conjointe faite à la conférence au sommet des peuples indochinois. Elle soutient fermement le programme en huit points visant à l'unification pacifique de la Corée présenté par le gouvernement de la République démocratique populaire de Corée le 12 avril 1971, ainsi que la demande d'abolition de la « Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée ». Elle s'oppose fermement à la renaissance et à l'expansion du militarisme japonais et soutient fermement le désir du peuple japonais d'édifier un Japon indépendant, démocratique, pacifique et neutre. La partie chinoise maintient fermement

que l'Inde et le Pakistan devraient, conformément aux résolutions des Nations Unies sur la question indo-pakistanaise, retirer immédiatement toutes leurs forces et les ramener sur leurs territoires respectifs et de leur propre côté de la ligne de cessez-le-feu au Jammu et au Cachemire. Elle soutient fermement le gouvernement et le peuple pakistanais dans leur lutte pour sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté, ainsi que les peuples du Jammu et du Cachemire dans leur lutte pour le droit à l'autodétermination.

Il existe des différences fondamentales entre la Chine et les États-Unis sur le plan de leurs systèmes sociaux et de leurs politiques étrangères. Cependant, les deux parties sont tombées d'accord pour déclarer que les pays, indépendamment de leurs systèmes sociaux, devraient fonder leurs relations sur les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, de la non-agression contre les autres États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, de l'égalité et des avantages mutuels et de la coexistence pacifique. Les différends internationaux doivent être réglés sur ces bases, sans recours à l'usage ou à la menace de la force. Les États-Unis et la République populaire de Chine sont prêts à appliquer ces principes à leurs relations réciproques.

Compte tenu de ces principes de relations internationales, les deux parties ont déclaré ce qui suit :

- un progrès vers la normalisation des relations entre la Chine et les États-Unis est dans l'intérêt de tous les pays ;
- l'une et l'autre souhaitent réduire le danger de voir éclater un conflit international armé ;
- ni l'une ni l'autre ne devra chercher à établir une hégémonie en Asie et dans la région du Pacifique, et chacune se déclare opposée aux efforts de tout autre pays ou groupe de pays pour établir une telle hégémonie ;
- ni l'une ni l'autre partie n'est prête à négocier au nom d'une tierce partie ou à conclure avec l'autre des accords ou des ententes qui seraient dirigés contre d'autres États.

L'une et l'autre estiment qu'il serait contraire aux intérêts des peuples du monde qu'une des grandes puissances s'entende avec une autre

against other countries, or for major countries to divide up the world into spheres of interest.

The two sides reviewed the long-standing serious disputes between China and the United States. The Chinese side reaffirmed its position : The Taiwan question is the crucial question obstructing the normalisation of relations between China and the United States ; the Government of the People's Republic of China is the sole legal government of China ; Taiwan is a province of China which has long been returned to the motherland ; the liberation of Taiwan is China's internal affair in which no other country has the right to interfere ; and all United States forces and military installations must be withdrawn from Taiwan. The Chinese Government firmly opposes any activities which aim at the creation of "one China, one Taiwan", "one China, two governments", "two Chinas", and "independent Taiwan" or advocate that "the status of Taiwan remains to be determined".

The United States side declared : The United States acknowledges that all Chinese on either side of the Taiwan Strait maintain there is but one China and that Taiwan is a part of China. The United States Government does not challenge that position. It reaffirms its interest in a peaceful settlement of the Taiwan question by the Chinese themselves. With this prospect in mind, it affirms the ultimate objective of the withdrawal of all United States forces and military installations from Taiwan. In the meantime, it will progressively reduce its forces and military installations on Taiwan as the tension in the area diminishes.

The two sides agreed that it is desirable to broaden the understanding between the two peoples. To this end, they discussed specific areas in such fields as science, technology, culture, sports and journalism, in which people-to-people contacts and exchanges would be mutually beneficial. Each side undertakes to facilitate the further development of such contacts and exchanges.

Both sides view bilateral trade as another area from which mutual benefit can be derived, and agreed that economic relations based on equality and mutual benefit are in the interest of the peoples of the two countries. They agree

to facilitate the progressive development of trade between their two countries.

The two sides agreed that they will stay in contact through various channels, including the sending of a senior United States representative to Peking from time to time for concrete consultations to further the normalisation of relations between the two countries and continue to exchange views on issues of common interest.

The two sides expressed the hope that the gains achieved during this visit would open up new prospects for the relations between the two countries. They believe that the normalisation of relations between the two countries is not only in the interest of the Chinese and American peoples but also contributes to the relaxation of tension in Asia and the world.

President Nixon, Mrs. Nixon and the American party expressed their appreciation for the gracious hospitality shown them by the Government and people of the People's Republic of China.

Source : Weekly compilation of Presidential documents, 28th February 1972.

**19. Press conference by Mr. Scheel,
Federal German Minister for Foreign Affairs,
after the meeting of the
WEU Council of Ministers, Bonn**

3rd March 1972

(Extracts)

.....

Today's meeting of the Council of Ministers of Western European Union has again showed how useful it is for us to have such an instrument for concerting our views on political matters.

.....

It is easy to guess that we held a detailed discussion here in Bonn on European policy and particularly East-West relations in Europe.

.....

contre d'autres pays ou que des grandes puissances partagent le monde en sphères d'influence.

Les deux parties ont examiné les sérieux différends qui divisent de longue date la Chine et les Etats-Unis. La partie chinoise a réaffirmé sa position selon laquelle le problème de Formose est la question cruciale qui s'oppose à la normalisation des relations entre la Chine et les Etats-Unis. Le gouvernement de la République populaire de Chine est l'unique gouvernement légal de la Chine ; Formose est une province chinoise qui a été depuis longtemps restituée à la mère patrie ; la libération de Formose est une affaire intérieure chinoise dans laquelle aucun autre pays n'a le droit d'intervenir ; toutes les forces et installations militaires américaines doivent être retirées de Formose. Le gouvernement chinois s'oppose fermement à toute action ayant pour but la création d'« une Chine, une Formose », « une Chine, deux gouvernements », « deux Chines », ou « Formose indépendante », ou qui soutient que « le statut de Formose reste à définir ».

Du côté américain, on a déclaré que les Etats-Unis reconnaissent que tous les Chinois, de part et d'autre du détroit de Formose, affirment qu'il n'y a qu'une seule Chine et que Formose est une partie de la Chine. Le gouvernement des Etats-Unis ne conteste pas cette position. Il réaffirme l'intérêt qu'il porte à un règlement pacifique de la question de Formose par les Chinois eux-mêmes. Dans cette optique, il affirme que son objectif final est le retrait de toutes les forces et installations militaires américaines de Formose. En attendant, il réduira progressivement les effectifs et les installations militaires américaines à Formose au fur et à mesure que la tension diminuera dans cette région.

Les deux parties sont d'accord pour reconnaître qu'il est souhaitable d'élargir la compréhension entre les deux peuples. Dans ce but, elles ont débattu des domaines spécifiques, tels que la science, la technologie, la culture, les sports et le journalisme, dans lesquels des contacts et des échanges de peuple à peuple seraient mutuellement profitables. Chaque partie s'engage à faciliter le développement ultérieur de contacts et d'échanges de ce genre.

Les deux parties considèrent le commerce bilatéral comme un autre domaine pouvant offrir des avantages réciproques, et s'accordent pour estimer que des relations économiques fondées sur l'égalité et les avantages mutuels répondent

aux intérêts des peuples des deux pays. Elles sont d'accord pour faciliter le développement progressif des échanges commerciaux entre les deux pays.

Les deux parties ont convenu de demeurer en contact par des moyens divers et notamment l'envoi d'un représentant américain de haut rang qui se rendrait de temps en temps à Pékin pour des consultations concrètes destinées à promouvoir la normalisation des relations entre les deux pays et pour poursuivre des échanges de vues portant sur des sujets d'intérêt commun.

Les deux parties expriment l'espoir que les progrès réalisés au cours de ce voyage ouvriront de nouvelles perspectives aux relations entre les deux pays. Elles croient fermement que la normalisation des relations entre les deux pays répond non seulement aux intérêts des peuples chinois et américain, mais contribue également à la réduction des tensions en Asie et dans le monde.

Le Président Nixon, Mme Nixon et la délégation américaine expriment au gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine leur gratitude pour le très aimable accueil qui leur a été réservé.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA Documents, n° 2336, 28 février 1973.

19. Conférence de presse tenue par M. Scheel, Ministre allemand des affaires étrangères, à l'issue de la réunion du Conseil des Ministres de l'U.E.O. à Bonn

3 mars 1972

(Extraits)

.....

La réunion d'aujourd'hui du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale a montré une nouvelle fois combien il est utile que nous disposions d'un tel instrument pour une concertation mutuelle dans les questions politiques.

.....

Il est facile de concevoir que l'on a discuté ici à Bonn en détail de la politique européenne et avant tout des rapports Est-Ouest en Europe.

.....

I believe that thanks to these ever deeper consultations there is no longer room for gaps in the harmonisation of foreign policy.

.....

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 8th March 1972 (WEU translation).

**20. Speech by Mr. Heath,
British Prime Minister, to the
Foreign Press Association, London**

16th March 1972

(Extract)

.....

Let me speak first of Europe, for the negotiation of Britain's entry into the European Economic Community has been the main objective of this government in foreign affairs. The success of those negotiations is the most important event in British foreign policy since the defeat of Hitler. But signature of the treaty of accession marks an end as well as a beginning. It marks the beginning of a great new enterprise.

I believe that internally and externally the development of a united Europe can be a model of responsible and democratic evolution, and a source of inspiration and hope for the rest of the world. What are its main features likely to be ?

Internally, the countries of Western Europe need to bring together their economic and monetary policies if Western Europe is to exploit its resources to the full. We must work together much more effectively to generate the wealth necessary to meet the expectations of present and future generations, and to provide a strong base from which Europe can compete in the markets of the world.

Of course the economic and monetary aspects of integration must be seen as two sides of the same coin, and, while we must devise policies to reshape European industry to match the potential of the enormous home market, we must also find solutions to the problems of the regions and of the environment which are the funda-

mental challenges facing the peoples of Western Europe.

To tackle these tasks successfully, we need effective institutions at the centre and I have no doubt that the Community will meet this challenge. But if these ambitious hopes are to become reality the enthusiasm and support of member nations, of national parliaments, must be engaged. No solid and lasting construction could be made on any other basis, and, while Europe gains in strength and self-confidence, the economic integration to which we aspire will not, and cannot, be autarchic. Europe will remain highly dependent on world trade, and a major importer from the developed and developing world.

Looking outwards, it is clear that over the last ten years the States of Western Europe have accepted increasingly that their major foreign policy interests are virtually identical. Over the next ten years I believe we will see these common interests translated into effective common foreign policy as members observe, through practical experience, that policies co-ordinated with their Community partners prove more effective than those pursued alone.

In this way Europe will at last be capable of promoting and furthering its interests — of moving away from an unhappy dependence on the decisions of others to a position of active influence in the world. But this must not be a selfish foreign policy. It will, for example, include a prolonged effort to achieve a mutually advantageous détente with the other half of Europe.

It would be foolish to disregard the constantly increasing armed strength of the Soviet Union, and the old-fashioned class-ridden views still so prominent in the speeches and writings of communist ideologies. We must not therefore ignore our defences. Fundamental to this is the continued Alliance between Europe and North America. But neither should we hide behind physical defences. Ahead of us lie years of protracted and difficult discussion.

Je crois que ces consultations toujours plus intenses ne laissent plus subsister de faille dans l'harmonisation de la politique étrangère.

.....

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 10, 8 mars 1972.

**20. Discours prononcé par M. Heath,
Premier ministre britannique,
devant l'Association de la presse étrangère à
Londres**

16 mars 1972

(Extrait)

.....

Permettez-moi de parler d'abord de l'Europe, car la négociation de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Economique Européenne a été le principal objectif de ce gouvernement dans les affaires extérieures. Le succès de cette négociation est l'événement le plus important intervenu dans la politique étrangère britannique depuis la défaite d'Hitler, mais la signature du traité d'accession marque une fin aussi bien qu'un commencement. Elle marque le commencement d'une nouvelle et grande entreprise.

Je crois que, sur le plan intérieur et extérieur, la construction d'une Europe unie peut être un modèle d'évolution consciente et démocratique, et une source d'inspiration et d'espoir pour le reste du monde. Quelles seront ses principales caractéristiques ?

Sur le plan intérieur, il faut que les pays d'Europe occidentale unissent leurs politiques économiques et monétaires, si l'on veut que l'Europe exploite ses ressources à fond. Nous devons travailler ensemble de manière beaucoup plus efficace, afin de créer la richesse nécessaire pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures, et afin de constituer une base solide à partir de laquelle l'Europe pourra entrer en compétition sur les marchés du monde.

Bien entendu, les aspects économiques et monétaires de l'intégration doivent être considérés comme les deux côtés de la même pièce. Et, si nous devons imaginer des lignes d'action destinées à remodeler l'industrie européenne, afin de la faire correspondre au potentiel de l'énorme marché intérieur, nous devons également trouver

des solutions aux problèmes des régions et de l'environnement qui sont les problèmes fondamentaux qui se posent aux peuples de l'Europe occidentale.

Pour s'attaquer à ces tâches avec succès, il nous faut des institutions efficaces au centre, et il ne fait pour moi aucun doute que la Communauté relèvera ce défi. Mais si l'on veut que ces espoirs ambitieux deviennent réalité, l'enthousiasme et l'appui des nations membres, des parlements nationaux, doivent être engagés. Aucune construction solide et durable ne pourrait se faire sur une autre base. Et, alors que l'Europe acquerra plus de puissance et de confiance en soi, l'intégration économique à laquelle nous aspirons ne sera pas, et ne peut pas être, autarcique. L'Europe restera fortement tributaire du commerce mondial et un grand importateur de produits en provenance du monde industrialisé et en voie de développement.

Si l'on regarde vers l'extérieur, il est clair qu'au cours des dix dernières années, les États d'Europe occidentale ont de plus en plus admis que leurs intérêts majeurs en matière de politique étrangère sont pratiquement identiques. Au cours des dix prochaines années, je crois que nous verrons ces intérêts communs se traduire en une politique étrangère commune efficace, à mesure que les pays membres percevront, à la lumière de l'expérience pratique, que les lignes d'action coordonnées avec celles de leurs partenaires communautaires se révèlent plus efficaces que celles qu'ils poursuivent tout seuls.

De cette façon, l'Europe sera enfin capable de défendre ses intérêts — de s'éloigner d'une situation de fâcheuse dépendance vis-à-vis des décisions prises par d'autres pour acquérir une position marquée par une influence active dans le monde. Mais ce ne doit pas être une politique étrangère égoïste. Elle comportera, par exemple, un effort prolongé destiné à réaliser une détente mutuellement avantageuse avec l'autre moitié de l'Europe.

Il serait absurde de ne pas prêter attention à l'accroissement constant de la puissance armée de l'Union Soviétique et aux opinions périmées sur la lutte des classes que l'on rencontre encore si souvent dans les discours et écrits des idéologues communistes. Nous ne devons donc pas négliger nos défenses. Le maintien de l'alliance entre l'Europe et l'Amérique du Nord est fondamental à cet égard. Mais nous ne devons pas non plus nous retrancher derrière des défenses matérielles. Nous avons devant nous des années de discussions lentes à s'organiser et difficiles.

At present this centres on the proposed conference on security and co-operation in Europe. Our approach to this conference is realistic and constructive. So far, the Warsaw Pact seems more concerned with propaganda than with practical results. Whenever we have asked them to give evidence of the real content of their proposals, no explanation has been forthcoming.

We shall welcome a conference if it leads to practical results, including the better use of existing means of co-operation, and if it helps to reduce tension in Europe. In doing so we know we shall have the support and co-operation of our partners, but we shall need to go beyond high sounding phrases to tackle the real problems.

.....

Source : Central Office of Information, London.

**21. Press conference by Mr. Pompidou,
President of the French Republic, Paris**

16th March 1972

(Extract)

.....

Question : In a recent interview granted to the *Agence France-Presse*, Mr. Heath, whom you are meeting the day after tomorrow at Chequers, said in connection with European construction that for each issue, he felt it was important to move pragmatically and act effectively. No one, I imagine, doubts that you agree with Mr. Heath on this point. But I think it is appropriate to ask you a preliminary question, one on the rôle that Britain, in your opinion, will be called on to assume in the Community. For example, will it be a kind of balancing factor and will the pragmatism of Mr. Heath correspond to your own? And then if the Entente Cordiale is really renewed, as people are saying, what will become of French-German co-operation? Lastly, my apologies, Mr. President, for being so long but I would still like to ask one last question which, by the way, is personal : the last time you met Chancellor Willy Brandt, the idea of setting up

a permanent political secretariat for the Community was put forward. Here is my question : Do you welcome this idea? Some people, not all of whom are to be found in the opposition, think that it would start a trend in, not to say an agonising reappraisal of, France's European policy that in its time has been called Gaullist?

Answer : Well, I would like to answer you by considering the entire problem of Europe and situating it in relation to the rest, because, in many respects, today's world is fascinating.

We have seen and we are seeing gigantic complexes — based on area, size of population, economic or military strength or on one or another of these elements — being created. This is the case of the United States, the Soviet Union and China, and that is becoming the case of Japan, the Union of India and Brazil. Others will follow, and I would like to point out that these great complexes, whatever their origin or age, their past or present, are all somehow motivated by a feeling of national unity, I might even say national passion. This is the case of the United States, despite the diversity of ethnic origins. This is what the Soviet Union achieved over an immense territory stretching from Europe to Asia where people, you can be sure, espouse Russian patriotism. This is the case of China which in turn is achieving this through a system which is revolutionary compared to the recent past but which still embodies a tradition going back thousands of years. This is also the case of others, of course. But considering all that, what is the situation of the European nations?

They are quite small in area, with a medium-sized population, an economic potential which is great but which is limited in absolute value, but if you put all that together, you come up with a power equal to any other in many areas.

The area is still small, it is true, and is only larger than that of Japan, among the names I mentioned. The population is still smaller than that of China or the Union of India but it is greater than that of all the others. Economic production is surpassed only by that of the United States, and Europe's commercial strength ranks first in the world. What an incentive to unite! Everything encourages it : geography, life style, a particular concept of democracy and an obvious political and economic advantage. Only history seems to oppose this development insofar

A l'heure actuelle, la discussion est axée sur le projet de conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous abordons cette conférence dans un esprit réaliste et constructif. Jusqu'à présent, le Pacte de Varsovie semble bien se préoccuper davantage de propagande que de résultats pratiques. Chaque fois que nous avons demandé aux pays qui en font partie de fournir la preuve du contenu réel de leurs propositions, aucune explication n'a été présentée.

Nous accueillerons une conférence avec faveur si elle conduit à des résultats pratiques, y compris un meilleur usage des moyens de coopération actuels, et si elle contribue à diminuer la tension en Europe. Ce faisant, nous savons que nous aurons le soutien et la coopération de nos partenaires, mais il nous faudra aller au-delà de formules retentissantes pour nous attaquer aux véritables problèmes.

.....

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, *Textes et Déclarations*, n° 9, 20 mars 1972.

**21. Conférence de presse tenue par
M. Pompidou, Président de la
République Française, à Paris**

16 mars 1972

(Extrait)

.....

Question : M. le Président, dans une interview récente accordée à l'Agence France-Presse, M. Edward Heath, que vous devez rencontrer après-demain aux Chequers, a dit à propos de la construction européenne que, pour chaque cas, l'important pour lui est de procéder de façon pragmatique et d'agir efficacement. Je pense que personne ne doute que sur ce point vous soyez d'accord avec M. Heath. Mais c'est là qu'il convient de vous poser une question préalable sur le rôle précisément que la Grande-Bretagne est appelée selon vous à remplir au sein de la Communauté. Par exemple, y sera-t-elle un facteur d'équilibre et le pragmatisme de M. Edward Heath coïncidera-t-il avec le vôtre et puis, si l'entente cordiale est renouvelée, que deviendra la coopération franco-allemande ? Enfin, excusez-moi, M. le Président, d'être aussi long, mais je voudrais encore vous poser une dernière question qui, d'ailleurs, vous est personnelle, vous

concerne personnellement : lors de votre dernière rencontre avec le Chancelier Willy Brandt, l'idée de la création d'un secrétariat politique permanent de la Communauté a été lancée. Voici ma question : êtes-vous favorable à cette idée dont certains, et qui ne sont pas tous dans l'opposition, peuvent penser qu'elle amorcerait une évolution, pour ne pas dire une révision déchirante de la politique européenne française que l'on a appelée en son temps gaulliste ?

Réponse : Eh bien, je voudrais vous répondre... en prenant, en effet, tout le problème de l'Europe et en le situant par rapport à tout le reste, car à bien des égards le monde actuel est fascinant.

Nous avons vu, ou nous voyons, se créer d'énormes ensembles fondés sur l'étendue, la masse de la population, la puissance économique ou militaire, ou sur l'une ou l'autre de ces réalités. C'est le cas des Etats-Unis, de l'Union Soviétique, de la Chine ; cela devient le cas du Japon, de l'Union Indienne, du Brésil ; d'autres suivront. Et je voudrais que vous remarquiez que ces grands ensembles, quels que soient leur origine, leur ancienneté, leur passé récent, sont tous comme portés par un sentiment d'unité nationale, et je dirai de passion nationale. C'est le cas des Etats-Unis, malgré les diversités d'origine de leur population ; c'est ce que l'Union Soviétique a réalisé sur un immense territoire euro-asiatique dont les populations adhèrent, n'en doutons pas, au patriotisme russe ; c'est le cas de la Chine qui le réalise à son tour dans un système qui est révolutionnaire par rapport à un passé récent, mais qui recouvre en réalité une tradition millénaire. Et c'est le cas des autres bien sûr. Et, en face de cela, quelle est la situation des nations européennes ?

Une très faible étendue, une population moyenne, une capacité économique qui est grande, mais qui en valeur absolue reste limitée, et si, par contre, on les met ensemble, alors on obtient une puissance égale dans bien des domaines à n'importe quelle autre.

L'étendue reste faible, il est vrai, elle n'est supérieure qu'à celle du Japon, parmi les noms que j'ai cités. La population est encore inférieure à celle de la Chine ou de l'Union Indienne, mais elle est supérieure à celle de tous les autres. La production économique n'est dépassée que par celle des Etats-Unis et la puissance commerciale est la première du monde. Quelle incitation à s'unir ! Tout y pousse, la géographie, le mode de vie, une certaine conception de la démocratie et un intérêt politique et économique évident. Seule l'histoire vient contrarier cette évolution,

as these European nations all have an age-old tradition, language, national pride and the memory of their confrontations. But if we do not build Europe, European nations will be completely eclipsed by all those great complexes I mentioned. From that point of view history can also come to our aid insofar as these European nations are accustomed, and have thus acquired the need, to play a rôle in the world. So, we must build Europe while respecting of course the individuality of the nations which compose it. If not, it will fail.

The goal is certainly not easy to attain and there are and will continue to be many obstacles, from within and from without. The main thing is to begin, and what is important above all is political determination. It is my conviction that France does have this political determination. It is true that our basic need for clarity sometimes causes us not to conceal the difficulties. It is true that what some people call our taste for balance, which is perhaps our taste for realism, prompts us to lay out the stages and sometimes the limits. But France fully agrees on the final goal, at least as much as our partners do. I think that this is also why our partners unanimously asked us to convene a summit conference in the fall which I will chair.

I must still be discreet about the problems which will be discussed and consequently the progress which will be made, as you will understand. Whether it concerns economic and monetary union, which has begun, or the creation of a political secretariat for the Ministers for Foreign Affairs, which I hope will have its headquarters in Paris, or eventually a permanent Council of Secretaries of State for European Affairs, or — as Mr. Heath and Mr. Brandt said — making the various Community bodies more effective and improving their relations ; all that is part of the discussions which have begun to take shape between governments. I do not want to seem here to be asserting a French prerequisite, but it goes without saying that we have specific positions on all these questions. I discussed them recently with Chancellor Brandt ; I will discuss them the day after tomorrow with the British Prime Minister, and all the European leaders will discuss them between now and the fall in one way or another.

What I would like to stress, and your question invites me to do so, is the basic importance of Community enlargement with the entry of a number of countries, first and foremost the entry of Britain.

The creation of the Europe of Six did in fact immediately present the problem for Britain of its place and rôle in the world. It could be feared that acute and permanent tension might appear between Britain and an ensemble whose frontiers enclose quite curiously the former Napoleonic Empire. This is a concern which General de Gaulle expressed to me in 1958 when he was weighing France's possible adhesion to the Treaty of Rome. But if one admitted that Britain could not remain outside forever, then the question arose as to the conditions of its entry. Did it really mean dissolving the Community into a sort of vast Atlantic free trade zone — actually dominated, like it or not, by the United States — or on the contrary anchoring Britain securely to Europe, thus giving the latter its real dimensions and possibilities and stressing the identity of this Europe vis-à-vis the entire world, including the United States, a friend and ally of course, but situated on another continent ?

That is the question General de Gaulle, as you know, sought to clarify, in the spring of 1969 I believe, and that is the question around which my talks with the British Prime Minister in the spring of 1971 centred. Because Mr. Heath's sincerity and the clarity of his statements prevailed upon me, these talks made it possible to pave the way for the treaty of adhesion. Now, as you said, this adhesion goes far beyond the simple idea of Community enlargement. It is not simply the external rôle of Europe that will be changed ; it is the internal future of Europe, of European nations and consequently the future of the French people on all levels.

To associate oneself closely with the oldest democracy in the world is to stress that France remains faithful to the representative system, that is, to the choice of leaders by the people through free elections and the party system. To join with a people which, perhaps more than any other people in the world, is concerned with

dans la mesure où ces nations européennes ont toutes une réalité séculaire, une langue, une fierté nationale et le souvenir de leurs affrontements. Mais, si on ne fait pas l'Europe, les nations européennes seront complètement éclipsées par tous ces grands ensembles que j'ai nommés et, de ce point de vue-là, d'ailleurs, l'histoire peut venir à notre secours, dans la mesure où ces nations européennes ont l'habitude et, donc, ont contracté le besoin de jouer un rôle mondial. Il s'agit donc de faire l'Europe, à condition, bien entendu, et pour toutes les raisons que j'ai dites, de respecter la personnalité des nations qui la composeront, faute de quoi l'affaire capotera.

L'objectif n'est certainement pas facile à atteindre et bien des obstacles se dressent et se dresseront de l'intérieur et de l'extérieur, mais l'essentiel, c'est d'entreprendre et, ce qui importe avant tout, c'est la volonté politique. Or, j'affirme ici que cette volonté politique, la France l'a ! Il est vrai que notre besoin inné de clarté nous amène quelquefois à ne pas dissimuler les difficultés. Il est vrai que ce qu'on appelle notre goût de la mesure et qui est peut-être notre goût du réalisme, nous amène à marquer les étapes et quelquefois les limites. Mais la France, sur l'objectif final, est entièrement d'accord et au moins autant que n'importe lequel de nos partenaires. C'est d'ailleurs, je pense, pour cette raison que nos partenaires à l'unanimité nous ont demandé de réunir une conférence au sommet qui se tiendra à l'automne sous ma présidence.

Sur les problèmes qui seront évoqués et, par conséquent, sur les progrès qui vont être faits, vous comprendrez que je sois, aujourd'hui, discret. Qu'il s'agisse de cette union économique et monétaire qui a commencé, qu'il s'agisse de la création d'un secrétariat politique à la disposition des ministres des affaires étrangères et dont j'espère bien qu'il siègera à Paris, qu'il s'agisse éventuellement d'un conseil permanent de secrétaires d'Etat aux affaires européennes, qu'il s'agisse, comme l'a dit M. Heath, comme l'a dit M. Brandt, de rendre les différents organes de la Communauté plus efficaces et d'améliorer leurs rapports, tout cela fait partie des discussions qui ont commencé à se nouer entre les gouvernements et je ne voudrais pas paraître ici affirmer un préalable français. Mais il va de soi que nous avons, sur toutes ces questions, des positions précises ; j'en ai parlé récemment avec le Chancelier Brandt. Je vais en parler après-demain avec le Premier ministre britannique et nous en parlerons d'ici l'automne, d'une manière ou d'une autre, avec tous les dirigeants européens.

Ce sur quoi je voudrais insister, votre question m'y invite d'ailleurs, c'est sur le caractère essentiel que revêt l'élargissement de la Communauté par l'entrée d'un certain nombre de pays et d'abord par l'entrée de la Grande-Bretagne.

La création de l'Europe des Six avait en effet posé immédiatement pour la Grande-Bretagne le problème de sa place et de son rôle dans le monde, et l'on pouvait craindre qu'il ne s'instituât entre elle et un ensemble dont les frontières recouvrent assez curieusement celles de l'ancien Empire napoléonien, une tension vive et permanente. C'est une préoccupation que d'ailleurs le Général de Gaulle m'avait exprimée dès 1958 à un moment où il s'interrogeait sur l'adhésion éventuelle de la France à ce Traité de Rome. Mais si l'on admet que la Grande-Bretagne ne pouvait pas rester éternellement en dehors, alors se posait la question des conditions de son entrée. S'agissait-il, en effet, de dissoudre la Communauté dans une sorte de vaste zone de libre-échange atlantique, dominée de fait, qu'on le veuille ou non, par les Etats-Unis ? S'agissait-il, au contraire, d'amarrer solidement la Grande-Bretagne à l'Europe, de donner ainsi à cette dernière ses véritables dimensions et ses possibilités et de marquer l'identité de cette Europe vis-à-vis de tout le monde, y compris vis-à-vis des Etats-Unis, amis certes, alliés certes, mais enfin situés sur un autre continent ?

C'est la question que le Général de Gaulle, vous le savez, a cherché à élucider au printemps de 1969, je crois, et c'est la question qui fut au centre de mes entretiens avec le Premier ministre britannique au printemps de 1971. C'est parce que la sincérité de M. Heath et la netteté de ses déclarations m'ont convaincu que ces entretiens ont permis d'ouvrir la voie au traité d'adhésion. Or, comme vous l'avez dit, cette adhésion dépasse de très loin la simple notion d'élargissement de la Communauté. Ce n'est pas simplement le rôle extérieur de l'Europe qui en sera modifié, c'est l'avenir interne de l'Europe et des nations européennes et, par conséquent, l'avenir des Français sur tous les plans.

S'associer étroitement avec la plus vieille démocratie du monde, c'est souligner que la France reste fidèle au régime représentatif, c'est-à-dire au choix des dirigeants par le peuple grâce à des élections libres et au pluralisme des partis. S'unir à un peuple qui a peut-être plus que tout autre au monde le souci de garder son

keeping its national identity, is also to make the choice in favour of a formula for Europe which will conserve the individuality of the nations which compose it. I would even go so far as to say that to welcome a country which, like France, has been a colonial power and which has maintained a special interest in a number of developing countries, especially African countries, means that this Europe must have vis-à-vis these countries an intelligent, that is, generous policy, and must organise, in one way or another, a sort of permanent association between Europe and many African countries while respecting of course the independence of all. To welcome a country whose industry is old and powerful, which is traditionally open to the outside and whose prosperity depends to a large extent on trade, is to confirm the choice that Europe and France have made in favour of free competition inside and also outside. Consequently, for France it means deciding to put herself in a position to meet this competition and thus for our industry it means making an effort for greater expansion and productivity.

Having wanted and having obtained Britain's acceptance of all the principles of the agricultural common market — Community preferences, unity of prices and financial solidarity — means that new developments and new outlets are opening up for our agriculture, but it also means that the French Government is committed to defending the agricultural common market against all pressures which are appearing or will appear.

Lastly, it is enough to read the list of countries which will compose the new Community to see that they all share a common tradition of civilisation, both Christian and rationalist, although each one has put its special stamp on it. As I have said elsewhere, there has not been one European homeland for ages, but there is a European man, there is a European civilisation. And we must preserve and adapt it to the evolution of the world and to the hopes of youth.

For all these reasons, Britain's adhesion, I repeat, means far more than simple enlargement. A new Europe is being created which will assert itself and on which the future of the European peoples, and consequently that of all French people, will depend in the political, economic, social and human areas.

And that is why, gentlemen, I say to you, and through you to all French people, that

Community enlargement must be ratified by each French man and woman.

The government, which since the beginning of this session of parliament has been studying this matter in accordance with our constitution, intends to propose that I proceed with a referendum. It would have been easy to use parliamentary procedure. I am convinced that the government would have had no difficulty in finding in the two assemblies a large majority aware both of the importance of the stakes and of the solution needed. But is it by chance that our constitution includes among the few subjects which might be submitted to a referendum the ratification of a treaty which, without infringing on the constitution, might have consequences on the functioning of institutions? This text is really prophetic.

Having assumed personal responsibility, first in The Hague, then in my talks with Mr. Heath, and finally by authorising the signing of the treaty, I believe that it is my duty and that it is basically democratic to call on the French people, who elected me directly, to state their position directly on this European policy.

Ladies and gentlemen, I think I have said enough to satisfy your curiosity and give you material for your commentaries, so I will say good-bye.

Source : French Embassy, New York.

22. Questions discussed by Mr. Pompidou, President of the French Republic, and Mr. Heath, British Prime Minister, at Chequers

18th-19th March 1972

1. Evolution of Western Europe :
 - aims of the summit conference to be held in Paris in October 1972 ;
 - external relations and responsibilities of the enlarged Community ;
 - economic and monetary union and social progress, international monetary developments and industrial and regional policy ;

identité nationale, c'est aussi faire le choix pour l'Europe d'une formule qui préservera la personnalité des nations qui la composent. Je dirai même qu'accueillir un pays qui, comme la France, a été une puissance coloniale et qui en a gardé un intérêt particulier pour un certain nombre de pays en voie de développement, notamment africains, c'est dire que cette Europe devra avoir vis-à-vis de ces pays une politique intelligente, c'est-à-dire généreuse, et organiser d'une manière ou d'une autre une sorte d'association permanente entre l'Europe et beaucoup de pays africains, dans le respect, bien sûr, de l'indépendance de tous. Accueillir un pays dont l'industrie est ancienne et puissante, qui est traditionnellement ouvert sur l'extérieur, dont la prospérité dépend en grande partie du commerce, c'est confirmer le choix que l'Europe et que la France ont fait de la libre concurrence interne et également vers l'extérieur, et c'est, par conséquent, pour la France, décider qu'il faudra qu'elle se mette en mesure d'affronter cette concurrence et donc que notre industrie devra faire un nouvel effort pour son expansion et pour sa productivité.

Avoir voulu et avoir obtenu que la Grande-Bretagne accepte tous les principes du Marché commun agricole, préférences communautaires, unité des prix, solidarité financière, cela veut dire que de nouveaux développements et de nouveaux débouchés s'ouvrent à notre agriculture, mais cela veut dire aussi que le gouvernement français s'engage à défendre le Marché commun agricole contre toutes les pressions qui se manifestent et se manifesteront.

Et, enfin, il suffit de lire la liste des pays qui vont composer la nouvelle Communauté pour voir qu'ils ont tous en commun une même tradition de civilisation à la fois chrétienne et rationaliste, même si chacun y a mis sa marque particulière. Je disais en d'autres lieux qu'il n'y a plus depuis longtemps de patrie européenne, mais il y a un homme européen, il y a une civilisation européenne et il s'agit de la préserver et de l'adapter à l'évolution du monde et aux aspirations de la jeunesse.

Pour toutes ces raisons, l'adhésion de la Grande-Bretagne, je le répète, dépasse de beaucoup la simple notion d'élargissement. C'est une Europe nouvelle qui se crée et qui va s'affirmer, et dont dépendra l'avenir des peuples européens, et par conséquent, de tous les Français, dans le domaine politique, économique, social et humain.

Et voilà pourquoi, Messieurs, je vous déclare, et à travers vous et par delà vos personnes à

tous les Français, qu'il faudra que l'élargissement de la Communauté soit ratifié par chaque Française et par chaque Français.

Le gouvernement qui en a délibéré, a l'intention, conformément à notre Constitution, dès le début de la session parlementaire, de me proposer de procéder par la voie du referendum. Il eut été facile d'utiliser la procédure parlementaire ; je suis convaincu que le gouvernement n'aurait eu aucun mal à trouver dans les deux assemblées une large majorité consciente et de l'importance de l'enjeu et de la solution nécessaire. Mais est-ce par hasard que notre Constitution a prévu expressément parmi les rares matières pouvant faire l'objet d'un referendum, la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, peut avoir une incidence sur le fonctionnement des institutions ? Ce texte est réellement prophétique.

Ayant pris moi-même des responsabilités personnelles à La Haye d'abord, dans mes entretiens avec M. Heath ensuite, en autorisant enfin la signature du traité, j'estime qu'il est de mon devoir et qu'il est fondamentalement démocratique, d'appeler tous les Français qui m'ont élu directement à se prononcer directement sur cette politique en faveur de l'Europe.

Mesdames et Messieurs, je crois vous en avoir assez dit pour satisfaire votre curiosité et pour nourrir vos commentaires, et je vous dis : à bientôt.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

22. Objet des entretiens entre M. Pompidou, Président de la République Française, et M. Heath, Premier ministre britannique, aux Chequers

18-19 mars 1972

1. Evolution de l'Europe occidentale :

- objectifs à fixer pour la conférence au sommet qui doit avoir lieu à Paris en octobre 1972 ;
- relations extérieures et responsabilités de la Communauté élargie ;
- union économique et monétaire et progrès social, développements monétaires internationaux et politique régionale et industrielle ;

- structure of the institutions of the enlarged Community and progress in the political field :
 - rôle of the Commission ;
 - work of the European Parliament ;
 - political consultations and creation of a secretariat.
2. International monetary and trade matters :
- joint approach to economic and monetary union ;
 - reform of the international monetary system ;
 - international trade in the framework of GATT.
3. The Community's relations with other parts of the world :
- the United States ;
 - Japan ;
 - communist countries ;
 - conference on security and co-operation in Europe.
4. Review of :
- the Middle East ;
 - President Nixon's visit to China.
5. Bilateral questions :
- backing for Concorde ;
 - progress of the Channel tunnel project.

Source : Summary of a note issued on 21st March 1972 by the Press Service of the British Embassy, Paris.

23. Speech by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to the Fifteenth Soviet Trades Union Congress, Moscow

20th March 1972

(Extract)

.....

...in the great and many-sided work that is now being done by the governments and public

circles of many States to lay the groundwork for a lasting peace in Europe, it is necessary to overcome the resistance of certain forces in the West which do not want a détente in Europe and oppose it in every way. It is precisely these forces that are trying to hinder preparations for an all-European conference and are inventing various pretexts to delay its convocation. There is being put abroad, for instance, the absurd idea that the proposal to hold the conference, and our policy in Europe in general, are directed towards laying a mine under the European Economic Community or, as it is usually called, the Common Market. This evidently requires some clarification.

The Soviet Union is far from ignoring the situation that actually exists in Western Europe, including the existence of such an economic grouping of capitalist countries as the Common Market. We closely follow the activities of the Common Market and its evolution. Our relations with those taking part in that grouping, naturally, will depend on the extent to which they for their part recognise the realities existing in the socialist parts of Europe, and in particular the interests of the member countries of the Council for Mutual Economic Assistance. We are for equality in economic relations and we are against discrimination.

.....

Source : Soviet News, 28th March 1972.

24. Resolution on the implementation of the first phase of the economic and monetary union adopted by the Council of the European Communities, Brussels

21st March 1972

I. With a view to reinforcing the effectiveness of the application of the Council decision of 22nd March 1971 on the strengthening of co-ordination between the short-term economic policies of the member States, the following provisions are adopted :

(1) In all cases when a member State contemplates measures or decisions which do not follow the economic policy guidelines defined by the Council, consultation prior to the application of such measures or decisions shall be held within

- structures des institutions de la Communauté élargie et progrès dans le domaine politique :
 - rôle de la Commission ;
 - examen du fonctionnement du Parlement européen ;
 - consultations politiques et création d'un secrétariat.
2. Questions monétaires internationales et échanges commerciaux :
- démarche commune sur la voie de l'union économique et monétaire ;
 - réforme du système monétaire international ;
 - examen de la question des échanges internationaux dans le cadre du GATT.
3. Relations de la Communauté avec les autres parties du monde :
- Etats-Unis ;
 - Japon ;
 - pays communistes ;
 - conférence de sécurité et de coopération européenne.
4. Tour d'horizon :
- Proche-Orient ;
 - visite du Président Nixon en Chine.
5. Questions bilatérales :
- soutien des efforts en vue de la production du Concorde ;
 - avancement du projet de tunnel sous la Manche.

Source: Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, De source britannique, n° 10, 21 mars 1972 (résumé).

23. Discours prononcé par M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, au XV^e Congrès des syndicats soviétiques à Moscou

20 mars 1972

(Extrait)

.....

Dans le grand travail accompli dans tous les domaines à l'heure actuelle par les gouvernements

et l'opinion publique de beaucoup d'Etats en vue de jeter les fondements d'une paix durable en Europe, il faut surmonter la résistance de certaines forces en Occident, qui ne veulent pas de la détente en Europe et font tout pour lui faire obstacle. Ce sont ces forces qui cherchent à compliquer la préparation de la conférence européenne, inventant toutes sortes de prétextes pour retarder sa convocation. Elles suggèrent, par exemple, ce qui est absurde, que la proposition d'organiser la conférence et que notre politique, en général, en Europe tendraient à miner la Communauté économique européenne ou, comme on l'appelle ordinairement, le Marché commun. Il est apparemment indispensable de dire quelques mots à ce propos.

L'Union Soviétique n'ignore nullement la situation réelle qui s'est créée en Europe occidentale, ni, en particulier, l'existence d'un groupement économique des pays capitalistes comme le Marché commun. Nous suivons attentivement les activités du Marché commun et son évolution. Nos relations avec les participants à ce groupement dépendront, naturellement, de la mesure dans laquelle ils reconnaîtront, pour leur part, les réalités qui se sont établies dans la partie socialiste de l'Europe, et notamment les intérêts des pays membres du Conseil d'entraide économique. Nous sommes pour l'égalité dans les échanges économiques et contre la discrimination.

.....

Source: Etudes Soviétiques, n° 239, Supplément n° 5, avril 1972.

24. Résolution concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire adoptée par le Conseil des Communautés européennes et les Représentants des gouvernements des Etats membres à Bruxelles

21 mars 1972

I. En vue de renforcer l'efficacité d'application de la décision du Conseil en date du 22 mars 1971 relative au renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres, les dispositions suivantes sont arrêtées :

(1) Dans tous les cas où un Etat membre envisage des mesures ou décisions qui s'écartent des orientations de politique économique définies par le Conseil, une consultation préalable à l'application de ces mesures ou décisions se tient

the Co-ordinating Committee referred to in point 2 hereafter.

(2) To ensure permanent mutual information between member States on their short-term economic and financial policies and the co-ordination of those policies within the framework of the economic policy guidelines defined by the Council, a committee shall be set up within the Council composed of one special representative of the Minister or Ministers responsible in each member State and one Commission representative. If necessary the meetings of this committee shall also be attended by the Chairmen of the Short-Term Economic Policy Committee and the Budgetary Policy Committee.

This committee will work in close collaboration with the Permanent Representatives' Committee, particularly for preparing the three Council meetings devoted to the co-ordination of economic policies, and the Council meetings devoted to the prior consultations referred to in point I.1 above.

(3) As soon as possible after receiving the opinion of the competent committees, the Commission will submit to the Council a proposal for a directive aimed at promoting stability, growth and full employment in the Community.

II. In order to initiate, without delay, projects in the regional and structural field which are necessary for the achievement of economic and monetary union in good time, the Council records its agreement in principle :

- (1) that the EAGGF may be used from 1972 for regional development projects ;
- (2) that either a regional development fund should be set up or any other system of Community resources suitable for use in regional development should be instituted.

It invites the Commission to submit proposals to it in accordance with point III.4 of the resolution of 22nd March. It will take the necessary decisions on the Commission's proposals before 1st October 1972.

III. (1) As a first step towards the creation of a unified monetary area within the framework of the international system, the Council asks the central banks of the member States to reduce progressively the present gap between the exchange rates of those of the member States' currencies which have appreciated the most, and

which have appreciated the least in value, using to the full the margins of fluctuation permitted by the IMF at world level.

To this end, for an initial period, during which the procedures will be applied on an experimental basis, the central banks are asked to intervene on the respective exchange markets according to the following principles :

- (a) with effect from a date to be determined by the governors of the central banks, interventions will be carried out in Community currencies on the basis of the margins recorded on the markets on that date ;
- (b) as these limits become narrower, the margins referred to in point (a) will be narrowed and will no longer be widened ;
- (c) on 1st July 1972 at the latest, the actual gap between the currencies of two member States may not exceed 2.25 %.

In accordance with the Council resolution of 22nd March 1971, the longer-term objective is still the elimination of any margin of fluctuation between Community currencies.

(2) To this end, the central banks are asked to intervene on the foreign exchange markets in their countries in accordance with the following principles :

- in Community currencies, if the exchange rates of the latter reach the maximum fluctuation limit authorised under point 1 on the foreign exchange market in question ;
- in United States dollars, if the exchange rate of the dollar reaches the maximum fluctuation limit authorised by the rules of the International Monetary Fund on the foreign exchange markets in question ;
- within these fluctuation limits, only after a joint decision by the central banks.

(3) The central banks are asked to settle the balances arising out of interventions in Community currencies within a period of one month, except where the Committee of Governors of Central Banks has agreed otherwise. The terms and conditions will be laid down by the central banks, and the method of settling the balances is to be determined in accordance with the structure of the monetary reserves of the debtor country.

au sein du Groupe de coordination visé au point 2 ci-après.

(2) Pour assurer l'information réciproque et permanente des Etats membres sur leurs politiques économiques et financières à court terme et la coordination de ces politiques dans le cadre des orientations de politiques économiques définies par le Conseil, il est créé auprès du Conseil un groupe composé d'un seul représentant spécial du ou des ministres compétents dans chaque Etat membre et du représentant de la Commission. Assistent aux réunions de ce groupe, le cas échéant, les présidents du Comité de politique conjoncturelle, du Comité monétaire et du Comité de politique budgétaire.

Ce groupe collabore étroitement avec le Comité des Représentants Permanents notamment pour la préparation des trois sessions du Conseil consacrées à la coordination des politiques économiques, ainsi que des sessions du Conseil consacrées aux consultations préalables visées au point I. 1. ci-dessus.

(3) La Commission, après avoir pris l'avis des comités compétents, présentera au Conseil, dans les meilleurs délais, une proposition de directive visant à promouvoir la stabilité, la croissance et le plein emploi dans la Communauté.

II. Afin d'engager sans attendre les actions dans le domaine régional et structurel nécessaires à la réalisation à terme de l'union économique et monétaire, le Conseil marque son accord de principe :

- (1) pour que le F.E.O.G.A. puisse être utilisé dès 1972 pour des actions de développement régional ;
- (2) pour que ou bien soit créé un Fonds de développement régional, ou bien soit mis en œuvre tout autre système de ressources communautaires appropriées à consacrer au développement régional.

Il invite la Commission à le saisir de propositions conformément au point III. 4. de la résolution du 22 mars. Il prendra les décisions nécessaires sur les propositions de la Commission avant le 1^{er} octobre 1972.

III. (1) Pour faire un premier pas vers la formation d'une zone monétaire individualisée dans le cadre du système international, le Conseil invite les Banques centrales des Etats membres à réduire progressivement, tout en utilisant pleinement les marges de fluctuation admises par le F.M.I. sur le plan mondial, l'écart instantané

entre le cours de la plus appréciée et le cours de la moins appréciée des monnaies des Etats membres.

A cette fin, pour une première phase pendant laquelle les procédures seront expérimentées, les Banques centrales sont invitées à intervenir sur les marchés de change respectifs selon les principes suivants :

- (a) à partir d'une date qui sera fixée par les gouverneurs des Banques centrales, les interventions seront effectuées en monnaies communautaires, sur la base des marges constatées sur les marchés à cette date ;
- (b) au fur et à mesure que ces limites viendront à se rétrécir, les marges visées au point (a) ci-dessus seront rétrécies et ne seront plus élargies ;
- (c) au plus tard le 1^{er} juillet 1972, l'écart instantané entre les monnaies de deux Etats membres ne pourra excéder 2,25 %.

Conformément à la résolution du Conseil du 22 mars 1971, l'objectif à plus long terme demeure l'élimination de toute marge de fluctuation entre les monnaies de la Communauté.

(2) A cette fin, les Banques centrales sont invitées à intervenir sur les marchés de devises de leurs pays selon les principes suivants :

- en monnaies communautaires, si leurs cours atteignent sur le marché de devises concerné la limite de fluctuation maximale autorisée selon le point 1 ;
- en dollars US, si le cours du dollar atteint sur le marché de devises concerné la limite de fluctuation maximale autorisée en vertu des règles du Fonds Monétaire International ;
- à l'intérieur de ces limites de fluctuation seulement après décision concertée des Banques centrales.

(3) Les Banques centrales sont invitées à régler les soldes résultant d'interventions en monnaies communautaires dans le délai d'un mois, sauf exception à convenir au sein du Comité des gouverneurs des Banques centrales. Les modalités seront fixées par les Banques centrales, le mode de règlement des soldes devant s'orienter en fonction de la structure des réserves monétaires du pays débiteur.

(4) In the present circumstances, the Council considers it important that the Monetary Committee and the Committee of Governors of Central Banks should submit, not later than 30th June 1972, a report on the organisation, the functions and the statute of a European monetary co-operation fund, in accordance with point III.8 of the Council resolution of 22nd March 1971.

The Council will act on the conclusions of this report before the end of 1972.

(5) In order to be able to discourage excessive capital inflows and to neutralise their negative effects on internal liquidity, the Council adopts the directive on the regulation of international capital flows and the neutralisation of their undesirable effects on internal liquidity, proposed by the Commission on 23rd June 1971.

IV. The Council has agreed that the proposals put forward by the Commission in connection with the achievement of the first stage of the economic and monetary union, and in particular those relating to fiscal harmonisation and the progressive development of a European capital market, should be given priority on the Council's agenda. The Council will decide on these proposals within a period of six months from the date of their being placed on its agenda.

Source : Europe Bulletin, No. 1002, 9th March 1972.

**25. Speech by Mr. Heath,
British Prime Minister,
on BBC and ITV television**

24th March 1972

I am speaking to you tonight as Prime Minister of the United Kingdom — England, Wales, Scotland and Northern Ireland — and in particular to the people of Northern Ireland, whatever your job, your politics or your religion.

All of us have been horrified by the violence in Northern Ireland and by the suffering it has caused.

As a government we have been doing everything in our power to bring that violence and that suffering to an end.

Because the United Kingdom Parliament and Government have the same duty towards the

people of Northern Ireland as to the rest of the country : to protect their lives and property, and to give them — all of them — a fair say in the decisions that shape their future.

No single measure can overcome the bitterness of the past few years — the bitterness indeed of far too much of Northern Ireland's history. The government have concluded after long and anxious thought that we must make possible a completely fresh start.

And so we have worked out a set of proposals to provide this fresh start — the fresh start which is needed if we are to break out of the vicious circle of violence and yet more violence. Last Wednesday I put these proposals to Mr. Faulkner :

First, that the United Kingdom Government should take over responsibility for law and order in Northern Ireland.

Second, that there should be a gradual reduction in internment beginning with those internees who could be released without unacceptable risks.

Third, that the people of Northern Ireland should be given a chance as soon as it is practicable, and again at intervals later, to decide for themselves in a plebiscite whether or not they want to remain in the United Kingdom.

These were the proposals which I put to Mr. Faulkner on Wednesday. We had hoped that he and his colleagues might see their way to accepting them.

I was very sorry when he told me that they could not continue as the Government of Northern Ireland if responsibility for law and order were transferred to Westminster. But we believe that nothing less than the proposals I have described will enable us to break out of the deadlock of the last few months.

The government here in London is therefore obliged to take over for the time being full responsibility for the conduct of affairs in Northern Ireland.

The army will stay in Northern Ireland as long as any faction seeks to terrorise or intimidate ordinary people.

(4) Dans les circonstances présentes, le Conseil attache de l'importance à ce que le Comité monétaire et le Comité des gouverneurs des Banques centrales puissent présenter, au plus tard pour le 30 juin 1972, un rapport sur l'organisation, les fonctions et les statuts d'un Fonds européen de coopération monétaire, conformément au point III. 8. de la résolution du Conseil du 22 mars 1971.

Le Conseil statuera sur les conclusions de ce rapport avant la fin 1972.

(5) Afin de pouvoir décourager des afflux excessifs de capitaux et afin de pouvoir neutraliser leurs effets négatifs sur la liquidité intérieure, le Conseil adopte la directive pour la régulation des flux financiers internationaux et la neutralisation de leurs effets indésirables sur la liquidité interne, proposée par la Commission le 23 juin 1971.

IV. Le Conseil est convenu que les propositions présentées par la Commission au titre de la réalisation de la première étape de l'union économique et monétaire, et notamment celles relatives à l'harmonisation fiscale et au développement progressif d'un marché européen des capitaux, soient inscrites à titre prioritaire à l'ordre du jour du Conseil ; celui-ci statuera sur ces propositions dans un délai de six mois, à partir de la date d'inscription à son ordre du jour.

Source : Bulletin Europe, n° 1002, 9 mars 1972.

25. Allocution radiotélévisée prononcée par M. Heath, Premier ministre britannique, à Londres

24 mars 1972

Je m'adresse à vous ce soir en qualité de Premier ministre du Royaume-Uni — d'Angleterre, du Pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande du Nord — et en particulier aux citoyens d'Irlande du Nord, quelles que soient vos occupations, vos idées politiques ou vos convictions religieuses.

Nous avons tous été horrifiés par le déchaînement de la violence en Irlande du Nord et par les souffrances qu'il a provoquées.

En tant que gouvernement, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour mettre fin à cette violence et à ces souffrances.

Car le parlement et le gouvernement du Royaume-Uni ont le même devoir envers les

citoyens d'Irlande du Nord qu'envers le reste du pays pour protéger leurs vies et leurs biens, et pour leur donner — leur donner à tous — de manière équitable, voix au chapitre dans les décisions qui déterminent leur avenir.

Aucune mesure unique ne peut effacer l'amertume de ces dernières années — l'amertume, en vérité, d'une période beaucoup trop longue de l'histoire de l'Irlande du Nord. Le gouvernement a, après s'être longuement et anxieusement penché sur la question, abouti à la conclusion que nous devons faire en sorte de repartir sur des bases entièrement nouvelles.

Nous avons donc mis au point une série de propositions destinées à assurer ce nouveau départ — le nouveau départ qui est nécessaire si nous voulons rompre le cercle vicieux de la violence et de la surenchère de violence. Mercredi dernier, j'ai présenté ces propositions à M. Faulkner, tendant à ce que :

Premièrement, le gouvernement du Royaume-Uni reprenne la responsabilité de l'ordre public en Irlande du Nord.

Deuxièmement, il y ait une réduction progressive de l'internement en commençant par les internés qui pourraient être relâchés sans risques inacceptables.

Troisièmement, la population d'Irlande du Nord se voie donner la possibilité, dès que cela sera possible, et de nouveau par intervalles ultérieurement, de décider par elle-même dans une consultation populaire si oui ou non elle veut rester dans le Royaume-Uni.

Telles sont les propositions que j'ai présentées à M. Faulkner mercredi. Nous avons espéré que lui et ses collègues pourraient parvenir à les accepter.

J'ai été très déçu quand il m'a dit qu'ils ne pouvaient pas continuer à assurer le gouvernement de l'Irlande du Nord si la responsabilité de l'ordre public était transférée à Westminster. Mais nous croyons que rien d'inférieur aux propositions que je viens de rappeler ne nous permettra de sortir de l'impasse de ces derniers mois.

Le gouvernement ici à Londres est par conséquent obligé de prendre en main, pour le moment, l'entière responsabilité de la conduite des affaires en Irlande du Nord.

L'armée restera en Irlande du Nord aussi longtemps qu'une faction quelconque cherchera à terroriser ou intimider les simples citoyens.

There will be no let-up in the fight against terrorism.

All the security forces will continue to have our full backing and support.

I want, before I end, to say a special word to those of you who live in Northern Ireland.

You are the ones who have had to endure the years of violence and fear.

We admire the steadiness and courage with which you have done this.

Now only you can take the decision to live together in peace.

Successive British Governments of both political parties have given two guarantees to the people of Northern Ireland.

A guarantee that, so long as a majority of the people of Northern Ireland express the wish to remain part of the United Kingdom, that wish will be honoured.

And a guarantee that all sections of the Community shall have their rightful opportunity to play a full part in the running of Northern Ireland.

In taking the measures I have announced today, this government is confirming and reinforcing both these assurances.

These measures are not in themselves the final answer.

Our aim is to make it possible for the people of Northern Ireland to come together to discuss their future, and to create by agreement the conditions in which the communities can live in peace.

The United Kingdom Government is ready to give the help that will be needed to repair the destruction of recent months, to attract new industries and to provide more jobs.

So to all the people of Northern Ireland I say this :

Now is your chance. A chance for fairness ; a chance for prosperity ; above all a chance for peace.

A chance at last to bring the bombings and killings to an end.

Memories of the past are long-lived. In all conscience you have suffered enough.

What the government have done today is intended to give us the opportunity to put the past behind us, and concentrate on the future.

Let us take that opportunity together.

Source : British Embassy, Paris.

26. Agreement between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of Malta with respect to the use of military facilities in Malta

26th March 1972

(Extract)

.....

Article 1

1. The Government of Malta grants to the Government of the United Kingdom in peace and war the right to station armed forces and associated British personnel in Malta and to use facilities there for the defence purposes of the United Kingdom and of the North Atlantic Treaty Organisation and for such other purposes as may be agreed between the two governments.

2. The rights and facilities to be afforded in Malta to the Government of the United Kingdom and to its armed forces and associated British personnel shall be governed by this agreement.

Article 2

The Government of Malta shall not permit the forces of any party to the Warsaw Pact to be stationed in Malta or to use military facilities there.

Article 3

Except by agreement between the two governments no forces of other States shall be allowed to share the facilities afforded to the United Kingdom under this agreement or be given other facilities in Malta :

Il n'y aura pas de relâchement dans la lutte contre le terrorisme.

Toutes les forces de sécurité continueront d'avoir tout notre appui.

Je tiens, avant de terminer, à m'adresser spécialement à ceux d'entre vous qui vivent en Irlande du Nord.

Vous êtes ceux qui ont eu à endurer les années de violence et de peur.

Nous admirons la force morale et le courage avec lesquels vous l'avez fait.

Aujourd'hui, vous pouvez prendre la décision de vivre ensemble dans la paix.

Les gouvernements britanniques successifs de l'un ou l'autre parti politique ont donné deux garanties à la population d'Irlande du Nord.

Une garantie que, tant qu'une majorité de la population d'Irlande du Nord exprimera le vœu de continuer de faire partie du Royaume-Uni, ce vœu sera respecté.

Et une garantie que tous les groupes de la communauté auront leur chance légitime d'assumer pleinement leur rôle dans l'administration de l'Irlande du Nord.

En prenant les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui, ce gouvernement confirme et renforce ces deux assurances.

Ces mesures ne constituent pas par elles-mêmes la réponse définitive.

Notre objectif est de rendre possible que les citoyens d'Irlande du Nord se réunissent pour discuter de leur avenir, et de créer, par voie d'accord, les conditions dans lesquelles les communautés pourront vivre en paix.

Le gouvernement du Royaume-Uni est prêt à apporter l'aide qui sera nécessaire pour réparer les destructions de ces derniers mois, à attirer de nouvelles industries et à procurer de nouveaux emplois.

Alors, à tous les citoyens d'Irlande du Nord, je dis ceci :

Une chance s'offre à vous aujourd'hui. Une chance de justice, une chance de prospérité, surtout une chance de paix.

Une chance enfin de mettre fin aux attentats à la bombe et aux tueries.

Les souvenirs du passé sont vivaces. En toute conscience, vous avez assez souffert.

Ce que le gouvernement a fait aujourd'hui vise à nous donner la possibilité d'oublier le passé et de concentrer nos efforts sur l'avenir.

Saisissons cette possibilité ensemble.

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, Textes et Déclarations, n° 9, 5 avril 1972.

26. Accord conclu entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement maltais sur l'utilisation des installations militaires se trouvant à Malte

26 mars 1972

(Extrait)

.....

Article 1^{er}

1. Le gouvernement de Malte accorde au gouvernement du Royaume-Uni, en temps de paix et en temps de guerre, le droit de stationner à Malte les forces armées et le personnel britannique qui leur est associé et d'utiliser les installations qui s'y trouvent pour la défense du Royaume-Uni et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que pour toutes autres fins qui pourraient être convenues entre les deux gouvernements.

2. Les droits et les facilités qui seront accordés à Malte au gouvernement du Royaume-Uni, ainsi qu'à ses forces armées et au personnel britannique qui leur est associé, sont régis par le présent accord.

Article 2

Le gouvernement de Malte n'autorisera pas les forces de toute partie au Pacte de Varsovie à stationner à Malte ou à utiliser les installations militaires qui s'y trouvent.

Article 3

Sauf en cas d'accord entre les deux gouvernements, les forces d'autres Etats ne seront pas autorisées à partager les installations accordées au Royaume-Uni en vertu du présent accord, ni à recevoir d'autres installations à Malte :

Provided that the Government of Malta may, without any such agreement, grant to the forces of any State not referred to in Article 2 :

- (a) the use of facilities in harbours, other than facilities for the time being reserved for exclusive use by British forces under this agreement ; and
- (b) the use for non-operational purposes of those parts of the airfield at Luqa which are not occupied exclusively by the British authorities under this agreement ;

and allow any such State to maintain military missions in Malta.

Article 4

Nothing in this agreement is intended to or shall preclude the Government of Malta from permitting any foreign government mission to make temporary use of harbour facilities or the airfield at Luqa for the purpose of entering or leaving Malta.

Article 5

Nothing in this agreement is intended to or shall preclude the use of any facilities in Malta by the forces of any country where such use is rendered necessary by distress in the course of sea or air navigation.

Article 6

Nothing in this agreement is intended to or shall in any way prejudice the rights and obligations which devolve or may devolve upon either government under the Charter of the United Nations or under any existing international treaty, convention or agreement concluded under the auspices of the United Nations or relating to the use, possession or presence of particular weapons or other means of waging war.

Article 7

The Government of the United Kingdom shall pay to the Government of Malta, on the signing of this agreement, the sum of twelve million seven hundred and fifty thousand pounds sterling (£12,750,000) and, on 1st January 1973,

the sum of three million five hundred thousand pounds sterling (£3,500,000) and thereafter, on each of 1st April and 1st October of each year throughout the continuance of this agreement, the sum of seven million pounds sterling (£7,000,000).

.....

Source : HMSO, Cmnd No. 4943.

27. Message on the referendum on Europe from Mr. Pompidou, President of the French Republic, to the French Parliament

5th April 1972

All the debates on foreign policy which have taken place within these walls lead one to think that this assembly, and indeed the entire parliament, would have ratified the treaty of adhesion by a large majority. However, I thought it necessary to consult the French people directly. Through their vote, the electors will not only exercise an inalienable right, they will formally endorse a decision which involves our entire future. So, the debate is not being avoided, it is being expanded ; it is not being obscured, it is being clarified. You who are elected by the people and I who am elected by all the people can only welcome this and find strength in our attachment to democracy.

France is placing a great deal at stake by choosing to set out on the path of European construction. To date — as we must recognise — apart from the customs union, only the agricultural common market has in fact been completed. And we still see and will continue to see many obstacles raised and much pressure exerted. Those persons, present and future, who are responsible for French policy will find that the freely and clearly expressed will of the people gives them both the possibility and the obligation to uphold a system of rules which is the hope and the future of our agriculture.

But in the other areas — economic and monetary union, political co-operation, institutional organisations grouping and linking nations without dissolving them — the undertaking has but begun. Although the French-German reconciliation initiated by General de Gaulle and Chancellor Adenauer was the prerequisite for all European construction, the absence of Britain continually weighed on the deliberations of the Six and slowed progress. The entry of Britain and the three other friendly countries has presented and will present problems. This is to

Sous cette réserve, le gouvernement de Malte pourra, sans accord de ce genre, accorder aux forces de tout Etat qui n'est pas mentionné à l'article 2 :

- (a) l'utilisation d'installations portuaires autres que celles qui sont réservées actuellement à l'utilisation exclusive des forces britanniques en vertu du présent accord ; et
- (b) l'utilisation à des fins non opérationnelles des parties de l'aérodrome de Luqa qui ne sont pas occupées exclusivement par les autorités britanniques en vertu du présent accord ;

et autoriser ledit Etat à entretenir des missions militaires à Malte.

Article 4

Aucune disposition du présent accord ne vise à empêcher ou ne doit empêcher le gouvernement de Malte d'autoriser la mission d'un gouvernement étranger à utiliser temporairement les installations portuaires ou l'aérodrome de Luqa pour entrer à Malte ou en sortir.

Article 5

Aucune disposition du présent accord ne vise à empêcher ou ne doit empêcher l'utilisation de toute installation se trouvant à Malte par les forces d'un pays quelconque lorsque cette utilisation est rendue nécessaire par une catastrophe en cours de navigation maritime ou aérienne.

Article 6

Aucune disposition du présent accord ne vise à porter ou ne doit porter préjudice de quelque manière aux droits et obligations qui incombent ou peuvent incomber à l'un ou l'autre des gouvernements en vertu de la Charte des Nations Unies ou en vertu de tout traité, convention ou accord international en vigueur, conclu sous les auspices des Nations Unies, ou ayant trait à l'utilisation, la possession ou la présence d'armes particulières ou d'autres moyens de guerre.

Article 7

Le gouvernement du Royaume-Uni versera au gouvernement de Malte, à la signature du présent accord, la somme de douze millions sept cent cinquante mille livres sterling (£ 12.750.000) et, le 1^{er} janvier 1973, la somme de trois millions

cinq cent mille livres sterling (£ 3.500.000), puis, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année, pendant toute la durée du présent accord, la somme de sept millions de livres sterling (£ 7.000.000).

.....

Source : HMSO Cmnd. 4943 (Traduction U.E.O.).

27. Message relatif au referendum sur l'Europe adressé par M. Pompidou, Président de la République Française, au parlement français

5 avril 1972

Tous les débats de politique étrangère qui se sont déroulés dans cette enceinte conduisaient à penser que votre assemblée, et d'ailleurs le parlement tout entier, aurait ratifié à une importante majorité le traité d'adhésion. Il m'a cependant paru nécessaire d'interroger directement le peuple français. Par leur réponse, les électeurs n'exerceront pas seulement un droit imprescriptible, ils consacreront solennellement une décision qui engage tout notre avenir. Ainsi le débat n'est pas détourné, il est élargi ; il n'est pas obscurci, il est éclairé. Les élus du peuple que vous êtes, l'élu du peuple tout entier que je suis ne peuvent que s'en réjouir et se sentir confortés dans leur attachement à la démocratie.

C'est une grande partie que joue la France en choisissant de s'engager résolument dans la voie de la construction européenne. A ce jour, en effet, reconnaissons-le, et mise à part l'union douanière, seul le Marché commun agricole a pu être mené à son terme. Encore voit-on et verra-t-on se dresser bien des obstacles et s'exercer bien des pressions. Les responsables présents et futurs, de la politique française trouveront dans la volonté populaire librement et nettement exprimée à la fois possibilité et obligation de défendre un ensemble de règles qui sont l'espoir et l'avenir de notre agriculture.

Mais dans les autres domaines, union économique et monétaire, coopération politique, organisation institutionnelle regroupant et liant les nations sans les dissoudre, l'entreprise n'est qu'ébauchée. Si la réconciliation franco-allemande scellée par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer était la condition préalable et nécessaire de toute construction européenne, l'absence de l'Angleterre, pourtant, n'a cessé de peser sur les délibérations des Six et de ralentir la marche. Son entrée et celle de trois autres pays amis ont posé et poseront des problèmes. C'est le sort de

be expected in any undertaking... But by the same token, what a vista is opening up for an enlarged Europe! With nearly 300 million inhabitants, a constantly advancing economy, an age-old civilisation based on respect for the individual, a confirmed desire for peace and co-operation with all and a shared concept of democratic liberties throughout a wide variety of constitutions, Europe will once again be able to play its own rôle in the world, in the service of peace and justice. Europe will offer all its children, our children, economic and social progress plus a sense of pride in a great collective task to be accomplished.

Neither you nor I are shutting our eyes to the difficulties which remain. No one in the world can watch without some concern while a

great new economic, monetary and political power is being born, a power willing to co-operate, but capable of resisting and resolved not to give in. Yet within the new and powerful Europe, each country must be determined to affirm its independence and individuality. France, for her part, has made her resolution. Our country, enriched by its past, certain of its future and free in its action, will find that its participation in the European venture gives it a task commensurate with its ambitions and hopes.

Ladies and gentlemen, I ask you to join your efforts with mine in order to prove our faith in the grandeur of France in a Europe which is master of its destiny.

Source : French Embassy, New York.

28. Changes in the British Government

8th April 1972

The Cabinet is now as follows :

MM. Edward Heath	Prime Minister, First Lord of the Treasury and Minister for the Civil Service
Reginald Maudling	Secretary of State for the Home Department
Sir Alec Douglas-Home	Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
Lord Hailsham	Lord Chancellor
MM. Anthony Barber	Chancellor of the Exchequer
William Whitelaw	Secretary of State for Northern Ireland
Lord Carrington	Secretary of State for Defence and Minister of Aviation Supply
Mr. Robert Carr	Lord President of the Council and Leader of the House of Commons
Sir Keith Joseph	Secretary of State for Social Services
Mr. Geoffrey Rippon	Chancellor of the Duchy of Lancaster
Mrs. Margaret Thatcher	Secretary of State for Education and Science
Mr. Gordon Campbell	Secretary of State for Scotland
Lord Jellicoe	Lord Privy Seal and Leader of the House of Lords
MM. Peter Walker	Secretary of State for the Environment
Peter Thomas	Secretary of State for Wales
James Prior	Minister of Agriculture, Fisheries and Food
John Davies	Secretary of State for Trade and Industry and President of the Board of Trade
Maurice Macmillan	Secretary of State for Employment

Source : Hansard, 17th April 1972.

toute entreprise. Mais quelles perspectives s'ouvrent du même coup devant l'Europe élargie ! Forte de près de 300 millions d'habitants, d'une économie en progrès constants, d'une civilisation ancienne fondée sur le respect de la personne humaine, d'une volonté affirmée de paix et de coopération avec tous, d'une même conception des libertés démocratiques à travers la diversité des constitutions, l'Europe pourra jouer à nouveau le rôle qui lui revient dans le monde, au service de la paix et de la justice. Elle offrira à tous ses enfants, à nos enfants, en même temps que le progrès économique et social, la fierté d'une grande œuvre collective à accomplir. Intérêt et idéal se rejoignent et se complètent.

Ni vous ni moi ne nous dissimulons pour autant les difficultés qui subsistent. Personne dans le monde ne voit sans quelques préoccupa-

tions naître une nouvelle grande puissance économique, monétaire, politique, désireuse de coopérer, mais capable de résister et résolue à ne pas se soumettre. Encore faut-il qu'au sein même de la nouvelle et puissante Europe, chacun soit bien décidé à en affirmer l'indépendance et la personnalité. La France, pour ce qui la concerne, a pris ses résolutions. Notre pays riche de son passé, assuré de son avenir, libre de son action, trouvera dans sa participation à l'entreprise européenne une tâche à la mesure de ses ambitions et de ses espérances.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de joindre vos efforts aux miens pour témoigner de notre foi dans la grandeur de la France au sein d'une Europe maîtresse de son destin.

Source : *Le Monde*, 7 avril 1972.

28. Remaniement du gouvernement britannique

8 avril 1972

Le « Cabinet » est maintenant composé comme suit :

MM. Edward Heath	Premier ministre, Premier Lord du trésor et Ministre de la fonction publique
Reginald Maudling	Intérieur
Sir Alec Douglas-Home	Affaires étrangères et Commonwealth
Lord Hailsham	Lord Chancelier
MM. Anthony Barber	Finances
William Whitelaw	Affaires de l'Irlande du nord
Lord Carrington	Défense
M. Robert Carr	Lord Président du Conseil et leader de la Chambre des communes
Sir Keith Joseph	Services sociaux
M. Geoffrey Rippon	Chancelier du Duché de Lancastre
Mme Margaret Thatcher	Education
M. Gordon Campbell	Affaires écossaises
Lord Jellicoe	Lord du sceau privé et leader de la Chambre des Lords
MM. Peter Walker	Environnement
Peter Thomas	Affaires galloises
James Prior	Agriculture
John Davies	Commerce
Maurice Macmillan	Travail

Source : *Hansard*, 17 avril 1972 (Traduction U.E.O.).

29. Convention on the prohibition of the development, production and stockpiling of bacteriological (biological) and toxin weapons and on their destruction

10th April 1972

The States parties to this convention,

Determined to act with a view to achieving effective progress towards general and complete disarmament, including the prohibition and elimination of all types of weapons of mass destruction, and convinced that the prohibition of the development, production and stockpiling of chemical and bacteriological (biological) weapons and their elimination, through effective measures, will facilitate the achievement of general and complete disarmament under strict and effective international control,

Recognising the important significance of the protocol for the prohibition of the use in war of asphyxiating, poisonous or other gases, and of bacteriological methods of warfare, signed at Geneva on 17th June 1925, and conscious also of the contribution which the said protocol has already made, and continues to make, to mitigating the horrors of war,

Reaffirming their adherence to the principles and objectives of that protocol and calling upon all States to comply strictly with them,

Recalling that the General Assembly of the United Nations has repeatedly condemned all actions contrary to the principles and objectives of the Geneva Protocol of 17th June 1925,

Desiring to contribute to the strengthening of confidence between peoples and the general improvement of the international atmosphere,

Desiring also to contribute to the realisation of the purposes and principles of the Charter of the United Nations,

Convinced of the importance and urgency of eliminating from the arsenals of States, through effective measures, such dangerous weapons of mass destruction as those using chemical or bacteriological (biological) agents,

Recognising that an agreement on the prohibition of bacteriological (biological) and toxin weapons represents a first possible step towards the achievement of agreement on effective measures also for the prohibition of the development, production and stockpiling of

chemical weapons, and determined to continue negotiations to that end,

Determined, for the sake of all mankind, to exclude completely the possibility of bacteriological (biological) agents and toxins being used as weapons,

Convinced that such use would be repugnant to the conscience of mankind and that no effort should be spared to minimise this risk,

Have agreed as follows :

Article I

Each State party to this convention undertakes never in any circumstances to develop, produce, stockpile or otherwise acquire or retain :

1. microbial or other biological agents, or toxins whatever their origin or method of production, of types and in quantities that have no justification for prophylactic, protective or other peaceful purposes ;

2. weapons, equipment or means of delivery designed to use such agents or toxins for hostile purposes or in armed conflict.

Article II

Each State party to this convention undertakes to destroy, or to divert to peaceful purposes, as soon as possible but not later than nine months after the entry into force of the convention, all agents, toxins, weapons, equipment and means of delivery specified in Article I of the convention, which are in its possession or under its jurisdiction or control. In implementing the provisions of this article all necessary safety precautions shall be observed to protect populations and the environment.

Article III

Each State party to this convention undertakes not to transfer to any recipient whatsoever, directly or indirectly, and not in any way to assist, encourage, or induce any State, group of States or international organisations to manufacture or otherwise acquire any of the agents, toxins, weapons, equipment or means of delivery specified in Article I of the convention.

29. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

10 avril 1972

Les Etats parties à la présente convention,

Résolus à travailler en vue de la réalisation de progrès effectifs sur la voie du désarmement général et complet, y compris l'interdiction et la suppression de tous les types d'armes de destruction massive, et étant convaincus que l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques), ainsi que leur destruction, par des mesures efficaces, contribueront à la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ;

Reconnaissant la grande importance du protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925, ainsi que le rôle que ledit protocole a joué et continue de jouer en atténuant les horreurs de la guerre ;

Réaffirmant leur fidélité aux principes et aux objectifs de ce protocole et invitant tous les Etats à s'y conformer strictement ;

Rappelant que l'Assemblée générale des Nations Unies a condamné à plusieurs reprises tous les actes contraires aux principes et aux objectifs du Protocole de Genève du 17 juin 1925 ;

Désireux de contribuer à accroître la confiance entre les peuples et à assainir en général l'atmosphère internationale ;

Désireux également de contribuer à la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations Unies :

Convaincus de l'importance et de l'urgence d'exclure des arsenaux des Etats, par des mesures efficaces, des armes de destruction massive aussi dangereuses que celles comportant l'utilisation d'agents chimiques ou bactériologiques (biologiques) ;

Reconnaissant qu'une entente sur l'interdiction des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines représente une première étape possible vers la réalisation d'un accord sur des mesures efficaces tendant à interdire également la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes

chimiques, et étant résolu à poursuivre des négociations à cet effet ;

Résolus, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, à exclure totalement la possibilité de voir des agents bactériologiques (biologiques) ou des toxines être utilisés en tant qu'armes ;

Convaincus que la conscience de l'humanité réprouverait l'emploi de telles méthodes et qu'aucun effort ne doit être épargné pour amoindrir ce risque ;

Sont convenus de ce qui suit :

Article I^{er}

Chaque Etat partie à la présente convention s'engage à ne jamais, et en aucune circonstance, mettre au point, fabriquer, stocker, ni acquérir d'une manière ou d'une autre ni conserver :

1. des agents microbiologiques ou autres agents biologiques, ainsi que des toxines quels qu'en soient l'origine ou le mode de production, de types et en quantités qui ne sont pas destinés à des fins prophylactiques, de protection ou à d'autres fins pacifiques ;

2. des armes, de l'équipement ou des vecteurs destinés à l'emploi de tels agents ou toxines à des fins hostiles ou dans des conflits armés.

Article II

Chaque Etat partie à la présente convention s'engage à détruire ou à convertir à des fins pacifiques, aussi rapidement que possible et en tout cas pas plus tard que neuf mois après l'entrée en vigueur de la convention, tous les agents, toxines, armes, équipements et vecteurs dont il est question dans l'article I^{er} de la convention qui se trouvent en sa possession ou sous sa juridiction ou son contrôle. Lors de l'exécution des dispositions du présent article, il y aura lieu de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour protéger les populations et l'environnement.

Article III

Chaque Etat partie à la présente convention s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, l'un quelconque des agents, toxines, armes, équipements ou vecteurs dont il est question dans l'article I^{er} de la convention et à ne pas aider, encourager ou inciter de quelque manière que ce soit un Etat, un groupe d'Etats ou une organisation internationale à fabriquer ou à acquérir de toute autre façon l'un

Article IV

Each State party to this convention shall, in accordance with its constitutional processes, take any necessary measures to prohibit and prevent the development, production, stockpiling, acquisition or retention of the agents, toxins, weapons, equipment and means of delivery specified in Article I of the convention, within the territory of such State, under its jurisdiction or under its control anywhere.

Article V

The States parties to this convention undertake to consult one another and to co-operate in solving any problems which may arise in relation to the objective of, or in the application of the provisions of, the convention. Consultation and co-operation pursuant to this article may also be undertaken through appropriate international procedures within the framework of the United Nations and in accordance with its Charter.

Article VI

(1) Any State party to this convention which finds that any other State party is acting in breach of obligations deriving from the provisions of the convention may lodge a complaint with the Security Council of the United Nations. Such a complaint should include all possible evidence confirming its validity, as well as a request for its consideration by the Security Council.

(2) Each State party to this convention undertakes to co-operate in carrying out any investigation which the Security Council may initiate, in accordance with the provisions of the Charter of the United Nations, on the basis of the complaint received by the Council. The Security Council shall inform the States parties to the convention of the results of the investigation.

Article VII

Each State party to this convention undertakes to provide or support assistance, in accordance with the United Nations Charter, to any party to the convention which so requests, if the Security Council decides that such party

has been exposed to danger as a result of violation of the convention.

Article VIII

Nothing in this convention shall be interpreted as in any way limiting or detracting from the obligations assumed by any State under the protocol for the prohibition of the use in war of asphyxiating, poisonous or other gases, and of bacteriological methods of warfare, signed at Geneva on 17th June 1925.

Article IX

Each State party to this convention affirms the recognised objective of effective prohibition of chemical weapons and, to this end, undertakes to continue negotiations in good faith with a view to reaching early agreement on effective measures for the prohibition of their development, production and stockpiling and for their destruction, and on appropriate measures concerning equipment and means of delivery specifically designed for the production or use of chemical agents for weapons purposes.

Article X

(1) The States parties to this convention undertake to facilitate, and have the right to participate in, the fullest possible exchange of equipment, materials and scientific and technological information for the use of bacteriological (biological) agents and toxins for peaceful purposes. Parties to the convention in a position to do so shall also co-operate in contributing individually or together with other States or international organisations to the further development and application of scientific discoveries in the field of bacteriology (biology) for the prevention of disease, or for other peaceful purposes.

(2) This convention shall be implemented in a manner designed to avoid hampering the economic or technological development of States parties to the convention or international co-operation in the field of peaceful bacteriological (biological) activities, including the international exchange of bacteriological (biological) agents and toxins and equipment for the processing, use or production of bacteriological (biological) agents and toxins for

quelconque desdits agents, toxines, armes, équipements ou vecteurs.

Article IV

Chaque Etat partie à la présente convention s'engage à prendre, selon les procédures prévues par sa constitution, les mesures nécessaires pour interdire et empêcher la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition ou la conservation des agents, des toxines, des armes, de l'équipement et des vecteurs dont il est question dans l'article I^{er} de la convention, sur le territoire d'un tel Etat, sous sa juridiction ou sous son contrôle en quelque lieu que ce soit.

Article V

Les Etats parties à la présente convention s'engagent à se consulter et à coopérer entre eux pour résoudre tous problèmes qui pourraient éventuellement surgir quant à l'objectif de la convention, ou quant à l'application de ses dispositions. Les consultations et la coopération prévues dans le présent article pourront également être entreprises au moyen de procédures internationales appropriées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et conformément à sa Charte.

Article VI

1. Chaque Etat partie à la présente convention qui constate qu'une autre partie agit en violation des obligations découlant des dispositions de la convention peut déposer une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Cette plainte doit fournir toutes les preuves possibles de son bien-fondé et comporter la demande de son examen par le Conseil de sécurité.

2. Chaque Etat partie à la présente convention s'engage à coopérer à toute enquête que peut entreprendre le Conseil de sécurité conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies à la suite d'une plainte par lui reçue. Le Conseil de sécurité fait connaître aux Etats parties à la convention les résultats de l'enquête.

Article VII

Chaque Etat partie à la présente convention s'engage à fournir une assistance, conformément à la Charte des Nations Unies, à toute partie à la convention qui en fait la demande, si le Conseil de sécurité décide que cette partie a été

exposée à un danger par suite d'une violation de la convention, ou à faciliter l'assistance fournie à ladite partie.

Article VIII

Aucune disposition de la présente convention ne sera interprétée comme restreignant ou amenuisant de quelque façon que ce soit les engagements assumés par n'importe quel Etat en vertu du protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925.

Article IX

Chaque Etat partie à la présente convention affirme l'objectif reconnu d'une interdiction efficace des armes chimiques et, à cet effet, s'engage à poursuivre, dans un esprit de bonne volonté, des négociations afin de parvenir, à une date rapprochée, à un accord sur des mesures efficaces en vue d'une interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur stockage et en vue de leur destruction, et sur des mesures appropriées concernant l'équipement et les vecteurs spécialement destinés à la fabrication ou à l'emploi d'agents chimiques à des fins d'armement.

Article X

1. Les Etats parties à la présente convention s'engagent à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et techniques ayant un rapport avec l'emploi d'agents bactériologiques (biologiques) et de toxines à des fins pacifiques et ont le droit de participer à cet échange. Les parties à la convention qui sont en mesure de le faire coopéreront également en apportant, individuellement ou en commun, avec d'autres Etats ou des organisations internationales, leur concours à l'extension future et à l'application des découvertes scientifiques dans le domaine de la bactériologie (biologie), en vue de la prévention des maladies ou à d'autres fins pacifiques.

2. La présente convention sera appliquée de façon à éviter toute entrave au développement économique ou technique des Etats parties à la convention ou à la coopération internationale dans le domaine des activités bactériologiques (biologiques) pacifiques, y compris l'échange international d'agents bactériologiques (biologiques) et de toxines, ainsi que de matériel servant à la mise au point, à l'emploi ou à la production d'agents bactériologiques (biologiques) et de toxi-

peaceful purposes in accordance with the provisions of the convention.

Article XI

Any State party may propose amendments to this convention. Amendments shall enter into force for each State party accepting the amendments upon their acceptance by a majority of the States parties to the convention and thereafter for each remaining State party on the date of acceptance by it.

Article XII

Five years after the entry into force of this convention, or earlier if it is requested by a majority of parties to the convention by submitting a proposal to this effect to the depositary governments, a conference of States parties to the convention shall be held at Geneva, Switzerland, to review the operation of the convention, with a view to assuring that the purposes of the preamble and the provisions of the convention, including the provisions concerning negotiations on chemical weapons, are being realised. Such review shall take into account any new scientific and technological developments relevant to the convention.

Article XIII

(1) This convention shall be of unlimited duration.

(2) Each State party to this convention shall in exercising its national sovereignty have the right to withdraw from the convention if it decides that extraordinary events, related to the subject matter of the convention, have jeopardised the supreme interests of its country. It shall give notice of such withdrawal to all other States parties to the convention and to the United Nations Security Council three months in advance. Such notice shall include a statement of the extraordinary events it regards as having jeopardised its supreme interests.

Article XIV

(1) This convention shall be open to all States for signature. Any State which does not sign the convention before its entry into force in accordance with paragraph 3 of this article may accede to it at any time.

(2) This convention shall be subject to ratification by signatory States. Instruments of ratifica-

tion and instruments of accession shall be deposited with the Governments of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the Union of Soviet Socialist Republics, and the United States of America, which are hereby designated the depositary governments.

(3) This convention shall enter into force after the deposit of instruments of ratification by twenty-two governments, including the governments designated as depositaries of the convention.

(4) For States whose instruments of ratification or accession are deposited subsequent to the entry into force of this convention, it shall enter into force on the date of the deposit of their instruments of ratification or accession.

(5) The depositary governments shall promptly inform all signatory and acceding States of the date of each signature, the date of deposit of each instrument of ratification or of accession and the date of the entry into force of this convention, and of the receipt of other notices.

(6) This convention shall be registered by the depositary governments pursuant to Article 102 of the Charter of the United Nations.

Article XV

This convention, the English, Russian, French, Spanish and Chinese texts of which are equally authentic, shall be deposited in the archives of the depositary governments. Duly certified copies of the convention shall be transmitted by the depositary governments to the governments of the signatory and acceding States.

In witness whereof the undersigned, duly authorised thereto, have signed this convention.

Done in triplicate, at the cities of London, Moscow and Washington this tenth day of April, one thousand nine hundred and seventy-two.

Source : Foreign Office, London.

30. Speech by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, to "Mars et Mercure", Brussels

12th April 1972

1. May I say at the outset what a very great pleasure it is for me to be among you tonight,

nes à des fins pacifiques conformément aux dispositions de la convention.

Article XI

Tout Etat partie peut proposer des amendements à la présente convention. Ces amendements entreront en vigueur, à l'égard de tout Etat partie qui les aura acceptés, dès leur acceptation par la majorité des Etats parties à la convention et, par la suite, à l'égard de chacun des autres Etats parties, à la date à laquelle cet Etat les aura acceptés.

Article XII

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente convention, ou avant cette date si une majorité des parties à la convention le demande en soumettant une proposition à cet effet aux gouvernements dépositaires, une conférence des Etats parties à la convention aura lieu à Genève (Suisse), afin d'examiner le fonctionnement de la convention, en vue de s'assurer que les objectifs énoncés dans le préambule et les dispositions de la convention, y compris celles relatives aux négociations sur les armes chimiques, sont en voie de réalisation. A l'occasion de cet examen, il sera tenu compte de toutes les nouvelles réalisations scientifiques et techniques qui ont un rapport avec la convention.

Article XIII

1. La présente convention est conclue pour une durée illimitée.
2. Chaque Etat partie à la présente convention a, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, le droit de se retirer de la convention s'il estime que des événements extraordinaires, touchant l'objet de la convention, ont mis en péril les intérêts supérieurs du pays. Il notifiera ce retrait à tous les autres Etats parties à la convention et au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Il indiquera dans cette notification les événements extraordinaires qu'il considère comme ayant mis en péril ses intérêts supérieurs.

Article XIV

1. La présente convention est ouverte à la signature de tous les Etats. Tout Etat qui n'aura pas signé la convention avant son entrée en vigueur conformément au paragraphe 3 du présent article pourra y adhérer à tout moment.
2. La présente convention sera soumise à la ratification des Etats signataires. Les instruments

de ratification et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, qui sont par les présentes désignés comme étant les gouvernements dépositaires.

3. La présente convention entrera en vigueur lorsque vingt-deux gouvernements, y compris les gouvernements qui sont désignés comme étant les dépositaires de la convention, auront déposé leurs instruments de ratification.

4. Pour les Etats dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après l'entrée en vigueur de la présente convention, celle-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires informeront sans délai tous les Etats qui auront signé la présente convention ou y auront adhéré de la date de chaque signature, de la date du dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur de la convention, ainsi que de la réception de toute autre communication.

6. La présente convention sera enregistrée par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

Article XV

La présente convention, dont les textes anglais, russe, espagnol, français et chinois font également foi, sera déposée dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies dûment certifiées de la convention seront adressées par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des Etats qui auront signé la convention ou qui y auront adhéré.

En foi de quoi les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé la présente convention.

Fait en trois exemplaires, à Londres, Moscou et Washington, le dix avril mil neuf cent soixante-douze.

Source : Ministère des affaires étrangères, Londres.

30. Discours prononcé par M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N., au « Mars et Mercure » à Bruxelles

12 avril 1972

1. Permettez-moi de dire tout d'abord que c'est pour moi un très grand plaisir d'être parmi vous

to see so many familiar faces, and especially to have the opportunity of discussing with you a subject which, I believe, is of as great an interest to you as it is to me: "NATO in the 1970s". I know that the members of this association, many of whom have held positions of great responsibility in the defence of this country and its allies, are well aware of NATO's history, its development, and the considerations which led to its foundation and which remain valid today.

2. I am sure you are all equally aware of the defensive structure which NATO provides for the West, and which for 22 years has permitted our countries to prosper in peace and stability. I need not, I think, review this background before such an audience.

3. Rather, in discussing NATO in the 1970s, I would prefer to mention briefly a number of political factors which, I believe, will be important in shaping the rôle of the Alliance in this decade, factors which, it goes without saying, are particularly relevant at the present time.

4. The purpose of our Alliance is, as you know, to maintain enough strength to deter aggression and other forms of pressure and, by assuring the balance of forces, to seek solutions to the fundamental problems at issue between ourselves and the Soviet Union. This steadfast policy has now brought us the possibility of embarking upon multilateral negotiations with the Soviet Union and its allies about European security, whose maintenance and advancement is the essential reason for all our efforts.

5. All the member countries are resolved to begin multilateral preparations for a conference on security and co-operation in Europe when and if — and I underline these words — the final protocol of the four-power agreement on Berlin is signed. Since last December, we have been waiting for the Soviet Union to finalise this agreement. Our approach to multilateral discussions is entirely positive, but unblinkered by wishful thinking. We are clear about what is acceptable and what is not. We would not accept a collective European security system established by European powers for Europeans exclusively. A settlement excluding the presence in Europe

of the United States and Canada would inevitably result in Russian dominance over a weak and disunited continent. Nor could we subscribe to the idea that increased co-operation across Europe should take the place of the economic and political integration of Western Europe, which is already in progress. On the other hand, we should be satisfied if a CSCE restored the high degree of good neighbourliness which, generally speaking, prevailed in Europe prior to its division. To this end, allied governments are prepared to advance sound proposals concerned with both political and military aspects of security, as well as with co-operation in the economic, scientific, technological and ecological fields.

6. In connection with European security, you will doubtless recall that four years ago the fourteen allies taking part in the NATO defence programme declared that mutual and balanced force reductions could contribute significantly to lowering tension and lessening the risk of war in Europe. Last October, these same countries proposed to the Soviet Government that they should receive my distinguished predecessor, Ambassador Brosio, as their representative and explore with him to see if sufficient common ground exists upon which to base MBFR negotiations. No reply, I regret to say, has so far been forthcoming to this offer. However, the allied governments concerned continue to support MBFR; their readiness to begin without delay the proposed exploratory talks remains unchanged.

7. I have identified these two possible negotiations because the Alliance has already devoted a great deal of study and attention to them. But any prudent analysis of the future suggests that we will face not one or two but many intricate and hazardous negotiations with the USSR and its allies. We must therefore approach negotiations from a sound bargaining position, and this means that we must not give away present assets in advance of reciprocal advantages. Let me take one instance. All free societies yearn to reduce military spending so as to put the money saved to other more obviously productive uses. But for the West to do so at this juncture, when the Soviet Union is carrying out an unprecedented programme of military reinforcement, would

ce soir, de retrouver dans cette assemblée tant de visages familiers, et surtout de pouvoir discuter avec vous d'un sujet qui, je crois, revêt pour vous un intérêt aussi vif que pour moi : je veux parler de « L'O.T.A.N. dans les années 1970 ». Je sais que les membres de votre association, dont beaucoup ont détenu de grandes responsabilités dans la défense de ce pays et de ses alliés, connaissent bien l'O.T.A.N., son histoire et son évolution, ainsi que les considérations qui ont conduit à sa création et qui demeurent valables aujourd'hui.

2. Je suis sûr que vous connaissez tous également les moyens de défense que l'O.T.A.N. fournit à l'Ouest, moyens qui depuis vingt-deux ans permettent à nos pays de prospérer dans la paix et la stabilité. Je n'ai nul besoin, je pense, de répéter toutes ces données fondamentales devant un tel auditoire.

3. Je préférerais plutôt, en évoquant l'O.T.A.N. dans les années 1970, faire état brièvement d'un certain nombre de facteurs politiques qui, il me semble, seront importants pour fixer le rôle de l'Alliance au cours de la présente décennie et qui, cela va sans dire, revêtent un intérêt particulier en ce moment.

4. La préoccupation de notre alliance est, comme vous le savez, de maintenir une puissance suffisante pour décourager l'agression ou toute autre forme de pression et, en assurant l'équilibre des forces, de rechercher des solutions aux problèmes fondamentaux qui se posent entre nos pays et l'Union Soviétique. Cette politique résolue nous donne aujourd'hui la possibilité d'entamer des négociations multilatérales avec l'U.R.S.S. et ses alliés au sujet de la sécurité européenne, dont le maintien et le renforcement sont les buts essentiels de tous nos efforts.

5. Les pays membres sont tous résolus à s'engager dans la préparation multilatérale d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe si et quand — j'insiste sur ces mots — le protocole final de l'Accord des quatre puissances sur Berlin sera signé. Depuis décembre dernier, nous attendons que l'Union Soviétique donne une sanction définitive à cet accord. Notre position à l'égard de discussions multilatérales est entièrement positive, sans pour autant tomber dans l'illusion. Nous savons parfaitement ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Nous n'accepterions pas un système européen de sécurité collective qui serait établi par des puissances

européennes pour les Européens exclusivement. Un règlement d'où serait exclu le maintien de la présence américaine et canadienne en Europe aurait inévitablement pour effet de laisser un continent faible et désuni à la merci de l'U.R.S.S. Nous ne pourrions pas non plus admettre qu'une coopération accrue entre Européens se substitue à l'intégration économique et politique de l'Europe de l'Ouest, qui est déjà en cours. En revanche, nous serions certainement satisfaits si une C.S.C.E. permettait de rétablir les excellentes relations de bon voisinage qui, d'une manière générale, prévalaient en Europe avant sa division. Dans cet esprit, les gouvernements alliés sont disposés à présenter des propositions sérieuses portant sur les aspects tant politiques que militaires de la sécurité, ainsi que sur la coopération dans les domaines économique, scientifique et écologique.

6. Au sujet de la sécurité européenne, vous vous souviendrez sans doute qu'il y a quatre ans, les quatorze pays alliés qui participent au programme de défense de l'O.T.A.N. ont déclaré que des réductions de forces mutuelles et équilibrées pourraient contribuer de façon sensible à relâcher la tension et à diminuer le risque de guerre en Europe. En octobre dernier, ces mêmes pays ont demandé au gouvernement soviétique s'il serait disposé à recevoir, comme leur représentant, mon éminent prédécesseur M. l'Ambassadeur Brosio, et à voir avec lui s'il existerait des éléments d'entente suffisants pour servir de base à des négociations sur des MBFR. J'ai le regret de dire que le Kremlin n'a pas jusqu'ici répondu à cette offre. Les gouvernements alliés intéressés n'en persistent pas moins dans le soutien qu'ils ont exprimé à l'égard de MBFR ; ils sont toujours prêts à entamer sans retard les conversations exploratoires proposées.

7. J'ai spécialement mentionné ces deux domaines possibles de négociation parce que l'Alliance leur a déjà consacré beaucoup d'attention et a procédé à leur sujet à des études assez poussées. Cependant, n'importe quelle analyse prudente des perspectives d'avenir donne à penser que ce n'est pas une ou deux négociations avec l'U.R.S.S. et ses alliés qu'il faut envisager, mais bien une multiplicité de négociations, qui seront complexes et pleines d'aléas. Nous devons par conséquent nous préparer à aborder la négociation bien armés pour le marchandage, ce qui signifie que nous ne devons rien abandonner de nos atouts actuels avant de nous être assurés des avantages en compensation. Permettez-moi d'illustrer ces propos par un exemple. Toutes les

harm our interests and lead directly, I believe, to the dangerous situation of imbalance which we wish to avoid.

8. In this context, it is not a western interest to assist the Soviet Union to draw political benefits from its undiminishing military effort, the effects of which are apparent in so many regions contiguous to the NATO area. Wherever this development of Soviet power will lead to, it is clear that the European policy of the Soviet Union is based on the hope that the United States will retract its military commitments in Europe and that in consequence the NATO European countries will inevitably move towards a gradual accommodation with the Soviet Union.

9. In these circumstances, President Nixon's pledge to the Atlantic Alliance that the United States will maintain and improve its own forces in Europe and will not reduce them except on a reciprocal basis with the East has been most welcome. For their part, the ten Eurogroup countries of the Alliance have increased their defence expenditure, which testifies to their determination to undertake a greater share of the defence burden with North America, in keeping with the improved economic situation prevailing in Europe.

10. European-American relations, which are at the core of the NATO Alliance, will inevitably be exposed to fresh stresses and strains as the world moves from the bi-polar super-power confrontation towards a more complex pattern of power pluralism. Western Europe, for example, is growing more powerful economically and this new strength should in time result in increased political self-confidence. It must, moreover, be admitted that interests on the two sides of the Atlantic have become, in some instances, differentiated. However, with clear vision and good sense this situation can be turned to good. The nature of our Alliance is truly pragmatic and its history proves that co-operation in some spheres does not exclude competition or even

disagreement in others. How could it be otherwise among a free association of independent nations? I am indeed persuaded that only an alliance which is robust enough to sustain both agreement and disagreement is capable of enduring in an increasingly diversified, complex and competitive international environment.

11. To weather the storms ahead, all the allies must maintain their close political solidarity in NATO. This can be done by improving the sound and well-tested defensive mechanisms that have been developed in the Alliance; by promoting greater European and NATO-wide co-operation in the defence field; by widening the scope and depth of inter-allied consultations; and, last but not least, through the maintenance by the United States of its political and military commitment to Europe, which is an irreplaceable factor. Together, Western Europe and North America have shown that they can attain a degree of security and well-being unachieved at any other period of history. The two sides of the Alliance must therefore maintain their prosperous relations well above the strains caused by the greater fluidity of the international situation. Let them recall their common interest and mobilise their great resources to face the future together.

12. United in a strong and resilient Atlantic Alliance, the West can enter this period of negotiations with solid hopes of success, mindful always that the kind of stability we have enjoyed for over two decades is due in large part to the determination of the West to demonstrate its unity, and to maintain an adequate and credible defence. The continuation of this unity requires the constant and clear-sighted effort of all — statesmen as well as all the people of our countries — who have an interest in peace.

13. I remain convinced that our countries can meet this challenge and that together we can look forward to the continuation of the prosperity and peace which the North Atlantic Alliance has assured thus far.

Source : NATO press release.

sociétés libres aspirent à réduire leurs dépenses militaires de façon à consacrer davantage de ressources à d'autres usages manifestement plus productifs. Mais, si l'Occident agissait de la sorte dans la conjoncture actuelle, au moment même où l'U.R.S.S. poursuit l'exécution d'un programme de renforcement militaire sans précédent, cela ne pourrait que nuire à nos intérêts et conduire directement, j'en suis convaincu, à la situation même de dangereux déséquilibre que nous voulons éviter.

8. Dans un tel contexte, l'Occident n'a pas intérêt à aider l'Union Soviétique à tirer des avantages politiques de son effort militaire constant, dont les effets se manifestent dans tant de régions contiguës à la zone de l'O.T.A.N. Quel que soit l'aboutissement du développement des forces soviétiques, il est évident que la politique européenne de l'U.R.S.S. repose sur l'espoir que les Etats-Unis renonceront à leur engagement militaire en Europe et qu'ainsi, les pays européens de l'O.T.A.N. seront inévitablement amenés à accepter progressivement un accommodement avec l'Union Soviétique.

9. Dans ces circonstances, c'est avec une très vive satisfaction que l'Alliance atlantique a entendu le Président Nixon promettre que les Etats-Unis maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe et qu'ils ne les réduiront qu'en cas de réciprocité de la part de l'Est. De leur propre côté, les dix pays de l'Alliance qui forment l'Eurogroup ont accru leurs dépenses de défense, ce qui atteste leur détermination d'assumer, avec l'Amérique du nord, une part plus grande du fardeau de la défense en tenant compte de l'amélioration de la situation économique en Europe.

10. Les relations entre l'Europe et l'Amérique, qui se situent au cœur même de l'Alliance atlantique, seront inévitablement exposées à de nouvelles tensions à mesure que l'affrontement entre deux superpuissances fera place à une situation plus complexe caractérisée par le pluralisme des puissances. L'Europe occidentale, par exemple, voit en ce moment croître sa stature économique, et ce nouvel état de choses devrait finalement avoir pour effet de lui donner plus d'assurance politique. Il faut en outre reconnaître que les intérêts, sur les deux rives de l'Atlantique, ont divergé dans plusieurs cas. Cependant, avec suffisamment de clairvoyance et de bon sens, il est possible de tirer un bon parti d'une telle situation. La nature de notre alliance est vrai-

ment pragmatique, et son histoire démontre que la coopération dans certains domaines n'exclut pas la concurrence, ni même le désaccord, dans d'autres domaines. Comment pourrait-il en être autrement dans une libre association de nations indépendantes ? Je suis tout à fait convaincu que seule une alliance assez forte pour subsister dans le désaccord comme dans l'entente complète est capable de se maintenir dans un environnement international de plus en plus diversifié, complexe et concurrentiel.

11. Pour faire face aux périls à venir, les alliés doivent maintenir leur étroite solidarité politique au sein de l'O.T.A.N. Ils pourront y parvenir en améliorant le mécanisme défensif solide et bien éprouvé dont l'Alliance s'est dotée, en développant la coopération instituée en Europe et entre tous les pays de l'O.T.A.N. dans le domaine de la défense, en étendant le champ des consultations interalliées et en les menant d'une façon plus approfondie, enfin et surtout par le maintien des engagements politiques et militaires des Etats-Unis à l'égard de l'Europe et qui constituent un facteur irremplaçable. L'Europe occidentale et l'Amérique du nord ont montré qu'elles peuvent atteindre un degré de sécurité et de bien-être qui n'a été connu à aucun autre moment de l'histoire. Elles doivent donc maintenir leurs relations bénéfiques tout à fait à l'écart des tensions provoquées par la plus grande fluidité de la situation internationale. Il faut qu'elles se souviennent de leur communauté d'intérêts et qu'elles mobilisent leurs grandes ressources pour affronter l'avenir ensemble.

12. Unis dans une alliance puissante et capable de surmonter les difficultés, les pays occidentaux peuvent aborder cette période de négociation avec de sérieux espoirs de succès s'ils n'oublient jamais que le genre de stabilité dont nous jouissons depuis plus de deux décennies est dû, en grande partie, à la détermination de l'Occident de démontrer son unité et de conserver des moyens de défense adéquats et convaincants. Le maintien de cette unité requiert un effort constant et clairvoyant de la part de tous ceux qui portent intérêt à la paix — les hommes d'Etat de nos pays comme toutes leurs populations.

13. Je reste convaincu que nos nations sont capables de relever ce défi et, ensemble, nous pouvons espérer voir se poursuivre la prospérité et la paix que l'Alliance de l'Atlantique nord a assurées jusqu'à présent.

Source : Communiqué de presse O.T.A.N., 12 avril 1972.

31. Results of the French referendum on Europe

23rd April 1972

	Electorate	Abstentions	%	Votes cast	%	Blank or spoiled papers	%	Valid votes	Ayes	Noes	% of electorate		% of valid votes	
											Ayes	Noes	Ayes	Noes
Metropolitan France	29,071,070	11,489,230	39.52	17,581,840	60.47	2,070,615	7.12	15,511,225	10,502,756	5,008,469	36.12	17.22	67.71	32.28
Overseas departments	478,788	300,020	62.66	178,768	37.33	11,682	2.43	167,086	153,231	13,855	32	2.89	91.70	8.29
Overseas territories . . .	270,606	66,607	24.61	203,999	75.38	3,822	1.41	200,177	191,567	8,610	70.79	3.18	95.69	4.30
TOTAL	29,820,464	11,855,857	39.75	17,964,607	60.24	2,086,119	6.99	15,878,488	10,847,554	5,030,934	36.37	16.87	68.31	31.68

Source: *Le Monde*, 30th April-2nd May 1972 (WEU translation).

31. Résultats du referendum sur l'Europe en France

23 avril 1972

	Inscrits	Abstentions	%	Votants	%	Blancs ou nuls	%	Suffrages exprimés	Oui	Non	% par rapport aux inscrits		% par rapport aux suffrages exprimés	
											Oui	Non	Oui	Non
Métropole ...	29.071.070	11.489.230	39,52	17.581.840	60,47	2.070.615	7,12	15.511.225	10.502.756	5.008.469	36,12	17,22	67,71	32,28
Départements d'outre-mer .	478.788	300.020	62,66	178.768	37,33	11.682	2,43	167.086	153.231	13.855	32	2,89	91,70	8,29
Territoires d'outre-mer .	270.606	66.607	24,61	203.999	75,38	3.822	1,41	200.177	191.567	8.610	70,79	3,18	95,69	4,30
TOTAL	29.820.464	11.855.857	39,75	17.964.607	60,24	2.086.119	6,99	15.878.488	10.847.554	5.030.934	36,37	16,87	68,31	31,68

Source : *Le Monde*, 30 avril - 2 mai 1972.

32. Speech by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Luxembourg

4th May 1972

(Extract)

.....

The last lesson to be learnt from the facts is that the building of Europe will require patience and determination. It is not possible today to say exactly what the final shape of Europe will be. At the present juncture, the pressure of events indicates the immediate tasks. The economic and monetary union, to the preparation of which the Minister of State has made such an important contribution, meets these various requirements. It is essential for consolidating what the Community has already achieved and will be a major element in the new international monetary order made necessary by changes throughout the world, while allowing Europe to affirm its own personality in an essential field. This is also true for foreign policy. The concertation in these matters which our States have been endeavouring to achieve very pragmatically since the meeting in The Hague is equally necessary for the cohesion of the building of Europe and as a manifestation of Europe's independence. It is likewise true that Europe could not fulfil its international responsibilities without first providing itself with effective means of action and ensuring that its voice cannot be confused with any other. The French Government trusts the forthcoming summit conference will constitute an important step in this direction. It is fully aware of the extent of the task and the difficulties. The emergence of a new gathering in prosperity, strength and, I hope, peace and humanism will not be without problems and will require considerable efforts from all those who intend to take part. But what is essential is that we should have the will to succeed.

.....

Source : Press Service of the Presidency of the French Republic (WEU translation).

33. Communiqué issued after the Ministerial Meeting of the EFTA Council and the Joint Council of EFTA and Finland, Geneva

5th May 1972

The EFTA Council and the Joint Council of EFTA and Finland met at Ministerial level in Geneva on 4th and 5th May 1972. Mr. Michael Noble, Minister for Trade of the United Kingdom, was in the Chair.

In the EFTA Council, with the Finnish Minister taking part in a personal capacity, Ministers reviewed recent developments in European integration.

Ministers welcomed the successful conclusion of the negotiations of Denmark, Norway and the United Kingdom for membership of the Communities and the signature by those countries of the accession treaty in Brussels on 22nd January 1972.

All Ministers expressed their satisfaction that the first phase of the negotiations between the non-candidate EFTA countries and the Community had now been completed and that agreement in principle had been reached on a number of important constituent parts of the prospective special relations agreements. On the other hand Ministers noted with concern that a number of problems of crucial importance to the individual non-candidate countries remained unsolved. They stressed the importance of reaching balanced solutions which would be mutually satisfactory and safeguard the free trade already established between EFTA countries.

The Ministers of the acceding countries stated that they would continue to bear fully in mind the importance of these questions during their consultations with the Communities.

As the agreements should come into force at the same time as the acceding countries enter the Communities, i.e. 1st January 1973, sufficient time must be left for the necessary ratification procedures. For this reason, all Ministers underlined the importance of concluding the negotiations before the summer recess.

Ministers reiterated their conviction, which had also been expressed by the Ministers of the

**32. Discours prononcé par M. Pompidou,
Président de la République Française, à
Luxembourg**

4 mai 1972

(Extrait)

.....

La dernière leçon que nous enseignent les faits c'est que la construction européenne demandera de la patience et de l'obstination. Ce que sera l'Europe dans son état définitif ne peut être déterminé aujourd'hui avec précision. Au point où nous en sommes arrivés, la pression des événements nous désigne les tâches immédiates. L'union économique et monétaire, à l'élaboration de laquelle vous avez pris, M. le Ministre d'Etat, une part prépondérante, répond à ces diverses exigences. Indispensable pour consolider l'acquis communautaire, elle constituera un élément majeur du nouvel ordre monétaire international qu'imposent les changements du monde tout en permettant à l'Europe d'affirmer une personnalité qui lui soit propre dans un domaine essentiel. Il en va de même en matière de politique étrangère. La concertation que, depuis La Haye, nos Etats s'efforcent d'établir à cet égard dans un cadre et avec des méthodes très pragmatiques n'est pas moins nécessaire à la cohésion de la construction européenne et à la manifestation de l'indépendance de l'Europe. Tant il est vrai que l'Europe ne saurait faire face à ses responsabilités internationales que si elle s'est d'abord dotée de moyens réels d'action et si la voix qu'elle fait entendre ne se confond avec aucune autre. Le gouvernement français souhaite que la prochaine conférence au sommet constitue une étape importante dans cette voie. Il ne se dissimule nullement l'étendue de la tâche ni les difficultés. L'apparition d'un nouvel ensemble de prospérité, de puissance et, je l'espère aussi, de paix et d'humanisme ne manquera pas de susciter des préoccupations et de demander beaucoup d'efforts à tous ceux qui entendent y participer. Mais l'essentiel est que nous ayons la volonté d'aboutir !

.....

Source : Présidence de la République, Paris.

**33. Communiqué publié à l'issue de la réunion
du Conseil des Ministres de l'A.E.L.E. et du
Conseil mixte Finlande-A.E.L.E. à Genève**

5 mai 1972

Le Conseil de l'A.E.L.E. et le Conseil mixte Finlande-A.E.L.E. se sont réunis en session ministérielle à Genève, les 4 et 5 mai 1972. M. Michael Noble, Ministre britannique du commerce, en assumait la présidence.

Dans le Conseil de l'A.E.L.E., en présence du ministre finlandais qui participait à la séance à titre personnel, les ministres ont passé en revue les événements qui se sont produits récemment dans le domaine de l'intégration européenne.

Les ministres ont salué l'heureuse conclusion des négociations engagées par le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni en vue de leur adhésion aux Communautés et leur signature du traité d'adhésion à Bruxelles, le 22 janvier 1972.

Tous les ministres ont aussi exprimé leur satisfaction de ce que la première phase des négociations entre les pays de l'A.E.L.E. non-candidats à l'adhésion et la Communauté est maintenant terminée et de ce qu'un accord de principe a été réalisé sur plusieurs éléments importants des futurs accords de relations spéciales. D'autre part, les ministres se sont montrés préoccupés de ce qu'un certain nombre de problèmes d'une importance décisive pour les pays non-candidats pris individuellement n'ont pas trouvé de solution. Ils ont souligné l'importance d'arriver à des solutions équilibrées qui soient mutuellement satisfaisantes et de sauvegarder le libre-échange déjà établi entre les pays de l'A.E.L.E.

Les ministres des pays adhérents ont déclaré qu'ils continueront à avoir pleinement présente à l'esprit l'importance de ces questions durant leurs consultations avec les Communautés.

Etant donné que l'entrée en vigueur des accords doit se produire en même temps que l'entrée dans les Communautés des pays adhérents, soit le 1^{er} janvier 1973, suffisamment de temps doit être réservé aux procédures de ratification nécessaires. Pour cette raison, tous les ministres ont souligné l'importance de conclure les négociations avant les vacances d'été.

Les ministres ont réaffirmé leur conviction, exprimée également par les ministres des Com-

Communities, that all new arrangements would be in conformity with the provisions of the GATT.

Reviewing the international economic outlook, Ministers expressed their satisfaction at the efforts being made by governments and the international organisations concerned to contribute to the solution of the basic problems facing the world economy, including the international monetary problem.

Ministers welcomed the initiatives which had been taken by the European Communities, Japan and the United States in putting forward proposals for a new global trade negotiation in the GATT beginning in 1973. All the EFTA countries expressed their desire to participate in such a negotiation and to do everything possible to bring it to a successful conclusion. They believed that the success of such a GATT negotiation would be greatly to the benefit of the world at large and stressed the view of all EFTA governments that particular consideration would have to be given to the interests of developing countries.

Ministers reaffirmed their support for the efforts being made in the conference of UNCTAD in Santiago de Chile to improve the conditions of developing countries with regard to trade, financial and monetary matters. In the view

of all EFTA governments, the interests and needs of developing countries would have to be taken fully into account in all international negotiations.

In welcoming the growth and broadening of East-West economic relations which had in general taken place in recent years, Ministers expressed the hope that these favourable trends would continue to develop along with the overall growth of trade of the EFTA countries.

Ministers paid warm tribute to Sir John Coulson on his retirement as Secretary-General. The services he had rendered to EFTA since 1965 had been of the greatest value and the Association was deeply indebted to him. They expressed satisfaction that continuity in the direction of the Secretariat would be ensured as Sir John would be succeeded by Ambassador Bengt Rabaeus who had been his Deputy since April 1966, while Mr. Alfred Wacker would continue in his function as Deputy Secretary-General.

At the invitation of the Austrian Government Ministers decided to meet again on 16th and 17th November 1972 in Vienna.

Source : EFTA press release 12/72/F.

34. Results of the general elections in Italy

7th and 8th May 1972

Senate

Party	1972		1968	
	Votes	Seats	Votes	Seats
Christian Democrat	11,457,746	135	10,955,458	135
Republican	917,392	5	626,604	2
Liberal	1,317,909	8	1,934,061	16
Communist	8,565,820	94	8,580,476	101
Socialist	3,224,778	33	} 4,349,668	46
Social Democrat	1,644,780	11		
South Tirol	113,392	2	?	2
MSI ¹	2,763,719	26	1,616,451	13
Others	33,326	1	—	—

1. Of which 311,973 votes and 2 seats for the Monarchist Party in 1968.

munautés, que tous les nouveaux accords seront en conformité avec les dispositions du GATT.

Passant en revue la conjoncture économique internationale, les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les efforts faits par les gouvernements et les organisations internationales concernées pour contribuer à la solution des problèmes fondamentaux auxquels l'économie mondiale est confrontée, y compris le problème monétaire international.

Les ministres ont accueilli avec satisfaction les initiatives prises par les Communautés européennes, le Japon et les États-Unis de présenter des propositions en vue d'une nouvelle négociation commerciale globale dans le cadre du GATT, qui débutera en 1973. Tous les pays de l'A.E.L.E. ont exprimé leur désir de participer à une telle négociation et de faire tout leur possible pour qu'elle soit couronnée de succès. Ils sont d'avis que le succès d'une telle négociation dans le cadre du GATT sera grandement à l'avantage du monde entier et ont souligné le point de vue de tous les gouvernements de l'A.E.L.E. que les intérêts des pays en voie de développement devront faire l'objet d'une attention spéciale.

Les ministres ont réaffirmé leur soutien aux efforts faits à la conférence de la C.N.U.C.E.D. à Santiago du Chili, en vue d'améliorer la situation commerciale, financière et monétaire des pays en voie de développement. De l'avis de tous

les gouvernements de l'A.E.L.E., les intérêts et les besoins des pays en voie de développement devront être pleinement pris en considération dans toutes les négociations internationales.

En accueillant avec satisfaction l'intensification et l'élargissement qui d'une façon générale sont apparus ces dernières années dans les relations économiques entre l'Est et l'Ouest, les ministres ont exprimé l'espoir que ces tendances favorables continueront à se développer en même temps que l'accroissement global des échanges des pays de l'A.E.L.E.

Les ministres ont rendu un hommage chaleureux à Sir John Coulson, Secrétaire général, qui prend sa retraite. Les services qu'il a rendus à l'A.E.L.E. depuis 1965 sont de la plus grande valeur et l'Association a une profonde dette de reconnaissance envers lui. Les ministres ont exprimé leur satisfaction de ce qu'une continuité sera assurée dans la direction du secrétariat, puisque Sir John sera remplacé par l'ambassadeur Bengt Rabaeus qui a été son adjoint depuis 1966 et que M. Alfred Wacker continuera à assumer ses fonctions de secrétaire général adjoint.

Sur invitation du gouvernement autrichien, les ministres ont décidé de tenir leur prochaine séance les 16 et 17 novembre 1972, à Vienne.

Source : Communiqué de presse A.E.L.E. 12/72/F.

34. Résultats des élections générales en Italie

7 et 8 mai 1972

Sénat

Partis	1972		1968	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges
Démocrate-chrétien	11.457.746	135	10.955.458	135
Républicain	917.392	5	626.604	2
Libéral.....	1.317.909	8	1.934.061	16
Communiste	8.565.820	94	8.580.476	101
Socialiste	3.224.778	33	} 4.349.668	46
Social-démocrate	1.644.780	11		
Tirol du Sud	113.392	2	—	2
M.S.I. ¹	2.763.719	26	1.616.451	13
Divers	33.326	1	—	—

1. dont 211.973 voix et 2 sièges pour les Monarchistes en 1968.

Chamber of Deputies

Party	1972		1968	
	Votes	Seats	Votes	Seats
Christian Democrat	12,943,675	267	12,428,663	266
Republican	953,681	14	626,014	9
Liberal	1,300,074	21	1,850,249	31
Communist	9,085,927	179	8,555,131	177
Proletarian Socialist	648,368	—	1,414,043	23
Socialist	3,209,503	61	} 4,604,329	91
Social Democrat	1,716,197	29		
South Tirol	153,759	3	?	3
MSI ¹	2,894,789	56	1,829,450	30
Manifesto	223,789	—	—	—
Others	228,935	—	—	—

1. Of which 414,143 votes and 6 seats for the Monarchist Party in 1968.

Source : International Herald Tribune, 10th May 1972, and "A retrospective view of the political year in Europe — 1968".

35. Resolution adopted by the Bundestag on the ratification of the treaties with the Soviet Union and Poland

17th May 1972

In connection with the voting on the treaty of 12th August 1970 between the Federal Republic of Germany and the Union of Soviet Socialist Republics, and on the treaty of 7th December 1970 between the Federal Republic of Germany and the Polish People's Republic concerning the basis for normalising their mutual relations, the German Bundestag declares :

1. One of the determining aims of our foreign policy is to preserve peace in Europe and the security of the Federal Republic of Germany. The treaties with Moscow and Warsaw, in which the contracting parties solemnly and wholly renounce the use and threat of the use of force, are designed to serve those aims. They constitute important elements of the *modus vivendi* which the Federal Republic of Germany seeks to establish with its eastern neighbours.

2. The Federal Republic of Germany has assumed on its own behalf the obligations it undertook in the treaties. The treaties proceed from the frontiers as actually existing today, the unilateral alteration of which they exclude. The treaties do not anticipate a peace settlement for Germany by treaty and do not create any legal foundation for the frontiers existing today.

3. The inalienable right to self-determination is not affected by the treaties. The policy of the Federal Republic of Germany aiming at the peaceful restoration of national unity within the European framework is not in contradiction to the treaties which do not prejudice the solution of the German question. By demanding the implementation of the right of self-determination, the Federal Republic of Germany does not make any territorial claims nor does it claim any alteration of frontiers.

4. The German Bundestag states that the continued and unrestricted validity of the Bonn conventions and of the related arrangements and declarations of 1954 as well as the continued validity of the agreement concluded on 13th

Chambre des députés

Partis	1972		1968	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges
Démocrate-chrétien	12.943.675	267	12.428.663	266
Républicain	953.681	14	626.014	9
Libéral.....	1.300.674	21	1.850.249	31
Communiste	9.085.927	149	8.555.131	177
Soc. prolétarien	648.368	—	1.414.043	23
Socialiste	3.209.503	61	} 4.604.329	91
Social-démocrate	1.716.197	29		
Tirol du Sud	153.759	3	—	3
M.S.I. ¹	2.894.789	56	1.829.450	30
Manifesto	223.789	—	—	—
Divers	228.935	—	—	—

1. dont 414.143 voix et 6 sièges pour les Monarchistes en 1968.

Source : *International Herald Tribune*, 10 mai 1972, et « L'année politique en Europe — Rétrospective — 1968 ».

35. Résolution sur la ratification des traités avec l'Union Soviétique et la Pologne adoptée par le Bundestag

17 mai 1972

En corrélation avec le vote relatif au traité du 12 août 1970 entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et au traité du 7 décembre 1970 entre la République Fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne sur les fondements de la normalisation de leurs relations mutuelles, le Bundestag allemand déclare :

1. L'un des objectifs déterminants de notre politique étrangère est de sauvegarder la paix en Europe et la sécurité de la République Fédérale d'Allemagne. Les traités avec Moscou et Varsovie, dans lesquels les parties contractantes renoncent solennellement et totalement à recourir à la menace et à l'emploi de la force, ont pour but de servir ces objectifs. Ces traités sont des éléments importants du *modus vivendi* que la République Fédérale d'Allemagne veut établir avec ses voisins de l'Est.

2. Les engagements que la République Fédérale d'Allemagne a pris dans les traités ont été assumés par elle en son propre nom. Les traités partent de l'existence réelle des frontières actuelles dont ils excluent toute modification unilatérale. Les traités n'anticipent pas sur un règlement de paix pour l'Allemagne par voie de traité, et ne créent pas de base juridique pour les frontières existant actuellement.

3. Le droit inaliénable à l'autodétermination n'est pas affecté par les traités. La politique de la République Fédérale d'Allemagne, qui aspire à un rétablissement pacifique de l'unité nationale dans le cadre européen, n'est pas en contradiction avec les traités qui ne préjugent pas la solution de la question allemande. En réclamant la réalisation du droit à l'autodétermination, la République Fédérale d'Allemagne ne revendique pas de territoire ni de modification de frontières.

4. Le Bundestag allemand constate que la validité ininterrompue et sans restrictions des conventions de Bonn et des arrangements et déclarations de 1954 y afférents ainsi que la validité ininterrompue de l'accord conclu le 13 septembre

September 1955 between the Federal Republic of Germany and the Union of Soviet Socialist Republics are not affected by the treaties.

5. The rights and responsibilities of the four powers relating to Germany as a whole and to Berlin are not affected by the treaties. In view of the fact that the final settlement of the German question as a whole is still outstanding, the German Bundestag considers as essential the continuance of those rights and responsibilities.

6. As regards the significance of the treaties, the German Bundestag furthermore refers to the memoranda which the Federal Government has submitted to the legislative bodies together with the bills for the ratification of the treaties of Moscow and Warsaw.

7. The Federal Republic of Germany is firmly embedded in the Atlantic Alliance, which continues to form the basis of its security and freedom.

8. The Federal Republic of Germany will, together with its partners in the Community, unwaveringly pursue the policy of European unification with the aim of developing the Community progressively into a political union.

In this connection the Federal Republic of Germany proceeds on the understanding that the Soviet Union and other socialist countries will enter into co-operation with the EEC.

9. The Federal Republic of Germany reasserts its firm resolve to maintain and develop the ties between Berlin (West) and the Federal Republic of Germany in accordance with the quadripartite agreement and the German supplementary arrangements thereto. It will also in the future ensure the city's viability and the well-being of its people.

10. The Federal Republic of Germany advocates the normalisation of the relationship between the Federal Republic of Germany and the GDR. It proceeds on the understanding that the principles of détente and good neighbourliness will be fully applied to the relationship between people and institutions in both parts of Germany.

The above resolution on Germany and foreign policy had been worked out the day before by the three parties in the Bundestag.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 23rd May 1972.

36. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels

23rd May 1972

1. The Defence Ministers of the Eurogroup met at NATO headquarters in Brussels on 23rd May 1972 under the chairmanship of Minister Helmut Schmidt (Germany). They held a thorough exchange of views on the work of the Eurogroup, which aims at strengthening the Alliance and rendering the defence efforts of the European partners more effective through increased practical co-operation.

2. Ministers reaffirmed the importance they attach to the continuing efforts of all member countries to improve Alliance defence capabilities in accordance with NATO's AD 70 follow-on work.

3. Ministers reviewed the special European defence improvement programme, and welcomed the progress made in implementing all its elements. As regards the additional infrastructure contribution, in which all member countries are taking part and which will provide aircraft shelters at nearly a hundred airfields, they noted that work was complete or in hand on some two-fifths of the total programme covered, and that a further two-fifths was covered by current programming or pre-financing. They noted that all the special national force improvements were going ahead as planned, and that, for example, the first of the additional C.130 transport aircraft would be delivered in June; work was well advanced on the new support facilities for strengthened local forces on the northern flank; funds were fully committed for the additional CH.53 heavy-lift helicopters; and a decision had been taken to station forward in Germany an increased proportion of the extra Jaguar close-support aircraft planned. They noted also that most of the C.160 tactical transport aircraft being brought into service as intra-Alliance aid had been delivered, and that the force should be complete within the next few months.

1955 entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ne sont pas affectées par les traités.

5. Les droits et responsabilités des Quatre Puissances en ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble et Berlin ne sont pas affectés par les traités. Vu le fait qu'il n'y a pas encore de règlement définitif de la question allemande dans son ensemble, le Bundestag allemand estime essentiel que ces droits et responsabilités continuent d'exister.

6. En ce qui concerne la signification des traités, le Bundestag allemand se réfère, en outre, aux mémorandums que le gouvernement fédéral a présentés aux organes législatifs en même temps que les projets de lois de ratification des traités de Moscou et de Varsovie.

7. La République Fédérale d'Allemagne est solidement ancrée dans l'Alliance atlantique sur laquelle sa sécurité et sa liberté continuent à reposer.

8. La République Fédérale d'Allemagne poursuivra inébranlablement la politique d'unification européenne qu'elle mène avec ses partenaires dans la Communauté, dans le but de développer par étapes la Communauté pour en faire une union politique.

La République Fédérale d'Allemagne présume que l'Union Soviétique et d'autres pays socialistes engageront la coopération avec la C.E.E.

9. La République Fédérale d'Allemagne réaffirme sa ferme volonté de maintenir et de développer les liens entre Berlin (Ouest) et la République Fédérale d'Allemagne conformément à l'Accord quadripartite et aux arrangements additionnels allemands. Elle continuera, à l'avenir, de veiller à la viabilité de la ville et au bien-être de ses habitants.

10. La République Fédérale d'Allemagne préconise la normalisation des rapports entre la République Fédérale d'Allemagne et la R.D.A. Elle présume que les principes de détente et de bon voisinage s'appliqueront pleinement aux rapports entre les habitants et les institutions des deux parties de l'Allemagne.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 19, 18 mai 1972.

36. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles

23 mai 1972

1. Les ministres de la défense de l'Eurogroupe se sont réunis à Bruxelles, au siège de l'O.T.A.N., le 23 mai 1972, sous la présidence de M. Helmut Schmidt, Ministre de la défense de l'Allemagne. Ils ont procédé à un échange de vues approfondi sur les activités déployées par l'Eurogroupe afin de renforcer l'Alliance et de rendre plus efficaces les efforts de défense des pays membres européens, grâce à une intensification de leur coopération pratique.

2. Les ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent aux efforts poursuivis par tous les pays membres pour améliorer le potentiel défensif de l'Alliance conformément aux mesures prévues par l'O.T.A.N. à la suite de l'étude AD 70.

3. Les ministres ont examiné l'état d'avancement du programme spécial européen d'amélioration de la défense et se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses divers éléments. En ce qui concerne la contribution supplémentaire apportée par tous les pays membres à l'infrastructure, qui permettra de construire des abris pour avions sur près de cent aérodromes, ils ont noté que, pour les deux cinquièmes environ de l'ensemble du programme, les travaux sont achevés ou en cours et que, pour deux autres cinquièmes, les travaux sont déjà programmés ou couverts par des dispositions de préfinancement. Ils ont d'autre part constaté que toutes les améliorations spéciales à apporter aux forces nationales se poursuivent conformément aux plans établis. C'est ainsi que le premier des avions de transport C.130 supplémentaires sera livré en juin, que la construction des nouvelles installations de soutien destinées aux forces locales renforcées du flanc nord est assez avancée, que les engagements de fonds à effectuer pour l'achat d'hélicoptères de transport lourd CH.53 supplémentaires ont été opérés en totalité et qu'il a été décidé de déployer dans la zone avancée de l'Allemagne une plus grande proportion des avions d'appui rapproché supplémentaires prévus de type Jaguar. Les ministres ont également noté que la plupart des avions de transport tactique C.160 dont la mise en service est en cours dans le cadre du programme d'aide interalliée ont été livrés et que les autres devraient l'être d'ici quelques mois.

4. Ministers noted also the progress made in implementing local force improvements on the southern flank.

5. Ministers gave special attention to the need, within the Alliance framework, to strengthen co-operation in research, development, production and purchase of defence equipment. They endorsed a joint statement of principles which all member countries would follow in order to develop and intensify such co-operation. These principles cover extensive exchange of information, careful review of collaborative possibilities, maximum standardisation, and maximum co-operation in procurement and follow-on support. Ministers agreed that at their next meeting they would further consider what joint action might be taken to speed results in specific project areas, and in the field of long-term equipment co-operation in general.

6. Ministers received a report by a study group set up to examine improved interoperability and commonality in tactical area communications systems. Following this group's successful work, Ministers approved a common operational concept for the future, and endorsed an agreed decision whereby all member countries undertook to introduce, as soon as practicable, equipment conforming fully to detailed common technical parameters. They noted that, as a result, automatic inter-communication would in due course be possible throughout the tactical area.

7. Ministers reviewed work towards greater co-operation in training, logistic support and military medical services. They noted in particular that the first joint training courses deriving from the Eurogroup work had already taken place.

8. Ministers agreed to review progress on all these matters at their December meeting.

Source : German Delegation to NATO.

37. Communiqué issued after the meeting of the NATO Defence Planning Committee, Brussels

24th May 1972

1. The Defence Planning Committee of the North Atlantic Treaty Organisation met in ministerial session in Brussels on Wednesday, 24th May 1972, for its regular spring meeting.

2. Ministers were briefed on the current military posture of the Warsaw Pact forces and noted the further strengthening of Soviet nuclear and conventional capabilities, the increasing worldwide deployment and overall combat capability of naval forces, and the modernisation and consolidation of ground and air forces. Against this background, they agreed that NATO defence must continue to provide an effective and realistic deterrent against all forms of aggression and so to ensure a firm defence posture from which a genuine and lasting détente can be negotiated. In this context, Ministers reaffirmed once more the declaration which was made at Reykjavik in June of 1968 that the overall military capability of NATO should not be reduced except as a part of a pattern of mutual force reductions balanced in scope and timing.

3. They reaffirmed their close interest in the subject of mutual and balanced force reductions, with its implications for the overall military security of the Alliance.

4. Ministers reviewed the present status of defence planning in the Alliance with particular emphasis on the progressive implementation of the recommendations made in the December 1971 follow-up report on allied defence problems for the 1970s (AD 70) for strengthening NATO's defence posture during the present decade ; they welcomed the action already taken by countries on a number of those recommendations for making further progress towards "the total force concept", that is to say bringing all elements of NATO defence into the fullest and most balanced co-ordination.

5. Ministers were informed of the continuing achievements of the Eurogroup countries within

4. Les ministres ont pris note des progrès réalisés dans l'amélioration des forces locales sur le flanc sud.

5. Les ministres ont accordé une attention particulière à la nécessité de renforcer, dans le cadre de l'Alliance, la coopération en matière d'étude, de mise au point, de production et d'acquisition de matériels pour la défense. Ils ont adopté à cet égard une déclaration commune énonçant des principes que tous les pays membres observeront en s'employant à élargir et intensifier cette coopération. Ces principes englobent un large échange d'informations, un examen minutieux des possibilités de collaboration, une standardisation aussi poussée que possible et une coopération maximale en matière d'achats et de soutien ultérieur. Les ministres ont décidé d'examiner de façon plus approfondie, à leur prochaine réunion, quelle action commune pourrait être entreprise pour obtenir plus rapidement des résultats dans certains domaines déterminés et d'une manière générale, dans le domaine de la coopération à long terme en matière d'équipement.

6. Les ministres ont pris connaissance du rapport d'un groupe d'étude chargé de rechercher les moyens d'accroître la compatibilité opérationnelle et la standardisation des systèmes de transmissions de la zone tactique. Ce groupe ayant mené sa tâche à bien, les ministres ont approuvé pour l'avenir un concept opérationnel commun et ont entériné une décision par laquelle tous les pays membres s'engageaient à mettre dès que possible en service des équipements entièrement conformes à des normes techniques communes fixées de façon détaillée. Ils ont noté qu'ainsi, l'on pouvait compter disposer, à un stade ultérieur, de moyens d'intercommunication automatique dans toute la zone tactique.

7. Les ministres ont passé en revue les activités visant à accroître la coopération dans les domaines de l'instruction, du soutien logistique et des services de santé militaires. Ils ont noté en particulier que la première série de cours communs organisée à la suite des travaux de l'Eurogroupe avait déjà eu lieu.

8. Les ministres ont décidé de faire à nouveau le point de la situation dans tous ces domaines à leur réunion de décembre.

Source : Délégation allemande auprès de l'O.T.A.N.

37. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. à Bruxelles

24 mai 1972

1. Le Comité des plans de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle de printemps à Bruxelles le mercredi 24 mai 1972.

2. Les ministres ont entendu un exposé sur la situation militaire actuelle des forces du Pacte de Varsovie. Ils ont noté le nouvel accroissement du potentiel soviétique, tant nucléaire que classique, l'extension donnée par l'U.R.S.S. au déploiement de ses forces navales dans le monde entier, dont elle augmente en outre l'aptitude d'ensemble au combat, ainsi que la modernisation et le renforcement de ses forces terrestres et aériennes. Dans ces conditions, ils ont jugé que la défense de l'O.T.A.N. devait continuer à fournir une dissuasion efficace et réaliste contre toutes les formes d'agression et assurer une position de défense solide au départ de laquelle peut être négociée une détente authentique et durable. Dans ce contexte, les ministres ont une nouvelle fois réaffirmé le principe de la déclaration faite à Reykjavik en juin 1968, à savoir que le potentiel militaire global de l'O.T.A.N. ne devrait pas être réduit, sauf dans le cadre de réductions de forces mutuelles, équilibrées en importance et dans le temps.

3. Les ministres ont réaffirmé le vif intérêt qu'ils portent à la question des réductions de forces mutuelles et équilibrées et à ses incidences sur l'ensemble de la sécurité militaire de l'Alliance.

4. Les ministres ont examiné l'état d'avancement des plans de défense au sein de l'Alliance, en s'intéressant particulièrement à l'exécution progressive des recommandations formulées dans le rapport de décembre 1971 sur les suites données à l'Etude des problèmes de défense de l'Alliance au cours des années 1970 (AD 70) en vue de renforcer la position de défense de l'O.T.A.N. pendant la présente décennie ; ils ont exprimé leur satisfaction devant les mesures déjà prises par les pays sur un certain nombre de ces recommandations afin de réaliser de nouveaux progrès vers le « concept de la force globale », c'est-à-dire vers la coordination la plus étroite et la mieux équilibrée de tous les éléments qui constituent la défense de l'O.T.A.N.

5. Les ministres ont été informés des réalisations poursuivies par les pays de l'Eurogroupe

the Alliance framework. They welcomed the extensive work done to execute the European defence improvement programme and also the progress being made, particularly in closer co-operation within the equipment field, to achieve better collective value for the resources expended on defence by member countries of the Alliance.

6. Ministers noted the force goals for 1973-78 established for member countries and for the Alliance as a whole which had been approved earlier in the year. The achievement of these goals would constitute a major step in the implementation of the AD 70 programme; and Ministers therefore underlined that the goals will be taken into account to the fullest possible extent by member countries in their national planning. In this context they reaffirmed that the aim within NATO should be to allocate to defence purposes, where this is within the economic capability of countries, a stable and possibly larger proportion of their growing national wealth.

7. Ministers discussed the continuing and important presence of Soviet maritime forces in the Eastern Mediterranean and in Northern European waters. They further noted the increasingly active Soviet deployments into the Western Mediterranean and throughout the Atlantic. They noted the progress made with measures to counter Soviet expansion in these areas and they agreed to continue their efforts on further measures.

8. The Supreme Allied Commander Atlantic, on behalf of all three major NATO commanders, gave a presentation on the large-scale exercise "Strong Express" which will take place in the autumn of this year. Eleven NATO countries will contribute forces which will include maritime, amphibious and air units, as well as the Allied Command Europe Mobile Force. The aim will be to test and develop NATO capabilities for rapid reaction and reinforcement to strengthen the Alliance's defensive posture in time of emergency.

9. Ministers noted the satisfactory development of planning for the NATO integrated communications system.

10. The Defence Planning Committee will meet in ministerial session in Brussels during December 1972.

Source : NATO press release M-DPC.1(72)6.

33. Agreement concerning co-operation in the exploration and use of outer space for peaceful purposes signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow

24th May 1972

The United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics :

Considering the rôle which the United States and the USSR play in the exploration and use of outer space for peaceful purposes ;

Striving for a further expansion of co-operation between the United States and the USSR on the exploration and use of outer space for peaceful purposes ;

Noting the positive co-operation which the parties have already experienced in this area ;

Desiring to make the results of scientific research gained from the exploration and use of outer space for peaceful purposes available for the benefit of the peoples of the two countries and of all peoples of the world ;

Taking into consideration the provisions of the treaty on principles governing the activities of States in the exploration and use of outer space, including the moon and other celestial bodies, as well as the agreement on the rescue of astronauts, the return of astronauts and the return of objects launched into outer space ;

In accordance with the agreement between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics on exchanges and co-operation in scientific, technical, educational, cultural and other fields, signed on 11th April 1972, and in order to develop further the principles of mutually beneficial co-operation between the two countries,

Have agreed as follows :

Article 1

The parties will develop co-operation in the fields of space meteorology ; study of the natural

dans le cadre de l'O.T.A.N. Ils se sont félicités de l'étendue du travail effectué pour mettre à exécution le programme européen d'amélioration de la défense ainsi que des progrès acquis, en particulier en ce qui concerne une coopération accrue en matière d'équipement, afin de tirer un meilleur parti collectif des ressources que les pays membres de l'Alliance consacrent à la défense.

6. Les ministres ont pris note des objectifs de forces établis pour les pays membres et pour l'ensemble de l'Alliance pour la période 1973-1978 et qui furent approuvés en début d'année. La réalisation de ces objectifs constituerait un progrès important dans l'exécution du programme AD 70 ; les ministres ont par conséquent souligné que les pays membres tiendront le plus grand compte possible de ces objectifs en établissant leurs plans nationaux. A cet égard, ils ont réaffirmé que le but des alliés devrait être d'affecter à la défense, lorsque leur situation économique le leur permettra, une proportion stable, et si possible plus importante, de leurs ressources nationales croissantes.

7. Les ministres ont discuté de la présence constante et importante de forces maritimes soviétiques en Méditerranée orientale et dans les eaux du nord de l'Europe. Ils ont également pris note de l'activité de plus en plus grande dont témoignent les déploiements de ces forces dans la Méditerranée occidentale et dans tout l'Atlantique. Ils ont pris note des progrès réalisés au sujet de mesures à prendre pour rencontrer l'expansion soviétique dans ces zones et ont décidé de poursuivre leurs efforts sur d'autres mesures.

8. Le Commandant suprême allié de l'Atlantique a présenté un exposé au nom des trois grands commandements de l'O.T.A.N. sur l'exercice de grande envergure « Strong Express » qui aura lieu cette année en automne. Onze pays de l'O.T.A.N. fourniront des forces comprenant notamment des unités navales, amphibies et aériennes ainsi que la Force mobile du Commandement allié en Europe. Le but de cet exercice sera de mettre à l'épreuve et de développer l'aptitude de l'O.T.A.N. à riposter rapidement et à mettre promptement des renforts en place de façon à affermir la position de défense de l'O.T.A.N. en cas de crise.

9. Les ministres ont pris note de l'évolution satisfaisante des plans relatifs au système de télécommunications intégré de l'O.T.A.N.

10. Le Comité des plans de défense se réunira en session ministérielle, à Bruxelles, en décembre 1972.

Source : Communiqué de presse O.T.A.N. M-DPC-1 (72)6.

38. Accord sur la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins pacifiques signé par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou

24 mai 1972

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique,

Tenant compte du rôle que l'U.R.S.S. et les Etats-Unis jouent dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins pacifiques ;

Désirant continuer d'étendre la coopération entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis dans la conquête de l'espace cosmique à des fins pacifiques ;

Notant l'expérience positive accumulée par les parties en coopérant dans ces domaines ;

Souhaitant mettre au service des peuples de deux pays et de tous les peuples du monde les résultats des recherches scientifiques effectuées dans le domaine de la conquête du cosmos à des fins pacifiques ;

Prenant en considération les clauses de l'accord sur les principes qui doivent régir les activités des Etats dans l'exploration et l'exploitation de l'espace cosmique, y compris la lune et les autres corps célestes, ainsi que de l'accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ;

Conformément à l'accord signé le 11 avril 1972 entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur les échanges et la coopération dans les domaines de la science, de la technique, de l'instruction, de la culture et autres, et dans le but de continuer à développer le principe d'une coopération mutuellement avantageuse entre les deux pays,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1

Les parties développeront la coopération dans le domaine de la météorologie cosmique, de

environment ; exploration of near earth space, the moon and the planets ; and space biology and medicine ; and in particular will co-operate to take appropriate measures to encourage and achieve the fulfilment of the summary of results of discussions on space co-operation between the United States National Aeronautics and Space Administration and the Academy for Sciences of the USSR dated 21st January 1971.

Article 2

The parties will carry out such co-operation by means of mutual exchanges of scientific information and delegations, through meetings of scientists and specialists of both countries, and also in such other ways as may be mutually agreed. Joint working groups may be created for the development and implementation of appropriate programmes of co-operation.

Article 3

The parties have agreed to carry out projects for developing compatible rendezvous and docking systems of United States and Soviet manned spacecraft and stations in order to enhance the safety of manned flights in space and to provide the opportunity for conducting joint scientific experiments in the future. It is planned that the first experimental flight to test these systems be conducted during 1975, envisaging the docking of a United States Apollo-type spacecraft and a Soviet Soyuz-type spacecraft with visits of astronauts in each other's spacecraft.

The implementation of these projects will be carried out on the basis of principles and procedures which will be developed in accordance with the summary of results of the meeting between representatives of the United States National Aeronautics and Space Administration and the USSR Academy of Sciences on the question of developing compatible systems for rendezvous and docking of manned spacecraft and space stations of the United States and the USSR dated 6th April 1972.

Article 4

The parties will encourage international efforts to resolve problems of international law

in the exploration and use of outer space for peaceful purposes with the aim of strengthening the legal order in space and further developing international space law and will co-operate in this field.

Article 5

The parties may by mutual agreement determine other areas of co-operation in the exploration and use of outer space for peaceful purposes.

Article 6

This agreement shall enter into force upon signature and shall remain in force for five years. It may be modified or extended by mutual agreement of the parties.

Done in Moscow on 24th May 1972, in two copies, in Russian and in English respectively, the two texts being equally authentic.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 102, 25th May 1972.

39. Agreement on co-operation in the fields of science and technology signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow

24th May 1972

The Government of the United States of America and the Government of the Union of Soviet Socialist Republics ;

Recognising that benefits can accrue to both countries from the development of co-operation in the fields of science and technology ;

Wishing to assist in establishing closer and more regular co-operation between scientific and technical organisations of both countries ;

Taking into consideration that such co-operation will serve to strengthen friendly relations between both countries ;

In accordance with the agreement between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics on exchanges and

l'étude du milieu naturel, de l'exploration de l'espace circumterrestre, de la lune et des planètes, de la biologie et de la médecine cosmiques et, notamment, prendront toutes les mesures nécessaires pour encourager et assurer l'exécution du « Document final sur les résultats de l'examen des problèmes de la coopération dans l'exploration de l'espace cosmique entre l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. et l'Administration nationale des Etats-Unis pour l'aéronautique et l'exploration de l'espace cosmique » en date du 21 janvier 1971.

Article 2

Les parties réaliseront cette coopération par l'échange d'informations scientifiques et de délégations, par l'organisation de rencontres de savants et de spécialistes des deux pays, ainsi que sous d'autres formes sur lesquelles elles pourront s'entendre. Des groupes de travail mixtes seront créés pour élaborer et appliquer les programmes de coopération appropriés.

Article 3

Les parties ont convenu d'œuvrer à la création de moyens communs de rapprochement et de jonction des vaisseaux et stations cosmiques soviétiques et américains habités aux fins d'accroître la sécurité des vols de l'homme dans l'espace et d'assurer la possibilité de futures expériences scientifiques communes. Le premier vol expérimental pour l'essai de ces moyens prévoyant la jonction d'un vaisseau cosmique soviétique du type Soyouz et d'un vaisseau cosmique américain du type Apollo, avec passage des cosmonautes d'un appareil à l'autre, est prévu pour 1975.

Ces travaux seront réalisés sur la base des principes et des procédures qui seront élaborés conformément au « Document final de la rencontre des représentants de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. et de l'Administration nationale des Etats-Unis pour l'aéronautique et pour l'exploration de l'espace cosmique sur le problème de la création de moyens communs de rapprochement et de jonction des vaisseaux et stations cosmiques habités de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis » en date du 6 avril 1972.

Article 4

Les parties favoriseront les efforts internationaux tendant à régler les problèmes interna-

tionaux de l'exploration et de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins pacifiques pour renforcer l'ordre juridique dans l'espace et continuer de développer le droit cosmique international, et elles collaboreront entre elles dans ce domaine.

Article 5

Les parties peuvent s'entendre pour définir d'autres domaines de coopération dans l'exploration et l'utilisation de l'espace cosmique à des fins pacifiques.

Article 6

Le présent accord entre en vigueur le jour de sa signature et le restera pendant cinq ans. Il peut être modifié et prolongé par accord entre les parties.

Fait à Moscou, le 24 mai 1972, en double exemplaire, respectivement en russe et en anglais, les deux textes faisant également foi.

Source : Documents d'Actualité Internationale, nos 25 et 26, 17-30 juin 1972.

39. Accord sur la coopération dans le domaine de la science et de la technique signé par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou

24 mai 1972

Le gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique,

Reconnaissant que le développement de la coopération dans le domaine de la science et de la technique peut être avantageux pour les deux pays ;

Désireux de favoriser l'établissement d'une coopération plus étroite et plus régulière entre les organisations scientifiques et techniques des deux pays ;

Tenant compte du fait que cette coopération contribuera à renforcer les rapports d'amitié entre les deux pays ;

Conformément à l'accord conclu le 11 avril 1972 entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur les

co-operation in scientific, technical, educational, cultural and other fields, signed on 11th April 1972, and in order to develop further the mutually beneficial co-operation between the two countries,

Have agreed as follows :

Article 1

Both parties pledge themselves to assist and develop scientific and technical co-operation between both countries on the basis of mutual benefit, equality and reciprocity.

Article 2

The main objective of this co-operation is to provide broad opportunities for both parties to combine the efforts of their scientists and specialists in working on major problems, whose solution will promote the progress of science and technology for the benefit of both countries and of mankind.

Article 3

The forms of co-operation in science and technology may include the following :

- A. exchange of scientists and specialists ;
- B. exchange of scientific and technical information and documentation ;
- C. joint development and implementation of programmes and projects in the fields of basic and applied sciences ;
- D. joint research, development and testing, and exchange of research results and experience between scientific research institutions and organisations ;
- E. organisation of joint courses, conferences and symposia ;
- F. rendering of help, as appropriate, on both sides in establishing contacts and arrangements between United States firms and Soviet enterprises where a mutual interest develops ; and

G. other forms of scientific and technical co-operation as may be mutually agreed.

Article 4

1. Pursuant to the aims of this agreement, both parties will, as appropriate, encourage and facilitate the establishment and development of direct contacts and co-operation between agencies, organisations and firms of both countries and the conclusion, as appropriate, of implementing agreements for particular co-operative activities engaged in under this agreement.
2. Such agreements between agencies, organisations and enterprises will be concluded in accordance with the laws of both countries. Such agreements may cover the subjects of co-operation, organisations engaged in the implementation of projects and programmes, the procedures which should be followed, and any other appropriate details.

Article 5

Unless otherwise provided in an implementing agreement, each party or participating agency, organisation or enterprise shall bear the costs of its participation and that of its personnel in co-operative activities engaged in under this agreement, in accordance with existing laws in both countries.

Article 6

Nothing in this agreement shall be interpreted to prejudice other agreements in the fields of science and technology concluded between the parties.

Article 7

1. For the implementation of this agreement there shall be established a United States-USSR joint commission on scientific and technical co-operation. Meetings will be convened not less than once a year in Moscow and Washington, alternately.
2. The commission shall consider proposals for the development of co-operation in specific areas ; prepare suggestions and recommendations, as appropriate, for the two parties ; develop and approve measures and programmes for implementation of this agreement ; designate, as appropriate, the agencies, organisations or enter-

échanges et la coopération dans les domaines de la science, de la technique, de l'instruction, de la culture et autres, et aux fins de développer une coopération mutuellement avantageuse entre les deux pays,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1

Les deux parties s'engagent à favoriser et à développer la coopération scientifico-technique entre les deux pays sur la base de l'avantage mutuel, de l'égalité en droits et de la réciprocité.

Article 2

Le but essentiel de cette coopération est d'offrir aux deux parties de vastes possibilités d'unir les efforts de leurs savants et de leurs spécialistes dans l'élaboration de problèmes importants dont la solution favorisera le progrès de la science et de la technique, pour le bien des deux pays et de toute l'humanité.

Article 3

La coopération scientifique et technique peut être réalisée grâce à :

- (a) l'échange de savants et de spécialistes ;
- (b) l'échange d'informations et de documents scientifico-techniques ;
- (c) l'élaboration et la réalisation en commun de programmes et de projets dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences appliquées ;
- (d) des recherches, études et essais en commun et à l'échange des résultats des recherches et des expériences entre les instituts et organisations de recherche scientifique ;
- (e) l'organisation de cours, conférences et séminaires communs ;
- (f) l'octroi d'une aide appropriée de part et d'autre pour l'établissement de contacts et la conclusion d'accords entre les entreprises soviétiques et les firmes américaines qui y porteront un intérêt réciproque ; et

- (g) d'autres formes de coopération scientifico-technique dont les parties conviendront.

Article 4

1. Partant des objectifs du présent accord, les deux parties encourageront et favoriseront de manière appropriée l'établissement et le développement de contacts directs et de la coopération entre les établissements, organisations et firmes des deux pays et la conclusion d'accords appropriés pour l'exécution de travaux pratiques communs conformément aux dispositions du présent accord.

2. Ces accords entre établissements, organisations et entreprises seront conclus conformément aux lois des deux pays. Ils pourront prévoir les thèmes de la coopération, les organisations participant à l'exécution des projets et des programmes, l'ordre à observer et tous autres détails appropriés.

Article 5

Si l'accord ne comporte pas de clauses contraaires, chacune des parties ou l'établissement ou l'entreprise participant prendra en charge les frais de sa participation ou de la participation de son personnel aux travaux communs réalisés sur la base du présent accord, conformément aux lois en vigueur dans les deux pays.

Article 6

Rien dans cet accord ne sera interprété au préjudice des autres accords conclus entre les parties dans le domaine de la science et de la technique.

Article 7

1. Une commission mixte soviéto-américaine de coopération scientifico-technique sera créée pour assurer l'exécution du présent accord. Elle siégera au moins une fois par an, tour à tour à Moscou et à Washington.

2. La commission examinera les propositions de développement de la coopération dans les domaines concrets, préparera des propositions et recommandations appropriées pour les deux parties, élaborera et entérinera les mesures et programmes dans le cadre du présent accord, déterminera de manière appropriée les établissements,

prises responsible for carrying out co-operative activities; and seek to assure their proper implementation.

3. The executive agent, which will be responsible for assuring the carrying out on its side of the agreement, shall be, for the United States of America, the Office of Science and Technology in the Executive Office of the President and, for the Union of Soviet Socialist Republics, the State Committee of the USSR Council of Ministers for Science and Technology. The joint commission will consist of United States and Soviet Delegations established on an equal basis, of which the Chairmen and members are to be designated by the respective executive agents with approval by the respective parties. Regulations regarding the operation of the commission shall be agreed by the chairmen.

4. To carry out its functions the commission may create temporary or permanent joint sub-committees, councils or working groups.

5. During the period between meetings of the commission additions or amendments may be made to already approved co-operative activities, as may be mutually agreed.

Article 8

1. This agreement shall enter into force upon signature and shall remain in force for five years. It may be modified or extended by mutual agreement of the parties.

2. The termination of this agreement shall not affect the validity of agreements made hereunder between agencies, organisations and enterprises of both countries.

Done in Moscow on 24th May 1972, in two copies, in Russian and in English respectively, the two texts being equally authentic.

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 102, 25th May 1972.

40. Treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow

26th May 1972

The United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics, hereinafter referred to as the parties,

Proceeding from the premise that nuclear war would have devastating consequences for all mankind,

Considering that effective measures to limit anti-ballistic missile systems would be a substantial factor in curbing the race in strategic offensive arms and would lead to a decrease in the risk of outbreak of war involving nuclear weapons,

Proceeding from the premise that limitation of anti-ballistic missile systems, as well as certain agreed measures with respect to limitation of strategic offensive arms, would contribute to the creation of more favourable conditions for further negotiations on limiting strategic arms,

Mindful of their obligations under Article VI of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons,

Declaring their intention to achieve at the earliest possible date the cessation of the nuclear arms race and to take effective measures toward reductions in strategic arms, nuclear disarmament, and general and complete disarmament,

Desiring to contribute to the relaxation of international tension and the strengthening of trust between States,

Have agreed as follows:

Article I

1. Each party undertakes to limit anti-ballistic missile (ABM) systems and to adopt other measures in accordance with the provisions of this treaty.

2. Each party undertakes not to deploy ABM systems for a defence of the territory of its country and not to provide a base for such a defence, and not to deploy ABM systems for defence of an individual region except as provided for in Article III of this treaty.

Article II

1. For the purpose of this treaty, an ABM system is a system to counter strategic ballistic missiles or their elements in flight trajectory, currently consisting of:

organisations et entreprises responsables de l'accomplissement des travaux communs et veillera à leur bonne exécution.

3. Les organisations responsables de l'exécution du présent accord seront, pour l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques : le Comité d'État du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. pour la science et la technique et, pour les États-Unis d'Amérique, l'Office pour la science et la technique de l'Office exécutif du Président. La commission mixte se composera de délégations soviétique et américaine créées sur un pied d'égalité et dont le président et les membres seront désignés par les organisations responsables respectives avec l'approbation des parties intéressées. Les règles de travail de la commission seront mises au point par ses présidents.

4. Pour l'accomplissement de ses fonctions, la commission peut créer des sous-commissions, des conseils ou des groupes de travail mixtes, temporaires ou permanents.

5. Dans la période entre les sessions de la commission, des compléments ou des modifications aux mesures communes déjà approuvées, pourront être apportées si les deux parties sont d'accord.

Article 8

1. Le présent accord entre en vigueur le jour de sa signature et le restera pendant cinq ans. Il peut être modifié et prolongé par accord entre les parties.

2. L'annulation du présent accord ne mettra pas en cause les accords conclus dans son cadre entre les établissements, organisations et entreprises des deux pays.

Fait à Moscou, le 24 mai 1972, en double exemplaire, en russe et en anglais, les deux textes faisant également foi.

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 25 et 26, 17-30 juin 1972.

40. Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques signé par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou

26 mai 1972

Les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, agissant en tant que parties,

Partant de la prémisse qu'une guerre nucléaire aurait des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de l'humanité ;

Considérant que des mesures efficaces pour limiter les systèmes de missiles anti-balistiques seraient un facteur important dans la limitation de la course aux armes stratégiques offensives et conduiraient à une diminution du risque d'une guerre dans laquelle des armes nucléaires seraient utilisées ;

Partant de la prémisse que la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques, ainsi que l'adoption de certaines mesures concernant la limitation des armes offensives stratégiques, contribueraient à la création de conditions plus favorables pour de nouvelles négociations sur la limitation des armes stratégiques ;

Ayant à l'esprit leurs obligations découlant de l'article VI du traité de non-prolifération des armes nucléaires ;

Déclarant leur intention d'arriver à la date la plus proche possible à l'arrêt de la course aux armes nucléaires, et de prendre des mesures efficaces en vue de la réduction des armes stratégiques, du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet ;

Désireux de contribuer à la réduction de la tension internationale et au renforcement de la confiance entre États,

Sont convenus de ce qui suit :

Article I^{er}

1. Chaque partie s'engage à limiter les systèmes de missiles anti-balistiques (ABM) et à adopter d'autres mesures en accord avec les dispositions de ce traité.

2. Chaque partie s'engage à ne pas mettre en service des systèmes d'ABM pour la défense du territoire de son pays, à ne pas fournir de base pour une telle défense, et à ne pas mettre en service des systèmes ABM pour la défense d'une région particulière autrement qu'il n'est disposé dans l'article III de ce traité.

Article II

1. Il est entendu dans ce traité qu'un système ABM est un système visant à intercepter des missiles stratégiques balistiques ou leurs éléments dans leur trajectoire de vol, et qui comprend actuellement :

- A. ABM interceptor missiles, which are interceptor missiles constructed and deployed for an ABM rôle, or of a type tested in an ABM mode ;
- B. ABM launchers, which are launchers constructed and deployed for launching ABM interceptor missiles ; and
- C. ABM radars, which are radars constructed and deployed for an ABM rôle, or of a type tested in an ABM mode.

2. The ABM system components listed in paragraph 1 of this article include those which are :

- A. operational,
- B. under construction,
- C. undergoing testing,
- D. undergoing overhaul, repair or conversion or
- E. mothballed.

Article III

Each party undertakes not to deploy ABM systems or their components except that :

- A. within one ABM system deployment area having a radius of 150 kilometres and centred on the party's national capital, a party may deploy : (1) no more than 100 ABM launchers and no more than 100 ABM interceptor missiles at launch sites, and (2) ABM radars within no more than six ABM radar complexes, the area of each complex being circular and having a diameter of no more than three kilometres, and
- B. within one ABM system deployment area having a radius of 150 kilometres and containing ICBM silo launchers, a party may deploy : (1) no more than 100 ABM launchers and no more than 100 ABM interceptor missiles at launch sites, (2) two large phased-array ABM radars comparable in potential to corresponding ABM radars operational or under construction on the date of signature of the treaty in an ABM system deployment area containing ICBM silo launchers, and (3) no more than 18 ABM radars each having a potential less than the

potential of the smaller of the above-mentioned two large phased-array ABM radars.

Article IV

The limitations provided for in Article III shall not apply to ABM systems or their components used for development or testing, and located within current or additionally agreed test ranges. Each party may have no more than a total of 15 ABM launchers at test ranges.

Article V

- 1. Each party undertakes not to develop, test or deploy ABM systems or components which are sea-based, air-based or mobile land-based.
- 2. Each party undertakes not to develop, test or deploy ABM launchers for launching more than one ABM interceptor missile at a time from each launcher, nor to modify deployed launchers to provide them with such a capability, nor to develop, test or deploy automatic or semi-automatic or other similar systems for rapid reload of ABM launchers.

Article VI

To enhance assurance of the effectiveness of the limitations on ABM systems and their components provided by this treaty, each party undertakes :

- A. not to give missiles, launchers or radars, other than ABM interceptor missiles, ABM launchers, or ABM radars, capabilities to counter strategic ballistic missiles or their elements in flight trajectory, and not to test them in an ABM mode, and
- B. not to deploy in the future radars for early warning of strategic ballistic missile attack except at locations along the periphery of its national territory and oriented outward.

Article VII

Subject to the provisions of this treaty, modernisation and replacement of ABM systems or their components may be carried out.

- A. Des missiles intercepteurs ABM, qui sont des missiles intercepteurs construits et mis en service pour jouer un rôle d'ABM, ou d'un type ayant été expérimenté dans un ABM ;
 - B. Des lanceurs ABM, qui sont des lanceurs construits et mis en service pour lancer des missiles intercepteurs ABM ;
 - C. Des radars ABM, qui sont des radars construits et mis en service pour un rôle d'ABM, ou d'un type expérimenté en tant qu'ABM.
2. Les composants d'un système ABM énumérés au paragraphe 1 de cet article comprennent ceux qui sont :
- A. Opérationnels ;
 - B. Sous construction ;
 - C. En cours d'essai ;
 - D. En cours de révision, de réparation ou de conversion ;
 - E. En stock.

Article III

Chaque partie s'engage à ne pas mettre en service de systèmes ABM ou leurs composants, sauf que :

- A. Dans les limites d'une zone de déploiement de système ABM d'un rayon de 150 kilomètres, et ayant pour centre la capitale nationale de la partie, une partie peut mettre en service : (1) au plus cent lanceurs ABM et pas plus de cent missiles intercepteurs ABM sur les sites de lancement ; (2) des radars ABM ne dépassant pas six complexes de radars ABM, la superficie de chaque complexe étant circulaire et ayant un diamètre d'un maximum de 3 kilomètres.
- B. Dans les limites d'une zone de déploiement d'un système ABM ayant un rayon de 150 kilomètres et contenant des silos de lanceurs ICBM, chaque partie peut mettre en service : (1) au plus cent lanceurs ABM et pas plus de cent missiles intercepteurs ABM sur les sites de lancement ; (2) deux grands radars ABM dit « phased-array », comparables en puissance à des radars ABM correspondants, opérationnels ou en cours de construction à la date de la signature du traité, dans une région de déploiement de système ABM contenant des silos de lanceurs ICBM ; (3) au plus dix-huit radars ABM ayant chacun

un potentiel moindre que le potentiel du plus petit des deux grands radars ABM « phased-array » mentionnés ci-dessus.

Article IV

Les limitations prévues dans l'article III ne s'appliqueront pas aux systèmes ABM ou à leurs composants utilisés pour le développement ou l'essai, et situés dans les polygones d'essai actuels ou dans ceux qui viendraient s'y ajouter par accord mutuel. Chaque partie ne peut avoir plus d'un total de quinze lanceurs ABM dans les polygones d'essai.

Article V

1. Chaque partie s'engage à ne pas construire, essayer ou déployer des systèmes ou des composants ABM basés en mer, en l'air ou dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles.
2. Chaque partie s'engage à ne pas construire, essayer ou déployer des lanceurs ABM pour lancer plus d'un missile intercepteur ABM à la fois avec chaque lanceur, ni à modifier les lanceurs déployés de manière à ce qu'ils puissent le faire, ni à développer, essayer ou déployer des systèmes automatiques, semi-automatiques ou des systèmes similaires pour le chargement rapide des lanceurs ABM.

Article VI

Pour améliorer l'efficacité de la limitation des systèmes ABM et de leurs composants, prévue par ce traité, chaque partie s'engage :

- A. A ne pas donner aux missiles, lanceurs ou radars, autres que des missiles intercepteurs ABM, des lanceurs ABM ou des radars ABM, les moyens d'intercepter des missiles stratégiques balistiques ou leurs éléments dans leur trajectoire de vol, et à ne pas les expérimenter en tant qu'équipement ABM ;
- B. A ne pas déployer à l'avenir des radars de préalerte contre des attaques de missiles stratégiques balistiques en des sites sur la périphérie de son territoire national et orientés vers l'extérieur.

Article VII

Dans les limites des dispositions de ce traité, la modernisation et le remplacement des systèmes ABM ou de leurs composants peuvent être entrepris.

Article VIII

ABM systems or their components in excess of the numbers or outside the areas specified in this treaty shall be destroyed or dismantled under agreed procedures within the shortest possible agreed period of time.

Article IX

To assure the viability and effectiveness of this treaty, each party undertakes not to transfer to other States, and not to deploy outside its national territory, ABM systems or their components limited by this treaty.

Article X

Each party undertakes not to assume any international obligations which would conflict with this treaty.

Article XI

The parties undertake to continue active negotiations for limitations on strategic offensive arms.

Article XII

1. For the purpose of providing assurance of compliance with the provisions of this treaty, each party shall use national technical means of verification at its disposal in a manner consistent with generally recognised principles of international law.

2. Each party undertakes not to interfere with national technical means of verification of the other party operating in accordance with paragraph 1 of this article.

3. Each party undertakes not to use deliberate concealment measures, which impede verification by national technical means of compliance with the provisions of this treaty. This obligation shall not require changes in current construction, assembly, conversion or overhaul practices.

Article XIII

1. To promote the objectives and implementation of the provisions of this treaty, the parties

shall establish promptly a standing consultative commission, within the framework of which they will :

- A. consider questions concerning compliance with the obligations assumed and related situations which may be considered ambiguous ;
- B. provide on a voluntary basis such information as either party considers necessary to assure confidence in compliance with the obligations assumed ;
- C. consider questions involving unintended interference with a national technical means of verification ;
- D. consider possible changes in the strategic situation which have a bearing on the provisions of this treaty ;
- E. agree upon procedures and dates for destruction or dismantling of ABM systems or their components in cases provided for by the provisions of this treaty ;
- F. consider, as appropriate, possible proposals for further increasing the viability of this treaty, including proposals for amendments in accordance with the provisions of this treaty ;
- G. consider, as appropriate, proposals for further measures aimed at limiting strategic arms.

2. The parties through consultation shall establish, and may amend as appropriate, regulations for the standing consultative commission governing procedures, composition and other relevant matters.

Article XIV

1. Each party may propose amendments to this treaty. Agreed amendments shall enter into force in accordance with the procedures governing the entry into force of this treaty.

2. Five years after entry into force of this treaty, and at five-year intervals thereafter, the parties shall together conduct a review of this treaty.

Article XV

1. This treaty shall be of unlimited duration.

Article VIII

Les systèmes ABM ou leurs composants dépassant le nombre, ou situés hors des zones spécifiées dans ce traité, ainsi que les systèmes ABM ou leurs composants prohibés par ce traité, seront détruits ou démantelés selon une procédure et dans les délais les plus brefs convenus.

Article IX

Afin d'assurer la viabilité et l'efficacité de ce traité, chaque partie s'engage à ne pas transférer à d'autres États et à ne pas déployer hors de son territoire national des systèmes ABM ou leurs composants faisant l'objet de limitation aux termes de ce traité.

Article X

Chaque partie s'engage à ne pas assumer des obligations internationales qui seraient en conflit avec ce traité.

Article XI

Les parties s'engagent à poursuivre activement des négociations pour la limitation des armes stratégiques offensives.

Article XII

1. En vue d'assurer l'observation des dispositions de ce traité, chaque partie utilisera les moyens de contrôle techniques à sa disposition de manière compatible avec les principes généralement reconnus de la loi internationale.

2. Chaque partie s'engage à ne pas apporter une opposition au contrôle par les moyens techniques nationaux de l'autre partie, effectué selon le paragraphe 1 de cet article.

3. Chaque partie s'engage à ne pas prendre délibérément des mesures de dissimulation empêchant le contrôle par des dispositifs techniques nationaux en accord avec les dispositions de ce traité. Cette obligation ne nécessitera pas de changement dans les méthodes actuelles de construction, assemblage, conversion ou travaux de révision.

Article XIII

1. En vue d'atteindre les objectifs de ce traité et d'appliquer ses dispositions, les parties établi-

ront promptement une commission consultative permanente au sein de laquelle ils :

- A. Etudieront les questions concernant l'observation des obligations assumées et les situations qui en découleront qui pourraient être considérées comme ambiguës ;
- B. Fourniront spontanément toute information que chacune des parties considérera nécessaire pour assurer la confiance dans l'observation des obligations assumées ;
- C. Etudieront les questions concernant toute interférence involontaire dans les moyens techniques nationaux de contrôle ;
- D. Etudieront les changements éventuels dans la situation stratégique ayant une influence sur les dispositions de ce traité ;
- E. S'entendront sur les procédures à suivre et les dates de destruction ou de démantèlement des systèmes ABM ou de leurs composants dans les cas prévus par les dispositions de ce traité ;
- F. Etudieront en cas de besoin d'éventuelles propositions pour accroître l'efficacité de ce traité, dont les propositions d'amendements en accord avec les dispositions de ce traité ;
- G. Etudieront, en cas de besoin, des propositions concernant de nouvelles mesures visant à limiter les armes stratégiques.

2. Les parties se consulteront pour établir — et pourront amender comme il conviendrait — les règlements de la commission consultative permanente concernant les procédures, la composition ou tout autre question appropriée.

Article XIV

1. Chaque partie pourra proposer des amendements à ce traité. Les amendements convenus entreront en application selon les procédures gouvernant l'entrée en vigueur de ce traité.

2. Cinq années après l'entrée en vigueur de ce traité et, par la suite, à des intervalles de cinq années, les parties entreprendront une révision de ce traité.

Article XV

1. Ce traité n'aura pas de durée limitée.

2. Each party shall, in exercising its national sovereignty, have the right to withdraw from this treaty if it decides that extraordinary events related to the subject matter of this treaty have jeopardised its supreme interests. It shall give notice of its decision to the other party six months prior to withdrawal from the treaty. Such notice shall include a statement of the extraordinary events the notifying party regards as having jeopardised its supreme interests.

Article XVI

1. This treaty shall be subject to ratification in accordance with the constitutional procedures of each party. The treaty shall enter into force on the day of the exchange of instruments of ratification.

2. This treaty shall be registered pursuant to Article 102 of the Charter of the United Nations.

Source : International Herald Tribune, 29th May 1972.

41. Interim agreement on certain measures with respect to the limitation of strategic offensive arms, and Protocol, signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow

26th May 1972

The Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America, hereinafter referred to as the parties,

Convinced that the treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems and this interim agreement on certain measures with respect to the limitations of strategic offensive arms will contribute to the creation of more favourable conditions for active negotiations on limiting strategic arms as well as to the relaxation of international tension and the strengthening of trust between States,

Taking into account the relationship between strategic offensive and defensive arms,

Mindful of their obligations under Article VI of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons,

Have agreed as follows :

Article I

The parties undertake not to start construction of additional fixed land-based inter-

continental ballistic missile (ICBM) launchers after 1st July 1972.

Article II

The parties undertake not to convert land-based launchers for light ICBMs, or for ICBMs of older types deployed prior to 1964, into land-based launchers for heavy ICBMs of types deployed after that time.

Article III

The parties undertake to limit submarine-launched ballistic missile (SLBM) launchers and modern ballistic missile submarines to the numbers operational and under construction on the date of signature of this interim agreement, and in addition launchers and submarines constructed under procedures established by the parties as replacements for an equal number of ICBM launchers of older type deployed prior to 1964 or for launchers on older submarines.

Article IV

Subject to the provisions of this interim agreement, modernisation and replacement of strategic offensive ballistic missiles and launchers covered by this interim agreement may be undertaken.

Article V

1. For the purpose of providing assurance of compliance with the provisions of this interim agreement, each party shall use national technical means of verification at his disposal in a manner consistent with generally recognised principles of international law.

2. Each party undertakes not to interfere with the national technical means of verification of the other party operating in accordance with paragraph 1 of this article.

3. Each party undertakes not to use deliberate concealment measures which impede verification by national technical means of compliance with the provisions of this interim agreement. This obligation shall not require changes in current construction, assembly, conversion or overhaul practices.

2. Chaque partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer de ce traité si elle décide que des événements extraordinaires ayant trait à l'objet de ce traité ont compromis ses intérêts supérieurs. Elle donnera avis de sa décision à l'autre partie six mois avant son retrait de ce traité. Cet avis comprendra une énonciation des événements extraordinaires que cette partie considère comme ayant compromis ses intérêts supérieurs.

Article XVI

1. Ce traité sera sujet à ratification en accord avec la procédure constitutionnelle de chaque partie. Le traité entrera en vigueur le jour de l'échange des instruments de sa ratification.

2. Ce traité sera enregistré en accord avec l'article 102 de la charte des Nations Unies.

Source : Le Monde, 30 mai 1972.

41. Accord intérimaire sur certaines mesures concernant la limitation des armes offensives stratégiques, et Protocole annexe, signés par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou

26 mai 1972

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, agissant en tant que parties,

Convaincus que le traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques et cet accord provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives contribueront à la création de conditions plus favorables à des négociations actives sur la limitation des armes stratégiques ainsi qu'à la diminution de la tension internationale et au renforcement de la confiance entre Etats ;

Tenant compte de la connexité existant entre les armes stratégiques offensives et défensives ;

Conscients de leurs obligations découlant de l'article VI du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

Sont convenus de ce qui suit :

Article I^{er}

Les parties s'engagent à ne pas entreprendre, à partir du 1^{er} juillet 1972, la construction de

nouvelles rampes de lancement terrestres fixes de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM).

Article II

Les parties s'engagent à ne pas convertir les rampes de lancement terrestres d'ICBM légers, ou d'ICBM de types plus anciens conçus avant 1964, en des rampes de lancement terrestres pour ICBM lourds de types mis au point après cette date.

Article III

Les parties s'engagent à limiter le nombre des lanceurs de missiles balistiques installés sur sous-marins (SLBM) et des sous-marins porteurs de missiles balistiques modernes au nombre de ceux qui sont opérationnels ou en cours de construction à la date de la signature de cet accord provisoire et, en outre, aux lanceurs et aux sous-marins construits en vertu des conventions établies par les parties pour remplacer un nombre égal de lanceurs installés à bord de sous-marins plus anciens.

Article IV

Compte tenu des dispositions de cet accord provisoire, la modernisation et le remplacement des missiles balistiques offensifs stratégiques et des lanceurs mentionnés dans ledit accord provisoire sont autorisés.

Article V

1. Afin de garantir le respect des dispositions de cet accord provisoire, chaque partie devra faire usage des moyens techniques nationaux de vérification dont elle dispose d'une manière conforme aux principes généralement reconnus du droit international.

2. Chaque partie s'engage à ne pas faire obstacle aux moyens techniques nationaux de vérification de l'autre partie agissant en conformité avec le paragraphe 1 de cet article.

3. Chaque partie s'engage à ne pas prendre délibérément des mesures de dissimulation qui empêcheraient la vérification par les moyens techniques nationaux selon les dispositions de cette convention provisoire. Cette obligation ne devra pas entraîner de modifications dans les constructions, assemblages, conversions ou opérations de contrôle actuellement en cours.

Article VI

To promote the objectives and implementation of the provisions of this interim agreement, the parties shall use the standing consultative commission established under Article XIII of the treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems in accordance with the provisions of that article.

Article VII

The parties undertake to continue active negotiations for limitations on strategic offensive arms. The obligations provided for in this interim agreement shall not prejudice the scope or terms of the limitations on strategic offensive arms which may be worked out in the course of further negotiations.

Article VIII

1. This interim agreement shall enter into force upon exchange of written notices of acceptance by each party, which exchange shall take place simultaneously with the exchange of instruments of ratification of the treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems.

2. This interim agreement shall remain in force for a period of five years unless replaced earlier by an agreement on more complete measures limiting strategic offensive arms. It is the objective of the parties to conduct active follow-on negotiations with the aim of concluding such an agreement as soon as possible.

3. Each party shall, in exercising its national sovereignty, have the right to withdraw from this interim agreement if it decides that extraordinary events related to the subject matter of this interim agreement have jeopardised its supreme interests. It shall give notice of its decision to the other party six months prior to withdrawal from this interim agreement. Such notice shall include a statement of the extraordinary events the notifying party regards as having jeopardised its supreme interests.

The Protocol

The United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics, hereinafter referred to as the parties,

Having agreed on certain limitations relating to submarine-launched ballistic missile launchers and modern ballistic missile submarines, and to replacement procedures, in the interim agreement,

Have agreed as follows :

The parties understand that, under Article III of the interim agreement, for the period during which that agreement remains in force :

The United States may have no more than 710 ballistic missile launchers on submarines (SLBMs) and no more than 44 modern ballistic missile submarines. The Soviet Union may have no more than 950 ballistic missile launchers on submarines and no more than 62 modern ballistic missile submarines.

Additional ballistic missile launchers on submarines up to the abovementioned levels, in the United States — over 656 ballistic missile launchers on nuclear-powered submarines, and in the USSR — over 740 ballistic missile launchers on nuclear-powered submarines, operational and under construction, may become operational as replacements for equal numbers of ballistic missile launchers of older types deployed prior to 1964 or of ballistic missile launchers on older submarines.

The deployment of modern SLBMs on any submarine, regardless of type will be counted against the total level of SLBMs permitted for the United States and the USSR.

This protocol shall be considered an integral part of the interim agreement.

Source : International Herald Tribune, 29th May 1972.

42. Joint declaration of principles to guide Soviet-American relations signed by President Nixon and Mr. Brezhnev, Moscow

29th May 1972

The United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics,

Guided by their obligations under the Charter of the United Nations and by a desire to strengthen peaceful relations with each other and to place these relations on the firmest possible basis,

Article VI

Afin de réaliser les objectifs, ainsi que la mise en application des dispositions de cette convention provisoire, les parties devront avoir recours à la commission consultative permanente constituée conformément à l'article XIII du traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques et en accord avec les dispositions de cet article.

Article VII

Les parties s'engagent à poursuivre d'actives négociations sur la limitation des armes offensives stratégiques. Les obligations découlant de cette convention provisoire ne devront pas préjuger l'ampleur ou les termes des limitations des armes offensives stratégiques qui pourraient être décidées au cours de futures négociations.

Article VIII

1. Cette convention provisoire entrera en vigueur à la suite de l'échange de notes d'acceptation écrites de chaque partie, échange qui devra avoir lieu en même temps que l'échange des instruments de ratification du traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques.
2. Cette convention provisoire restera en vigueur pour une période de cinq années, à moins qu'elle soit remplacée avant expiration par un accord sur des mesures plus complètes concernant la limitation des armes offensives stratégiques. L'objectif des parties est de poursuivre des négociations activement, afin de parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'un tel accord.
3. Chaque partie aura le droit, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, de se retirer de cette convention provisoire si elle estime que des événements extraordinaires en rapport avec le sujet de cette convention ont mis en péril ses intérêts suprêmes. Elle devra donner notification de sa décision à l'autre partie six mois avant son retrait de cette convention provisoire. Cette notification devra faire mention des événements extraordinaires que la partie dénonçant la convention considère comme ayant mis en péril ses intérêts suprêmes.

Protocole annexe

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, agissant en tant que parties,

S'étant entendus, dans la convention provisoire, sur certaines limitations des lanceurs de missiles balistiques installés sur sous-marins et de sous-marins porteurs de missiles balistiques modernes, ainsi que sur la procédure de remplacement,

Sont convenus de ce qui suit :

Les parties conviennent que, selon l'article III de la convention intérimaire, pour la période où cette convention demeurera en vigueur :

Les Etats-Unis ne posséderont pas plus de 710 lanceurs de missiles balistiques à bord de sous-marins (SLBM) et pas plus de 44 sous-marins porteurs de missiles balistiques modernes. L'Union Soviétique ne possédera pas plus de 950 lanceurs de missiles balistiques à bord de sous-marins et pas plus de 62 sous-marins porteurs de missiles balistiques modernes.

Des lanceurs de missiles balistiques installés sur sous-marins pourront devenir opérationnels en remplacement, en nombre égal, de lanceurs de missiles balistiques de modèles antérieurs à 1964 ou de lanceurs de missiles balistiques sur des sous-marins plus anciens, dans les limites précédemment indiquées — au-dessus de 656 lanceurs de missiles balistiques sur sous-marins nucléaires pour les Etats-Unis et, pour l'U.R.S.S., au-dessus de 740 lanceurs de missiles balistiques sur sous-marins nucléaires opérationnels ou en construction.

Le déploiement de SLBM modernes sur tout sous-marin, quel qu'en soit le type, devra être décompté du total des SLBM autorisé aux Etats-Unis et à l'U.R.S.S.

Ce protocole fait partie intégrante de la convention provisoire.

Source : *Le Monde*, 30 mai 1972.

42. Déclaration commune sur le fondement des relations mutuelles entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis signée par le Président Nixon et M. Brejnev à Moscou

29 mai 1972

Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques,

Guidés par leurs obligations découlant de la charte des Nations Unies et par leur désir de renforcer leurs relations pacifiques mutuelles et de placer ces relations sur les fondements les plus solides possibles,

Aware of the need to make every effort to remove the threat of war and to create conditions which promote the reduction of tensions in the world and the strengthening of universal security and international co-operation.

Believing that the improvement of United States-Soviet relations, and their mutually advantageous development in such areas as economics, science and culture, will meet these objectives and contribute to better mutual understanding and businesslike co-operation, without in any way prejudicing the interests of third countries,

Conscious that these objectives reflect the interests of peoples of both countries,

Have agreed as follows :

FIRST. They will proceed from the common determination that in the nuclear age there is no alternative to conducting their mutual relations on the basis of peaceful coexistence. Differences in ideology and in the social systems of the United States and the USSR are not obstacles to the bilateral development of normal relations based on the principles of sovereignty, equality, non-interference in internal affairs, and mutual advantage.

SECOND. The United States and the USSR attach major importance to preventing the development of situations capable of causing a dangerous exacerbation of their relations. Therefore, they will do their utmost to avoid military confrontations and to prevent the outbreak of nuclear war. They will always exercise restraint in their mutual relations, and will be prepared to negotiate and settle differences by peaceful means. Discussions and negotiations on outstanding issues will be conducted in a spirit of reciprocity, mutual accommodation and mutual benefit.

Both sides recognise that efforts to obtain unilateral advantages at the expense of the other, directly or indirectly, are inconsistent with these objectives.

The prerequisites for maintaining and strengthening peaceful relations between the United States and the USSR are the recognition of the security interests of the parties based on the principle of equality and the renunciation of the use or threat of force.

THIRD. The United States and the USSR have a special responsibility, as do other countries which are permanent members of the United Nations Security Council, to do everything in their power so that conflicts or situations will not arise which would serve to increase international tensions. Accordingly, they will seek to promote conditions in which all countries will live in peace and security and will not be subject to outside interference in their internal affairs.

FOURTH. The United States and the USSR intend to widen the juridical basis of their mutual relations and to exert the necessary efforts so that bilateral agreements which they have concluded and multilateral treaties and agreements to which they are jointly parties are faithfully implemented.

FIFTH. The United States and the USSR reaffirm their readiness to continue the practice of exchanging views on problems of mutual interest and, when necessary, to conduct such exchanges at the highest level, including meetings between leaders of the two countries. The two governments welcome and will facilitate an increase in productive contacts between representatives of the legislative bodies of the two countries.

SIXTH. The parties will continue their efforts to limit armaments on a bilateral as well as on a multilateral basis. They will continue to make special efforts to limit strategic armaments. Whenever possible, they will conclude concrete agreements aimed at achieving these purposes.

The United States and the USSR regard as the ultimate objective of their efforts the achievement of general and complete disarmament and the establishment of an effective system of international security in accordance with the purposes and principles of the United Nations.

SEVENTH. The United States and the USSR regard commercial and economic ties as an important and necessary element in the strengthening of their bilateral relations and thus will actively promote the growth of such ties. They will facilitate co-operation between the relevant organisations and enterprises of the two countries and the conclusion of appropriate agreements and contracts, including long-term ones.

Conscients de la nécessité de faire tous les efforts en vue d'éloigner toute menace de guerre et en vue de créer les conditions permettant une diminution des tensions dans le monde et le renforcement de la sécurité universelle et de la coopération internationale,

Convaincus que l'amélioration des relations soviéto-américaines et leur développement positif mutuel dans les domaines économique, scientifique et culturel contribuent à la réalisation de ces objectifs, à une meilleure compréhension et à une coopération sérieuse, sans porter atteinte en aucune manière aux intérêts de pays tiers,

Conscients que ces objectifs correspondent aux intérêts des peuples des deux pays,

Sont convenus des points suivants :

1. Ils sont d'accord pour souligner qu'à l'âge nucléaire, la coexistence pacifique est la seule base sur laquelle il est possible de mener leurs relations mutuelles. Les divergences idéologiques et les différents systèmes sociaux ne sont pas des obstacles au développement bilatéral de relations normales basées sur les principes de la souveraineté, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages réciproques.

2. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. attachent une importance majeure à la prévention du développement de situations susceptibles d'envenimer leurs relations. Par conséquent, ils feront tout leur possible pour éviter les confrontations militaires et prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Ils maintiendront toujours une certaine modération dans leurs relations mutuelles et seront prêts à négocier et à régler leurs différends par des voies pacifiques. Les discussions et les négociations sur les problèmes en suspens seront menées dans un esprit de réciprocité, d'arrangement et d'avantage mutuels.

Les deux parties reconnaissent que toute tentative en vue d'obtenir un avantage unilatéral aux dépens de l'autre partie, directement ou indirectement, est incompatible avec ces objectifs.

Les conditions préalables au maintien et au renforcement de relations pacifiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont la reconnaissance de l'intérêt à la sécurité des parties, fondé sur le principe de l'égalité, et la renonciation à l'emploi ou à la menace de la force.

3. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont une responsabilité particulière, ainsi que d'autres pays membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, et doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir afin que ne se développent pas des conflits ou des situations qui aggravent les tensions internationales. D'un commun accord, ils s'efforceront de promouvoir les conditions permettant à tous les pays de vivre en paix et en sécurité et de ne pas être l'objet d'ingérences extérieures dans leurs affaires internes.

4. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. étendront la base juridique de leurs relations mutuelles et feront les efforts nécessaires de manière que les accords bilatéraux qu'ils ont conclus et les traités multilatéraux ou accords avec d'autres parties soient loyalement appliqués.

5. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. réaffirment qu'ils sont prêts à poursuivre leurs échanges de vues sur les problèmes d'intérêt mutuel et, si cela apparaît indispensable, à les mener au plus haut niveau, y compris des rencontres entre les dirigeants des deux pays. Les deux gouvernements saluent et faciliteront le développement de contacts fructueux entre les membres des corps législatifs des deux pays.

6. Les deux parties poursuivront leurs efforts en vue de la limitation des armements sur le plan tant bilatéral que multilatéral. Elles feront des efforts particuliers pour limiter les armements stratégiques. Toutes les fois que cela sera possible, elles concluront des accords en vue de réaliser ces objectifs.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. estiment que l'objectif final de leurs démarches est le désarmement général et complet, ainsi que l'établissement d'un système de sécurité internationale efficace correspondant aux buts et aux principes des Nations Unies.

7. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. estiment que les liens commerciaux et économiques sont un élément important et nécessaire du renforcement de leurs relations bilatérales et, par conséquent, resserreront activement de tels liens. Ils faciliteront la coopération entre les organismes habilités et les entreprises des deux pays et la conclusion d'accords appropriés et de contrats, dont certains à long terme.

The two countries will contribute to the improvement of maritime and air communications between them.

EIGHTH. The two sides consider it timely and useful to develop mutual contacts and co-operation in the fields of science and technology. Where suitable, the United States and the USSR will conclude appropriate agreements dealing with concrete co-operation in these fields.

NINTH. The two sides reaffirm their intention to deepen cultural ties with one another and to encourage fuller familiarisation with each other's cultural values. They will promote improved conditions for cultural exchanges and tourism.

TENTH. The United States and the USSR will seek to insure that their ties and co-operation in all the abovementioned fields and in any others in their mutual interest are built on a firm and long-term basis. To give a permanent character to these efforts, they will establish in all fields where this is feasible joint commissions or other joint bodies.

ELEVENTH. The United States and the USSR make no claim for themselves and would not recognise the claims of anyone else to any special rights or advantages in world affairs. They recognise the sovereign equality of all States.

The development of United States-Soviet relations is not directed against third countries and their interests.

TWELFTH. The basic principles set forth in this document do not affect any obligations with respect to other countries earlier assumed by the United States and the USSR.

Source : International Herald Tribune, 30th May 1972.

43. Joint communiqué issued after the visit by President Nixon to the Soviet Union

29th May 1972

By mutual agreement between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics, the President of the United States and Mrs. Richard Nixon paid an official visit to the Soviet Union from 22nd May to 30th May 1972. The President was accompanied

by Secretary of State William P. Rogers, Assistant to the President Dr. Henry A. Kissinger, and other American officials. During his stay in the USSR President Nixon visited, in addition to Moscow, the cities of Leningrad and Kiev.

President Nixon and L. I. Brezhnev, General Secretary of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union ; N. V. Podgorny, Chairman of the Presidium of the Supreme Soviet of the USSR and A. N. Kosygin, Chairman of the Council of Ministers of the USSR, conducted talks on fundamental problems of American-Soviet relations and the current international situation.

Also taking part in the conversations were :

On the American side : William P. Rogers, Secretary of State, Jacob D. Beam American Ambassador to the USSR, Dr. Henry A. Kissinger, Assistant to the President for National Security Affairs, Peter M. Flanigan, Assistant to the President, and Martin J. Hillenbrand, Assistant Secretary of State for European Affairs.

On the Soviet side : A. A. Gromyko, Minister for Foreign Affairs of the USSR, N. S. Patolich, Minister of Foreign Trade, V. V. Kuznetsov, Deputy Minister for Foreign Affairs of the USSR ; A. F. Dobrynin, Soviet Ambassador to the United States ; A. M. Aleksandrov, Assistant to the General Secretary of the Central Committee, CPSU, G. M. Orniyenko, member of the collegium of the Ministry for Foreign Affairs of the USSR.

The discussions covered a wide range of questions of mutual interest and were frank and thorough. They defined more precisely those areas where there are prospects for developing greater co-operation between the two countries, as well as those areas where the positions of the two sides are different.

I. Bilateral relations

Guided by the desire to place United States-Soviet relations on a more stable and constructive foundation, and mindful of their responsibilities for maintaining world peace and for facilitating the relaxation of international tension, the two sides adopted a document entitled : "Basic principles of mutual relations between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics", signed on behalf of the

Les deux pays contribueront à l'amélioration de leurs communications maritimes et aériennes.

8. Les deux parties considèrent comme opportun et utile de développer des contacts mutuels en vue d'une coopération dans les domaines de la science et de la technologie. Quand cela offrira des avantages, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. concluront des accords appropriés liés à une coopération concrète dans ces domaines.

9. Les deux parties réaffirment leur intention de renforcer leurs liens culturels et d'encourager une plus grande familiarité avec les valeurs culturelles de chaque pays. Elles s'efforceront de promouvoir de meilleures conditions pour les échanges culturels et le tourisme.

10. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. feront en sorte que leurs liens et la coopération dans les domaines mentionnés ci-dessus et dans tout autre d'intérêt mutuel soient fondés sur une base solide et à long terme. Afin de donner un caractère permanent à ces efforts, ils établiront dans tous les domaines où cela sera possible des commissions communes ou d'autres organismes communs.

11. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ne revendiquent rien pour eux-mêmes en ce qui concerne des droits spéciaux ou des avantages dans les affaires mondiales et ne reconnaîtront aucune autre exigence de ce genre. Ils reconnaissent l'égalité souveraine de tous les Etats.

Le développement des relations américano-soviétiques n'est pas dirigé contre des pays tiers et leurs intérêts.

12. Les principes fondamentaux affirmés dans ce document n'affectent pas les diverses obligations contractées et assumées dans le passé envers d'autres pays par les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Source : *Le Monde*, 31 mai 1972.

43. Communiqué commun publié à l'issue de la visite du Président Nixon en Union Soviétique

29 mai 1972

Par accord mutuel entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Président des Etats-Unis et Mme Richard Nixon ont effectué une visite officielle en Union Soviétique du 22 au 30 mai 1972. Le Président était accompagné du Secrétaire

d'Etat William Rogers, du Dr Henry Kissinger, Conseiller spécial du Président Nixon, et d'autres personnalités officielles américaines. Au cours de sa visite en U.R.S.S., le Président Nixon a visité, outre Moscou, les villes de Leningrad et de Kiev.

Le Président Nixon et M. L. I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique, M. N. V. Podgorny, Président du présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S., et M. A. N. Kossyguine, Président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., ont conduit des entretiens sur les problèmes fondamentaux des relations américano-soviétiques et de la situation internationale.

Prenaient également part aux conversations :

Du côté américain : MM. William Rogers, Secrétaire d'Etat, Jacob D. Beam, Ambassadeur des Etats-Unis en U.R.S.S., le Dr Henry A. Kissinger, Conseiller du Président pour les affaires de sécurité nationale, Peter M. Flanigan, Conseiller du Président, et Martin J. Hillenbrand, Secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes.

Du côté soviétique : MM. A. A. Gromyko, Ministre des affaires étrangères, N. S. Patolitchev, Ministre du commerce extérieur, V. V. Kouznetsov, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S., A. F. Dobrynine, Ambassadeur de l'U.R.S.S. aux Etats-Unis, A. M. Alexandrov, Assistant du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S., G. M. Korniyenko, membre du collège du ministère des affaires étrangères de l'U.R.S.S.

Les discussions, qui ont couvert un large éventail de questions d'intérêt mutuel, ont été franches et approfondies. Elles ont défini plus précisément les domaines dans lesquels il existe des perspectives pour le développement d'une plus grande coopération entre les deux pays, aussi bien que les domaines dans lesquels les positions des deux parties sont différentes.

I. Relations bilatérales

Guidés par le désir de placer les relations américano-soviétiques sur des bases plus stables et plus constructives, et conscients de leurs responsabilités pour le maintien de la paix mondiale et pour permettre d'abaisser les tensions internationales, les deux parties ont adopté un document intitulé : « Les principes de base pour les relations mutuelles entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ».

United States by President Nixon and on behalf of the USSR by General Secretary Brezhnev.

Both sides are convinced that the provisions of that document open new possibilities for the development of peaceful relations and mutual beneficial co-operation between the United States and the USSR.

Having considered various areas of bilateral United States-Soviet relations, the two sides agreed that an improvement of relations is possible and desirable. They expressed their firm intention to act in accordance with the above-mentioned document.

As a result of progress made in negotiations which preceded the summit meeting, and in the course of the meeting itself, a number of significant agreements were reached. This will intensify bilateral co-operation in areas of common concern as well as in areas relevant to the cause of peace and international co-operation.

Limitation of strategic armaments

The two sides gave primary attention to the problem of reducing the danger of nuclear war. They believe that curbing the competition in strategic arms will make a significant and tangible contribution to this cause.

The two sides attach great importance to the treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems and the interim agreement on certain measures with respect to the limitation of strategic offensive arms concluded between them.

These agreements, which were concluded as a result of the negotiations in Moscow, constitute a major step towards curbing and ultimately ending the arms race.

They are a concrete expression of the intention of the two sides to contribute to the relaxation of international tension and the strengthening of confidence between States, as well as to carry out the obligations assumed by them in the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons (Article VI). Both sides are convinced that the achievement of the above agreements is a practical step towards saving mankind from the threat of the outbreak of nuclear war. Accordingly, it corresponds to the vital interests of the

American and Soviet peoples as well as to the vital interests of all other peoples.

The two sides intend to continue active negotiations for the limitation of strategic offensive arms and to conduct them in a spirit of goodwill, respect for each other's legitimate interests and observance of the principle of equal security.

Both sides are also convinced that the agreement on measures to reduce the risk of outbreak of nuclear war between the United States and the USSR, signed in Washington on 30th September 1971, serves the interests not only of the Soviet and American peoples, but of all mankind.

Commercial and economic relations

Both sides agreed on measures designed to establish more favourable conditions for developing commercial and other economic ties between the United States and the USSR. The two sides agree that realistic conditions exist for increasing economic ties. These ties should develop on the basis of mutual benefit and in accordance with generally accepted international practice.

Believing that these aims would be served by conclusion of a trade agreement between the United States and the USSR, the two sides decided to complete in the near future the work necessary to conclude such an agreement. They agreed on the desirability of credit arrangements to develop mutual trade and of early efforts to resolve other financial and economic issues. It was agreed that a lend-lease settlement will be negotiated concurrently with a trade agreement.

In the interests of broadening and facilitating commercial ties between the two countries, and to work out specific arrangements, the two sides decided to create a United States-Soviet joint commercial commission. Its first meeting will be held in Moscow in the summer of 1972.

Each side will help promote the establishment of effective working arrangements between organisations and firms of both countries and encouraging the conclusion of long-term contracts.

ques », signé, pour les Etats-Unis, par le Président Nixon et, pour l'U.R.S.S., par le Secrétaire général Brejnev.

Les deux parties sont convaincues que les dispositions de ce document ouvrent de nouvelles possibilités pour le développement des relations pacifiques, d'une coopération entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. pour leur bénéfice mutuel.

Ayant examiné les différents aspects des relations bilatérales américano-soviétiques, les deux parties ont été d'accord pour estimer qu'une amélioration des relations est possible et souhaitable. Elles ont exprimé leur ferme intention d'agir en accord avec les dispositions contenues dans le document mentionné ci-dessus.

Résultat des progrès effectués dans des négociations qui ont précédé la réunion « au sommet » et de cette réunion elle-même, un certain nombre d'accords significatifs ont été conclus. Cela intensifiera la coopération bilatérale dans les domaines d'intérêt commun aussi bien que dans les domaines touchant à la paix et à la coopération internationale.

Limitation des armements stratégiques

Les deux parties ont porté une attention particulière au problème de la diminution des risques de guerre nucléaire. Elles croient que la limitation de la fabrication des armes stratégiques apportera une contribution significative et tangible à cet égard.

Les deux parties attachent une grande importance au traité sur la limitation des réseaux de missiles antibalistiques et à certaines mesures de l'accord partiel qu'elles ont conclu, portant sur la limitation des armes stratégiques offensives.

Ces accords, qui ont été conclus à la suite des négociations de Moscou, constituent un pas majeur vers la diminution et finalement la fin de la course aux armements.

Ils sont une expression concrète des intentions des deux parties de contribuer au relâchement des tensions internationales et au renforcement de la confiance entre les Etats, et aussi d'assumer les obligations auxquelles elles se sont engagées dans le traité de non-prolifération des armes nucléaires (article VI). Les deux parties sont convaincues que la conclusion des accords est un pas pratique fait pour sauver l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire et qu'en conséquence, elle correspond aux intérêts vitaux

du peuple américain et du peuple soviétique, aussi bien qu'à ceux de tous les autres peuples.

Les deux parties ont l'intention de continuer à négocier activement pour la limitation des armes offensives stratégiques et de le faire dans un esprit de bonne volonté, de respect pour les intérêts légitimes de l'une ou de l'autre des parties et d'observation du principe de la règle d'égale sécurité.

Les deux parties sont convaincues que l'accord sur les mesures susceptibles de réduire le risque d'éclatement d'une guerre nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, signé à Washington le 30 septembre 1971, sert les intérêts non seulement des peuples soviétique et américain, mais de l'humanité tout entière.

Relations économiques et commerciales

Les deux parties se sont entendues sur des mesures majeures visant à établir des conditions plus favorables pour le développement des liens commerciaux et des autres liens économiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Les deux parties sont convenues que des conditions réalistes existent pour l'accroissement des liens économiques. Ces liens devraient se développer sur la base du bénéfice mutuel et en accord avec les pratiques internationales généralement acceptées.

Croyant que la réalisation de ces objectifs serait facilitée par la conclusion d'un accord commercial entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., les deux parties ont décidé de compléter dans un proche avenir les travaux nécessaires à la conclusion d'un tel accord. Elles ont été d'accord sur les avantages qu'apporteraient des arrangements sur le crédit pour développer les échanges mutuels et des efforts rapides pour résoudre les autres problèmes financiers et économiques. Il a été convenu qu'un accord de prêt-bail sera négocié en même temps qu'un accord commercial.

Afin d'élargir et de faciliter les liens commerciaux entre les deux pays et pour élaborer des arrangements spécifiques, les deux parties ont décidé de créer une commission commerciale conjointe américano-soviétique, qui se réunira pour la première fois à Moscou au cours de l'été 1972.

Chaque partie aidera à promouvoir l'établissement d'arrangements de travail effectifs entre des organisations et des firmes des deux pays et encouragera la conclusion de contrats à long terme.

Maritime matters, incidents at sea

The two sides agreed to continue the negotiations aimed at reaching an agreement on maritime and related matters. They believe that such an agreement would mark a positive step in facilitating the expansion of commerce between the United States and the Soviet Union.

An agreement was concluded between the two sides on measures to prevent incidents at sea and in airspace over it between vessels and aircraft of the United States and Soviet navies. By providing agreed procedures for ships and aircraft of the two navies operating in close proximity, this agreement will diminish the chances of dangerous accidents.

Co-operation in science and technology

It was recognised that the co-operation now under way in areas such as atomic energy research, space research, health and other fields benefits both nations and has contributed positively to their overall relations. It was agreed that increased scientific and technical co-operation on the basis of mutual benefit and shared effort for common goals is in the interest of both nations and would contribute to a further improvement in their bilateral relations. For these purposes the two sides signed an agreement for co-operation in the fields of science and technology. A United States-Soviet joint commission on scientific and technical co-operation will be created for identifying and establishing co-operative programmes.

Co-operation in space

Having in mind the rôle played by the United States and the USSR in the peaceful exploration of outer space, both sides emphasised the importance of further bilateral co-operation in this sphere. In order to increase the safety of man's flights in outer space and the future prospects of joint scientific experiments, the two sides agreed to make suitable arrangements to permit the docking of American and Soviet spacecraft and stations. The first joint docking experiment of the two countries' piloted spacecraft, with visits by astronauts and cosmonauts to each other's spacecraft, is contemplated for 1975. The planning and implementation of this flight will be carried out by the United States National Aeronautics and Space Administration and the

USSR Academy of Sciences, according to principles and procedures developed through mutual consultations.

Co-operation in the field of health

The two sides concluded an agreement on health co-operation which marks a fruitful beginning of sharing knowledge about, and collaborative attacks on, the common enemies, disease and disability. The initial research efforts of the programme will concentrate on health problems important to the whole world — cancer, heart diseases, and the environmental health sciences. This co-operation subsequently will be broadened to include other health problems of mutual interest. The two sides pledged their full support for the health co-operation programme and agreed to continue the active participation of the two governments in the work of international organisations in the health field.

Environmental co-operation

The two sides agreed to initiate a programme of co-operation in the protection and enhancement of man's environment. Through joint research and joint measures, the United States and the USSR hope to contribute to the preservation of a healthful environment in their countries and throughout the world. Under the new agreement on environmental co-operation there will be consultations in the near future in Moscow on specific co-operative projects.

Exchanges in the fields of science, technology, education and culture

Both sides note the importance of the agreement on exchanges and co-operation in scientific, technical, educational, cultural, and other fields in 1972-73, signed in Moscow on 11th April 1972. Continuation and expansion of bilateral exchanges in these fields will lead to better understanding and help improve the general state of relations between the two countries. Within the broad framework provided by this agreement the two sides have agreed to expand the areas of co-operation, as reflected in new agreements concerning space, health, the environment and science and technology.

Questions maritimes et incidents en mer

Les deux parties sont convenues de poursuivre les négociations ayant pour objectif la réalisation d'un accord sur les problèmes maritimes et s'y rattachant. Elles estiment qu'un tel accord constituerait un pas positif en facilitant l'expansion du commerce entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique.

Un accord a été conclu entre les deux parties sur les mesures destinées à prévenir les incidents en mer et dans l'espace aérien au-dessus des mers entre les navires et les avions des marines de guerre américaine et soviétique. En prévoyant des procédures pour les navires et les avions des deux marines opérant à proximité, cet accord diminuera les chances d'accidents dangereux.

Coopération scientifique et technique

Il a été reconnu que la coopération actuelle dans des domaines tels que la recherche atomique, spatiale, médicale et dans d'autres domaines profitent aux deux nations et a apporté une contribution positive à l'ensemble de leurs relations. Il a été convenu qu'une augmentation de la coopération scientifique et technique sur la base du profit mutuel et de l'effort réciproque dans des buts communs est dans l'intérêt des deux nations et contribuerait à une plus grande amélioration de leur relations bilatérales. A ces fins, les deux parties ont signé un accord de coopération dans les domaines de la science et de la technologie. Une commission conjointe américano-soviétique de coopération scientifique et technique sera créée pour choisir et établir des programmes de coopération.

Coopération spatiale

Ayant à l'esprit le rôle joué par les Etats-Unis et l'Union Soviétique dans l'exploration pacifique de l'espace, les deux parties ont mis l'accent sur l'importance d'une plus grande coopération bilatérale dans ce domaine. Afin d'accroître la sécurité des vols habités dans l'espace et les perspectives futures des expériences conjointes, les deux parties sont convenues de réaliser les arrangements appropriés pour permettre la jonction de vaisseaux spatiaux et de stations américaines et soviétiques. La première expérience d'arrimage de vaisseaux spatiaux pilotés des deux pays, avec des visites d'astronautes et de cosmonautes d'un vaisseau à l'autre, est prévue pour 1975. La préparation et la réalisation de ce vol seront effectuées par la NASA et l'Aca-

démie des sciences de l'U.R.S.S., selon des principes et des procédures mis au point au cours de consultations mutuelles.

Coopération dans le domaine de la santé

Les deux parties ont conclu un accord sur la coopération médicale, qui constitue un début fructueux d'échange des connaissances et de lutte commune contre les difficultés, les maladies et les infirmités. Les efforts initiaux de recherche du programme seront concentrés sur les problèmes de santé importants pour le monde entier — cancer, maladies cardiaques et médecine de l'environnement. Cette coopération, en conséquence, sera élargie afin d'y inclure d'autres problèmes de santé d'intérêt mutuel. Les deux parties ont pris l'engagement de soutenir à fond le programme de coopération en matière de santé et ont été d'accord pour continuer à participer activement au travail des organisations internationales dans le domaine de la santé.

Coopération dans le domaine de l'environnement

Les deux parties sont convenues de prendre l'initiative d'un programme de coopération pour la protection et l'amélioration de l'environnement de l'homme. Par une recherche et des mesures communes, les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont l'espoir de contribuer à la préservation d'un environnement sain dans leurs pays et à travers le monde. Selon le nouvel accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement, des consultations auront lieu dans un proche avenir, à Moscou, sur des projets spécifiques de coopération.

Echanges dans les domaines de la science, de la technologie, de l'éducation et de la culture

Les deux parties ont pris note de l'importance de l'accord sur les échanges et la coopération pour 1972 et 1973, signé à Moscou le 11 avril 1972, dans les domaines scientifique, technique, culturel, de l'éducation et autres. La poursuite et l'expansion des échanges bilatéraux dans ces domaines mèneront à une meilleure compréhension et contribueront à l'amélioration générale de l'état des relations entre les deux pays. Dans le vaste cadre tracé par cet accord, les deux parties sont convenues d'élargir les domaines de coopération, ce que reflètent les nouveaux accords concernant l'espace, la santé, l'environnement, la science et la technologie.

The United States side, noting the existence of an extensive programme of English-language instruction in the Soviet Union, indicated its intention to encourage Russian-language programmes in the United States.

II. *International issues*

Europe

In the course of the discussions on the international situation, both sides took note of favourable developments in the relaxation of tensions in Europe.

Recognising the importance to world peace of developments in Europe, where both world wars originated, and mindful of the responsibilities and commitments which they share with other powers under appropriate agreements, the United States and the USSR intend to make further efforts to ensure a peaceful future for Europe, free of tensions, crises and conflicts.

They agree that the territorial integrity of all States in Europe should be respected.

Both sides view the 3rd September 1971 quadripartite agreement relating to the western sectors of Berlin as a good example of fruitful co-operation between the States concerned, including the United States and the USSR. The two sides believe that the implementation of that agreement in the near future, along with other steps, will further improve the European situation and contribute to the necessary trust among States.

Both sides welcomed the treaty between the USSR and the Federal Republic of Germany signed on 12th August 1970. They noted the significance of the provisions of this treaty as well as of other recent agreements in contributing to confidence and co-operation among the European States.

The United States and the USSR are prepared to make appropriate contributions to the positive trends on the European continent toward a genuine détente and the development of relations of peaceful co-operation among States in Europe on the basis of the principles of territorial integrity and inviolability of frontiers, non-interference in internal affairs, sovereign equality on independence and renunciation of the use or threat of force.

The United States and the USSR are in accord that multilateral consultations looking toward a conference on security and co-operation in Europe could begin after the signature of the final quadripartite protocol of the agreement of 3rd September 1971. The two governments agree that the conference should be carefully prepared in order that it may concretely consider specific problems of security and co-operation and thus contribute to the progressive reduction of the underlying causes of tension in Europe. This conference should be convened at a time to be agreed by the countries concerned, but without undue delay.

Both sides believe that the goal of ensuring stability and security in Europe would be served by a reciprocal reduction of armed forces and armaments, first of all in Central Europe. Any agreement on this question should not diminish the security of any of the sides. Appropriate agreement should be reached as soon as practicable between the States concerned on the procedures for negotiations on this subject in a special forum.

The Middle East

The two sides set out their positions on this question. They reaffirm their support for a peaceful settlement in the Middle East in accordance with Security Council Resolution 242.

Noting the significance of constructive co-operation of the parties concerned with the special representative of the United Nations Secretary-General, Ambassador Jarring, the United States and the USSR confirm their desire to contribute to his mission's success and also declare their readiness to play their part in bringing about a peaceful settlement in the Middle East. In the view of the United States and the USSR the achievement of such a settlement would open prospects for the normalisation of the Middle East situation and would permit, in particular, consideration of further steps to bring about a military relaxation in that area.

Indochina

Each side set forth its respective standpoint with regard to the continuing war in Vietnam and the situation in the area of Indochina as a whole.

La partie américaine, notant l'existence d'un ample programme d'enseignement de la langue anglaise en Union Soviétique, a fait part de son intention d'encourager l'enseignement de la langue russe aux Etats-Unis.

II. Problèmes internationaux

Europe

Au cours de leurs discussions sur la situation internationale, les deux parties ont pris note des développements favorables dans la diminution des tensions en Europe.

Connaissant l'importance pour la paix mondiale de l'évolution survenue en Europe, où les deux guerres mondiales ont éclaté, et conscients des responsabilités et des engagements qu'ils partagent avec d'autres puissances par des accords appropriés, les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont l'intention d'accroître leurs efforts pour assurer un futur pacifique, libre de tensions, de crises et de conflits, à l'Europe.

Elles sont convenues que l'intégrité territoriale de tous les Etats en Europe devrait être respectée.

Les deux parties considèrent que l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 sur le secteur ouest de Berlin est un bon exemple de coopération fructueuse entre les Etats concernés, y compris les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Les deux parties pensent que la mise en vigueur de cet accord dans un proche avenir, ainsi que d'autres mesures amélioreront encore la situation en Europe et contribueront à la nécessaire confiance en tel cas.

Les deux parties se sont félicitées du traité entre l'U.R.S.S. et la République Fédérale d'Allemagne, signé le 12 août 1970. Elles ont noté l'importance des clauses de ce traité, ainsi que des autres accords récents qui contribuent à la confiance et à la coopération parmi les Etats européens.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont prêts à contribuer de manière appropriée aux tendances positives sur le continent européen pour une véritable détente et le développement de relations de coopération pacifique entre les Etats d'Europe sur la base des principes de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité des nations souveraines, de l'indépendance et de la renonciation à l'usage ou à la menace de la force.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont d'accord sur le fait que des consultations multilatérales en vue d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourraient commencer après la signature du protocole quadripartite final de l'accord du 3 septembre 1971. Les deux gouvernements sont d'accord sur le fait que la conférence devrait être préparée avec soin afin qu'elle puisse s'attaquer concrètement aux problèmes spécifiques de sécurité et de coopération, et contribuer ainsi à la réduction progressive des causes profondes de la tension en Europe. Cette conférence devrait être convoquée à une date convenant aux pays intéressés mais sans aucun retard inutile.

Les deux parties considèrent que la réalisation de l'objectif de la stabilité et de la sécurité en Europe serait facilitée par une réduction réciproque des forces armées et des armements, avant tout en Europe centrale. Un accord sur cette question ne devrait pas amoindrir la sécurité d'aucune des parties. Un accord approprié devrait être réalisé dans une conférence spéciale, aussitôt que possible entre les Etats intéressés, sur les procédures concernant les négociations sur ce sujet.

Proche-Orient

Les deux parties ont exposé leur position sur ce problème. Elles réaffirment leur soutien à un règlement pacifique au Proche-Orient en accord avec la résolution 242 du Conseil de sécurité.

Prenant note de l'importance de la coopération constructive des parties intéressées avec le représentant spécial du secrétaire général de l'O.N.U., l'ambassadeur Jarring, les Etats-Unis et l'Union Soviétique confirment leur désir de contribuer au succès de sa mission et déclarent également qu'ils sont prêts à jouer leur rôle pour parvenir à un règlement pacifique au Proche-Orient. Selon les Etats-Unis et l'U.R.S.S., la réalisation d'un tel accord ouvrirait des perspectives pour la normalisation de la situation au Proche-Orient et permettrait, en particulier, d'envisager de nouvelles étapes pour parvenir à une détente militaire dans cette région.

Indochine

Chaque partie a fait connaître son point de vue respectif en ce qui concerne la guerre qui se poursuit au Vietnam et la situation dans la région de l'Indochine en général.

The United States side emphasised the need to bring an end to the military conflict as soon as possible and reaffirmed its commitment to the principle that the political future of South Vietnam should be left for the South Vietnamese people to decide for themselves, free from outside interference.

The United States side explained its view that the quickest and most effective way to attain the abovementioned objectives is through negotiations leading to the return of all Americans held captive in the region, the implementation of an internationally supervised Indochina-wide cease-fire and the subsequent withdrawal of all American forces stationed in South Vietnam within four months, leaving the political questions to be resolved by the Indochinese people themselves.

The United States reiterated its willingness to enter into serious negotiations with the North Vietnamese side to settle the war in Indochina on a basis just to all.

The Soviet side stressed its solidarity with the just struggle of the peoples of Vietnam, Laos and Cambodia for their freedom, independence and social progress. Firmly supporting the proposals of the DRV and the Republic of South Vietnam, which provide a realistic and constructive basis for settling the Vietnam problem, the Soviet Union stands for a cessation of bombings of the DRV, for a complete and unequivocal withdrawal of the troops of the United States and its allies from South Vietnam, so that the peoples of Indochina would have the possibility to determine for themselves their fate without any outside interference.

Disarmament issues

The two sides expressed their positions on arms limitation and disarmament issues.

The two sides note that in recent years their joint and parallel actions have facilitated the working out and conclusion of treaties which curb the arms race or ban some of the most dangerous types of weapons. They note further that these treaties were welcomed by a large majority of the States in the world, which became parties to them.

Both sides regard the convention on the prohibition of the development, production and stockpiling of bacteriological (biological) and toxic weapons, and on their destruction, as an essential disarmament measure. Along with Great Britain, they are the depositories for the convention which was recently opened for signature by all States. The United States and the USSR will continue their efforts to reach an international agreement regarding chemical weapons.

The United States and the USSR, proceeding from the need to take into account the security interests of both countries on the basis of the principle of equality, and without prejudice to the security interests of third countries, will actively participate in negotiations aimed at working out new measures designed to curb and end the arms race. The ultimate purpose is general and complete disarmament, including nuclear disarmament, under strict international control. A world disarmament conference could play a rôle in this process at an appropriate time.

Strengthening the United Nations

Both sides will strive to strengthen the effectiveness of the United Nations on the basis of strict observance of the United Nations Charter. They regard the United Nations as an instrument for maintaining world peace and security, discouraging conflicts, and developing international co-operation. Accordingly, they will do their best to support United Nations efforts in the interests of international peace.

**

Both sides emphasised that agreements and understandings reached in the negotiations in Moscow, as well as the contents and nature of these negotiations, are not in any way directed against any other country. Both sides proceed from the recognition of the rôle, the responsibility and the prerogatives of other interested States, existing international obligations and agreements, and the principles and purposes of the United Nations Charter.

Both sides believe that positive results were accomplished in the course of the talks at the highest level. These results indicate that despite the differences between the United States and the USSR in social systems, ideologies, and policy principles it is possible to develop mutually advantageous co-operation between the

La partie américaine a souligné la nécessité de mettre fin au conflit militaire dès que possible et a réaffirmé son engagement au principe selon lequel il appartient au peuple sud-vietnamien de décider lui-même, sans ingérence extérieure, de l'avenir politique du Vietnam du sud.

La partie américaine a expliqué que selon elle la manière la plus efficace et la plus rapide de parvenir aux objectifs ci-dessus mentionnés est la négociation aboutissant au rapatriement de tous les Américains tenus captifs dans la région, à la mise en vigueur d'un cessez-le-feu pour toute l'Indochine, sous contrôle international, et au retrait consécutif de toutes les forces américaines stationnées au Vietnam du sud dans les quatre mois, en laissant le peuple indochinois régler lui-même les questions politiques.

Les Etats-Unis ont réaffirmé leur volonté d'engager des négociations sérieuses avec la partie nord-vietnamienne pour régler le conflit vietnamien d'une façon juste pour tous.

La partie soviétique a souligné sa solidarité avec la juste lutte des peuples du Vietnam, du Laos et du Cambodge pour leur liberté, leur indépendance et leur progrès social. Soutenant fermement les propositions de la République démocratique du Vietnam et de la République du Vietnam du sud [le G.R.P.], qui fournissent une base réaliste et constructive au règlement du problème vietnamien, l'Union Soviétique se prononce pour une cessation des bombardements de la République démocratique du Vietnam, pour un retrait complet et sans équivoque des troupes américaines et de leurs alliés du Vietnam du sud, afin que les peuples d'Indochine aient la possibilité de décider par eux-mêmes de leur sort sans aucune ingérence extérieure.

Problèmes du désarmement

Les deux parties ont exprimé leurs positions sur les problèmes de la limitation des armements et sur le désarmement.

Les deux parties soulignent que ces dernières années leurs actions communes et parallèles ont facilité l'élaboration et la conclusion de traités qui limitent la course aux armements ou interdisent certains types d'armes parmi les plus dangereuses. Elles soulignent de plus que ces traités ont été bien accueillis par une grande majorité d'Etats dans le monde qui en sont devenus parties.

Les deux parties considèrent la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques et toxiques et sur leur destruction comme une mesure essentielle de désarmement. Avec la Grande-Bretagne, elles sont les dépositaires de cette convention qui a été récemment ouverte à la signature de tous les Etats. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. poursuivront leurs efforts pour parvenir à un accord international concernant les armes chimiques.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S., partant de la nécessité de prendre en considération les intérêts de la sécurité des deux pays sur la base du principe de l'égalité, et sans nuire aux intérêts de la sécurité des pays tiers, participeront activement aux négociations destinées à élaborer de nouvelles mesures pour limiter la course aux armements et y mettre fin. Le but final est le désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire, sous strict contrôle international. Une conférence mondiale du désarmement pourrait jouer un rôle dans ce processus à un moment approprié.

Renforcement des Nations Unies

Les deux parties s'emploieront à renforcer l'efficacité des Nations Unies sur la base du strict respect de la charte de l'O.N.U. Elles considèrent les Nations Unies comme un instrument pour le maintien de la paix mondiale et de la sécurité, pour décourager les conflits et développer la coopération internationale. En conséquence, elles feront de leur mieux pour soutenir les efforts des Nations Unies dans l'intérêt de la paix internationale.

Les deux parties ont souligné que les accords et les ententes auxquels elles sont parvenues au cours des négociations de Moscou, ainsi que le contenu et la nature de ces négociations, ne sont dirigés d'aucune manière contre aucun autre pays. Les deux parties reconnaissent le rôle, la responsabilité et les prérogatives des autres Etats intéressés, des obligations internationales et des accords existants, et les principes et les buts de la charte de l'O.N.U.

Les deux parties estiment que des résultats positifs ont été accomplis au cours des entretiens au plus haut niveau. Ces résultats montrent que malgré les divergences entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. concernant les systèmes sociaux, les idéologies et les principes politiques, il est possible de mettre au point une coopération mutuel-

peoples of both countries, in the interests of strengthening peace and international security.

Both sides expressed the desire to continue close contact on a number of issues that were under discussion. They agreed that regular consultations on questions of mutual interest, including meetings at the highest level, would be useful.

In expressing his appreciation for the hospitality accorded him in the Soviet Union, President Nixon invited General Secretary L. I. Brezhnev, Chairman N.V. Podgorny, and Chairman A. N. Kosygin to visit the United States at a mutually convenient time. This invitation was accepted.

Source : International Herald Tribune, 30th May 1972.

44. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Bonn

31st May 1972

1. The North Atlantic Council met in Ministerial Session in Bonn on 30th and 31st May 1972.

2. Ministers reaffirmed that the purpose of the Alliance is to preserve the freedom and security of all its members. Defence and the relaxation of tension are inseparably linked. The solidarity of the Alliance is indispensable in this respect. Allied governments seek an improvement in their relations with the countries of Eastern Europe and aim at a just and durable peace which would overcome the division of Germany and foster security in Europe.

3. Ministers noted progress in relations between western and eastern countries, increasing contacts between the leaders of these countries, and the conclusion of important agreements and arrangements. They welcomed these developments flowing from major initiatives undertaken by their governments, which had full and timely consultations on these subjects. Such consultations will continue.

4. Ministers welcomed the signing by the United States and the USSR of the treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems and the interim agreement on certain measures with

respect to the limitation of strategic offensive arms. They believe these two agreements limiting the strategic arms of the United States and the USSR will contribute to strategic stability, significantly strengthen international confidence, and reduce the danger of nuclear war. Ministers also welcomed the commitment by the United States and the USSR actively to continue negotiations on limiting strategic arms. They expressed the hope that these two agreements will be the beginning of a new and promising era of negotiations in the arms control field.

5. Ministers noted with satisfaction that the treaty of 12th August 1970 between the Federal Republic of Germany and the Soviet Union and the treaty of 7th December 1970 between the Federal Republic of Germany and the Polish People's Republic are to enter into force in the near future. They reaffirmed their opinion that these treaties are important, both as contributions towards the relaxation of tension in Europe and as elements of the *modus vivendi* which the Federal Republic of Germany wishes to establish with its eastern neighbours. Ministers welcomed the declaration of 17th May 1972 in which the Federal Republic of Germany confirmed its policy to this end and reaffirmed its loyalty to the Atlantic Alliance as the basis of its security and freedom. They noted that it remains the policy of the Federal Republic of Germany to work for circumstances of peace in Europe in which the German people, in free self-determination, can recover their unity ; and that the existing treaties and agreements to which the Federal Republic of Germany is a party and the rights and responsibilities of the four powers relating to Berlin and Germany as a whole remain unaffected.

6. Ministers also welcomed the progress made since their last meeting in the talks between the Federal Republic of Germany and the GDR. They regard the conclusion of the agreements and arrangements between the competent German authorities, which supplement the quadripartite agreement on Berlin of 3rd September 1971, as well as the signature of a treaty on questions of traffic between the Federal Republic of Germany and the GDR, as important steps in the effort to improve the situation in Germany. They thus feel encouraged in the hope that, in further negotiations between the Federal Republic of Germany and the GDR,

lement avantageuse entre les peuples des deux pays, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

Les deux parties ont exprimé le désir de maintenir un contact étroit sur un certain nombre des problèmes qui ont été discutés. Elles ont convenu que des consultations régulières sur des questions d'intérêt mutuel, y compris des réunions au plus haut niveau, seraient utiles.

En exprimant son appréciation pour l'hospitalité qui lui a été offerte en Union Soviétique, le Président Nixon, a invité le Secrétaire général L. I. Brejnev, le Président N. V. Podgorny et le Président A. N. Kossyguine à se rendre aux Etats-Unis à une date convenant aux deux parties. Cette invitation a été acceptée.

Source : Le Monde, 31 mai 1972.

44. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bonn

31 mai 1972

1. Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle à Bonn les 30 et 31 mai 1972.
2. Les ministres ont réaffirmé que les objectifs de l'Alliance sont de sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres. La défense et la détente sont étroitement liées. La solidarité de l'Alliance est indispensable à cet égard. Les gouvernements alliés recherchent une amélioration de leurs relations avec les pays de l'Europe de l'Est et visent à instaurer une paix juste et durable qui permettrait de surmonter la division de l'Allemagne et renforcerait la sécurité en Europe.
3. Les ministres ont constaté les progrès des relations entre les pays de l'Ouest et de l'Est, le développement des contacts entre les responsables de ces pays, la conclusion d'accords et d'arrangements importants. Ils se sont félicités de cette évolution qui résulte d'initiatives majeures prises par leurs gouvernements. Les gouvernements alliés ont procédé en temps opportun à des consultations complètes sur ces sujets et ils continueront de le faire.
4. Les ministres se sont félicités de la signature par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. du Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques et de l'Accord intérimaire sur certaines

mesures concernant la limitation des armes offensives stratégiques. Ils estiment que ces deux accords limitant les armements stratégiques des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. contribueront à assurer la stabilité stratégique, renforceront sensiblement la confiance internationale et réduiront les risques de guerre nucléaire. Les ministres se félicitent également de l'engagement pris par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. aux termes duquel ces pays poursuivront leurs négociations sur la limitation des armements stratégiques. Ils expriment l'espoir que ces deux accords marqueront le début d'une phase nouvelle de négociations fructueuses dans le domaine du contrôle des armements.

5. Les ministres ont constaté avec satisfaction que le traité conclu le 12 août 1970 entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Union Soviétique, ainsi que le traité entre la R.F.A. et la République populaire de Pologne en date du 7 décembre 1970, étaient sur le point d'entrer en vigueur. Ils ont à nouveau affirmé l'importance de ces traités, à la fois en tant que contributions à la réduction des tensions en Europe et en tant qu'éléments du *modus vivendi* que la République fédérale entend réaliser avec ses voisins de l'Est. Les ministres ont accueilli favorablement la déclaration du 17 mai 1972 dans laquelle la République fédérale confirmait sa politique en ce sens et réaffirmait sa fidélité à l'Alliance atlantique en tant que fondement de sa sécurité et de sa liberté. Ils ont pris note du fait que le but de la politique de la République Fédérale d'Allemagne est toujours de créer en Europe une situation pacifique dans laquelle le peuple allemand retrouvera son unité grâce à l'exercice du droit d'autodétermination et que les traités et accords auxquels la R.F.A. est partie, ainsi que les droits et responsabilités des Quatre Puissances en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, ne sont pas affectés.
6. Les ministres ont aussi accueilli favorablement les progrès qui ont pu être réalisés, depuis leur dernière rencontre, dans les pourparlers entre la République Fédérale d'Allemagne et la R.D.A. Ils estiment que la conclusion entre les autorités allemandes compétentes des accords et arrangements complétant l'Accord Quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971, ainsi que la signature d'un traité entre la République Fédérale d'Allemagne et la R.D.A. sur les questions de circulation, constituent des étapes importantes dans la recherche d'une amélioration de la situation en Allemagne. De ce fait, ils sont fortifiés dans leur espoir que la poursuite des négociations

agreement might be reached on more comprehensive arrangements which would take into account the special situation in Germany.

7. Ministers noted with satisfaction that the Governments of France, the United Kingdom, the United States and the Soviet Union have arranged to sign the final protocol to the quadripartite agreement. The entry into force of the entire Berlin agreement being thus assured, the Ministers hope that a new era can begin for Berlin, free of the tension that has marked its history for the past quarter century.

8. In the light of these favourable developments, Ministers agreed to enter into multilateral conversations concerned with preparations for a conference on security and co-operation in Europe. They accepted with gratitude the proposal of the Finnish Government to act as host for such talks in Helsinki at the level of heads of mission under the conditions set out in its aide-mémoire of 24th November 1970. Accordingly, they decided to work out with other interested governments the necessary arrangements for beginning the multilateral preparatory talks.

9. Ministers stated that the aim of allied governments at the multilateral preparatory talks would be to ensure that their proposals were fully considered at a conference and to establish that enough common ground existed among the participants to warrant reasonable expectations that a conference would produce satisfactory results.

10. Prepared in this way, a conference on security and co-operation in Europe should constitute an important factor in the process of reducing tension. It should help to eliminate obstacles to closer relations and co-operation among the participants while maintaining the security of all. Allied governments look forward to a serious examination of the real problems at issue and to a conference which would yield practical results.

11. Ministers considered that, in the interest of security, the examination at a CSCE of appropriate measures, including certain military measures, aimed at strengthening confidence and

increasing stability would contribute to the process of reducing the dangers of military confrontation.

12. Ministers noted the report of the Council in Permanent Session concerning a conference on security and co-operation in Europe. The report examined the issues which might be included on the agenda of a conference as set forth in paragraph 13 of the Brussels communiqué of 10th December 1971, as well as the procedural questions relating to the convening of a conference. Ministers directed the Council in Permanent Session to develop further its substantive and procedural studies in preparation for a conference.

13. Ministers representing countries which participate in NATO's integrated defence programme recalled the offers to discuss mutual and balanced force reductions which they had made at Reykjavik in 1968, at Rome in 1970, and subsequently reaffirmed.

14. These Ministers continue to aim at negotiations on mutual and balanced force reductions and related measures. They believe that these negotiations should be conducted on a multilateral basis and be preceded by suitable explorations. They regretted that the Soviet Government has failed to respond to the allied offer of October 1971 to enter into exploratory talks. They therefore now propose that multilateral explorations on mutual and balanced force reductions be undertaken as soon as practicable, either before or in parallel with multilateral preparatory talks on a conference on security and co-operation in Europe.

15. These Ministers noted the studies conducted since their last meeting on political, military and technical aspects of mutual and balanced force reductions. They instructed the Permanent Representatives to continue this work in preparation for eventual negotiations.

16. These Ministers stated that the present military balance of forces in Europe does not allow a unilateral relaxation of the defence efforts of the allies. Unilateral force reductions would detract from the Alliance's efforts to achieve greater stability and détente and would jeopardise the prospects for mutual and balanced force reductions.

entre la République Fédérale d'Allemagne et la R.D.A. permettra de parvenir à des arrangements ayant une portée plus large, qui tiendront compte de la situation particulière existant en Allemagne.

7. Les ministres ont noté avec satisfaction que les gouvernements de la République Française, du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ont pris les dispositions nécessaires pour signer le Protocole final de l'Accord Quadripartite. L'entrée en vigueur de l'ensemble de l'Accord de Berlin étant ainsi assurée, les ministres espèrent qu'une ère nouvelle s'ouvrira pour la ville, affranchie de la tension qui a marqué son histoire pendant le dernier quart de siècle.

8. Compte tenu de cette évolution favorable, les ministres ont décidé d'entreprendre des conversations multilatérales liées aux préparatifs d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils ont accepté avec reconnaissance l'offre du gouvernement finlandais de tenir ces pourparlers à Helsinki au niveau des chefs de mission selon les conditions définies dans l'aide-mémoire du gouvernement finlandais du 24 novembre 1970. Ils ont donc décidé d'arrêter avec les autres gouvernements intéressés les dispositions nécessaires à l'ouverture de pourparlers multilatéraux préparatoires.

9. Les ministres ont déclaré que le but des gouvernements alliés au cours de la préparation multilatérale serait de s'assurer que leurs propositions feront l'objet d'un examen approfondi à une conférence et qu'il existe entre les participants un degré d'entente suffisant pour fonder un espoir raisonnable d'aboutir à des résultats satisfaisants au cours d'une conférence.

10. Ainsi préparée, une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait constituer un facteur important dans le processus de réduction des tensions. Elle devrait contribuer à l'élimination des obstacles qui s'opposent au rapprochement et à la coopération entre les pays participants, tout en sauvegardant la sécurité de tous. Les pays alliés s'attendent à ce que les problèmes réels qui se posent soient examinés sérieusement et qu'une conférence aboutisse à des résultats concrets.

11. Les ministres estiment que, dans l'intérêt de la sécurité, l'examen à une C.S.C.E. de mesures appropriées, y compris certaines mesures militaires, visant à renforcer la confiance

et accroître la stabilité contribuerait à réduire les risques d'un affrontement militaire.

12. Les ministres ont pris note du rapport du Conseil permanent relatif à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ce rapport analyse les questions qui pourraient figurer à l'ordre du jour d'une conférence conformément au paragraphe 13 du communiqué de Bruxelles du 10 décembre 1971, ainsi que les questions de procédure ayant trait à la réunion d'une conférence. Les ministres ont donné instruction au Conseil permanent de développer ces études sur les questions de fond et de procédure relatives à la préparation d'une conférence.

13. Les ministres représentant les pays qui participent au Programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont rappelé qu'à Reykjavik en 1968 et à Rome en 1970, ils ont proposé de discuter de réductions de forces mutuelles et équilibrées et qu'ils ont réaffirmé ces propositions par la suite.

14. Ces ministres poursuivent leurs efforts en vue de parvenir à des négociations sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées et les mesures appropriées. Ils pensent que ces négociations doivent se poursuivre sur une base multilatérale et être précédées de conversations exploratoires appropriées. Ils regrettent que le gouvernement soviétique n'ait pas répondu à l'offre d'entamer des conversations exploratoires faite par les alliés en octobre 1971. Ils proposent donc maintenant que des entretiens exploratoires multilatéraux sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées puissent commencer le plus tôt possible, avant ou parallèlement à l'ouverture de conversations multilatérales préparatoires concernant une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

15. Ces ministres ont pris note des études qui se sont déroulées depuis leur dernière session sur les aspects politiques, militaires et techniques de réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ils ont chargé les Représentants permanents de poursuivre ces travaux pour préparer de futures négociations.

16. Ces ministres ont déclaré que l'équilibre actuel des forces en Europe ne permet pas un relâchement unilatéral de l'effort de défense des alliés. Des réductions de forces unilatérales seraient préjudiciables aux efforts de l'Alliance visant à renforcer la détente et la stabilité et porteraient atteinte aux perspectives de réductions de forces mutuelles et équilibrées.

17. Ministers took note of a report by the Council in Permanent Session on the situation in the Mediterranean. They expressed their concern regarding the factors of instability in the area which could endanger the security of the members of the Alliance. They instructed the Council in Permanent Session to follow closely the evolution of the situation and to report to them at their next meeting.

18. The next Ministerial Session of the North Atlantic Council will be held in Brussels in December 1972.

19. Ministers requested the Foreign Minister of the Grand Duchy of Luxembourg to transmit this communiqué on their behalf through diplomatic channels to all other interested parties, including neutral and non-aligned governments.

Source : NATO press communiqué M1(72)7.

45. *Speech by Mr. Pompidou, President of the French Republic, during the visit by Mr. Eyskens, Belgian Prime Minister, to Paris*

2nd June 1972

(Extract)

.....

... We avoided theoretical discussions, which as you know I especially dislike, not only out of pragmatism and because I believe that the ability to walk is proved only by walking, but perhaps even more because I see in certain particularly ambitious positions the surest impediment to progress. We set ourselves goals which were both broad and specific, especially concerning economic and monetary union, and in spite of the severe monetary crisis of 1971 we managed not to jeopardise anything and even to make some significant steps forward.

Enlargement was also achieved. We consider the admission of Britain and the three other countries an accomplished fact. France has already endorsed it and the candidate countries participated to a large extent in our work, for instance in the preparation of the summit conference planned to be held in Paris this autumn.

But a meeting of this importance calls for meticulous preparation and what I take the liberty of calling a general clearing up of items on the agenda in order to eliminate major difficulties at the outset. I myself would not take the responsibility for inviting nine heads of government to meet if the sole outcome were to be vague declarations of intent, agreements on minor points or, even worse, poorly-masked disagreements. This is why talks such as the ones we are to have and those we have had or will have with others, as well as the conferences of foreign affairs ministers, are most important. The way has to be clear on such questions as achieving economic and monetary union and carrying through all these plans — legislation on European corporations and European patents, and other projects which have lain untouched for years — defining a common industrial and technological policy — France drew up a memorandum on this but it has had no results — more resolute and more concerted action better adapted vis-à-vis the third world, especially our neighbour Africa, with a better understanding of its real needs, and, finally, political co-operation, Europe's great ambition but still a small wavering flame that can only be maintained and made stronger with much patience, care and persistence.

As for the discussions on institutions that are taking place here and there and the disputes on jurisdiction that we are all experiencing within our own governments — and it would be very surprising not to find something similar in the Community — I have to confess that in my view they should be outweighed by the desire to act so that the voice of an independent Europe can be heard quite distinctly, a Europe which, while denying none of its friendships or alliances, is asserting its own individuality. In this way Europe will become a link rather than risk becoming a stake. For the rest, if the Six and then the Ten co-operate openly and unequivocally in those areas which generally go beyond the scope of the Treaty of Rome, then developments will occur naturally. There will come a time when governments will have no trouble in realising that the simpler way to transfer powers to Community bodies is by following procedures defined in the treaty or by following procedures which have been adjusted. But to claim to define the procedures and jurisdiction before having begun,

17. Les ministres ont pris note d'un rapport du Conseil en session permanente sur les événements en Méditerranée. Ils ont exprimé leurs préoccupations devant les facteurs d'instabilité dans cette région susceptibles de mettre en danger la sécurité des membres de l'Alliance. Ils ont prié le Conseil en session permanente de continuer à suivre de près l'évolution de la situation et de préparer un rapport à leur soumettre lors de la prochaine réunion.

18. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1972.

19. Les ministres ont demandé au ministre des affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg de transmettre ce communiqué en leur nom par les voies diplomatiques à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés.

Source : Communiqué de presse O.T.A.N. M1(72)7.

45. Discours prononcé par M. Pompidou, Président de la République Française, lors de la visite de M. Eyskens, Premier ministre de Belgique, à Paris

2 juin 1972

(Extrait)

.....

... Nous avons su éviter les discussions théoriques, auxquelles vous le savez, je répugne tout spécialement, non seulement par pragmatisme et parce que je crois que le mouvement ne se prouve qu'en marchant, mais plus encore peut-être parce que je décèle dans certaines prises de position particulièrement ambitieuses le moyen le plus sûr d'entraver tout progrès. Nous nous sommes fixé des objectifs à la fois larges et précis, notamment dans le domaine de l'union économique et monétaire, et nous avons réussi, en dépit de la grave crise monétaire de 1971, à ne rien compromettre et même à faire quelques pas en avant significatifs.

L'élargissement a été, de son côté, mené à son terme. L'adhésion de la Grande-Bretagne et de trois autres pays est considérée par nous comme un fait acquis, la France l'a déjà ratifiée, et les pays candidats sont largement associés à nos travaux comme à la préparation de la conférence au sommet dont on envisage la réunion à

Paris cet automne. Mais une réunion de cette importance exige une préparation minutieuse et ce que je me permettrai d'appeler un débroussaillage des questions à l'ordre du jour suffisant pour que les principales difficultés aient été, au préalable, éliminées. Je ne prendrais pas, pour ce qui me concerne, la responsabilité d'inviter neuf chefs de gouvernement si, de leur réunion, ne devaient résulter que de vagues déclarations d'intention, des accords sur des points mineurs ou pis encore des désaccords mal camouflés. C'est pourquoi les conversations comme celles que nous allons avoir, celles que nous avons eues ou que nous aurons avec d'autres, tout comme les conférences des ministres des affaires étrangères, sont de la plus grande importance. Qu'il s'agisse de progrès dans l'union économique et monétaire, de l'effort à entreprendre enfin pour faire aboutir tous ces projets — société européenne, brevet européen, et d'autres encore qui dorment depuis des années — qu'il s'agisse de la définition d'une politique industrielle et technologique commune, au sujet de laquelle la France a déposé un mémorandum resté sans écho, qu'il s'agisse d'une action plus résolue, plus concertée et mieux adaptée à l'égard du tiers monde, notamment de l'Afrique notre voisine, et d'une meilleure compréhension de leurs besoins réels, qu'il s'agisse enfin de la coopération politique, grande espérance de l'Europe, mais encore petite flamme vacillante qu'on ne peut entretenir et faire grandir qu'au prix de beaucoup de patience, de prudence et d'obstination, la route a bien besoin d'être déblayée !

Quant aux discussions institutionnelles qu'on soulève ici ou là, aux querelles d'attribution que nous connaissons dans tous nos gouvernements et dont il serait bien surprenant qu'on n'en retrouve pas l'équivalent à l'échelon communautaire, je vous avouerai qu'à mes yeux elles devraient s'effacer devant la volonté d'agir pour faire entendre la voix distincte d'une Europe indépendante qui, sans rien renier de ses amitiés ni de ses alliances, affirme sa personnalité propre. C'est ainsi qu'elle pourra d'ailleurs devenir un lien au lieu de risquer d'être un enjeu. Pour le reste, si les Six, puis les Dix, coopèrent franchement et sans arrière-pensée dans des domaines qui débordent plus ou moins le Traité de Rome, eh bien, les évolutions se feront d'elles-mêmes. A un certain moment, les gouvernements découvriront sans peine qu'il est plus simple de transférer des attributions aux organismes communautaires, suivant les procédures du traité ou suivant des procédures adaptées. Mais prétendre définir les procédures et les attributions avant d'avoir commencé si peu que ce soit une action intergouver-

however modest a joint intergovernmental action may be, is like sentencing us to endless discussions on the principles only to end by doing nothing at all.

Mr. Minister, this is the substance of my beliefs and I have given them to you off the cuff, as General de Gaulle liked to say.

On the whole, I am able to see extensive prospects but I can still make out quite a few difficulties. Mr. Prime Minister, I realise the sincerity of your convictions and we have been able to appreciate the skill with which you act on numerous occasions. It would not be overly pretentious, either, to recall that France, for over two years, has been making a considerable effort and has facilitated much progress. Everyone should realise this. In spite of difficulties, inevitable differences of interest, some contradictory ambitions, in spite of the lack of enthusiasm even on the part of the public, we must persevere. This is the only way for the old Europe to regain its place, its individuality and its influence in the world. This is the only way for it to preserve its concept of a civilisation based on freedom and respect for the individual. This is also the only way to organise its relations with Eastern Europe and with other continents and to prevent itself from becoming a vassal of any State.

.....

Source : French Embassy, New York.

46. Final protocol bringing into force the quadripartite agreement on Berlin of 3rd September 1971

3rd June 1972

The Governments of the United States of America, the French Republic, the Union of Soviet Socialist Republics and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland,

Having in mind Part III of the quadripartite agreement of 3rd September 1971 and taking note with satisfaction of the fact that the agreements and arrangements mentioned below have been concluded,

Have agreed on the following :

1. The four governments, by virtue of this protocol, bring into force the quadripartite agreement, which, like this protocol, does not affect quadripartite agreements or decisions previously concluded or reached.

2. The four governments proceed on the basis that the agreements and arrangements concluded between the competent German authorities :

“Agreement between the Government of the Federal Republic of Germany and the Government of the German Democratic Republic on the transit traffic of civilian persons and goods between the Federal Republic of Germany and Berlin (West)” (*Abkommen zwischen der Regierung der Bundesrepublik Deutschland und der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik über den Transitverkehr von zivilen Personen und Gütern zwischen der Bundesrepublik Deutschland und Berlin (West)*) dated 17th December 1971 ;

“Arrangement between the Senate and the Government of the German Democratic Republic on facilitations and improvements in travel and visitor traffic” (*Vereinbarung zwischen dem Senat und der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik über Erleichterungen und Verbesserungen des Reise- und Besucherverkehrs*) dated 20th December 1971 ;

“Arrangement between the Senate and the Government of the German Democratic Republic on the resolution of the problem of enclaves by exchange of territory” (*Vereinbarung zwischen dem Senat und der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik über die Regelung der Frage von Enklaven durch Gebietsaustausch*) dated 20th December 1971 ;

Points 6 and 7 of the “Protocol on negotiations between a delegation of the Federal Ministry for Post and Telecommunications of the Federal Republic of Germany and a delegation of the Ministry for Post and Telecommunications of the German Democratic Republic” (*Protokoll über Verhandlungen zwischen einer Delegation des Bundesministeriums für das Post- und Fernmeldewesen der Bundesrepublik Deutschland und einer Delegation des Ministeriums für Post- und Fernmeldewesen der Deutschen Demokratischen Republik*) dated 30th September 1971 ;

shall enter into force simultaneously with the quadripartite agreement.

3. The quadripartite agreement and the consequent agreements and arrangements of the competent German authorities referred to in this

nementale commune nous condamne à ratiociner sans fin sur les principes et finalement, à ne rien faire.

Voilà, M. le Premier ministre, le fond de ma pensée, que je vous livre « tout à trac » comme aimait à dire le Général de Gaulle.

Au total, j'aperçois de vastes perspectives, mais je discerne encore bien des obstacles. Je connais, M. le Premier ministre, la sincérité de vos convictions et nous avons en de nombreuses occasions pu apprécier l'habileté de votre action. Ce n'est pas, d'autre part, faire preuve d'excessive prétention que de rappeler que la France a depuis plus de deux ans consenti beaucoup d'efforts et facilité beaucoup de progrès. Puisse tout le monde s'en rendre compte. En dépit des difficultés, de divergences d'intérêt inévitables, d'ambitions contradictoires aussi, en dépit même du manque d'enthousiasme des opinions publiques, nous devons persévérer. C'est le seul moyen, pour la vieille Europe, de retrouver dans le monde sa place, sa personnalité, son influence. C'est le seul moyen, pour elle, de sauvegarder sa conception d'une civilisation fondée sur la liberté et le respect de la personne humaine. C'est aussi le seul moyen d'organiser ses rapports avec l'Europe de l'Est et avec les autres continents, et d'échapper à toutes les vassalités.

.....

Source : Présidence de la République, Paris.

46. Protocole final mettant en vigueur l'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971

3 juin 1972

Les gouvernements de la République Française, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques,

Ayant à l'esprit la partie III de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 et prenant acte avec satisfaction du fait que les accords et arrangements mentionnés ci-dessous ont été conclus,

Sont convenus de ce qui suit :

1. Les quatre gouvernements mettent en vigueur par le présent protocole l'Accord quadripartite qui, comme le présent protocole, n'affecte pas les accords conclus ni les décisions prises par les Quatre puissances antérieurement.

2. Les quatre gouvernements partent du principe que les accords et arrangements conclus entre autorités allemandes compétentes :

« Accord entre le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et le gouvernement de la République Démocratique Allemande au sujet de la circulation en transit entre la République Fédérale d'Allemagne et Berlin (Ouest) » (« Abkommen zwischen der Regierung der Bundesrepublik Deutschland und der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik über den Transitverkehr von zivilen Personen und Gütern zwischen der Bundesrepublik Deutschland und Berlin (West) » du 17 décembre 1971 ;

« Arrangement entre le Sénat et le gouvernement de la République Démocratique Allemande sur les allègements et les améliorations de la circulation pour les voyages et les visites » (« Vereinbarung zwischen dem Senat und der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik über Erleichterungen und Verbesserungen des Reise- und Besucherverkehrs ») du 20 décembre 1971 ;

« Arrangement entre le Sénat et le gouvernement de la République Démocratique Allemande sur le règlement de la question des enclaves par échange de territoires » (« Vereinbarung zwischen dem Senat und der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik über die Regelung der Frage von Enklaven durch Gebietsaustausch ») du 20 décembre 1971 ;

Paragraphes 6 et 7 du « Protocole des négociations entre une délégation du Ministère fédéral des postes et télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne et une délégation du Ministère des postes et télécommunications de la République Démocratique Allemande » (« Protokoll über Verhandlungen zwischen einer Delegation des Bundesministeriums für das Post- und Fernmeldewesen der Bundesrepublik Deutschland und einer Delegation des Ministeriums für Post- und Fernmeldewesen der Deutschen Demokratischen Republik ») du 30 septembre 1971 ;

entrent en vigueur en même temps que l'Accord quadripartite.

3. L'Accord quadripartite et les accords et arrangements entre autorités allemandes compétentes qui s'ensuivent, mentionnés dans le pré-

protocol settle important issues examined in the course of the negotiations and shall remain in force together.

4. In the event of a difficulty in the application of the quadripartite agreement or any of the abovementioned agreements or arrangements which any of the four governments considers serious, or in the event of non-implementation of any part thereof, that government will have the right to draw the attention of the other three governments to the provisions of the quadripartite agreement and this protocol and to conduct the requisite quadripartite consultations in order to ensure the observance of the commitments undertaken and to bring the situation into conformity with the quadripartite agreement and this protocol.

5. This protocol enters into force on the date of signature.

Done at the building formerly occupied by the Allied Control Council in the American Sector of Berlin this third day of June 1972, in four originals, each in the English, French and Russian languages, all texts being equally authentic.

For the Government of the United States of America :

.....

For the Government of the French Republic :

.....

For the Government of the Union of Soviet Socialist Republics :

.....

For the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland :

.....

Source: Foreign Office, Bonn.

47. Speech by Mr. Pompidou, President of the French Republic, during the visit by Queen Juliana of the Netherlands to Paris

19th June 1972

(Extracts)

.....

On this day, which is first one of friendship, I wish to convey to you the feelings France has

with regard to your country. It is sometimes said to be a small country and this is true if considered in terms of surface area and even millions of inhabitants. But what a great nation! Is it necessary to recall the rôle it played in the development of free thinking in Europe and in France itself, as is testified by the history of our philosophers and writers who, since Descartes and up to the 19th century, found in Holland, as Paul Valéry said: "a graceful welcome, seriousness, activity free of tumult, tranquil liberty, an atmosphere of peace and depth". The contribution of the Netherlands to the culture of mankind is irreplaceable and out of all proportion to its geographical dimensions or population; to be convinced of this it suffices to recall the long list of painters, including some of the greatest, from Rembrandt to Van Gogh, Vermeer to Mondrian, to mention only a few.

Your political history is one of a proud nation passionately attached to its independence that it has preserved with courage and determination against every attempt at hegemony from Charles V to Hitler. It is also one of a nation which, in the colonial era, built up a powerful empire, was one of the first to accept the demands of decolonisation and managed to make this the point of departure for a new and remarkable economic development thanks to a capacity for work and initiative which is worthy of admiration. Your Majesty can be proud to preside over the destiny of a nation which is exemplary in so many respects and which we welcome as a partner in the building of Europe...

It is true that our interests sometimes conflict and our concepts do not always concord. But, as I recall the past history of the Netherlands, I doubt whether these differences can have any real depth.

Throughout their history, our two nations have shown such perseverance in their passion for independence and have made so many sacrifices to defend it that it seems to me hardly likely that today we should wish to lose ourselves in a grouping without soul and without personality. I am convinced that at heart we are all in agreement to build a free, peaceful, independent Europe which respects national personalities. From the moment there is a common aim, the means of achieving it will be found...

sent protocole, règlent d'importantes questions examinées au cours des négociations et demeureront en vigueur ensemble.

4. Au cas où surgirait, dans l'application de l'Accord quadripartite ou de l'un des accords et arrangements mentionnés ci-dessus, une difficulté que l'un des quatre gouvernements considérerait comme sérieuse, ou bien au cas où telle partie de cet accord ou de ces arrangements viendrait à ne pas être appliquée, ce gouvernement aura le droit d'attirer l'attention des trois autres gouvernements sur les dispositions de l'Accord quadripartite et sur ce protocole et de provoquer les consultations quadripartites requises afin d'assurer le respect des engagements pris et de rétablir une situation conforme à l'Accord quadripartite et au présent protocole.

5. Le présent protocole entre en vigueur au jour de sa signature.

Fait au palais précédemment occupé par le Conseil de Contrôle Allié dans le secteur américain de Berlin, le 3 juin 1972, en quatre exemplaires, rédigés chacun en langue française, anglaise et russe, les trois textes faisant également foi.

Pour le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique :

.....

Pour le gouvernement de la République Française :

.....

Pour le gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques :

.....

Pour le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

.....

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 22, 7 juin 1972.

47. Discours prononcé par M. Pompidou, Président de la République Française, lors de la visite de la Reine Juliana des Pays-Bas à Paris

19 juin 1972

(Extraits)

.....

En cette journée qui est d'abord celle de l'amitié, je voudrais vous exprimer les sentiments

qui sont ceux de la France à l'égard de votre pays. Petit pays, dit-on quelquefois, et la formule est exacte si l'on s'en tient au décompte des kilomètres carrés et même des millions d'habitants. Mais quel grand peuple que le vôtre ! Dois-je évoquer le rôle qu'il a joué pour le développement de la liberté de pensée en Europe et en France même, comme en témoigne l'histoire de nos philosophes et de nos écrivains qui, depuis Descartes et jusqu'au XIX^e siècle, ont trouvé en Hollande, suivant les mots de Paul Valéry, « une grâce dans l'accueil, un sérieux, une activité sans tumulte, une tranquille liberté, une atmosphère de paix et de profondeur ». L'apport des Pays-Bas à la culture de l'humanité est irremplaçable et sans commune mesure avec vos dimensions géographiques ou démographiques ; il suffit, pour s'en convaincre, de penser à la longue lignée de peintres qui comptent parmi les plus grands, de Rembrandt à Van Gogh, de Vermeer à Mondrian, et j'en passe.

Votre histoire politique est celle d'un peuple fier et passionnément attaché à son indépendance qu'il a su préserver avec courage et acharnement entre toutes les tentatives d'hégémonie, depuis Charles Quint jusqu'à Hitler. Elle est aussi celle d'un peuple qui, à l'époque coloniale, s'était taillé un puissant empire, qui a accepté parmi les premiers les nécessités de la décolonisation et a su en faire le point de départ d'un nouvel et remarquable développement économique grâce à une capacité de travail et d'entreprise qui mérite l'admiration. Oui, madame, Votre Majesté peut être fière de présider aux destinées d'une nation à tant d'égards exemplaire, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'avoir comme partenaire dans la construction de l'Europe. ...

Il est vrai que nos intérêts parfois s'opposent et que nos conceptions ne sont pas toujours concordantes. Mais je doute, au moment même où j'évoque le passé des Pays-Bas, que ces divergences puissent être réelles en profondeur.

Nos deux nations ont, tout au long de leur histoire, marqué avec tant de persévérance leur passion de l'indépendance et consenti tant de sacrifices pour la défendre qu'il me paraît peu vraisemblable que nous puissions aujourd'hui vouloir nous perdre dans un conglomérat sans âme et sans personnalité. Je suis convaincu que les uns comme les autres sommes au fond de nous-mêmes d'accord pour construire une Europe libre, pacifique, indépendante et respectueuse des personnalités nationales. Dès lors que l'objec-

.....

Source : *Le Monde*, 21st June 1972 (WEU translation).

**48. Reply by Queen Juliana of the Netherlands
to Mr. Pompidou, President of the
French Republic**

19th June 1972

(Extracts)

.....

Is Europe not for us all — French, Dutch and all our partners in ten-power Europe — the aim that we are endeavouring to attain?

We may on occasion have differences over the surest and swiftest course, but the goal we seek is nonetheless above all a truly living, animated Europe, which, thanks to its all-embracing unity, will be able to go out boldly to meet the immediate tasks as well as the unexplored areas opened up for us by man's responsibility...

Enlargement will have provided integration with a more European and more effective dimension. But at the same time, thanks to common concentration, the strengthening of the institutions should make positive development possible

and this should provide the Community with the speed of decision and the democratic character that is essential for Europe if it does not wish to miss its goal, i.e. to be itself...

Mankind is directing its steps towards a wider world, a world characterised by quite different possibilities to what could have been imagined at the beginning of this turbulent twentieth century. In this process of transition, Europe can and must play its own rôle in an outward-looking spirit which, in spite of the often great efforts it will have to make in order to affirm its own unity, must always take due account of the outside world.

Likewise, in building and creating our own European unity, we must bear in mind that this would be neither possible nor desirable without that wider co-operation in the framework of the more extensive western world to which our partners on the other side of the Atlantic belong.

Closer European unification may also constitute a constructive element in the process of détente between this western world and the countries of the East.

The third world — which includes two-thirds of mankind — must be able to count on our continuing interest...

Source : *Le Monde*, 21st June 1972 (WEU translation).

49. New Italian Government

26th June 1972

MM. Giulio Andreotti (Chr. Dem.)

Mario Tanassi (Soc. Dem.)

Giuseppe Medici (Chr. Dem.)

Mariano Rumor (Chr. Dem.)

Guido Gonella (Chr. Dem.)

Emilio Taviani (Chr. Dem.)

Athos Valsecchi (Chr. Dem.)

Giovanni Malagodi (Liberal)

Oscar Scalfaro (Chr. Dem.)

Antonino Gullotti (Chr. Dem.)

Prime Minister

Deputy Prime Minister and
Minister of Defence

Foreign Affairs

Interior

Justice

Budget, Economic Planning and
the South

Finance

Treasury

Education

Public Works

tif serait commun, nous trouverions bien les moyens de l'atteindre. ...

.....

Source : *Le Monde*, 21 juin 1972.

48. Réponse de la Reine Juliana des Pays-Bas au Président Pompidou

19 juin 1972

(Extraits)

.....

L'Europe n'est-elle pas pour nous tous, Français et Néerlandais, et pour tous nos partenaires de l'Europe des Dix, le but que nous nous efforçons d'atteindre ?

Nous pouvons parfois diverger quant à la voie la plus sûre et la plus rapide, mais l'objectif auquel nous aspirons n'en est pas moins, avant tout, une Europe véritablement vivante et animée, qui pourra, grâce à son unité pluriforme, aller hardiment au-devant des tâches immédiates aussi bien que des terrains inexplorés que la responsabilité humaine nous ouvre encore. ...

L'élargissement aura fourni à l'intégration une dimension « plus européenne » et plus efficace. Mais, en même temps, le renforcement institutionnel devra, grâce à une concentration commune, rendre possible un développement positif

qui devra fournir à la Communauté la rapidité de décision ainsi que le caractère démocratique dont l'Europe ne saurait se passer, si elle ne veut pas manquer son objectif, c'est-à-dire être elle-même. ...

L'humanité s'achemine vers un monde élargi, un monde caractérisé par des possibilités bien différentes de ce qu'on aurait pu imaginer au début de ce turbulent vingtième siècle. Dans ce processus de transition, l'Europe peut et doit jouer son rôle propre, dans un esprit d'ouverture qui, malgré les efforts importants qu'elle devra consentir afin d'affirmer sa propre unité, ne devra cependant jamais, d'un œil indifférent, passer outre au monde extérieur.

De même, il nous faut garder à l'esprit, en construisant, en créant notre propre unité européenne, que celle-ci ne serait pas possible — ni désirable — sans cette coopération plus large dans le cadre de ce monde occidental plus étendu, dont nos partenaires d'outre-Atlantique font partie.

Une unification européenne plus étroite pourra également constituer un facteur constructif dans le processus de détente entre ce monde occidental et les pays de l'Est.

Le tiers monde — qui comprend les deux tiers de l'humanité — devra pouvoir compter sur notre intérêt constant. ...

Source : *Le Monde*, 21 juin 1972.

49. Composition du nouveau gouvernement italien

26 juin 1972

MM. Giulio Andreotti (Dém. chr.)	Président du conseil
Mario Tanassi (Soc. dém.)	Vice-président et Défense
Giuseppe Medici (Dém. chr.)	Affaires étrangères
Mariano Rumor (Dém. chr.)	Intérieur
Guido Gonella (Dém. chr.)	Justice
Paolo Emilio Taviani (Dém. chr.)	Budget et programmation économique
Athos Valsecchi (Dém. chr.)	Finances
Giovanni Malagodi (Libéral)	Trésor
Oscar Luigi Scalfaro (Dém. chr.)	Instruction publique
Antonino Gullotti (Dém. chr.)	Travaux publics

MM. Lorenzo Natali (Chr. Dem.)	Agriculture
Aldo Bozzi (Liberal)	Transport and Civil Aviation
Giovanni Gioia (Chr. Dem.)	Posts
Mauro Ferri (Soc. Dem.)	Industry and Trade
Dionigi Coppo (Chr. Dem.)	Labour
Matteo Matteotti (Soc. Dem.)	Foreign Trade
Giuseppe Lupis (Soc. Dem.)	Merchant Navy
Mario Ferrari-Aggradi (Chr. Dem.)	State Participation in Industry
Remo Gaspari (Chr. Dem.)	Health
Vittorio Badini Confalonieri (Liberal)	Tourism
Fiorentini Sullo (Chr. Dem.)	} Without Portfolio
Giorgio Bergamasco (Liberal)	
Pier Luigi Romita (Soc. Dem.)	
Silvio Gava (Chr. Dem.)	
Giulio Caiati (Chr. Dem.)	
Emilio Colombo (Chr. Dem.)	

Source : The Times, 27th June 1972.

50. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, during the visit by Mr. Pompidou, President of the French Republic, to Bonn

3rd July 1972

(Extract)

.....

Due to developments, this time we have to deal more particularly with monetary problems and I am happy to note that we are on the way to obtaining useful results.

If we succeed with these tasks so that Europe advances further along the road to integration, interests become more closely interlocked and awareness of indissoluble solidarity increases, we shall create piece by piece that European Republic that you yourself, Mr. President, referred to in your speech in July last year as a model of the French XVIIIth century, which is also valid for the German democratic movement ever since the mention of a Republican Europe at the Ham-bach festival in the first half of the last century.

The crystallisation of European personality will necessarily and quite naturally lead to changes in our relations with our partners at world level. The more Europe in the process of formation shows itself to be aware of its responsibilities and outward-looking towards its neighbours, the more the latter will be prepared to accept it quickly as a partner. Here, on the one hand, there must be a regular and frank exchange of ideas with our main Atlantic ally, the United States of America ; on the other hand, a dynamic offer must be made to our Eastern European neighbours for co-operation in economics, science and technology ; third, disinterested assistance must be given to the development of States of the third world, particularly those which, in Africa and on the shores of the Mediterranean, have formed closer links with the European Community.

If we thus tackle together the dialogue with our most important partners at world level, it will be a continuing encouragement for us to integrate our views.

MM. Lorenzo Natali (Dém. chr.)	Agriculture
Aldo Bozzi (Libéral)	Transports
Giovanni Gioia (Dém. chr.)	Postes et télécommunications
Mauro Ferri (Soc. dém.)	Industrie et commerce
Dionigi Coppo (Dém. chr.)	Travail et prévoyance sociale
Matteo Matteotti (Soc. dém.)	Commerce extérieur
Giuseppe Lupis (Soc. dem.)	Marine marchande
Mario Ferrari-Aggradi (Dém. chr.)	Participations de l'Etat
Remo Gaspari (Dém. chr.)	Santé
Vittorio Badini Confalonieri (Libéral)	Tourisme
Fiorentino Sullo (Dém. chr.)	} Sans portefeuille
Giorgio Bergamasco (Libéral)	
Pier Luigi Romita (Soc. dém.)	
Silvio Gava (Dém. chr.)	
Giulio Caiati (Dém. chr.)	
Emilio Colombo (Dém. chr.)	

Source : *Le Monde*, 27 juin 1972.

50. Discours prononcé par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, lors de la visite de M. Pompidou, Président de la République Française, à Bonn

3 juillet 1972

(Extrait)

.....

Les développements ont fait que nous avons à nous occuper plus particulièrement, cette fois-ci, des problèmes monétaires. Et je suis heureux de pouvoir constater que nous sommes en voie de parvenir à des résultats utiles.

Si nous venons à bout de ces tâches de manière telle que l'Europe progresse encore sur la voie de son intégration, que les intérêts s'imbriquent davantage, que la conscience de la solidarité indissoluble augmente — nous créerons pièce par pièce cette « République européenne » que vous-même, M. le Président, avez évoquée dans votre discours en juillet de l'année dernière comme un modèle du XVIII^e siècle français, modèle valable également pour le mouvement démocratique allemand dès l'invocation d'une

« Europe républicaine » lors de la fête de Ham-bach dans la première moitié du siècle dernier.

La cristallisation de la personnalité européenne conduira nécessairement et tout naturellement à des modifications de nos rapports avec nos partenaires sur le plan mondial. Plus l'Europe naissante se montrera consciente de ses responsabilités et ouverte vis-à-vis de ses voisins, plus ces derniers seront prêts à l'accepter rapidement comme partenaire. Il s'agit ici, d'une part, de réaliser un échange d'idées confiant et aussi régulier que possible avec notre principal allié atlantique : les Etats-Unis d'Amérique ; d'autre part, de faire une offre dynamique de coopération à nos voisins d'Europe orientale dans l'économie, les sciences et la technologie ; et troisièmement, de soutenir de façon désintéressée le développement des Etats du tiers monde, surtout de ceux qui, en Afrique et sur les rives de la Méditerranée, ont engagé des rapports plus étroits avec la Communauté européenne.

Si nous entamons ensemble, de cette manière, le dialogue avec nos partenaires les plus importants sur le plan mondial, ce sera pour nous une contrainte permanente à intégrer nos points de vue.

In the fields in which the States of the Community are prepared to act jointly, it is quite evident that they must have effective means of action. In this respect they can make use of machinery which has amply proved its worth and endeavour to improve it. The supreme guidelines should be practical interest, necessary efficiency and democratic legitimacy.

This brings me to the tasks we must tackle with our old and new partners in the Community. Priority must most certainly be given to the achievement of economic and monetary union. To achieve by these means that wide community of stability and growth that we all seek, there must surely also be joint action in the material fields which are attributed directly or indirectly to that union. This applies above all to efforts in favour of social welfare. This prospect has been neglected in the past. I know it would be asking too much of all concerned to make up for all the omissions in one stroke. But the mission must be clearly defined.

Further, the joint policy of external trade must be backed by concerted action in foreign policy in a growing number of fields. Thus the wish of the member States of the Community will be widely understood and accepted.

If, for my part, I were to draw up a triptych for a summit conference — without wishing to vie with my French friends in this art — I would say: accelerate developments inside, strengthen the position towards the outside and improve the means of action for both.

.....

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 5th July 1972 (WEU translation).

51. Reply by Mr. Pompidou, President of the French Republic, to Mr. Brandt, Federal German Chancellor

3rd July 1972

(Extracts)

.....

You are now engaged on the road towards the normalisation of your relations with the German Democratic Republic. In this field too you have the full support of the French Government which can but wish to see the Federal Republic and the German Democratic Republic seek, by means of a dialogue, a definition of their mutual relations which will clear the way towards their full participation in international life.

.....

... If, as I am convinced, we are all resolved to build a united, interdependent Europe which is determined to maintain or create its identity in customs, agricultural, economic, monetary and, finally, political matters, then we must move forward, i.e. take measures which are specific, concrete, modest at the beginning, but which we are prepared to respect whatever may happen. Unity which would dissolve with the first crosswind, from whatever direction, would be nothing more than illusion and harmful illusion...

.....

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 5th July 1972 (WEU translation).

52. New French Government

6th July 1972

MM. Pierre Messmer (UDR)¹

Prime Minister

Ministers of State

Michel Debré (UDR)

Defence

Edgar Faure (App. UDR)²

Social Affairs

1. Member of the previous government with a new post.

2. New member of the government.

Dans les domaines où les Etats de la Communauté sont prêts à agir en commun, ils doivent — c'est bien évident — disposer des instruments assumant l'efficacité de l'action. En la matière, ils peuvent se servir d'un dispositif qui a largement fait ses preuves, en s'efforçant de l'améliorer. Les orientations suprêmes devraient être l'intérêt pratique, l'efficacité nécessaire et la légitimité démocratique.

J'en arrive par là aux tâches dont nous devons nous occuper avec nos anciens et nos nouveaux partenaires de la Communauté. La priorité revient très certainement à la réalisation de l'union économique et monétaire. Pour parvenir grâce à elle à cette large « communauté de stabilité et de croissance » que nous souhaitons tous, il faut sûrement aussi des actions communes dans les domaines matériels qui sont attribués indirectement ou directement à cette union. Cela s'applique avant tout aux efforts en faveur du bien-être social des hommes. Cette perspective a été négligée dans le passé. Je sais que ce serait trop demander de tous les intéressés que de vouloir rattraper pour ainsi dire en un tournemain les omissions du passé. Mais la mission doit être nettement définie.

En outre, la politique commune des échanges extérieurs doit être étayée par une action concertée en politique étrangère dans un nombre toujours plus grand de domaines. Ainsi, la volonté des Etats membres de la Communauté sera largement comprise et acceptée.

Si je tente de mon côté de dresser un triptyque en vue d'une conférence au sommet — sans vouloir me mesurer dans cet art avec mes amis français — je dirai : accélération à l'intérieur, mise en relief à l'extérieur et amélioration des moyens d'action pour ces deux.

.....

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 26, 5 juillet 1972.

51. Réponse du Président Pompidou au Chancelier Brandt

3 juillet 1972

(Extraits)

.....

Vous êtes maintenant engagé dans la voie de la normalisation de vos rapports avec la R.D.A. Dans ce domaine également, vous avez l'appui entier du gouvernement français qui ne peut que souhaiter voir la République fédérale et la R.D.A. rechercher dans un dialogue direct une définition de leurs relations mutuelles qui puisse frayer la voie à leur pleine participation à la vie internationale.

.....

... Si, comme j'en suis sûr, nous sommes tous résolus à construire une Europe unie, solidaire, décidée à garder, ou à créer son identité douanière, agricole, économique, monétaire et finalement politique, alors il faut avancer, c'est-à-dire prendre des mesures précises, concrètes, modestes au début, mais que nous soyons prêts à respecter quoi qu'il arrive. Une unité qui se dissoudrait au premier vent contraire, d'où qu'il vienne, ne serait qu'illusion et illusion nuisible...

.....

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 26, 5 juillet 1972.

52. Composition du nouveau gouvernement français

6 juillet 1972

MM. Pierre Messmer (U.D.R.)¹

Premier ministre

Ministres d'Etat

Michel Debré (U.D.R.)

Défense nationale

Edgar Faure (App. U.D.R.)²

Affaires sociales

1. Membre du précédent gouvernement ayant changé d'attribution.

2. Nouveau membre du gouvernement.

Ministers and Deputy Ministers

MM. René Pleven (CDP)	Keeper of the Seals, Minister of Justice
Maurice Schumann (App. UDR)	Foreign Affairs
Raymond Marcellin (Ind. Rep.)	Interior
Valéry Giscard d'Estaing (Ind. Rep.)	Economy and Finance
Joseph Fontanet (CDP) ¹	Education
Olivier Guichard (UDR) ¹	Equipment, Housing and Regional Planning
Jacques Duhamel (CDP)	Cultural Affairs
Robert Boulin (UDR) ¹	Deputy Minister attached to the Prime Minister for Relations with Parliament
Robert Poujade (UDR)	Deputy Minister attached to the Prime Minister for the Protection of the Environment
André Bettencourt (Ind. Rep.) ¹	Deputy Minister attached to the Minister for Foreign Affairs
Jacques Chirac (UDR) ¹	Agriculture and Rural Development
Jean Charbonnel (UDR) ²	Industrial and Scientific Development
Jean Foyer (UDR) ²	Public Health
Robert Galley (UDR) ¹	Transport
Hubert Germain (UDR) ²	Post and Telecommunications
Yvon Bourges (UDR) ¹	Trade and Small Businesses
André Bord (UDR) ¹	Ex-Servicemen

Secretaries of State

Philippe Malaud (Ind. Rep.)	Civil Service and Information
Joseph Comiti (UDR)	Youth and Sports
Jean-Philippe Lecat (UDR)	Government Spokesman
Xavier Deniau (App. UDR) ²	Overseas Departments and Territories
Christian Poncelet (UDR) ²	Social Affairs
Pierre Billecocq (UDR) ¹	Co-operation
Jean Taittinger (UDR)	Budget
Christian Bonnet (Ind. Rep.) ²	Equipment, Housing and Regional Planning
Bernard Pons (UDR)	Agriculture and Rural Development
Miss Marie-Madeleine Dienesch (App. UDR)	Social Affairs and Rehabilitation

1. Member of the previous government with a new post.

2. New member of the government.

Ministres et ministres délégués

MM. René Pleven (C.D.P.)	Garde des sceaux, Ministre de la justice
Maurice Schumann (App. U.D.R.)	Affaires étrangères
Raymond Marcellin (Rép. Ind.)	Intérieur
Valéry Giscard d'Estaing (Rép. Ind.)	Economie et finances
Joseph Fontanet (C.D.P.) ¹	Education nationale
Olivier Guichard (U.D.R.) ¹	Equipement, logement et aménagement du territoire
Jacques Duhamel (C.D.P.)	Affaires culturelles
Robert Boulin (U.D.R.) ¹	Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des relations avec le parlement
Robert Poujade (U.D.R.)	Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la nature et de l'environnement
André Bettencourt (Rép. Ind.) ¹	Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères
Jacques Chirac (U.D.R.) ¹	Agriculture et développement rural
Jean Charbonnel (U.D.R.) ²	Développement industriel et scientifique
Jean Foyer (U.D.R.) ²	Santé publique
Robert Galley (U.D.R.) ¹	Transports
Hubert Germain (U.D.R.) ²	Postes et télécommunications
Yvon Bourges (U.D.R.) ¹	Commerce et artisanat
André Bord (U.D.R.) ¹	Anciens combattants

Secrétaires d'Etat

Philippe Malaud (Rép. Ind.)	Fonction publique et services de l'information
Joseph Comiti (U.D.R.)	Jeunesse, sports et loisirs
Jean-Philippe Lecat (U.D.R.)	Porte-parole du gouvernement
Xavier Deniau (App. U.D.R.) ²	Départements et territoires d'outre-mer
Christian Poncelet (U.D.R.) ²	Affaires sociales
Pierre Billecoq (U.D.R.) ¹	Coopération
Jean Taittinger (U.D.R.)	Budget
Christian Bonnet (Rép. Ind.) ²	Equipement, logement et aménagement du territoire
Bernard Pons (U.D.R.)	Agriculture et développement rural
Mlle Marie-Madeleine Dienesch (App. U.D.R.)	Action sociale et réadaptation

1. Membre du précédent gouvernement ayant changé d'attribution.

2. Nouveau membre du gouvernement.

53. Joint comments published after the talks between Mr. Andreotti, Italian Prime Minister, and Mr. Pompidou, President of the French Republic, Lucca

28th July 1972

(Extracts)

.....

... The joint wish was expressed that the conditions be fulfilled for the Ten to hold the European summit conference on the dates planned, i.e. in October.

The President of the French Republic and the Italian Prime Minister examined in detail many aspects of the reform of the international monetary system and noted an identity of views regarding the final aims. They also examined their positions regarding the instruments allowing these aims to be attained, stressing the importance of the frank exchange of information.

The two sides reaffirmed their determination to implement the European economic and monetary union by intensifying their collaboration in the monetary field. To this end, it was considered expedient to adapt their approach to the respective measures of application in accordance with developments.

.....

Source: *Le Monde*, 30th-31st July 1972 (WEU translation).

54. Communiqué issued after the meeting between President Nixon and Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister, Hawaii

1st September 1972

1. On the occasion of their meeting in Hakone the United States and Japan exchanged views on their respective balance of payments objectives. In this context both governments discussed various measures, both short-term and long-term, that could assist the improvement of their mutual trade imbalance.

2. Since their meeting in Hakone, the two governments have closely co-operated and worked together in an attempt to quantify some of the specific short-term measures that have been

discussed at the time of Hakone. President Nixon, taking the opportunity of his meeting with Prime Minister Tanaka, welcomed the following results thus worked out in a series of meetings between Deputy Vice-Minister Tsurumi and Ambassador Ingersoll, including purchase of United States goods and services of over \$1 billion :

A. The estimated increase in Japan's purchases of agricultural, forestry and fishery products from the United States during Japanese fiscal year 1972, ending 31st March 1973, is expected to be about \$390 million. In addition, it is expected that there will be about \$50 million in special grains purchases on the basis of reasonable prices. These purchases total \$440 million more than the purchases in the previous year. These would bring total Japanese purchases of agricultural, forestry, and fishery products from the United States to \$2,218 million in Japanese financial year 1972, the highest such exports by the United States to any country.

B. Japanese commercial airlines are planning to purchase civil aircraft, including wide-bodied aircraft, valued at approximately \$320 million from the United States. Such orders would be placed in Japanese financial year 1972 and Japanese financial year 1973. The Government of Japan will facilitate the purchase of these aircraft upon finalisation of purchase contracts. The Government of Japan also intends to purchase, subject to budgetary appropriation, helicopters and aviation related facilities amounting to \$20 million from the United States.

C. The Japanese power companies will purchase \$320 million in uranium enrichment services from the United States with payment to be facilitated by the Government of Japan.

D. Finally, it was also agreed by both the United States and Japanese Governments that they would use their best efforts to facilitate the establishment at an early date of a joint Japan-United States working group to begin study of the feasibility of a joint venture for construction in the United States of a gaseous diffusion enrichment facility for peaceful uses, which would involve a total investment of approximately \$1 billion.

53. « Commentaire commun » publié à l'issue des entretiens entre M. Andreotti, Président du Conseil des Ministres italien, et M. Pompidou, Président de la République Française, à Lucques

28 juillet 1972

(Extraits)

.....

... Le souhait commun a été exprimé que soient remplies les conditions permettant aux Dix la tenue de la conférence au sommet européenne aux dates prévues, c'est-à-dire en octobre.

Le Président de la République française et le Président du Conseil italien ont procédé à un examen approfondi des nombreux aspects de la réforme du système monétaire international et ont constaté une identité de vues quant aux objectifs finals. Ils ont en outre procédé à un examen de leurs positions quant aux instruments qui permettront d'atteindre ces objectifs, en soulignant l'importance de l'échange d'informations, qui s'est déroulé dans une atmosphère de franchise.

Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre l'union économique et monétaire européenne en intensifiant leur collaboration dans le domaine monétaire. A cette fin il paraît opportun d'adapter l'approche des mesures respectives d'application à l'évolution des circonstances.

.....

Source : *Le Monde*, 30-31 juillet 1972.

54. Communiqué publié à l'issue de la rencontre entre le Président Nixon et M. Tanaka, Premier ministre du Japon, à Hawaii

1^{er} septembre 1972

1. A l'occasion de leur rencontre de Hakone, les Etats-Unis et le Japon ont procédé à un échange de vues sur leurs objectifs respectifs en matière de balance des paiements. Dans ce contexte, les deux gouvernements ont étudié diverses mesures, à court et à long terme, qui pourraient contribuer à établir un meilleur équilibre de leurs échanges réciproques.

2. Depuis leur rencontre de Hakone, les deux gouvernements ont coopéré étroitement et tenté de concert de traduire en chiffres certaines des mesures spécifiques à court terme qui ont été

examinées à cette occasion. Le Président Nixon, profitant de ses entretiens avec le Premier ministre, M. Tanaka, s'est félicité des résultats suivants ainsi obtenus lors d'une série de réunions entre M. Tsurumi, Vice-Ministre japonais des affaires étrangères, et M. Ingersoll, Ambassadeur des Etats-Unis à Tokyo, et notamment de l'achat de biens et services américains pour un montant supérieur à 1 milliard de dollars :

A. L'augmentation prévue des achats de produits agricoles et forestiers et de produits de la pêche effectués par le Japon aux Etats-Unis durant l'exercice financier japonais 1972 qui se termine le 31 mars 1973, est évaluée à quelque 390 millions de dollars. On prévoit, en outre, des achats de céréales particulières d'un montant de 50 millions de dollars environ, sur la base de prix raisonnables. Ces achats sont supérieurs de 440 millions de dollars à ceux de l'année précédente. Les achats de produits agricoles et forestiers et de produits de la pêche effectués par le Japon aux Etats-Unis s'élèveraient donc à 2,218 milliards de dollars pour l'exercice financier japonais 1972, chiffre le plus élevé réalisé par les Etats-Unis pour des exportations de cette nature en direction d'un pays quelconque.

B. Les compagnies aériennes japonaises envisagent d'acheter aux Etats-Unis des avions civils, et notamment des appareils à grande capacité, pour une valeur de 320 millions de dollars environ. Ces commandes seront passées au cours des exercices financiers japonais 1972 et 1973. Le gouvernement du Japon facilitera l'achat de ces appareils lors de la mise au point définitive des contrats d'achat. Le gouvernement du Japon se propose également d'acheter aux Etats-Unis, sous réserve du dégagement des crédits budgétaires nécessaires, des hélicoptères et des installations liées à l'aviation pour un montant de 20 millions de dollars.

C. Les centrales japonaises achèteront aux Etats-Unis pour 320 millions de dollars de services d'enrichissement de l'uranium dont le paiement sera facilité par le gouvernement japonais.

D. Enfin, les gouvernements américain et japonais sont convenus de mettre tout en œuvre pour faciliter la création rapide d'un groupe de travail commun nippon-américain, chargé de commencer l'étude des possibilités d'un projet commun de construction aux Etats-Unis d'une installation d'enrichissement par diffusion gazeuse à des fins pacifiques, ce qui impliquerait des investissements s'élevant au total à un milliard de dollars environ.

3. The President also noted with appreciation the recent decisions by the Government of Japan to liberalise access to its distribution system by allowing improved investment opportunities in retailing, processing and packaging as well as the decision to allow greater sales of American computer products in Japan.

Source : Department of State Bulletin, No. 1735, 25th September 1972.

55. Decision of principle on the economic and monetary union adopted by the Ministers of Finance of the enlarged Community, Rome

12th September 1972

The Ministers of Finance and of Economic Affairs have decided to create, in the first phase of the economic and monetary union, a European monetary co-operation fund, whose administration will be carried out by the Committee of Central Bank Governors in the framework of the general economic policy guidelines decided on by the Council of Ministers, and which will have the following characteristics in the initial phase :

1. concertation between the central banks on the needs of the narrowing of the fluctuation margins of the Community currencies ;
2. multilateralisation of the positions resulting from the financing in Community currencies and multilateralisation of intra-Community settlements ;
3. use of a European unit of account for the settlements mentioned at the previous point ;
4. management of the short-term monetary support between the central banks.

To meet with the new needs, the very short-term financing of the agreement on the narrowing of margins and the short-term monetary support will be grouped together in the fund by means of renovated machinery. For this purpose, the short-term support will be adapted at technical level, without changing its main characteristics and particularly the consultation procedures which it involves. The Ministers are calling upon the Governors to study the conditions for the gradual pooling of reserves during

the further phases of the economic and monetary union, taking the suggestions of the Italian Government into account.

Source : Europe Bulletin, No. 1119, 13th September 1972.

56. Address by President Nixon at the opening session of the annual meetings of the Boards of Governors of the IMF and the IBRD, Washington

25th September 1972

(Extracts)

.....

The time has come for action across the entire front of international economic problems. Recurring monetary crises, such as we have experienced all too often in the past decade ; unfair currency alignments and trading arrangements, which put the workers of one nation at a disadvantage with workers of another nation ; great disparities in development that breed resentment ; a monetary system that makes no provision for the realities of the present and the needs of the future — all these not only injure our economies, they also create political tensions that subvert the cause of peace.

There must be a thoroughgoing reform of the world monetary system, to clear the path for the healthy competition of the future.

We must see monetary reform as one vital part of a total reform of international economic affairs, encompassing trade and investment opportunity as well.

We must create a realistic code of economic conduct to guide our mutual relations — a code which allows governments freedom to pursue legitimate domestic objectives but which also gives them good reason to abide by agreed principles of international behaviour.

Each nation must exercise the power of its example in the realistic and orderly conduct of internal economic affairs, so that each nation exports its products and not its problems.

We can all agree that the health of the world economy and the stability of the international

3. Le Président s'est également félicité des décisions prises récemment par le gouvernement japonais pour libéraliser l'accès à son système de distribution, en autorisant une amélioration des conditions d'investissement dans la vente au détail, la transformation et l'emballage, ainsi que de la décision d'autoriser un accroissement des ventes des produits de l'informatique américaine au Japon.

Source : Bulletin du Département d'Etat, n° 1735, 25 septembre 1972 (Traduction U.E.O.).

55. Décision de principe concernant l'union économique et monétaire adoptée par les ministres des finances de la Communauté élargie à Rome

12 septembre 1972

Les ministres des finances et des affaires économiques ont décidé de créer dans la première étape de l'union économique et monétaire un Fonds européen de coopération monétaire, dont la gestion sera assurée par le Comité des gouverneurs des Banques centrales dans le cadre des orientations générales de politique économique décidées par le Conseil des Ministres, et qui aura dans la phase initiale les caractéristiques suivantes :

1. Concertation entre les Banques centrales pour les besoins du rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies communautaires.
2. Multilatéralisation des positions résultant des financements en monnaies communautaires et multilatéralisation des règlements intracommunautaires.
3. Utilisation d'une unité de compte européenne pour les règlements dont il est question au point précédent.
4. Gestion du soutien monétaire à court terme entre les Banques centrales.

Pour répondre aux besoins nouveaux, le financement à très court terme de l'accord sur le rétrécissement des marges et le soutien monétaire à court terme seront regroupés dans le Fonds par un mécanisme rénové. A cette fin, le soutien à court terme sera aménagé sur le plan technique, sans en modifier les caractéristiques essentielles et en particulier les procédures de consultation qu'il comporte. Les ministres invitent les gouverneurs à étudier les conditions d'une mise en commun progressive des réserves au cours

des étapes ultérieures de l'union économique et monétaire, en tenant compte notamment des suggestions du gouvernement italien.

Source : Bulletin Europe, n° 1119, 13 septembre 1972.

56. Allocution prononcée par le Président Nixon lors de la séance d'ouverture de la session annuelle des Conseils des gouverneurs du F.M.I. et de la B.I.R.D. à Washington

25 septembre 1972

(Extraits)

.....

L'heure est venue de passer à l'action sur l'ensemble du front des problèmes économiques internationaux. Les crises monétaires répétées que nous avons trop souvent connues au cours de la dernière décennie ; les alignements de monnaies et les accords commerciaux inéquitables, qui ont placé les travailleurs d'un pays en position désavantageuse vis-à-vis de ceux d'un autre pays ; les disparités importantes du taux de développement, source de ressentiment ; un système monétaire qui ne pourvoit ni aux réalités du présent ni aux besoins de l'avenir — tous ces facteurs ne sont pas seulement préjudiciables à nos économies, ils créent également des tensions politiques au détriment de la cause de la paix.

Une réforme en profondeur du système monétaire international s'impose, pour ouvrir la voie, dans l'avenir, à une compétition saine.

Nous devons envisager la réforme monétaire comme un élément vital d'une refonte globale des affaires économiques internationales, comprenant également les facilités offertes au commerce et aux investissements.

Nous devons établir un code réaliste de conduite des affaires économiques qui guidera nos relations mutuelles — code qui laisse aux gouvernements la liberté de poursuivre leurs objectifs nationaux légitimes mais leur donne également de sérieux motifs de fidélité aux principes admis de comportement international.

Chaque pays doit user de son pouvoir d'exemple dans la conduite réaliste et méthodique de ses affaires économiques nationales de sorte que chacun exporte ses produits, et non ses problèmes.

La santé de l'économie mondiale et la stabilité du système économique international dé-

economic system rest largely on the successful management of domestic economies.

.....

We also recognise that, over the longer term, domestic policies alone cannot solve all international problems. Even if all countries achieved a very large measure of success in managing their own economies, strains and tensions could arise at points of contact with other economies.

We cannot afford a system that almost every year presents a new invitation to a monetary crisis. That is why we face the need to develop procedures for prompt and orderly adjustment.

Source : International Monetary Fund.

57. Joint statement issued after the visit by Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister, to the People's Republic of China

29th September 1972

(Extract)

.....

1. The abnormal state of affairs which has hitherto existed between the People's Republic of China and Japan is declared terminated on the date of publication of this statement.
2. The Government of Japan recognise the Government of the People's Republic of China as the sole legal Government of China.
3. The Government of the People's Republic of China reaffirms that Taiwan is an inalienable part of the territory of the People's Republic of China. The Government of Japan fully understands and respects this stand of the Government of China and adheres to its stand of complying with Article 8 of the Postdam proclamation.
4. The Government of the People's Republic of China and the Government of Japan have decided upon the establishment of diplomatic

relations as from 29th September 1972. The two governments have decided to adopt all necessary measures for the establishment and the performance of functions of embassies in each other's capitals in accordance with international law and practice and exchange ambassadors as speedily as possible.

5. The Government of the People's Republic of China declares that in the interest of the friendship between the peoples of China and Japan, it renounces its demands for war indemnities from Japan.

6. The Government of the People's Republic of China and the Government of Japan agree to establish durable relations of peace and friendship between the two countries on the basis of the principles of mutual respect for sovereignty and territorial integrity, mutual non-aggression, non-interference in each other's internal affairs, equality and mutual benefit and peaceful coexistence.

In keeping with the foregoing principles and the principles of the United Nations Charter, the Governments of the two countries affirm that in their mutual relations, all disputes shall be settled by peaceful means without resorting to the use or threat of force.

7. The normalisation of relations between China and Japan is not directed against third countries. Neither of the two countries should seek hegemony in the Asia-Pacific region and each country is opposed to efforts by any other country or group of countries to establish such hegemony.

8. To consolidate and develop the peaceful and friendly relations between the two countries, the Government of the People's Republic of China and the Government of Japan agree to hold negotiations aimed at the conclusion of a treaty of peace and friendship.

9. In order to further develop the relations between the two countries and broaden the exchange of visits, the Government of the People's Republic of China and the Government of Japan agree to hold negotiations aimed at the conclusion of agreements on trade, navigation, aviation, fishery, etc., in accordance with the needs and taking into consideration the existing non-governmental agreements.

Source : The Times, 30th September 1972.

pendent en grande partie de la bonne gestion des économies nationales. C'est une évidence que nous pouvons tous admettre.

.....

Nous reconnaissons également, à plus long terme, que la politique nationale seule ne peut résoudre tous les problèmes internationaux. Même si tous les pays parvenaient à un très large succès dans la gestion de leurs économies, des frictions et des tensions pourraient toujours naître aux points de contact avec d'autres économies.

Nous ne pouvons nous permettre un système qui, presque chaque année, soit une nouvelle incitation à une crise monétaire. C'est pourquoi il nous faut mettre au point une procédure d'ajustement rapide et méthodique.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA Documentation économique, n° 66, 26 septembre 1972.

57. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Tanaka, Premier ministre du Japon, en République populaire de Chine

29 septembre 1972

(Extrait)

.....

1. La fin de l'état anormal existant jusqu'à présent entre la République populaire de Chine et le Japon est proclamée à la date de la publication de la présente déclaration.

2. Le gouvernement du Japon reconnaît le gouvernement de la République populaire de Chine comme l'unique gouvernement légal de la Chine.

3. Le gouvernement de la République populaire de Chine réaffirme que Taiwan est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le gouvernement du Japon comprend et respecte pleinement cette position du gouvernement chinois, et il s'en tient à sa position qui consiste à se conformer à l'article 8 de la Déclaration de Potsdam.

4. Le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement du Japon ont décidé d'établir des relations diplomatiques à partir du

29 septembre 1972. Les deux gouvernements ont décidé de prendre, conformément au droit des gens et à l'usage international, toutes les mesures nécessaires à l'établissement des ambassades ainsi qu'à l'exercice de leurs fonctions dans leurs capitales respectives, et d'échanger des ambassadeurs le plus tôt possible.

5. Le gouvernement de la République populaire de Chine déclare que, dans l'intérêt de l'amitié liant les peuples chinois et japonais, il renonce à demander des indemnités de guerre au Japon.

6. Le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement du Japon sont convenus d'établir les relations durables de paix et d'amitié entre les deux pays sur la base des principes de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de non-agression mutuelle, de non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, d'égalité et d'avantages réciproques ainsi que de coexistence pacifique.

En conformité avec les principes précités et ceux de la Charte des Nations Unies, les deux gouvernements affirment que dans leurs relations mutuelles, ils régleront tous les différends par des moyens pacifiques, sans recourir à la force ou à la menace de la force.

7. La normalisation des relations entre la Chine et le Japon ne vise pas les pays tiers. Aucun des deux Etats ne doit rechercher l'hégémonie dans la région d'Asie et du Pacifique ; les deux parties s'opposent l'une et l'autre aux efforts tentés par un Etat quelconque ou par un groupe d'Etats pour s'assurer une telle hégémonie.

8. Dans le but de consolider et de développer les rapports de paix et d'amitié entre les deux pays, le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement du Japon sont d'accord pour entamer des négociations en vue de la conclusion d'un traité de paix et d'amitié.

9. Pour développer davantage les relations entre les deux pays et multiplier les contacts humains, le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement du Japon sont convenus de mener, conformément aux besoins et tenant compte des accords non gouvernementaux existants, des négociations afin de conclure des accords de commerce, de navigation maritime, de navigation aérienne, de pêche, etc.

Source : Ambassade de la République populaire de Chine, Paris, Bulletin d'information, n° 168 (72-20).

**58. Communiqué issued after the talks between
Mr. Andreotti, Italian Prime Minister, and
Mr. Heath, British Prime Minister, Rome**

3rd October 1972

(Extract)

.....

They also agree that it would be desirable for the governments of the European Community to form in the near future an overall view of developments capable of furthering the process of European unification. Such a process of European unification should be accompanied by the strengthening of the bonds of co-operation with those European countries with which close ties of friendship already exist, this being in accordance with the outward-looking character of the European Community.

The two Heads of Government expressed their conviction that in the framework of Community economic policy there should be a balanced social and regional development which would progressively eliminate the existing inequalities between the various countries and regions within the area of the Community.

.....

Source: Common Market Text Service — 015/72, 4th October 1972.

59. Interview of Mr. Heath, British Prime Minister, in *Le Monde*, *La Stampa*, *The Times* and *Die Welt*

3rd October 1972

(Extracts)

Question: What does the Prime Minister hope to see accomplished at the summit?

Answer: ...It is right that the Heads of Government should agree amongst themselves what is going to be the main line of development from 1st January 1973 onwards.

We must work out between ourselves how the political development of the Community is going to be brought about and what priorities we are going to give in the economic field. If Europe is going to speak with one voice, as I believe it ought to do, then we have got to be able to thrash out the political problems amongst ourselves and deal with them.

Now this does not mean to say that we are, as members, all going to deal in every political sphere. I think that with Europe as a continent having so many different influences in different parts of the world it is quite obvious that some members can take the lead in some spheres and others take the lead in other spheres. This is something which we can work out amongst ourselves.

It does not mean that there has to be a state of permanent rivalry amongst the members; exactly the reverse. If we are going to use our resources to the greatest advantage then we must decide amongst ourselves how we use them.

.....

But I think the key for us is that economic union must move in step with monetary union because, unless this happens, the monetary union is unstable. And I suppose there would be nothing easier than for Heads of Government to sit on top of the summit and lay down some dogma or figure about monetary union. But it will not mean anything unless the economic union is there to support and make it practicable.

The economic union contains a number of elements. It contains what I call general industrial policy. This means having a basis on which European firms, not particular national firms or co-operative arrangements between national firms, but European firms, can develop on a scale which will enable them to compete with United States or Japanese firms.

.....

Then again in the sphere of particular industries like aerospace, computers, nuclear reactors and so on, we must be able to combine our resources and remove duplication and all that sort of thing. This is all part of industrial policy.

The other part is regional policy. Unless we have an industrial regional policy which enables us to have a balance over the whole of the enlarged Community, again we shall be subject to pressures which will prevent us having an effective monetary policy...

Question: Will the democratic system in the Community be discussed at the summit?

Answer: Yes. I am sure it will. Not having been a member of the Community, we are not in a

58. Communiqué publié à l'issue des entretiens entre M. Andreotti, Président du Conseil des Ministres italien, et M. Heath, Premier ministre britannique, à Rome

3 octobre 1972

(Extrait)

.....

Ils sont également convenus qu'il serait souhaitable que les gouvernements de la Communauté européenne se fassent dans un proche avenir une idée générale des démarches qui permettront de faire progresser le processus de l'unification européenne. Ledit processus d'unification européenne devra s'accompagner du renforcement des liens de coopération avec les pays européens avec lesquels il existe déjà des relations d'amitié étroites, conformément à l'esprit d'ouverture de la Communauté européenne.

Les deux chefs de gouvernement se sont déclarés convaincus de la nécessité d'assurer, dans le cadre de la politique économique communautaire, un développement social et régional équilibré susceptible de supprimer progressivement les inégalités existant entre les différents pays et régions de la zone de la Communauté.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

59. Interview accordée par M. Heath, Premier ministre britannique, au « Monde », à « La Stampa », au « Times » et à « Die Welt »

3 octobre 1972

(Extraits)

Question : M. le Premier ministre, qu'attendez-vous de la conférence au « sommet » ?

Réponse : ... Il est bon que les chefs de gouvernement se mettent d'accord sur les grandes lignes de développement de la Communauté élargie [à partir du 1^{er} janvier 1973].

Il nous faut déterminer ensemble comment assurer le développement politique de la Communauté et quelles seront nos priorités dans le domaine économique. Si l'Europe doit s'exprimer par une seule voix — et je pense qu'elle le doit — nous devons être en mesure de résoudre entre nous les problèmes politiques.

[Mais cela ne veut pas dire que nous allons tous, en tant que membres, nous occuper de tous les problèmes politiques.] L'Europe exerçant des influences différentes dans différentes parties du monde, il est évident que certains membres peuvent jouer le premier rôle dans certains secteurs [et d'autres membres jouer le premier rôle dans d'autres secteurs]. C'est quelque chose qu'il nous appartient de mettre au point.

Cela ne signifie pas une rivalité permanente entre les membres de la Communauté, mais exactement le contraire. Si nous devons employer nos ressources pour obtenir le maximum d'avantages, nous devons aussi décider comment les utiliser.

.....

L'essentiel est que l'union économique avance du même pas que l'union monétaire, sinon celle-ci restera instable. Rien ne sera plus facile pour les chefs de gouvernement de fixer après le « sommet » les principes de l'union monétaire. Mais cela ne signifierait rien si l'union économique n'existait pas pour la soutenir et la rendre applicable.

[L'union économique contient un certain nombre d'éléments, et d'abord ce que j'appellerai la politique industrielle générale. Cela signifie qu'il existe une base sur laquelle les firmes européennes — et non des firmes nationales particulières ou des accords de coopération entre firmes nationales — peuvent se développer et atteindre les dimensions qui leur permettront de rivaliser avec les firmes américaines ou japonaises.]

.....

[Et dans des domaines particuliers tels que l'aérospatiale, les ordinateurs, les réacteurs nucléaires, etc., nous devons être en mesure de combiner nos ressources et de supprimer les doubles emplois. Tout cela fait partie de la politique industrielle.

L'autre élément est la politique régionale.] Sans une politique industrielle régionale qui assure un équilibre dans l'ensemble de la Communauté élargie, nous serons soumis à des pressions qui empêcheront d'avoir une politique monétaire efficace...

Question : Le problème du fonctionnement démocratique de la Communauté sera-t-il discuté au « sommet » ?

Réponse : Certainement. [N'étant pas membre de la Communauté,] nous ne sommes pas encore en

position at this stage to suggest how the Community ought to work. But we can take part in the discussions from our experience and so on.

This is why we think that there has got to be an examination both by governments and parliaments as to how the parliamentary system can better perform its functions.

.....

It is too early for direct elections. I have always felt that direct elections are not really the main point; you can achieve your parliamentary influence and control without having direct elections. But as far as we are concerned, of course, we have got to have members of parliament who have some experience of the European Parliament before they can start making any constructive or realistic suggestions.

.....

Question : Will the defence issue be discussed ?

Answer : I am certain it will not be discussed at the summit.

We have got all these other items and, in any case, I think that the defence issue is going to move in a rather different way and different time-phasing from these other matters with which we are dealing. Another reason is that there are the conferences about European security and mutual reductions in forces.

In that I am sure the European countries will very closely co-ordinate their views. But from the point of view of the constructive side then we have got the Eurogroup in NATO and I think that we shall see this develop in this way. I am sure we shall not deal with this at the summit.

Question : It has been argued that Western European unity could become incompatible with the détente policy towards Eastern Europe...

Answer : I do not accept this for one moment and I would have thought all practical experience of the past year or so had shown exactly the reverse. It is only since the enlargement negotiations were completed that Brezhnev has said in fact, if not in so many words : "We now recognise that the Community is here to stay."

And far from preventing détente, it is only since then that Brandt's *Ostpolitik* has been carried to a successful conclusion as far as his own relations with the East are concerned and as far as the Berlin agreement is concerned. And he is now moving fairly rapidly on the inter-German arrangements. The same thing applies to his relations with Poland.

.....

If you take the economic success of the Community then I would have thought that the extent to which the eastern bloc countries are trying to reach economic agreements with the members of the Community is another argument against the view that this produces tension instead of détente.

And this is going to go on to an even greater extent with the enlarged Community. There is no doubt about that.

Question : Is there not a possibility of a United States withdrawal from Europe? What about Community foreign policy ?

Answer : Well, there are two aspects to that argument. The first is that you have got to create the means of having a European foreign policy as such. We are moving towards an attitude towards political problems as I said but we have not reached the stage when you can say that Europe has a foreign policy.

Until you can get to that, you cannot have a defence policy for Europe. And until you get a defence policy, you cannot have the means of defence for Europe. So there are really three stages.

That is one aspect of it. The second thing is that every American administration has recognised — and none more so than the present — the nuclear dependence of Europe on America. We have got our own nuclear force and the French force in the Alliance — but the western nuclear force is predominantly an American nuclear force.

The Americans recognise this perfectly well. They also know of course that if they were to remove the nuclear umbrella, this would have an impact on Europe in its relations with the Soviets. In the American interest that is undesirable. Therefore you have the permanent partnership between the United States and the new Europe.

.....

Source : The Times, 3rd October 1972.

mesure de faire des suggestions sur la manière dont celle-ci devrait fonctionner, mais nous pouvons participer à la discussion, étant donné nos expériences.

[C'est pourquoi nous pensons qu'il faudra que les gouvernements et les parlements examinent la manière dont le système parlementaire peut s'acquitter au mieux de ses fonctions.]

.....

[Il est prématuré d'envisager des élections directes. J'ai toujours pensé que ce n'était pas vraiment là le point important.] On peut exercer une influence et un contrôle parlementaires sans cela. [Mais en ce qui nous concerne, il faut naturellement que nos parlementaires acquièrent quelque expérience du Parlement européen avant de pouvoir faire des suggestions constructives ou réalistes.]

.....

Question : Les problèmes de défense seront-ils discutés ?

Réponse : [Je suis certain qu'ils ne seront pas discutés au « sommet ».

Nous avons toutes ces autres questions à l'ordre du jour et je crois, de toute manière, que les problèmes de défense évolueront d'une manière assez différente des questions que nous traitons et suivant un calendrier différent. De plus, il y a les conférences sur la sécurité européenne et sur les réductions mutuelles des forces.

Dans ces deux cas, je suis sûr que les pays européens coordonneront très étroitement leurs positions. Mais du point de vue constructif, nous avons également l'Eurogroupe de l'O.T.A.N., et je crois que c'est là que l'évolution se fera. Je suis sûr que nous ne parlerons pas de ces problèmes au « sommet ».]

Question : On a prétendu que l'union des pays d'Europe occidentale pourrait se révéler incompatible avec la politique de détente vis-à-vis de l'Europe de l'Est... ?

Réponse : Absolument pas. L'expérience de cette dernière année a mis en évidence le contraire. Ce n'est que lorsque les négociations sur l'élargissement ont été achevées que M. Brejnev a dit : « Nous reconnaissons maintenant que la Communauté se maintiendra. »

[Et loin de nuire à la détente, ce n'est que depuis ce moment-là que M. Brandt a pu mener à bien son *Ostpolitik*, en ce qui concerne ses relations avec l'Est et l'accord de Berlin. Et il progresse maintenant assez rapidement pour ce qui est de l'accord interallemand. Il en est de même pour ses relations avec la Pologne.]

.....

Sur le plan économique, le fait que les pays du bloc oriental s'efforcent de négocier des accords économiques avec les membres de la Communauté prouve, une fois de plus, que l'élargissement de la Communauté ne crée pas la tension, mais au contraire la détente.

[Et ce mouvement s'amplifiera encore avec la Communauté élargie. Cela ne fait aucun doute.]

Question : Est-il possible que les Américains se retirent de l'Europe ? Et la politique étrangère communautaire ?

Réponse : [Cette question a un double aspect. En premier lieu, il nous faut créer les moyens d'avoir une politique étrangère proprement européenne. Nous sommes sur la voie d'une attitude commune vis-à-vis des problèmes politiques, mais] nous ne pouvons pas encore dire que l'Europe a une politique étrangère.

Tant qu'elle n'en aura pas, nous ne pourrons pas avoir une politique de défense, et donc nous n'aurons pas les moyens de défendre l'Europe. [Il y a donc, en réalité, trois étapes à franchir.

Voilà pour le premier aspect. Le second, c'est que tous les gouvernements américains ont reconnu — et le gouvernement actuel plus que tout autre — la dépendance de l'Europe vis-à-vis de l'Amérique sur le plan nucléaire. Notre propre force nucléaire et la force française sont au service de l'Alliance, mais la force nucléaire occidentale est essentiellement américaine.

Les Américains le reconnaissent parfaitement. Ils savent aussi que,] s'ils retiraient leur « parapluie nucléaire », ce geste aurait des conséquences dans les relations de l'Europe avec l'U.R.S.S. et, dans l'intérêt américain, ce serait indésirable. [C'est pourquoi l'association reste permanente entre les Etats-Unis et la nouvelle Europe.]

.....

Source : *Le Monde*, 3 octobre 1972.

[*The Times*, 3 octobre 1972 (Traduction U.E.O.)]

60. Agreement on economic, industrial, scientific and technical co-operation between France and Poland, signed in Paris

5th October 1972

(Extracts)

.....

Article 2

The two governments agree on the interest of helping the firms and organisations in their respective countries to make the widest possible use of the prospects offered in the framework of the long-term plans in the other country. In view of the specific characteristics of these plans, the bodies responsible for planning shall pursue and intensify their contacts so as to achieve a better understanding of the methods and objectives and thus concert their efforts to strengthen the links between the two economies.

.....

Article 5

In order to fulfil the conditions for implementing co-operation projects deemed to be advantageous and of common interest, the two governments shall give favourable consideration to the introduction of various forms of co-operation on the territory of the two countries and the formation of joint firms in third countries, drawing on the competence and experience of the firms of the two countries. Such co-operation shall be effected on the basis of a fair division of responsibilities and tasks in accordance with the contributions made.

Article 6

In order to ensure the implementation of the co-operation projects agreed on jointly, the two governments agree to accord each other, without any special limitation, the most favourable treatment possible within the framework of the regulations in operation in the two countries.

.....

Source : *Le Monde*, 7th October 1972 (WEU translation).

61. Declaration adopted by the Presidential Committee of the WEU Assembly and transmitted to the Heads of State or of Government and the Ministers for Foreign Affairs of the seven WEU member countries taking part in the Paris summit conference

16th October 1972

The Presidential Committee of the Assembly of WEU,

Hoping that the nine countries which will take part in the European summit conference will achieve substantial results in the economic and monetary fields and in regard to institutional matters ;

Hoping that they will be able to agree on a European policy in respect of the conference on security and co-operation in Europe and their relations with Eastern Europe, the organisation of the international monetary system, trade problems and assistance to the third world ;

Recalling that the modified Brussels Treaty is the juridical basis of any European undertaking in the field of defence and, consequently, of disarmament and security in Europe and that the delegation of some of WEU's responsibilities to NATO is merely a temporary measure that may always be repealed,

URGES THE HEADS OF STATE AND OF GOVERNMENT AND THE FOREIGN MINISTERS OF MEMBER COUNTRIES OF WESTERN EUROPEAN UNION WHO WILL TAKE PART IN THE EUROPEAN SUMMIT CONFERENCE

1. To ensure that the modified Brussels Treaty is not called in question in negotiations within Europe or between WEU member countries and third countries ;
2. To ensure that at all events the treaty will continue to be applied in full ;
3. To ensure that WEU retains its full responsibilities so long as they have not been assigned by treaty to other European organisations ;
4. To pay the greatest attention to keeping the Assembly informed and increasing opportunities for a dialogue with it on all matters affecting the application of the modified Brussels Treaty, the WEU Assembly remaining in all cases the real forum for parliamentary consideration of defence questions and relevant foreign policy matters as

60. Accord de coopération économique, industrielle, scientifique et technique conclu entre la France et la Pologne à Paris

5 octobre 1972

(Extraits)

.....

Article 2

Les deux gouvernements sont convenus de l'intérêt qui s'attache à faciliter aux entreprises et organismes de leurs pays l'utilisation la plus large des perspectives offertes dans le cadre des plans à long terme dans l'autre pays. Compte tenu des caractéristiques propres de ces plans, les organismes responsables de la planification poursuivront et intensifieront leurs contacts afin d'arriver à une meilleure connaissance des objectifs et des méthodes, et réaliser ainsi une concertation destinée à resserrer les liens entre les deux économies.

.....

Article 5

Afin d'assurer les conditions requises à la réalisation des actions de coopération, jugées avantageuses et d'intérêt commun, les deux gouvernements examineront avec faveur l'application de différentes formes de coopération sur le territoire des deux pays, ainsi que la création d'entreprises mixtes dans les pays tiers, en utilisant les compétences et les expériences des entreprises des deux pays. Cette coopération devra s'effectuer sur la base d'un partage équitable des responsabilités et des charges en fonction des apports réalisés.

Article 6

Afin d'assurer la réalisation des opérations de coopération agréées d'un commun accord, les deux gouvernements sont convenus de s'accorder réciproquement sans aucune limitation particulière, le traitement le plus favorable possible dans le cadre de la réglementation en vigueur dans les deux pays.

.....

Source : *Le Monde*, 7 octobre 1972.

61. Déclaration adoptée par le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. et transmise aux chefs d'Etat ou de gouvernement et aux ministres des affaires étrangères des sept pays membres participant à la conférence au sommet de Paris

16 octobre 1972

Le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O.,

Espérant que les neuf pays qui prendront part à la conférence européenne au sommet parviendront à réaliser des progrès substantiels, tant dans le domaine économique et monétaire que dans celui des institutions ;

Espérant qu'ils seront en mesure de dégager une politique européenne à propos de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de leurs rapports avec l'Europe de l'Est, de l'organisation d'un système monétaire international, des problèmes commerciaux et de l'aide au tiers monde ;

Rappelant que le Traité de Bruxelles modifié constitue la base juridique de toute entreprise européenne en matière de défense et, par conséquent, de désarmement et de sécurité en Europe et que la délégation à l'O.T.A.N. de certaines compétences de l'U.E.O. ne constitue qu'une mesure de circonstance, toujours révocable,

PRIE INSTAMMENT LES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT ET LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PAYS DE L'U.E.O. QUI PARTICIPERONT A LA CONFÉRENCE AU SOMMET

1. De veiller à ce que le Traité de Bruxelles modifié ne soit mis en cause dans aucune négociation entre pays européens ou entre les membres de l'U.E.O. et de tierces puissances ;
2. De veiller à ce que le traité continue à être, en tout état de cause, intégralement appliqué ;
3. De veiller à ce que l'U.E.O. conserve toutes ses compétences tant qu'elles n'auront pas été attribuées, par voie de traité, à d'autres organisations européennes ;
4. D'apporter le plus grand soin à informer l'Assemblée et de multiplier les occasions de dialoguer avec elle sur toutes les questions concernant l'application du Traité de Bruxelles modifié, l'Assemblée de l'U.E.O. demeurant, en tout état de cause, le véritable centre de délibération parlementaire sur les questions de défense et les ques-

long as there has been no transfer of responsibilities as mentioned in paragraph 3.

Source : WEU Assembly, Paris.

62. Declaration issued after the meeting of Heads of State or of Government of the member countries of the enlarged Community, Paris

21st October 1972

The Heads of State or of Government of the countries of the enlarged Community, meeting for the first time on 19th and 20th October in Paris, at the invitation of the President of the French Republic, solemnly declare :

At the moment when enlargement, decided in accordance with the rules in the treaties and with respect for what the six original member States have already achieved, is to become a reality and to give a new dimension to the Community ;

At a time when world events are profoundly changing the international situation ;

Now that there is a general desire for détente and co-operation in response to the interest and the wishes of all peoples ;

Now that serious monetary and trade problems require a search for lasting solutions that will favour growth with stability ;

Now that many developing countries see the gap widening between themselves and the industrial nations and claim with justification an increase in aid and a fairer use of wealth ;

Now that the tasks of the Community are growing, and fresh responsibilities are being laid upon it ;

The time has come for Europe to recognise clearly the unity of its interests, the extent of its capacities and the magnitude of its duties ;

Europe must be able to make its voice heard in world affairs, and to make an original contribution commensurate with its human, intellectual and material resources. It must affirm its own views in international relations, as befits its

mission to be open to the world and for progress, peace and co-operation.

To this end :

(i) The member States reaffirm their determination to base the development of their Community on democracy, freedom of opinion, the free movement of people and of ideas and participation by their peoples through their freely-elected representatives.

(ii) The member States are determined to strengthen the Community by establishing an economic and monetary union, the guarantee of stability and growth, the foundation of their solidarity and the indispensable basis for social progress, and by ending disparities between the regions.

(iii) Economic expansion is not an end in itself. Its first aim should be to enable disparities in living conditions to be reduced. It must take place with the participation of all the social partners. It should result in an improvement in the quality of life as well as in standards of living. As befits the genius of Europe, particular attention will be given to intangible values and to protecting the environment, so that progress may really be put at the service of mankind ;

(iv) The Community is well aware of the problem presented by continuing underdevelopment in the world. It affirms its determination within the framework of a world-wide policy towards the developing countries to increase its effort in aid and technical assistance to the least-favoured people. It will take particular account of the concerns of those countries towards which, through geography, history and the commitments entered into by the Community, it has specific responsibilities.

(v) The Community reaffirms its determination to encourage the development of international trade. This determination applies to all countries without exception. The Community is ready to participate as soon as possible, in the open-minded spirit that it has already shown, and according to the procedures laid down by the IMF and the GATT, in negotiations based on the principle of reciprocity. These should make it possible to establish, in the monetary and commercial fields, stable and balanced economic relations, in which the interests of the developing countries must be taken fully into account.

tions de politique étrangère qui y touchent, tant que le transfert évoqué au paragraphe 3 n'a pas été réalisé.

Source : Assemblée de l'U.E.O., Paris.

62. Déclaration adoptée à l'issue de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie, à Paris

21 octobre 1972

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie réunis pour la première fois les 19 et 20 octobre à Paris, à l'invitation du Président de la République Française, déclarent solennellement ce qui suit :

Au moment où l'élargissement, décidé conformément aux règles établies par les traités et dans le respect de l'œuvre déjà accomplie par les six Etats membres originaires, va devenir une réalité et donner à la Communauté européenne une autre dimension ;

Alors que se produisent dans le monde des événements qui transforment profondément la situation internationale ;

Alors que se manifeste une aspiration générale à la détente et à la coopération qui répond à l'intérêt et au désir profond de tous les peuples ;

Alors que des difficultés préoccupantes d'ordre monétaire ou commercial imposent la recherche de solutions durables favorisant l'expansion dans la stabilité ;

Alors que de nombreux pays en voie de développement voient se creuser l'écart qui les sépare des nations industrialisées et revendiquent à bon droit un accroissement des aides et une plus juste utilisation des richesses ;

Alors que les tâches de la Communauté s'accroissent et que de nouvelles responsabilités lui sont confiées ;

L'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs ;

L'Europe doit être capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales et de fournir une contribution originale à la mesure de ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles et d'affirmer ses propres conceptions dans les

rapports internationaux, conformément à sa vocation d'ouverture, de progrès, de paix et de coopération.

A cet effet :

(i) Les Etats membres réaffirment leur volonté de fonder le développement de leur Communauté sur la démocratie, la liberté des opinions, la libre circulation des personnes et des idées, la participation des peuples par l'intermédiaire de leurs représentants librement élus ;

(ii) Les Etats membres sont résolus à renforcer la Communauté en établissant une union économique et monétaire, gage de stabilité et de croissance, fondement de leur solidarité et base indispensable du progrès social, et en remédiant aux disparités régionales ;

(iii) L'expansion économique qui n'est pas une fin en soi, doit, par priorité, permettre d'atténuer la disparité des conditions de vie. Elle doit se poursuivre avec la participation de tous les partenaires sociaux. Elle doit se traduire par une amélioration de la qualité aussi bien que du niveau de la vie. Conformément au génie européen, une attention particulière sera portée aux valeurs et biens non matériels et à la protection de l'environnement, afin de mettre le progrès au service des hommes ;

(iv) La Communauté, consciente du problème que pose la persistance du sous-développement dans le monde, affirme sa volonté d'accroître, dans le cadre d'une politique globale à l'égard des pays en voie de développement, son effort d'aide et de coopération à l'égard des peuples les plus démunis et en tenant particulièrement compte des préoccupations des pays envers lesquels la géographie, l'histoire et les engagements que la Communauté a signés lui créent des responsabilités spécifiques ;

(v) La Communauté réaffirme sa volonté de favoriser le développement des échanges internationaux. Cette volonté s'étend à tous les pays sans exception. La Communauté est prête à participer dans les meilleurs délais, avec un esprit ouvert tel qu'il s'est déjà manifesté, et selon les procédures prévues par le F.M.I. et le GATT, à des négociations fondées sur le principe de la réciprocité et permettant de parvenir dans les domaines monétaire et commercial à l'établissement de relations économiques stables et équilibrées, et dans lesquelles les intérêts des pays en voie de développement devront être pleinement pris en considération ;

(vi) The member States of the Community, in the interests of good neighbourly relations which should exist among all European countries whatever their régime, affirm their determination to pursue their policy of détente and of peace with the countries of Eastern Europe, notably on the occasion of the conference on security and co-operation in Europe, and the establishment on a sound basis of a wider economic and human co-operation.

(vii) The construction of Europe will allow it, in conformity with its ultimate political objectives, to affirm its personality while remaining faithful to its traditional friendships and to the alliances of the member States, and to establish its position in world affairs as a distinct entity determined to promote a better international equilibrium, respecting the principles of the Charter of the United Nations. The member States of the Community, the driving force of European construction, affirm their intention to transform before the end of the present decade the whole complex of their relations into a European union.

Economic and monetary questions

1. The Heads of State or of Government reaffirm the determination of the member States of the enlarged European Communities irreversibly to achieve the economic and monetary union, confirming all the elements of the instruments adopted by the Council and by the representatives of member States on 22nd March 1971 and 21st March 1972.

The necessary decisions should be taken in the course of 1973 so as to allow the transition to the second stage of the economic and monetary union on 1st January 1974 and with a view to its completion not later than 31st December 1980.

The Heads of State or of Government reaffirmed the principle of parallel progress in the different fields of the economic and monetary union.

2. They declared that fixed but adjustable parities between their currencies constitute an essential basis for the achievement of the union and expressed their determination to set up within the Community mechanisms for defence and mutual support which would enable member States to ensure that they are respected.

They decided to institute before 1st April 1973 by solemn instrument, based on the EEC Treaty, a European monetary co-operation fund

which will be administered by the Committee of Governors of Central Banks within the context of general guidelines on economic policy laid down by the Council of Ministers. In an initial phase the fund will operate on the following bases :

- concerted action among the central banks for the purposes of narrowing the margins of fluctuation between their currencies ;
- the multilateralisation of positions resulting from interventions in Community currencies and the multilateralisation of intra-Community settlements ;
- the use for this purpose of a European monetary unit of account ;
- the administration of short-term monetary support among the central banks ;
- the very short-term financing of the agreement on the narrowing of margins and short-term monetary support will be regrouped in the fund under renovated mechanism ; to this end, short-term support will be adjusted on the technical plane without modifying its essential characteristics and in particular without modifying the consultation procedures they involve.

The competent bodies of the Community shall submit reports :

- not later than 30th September 1973 on the adjustment of short-term support ;
- not later than 31st December 1973 on the conditions for the progressive pooling of reserves.

3. The Heads of State or of Government stressed the need to co-ordinate more closely the economic policies of the Community and for this purpose to introduce more effective Community procedures.

Under existing economic conditions they consider that priority should be given to the fight against inflation and to a return to price stability. They instructed their competent Ministers to adopt, on the occasion of the enlarged Council of 30th and 31st October 1972, precise measures in the various fields which lend themselves to effective and realistic short-term action towards these objectives and which take account of the respective situations of the countries of the enlarged Community.

(vi) Les Etats membres de la Communauté, dans l'intérêt des relations de bon voisinage qui doivent exister entre tous les pays de l'Europe quel que soit leur régime, affirment leur résolution de favoriser avec les pays de l'Est du continent, notamment à l'occasion de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, la poursuite de leur politique de détente et de paix, et l'établissement sur des bases durables d'une plus large coopération économique et humaine ;

(vii) Conformément à ses finalités politiques, la construction européenne permettra à l'Europe d'affirmer sa personnalité dans la fidélité à ses amitiés traditionnelles et aux alliances de ses Etats membres et de marquer sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte, résolue à favoriser un meilleur équilibre international, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies. Les Etats membres de la Communauté, élément moteur de la construction européenne, affirment leur intention de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en une union européenne.

Politique économique et monétaire

1. Les chefs d'Etat ou de gouvernement réaffirment la volonté des Etats membres des Communautés européennes élargies de réaliser d'une façon irréversible l'union économique et monétaire, en confirmant tous les éléments des actes adoptés par le Conseil et par les représentants des Etats membres les 22 mars 1971 et 21 mars 1972.

Les décisions nécessaires devront être prises pendant l'année 1973 pour permettre le passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire au 1^{er} janvier 1974 et en vue de son achèvement au plus tard au 31 décembre 1980.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé le principe de progrès parallèles dans les différents domaines de l'union économique et monétaire.

2. Ils ont déclaré que des parités fixes mais ajustables entre leurs monnaies constituent une base essentielle pour la réalisation de l'union et expriment leur volonté de mettre en place, au sein de la Communauté, des mécanismes de défense et de soutien mutuel qui permettent aux Etats membres d'en assurer le respect.

Ils décident que sera institué par un acte solennel, fondé sur le traité de la C.E.E., avant le 1^{er} avril 1973 un fonds européen de coopéra-

tion monétaire dont la gestion sera assurée par le Comité des gouverneurs des Banques centrales dans le cadre des orientations générales de politique économique arrêtées par le Conseil des Ministres. Dans une phase initiale, le fonds fonctionnera sur les bases suivantes :

- concertation entre les Banques centrales pour les besoins du rétrécissement des marges de fluctuation entre leurs monnaies ;
- multilatéralisation des positions résultant des interventions en monnaies communautaires et multilatéralisation des règlements intracommunautaires ;
- utilisation à cette fin d'une unité de compte monétaire européenne ;
- gestion du soutien monétaire à court terme entre les Banques centrales ;
- le financement à très court terme de l'accord sur le rétrécissement des marges et le soutien monétaire à court terme seront regroupés dans le fonds par un mécanisme rénové ; à cette fin, le soutien à court terme sera aménagé sur le plan technique sans en modifier les caractéristiques essentielles et en particulier les procédures de consultation qu'elles comportent.

Les organes compétents de la Communauté devront soumettre des rapports :

- au plus tard le 30 septembre 1973, sur l'aménagement du concours à court terme ;
- au plus tard le 31 décembre 1973, sur les conditions d'une mise en commun progressive des réserves.

3. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont insisté sur la nécessité de coordonner plus étroitement les politiques économiques de la Communauté et, à cette fin, d'instaurer des procédures communautaires plus efficaces.

Dans la conjoncture actuelle, ils estiment qu'un caractère prioritaire doit être attaché à la lutte contre l'inflation et pour le retour à la stabilité des prix. Ils ont donné mandat à leurs ministres compétents d'adopter, à l'occasion du Conseil élargi des 30 et 31 octobre 1972, des mesures précises dans les divers domaines qui se prêtent à une action efficace et réaliste à court terme en vue d'atteindre ces objectifs et tenant compte des situations respectives des pays de la Communauté élargie.

4. The Heads of State or of Government express their determination that the member States of the enlarged Community should contribute by a common attitude to directing the reform of the international monetary system towards the introduction of an equitable and durable order.

They consider that this system should be based on the following principles :

- fixed but adjustable parities ;
- the general convertibility of currencies ;
- effective international regulation of the world supply of liquidities ;
- a reduction in the rôle of national currencies as reserve instruments ;
- the effective and equitable functioning of the adjustment process ;
- equal rights and duties for all participants in the system ;
- the need to lessen the unstabilising effects of short-term capital movements ;
- the taking into account of the interests of the developing countries.

Such a system would be fully compatible with the achievement of the economic and monetary union.

Regional policy

5. The Heads of State or of Government agreed that a high priority should be given to the aim of correcting, in the Community, the structural and regional imbalances which might affect the realisation of economic and monetary union.

The Heads of State or of Government invite the Commission to prepare without delay a report analysing the regional problems which arise in the enlarged Community and to put forward appropriate proposals.

From now on they undertake to co-ordinate their regional policies. Desirous of directing that effort towards finding a Community solution to regional problems, they invite the Community institutions to create a regional development fund. This will be set up before 31st December 1973 and will be financed, from the beginning of the second phase of economic and monetary

union, from the Community's own resources. Intervention by the fund in co-ordination with national aids should permit, progressively with the realisation of economic and monetary union, the correction of the main regional imbalances in the enlarged Community and particularly those resulting from the preponderance of agriculture and from industrial change and structural under-employment.

Social policy

6. The Heads of State or of Government emphasised that they attached as much importance to vigorous action in the social field as to the achievement of the economic and monetary union. They thought it essential to ensure the increasing involvement of labour and management in the economic and social decisions of the Community. They invited the institutions, after consulting labour and management, to draw up, between now and 1st January 1974, a programme of action providing for concrete measures and the corresponding resources particularly in the framework of the social fund, based on the suggestions made in the course of the conference by Heads of State and Heads of Government and by the Commission.

This programme should aim, in particular, at carrying out a co-ordinated policy for employment and vocational training, at improving working conditions and conditions of life, at closely involving workers in the progress of firms, at facilitating on the basis of the situation in the different countries the conclusion of collective agreements at European level in appropriate fields and at strengthening and co-ordinating measures of consumer protection.

Industrial, scientific and technological policy

7. The Heads of State or of Government consider it necessary to seek to establish a single industrial base for the Community as a whole.

This involves the elimination of technical barriers to trade as well as the elimination, particularly in the fiscal and legal fields, of barriers which hinder closer relations and mergers between firms, the rapid adoption of a European company statute, the progressive and effective opening up of public sector purchases, the promo-

4. Les chefs d'Etat ou de gouvernement expriment la volonté que les Etats membres de la Communauté contribuent par une attitude commune à orienter la réforme du système monétaire international vers l'instauration d'un ordre équitable et durable.

Ils estiment que ce système devrait être fondé sur les principes suivants :

- des parités fixes mais ajustables ;
- une convertibilité générale des monnaies ;
- une régulation internationale effective de l'approvisionnement du monde en liquidités ;
- une réduction du rôle des monnaies nationales comme instruments de réserve ;
- le fonctionnement efficace et équitable du processus d'ajustement ;
- l'égalité des droits et des obligations pour tous les participants au système ;
- la nécessité de réduire les effets déstabilisateurs des mouvements de capitaux à court terme ;
- la prise en compte des intérêts des pays en voie de développement.

Un tel système serait entièrement compatible avec la réalisation de l'union économique et monétaire.

Politique régionale

5. Les chefs d'Etat ou de gouvernement reconnaissent une haute priorité à l'objectif de remédier, dans la Communauté, aux déséquilibres structurels et régionaux qui pourraient affecter la réalisation de l'union économique et monétaire.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement invitent la Commission à élaborer sans délai un rapport analysant les problèmes qui se posent dans le domaine régional à la Communauté élargie et à présenter des propositions appropriées.

D'ores et déjà, ils s'engagent à coordonner leurs politiques régionales. Désireux d'engager leurs efforts dans la voie d'une solution communautaire aux problèmes régionaux, ils invitent les institutions communautaires à créer un fonds de développement régional, qui sera mis en place avant le 31 décembre 1973. Ce fonds sera alimenté, dès le début de la deuxième phase de

l'union économique et monétaire, par les ressources propres de la Communauté ; son intervention, coordonnée avec les aides nationales, devra permettre, au fur et à mesure de la réalisation de l'union économique et monétaire, de corriger les déséquilibres régionaux principaux dans la Communauté élargie, et notamment ceux résultant d'une prédominance agricole, des mutations industrielles et d'un sous-emploi structurel.

Politique sociale

6. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné qu'une action vigoureuse dans le domaine social revêt pour eux la même importance que la réalisation de l'union économique et monétaire. Ils considèrent indispensable d'aboutir à une participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales de la Communauté. Ils invitent les institutions à arrêter avant le 1^{er} janvier 1974, après consultation des partenaires sociaux, un programme d'action, prévoyant des mesures concrètes et les moyens correspondants, notamment dans le cadre du fonds social, sur la base des suggestions qui ont été présentées par les chefs d'Etat ou de gouvernement et par la Commission au cours de la conférence.

Ce programme devra notamment viser à mettre en œuvre une politique coordonnée en matière d'emploi et de formation professionnelle, à améliorer les conditions du travail et de la vie, à assurer la collaboration des travailleurs dans les organes des entreprises, à faciliter en se fondant sur la situation des différents pays la conclusion de conventions collectives européennes dans les domaines appropriés et à renforcer et à coordonner les actions en faveur de la protection des consommateurs.

Politique industrielle, scientifique et technologique

7. Les chefs d'Etat ou de gouvernement considèrent qu'il est nécessaire de chercher à fournir une même assise industrielle à l'ensemble de la Communauté.

Ceci comporte l'élimination des entraves techniques aux échanges ainsi que l'élimination, notamment dans le domaine fiscal et juridique, des barrières qui s'opposent au rapprochement et aux concentrations des entreprises, l'adoption rapide d'un statut de société européenne, l'ouverture progressive et effective des marchés pu-

tion on a European scale of competitive firms in the field of high technology, the transformation and conversion of declining industries, under acceptable social conditions, the formulation of measures to ensure that mergers affecting firms established in the Community are in harmony with the economic and social aims of the Community, and the maintenance of fair competition as much within the Common Market as in external markets in conformity with the rules laid down by the treaties.

Objectives will need to be defined and the development of a common policy in the field of science and technology ensured. This policy will require the co-ordination, within the institutions of the Community, of national policies and joint implementation of projects of interest to the Community.

To this end, a programme of action together with a precise time-table and appropriate measures should be decided by the Community's institutions, before 1st January 1974.

Environment policy

8. The Heads of State or of Government emphasised the importance of a Community environmental policy. To this end they invited the Community institutions to establish, before 31st July 1973, a programme of action accompanied by a precise time-table.

Energy policy

9. The Heads of State or of Government deem it necessary to invite the Community institutions to formulate as soon as possible an energy policy guaranteeing certain and lasting supplies under satisfactory economic conditions.

External relations

10. The Heads of State or of Government affirm that their efforts to construct their Community attain their full meaning only in so far as member States succeed in acting together to cope with the growing world responsibilities incumbent on Europe.

11. The Heads of State or of Government are convinced that the Community must, without detracting from the advantages enjoyed by coun-

tries with which it has special relations, respond even more than in the past to the expectations of all the developing countries ;

With this in view, it attaches essential importance to the policy of association as confirmed in the treaty of accession and to the fulfilment of its commitments to the countries of the Mediterranean basin with which agreements have been or will be concluded, agreements which should be the subject of an overall and balanced approach.

In the same perspective, in the light of the results of the UNCTAD conference and in the context of the development strategy adopted by the United Nations, the institutions of the Community and member States are invited progressively to adopt an overall policy of development co-operation on a world-wide scale, comprising, in particular, the following elements :

- the promotion in appropriate cases of agreements concerning the primary products of the developing countries with a view to arriving at market stabilisation and an increase in their exports ;
- the improvement of generalised preferences with the aim of achieving a steady increase in imports of manufactures from the developing countries.

In this connection the Community institutions will study from the beginning of 1973 the conditions which will permit the achievement of a substantial growth target ;

- an increase in the volume of official financial aid ;
- an improvement in the financial conditions of this aid, particularly in favour of the least developed countries, bearing in mind the recommendations of the OECD Development Assistance Committee.

These questions will be the subject of studies and decisions in good time during 1973.

12. With regard to the industrial countries, the Community is determined, in order to ensure the harmonious development of world trade :

- to contribute, while respecting what has been achieved by the Community, to a progressive liberalisation of international

blics, la promotion, à l'échelle européenne, d'entreprises concurrentielles dans les technologies avancées, la mutation et la reconversion des branches industrielles en crise dans des conditions sociales acceptables, l'élaboration des dispositions de nature à garantir que les concentrations intéressant les entreprises établies dans la Communauté soient en harmonie avec les objectifs économiques et sociaux communautaires, et le maintien d'une concurrence loyale aussi bien dans le Marché commun que sur les marchés tiers conformément aux dispositions des traités.

Il importe de définir des objectifs et d'assurer le développement d'une politique commune dans le domaine scientifique et technologique. Cette politique implique la coordination au sein des institutions communautaires des politiques nationales et l'exécution en commun d'actions d'intérêt communautaire.

A cette fin, un programme d'action assorti d'un calendrier précis d'exécution et des moyens appropriés devrait être arrêté, par les institutions communautaires, avant le 1^{er} janvier 1974.

Environnement

8. Les chefs d'Etat ou de gouvernement soulignent l'importance d'une politique de l'environnement dans la Communauté. A cette fin ils invitent les institutions de la Communauté à établir, avant le 31 juillet 1973, un programme d'action assorti d'un calendrier précis.

Energie

9. Les chefs d'Etat ou de gouvernement estiment nécessaire de faire élaborer par les institutions communautaires, dans les meilleurs délais, une politique énergétique, qui garantisse un approvisionnement sûr et durable dans des conditions économiques satisfaisantes.

Relations extérieures

10. Les chefs d'Etat ou de gouvernement affirment que leurs efforts en vue de construire leur Communauté n'ont tout leur sens que dans la mesure où les Etats membres parviennent à agir ensemble pour faire face aux responsabilités croissantes qui incombent à l'Europe dans le monde.

11. Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convaincus que la Communauté doit, sans altérer les avantages dont bénéficient les pays avec les-

quels elle a des relations particulières, répondre encore davantage que dans le passé à l'attente de l'ensemble des pays en voie de développement.

Dans cette perspective, elle attache une importance essentielle à la politique d'association telle qu'elle a été confirmée dans le traité d'adhésion ainsi qu'à la mise en œuvre de ses engagements avec les pays du Bassin méditerranéen avec lesquels des accords sont conclus ou à conclure, accords qui devront faire l'objet d'une approche globale et équilibrée.

Dans la même perspective, tenant compte des résultats de la conférence de la C.N.U.C.E.D. et dans le cadre de la stratégie pour le développement adoptée par les Nations Unies, les institutions de la Communauté et les Etats membres sont invités à mettre en œuvre progressivement une politique globale de coopération au développement à l'échelle mondiale, comportant notamment les éléments suivants :

- promotion dans les cas appropriés d'accords concernant les produits de base des pays en voie de développement afin d'aboutir à une stabilisation des marchés et à une croissance de leurs exportations ;
- amélioration des préférences généralisées avec l'objectif de réaliser une croissance régulière des importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

A ce sujet les institutions de la Communauté étudieront dès le début de 1973 les conditions permettant d'atteindre un objectif de croissance substantiel ;

- augmentation du volume des aides financières publiques ;
- amélioration des conditions financières de ces aides notamment en faveur des pays en voie de développement les moins favorisés, compte tenu des recommandations du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E.

Ces questions feront l'objet d'études et de décisions en temps utile dans le courant de 1973.

12. En ce qui concerne les pays industriels, la Communauté est déterminée, afin d'assurer un développement harmonieux du commerce mondial :

- à contribuer, tout en respectant l'acquis communautaire, à une libération progressive des échanges internationaux par des

trade by measures based on reciprocity and relating to both tariff and non-tariff barriers ;

- to maintain a constructive dialogue with the United States, Japan, Canada and its other industrialised trade partners in a forthcoming spirit, using the most appropriate methods.

In this context the Community attaches major importance to the multilateral negotiations in the context of GATT in which it will participate in accordance with its earlier statement.

To this end, the Community institutions are invited to decide not later than 1st July 1973 on a global approach covering all aspects affecting trade.

The Community hopes that an effort on the part of all partners will allow these negotiations to be completed in 1975.

It confirms its desire for the full participation of the developing countries in the preparation and progress of these negotiations which should take due account of the interests of those countries.

Furthermore, having regard to the agreements concluded with the EFTA countries which are not members, the Community declares its readiness to seek with Norway a speedy solution to the trade problems facing that country in its relations with the enlarged Community.

13. In order to promote détente in Europe, the conference reaffirmed its determination to follow a common commercial policy towards the countries of Eastern Europe with effect from 1st January 1973 ; member States declared their determination to promote a policy of co-operation, founded on reciprocity, with these countries.

This policy of co-operation is, at the present stage, closely linked with the preparation and progress of the conference on security and co-operation in Europe to which the enlarged Community and its member States are called upon to make a concerted and constructive contribution.

Political co-operation

14. The Heads of State or of Government agreed that political co-operation between the member States of the Community on foreign policy matters had begun well and should be still further improved. They agreed that consultations should

be intensified at all levels and that the Foreign Ministers should in future meet four times a year instead of twice for this purpose. They considered that the aim of their co-operation was to deal with problems of current interest and, where possible, to formulate common medium- and long-term positions, keeping in mind, *inter alia*, the international political implications for and effects of Community policies under construction. On matters which have a direct bearing on Community activities, close contact will be maintained with the institutions of the Community. They agreed that the Foreign Ministers should produce, not later than 30th June 1973, a second report on methods of improving political co-operation in accordance with the Luxembourg report.

Reinforcement of institutions

15. The Heads of State or of Government recognised that the structures of the Community had proved themselves, though they felt that the decision-making procedures and the functioning of the institutions should be improved, in order to make them more effective.

The Community institutions and, where appropriate, the representatives of the governments of member States are invited to decide before the end of the first stage in the achievement of the economic and monetary union, on the basis of the report which the Commission, pursuant to the resolution of 22nd March 1971, is to submit before 1st May 1973, on the measures relating to the distribution of competences and responsibilities among the Community institutions and member States which are necessary to the proper functioning of an economic and monetary union.

They felt it desirable that the date on which meetings of national cabinets were normally held should be the same so that the Council of the Communities could organise itself with a more regular time-table.

Desiring to strengthen the powers of control of the European Parliamentary Assembly, independently of the date on which it will be elected by universal suffrage under Article 138 of the Treaty of Rome, and to make their contribution towards improving its working conditions, the Heads of State or of Government, while confirming the decision of 22nd April 1970 of the Council of the Communities, invited the Council and the

mesures basées sur la réciprocité et portant à la fois sur les obstacles tarifaires et non tarifaires ;

- à entretenir un dialogue constructif avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et les autres partenaires commerciaux industrialisés, dans un esprit d'ouverture et en utilisant les formes les plus appropriées.

Dans ce contexte, la Communauté attache une importance majeure aux négociations multilatérales dans le cadre du GATT auxquelles elle participera conformément à sa déclaration antérieure.

A cette fin, les institutions de la Communauté sont invitées à définir pour le 1^{er} juillet 1973 au plus tard une conception d'ensemble.

La Communauté souhaite qu'un effort de tous les partenaires permette de conclure ces négociations en 1975.

Elle confirme son désir d'une pleine participation des pays en voie de développement à la préparation et au déroulement de ces négociations qui devront tenir dûment compte des intérêts de ces pays.

Par ailleurs, compte tenu des accords conclus avec les pays de l'A.E.L.E. non adhérents, la Communauté se déclare disposée à rechercher avec la Norvège une solution rapide aux problèmes commerciaux qui se posent à ce pays dans ses relations avec la Communauté élargie.

13. En vue de favoriser la détente en Europe, la Communauté réaffirme sa volonté de mener à l'égard des pays de l'Est une politique commerciale commune à partir du 1^{er} janvier 1973 ; les Etats membres se déclarent résolus à promouvoir à l'égard de ces pays une politique de coopération fondée sur la réciprocité.

Cette politique de coopération est, au stade actuel, étroitement liée à la préparation et au déroulement de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe où la Communauté et les Etats membres sont appelés dans ce domaine à apporter une contribution concertée et constructive.

Coopération politique

14. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé que la coopération politique entre les Etats membres dans le domaine de la politique étrangère avait débuté de façon satisfaisante et devrait être encore améliorée. Ils sont convenus

que les consultations seraient intensifiées à tous les niveaux, et qu'en particulier les ministres des affaires étrangères se réuniraient désormais quatre fois au lieu de deux fois par an à cet effet. Ils ont considéré que l'objectif de cette coopération était de traiter des questions d'actualité, et dans la mesure du possible, de formuler des positions communes à moyen et long terme en ayant à l'esprit, entre autres, les implications et les effets dans le domaine de la politique internationale des politiques communautaires en voie d'élaboration. Pour les matières qui ont une incidence sur les activités communautaires, un contact étroit sera maintenu avec les institutions de la Communauté. Ils sont convenus que les ministres des affaires étrangères élaboreraient d'ici le 30 juin 1973 un second rapport sur les méthodes permettant d'améliorer la coopération politique ainsi qu'il avait été prévu dans le rapport de Luxembourg.

Renforcement institutionnel

15. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont constaté que les structures de la Communauté ont fait leurs preuves, mais ils ont estimé que les procédures de décision et le fonctionnement des institutions devaient être améliorés afin d'en augmenter l'efficacité.

Les institutions communautaires et, le cas échéant, les représentants des gouvernements des Etats membres sont invités à arrêter, avant la fin de la première étape de la réalisation de l'union économique et monétaire, sur la base du rapport que la Commission devra soumettre avant le 1^{er} mai 1973 conformément à la résolution du 22 mars 1971, les mesures relatives à la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'une union économique et monétaire.

Ils ont estimé souhaitable l'uniformisation des dates auxquelles se tiennent en règle générale les réunions des Conseils des Ministres nationaux afin de permettre au Conseil de la Communauté de s'organiser de façon plus régulière.

Désireux de renforcer les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée Parlementaire Européenne, et cela indépendamment du moment où, conformément à l'article 138 du Traité de Rome, elle sera élue au suffrage universel, et de contribuer pour leur part à améliorer les conditions de son fonctionnement, les chefs d'Etat ou de gouvernement confirment la décision du 22 avril 1970 du Conseil des Communautés. Ils invitent le Con-

Commission to put into effect without delay the practical measures designed to achieve this reinforcement and to improve the relations both of the Council and of the Commission with the Assembly.

The Council will, before 30th June 1973, take practical steps to improve its decision-making procedures and the cohesion of Community action.

They invited the Community institutions to recognise the right of the Economic and Social Committee in future to advise on its own initiative on all questions affecting the Community.

They were agreed in thinking that, for the purpose in particular of carrying out the tasks laid down in the different programmes of action, it was desirable to make the widest possible use of all the dispositions of the treaties, including Article 235 of the EEC Treaty.

European union

16. The Heads of State or of Government, having set themselves the major objective of transforming, before the end of the present decade and with the fullest respect for the treaties already signed, the whole complex of the relations of member States into a European union, request the institutions of the Community to draw up a report on this subject before the end of 1975 for submission to a summit conference.

Source: Ministry for Foreign Affairs, Paris.

63. Joint statement issued after the visit by Mr. Ceausescu, Rumanian Prime Minister, to Belgium

26th October 1972

(Extracts)

The Kingdom of Belgium and the Socialist Republic of Rumania,

.....

II. Proclaim their common will to base their mutual relations and their relations with all other States on the following principles :

- (1) the right of each State to independence, freedom and sovereignty and the obligation of each State to live in peace and to maintain good neighbourly relations with the other States ;
- (2) the inalienable right of each people to choose its political, economic and social system in accordance with its will and own interests, in complete freedom and without any interference from without ;
- (3) equal rights for all States and consequently the right for each State to take part in the consideration and solution of international problems which concern it ;
- (4) non-interference in the internal affairs of a State in any manner and on any grounds whatsoever ;
- (5) the inviolability of State frontiers and territorial integrity and hence recognition of the fact that any move by another State against national unity or territorial integrity constitutes a threat to peace and international security ;
- (6) the settlement of differences between States by peaceful means only ;
- (7) abstention from any constraint, whether military, political, economic or other ; renunciation of the threat or use of force against another State, whatever the pretext. This provision shall not affect each State's natural and legitimate right of individual or collective defence in accordance with Article 51 of the United Nations Charter.

.....

Source: Ministry for Foreign Affairs and External Trade, Brussels (WEU translation).

64. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Andreotti, Italian Prime Minister, to the Soviet Union

29th October 1972

(Extract)

.....

Having considered in detail matters concerning the all-European conference on security

seil et la Commission à mettre en œuvre sans délai les mesures pratiques destinées à réaliser ce renforcement et à améliorer les rapports tant du Conseil que de la Commission avec l'Assemblée.

Le Conseil prendra, avant le 30 juin 1973, des mesures pratiques visant à améliorer ses procédures de décision et la cohérence de l'action communautaire.

Ils ont invité les institutions de la Communauté à reconnaître au Comité Economique et Social le droit de rendre désormais des avis de sa propre initiative sur toutes les questions touchant au travail communautaire.

Ils ont été d'accord pour estimer qu'en vue de réaliser notamment les tâches définies dans les différents programmes d'action, il est indiqué d'utiliser aussi largement que possible toutes les dispositions des traités, y compris l'article 235 du traité de la C.E.E.

Union européenne

16. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, s'étant donné comme objectif majeur de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne, prient les institutions de la Communauté d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

63. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Ceausescu, Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie, en Belgique

26 octobre 1972

(Extraits)

Le Royaume de Belgique et la République Socialiste de Roumanie,

.....

II. Proclament leur volonté commune de mettre à la base de leurs relations réciproques et de celles avec tous les autres Etats, les principes suivants :

- (1) le droit de chaque Etat à l'indépendance, à la liberté, à la souveraineté et l'obligation de chaque Etat de vivre en paix et d'entretenir des relations de bon voisinage avec les autres Etats ;
- (2) le droit inaliénable de chaque peuple de choisir son système politique, économique et social, conformément à sa volonté et à ses propres intérêts, en toute liberté et sans aucune ingérence étrangère ;
- (3) l'égalité des droits de tous les Etats et par conséquent le droit pour chaque Etat de participer à l'examen et à la solution des problèmes internationaux qui le concernent ;
- (4) la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit ;
- (5) l'inviolabilité des frontières des Etats et l'intégrité territoriale et, dès lors, la reconnaissance du fait que toute tentative de la part d'un autre Etat dirigée contre l'unité nationale ou l'intégrité territoriale constitue une atteinte à la paix et à la sécurité internationales ;
- (6) la solution des différends entre Etats exclusivement par des moyens pacifiques ;
- (7) l'abstention de toute contrainte, quelle qu'elle soit, d'ordre militaire, politique, économique ou autre ; la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre Etat, sous quelque prétexte que ce soit. Cette disposition ne porte pas atteinte au droit naturel et légitime de défense individuelle ou collective de chaque Etat, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur, Bruxelles.

64. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Andreotti, Président du Conseil des Ministres italien, en Union Soviétique

29 octobre 1972

(Extrait)

.....

Ayant examiné d'une façon circonstanciée les questions ayant trait à la Conférence générale

and co-operation, the parties underlined that the conference should play a major rôle in consolidating détente and ensuring a peaceful future in Europe. The two parties expressed the conviction that the preparatory multilateral consultations would start in Helsinki on 22nd November next and the hope that the European conference itself might be convened in the first half of 1973.

The two parties agreed that the conference should lead to a substantial improvement in the situation in Europe and the consolidation of the bases of European security with respect for the principles of the inviolability of frontiers, non-interference in internal affairs, equal rights, independence, non-recourse to the use or threat of force. It might also lead to wider co-operation in the economic, trade and technical fields and increased cultural and scientific exchanges.

The two parties were in favour of reaching agreement on sounding out possibilities for a mutual reduction of armed forces and arms, in the first place in Central Europe. They considered this matter should be examined at special talks, separate from the conference, and its solution must not jeopardise the security of the States concerned.

Both parties consider that the application by all States of the principle of renunciation of recourse to force, covering all types of weapons, including nuclear weapons, would help to consolidate overall peace and security.

During the talks satisfaction was expressed that thanks to the agreements signed between the Soviet Union and the United States measures had been taken recently to limit the nuclear arms race.

The Soviet Union and Italy attach special importance to the search for agreements banning the most dangerous means of mass destruction. Having confirmed, in this connection, the importance of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons, they advocated the immediate accession of all States to this treaty. They considered the international agreement on the prohibition of biological and bacteriological weapons to be a great success, and both the Soviet Union and Italy had signed this agreement. The two countries will co-operate actively to conclude an international agreement on chemical weapons.

The Soviet and Italian Governments expressed the hope that greater efforts by all States

concerned could lead to further positive results in the disarmament field, contributing to the search for a solution to the problem of general and complete disarmament. They concurred with the idea of convening a duly prepared world disarmament conference with the participation of all States.

.....

Source: Les Nouvelles de Moscou, No. 44 (Supplement), November 1972 (WEU translation).

65. Resolution on action against inflation adopted by the Council of the European Communities, Luxembourg

31st October 1972

(Extract)

.....

I

The member States shall endeavour to reduce the rate of increase of consumer prices to 4 % between December 1972 and the end of 1973, setting aside the consequences of any alterations in indirect taxation.

II

The member States, convinced that the moderation of the nominal growth of incomes and of revenue from capital is an essential prerequisite for slowing down increases in prices, shall endeavour to encourage such moderation by means of concerted action with the various social partners. This concerted action must be such as to safeguard the purchasing power of incomes and to ensure a suitable distribution of the benefits of expansion between meeting collective needs and increasing private incomes.

In this overall context, the member States shall use, under conditions adapted to their respective situations, their machinery to supervise the trend of the prices of industrial products and of services, in order to ensure that this trend is compatible with the overall objective of price policy, in order to avoid a prices spiral and to promote the passing on of part of undertakings' productivity gains to consumers.

Information and co-ordination arrangements shall be made at Community level concerning the use of this machinery.

européenne sur la sécurité et la coopération, les parties ont souligné qu'elle doit jouer un rôle important pour affermir la détente et assurer un avenir pacifique à l'Europe. Les deux parties ont exprimé la conviction que les consultations multilatérales préparatoires commenceraient à Helsinki le 22 novembre prochain et l'espoir que la conférence européenne elle-même pourrait être convoquée dès le premier semestre 1973.

Les deux parties sont d'accord pour considérer que la conférence doit conduire à une amélioration substantielle de la situation en Europe et à la consolidation des bases de la sécurité européenne dans le respect des principes de l'inviolabilité des frontières, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité en droits, de l'indépendance, du non-recours à la force ou à la menace d'y recourir. Elle pourrait amener aussi une coopération plus large dans les domaines économique, commercial et technique, un développement des échanges culturels et scientifiques.

Les deux parties sont favorables à une entente sur l'étude des possibilités d'une réduction réciproque des effectifs et des armements, en premier lieu, en Europe centrale. D'après elles, cette question doit être examinée à des assises spéciales, séparément de la conférence, et son règlement ne doit pas nuire à la sécurité des Etats intéressés.

Les parties estiment toutes deux que l'application par tous les Etats du principe du renoncement au recours à la force, englobant tous les types d'armements, y compris nucléaires, contribuerait à affermir la paix générale et la sécurité.

La satisfaction a été exprimée, au cours des pourparlers, que, grâce aux accords signés entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, des mesures aient été prises ces derniers temps, qui limitent la course aux armements nucléaires.

L'U.R.S.S. et l'Italie accordent une importance particulière à la recherche d'accords interdisant les moyens de destruction massive les plus dangereux. Ayant confirmé, à ce propos, l'importance du traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, elles ont préconisé l'adhésion immédiate de tous les Etats à ce traité. Elles considèrent comme un grand succès l'accord international sur l'interdiction des armes biologiques et bactériologiques, accord auquel participent tant l'Union Soviétique que l'Italie. Les deux pays coopéreront activement pour faire aboutir un accord international sur les armes chimiques.

Les gouvernements soviétique et italien ont exprimé l'espoir que l'intensification des efforts

de tous les Etats intéressés puisse conduire à de nouveaux résultats positifs dans le domaine du désarmement, contribuant à la recherche d'une solution au problème du désarmement général et complet. Ils se rallient à l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement dûment préparée et avec la participation de tous les Etats.

.....

Source : *Les Nouvelles de Moscou*, n° 44 (Supplément), novembre 1972.

65. Résolution sur les actions à mener contre l'inflation adoptée par le Conseil des Communautés européennes à Luxembourg

31 octobre 1972

(Extrait)

.....

I

Les Etats membres s'efforcent de ramener le taux d'augmentation des prix à la consommation à 4 % entre décembre 1972 et la fin de 1973, abstraction faite des conséquences d'éventuelles modifications de la fiscalité indirecte.

II

Les Etats membres, convaincus que la modération de la croissance nominale des revenus du travail et du capital est une condition essentielle pour le ralentissement de la hausse des prix, s'emploient à promouvoir cette modération dans le cadre d'une action concertée avec les différents partenaires sociaux. Cette concertation doit permettre de sauvegarder le pouvoir d'achat des revenus et d'assurer une répartition appropriée des fruits de l'expansion entre la satisfaction des besoins collectifs et l'augmentation des revenus privés.

Dans ce contexte d'ensemble, les Etats membres utiliseront, dans des conditions adaptées à leur situation respective leurs dispositifs de surveillance de l'évolution des prix des produits industriels et des services, pour assurer la cohérence de cette évolution avec l'objectif global de la politique des prix, pour éviter des phénomènes cumulatifs de hausse et pour favoriser la répercussion sur les consommateurs d'une partie des gains de productivité des entreprises.

L'utilisation de ces dispositifs fera l'objet d'une information et d'une concertation au niveau communautaire.

III

The member States are agreed that the struggle against increases in prices must be accompanied by action of a structural nature aimed at remedying regional imbalances in the distribution of the available labour supply and of technical capacities, in accordance with the conclusions of the conference of Heads of State or of Government, held on 19th and 20th October 1972. The member States shall also, aided by the European social fund, step up their efforts in the field of vocational training and readaptation. They shall improve, as rapidly as possible, information on the jobs on offer and the skills for which demand is increasing sharply.

Problems relating to employment and income trends shall be the subject of periodical information and concerted action procedures at Community level.

IV

The member States shall progressively reduce the rate of expansion of the money supply (money and near-money) to that of the gross national product in real terms, plus a normative rate of increase as regards prices fixed within the framework of the aims of general economic policy, and taking account of the structural trend in the relation of money supply to national product. This aim should be achieved by the end of 1974 at the latest.

Should certain States be faced with marked underemployment, this objective may, after consultation within the Community, be adapted accordingly.

Those member States which have full employment should in 1973 secure a marked deceleration in the expansion of their money supply corresponding at least to a half of the reduction to be achieved by the end of 1974.

The monetary authorities must be able to take prompt action on the following :

- interest rates, by setting ceilings on rediscount facilities or by raising the rates at which the authorities intervene ;
- liquidity, by imposing or adjusting reserve ratios in respect of the liabilities of financial intermediaries, and by recourse to open-market operations ;

- if necessary, the volume of credit, in particular both by imposing reserves on lending by the credit institutions, and by imposing restrictions or regulations on consumer credit (hire-purchase and personal loans).

The member States shall continue their joint action to prevent undesirable inflows of capital from abroad and shall, as necessary, strengthen the machinery instituted under the Council directive of 21st March 1972 for the control of international monetary flows and the neutralisation of their undesirable effects on internal liquidity.

The monetary authorities shall concert together on ways and means of preventing unwanted capital movements which may result from shifts in leads and lags.

Such concerted action among the member States should ensure that the measures adopted do not interfere with the liberalisation of current transactions within the Common Market and as far as possible ensure free movement of capital within the Community.

The central banks are requested not to increase, directly or indirectly, their investments on the Eurodollar market.

The Committee of Governors of Central Banks shall carry out a quarterly review of changes in the movement of the money supply in the member States so that the central banks may, if necessary, adopt appropriate provisions in the framework of Council Decision No. 71/142/EEC of 22nd March 1971¹.

V

The member States shall observe strict rules with regard to the management of public finance, both in the case of expenditure still to be effected in the current financial year and in the case of expenditure in the 1973 financial year.

With regard to the implementation of the national budgets in 1973, the actual rise in expenditure, apart from that directly linked to the creation of jobs in States which are faced with marked underemployment, shall not exceed the

1. OJ No. L 73/14, 22nd March 1971.

III

Les Etats membres sont convenus que la lutte contre la hausse des prix doit s'accompagner d'une action de caractère structurel tendant à réduire les déséquilibres régionaux dans la répartition de la main-d'œuvre disponible et des capacités techniques, conformément aux conclusions de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des 19 et 20 octobre 1972. Ils développeront en outre, en s'appuyant sur les interventions du Fonds social européen, des actions en matière de formation et de réadaptation professionnelles. Ils amélioreront aussi rapidement que possible l'information sur les emplois offerts et les qualifications en forte expansion.

Les problèmes relatifs à l'emploi et à l'évolution des revenus feront l'objet d'une information et concertation périodiques au niveau communautaire.

IV

Les Etats membres ramènent progressivement le rythme d'expansion de la masse monétaire (liquidités monétaires et quasi monétaires) à celui du produit national brut en volume, majoré d'un taux d'accroissement normatif en matière de prix fixé dans le cadre des objectifs de la politique économique générale et tenant compte de l'évolution structurelle du rapport entre masse monétaire et produit national. Cet objectif doit être atteint au plus tard pour la fin de 1974.

Si certains Etats avaient à faire face à une situation de sous-emploi caractérisée, cet objectif pourrait être, après concertation communautaire, aménagé en conséquence.

Les Etats membres en situation de plein emploi doivent obtenir, en 1973, une modération marquée de l'évolution de leur masse monétaire correspondant au moins à la moitié de la réduction à atteindre pour la fin de 1974.

Les autorités monétaires doivent être en mesure d'agir rapidement :

- sur les taux d'intérêt, par le plafonnement du réescompte ou la hausse des taux d'intervention des autorités monétaires ;
- sur la liquidité, par l'imposition ou la modification des coefficients de réserve se rapportant au passif des intermédiaires financiers et par le recours à l'*open market* ;

— en cas de besoin, sur le volume des crédits, notamment tant par l'imposition de réserves sur les crédits octroyés par les institutions de crédit, que par l'encadrement ou la réglementation des crédits à la consommation (ventes à tempérament et prêts personnels).

Les Etats membres poursuivent leur action conjointe visant à prévenir les afflux indésirables de capitaux en provenance de l'extérieur et renforcent, le cas échéant, le dispositif mis en place en application de la directive du Conseil du 21 mars 1972, pour la régulation des flux financiers internationaux et la neutralisation de leurs effets indésirables sur la liquidité interne.

Les autorités monétaires se concertent sur les moyens de prévenir les mouvements de capitaux non désirés, entraînés par les variations dans les termes de paiement.

La concertation entre pays membres doit veiller à ce que les mesures prises ne portent pas atteinte à la libération des transactions courantes à l'intérieur du Marché commun et, dans la mesure du possible, à la liberté des mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté.

Les Banques centrales sont invitées à ne plus augmenter, directement ou indirectement, leurs placements sur le marché de l'euro-dollar.

Le Comité des gouverneurs des Banques centrales réexamine trimestriellement les conditions d'évolution de la masse monétaire dans les Etats membres afin que les Banques centrales arrêtent, le cas échéant, les dispositions appropriées, dans le cadre des décisions du Conseil et notamment de la décision du Conseil 71/142/C.E.E. du 22 mars 1971¹.

Les Etats membres s'imposent une discipline stricte en matière de gestion des finances publiques, aussi bien pour les dépenses relatives à l'exercice en cours qu'à l'exercice 1973.

En ce qui concerne l'exécution des budgets publics en 1973, la progression effective des dépenses, abstraction faite de celles liées à la création d'emplois dans les Etats ayant à faire face à une situation de sous-emploi caractérisée, sera contenue dans la limite du taux d'accroisse-

1. J.O. L 73/14 du 22 mars 1971.

rate of increase in the gross national product in money terms, on which the member States' budget assumptions are based.

In addition, for the first half of 1973, the member States which have full employment shall provide for :

- staggering of expected expenditure ; or
- the setting aside of contingency instalments of expenditure ; or
- any other measure having equivalent effect.

At the end of the first six months the Council shall examine whether this machinery should be retained or adapted.

Where certain expenditures exceed the level envisaged, compensatory cuts shall be made in other budget items. In this context and without prejudice to Articles 92 and 93 of the treaty, State aids should be examined with a view to reducing transfer spending for the benefit of certain sectors ; aids of a purely conservatory nature should be specially supervised, in particular aids for undertakings unlikely to be able to stand up to competition in the longer term and to play a positive rôle in the growth of the economy.

The budgetary authorities shall use the extra revenue accruing from a rise in prices exceeding that foreseen in drawing up the 1973 budgets to reduce the net borrowing requirement, or to lower indirect taxes in the States where these are at a relatively high level ; or they shall be frozen with the central bank.

Those member States whose budgets show a net borrowing requirement should, with the exception of those countries with particularly marked underemployment, refrain from any monetary financing of this deficit.

Should inflationary pressures not ease sufficiently during 1973, a more restrictive budgetary policy will be envisaged. The member States will then have to increase direct taxation or reduce expenditure.

The Budget Policy Committee shall examine quarterly whether the 1973 budgets are being implemented in accordance with the guidelines adopted above.

VI

The Council¹, acting on a proposal from the Commission, shall, before 31st January 1973, decide upon such commercial policy measures concerning quantitative restrictions, the application of generalised preferences and, possibly, specific tariff reductions as may contribute to combating inflation.

.....

1. With reference to ECSC products, the decision shall be taken by the governments of the member States, meeting within the Council.

Source : Council of the European Communities Press Release 1845/72 (Presse 84), 31st October 1972.

66. *New British Government*

6th November 1972

Mr. Edward Heath

Sir Alec Douglas-Home

Lord Hailsham

MM. Anthony Barber

William Whitelaw

Lord Carrington

Mr. Robert Carr

Prime Minister, First Lord of the Treasury and Minister for the Civil Service

Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs

Lord Chancellor

Chancellor of the Exchequer

Secretary of State for Northern Ireland

Secretary of State for Defence and Minister of Aviation Supply

Secretary of State for the Home Department

ment du produit national brut en valeur, qui est à la base des hypothèses budgétaires des Etats membres.

Les Etats membres en situation de plein emploi prévoient en outre, pour le premier semestre 1973 :

- soit un échelonnement des dépenses envisagées,
- soit la constitution de tranches conditionnelles de dépenses,
- soit toute mesure d'effet équivalent.

A l'expiration du premier semestre, le Conseil examinera s'il convient de maintenir ce dispositif ou de l'aménager.

Au cas où le niveau prévu pour certaines dépenses serait dépassé, des réductions compensatoires seront opérées sur d'autres postes budgétaires. Dans ce contexte et sans préjudice des articles 92 et 93 du traité, il convient d'examiner les aides des Etats afin de réduire les dépenses de transfert au profit de certains secteurs, en surveillant spécialement les aides à caractère purement conservatoire, notamment celles qui sont destinées à des entreprises peu aptes à affronter à terme la concurrence et à jouer un rôle positif dans la croissance de l'économie.

Les autorités budgétaires affecteront les plus-values de recettes provenant d'une hausse des prix supérieure à celle retenue pour l'élaboration des budgets de 1973 à une réduction du solde net à financer ou à une diminution des impôts indirects, dans les Etats où le niveau de ceux-ci est relativement élevé, ou les stériliseront auprès de la Banque centrale.

Les Etats membres dont les budgets comportent un solde à financer devront — à l'exception des pays qui présentent une situation de sous-emploi particulièrement caractérisée — s'abstenir de recourir à tout financement monétaire de ce solde.

Si les pressions inflationnistes ne se relâchaient pas suffisamment au cours de l'année 1973, une politique budgétaire plus restrictive sera envisagée. Les Etats membres recourront soit à un renforcement de la fiscalité, soit à une diminution des dépenses.

Le Comité de politique budgétaire examinera trimestriellement la conformité de l'exécution des budgets de 1973 avec les orientations ci-dessus retenues.

VI

Le Conseil¹, sur proposition de la Commission, se prononcera avant le 31 janvier 1973 sur des mesures de politique commerciale, concernant les restrictions quantitatives, l'application de préférences généralisées et éventuellement des réductions tarifaires spécifiques, susceptibles de contribuer à la lutte contre l'inflation.

.....

1. En ce qui concerne les produits C.E.C.A., la décision est à prendre par les gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil.

Source : Conseil des Communautés européennes, communiqué 1845/72 (Presse 84), 31 octobre 1972.

66. Remaniement du gouvernement britannique

6 novembre 1972

M. Edward Heath	Premier ministre, Lord du trésor et Ministre de la fonction publique
Sir Alec Douglas-Home	Affaires étrangères et Commonwealth
Lord Hailsham of St. Marylebone	Lord chancelier
MM. Anthony Barber	Chancelier de l'échiquier
William Whitelaw	Affaires d'Irlande du Nord
Lord Carrington	Défense
M. Robert Carr	Intérieur

Mr. James Prior	Lord President of the Council and Leader of the House of Commons
Sir Keith Joseph	Secretary of State for Social Services
Mr. Geoffrey Rippon	Secretary of State for the Environ- ment
Mrs. Margaret Thatcher	Secretary of State for Education and Science
MM. Gordon Campbell	Secretary of State for Scotland
Peter Walker	Secretary of State for Trade and Industry and President of the Board of Trade
John Davies	Chancellor of the Duchy of Lancaster
Lord Jellicoe	Lord Privy Seal and Leader of the House of Lords
MM. Peter Thomas	Secretary of State for Wales
Maurice Macmillan	Secretary of State for Employment
Joseph Godber	Minister of Agriculture, Fisheries and Food
Sir Geoffrey Howe	Minister for Trade and Consumer Affairs

Source: Hansard, 13th November 1972.

67. Results of the presidential and general elections in the United States

8th November 1972

<i>President</i>			
	%	Pop. Vote ¹	Electoral ²
Nixon	61	45,861,690	521
McGovern	38	28,402,465	17

1. Based on 98 % of the nation's voting precincts.

2. McGovern won Massachusetts's 14 electoral votes and the District of Columbia's 3.

<i>Senate</i>		
(33 seats at stake)		
	Republicans	Democrats
Elected	17	16
Holdovers	26	41
New Senate	43	57
Net change	- 2	+ 2

<i>House</i>		
	Republicans	Democrats
New	190	244
Old	177	255
	(vacancies 2)	(vacancies 1)
Net change	+ 12	- 12

One independent elected.

<i>Governors</i>		
(18 seats at stake)		
	Republicans	Democrats
Elected	7	11
Holdovers	12	20
New lineup	19	31
Net change	- 1	+ 1

Source: International Herald Tribune, 9th November 1972.

M. James Prior	Lord président du Conseil et leader de la Chambre des communes
Sir Keith Joseph	Affaires sociales
M. Geoffrey Rippon	Environnement
Mme Margaret Thatcher	Education et science
MM. Gordon Campbell Peter Walker	Affaires écossaises Industrie et commerce
John Davies	Chancelier du Duché de Lancastre
Lord Jellicoe	Lord du sceau privé et leader de la Chambre des lords
MM. Peter Thomas Maurice Macmillan Joseph Godber	Affaires galloises Emploi Agriculture, pêcheries et ravitaillement
Sir Geoffrey Howe	Commerce et consommateurs

Source : *Hansard*, 13 novembre 1972.

67. Résultats des élections présidentielles et législatives aux Etats-Unis

8 novembre 1972

Président

	Suffrages exprimés %	Suffrages populaires ¹	Grands électeurs ²
Richard Nixon ...	61	45.861.690	521
George McGovern .	38	28.402.465	17

1. Pour 98 % des bureaux de vote.

2. M. McGovern n'a remporté que les votes du Massachusetts (14 grands électeurs) et du District de Columbia (3 grands électeurs).

Sénat

(33 sièges à pourvoir)

	Républicains	Démocrates
Elus	17	16
Ne se présentaient pas .	26	41
Total	43	57
Changement	- 2	+ 2

Chambre des représentants

	Républicains	Démocrates
Nouvelle composition ..	190	244
Ancienne Chambre	177	255
Vacants	2	1
Changement	+ 12	- 12

1 indépendant a été élu.

Gouverneurs

(18 postes en jeu)

	Républicains	Démocrates
Elus	7	11
Ne se présentaient pas .	12	20
Nouvelle répartition	19	31
Changement	- 1	+ 1

Source : *Le Monde*, 10 novembre 1972.

68. Treaty defining the future basis of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic initialled in Bonn

8th November 1972

The High Contracting Parties,

Conscious of their responsibility for the preservation of peace ;

Anxious to render a contribution to détente and security in Europe ;

Aware that the inviolability of frontiers and respect for the territorial integrity and sovereignty of all States in Europe within their present frontiers are a basic condition for peace ;

Recognising that therefore the two German States have to refrain from the threat or use of force in their relations ;

Proceeding from the historical facts and without prejudice to the different views of the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic on fundamental questions, including the national question ;

Desirous to create the conditions for co-operation between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic for the benefit of the people in the two German States,

Have agreed as follows :

Article 1

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall develop normal, good-neighbourly relations with each other on the basis of equal rights.

Article 2

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic will be guided by the aims and principles laid down in the United Nations Charter, especially those of the sovereign equality of all States, respect for their independence, autonomy and territorial integrity, the right of self-determination, the protection of human rights, and non-discrimination.

Article 3

In conformity with the United Nations Charter the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall settle any disputes between them exclusively by peaceful means and refrain from the threat or use of force.

They reaffirm the inviolability now and in the future of the frontier existing between them and undertake fully to respect each other's territorial integrity.

Article 4

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic proceed on the assumption that neither of the two States can represent the other in the international sphere or act on its behalf.

Article 5

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall promote peaceful relations between the European States and contribute to security and co-operation in Europe.

They shall support efforts to reduce forces and arms in Europe without allowing disadvantages to arise for the security of those concerned.

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall support, with the aim of general and complete disarmament under effective international control, efforts serving international security to achieve armaments limitation and disarmament, especially with regard to nuclear weapons and other weapons of mass destruction.

Article 6

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic proceed on the principle that the sovereign jurisdiction of each of the two States is confined to its own territory. They respect each other's independence and autonomy in their internal and external affairs.

Article 7

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic declare their readiness to regulate practical and humanitarian questions in the process of the normalisation of

68. Traité sur les bases des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande paraphé à Bonn

8 novembre 1972

Les Hautes Parties Contractantes,

Conscientes de leur responsabilité pour la sauvegarde de la paix ;

Soucieuses d'apporter une contribution à la détente et à la sécurité en Europe ;

Constatant que l'inviolabilité des frontières et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats en Europe, dans leurs frontières actuelles, sont une condition fondamentale pour la paix ;

Reconnaissant que les deux Etats allemands ont donc à s'abstenir, dans leurs relations, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ;

Partant des données historiques et nonobstant les divergences de vues entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande sur des questions fondamentales, dont la question nationale ;

Désireuses de créer, pour le bien-être des populations dans les deux Etats allemands, les conditions permettant la coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande,

Sont convenues de ce qui suit :

Article 1^{er}

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande développeront entre elles des relations normales de bon voisinage sur la base de l'égalité des droits.

Article 2

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande se laisseront guider par les objectifs et les principes qui sont fixés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine de tous les Etats, le respect de l'indépendance, de l'autonomie et de l'intégrité territoriale, le droit à l'autodétermination, la sauvegarde des droits de l'homme et la non-discrimination.

Article 3

Conformément à la Charte des Nations Unies, la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande résoudront leurs litiges exclusivement par des moyens pacifiques et s'abstiendront de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Elles réaffirment l'inviolabilité, pour le présent et l'avenir, de la frontière existant entre elles et s'engagent à respecter sans restrictions leur intégrité territoriale.

Article 4

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande partent du principe qu'aucun des deux Etats ne peut représenter l'autre sur le plan international ou agir en son nom.

Article 5

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande encourageront des relations pacifiques entre les Etats européens et contribueront à la sécurité et à la coopération en Europe.

Elles appuieront les efforts visant à réduire les forces et les armements en Europe sans que, de ce fait, des préjudices puissent en résulter pour la sécurité des intéressés.

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande appuieront, dans le but d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace, les efforts servant à la sécurité internationale et visant à la limitation des armements et au désarmement, notamment dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Article 6

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande partent du principe que la souveraineté de chacun des deux Etats se limite à son territoire. Elles respectent l'indépendance et l'autonomie de chacun des deux Etats dans ses affaires intérieures et extérieures.

Article 7

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande se déclarent prêtes à régler des questions pratiques et humanitaires au fur et à mesure de la normalisa-

their relations. They shall conclude agreements with a view to developing and promoting on the basis of the present treaty and for their mutual benefit co-operation in the fields of economics, science and technology, transport, judicial relations, posts and telecommunications, health, culture, sport, environmental protection, and in other fields. The details have been agreed in the supplementary Protocol.

Article 8

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall exchange permanent missions. They shall be established at the respective government's seat.

Practical questions relating to the establishment of the missions shall be dealt with separately.

Article 9

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic agree that the present treaty shall not affect the bilateral and multilateral international treaties and agreements already concluded by them or relating to them.

Article 10

The present treaty shall be subject to ratification and shall enter into force on the day after the exchange of notes to that effect.

In witness whereof the plenipotentiaries of the High Contracting Parties have signed this treaty.

Done at on 1972, in duplicate in the German language.

For the Federal Republic of Germany For the German Democratic Republic

Supplementary Protocol

to the treaty on the basis of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic

I

Re Article 3

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic have agreed to

form a Commission composed of agents of the governments of the two States. They will review and, where necessary, renew or supplement the marking of the frontier existing between the two States and draw up the necessary documentation on the course of the frontier. In the same way the Commission will contribute to regulating other problems connected with the course of the frontier, e.g. water management, energy supply and the prevention of damage.

The Commission shall commence its work after the signing of the treaty.

II

Re Article 7

1. Trade between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall be developed on the basis of the existing agreements.

The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall conclude long-term agreements with a view to promoting the continued development of their economic relations, adapting outdated arrangements, and improving the structure of trade.

2. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic proclaim their intention to develop co-operation in the fields of science and technology for their mutual benefit and to conclude the necessary treaties for this purpose.

3. The co-operation in the field of traffic which began with the treaty of 26th May 1972 shall be widened and intensified.

4. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic declare their readiness to regulate their judicial relations as simply and expediently as possible by treaty in the interests of those seeking justice, especially in the fields of civil and criminal law.

5. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic agree to conclude an agreement on posts and telecommunications on the basis of the Constitution of the Universal Postal Union and the International Telecommunication Convention. They will notify the Uni-

tion de leurs relations. Elles concluront des accords pour développer et promouvoir, sur la base du présent traité et au bénéfice mutuel, la coopération dans le domaine de l'économie, de la science et de la technique, des transports, des relations judiciaires, des postes et télécommunications, de la santé publique, de la culture, du sport, de la protection de l'environnement et dans d'autres domaines. Les détails sont réglés dans le Protocole additionnel.

Article 8

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande échangeront des représentations permanentes. Elles seront établies au siège du gouvernement respectif.

Les questions pratiques afférentes à l'établissement des représentations feront l'objet d'un règlement supplémentaire.

Article 9

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande estiment, d'un commun accord, que le présent traité n'affecte pas les traités et accords internationaux bilatéraux et multilatéraux conclus auparavant par elles ou les concernant.

Article 10

Le présent traité sera soumis à ratification et entrera en vigueur le jour suivant la date de l'échange des notes correspondantes.

En foi de quoi les plénipotentiaires des Hautes Parties Contractantes ont signé le présent traité.

Fait à, le 1972, en double exemplaire, en langue allemande.

Pour la République Fédérale d'Allemagne Pour la République Démocratique Allemande

Protocole additionnel

au traité sur les bases des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande

I

ad Article 3 :

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande sont d'ac-

cord pour constituer une Commission des mandataires des gouvernements des deux Etats. Elle examinera le marquage de la frontière existant entre les deux Etats et, si besoin est, le renouvellera ou le complétera, et elle élaborera les documentations nécessaires sur le tracé de la frontière. De même, elle contribuera au règlement d'autres problèmes afférents au tracé de la frontière, par exemple dans les domaines des eaux, de l'approvisionnement en énergie et de la lutte contre les dommages.

La Commission assumera ses activités après la signature du traité.

II

ad Article 7 :

1. Les échanges entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande seront développés sur la base des accords existants.

La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande concluront des accords à long terme en vue de promouvoir un développement continu des relations économiques, d'ajuster des arrangements désuets et d'améliorer la structure des échanges.

2. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande affirment leur volonté de développer, au bénéfice mutuel, la coopération dans les domaines de la science et de la technique, et de conclure les traités nécessaires à cet effet.

3. La coopération engagée par le traité du 26 mai 1972 dans le domaine de la circulation sera élargie et approfondie.

4. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande se déclarent prêtes, pour répondre aux besoins de ceux recherchant leur droit, à régler par voie de traité, de manière aussi simple et aussi opportune que possible, les relations judiciaires, notamment dans les domaines du droit civil et du droit pénal.

5. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande conviennent de conclure un accord relatif aux postes et télécommunications, sur la base de la Constitution de l'Union Postale Universelle et de la Convention internationale sur les télécommunications. Elles notifieront cet accord à l'Union Pos-

versal Postal Union (UPU) and the International Telecommunication Union (ITU) of the conclusion of that agreement.

The existing agreements and the procedures beneficial to both sides will be incorporated in that agreement.

6. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic declare their interest in co-operation in the field of health. They agree that the appropriate treaty shall also regulate the exchange of medicaments as well as the treatment of patients in special clinics and sanatoria as far as practicable.

7. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic intend to develop their cultural co-operation. To this end they shall enter into negotiations on the conclusion of inter-governmental agreements.

8. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic reaffirm their preparedness to assist the appropriate sports organisations, after the treaty has been signed, in bringing about arrangements for the promotion of relations in the field of sport.

9. Agreements are to be concluded between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic in the field of environmental protection in order to help prevent hazards and harm to each other.

10. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic will conduct negotiations with a view to enhancing the acquisition of each other's books, periodicals, radio and television productions.

11. The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic shall, in the interest of the people concerned, enter into negotiations to regulate non-commercial payment and clearing procedures. In this connection they shall, in their mutual interest, give priority to the early conclusion of agreements on social grounds.

Protocol note

Owing to the different legal positions with regard to questions of property and assets these matters could not be regulated by the treaty.

Declarations in protocol form

The Federal Republic of Germany declares in protocol form that :

"Nationality questions have not been settled by the treaty."

The German Democratic Republic declares in protocol form that :

"The German Democratic Republic considers that the treaty will facilitate a settlement of nationality questions."

Correspondence on postal services and telecommunications

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic

Berlin, ...

To

The State Secretary in the
Chancellery of the
Federal Republic of Germany,

Herr Egon Bahr,
Bonn

Dear Herr Bahr,

I have the honour to inform you of the following :

The Government of the German Democratic Republic and the Government of the Federal Republic of Germany agree to enter into negotiations on a posts and telecommunications agreement after the initialling of the treaty on the basis of relations between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany. Until the conclusion of such an agreement the existing agreements and procedures shall continue to apply.

In view of the necessity of both States having equal membership of the Universal Postal Union (UPU) and the International Telecommunication Union (ITU), the Government of the German Democratic Republic wishes to inform the Government of the Federal Republic of Germany that the German Democratic Republic will, after the commencement of negotiations, take the necessary steps to obtain membership.

Yours faithfully,
(Signed : Dr. Michael Kohl)

(Mr. Bahr wrote an identical letter to Mr. Kohl)

tales Universelle (U.P.U.) et à l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T.).

Les accords existants et les procédures avantageuses pour les deux parties seront repris dans cet accord.

6. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande se déclarent intéressées à coopérer dans le domaine de la santé publique. Elles sont d'accord pour que, dans le cadre des possibilités données, l'échange de médicaments ainsi que le traitement dans des cliniques spéciales et établissements de cure soient réglés dans le traité correspondant.

7. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande ont l'intention de développer la coopération culturelle. A cette fin, elles entameront des négociations sur la conclusion d'accords intergouvernementaux.

8. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande réaffirment leur volonté d'appuyer, après la signature du traité, les organisations sportives compétentes, dans les ententes destinées à promouvoir les relations sportives.

9. Dans le domaine de la protection de l'environnement, des accords devront être conclus entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande en vue de contribuer à éviter des dommages et des risques pour l'autre Partie.

10. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande mèneront des négociations dans le but d'étendre l'acquisition réciproque de livres, revues et productions radiophoniques et télévisées.

11. La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande engageront, dans l'intérêt des populations intéressées, des négociations en vue de régler les relations non commerciales de paiement et de compensation. A cette occasion, elles veilleront, dans l'intérêt mutuel, à conclure à court terme, par priorité, des accords tenant compte des points de vue sociaux.

Notes de protocole

En raison des positions juridiques divergentes sur les questions de patrimoine, celles-ci n'ont pas pu être réglées par le traité.

Déclarations sous forme de protocole

La République Fédérale d'Allemagne déclare sous forme de protocole :

« Les questions de nationalité n'ont pas été réglées par le traité. »

La République Démocratique Allemande déclare sous forme de protocole :

« La République Démocratique Allemande considère que le traité facilitera un règlement des questions de nationalité. »

Echange de lettres au sujet des postes et télécommunications

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Berlin, le ...

Au

Secrétaire d'Etat à la Chancellerie
de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur Egon Bahr
Bonn

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit :

Le gouvernement de la République Démocratique Allemande et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne conviennent d'entamer des négociations sur un accord relatif aux postes et télécommunications, après que le Traité sur les bases des relations entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne aura été paraphé. D'ici la conclusion de cet accord, les accords et procédures existants continueront à être applicables.

En vue de l'appartenance nécessaire, à égalité de droits, des deux Etats à l'Union Postale Universelle (U.P.U.) et à l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T.), le gouvernement de la République Démocratique Allemande fait savoir au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne que la République Démocratique Allemande, après le début des négociations, prendra les mesures nécessaires à son adhésion.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

(signé) Dr Kohl

(Le Secrétaire d'Etat Bahr adresse une lettre identique au Secrétaire d'Etat Kohl.)

**Correspondence on the reuniting of families,
facilitation of travel, and improvements in
non-commercial goods traffic**

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic

Berlin, ...

To

The State Secretary in the
Chancellery of the
Federal Republic of Germany,

Herr Egon Bahr,
Bonn

Dear Herr Bahr,

On the occasion of the signing today of the treaty on the basis of relations between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany, I have the honour to inform you of the following :

The Government of the German Democratic Republic will in the process of the normalisation of relations and after the entry into force of the treaty take steps to regulate matters in the following fields :

1. The solution of problems resulting from the separation of families.
2. Further to the exchange of letters of 26th May 1972, measures for the further improvement of border-crossing travel and visitor traffic, including tourism.
3. Improvement of non-commercial goods traffic between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany :
 - further measures to facilitate border-crossing traffic in gift parcels and packages ;
 - further facilities for travellers to carry non-commercial goods in border-crossing travel and visitor traffic ;

— corresponding review of existing import and export regulations ;

— simplification of procedures to obtain permits for the removal of personal and household effects and for hereditaments.

Yours faithfully,

(Signed : Dr. Michael Kohl)

The Federal Chancellery
The State Secretary

Bonn, ...

To

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic,

Dr. Michael Kohl,
Berlin

Dear Herr Kohl,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of today's date, which reads as follows :

(The previous letter is reproduced here)

Yours faithfully,

(Signed : Egon Bahr)

**Correspondence on the opening of four new
border crossings**

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic

Berlin, ...

To

The State Secretary in the
Chancellery of the
Federal Republic of Germany,

Herr Egon Bahr,
Bonn

Dear Herr Bahr,

I have the honour to inform you of the following :

Echange de lettres au sujet du regroupement des familles, de l'amélioration des conditions de voyage et du transport de marchandises non commerciales

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Berlin, le ...

Au

Secrétaire d'Etat à la Chancellerie
de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur Egon Bahr
Bonn

Monsieur,

A l'occasion de la signature, effectuée ce jour, du Traité sur les bases des relations entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit :

Le gouvernement de la République Démocratique Allemande prendra, après l'entrée en vigueur du traité et au fur et à mesure de la normalisation des relations, des mesures visant à régler des questions dans les domaines ci-dessous :

1. Solution de problèmes résultant de la séparation des familles.
2. Suite à l'échange de lettres du 26 mai 1972, les mesures visant à poursuivre l'amélioration de la circulation traversant la frontière, pour les voyages et les visites, y compris le tourisme.
3. Amélioration de la circulation non commerciale des marchandises entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne :

— Allègements supplémentaires dans la circulation traversant la frontière des colis et petits paquets cadeaux ;

— Allègement supplémentaire du transport par les voyageurs de marchandises non commerciales dans la circulation traversant la frontière pour les voyages et les visites ;

— Révision correspondante des dispositions existantes en matière d'importation et d'exportation ;

— Simplification de la procédure d'autorisation pour les biens faisant partie d'un déménagement ou d'une succession.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Dr Kohl

Chancellerie fédérale
Le Secrétaire d'Etat

Bonn, le ...

Au

Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Dr Michael Kohl
Berlin

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour rédigée comme suit :

(Suit le texte de la lettre précédente.)

(signé) Bahr

Echange de lettres au sujet de l'ouverture de nouveaux points de passage

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Berlin, le ...

Au

Secrétaire d'Etat à la Chancellerie
de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur Egon Bahr
Bonn

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit :

The German Democratic Republic will, at the time of the entry into force of the treaty on the basis of relations, open the following road crossing points on the frontier with the Federal Republic of Germany for passenger traffic :

- Salzwedel
- Worbis
- Meiningen
- Eisfeld

Please convey this information to your government.

Yours faithfully,
(Signed : Dr. Michael Kohl)

The Federal Chancellery
The State Secretary

Bonn, ...

To

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic,

Dr. Michael Kohl,
Berlin

Dear Herr Kohl,

With reference to your letters of ..., I have the honour to inform you of the following :

The Federal Republic of Germany will, at the time of the entry into force of the treaty on the basis of relations, open the following crossing points for passenger traffic to correspond to the road frontier crossing points which you have communicated to me :

- Uelzen
- Duderstadt
- Bad Neustadt (Saale)
- Coburg

Yours faithfully,
(Signed : Egon Bahr)

Correspondence on an application for membership in the United Nations

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic

Berlin, ...

To
The State Secretary in the
Chancellery of the
Federal Republic of Germany,

Herr Egon Bahr,
Bonn

Dear Herr Bahr,

I have the honour to inform you of the following :

The Government of the German Democratic Republic has noted that the Government of the Federal Republic of Germany initiates the necessary steps in conformity with domestic legislation to acquire membership of the United Nations Organisation.

The two governments will inform each other of the date on which the application will be made.

Yours faithfully,

(Signed : Dr. Michael Kohl)

(Mr. Bahr wrote an identical letter to Mr. Kohl)

Correspondence with the text of the notes of the Federal Republic of Germany to the three powers and of the German Democratic Republic to the Soviet Union concerning Article 4 of the treaty

The Federal Chancellery
The State Secretary

Bonn, ...

To
The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic,

Dr. Michael Kohl,
Berlin

A la date d'entrée en vigueur du Traité sur les bases des relations, la République Démocratique Allemande ouvrira à la circulation des personnes les points de passage frontaliers par route ci-après, situés à la frontière avec la République Fédérale d'Allemagne :

- Salzwedel
- Worbis
- Meiningen
- Eisfeld.

Veillez transmettre cette information à votre gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Dr Kohl

Chancellerie fédérale
Le Secrétaire d'Etat

Bonn, le ...

Au

Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Dr Michael Kohl
Berlin

Monsieur,

Me référant à votre lettre du ..., j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit :

A la date d'entrée en vigueur du Traité sur les bases des relations, la République Fédérale d'Allemagne ouvrira à la circulation des personnes les points de passage ci-après, correspondant aux points de passage frontaliers communiqués par vous :

- Uelzen
- Duderstadt
- Bad Neustadt (Saale)
- Coburg.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Bahr

Echange de lettres au sujet de la demande d'adhésion aux Nations Unies

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Berlin, le ...

Au

Secrétaire d'Etat à la Chancellerie
de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur Egon Bahr
Bonn

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit :

Le gouvernement de la République Démocratique Allemande a pris note du fait que le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, en accord avec le droit interne, engage les mesures nécessaires à l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies.

Les deux gouvernements s'informeront de la date d'introduction de la demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Dr Kohl

(Le Secrétaire d'Etat Bahr adresse une lettre identique au Secrétaire d'Etat Kohl.)

Echange de lettres contenant le texte des notes adressées par la République Fédérale d'Allemagne aux Trois Puissances occidentales et par la République Démocratique Allemande à l'Union Soviétique au sujet de l'article 9 du traité

Chancellerie fédérale
Le Secrétaire d'Etat

Bonn, le ...

Au Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Dr Michael Kohl
Berlin

Dear Herr Kohl,

I have the honour to inform you that the German Federal Foreign Office will today transmit in notes to the Ambassadors of the French Republic, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America to the Federal Republic of Germany the following text :

"The Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic, with reference to Article 9 of the treaty on the basis of relations, dated ..., affirm that the rights and responsibilities of the four powers and the corresponding, related quadripartite agreements, decisions and practices cannot be affected by this treaty."

Yours faithfully,

(Signed : Egon Bahr)

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic

Berlin, ...

To

The State Secretary in the
Chancellery of the
Federal Republic of Germany,

Herr Egon Bahr,
Bonn

Dear Herr Bahr,

I have the honour to inform you that the Ministry of External Affairs will today transmit in a note to the Ambassador of the Union of Socialist Soviet Republics to the German Democratic Republic the following text :

"The German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany, with reference to Article 9 of the treaty on the basis of relations, dated ..., affirm that the rights and responsibilities of the four powers and the corresponding, related quadripartite agreements, decisions and practices cannot be affected by this treaty."

Yours faithfully,

(Signed : Dr. Michael Kohl)

Extension of agreements and arrangements to Berlin (West); representation of the interests of Berlin (West)

Identical statement by both parties on signing the treaty :

"It is agreed that the extension to Berlin (West) of agreements and arrangements envisaged in the supplementary protocol to Article 7 may be agreed in each individual case in conformity with the quadripartite agreement of 3rd September 1971.

The permanent mission of the Federal Republic of Germany in the German Democratic Republic shall, in conformity with the quadripartite agreement of 3rd September 1971, represent the interests of Berlin (West).

Arrangements between the German Democratic Republic and the Senate shall remain unaffected."

Political consultation

Identical statement by both parties on signing the treaty :

"The two governments have agreed to consult each other in the process of the normalisation of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic on questions of mutual interest, in particular on those important for the safeguarding of peace in Europe."

Correspondence on working possibilities for journalists

The Federal Chancellery
The State Secretary

Bonn, ...

To

The State Secretary to the
Council of Ministers of the
German Democratic Republic,

Dr. Michael Kohl,
Berlin

Dear Herr Kohl,

I have the honour, on behalf of the government of the Federal Republic of Germany, to

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le ministère fédéral des affaires étrangères transmettra ce jour, dans une note, le texte ci-dessous aux ambassadeurs de la République Française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique en République Fédérale d'Allemagne :

« La République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande, se référant à l'article 9 du Traité sur les bases des relations, en date du, déclarent que les droits et responsabilités des Quatre Puissances et les accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants, qui s'y rattachent, ne peuvent être affectés par ledit traité. »

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Bahr

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Berlin, le ...

Au

Secrétaire d'Etat à la Chancellerie
de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur Egon Bahr
Bonn

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le ministère des affaires étrangères transmettra ce jour, dans une note, le texte ci-dessous à l'ambassadeur de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques en République Démocratique Allemande :

« La République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, se référant à l'article 9 du Traité sur les bases des relations, en date du, déclarent que les droits et responsabilités des Quatre Puissances et les accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants, qui s'y rattachent, ne peuvent être affectés par ledit traité. »

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Dr Kohl

Extension à Berlin (Ouest) de certains accords et arrangements

Déclaration identique des deux parties lors de la signature :

« Il est convenu que l'extension à Berlin (Ouest) d'accords et d'arrangements prévus au sujet de l'article 7 au Protocole additionnel, peut être convenue dans chaque cas d'espèce, conformément à l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971.

La représentation permanente de la République Fédérale d'Allemagne en République Démocratique Allemande représentera les intérêts de Berlin (Ouest), conformément à l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971.

Il n'est pas porté atteinte aux arrangements entre la République Démocratique Allemande et le Sénat. »

Consultation politique

Déclaration identique des deux parties lors de la signature :

« Les deux gouvernements sont convenus de se consulter, au fur et à mesure de la normalisation des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande, sur des questions d'intérêt mutuel, notamment celles qui revêtent de l'importance pour la sauvegarde de la paix en Europe. »

Echange de lettres sur les conditions de travail des journalistes

Le Secrétaire d'Etat
auprès du Conseil des Ministres
de la République Démocratique Allemande

Berlin, le ...

Au

Secrétaire d'Etat à la Chancellerie
de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur Egon Bahr
Bonn

Monsieur,

J'ai l'honneur, au nom du gouvernement de la République Démocratique Allemande, de vous

inform you of the following regarding the possibilities for journalists from the German Democratic Republic to work in the Federal Republic of Germany :

The Federal Republic of Germany shall within the framework of its applicable legislation accord journalists from the German Democratic Republic and their assistants the right to engage in their professional activities and freely to acquire and report information. It will enable journalists to carry on their activities as travelling correspondents and, on the basis of reciprocity, to take up residence and engage in their professional activities as permanent correspondents, in each case on condition that their professional activities remain within the limits of the law.

For permanent correspondents the following assurances are given :

- they will be entitled to the same treatment as correspondents from other States ;
- they will be entitled, after their professional establishment, to enter and leave the country at any time using any of the customary means of transport ;
- they will be able to work and move about freely in the Federal Republic of Germany and to communicate without delay news, opinions and commentaries ;
- they will be allowed to use the news transmission media normally available to the public ;
- they will be entitled to obtain any official information generally accessible to the public and the publishing media as well as information from the authorised persons and authorities ;
- they will be entitled to carry with them the equipment, materials and documents required for the personal exercise of their profession.

Journalists working as permanent correspondents of the German Democratic Republic in the Federal Republic of Germany will be required :

- to be accredited or established in accordance with the applicable modalities in the Federal Republic of Germany ;
- to observe regulations and ordinances issued in the interest of security, crime prevention, protection of public health and of the rights and liberties of others.

Journalists within the meaning of this communication are persons who are regularly and professionally concerned as reporters, photographers, cameramen or technicians of the press, radio, television or of a news film company of the German Democratic Republic with obtaining, receiving or passing on information including opinions and commentaries for daily or periodical publications, press agencies, radio and television companies or news film companies of the German Democratic Republic.

Yours faithfully,

(Signed : Egon Bahr)

(Mr. Kohl wrote an identical letter to Mr. Bahr)

Remark concerning a letter to be sent to the German Democratic Republic on the national question

Before the treaty is signed, the Federal Government will send the Government of the German Democratic Republic a letter setting out its aims in connection with the national question.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 14th November 1972.

69. Four-power declaration on applications for membership of the United Nations by the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic

24th November 1972

The Governments of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the French Republic, the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America, having been represented by their ambassadors who held a series of meetings in the building formerly occupied by the Allied Central Council, are in agreement that they will support the applications for membership in the United Nations when submitted by the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic, and

faire savoir ce qui suit au sujet des possibilités de travail des journalistes de la République Fédérale d'Allemagne en République Démocratique Allemande.

La République Démocratique Allemande accorde, dans le cadre de sa législation en vigueur, aux journalistes de la République Fédérale d'Allemagne et à leurs auxiliaires le droit d'exercer leur activité professionnelle ainsi que la liberté d'information et de reportage. A condition que la profession soit exercée conformément à la loi, elle rend possible l'activité de correspondant itinérant ainsi que, sous réserve de réciprocité, l'établissement professionnel en qualité de correspondant permanent.

Il sera garanti aux correspondants permanents :

- le droit au même traitement que des correspondants d'autres Etats ;
- en cas d'établissement professionnel, le droit d'entrer et de sortir à tout moment par tous les moyens de transport usuels ;
- les possibilités de travail et de mouvement en République Démocratique Allemande, y compris la transmission sans délai d'informations, d'opinions et de commentaires ;
- l'utilisation des moyens de transmission mis normalement à la disposition du public ;
- le droit d'obtenir des informations officielles rendues généralement accessibles au public et aux moyens de publication, et d'obtenir des renseignements des personnes et autorités mandatées à cet effet ;
- le droit d'emporter les objets, matériels et documents nécessaires à l'exercice personnel de la profession.

L'activité de correspondant permanent de la République Fédérale d'Allemagne en République Démocratique Allemande présuppose :

- l'accréditation ou l'établissement en conformité des modalités en vigueur en République Démocratique Allemande ;
- le respect des dispositions et règlements légaux édictés dans l'intérêt de la sécurité, de la lutte contre les crimes, de la protection de la santé publique et de la protection des droits et libertés d'autrui.

Sont considérées comme journalistes, au sens de cette communication, les personnes qui s'occupent régulièrement et professionnellement, en qualité de reporter, photographe, cameraman ou technicien de la presse, de la radio, de la télévision ou des actualités de la République Fédérale d'Allemagne, d'obtenir, de recevoir ou de transmettre des informations, y compris les opinions et commentaires, pour des publications quotidiennes ou périodiques, agences de presse, établissements de radiodiffusion et de télévision ou actualités de la République Fédérale d'Allemagne.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Dr Kohl

(Le Secrétaire d'Etat Bahr adresse une lettre identique au Secrétaire d'Etat Kohl.)

Remarque concernant une lettre qui doit être adressée à la R.D.A. à propos de la question nationale

Avant la signature du traité, le gouvernement fédéral adressera au gouvernement de la République Démocratique Allemande une lettre dans laquelle il exposera ses objectifs à propos de la question nationale.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 40, 15 novembre 1972.

69. Déclaration des Quatre Puissances concernant la demande d'admission de la République Fédérale d'Allemagne et de la République Démocratique Allemande aux Nations Unies

9 novembre 1972

Les gouvernements de la République Française, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, ayant été représentés par leurs ambassadeurs, qui ont tenu une série de séances dans le palais précédemment occupé par le Conseil de contrôle allié, sont d'accord pour soutenir les candidatures de la République Fédérale d'Allemagne et de la République Démocratique Allemande comme membres des Nations Unies quand

affirm in this connection that this membership shall in no way affect the rights and responsibilities of the four powers and the corresponding, related quadripartite agreements, decisions and practices.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 14th November 1972.

70. Declaration of friendship and co-operation issued after the visit by Mr. Olszowski, Polish Minister for Foreign Affairs, to Belgium

14th November 1972

The Government of the Kingdom of Belgium and the Government of the People's Republic of Poland,

Anxious to increase and strengthen the traditional relations of friendship and co-operation between Belgium and Poland ;

Resolved to create conditions likely to promote, in the interest of both States, the development of bilateral co-operation in the political, economic, scientific, technical, cultural and all other fields ;

Convinced that the development of bilateral and multilateral relations between the European States, independently of their economic and social systems, will help to strengthen European security and co-operation, maintain lasting peace and avoid conflicts in Europe ;

Aware that any further progress in this field will be an effective contribution to the strengthening of peace and international security in accordance with the aims and principles of the United Nations Charter ;

Declaring their will to strengthen this friendship and increase co-operation, have accordingly agreed to :

I

Increase and deepen their co-operation in the political field, respecting in particular the

following principles : inviolability of frontiers, non-recourse to the use or threat of force, respect for territorial integrity, non-interference in internal affairs, independence, sovereignty and equality of States, peaceful settlement of disputes, implementation in good faith of commitments arising from international agreements.

The two parties wish the principles contained in the United Nations Charter to be universally accepted in relations between all States.

II

Extend and increase periodical consultations through normal diplomatic channels and by meetings at every level in order to exchange views and harmonise efforts in favour of peace. These consultations shall cover bilateral matters, co-operation in international organisations and international problems of common interest.

III

Seek a substantial and mutually advantageous increase in trade and economic, industrial, scientific and technical co-operation by :

- (a) a regular increase in trade on the basis of international agreements and the progressive abolition of all remaining quantitative restrictions and non-tariff barriers ;
- (b) better use of possibilities in the field of economic, industrial, scientific and technical co-operation ;
- (c) increased exchanges of information in the economic, industrial, scientific and technical fields.

IV

Stimulate cultural co-operation by :

- (a) increasing exchanges in the fields of arts, science and sport ;

elles seront présentées, et déclarent, en liaison avec ce qui précède, que cette admission n'affectera en aucune façon les droits et responsabilités des Quatre Puissances, ni les accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants, qui s'y rattachent.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 40, 15 novembre 1972.

70. Déclaration sur l'amitié et la coopération publiée à l'issue de la visite officielle de M. Olszowski, Ministre polonais des affaires étrangères, en Belgique

14 novembre 1972

Le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République Populaire de Pologne,

Désireux de développer et de resserrer les relations traditionnelles d'amitié et de coopération qui unissent la Belgique et la Pologne ;

Résolus à créer les conditions susceptibles de favoriser, dans l'intérêt des deux Etats, le développement de la coopération bilatérale sur les plans politique, économique, scientifique, technique, culturel et dans tous les autres domaines ;

Convaincus que le développement des relations bilatérales et multilatérales entre les Etats européens, indépendamment de leurs systèmes sociaux et économiques, contribuera au renforcement de la sécurité et de la coopération européennes et au maintien d'une paix durable et permettra d'éviter les affrontements en Europe ;

Conscients que tout nouveau progrès dans ce domaine sera une contribution effective au renforcement de la paix et de la sécurité internationale conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies,

Déclarent leur volonté de renforcer cette amitié et de développer cette coopération et, dans ce but, sont convenus de :

I

Développer et approfondir leur coopération dans le domaine politique en respectant notam-

ment les principes suivants : inviolabilité des frontières, non-recours à l'usage ou à la menace de la force, respect de l'intégrité territoriale, non-ingérence dans les affaires intérieures, indépendance, souveraineté et égalité des Etats, règlement pacifique des différends, exécution de bonne foi des obligations résultant des accords internationaux.

Les deux parties souhaitent que les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies soient universellement admis dans les relations entre tous les Etats.

II

Etendre et développer les consultations régulières aussi bien par la voie diplomatique usuelle que par des rencontres à tous les niveaux en vue d'échanger leurs points de vue et d'harmoniser leurs efforts en faveur de la paix. Ces consultations auront pour objet les questions bilatérales, la coopération au sein des organisations internationales et les problèmes internationaux d'intérêt commun.

III

Tendre à un accroissement substantiel et mutuellement avantageux des échanges commerciaux et de la coopération économique, industrielle, scientifique et technique par :

- (a) l'augmentation régulière des échanges commerciaux sur la base d'accords internationaux et l'élimination progressive des restrictions quantitatives et des obstacles non tarifaires encore existants ;
- (b) une meilleure utilisation des possibilités dans le domaine de la coopération économique, industrielle, scientifique et technique ;
- (c) la multiplication des échanges d'informations dans les domaines de l'économie, de l'industrie, de la science et de la technique.

IV

Stimuler la coopération culturelle par :

- (a) l'augmentation des échanges artistiques, scientifiques et sportifs ;

- (b) developing direct contacts between individuals or groups from social and youth organisations in the two States ;
- (c) encouraging co-operation in the use of mass information media with a view to improving knowledge of each other's country in a spirit of friendship.

The Government of the Kingdom of Belgium and the Government of the People's Republic of Poland express their profound conviction that co-operation in the abovementioned fields, based on the principles and with the aims set out in the present declaration, will help to strengthen friendship between Belgium and Poland, speed up the process of détente and the improvement of relations in Europe and strengthen international peace and security.

Source : Ministry for Foreign Affairs, Brussels (WEU translation).

71. NATO statement on the proposal to hold exploratory talks on mutual and balanced force reductions

16th November 1972

1. Recognising the importance of the question of mutual and balanced force reductions in Central Europe, governments of allied countries which issued the declaration of Reykjavik agreed to propose that exploratory talks on this matter should be held, beginning on 31st January 1973, in a place still to be agreed through diplomatic channels.

2. The Governments of Belgium, Canada, the Federal Republic of Germany, Luxembourg, the Netherlands, the United Kingdom and the United States are communicating this proposal to the Governments of Czechoslovakia, Poland, Hungary and the USSR. The Government of the Federal Republic of Germany is communicating this proposal to the Government of the German Democratic Republic also.

3. The Governments of Denmark, Greece, Italy, Norway and Turkey will confirm their intention to be represented at the exploratory talks.

Source : NATO Press Service.

**72. Speech by Mr. Schumann,
French Minister for Foreign Affairs,
in the National Assembly**

16th November 1972

(Extract).

Two certainties dominate this debate. The first : the majority alone cannot claim responsibility and thus cannot claim credit for France's foreign policy, since there is not one single essential aspect that was not, at one time or another, approved by one of the opposition groups. The second : it is hard to see what other foreign policy the country could be asked to follow, since there is not one single essential aspect on which the opposition groups seriously and entirely agree. This twofold observation makes it easy for me to review the major principles that inspire and guide our action.

It is neither superfluous nor difficult to state these principles. There are three on which all our directives and all our initiatives are based :

- (i) to replace the confrontation of blocs by dialogue between peoples ;
- (ii) to preserve our independence in order to achieve that goal ;
- (iii) to motivate and aid Europe in making its own distinct voice heard, as France is endeavouring to do on her own account, so that Europe will become more and more of a link and less and less of a pawn.

To replace the confrontation of blocs by dialogue between peoples ? I say again that the time is ripe for two reasons. First, because we are, largely thanks to our perseverance, about to finally begin the multilateral preparation of the conference on security and co-operation in Europe, in all of Europe. Secondly, because we have just seen initialled the treaty establishing

(b) le développement des contacts directs individuels ou en groupe entre les ressortissants et les organisations sociales et de la jeunesse des deux Etats;

(c) l'encouragement de la coopération entre les moyens de communication de masse en vue de la diffusion d'informations susceptibles de faire mieux connaître leurs pays et conçues dans un esprit d'amitié.

Le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République Populaire de Pologne expriment leur profonde conviction qu'une coopération dans les différents domaines mentionnés, fondée sur les principes et ayant en vue les objectifs repris dans la présente déclaration contribuera à resserrer l'amitié entre la Belgique et la Pologne et à accélérer le processus de détente et d'amélioration des relations en Europe et à renforcer la sécurité et la paix internationales.

Source : Ministère des affaires étrangères, Bruxelles.

71. Déclaration de l'O.T.A.N. relative à une invitation à participer à des entretiens exploratoires sur des MBFR

16 novembre 1972

1. Reconnaissant l'importance de la question des réductions des forces mutuelles et équilibrées dans la région centrale de l'Europe, les gouvernements des pays alliés qui ont publié la déclaration de Reykjavik sont convenus de proposer que des entretiens exploratoires sur cette question soient ouverts le 31 janvier 1973 en un lieu restant à fixer par la voie diplomatique.

2. Les gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni communiquent actuellement cette proposition aux gouvernements de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'U.R.S.S. Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne la communique également au gouvernement de la République Démocratique Allemande.

3. Les gouvernements du Danemark, de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège et de la Turquie confirmeront leur intention de se faire représenter aux entretiens exploratoires sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées.

Source : Service de presse de l'O.T.A.N., Bruxelles.

72. Discours prononcé par M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris

16 novembre 1972

(Extrait)

Deux certitudes dominent ce débat. La première : la majorité ne peut pas revendiquer seule la responsabilité et, par conséquent, le mérite de la politique extérieure de la France, puisqu'il n'est pas un seul de ses chapitres essentiels qui n'ait été, à un moment ou à un autre, approuvé par une des oppositions. La seconde : on ne voit pas quelle politique étrangère de rechange pourrait être proposée au pays, puisqu'il n'est pas un seul des chapitres essentiels sur lequel les oppositions soient sérieusement et profondément d'accord entre elles. Cette double constatation facilite le rappel des principes majeurs qui inspirent et guident notre action.

Ces principes, il n'est ni superflu ni difficile de les énoncer. Il y en a trois, auxquels toutes nos directives et toutes nos initiatives se ramènent :

1. Substituer le dialogue des peuples à l'affrontement des blocs ;
2. Pour pouvoir nous rapprocher de ce but, préserver notre indépendance ;
3. Inciter et aider l'Europe à faire entendre une voix distincte afin que — comme la France tente de le faire pour son propre compte — elle soit de plus en plus un lien et de moins en moins un enjeu.

Substituer le dialogue des peuples à l'affrontement des blocs ? Le moment est, pour le redire, doublement opportun. D'abord, parce que nous sommes à la veille du jour où — grâce pour une large part à nos efforts persévérants — va commencer enfin la préparation multilatérale de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans toute l'Europe. Ensuite, parce

relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic. We consider this happy event not only the manifestation of a determination, shared by both States, to normalise their relations and in particular to bring human solutions to the painful problems of a *de facto* situation ; the signing of this agreement, which we should be able to expect in the near future, and later its ratification, will prepare for the entry of the two German States into the United Nations and the establishment of normal relations between East Germany and the whole of the international community — for this is the real goal of those who only think about détente and peace. By issuing a four-power declaration with the United States, the USSR and Great Britain, France confirmed that she is prepared to support a request for admission into the United Nations by the Federal Republic and the Democratic Republic. It goes without saying that France will not be the last, in her bilateral relations with the Democratic Republic, to appreciate the consequences of the new situation resulting from events which she has always and will continue to favour and speed on their way. Thus in the first place the

pioneering rôle played by France in clearing the path for co-operation with the East, and then the indispensable backing that we have always given the clear-sighted, courageous and irreversible policy of overture, whose successive stages were reached three years ago by the Federal Republic, will be justified. Faithful to this line of action which was once misunderstood by the people who opposed General de Gaulle, and today is approved everywhere, we will go the Helsinki talks with one dominant idea from which nothing and no one will divert us : not to let the confusion of methods — for example by cutting short the conference on security and co-operation or by changing its character — substitute the confrontation of blocs and military systems for efforts at rapprochement and free expression that each of the participants, beginning with the least powerful, should expect for himself, for the whole of Europe and for peace.

.....

Source : French Embassy, New York.

73. Results of the general elections in the Federal Republic of Germany

19th November 1972

	1972			1969			1965		
	Votes	%	Seats ¹	Votes	%	Seats ¹	Votes	%	Seats ¹
Qualified to vote	41,400,197			38,677,235			38,510,395		
Voters	37,743,022			33,523,064			33,416,207		
Voter turnout	91.2 %			86.7 %			86.8 %		
Valid votes	37,438,553			32,966,024			32,620,442		
Party	Votes	%	Seats ¹	Votes	%	Seats ¹	Votes	%	Seats ¹
SPD	17,166,952	45.9	230	14,065,716	42.7	224	12,813,186	39.3	202
CDU	13,184,017	35.2	176	12,079,535	36.6	193	12,387,562	38.0	196
CSU	3,610,390	9.6	48	3,115,652	9.5	49	3,136,506	9.6	49
FDP	3,128,821	8.4	42	1,903,422	5.8	30	3,096,739	9.5	49
DKP	114,007	0.3	—	—	—	—	—	—	—
NPD	207,023	0.6	—	1,422,010	4.3	—	664,193	2.0	—
Other	27,343	0.0	—	379,689	1.1	—	522,256	1.6	—

1. Not counting Berlin, which sends representatives under a special arrangement.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 21st November 1972.

que nous sommes au lendemain du jour où a été paraphé le traité sur le fondement des relations entre la République fédérale et la République Démocratique Allemande. Nous ne voyons pas seulement dans cet heureux événement la manifestation d'une volonté, commune aux deux Etats, de normaliser leurs relations et en particulier d'apporter des solutions humaines aux douloureux problèmes qui résultent d'une situation de fait. La signature — que l'on doit espérer prochaine — de cet accord, puis sa ratification, ouvriront alors la voie à l'entrée des deux Etats allemands aux Nations Unies et à l'établissement de rapports normaux entre la R.D.A. et — car tel est bien le but pour qui ne songe qu'à la détente et à la paix — l'ensemble de la communauté internationale. En publiant avec les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne, une déclaration quadripartite, la France vient de confirmer qu'elle était prête à apporter son appui à une demande d'admission de la République fédérale et de la R.D.A. aux Nations Unies. Il va de soi qu'elle ne sera pas la dernière à tirer, dans ses rapports bilatéraux avec la R.D.A., les conséquences de la situation nouvelle qui résulte des événements dont elle n'a cessé et ne cessera

pas de favoriser et d'accélérer le cours. Ainsi se trouveront justifiés, d'abord le rôle précurseur que la France a joué en traçant les voies de la coopération avec l'Est, ensuite le soutien nécessaire que nous avons constamment fourni à la politique d'ouverture — lucide, courageuse, irréversible — dont les étapes successives ont été franchies depuis trois ans par la République fédérale. Fidèles à cette ligne de conduite — naguère si mal comprise par les détracteurs du Général de Gaulle, aujourd'hui partout approuvée — nous aborderons les conversations d'Helsinki avec une idée directrice dont rien ni personne ne nous détournera : ne pas laisser la confusion des genres — par exemple en abrégant la conférence sur la sécurité et la coopération ou en altérant son caractère — substituer la confrontation des blocs et des systèmes militaires à l'effort de rapprochement et de libre expression que chacun des participants, à commencer par les moins puissants, doit souhaiter pour lui-même, pour l'Europe tout entière et pour la paix.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

73. Résultats des élections législatives en République Fédérale d'Allemagne

19 novembre 1972

	1972			1969			1965		
	Voix	%	Sièges ¹	Voix	%	Sièges ¹	Voix	%	Sièges ¹
Electeurs inscrits	41.400.197			38.677.235			38.510.395		
Suffrages exprimés	37.743.022			33.523.064			33.416.207		
Participation électorale	91,2 %			86,7 %			86,8 %		
Suffrages valables	37.438.553			32.966.024			32.620.442		
Partis	Voix	%	Sièges ¹	Voix	%	Sièges ¹	Voix	%	Sièges ¹
SPD	17.166.952	45,9	230	14.065.716	42,7	224	12.813.186	39,3	202
CDU	13.184.017	35,2	176	12.079.535	36,6	193	12.387.562	38,0	196
CSU	3.610.390	9,6	48	3.115.652	9,5	49	3.136.506	9,6	49
FDP	3.128.821	8,4	42	1.903.422	5,8	30	3.096.739	9,5	49
DKP	114.007	0,3	—	(n'était pas autorisé)			(n'était pas autorisé)		
NPD	207.023	0,6	—	1.422.010	4,3	—	664.193	2,0	—
Autres partis	27.343	0,0	—	379.689	1,1	—	522.256	1,6	—

1. Sans les députés de Berlin.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 41, 23 novembre 1972.

74. Speech by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, to the North Atlantic Assembly, Bonn

22nd November 1972

Mr. President, your excellencies, honourable members of the Atlantic Assembly, ladies and gentlemen :

It was with great pleasure that I received your invitation to follow in the footsteps of my distinguished predecessors and address the annual meeting of the North Atlantic Assembly. I regard this invitation as a unique opportunity to share my hopes and apprehensions with an enlightened audience, on whose understanding and support the Alliance continues to depend. No one is closer to the peoples served by the Alliance than yourselves, the honourable members of this Assembly. You receive your mandate from the electorates ; you embody their aspirations ; and you transform their will into deeds. You control the policies of your governments ; and you vote the budgets which enable allied governments to fulfil their common task of ensuring détente and defence. Last but not least, your peoples look to you for guidance in the evaluation and interpretation of world events.

Today, preparatory talks for a conference on security and co-operation in Europe have opened in Helsinki. Late in January exploratory talks will begin on MBFR, that is on the allied proposal for mutual and balanced force reductions in Central Europe. We hope these initial talks will demonstrate sufficient progress so that the conference itself and the MBFR negotiations proper may start sometime soon. I think it most timely to dwell today on the significance for the Alliance of this programme of multilateral events.

Let me begin with three general observations : the first one is an obvious but cardinal point. It is the future of Europe with which a security conference and MBFR talks will be concerned ; and therefore the transatlantic members of the Alliance will fully and legitimately participate in these discussions. This appears self-evident for MBFR, which involves their

forces. It has been less so for the security conference which, as originally envisaged by the Warsaw Pact, was to deal with security for the Europeans and by the Europeans only. Not until the East had recognised the reality of our Atlantic partnership, and the right of the United States and Canada to speak in matters of European security, was the Alliance willing to consider preparation of a European security conference. We welcome any acceptance of realities by the East, but we take even greater satisfaction from the determination of the American and Canadian Governments to participate in a European security conference and from their will thus not merely to maintain but reinforce their engagement in Europe.

My second point is this : it is agreed that discussion of European security and co-operation as well as MBFR should not be conducted on a bloc-to-bloc basis ; that is to say that the organisations of NATO and the Warsaw Pact as such would not confront each other at the conference tables. So far, so good. But we should not try to suppress in our minds the undeniable fact that MBFR talks will exclusively involve members of the two military groupings in Europe, and that the participants in a security conference would include all fifteen members of the Atlantic Alliance and all seven Warsaw Pact countries. It may fall mainly on these governments to seek ways to overcome the division of Europe. I am not suggesting that the neutral and non-aligned States would be silent observers of an East-West dialogue. On the contrary : we expect them to play an active and original rôle at a conference. I do suggest, however, that we will be confronted at the multilateral preparatory talks in Helsinki and at a conference proper with collective proposals and co-ordinated tactics of the Warsaw Pact members. Allied governments therefore will want to enter these negotiations in full awareness of the high principles and deep convictions they hold in common and with a clear and coherent conception of their aims.

74. Discours prononcé par M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N., devant l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Bonn

22 novembre 1972

M. le Président, Excellences, MM. les membres de l'Assemblée atlantique, Mesdames, Messieurs,

C'est avec un vif plaisir que j'ai accueilli votre invitation à suivre la voie tracée par mes éminents prédécesseurs en prenant aujourd'hui la parole à la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Cette invitation est pour moi une occasion unique de faire partager mes espoirs et mes appréhensions à un auditoire éclairé, dont la compréhension et le soutien restent indispensables à l'Alliance. Personne n'est plus proche que vous, qui composez cette haute assemblée, des peuples que sert l'Alliance. Vous tenez votre mandat des électeurs, vous incarnez leurs aspirations et c'est par vous que leur volonté se matérialise. Vous contrôlez la politique de votre gouvernement et vous votez les budgets qui donnent aux gouvernements alliés les moyens d'accomplir leur œuvre commune de détente et de défense. Enfin, et surtout, c'est de vous que les peuples de vos pays attendent les éléments d'orientation qui leur permettent d'évaluer et d'interpréter les événements qui surviennent dans le monde.

Aujourd'hui se sont ouvertes à Helsinki des conversations préparatoires en vue d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A la fin du mois de janvier s'engageront des conversations exploratoires sur des MBFR, c'est-à-dire sur la proposition alliée visant à opérer des réductions de forces mutuelles et équilibrées dans la région centrale de l'Europe. Nous espérons que ces premiers entretiens avanceront suffisamment pour que la conférence elle-même, et les négociations sur des MBFR proprement dites, puissent commencer dans un avenir proche. Le moment me semble donc particulièrement opportun pour examiner en détail ce que signifie pour l'Alliance ce programme d'événements multilatéraux.

Je commencerai par trois observations d'ordre général. La première est évidente, mais essentielle : c'est de l'avenir de l'Europe que vont traiter la conférence sur la sécurité et les conversations sur des réductions de forces ; par conséquent, les pays d'outre-Atlantique membres de l'Alliance participeront pleinement et légitimement à ces discussions. Cette participation s'im-

pose de toute évidence pour les MBFR, où leurs forces sont impliquées. En revanche, elle n'a pas d'emblée paru s'imposer en ce qui concerne la conférence sur la sécurité, qui, telle que le Pacte de Varsovie l'envisageait initialement, devait traiter de la sécurité pour les Européens, qui étaient censés en être les seuls artisans. Tant que les pays de l'Est n'avaient pas reconnu la réalité de notre association atlantique et le droit des Etats-Unis et du Canada de faire entendre leur voix dans les discussions concernant la sécurité en Europe, l'Alliance ne pouvait accepter d'envisager la préparation d'une conférence sur la sécurité en Europe. Toute reconnaissance des réalités par les pays de l'Est est pour nous un sujet de satisfaction, mais nous nous félicitons plus encore de la résolution marquée par les gouvernements américain et canadien de participer à une conférence sur la sécurité en Europe et de la volonté qu'ils témoignent ainsi, non seulement de maintenir, mais de renforcer leur engagement en Europe.

Ma deuxième observation est la suivante : il est admis que l'examen des questions relatives à la sécurité et à la coopération en Europe et celui de réductions de forces mutuelles et équilibrées ne doivent pas se faire « de bloc à bloc », c'est-à-dire que l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie, en tant que tels, ne doivent pas s'affronter à la table de conférence. Nous en sommes bien d'accord. Mais nous ne devons pas pour cela essayer d'oublier le fait incontestable que les conversations sur des MBFR vont faire intervenir exclusivement des pays membres des deux groupements militaires d'Europe et que l'on trouverait parmi les participants à une conférence sur la sécurité les quinze membres de l'Alliance atlantique et les sept pays du Pacte de Varsovie. C'est sans doute surtout à ces gouvernements qu'il incomberait de rechercher les moyens de mettre fin à la division de l'Europe. Je ne veux pas par là donner à entendre que les Etats neutres et non alignés seraient les observateurs muets d'un dialogue Est-Ouest. Nous comptons, au contraire, les voir jouer un rôle actif et original à une telle conférence. Ce que je veux dire, c'est que nous allons avoir à faire face, lors des conversations préparatoires multilatérales d'Helsinki et pendant une conférence proprement dite, à des propositions collectives et à une tactique coordonnée des pays du Pacte de Varsovie. Il faudra donc que les gouvernements alliés s'engagent dans ces négociations avec la pleine conscience des nobles principes et des convictions profondes qu'ils ont en commun et avec une conception claire et cohérente de leurs objectifs.

Thirdly, the multilateral events for which we are preparing ourselves cannot be seen in isolation. They form part of the intensified East-West dialogue and of the endeavours for a rapprochement pursued over the past few years. It is too early to know whether we have already entered a new era in East-West relations. But should future historians pass such a judgment, they might begin by noting the successes of bilateral diplomacy initiated by several allies in the mid-sixties in establishing the basis for businesslike discussions with the countries of Eastern Europe and the Soviet Union. They would recall that in 1967 allied governments, in adopting a report on the future tasks of the Alliance, resolved jointly to search for progress towards a more stable relationship in Europe in which the underlying political issues could be resolved. And they would put into perspective — I would expect — important events such as the conclusion of the German/Soviet and the German/Polish treaties; the four-power agreement on Berlin; the negotiations between the United States and the Soviet Union on strategic arms limitations and on many other issues of common interest; President Nixon's visits to Peking and Moscow; the basic treaty concluded between the two States in Germany; and the accession of these States to the United Nations.

In evaluating these events, it is reasonable to assume that the Soviet Union has an interest in pursuing a general relaxation of tension vis-à-vis the West, and particularly in Europe, in order to avoid military confrontation and to free energies and resources for other aims — domestic as well as international. At the same time, it is prudent to bear in mind that the Soviet Union admittedly wishes to create favourable conditions for the development of socialism within, as well as beyond, its sphere of influence. I believe that the Soviet policy of consolidating the status quo in Europe is dynamic rather than static in its nature, as indeed the policy of a great power usually is. This statement implies neither that we should not negotiate with the East nor that such negotiations could not be fruitful. It only suggests that a sober assessment of one's opponents' interests and motives is the key to the success of any negotiations. And we certainly do hope that the multilateral negotiations, prepared thoroughly with much hard work within the Alliance over several years, will succeed

fully. Allied governments are second to none in their desire to seek greater security in Europe and a reduction of the barriers that divide the continent.

At the multilateral preparatory talks which open today in Helsinki, our basic aim is to ensure that our proposals for the enhancement of security and co-operation will be fully considered at a conference; and to establish that enough common ground exists among the participants to warrant reasonable expectation that a conference would produce satisfactory results. It is only in the light of developments at the preparatory talks that allied governments can decide to attend the conference proper.

I should like to share with you some considerations on the proposals allied governments intend to make. I shall not go into details of the possible agenda which, in any event, would have to be agreed upon by all participants in the Helsinki talks, but will touch only on three general areas of discussion to which allied governments attach value. They are:

- first, questions of security including principles governing relations between States and certain military aspects of security. In this context, I shall add some remarks on MBFR with the clear understanding that this subject will not be dealt with by a security conference but in a separate forum;
- second, freer movement of people, information and ideas, and cultural relations;
- and third, co-operation in economics, science and technology;
- as a further point, I will discuss the Soviet suggestion to establish some permanent machinery, an international organ, to outlive the conference.

Some people may be inclined to think that there has already been elsewhere enough talk about principles governing relations between States and enough drafting of declarations and resolutions without our having to go into all this again. It may be asked, does not the United

Troisièmement, les rencontres multilatérales auxquelles nous nous préparons ne doivent pas être considérées isolément. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'intensification du dialogue entre l'Est et l'Ouest et les efforts de rapprochement qui ont marqué ces dernières années. Il est trop tôt pour savoir si les relations Est-Ouest sont d'ores et déjà entrées dans une phase nouvelle. Mais si les historiens de demain parvenaient à cette conclusion, ils commenceraient peut-être par constater que la diplomatie bilatérale inaugurée au milieu des années 1960 par plusieurs pays alliés a réussi à créer les conditions propices à des discussions sérieuses et réalistes avec l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est. Ils se rappelleraient qu'en 1967, les gouvernements alliés ont, en adoptant un rapport sur les tâches futures de l'Alliance, résolu de poursuivre en commun leurs efforts en vue de progresser vers l'établissement en Europe de relations plus stables qui permettraient de résoudre les problèmes politiques fondamentaux. Ils mettraient également en relief, j'imagine, des événements aussi importants que la conclusion des traités germano-soviétique et germano-polonais, l'accord quadripartite sur Berlin, les négociations entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sur la limitation des armements stratégiques et sur de nombreuses autres questions d'intérêt commun, ou que les voyages du Président Nixon à Pékin et à Moscou, la conclusion du Traité fondamental entre les deux Etats allemands et l'admission de ceux-ci aux Nations Unies.

Lorsqu'on analyse ces événements, on peut raisonnablement supposer que l'Union Soviétique a intérêt à poursuivre une politique de détente générale avec l'Ouest, en particulier en Europe, afin d'éviter un affrontement militaire et de libérer des énergies et des ressources en vue d'autres projets, qu'ils soient d'ordre intérieur ou international. En même temps, il est prudent de ne pas oublier que l'Union Soviétique désire de son propre aveu créer des conditions favorables au développement du socialisme à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de sa sphère d'influence. Il me semble que la politique soviétique de consolidation du statu quo en Europe est par nature dynamique plus que statique, comme l'est d'ailleurs habituellement la politique d'une grande puissance. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas négocier avec l'Est, ni que de telles négociations ne sauraient être fructueuses. Cela signifie seulement qu'une analyse lucide des intérêts et des mobiles de l'adversaire est la clé du succès de toute négociation. Et nous espérons vivement, quant à nous, que les négociations mul-

tilatérales, soigneusement préparées au prix de beaucoup de travail au sein de l'Alliance depuis plusieurs années, connaissent un succès total. Les gouvernements alliés sont tout autant que les autres désireux de renforcer la sécurité en Europe et de réduire les barrières qui divisent le continent.

Dans les conversations préparatoires multilatérales qui s'ouvrent aujourd'hui à Helsinki, notre objectif fondamental sera de faire en sorte que nos propositions visant au renforcement de la sécurité et de la coopération soient pleinement prises en considération lors d'une conférence et d'établir qu'il existe un terrain d'entente suffisant entre les participants pour qu'il soit raisonnable d'espérer qu'une conférence aboutira à des résultats satisfaisants. C'est seulement à la lumière de l'évolution des conversations préparatoires que les gouvernements alliés pourront décider de participer à la conférence proprement dite.

Je voudrais maintenant évoquer avec vous certaines propositions que les gouvernements alliés se proposent de présenter. Je n'entrerai pas dans le détail de l'ordre du jour éventuel — qui, de toute façon, devra recueillir l'accord de tous les participants aux conversations d'Helsinki — et je n'aborderai que trois grands domaines de discussion auxquels les gouvernements alliés attachent de l'importance :

- Tout d'abord, les questions de sécurité, y compris les principes régissant les relations entre Etats et certains aspects militaires de la sécurité. A ce propos, j'ajouterai quelques remarques sur les MBFR, étant bien entendu qu'il ne sera pas débattu de cette question par une conférence de sécurité mais dans une autre enceinte.
- Deuxièmement, la libre circulation des personnes, des informations et des idées et les relations culturelles.
- Troisièmement, la coopération dans les domaines économique, scientifique et technologique.
- Quatrièmement, j'évoquerai la suggestion de l'U.R.S.S. visant à créer un mécanisme permanent, un organisme international, qui survivra à la conférence.

Certains penseront peut-être que l'on a déjà suffisamment parlé en d'autres lieux des principes régissant les relations entre Etats, et qu'il a été suffisamment rédigé de déclarations et de résolutions, pour ne pas avoir à revenir sur toutes ces questions. On peut aussi se demander si la

Nations Charter already lay down, in binding form, all the principles we need to ensure a peaceful world, if only the statement of principles alone were sufficient. I have seen reported very recently that in the General Assembly of the United Nations which is now going on in New York, the Head of the Chinese Delegation saw fit to draw attention to the fact that only a year after the invasion of Czechoslovakia by Soviet troops, the Soviet Union came forward in the United Nations with yet another general proposal of principles purporting to aim at reinforcing peace and international security.

There is much force in all this. It is deeds not words that count. Statements of principle, important though they may be, are not enough. Nor is acceptance of principles sufficient. It is observance that we want to see.

And at this point, I do not think that I can be accused of unfairness and partiality if I make the remark that on the western side we have a very fair record of observance of international standards of conduct and behaviour. Nor do I think it unfair to remark as a general proposition of some truth that it is in countries where there is no free press and no free public opinion that principles can be and are most easily flouted.

How then are we going to handle this matter at the security conference and what will our aims be ?

For its part the Warsaw Pact has indicated the principles it has in mind in the Prague declaration of last January. These, though as enticingly worded as ever, contain many of the usual traps and pitfalls, into which we have no intention of tumbling. We expect to reply in the first place by tabling our own ideas which, I may say, we have worked out in some considerable detail in our consultations in Brussels. I will not, I think, be revealing any secrets if I say that one thing our ideas will make plain will be that we are not prepared to subscribe to any principles which consecrate the Brezhnev doctrine, that is, the Soviet attempt to apply a different set of principles to relations between communist countries.

We must then see in the subsequent discussions whether the other side really is interested in achieving something which will have a practi-

cal effect in the sense of actually raising the standard of behaviour — if I may so put it — between all States in Europe. And to return to what I said before that means achieving something which we are all prepared not only to accept, but to abide by, and implement.

This leads me on to talk of the military aspects of this question. Since if we could do something about the problems created by the continuing existence of vast military forces in Europe, I believe this might somewhat ease the danger of a tense situation developing into military confrontation.

We realise that a forum of some thirty countries, including neutral and non-aligned States, is not one which could effectively negotiate in detail on the levels and activities of armed forces in Europe. It could and should, however, consider in general terms the problem of military security and the existing disparity between military forces and postures in East and West, thereby pointing out that the military issues are still not yet solved. In addition, all members of the conference will have a genuine interest in discussing and agreeing upon certain measures designed to increase confidence and promote stability. Such measures — and we are thinking of prior notification of major military movements as well as exchange of observers at manoeuvres — may not be of great military significance. But they would act as tests of political will.

The basic and very complex military issues must be addressed somewhere, however, that is to say in a separate forum and in parallel with the discussion on major political issues, because a truly stable and secure order in Europe is hardly conceivable without reduction of the military confrontation. How can we be assured that crises, such as those caused by the Soviet ultimatum on Berlin or the invasion of Czechoslovakia belong to the past, when the Warsaw Pact continues to maintain military capabilities more impressive than those of 1961 or 1967 ? Whatever progress may have been made in Europe towards détente, it has certainly had no visible effect on Soviet military posture. On the contrary : over the years the general pattern of force levels and armaments in Central Europe, not to speak of the European flanks or of the North Atlantic and the Mediter-

Charte des Nations Unies n'énonce pas déjà en termes contraignants, tous les principes dont nous avons besoin pour assurer la paix du monde, à supposer qu'il suffise de déclarations de principe. Je lisais tout récemment qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tient actuellement à New York, le chef de la délégation chinoise a jugé bon de faire remarquer qu'un an seulement après l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes soviétiques, l'U.R.S.S. a présenté aux Nations Unies un nouvel ensemble de principes — encore un — qui viserait à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Cette remarque était fort pertinente. Ce sont les actes, et non les mots, qui comptent. Les déclarations de principe, tout importantes qu'elles puissent être, ne sont pas suffisantes, pas plus que ne suffit l'acceptation de certains principes. Ce que nous voulons, c'est que ces principes soient respectés.

A ce propos, je ne crois pas qu'on puisse me reprocher d'être injuste et partial lorsque je dis que le camp occidental a un passé extrêmement satisfaisant pour ce qui est du respect des normes internationales de conduite et de comportement. Je ne pense pas non plus être injuste en constatant que, d'une façon générale, c'est dans les pays où il n'y a ni liberté de la presse ni liberté de l'opinion publique que les principes peuvent être le plus facilement bafoués et le sont effectivement.

Comment allons-nous, dans ces conditions, aborder cette question à la conférence de sécurité, et quels seront nos objectifs ?

De son côté, le Pacte de Varsovie a évoqué, dans la Déclaration de Prague de janvier dernier, les principes auxquels il songe. Or, ces principes, tout en étant présentés de façon aussi séduisante que jamais, dissimulent un grand nombre des pièges et des chausse-trapes habituels, dans lesquels nous n'avons pas l'intention de tomber. Nous comptons répondre tout d'abord en présentant nous aussi nos conceptions qui, je peux le dire, ont donné lieu à un travail considérable au cours de nos consultations à Bruxelles. Je ne pense trahir aucun secret en vous disant que nous allons, entre autres, indiquer clairement que nous n'entendons souscrire à aucun des principes qui consacraient la doctrine Brejnev, c'est-à-dire la tentative de l'U.R.S.S. d'appliquer des principes différents aux relations entre les pays communistes.

Nous devons ensuite voir, au cours de la suite des discussions, si l'autre camp désire sincèrement aboutir à quelque chose qui puisse avoir

un effet dans la pratique et soit de nature à rehausser véritablement la norme de comportement — si je puis m'exprimer ainsi — de tous les Etats d'Europe entre eux. Et, pour en revenir à ce que je disais précédemment, il s'agira par conséquent d'aboutir à quelque chose que nous soyons tous prêts non seulement à accepter mais aussi à respecter et à appliquer.

Cela m'amène à évoquer les aspects militaires de la question. Car, si nous pouvions faire quelque chose pour résoudre les problèmes créés par la présence continue de vastes forces militaires en Europe, je crois que nous réduirions quelque peu le risque de voir une situation tendue dégénérer en affrontement militaire.

Nous ne nous dissimulons pas qu'une assemblée réunissant une trentaine de pays, dont des Etats neutres et non alignés, n'est pas de celles qui peuvent mener des négociations efficaces et détaillées sur les niveaux et les activités des forces armées en Europe. Mais elle peut et doit étudier en termes généraux le problème de la sécurité militaire et de la disparité actuelle entre les forces et les dispositifs militaires de l'Est et de l'Ouest, soulignant ainsi que les questions militaires ne sont toujours pas réglées. En outre, tous les participants à la conférence auront véritablement intérêt à examiner et à convenir de certaines mesures destinées à accroître la confiance et à favoriser la stabilité. Ces mesures — nous pensons à la notification préalable des mouvements de troupes de grande envergure ainsi qu'à l'échange d'observateurs à des manœuvres — n'auraient peut-être pas une grande importance sur le plan militaire, mais elles joueraient le rôle de pierre de touche de la volonté politique.

Il faudra bien cependant que les questions militaires fondamentales et très complexes qui se posent soient examinées quelque part, c'est-à-dire dans une autre enceinte et en même temps que les grandes questions politiques, parce que l'avènement d'une véritable stabilité et d'une véritable sécurité en Europe est difficilement concevable sans une réduction de l'affrontement militaire. Comment pourrions-nous être certains que des crises comme celles que provoquèrent l'ultimatum de l'U.R.S.S. à propos de Berlin ou l'invasion de la Tchécoslovaquie, appartiennent au passé alors que le Pacte de Varsovie maintient en place un potentiel militaire plus impressionnant que celui de 1961 ou de 1967 ? Quels que soient les progrès déjà réalisés en Europe sur la voie de la détente, ils n'ont eu assurément aucun effet visible sur le dispositif militaire de

anean, has shown a gradual but distinct shift in favour of the East. We will do well to probe the reasons behind this apparent contradiction — and serious discussion of our proposal for mutual and balanced force reductions in Central Europe will provide opportunity for such probing. In exploring possible avenues leading towards a military détente, we may learn whether political détente is to last. This is why allied governments have insisted on parallelism between the discussion of the political and military aspects of security. Soviet acceptance of this parallelism has been a major success of western diplomacy. Of course talks on mutual and balanced force reductions will be highly complex and will outlast, probably by years, any European security conference. I expect, however, that allied governments will be able to gauge the intentions of the Warsaw Pact countries already in the exploratory phases of MBFR talks.

Last week, Belgium, Canada, the Federal Republic of Germany, Luxembourg, the Netherlands, the United Kingdom and the United States proposed to the GDR, Hungary, Poland, Czechoslovakia and the Soviet Union, to begin exploratory talks on MBFR on the 31st January, in a place still to be agreed through diplomatic channels. Denmark, Greece, Italy, Norway and Turkey have confirmed their intention to be represented in these talks.

Let me assure you that allied governments proceed to MBFR explorations well prepared and with a clear understanding of the problems and the risks involved.

We realise that our defensive capabilities are today already near the minimum. We agree that MBFR must result in undiminished security and must maintain the credibility of NATO's strategic doctrine of forward defence and flexible response. We know that this aim cannot be attained by force reductions alone, but that these reductions must be accompanied by collateral measures designed to diminish the risk of mis-

understanding and miscalculation; to enhance stability and mutual confidence; to increase warning time; to limit reinforcement capabilities; and to ensure compliance with the obligations of any MBFR agreement. We are equally aware that MBFR cannot be one big leap forward in arms control or disarmament in Central Europe; but rather that any withdrawal or reduction of forces should be approached step-by-step in a carefully controlled process maintaining undiminished security at each of these stages.

Since allied governments are about to embark on the discussion of MBFR, common sense dictates that any unilateral withdrawal of forces or cuts in defence budgets should be avoided, since it would seriously weaken, if not completely destroy, their bargaining position.

I now return from my excursion into MBFR to the European security conference.

Important as questions of political and military security are, western governments — and I assume the governments of neutral and non-aligned countries also — would not want preoccupation with security to detract attention from another essential area of discussion, namely freer human contacts and the broader dissemination of information, which we have come to call "freer movement". The countries of the Alliance practise government by the people and for the people. We owe it to the common man in West and East that he should directly participate in, and benefit from, a process of rapprochement and co-operation in Europe. Unless the peoples of the States participating in a conference become fully and actively involved in this process, through an increase in human contacts across the frontiers and through new access to information and ideas, we would be holding a conference in an ivory tower. We look for constructive and non-polemical discussions of practical improvements in human coexistence which will benefit not only small minorities, such as bureaucrats, businessmen and scientists, but the ordinary man. Vague generalisations or declarations of principle having no direct effect for the people would not be sufficient. Further, it would be wrong to single out educational, scientific and cultural purposes as a special field for relaxation

l'U.R.S.S. Au contraire : au fil des années, la situation générale concernant le niveau des forces armées et les armements dans la région centrale de l'Europe, sans parler des flancs de l'Europe ni de l'Atlantique nord ou de la Méditerranée, s'est infléchi progressivement mais nettement en faveur de l'Est. Il sera bon que nous recherchions les causes de cette apparente contradiction et un examen sérieux de notre proposition de réductions des forces mutuelles et équilibrées dans la région centrale de l'Europe en fournira l'occasion. En étudiant les voies qui pourraient conduire à une détente sur le plan militaire, nous parviendrons peut-être à savoir si la détente politique est appelée à durer. C'est la raison pour laquelle les gouvernements alliés ont insisté pour qu'il y ait parallélisme entre l'examen des aspects politiques de la sécurité et celui de ses aspects militaires. L'acceptation par l'U.R.S.S. de ce parallélisme constitue pour la diplomatie occidentale un succès considérable. Naturellement, les conversations sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées seront extrêmement complexes et se prolongeront probablement des années après une conférence sur la sécurité en Europe. Je pense toutefois que les gouvernements alliés seront en mesure de juger des intentions des pays du Pacte de Varsovie dès le stade exploratoire des conversations sur les MBFR.

La semaine dernière, la Belgique, le Canada, la République Fédérale d'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis ont proposé à la R.D.A., à la Hongrie, à la Pologne, à la Tchécoslovaquie et à l'U.R.S.S. d'ouvrir des conversations exploratoires sur les MBFR le 31 janvier prochain, en un lieu à fixer par la voie diplomatique. Le Danemark, la Grèce, l'Italie, la Norvège et la Turquie ont confirmé leur intention d'être représentés à ces conversations.

Je puis vous donner l'assurance que les gouvernements alliés aborderont les conversations exploratoires sur les MBFR après s'y être soigneusement préparés et sans se dissimuler aucun des problèmes ni les risques en cause.

Nous sommes conscients du fait que notre potentiel défensif est déjà, à l'heure actuelle, voisin du minimum. Nous nous accordons à considérer que les MBFR doivent aboutir au maintien d'un même niveau de sécurité et doivent préserver la crédibilité de la doctrine stratégique O.T.A.N. de défense en avant et de riposte graduée. Nous savons que cet objectif ne saurait être atteint uniquement par des réductions de

forces, mais que ces réductions devront s'accompagner de mesures subsidiaires visant à réduire les risques de malentendus ou d'erreurs d'appréciation, à accroître la stabilité et la confiance mutuelle, à augmenter les délais d'alerte, à limiter les possibilités de renforcement et à garantir le respect des obligations découlant de tout accord sur des MBFR. Nous avons également conscience du fait que des MBFR ne pourront pas être un seul grand bond en avant vers le contrôle des armements ou le désarmement dans la région centrale de l'Europe, et qu'au contraire, tout retrait ou toute réduction de forces devraient être l'aboutissement d'un processus graduel, soigneusement contrôlé en maintenant un même niveau de sécurité dans chacune de ses phases.

Les gouvernements alliés étant sur le point de s'engager dans des discussions sur des MBFR, le bon sens exige qu'ils évitent tout retrait de forces unilatéral ou toute réduction unilatérale des budgets de défense, sous peine d'affaiblir gravement, sinon de réduire à néant, leur position de négociation.

Après cette digression sur les MBFR, j'en reviens à la conférence sur la sécurité en Europe.

Malgré toute l'importance des questions relatives à la sécurité politique et militaire, les gouvernements occidentaux — et aussi, je présume, ceux des pays neutres et non alignés — ne souhaiteraient pas que les problèmes de sécurité relèguent à l'arrière-plan une autre question essentielle, celle de la liberté des contacts humains et d'une plus large diffusion de l'information, que nous appelons « la libre circulation ». Les pays de l'Alliance sont gouvernés par le peuple et pour le peuple. Nous nous devons donc de faire en sorte qu'à l'Est comme à l'Ouest, le simple citoyen soit un participant et un bénéficiaire directs dans un processus de rapprochement et de coopération en Europe. Si les peuples des États qui prendraient part à une conférence ne devaient pas être pleinement et activement associés à ce processus, grâce à un développement des contacts humains par-delà les frontières et à un plus large accès aux informations et aux idées, nous tiendrions une conférence dans une véritable tour d'ivoire. Nous cherchons à discuter, de façon constructive et sans polémique, d'améliorations pratiques de la coexistence qui profitent non seulement à de petites minorités — bureaucrates, hommes d'affaires, hommes de science — mais aussi à l'homme de la rue. De vagues généralisations ou des déclarations de principe n'ayant aucun effet direct

of existing restrictions, because this would leave the wider problem unresolved. We also reject the imputation that western proposals of freer movement are an attempt to interfere in the internal affairs of other countries. If communist leaders in Eastern Europe do not consider the dissemination of their ideas in our countries as interference in our affairs, how can they oppose the free flow of ideas and information from West to East? We would wish to hear a convincing answer. And we would wish to see a peaceful competition of ideas to be carried out under agreed and common rules. I should think that these considerations will meet with particular understanding in this country. The basic treaty recently initialled by the Federal Government and the Government of the GDR is accompanied by certain obligations designed to ease human contacts within divided Germany. In living up to these obligations, the GDR could give an example of how East-West rapprochement may directly benefit the people.

Co-operation in the economic, scientific, technological and environmental fields will, of course, be a much less controversial item. In these areas, the countries of East and West already possess vast experience of dealing with each other and can be expected to take a positive attitude at a conference. For one thing, the East European States have a genuine and legitimate desire to gain increased access to western science and technology, for fear of falling behind in this vital aspect of development. For another, both sides have a very strong interest in promoting trade in a wide variety of raw materials and products, for example, natural gas sales on the Soviet side as against wheat, feed grains or machinery on our side. The conference may help to promote advances in these areas, or at least to identify obstacles to increased exchanges, for example the differences in economic and social structures of East and West, so that they may be eventually overcome. So we shall be going into the conference ready to propose a sizeable list of concrete measures in the economic, scientific, technological and environmental fields, which may lay the basis for conference resolutions to

be implemented later by individual countries and the European Economic Community.

Turning now to a point raised by the Soviet Union and its allies we are on notice that they may propose, at a security conference, the establishment of a permanent body of all States taking part. It is not yet exactly clear what the Warsaw Pact countries have in mind; nor can we yet know whether any of the results of a conference would justify the establishment of follow-up machinery. So we view the Soviet suggestion with scepticism and with a natural aversion to the creation of permanent international institutions whose purpose is only vaguely defined. And this attitude of reserve will be strengthened, should it turn out that the Soviet Union is trying to introduce thereby, through the back door, the concept of a pan-European collective security mechanism designed to undermine and eventually to destroy the Atlantic link.

In concluding, I would like to quote from a recent article in Pravda. "The NATO bosses", Mr. Vladimir Yermakov wrote on 26th October, "have not ceased and apparently do not intend to cease the intrigues aimed at poisoning the international atmosphere. For how else can one evaluate, for example, the brazen and provocative list of concessions which NATO supposedly intends to secure from the socialist countries during the all-European talks. In point of fact it is a question of attempting to interfere in the internal affairs of the socialist countries and of presenting them with conditions for the talks which are more like their direct sabotage. Some people in NATO are reckoning in vain on the illusory possibility of talking with the Soviet Union and the other States of the socialist community from positions of strength." End of quotation.

I shall be straightforward in my comments. NATO, because it is defensive in military terms, can well afford to be on the political offensive.

We are not in the first place or fundamentally concerned with what is called international atmosphere. Nothing is more ephemeral than atmosphere and political climates change fast, when not brought about by concrete achievements. We are, however, deeply concerned with

pour le peuple ne seraient pas suffisantes. En outre, il serait vain de considérer uniquement les domaines de l'enseignement, des sciences et de la culture comme se prêtant spécialement à un assouplissement des restrictions existantes, car le problème général resterait alors sans solution. Nous rejetons également l'affirmation selon laquelle les propositions occidentales concernant la libre circulation constituent une tentative d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Si les dirigeants communistes d'Europe orientale ne considèrent pas la diffusion de leurs idées dans nos pays comme une ingérence dans nos affaires, comment peuvent-ils être opposés à la libre circulation des idées et des informations occidentales dans les pays de l'Est ? Nous aimerions entendre sur ce point une réponse convaincante. Nous aimerions aussi voir se dérouler une compétition pacifique des idées, suivant des règles admises d'un commun accord. J'ai tout lieu de croire que ces considérations seront particulièrement bien comprises dans ce pays. Le Traité fondamental récemment paraphé par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la R.D.A. est assorti de certaines obligations destinées à faciliter les contacts humains à l'intérieur de l'Allemagne divisée. En se conformant à ces obligations, la R.D.A. pourrait montrer comment il est possible de faire bénéficier directement le peuple d'un rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

Il va de soi que la coopération dans les domaines économique, scientifique, technologique et dans celui de l'environnement fournira bien moins de matières à controverse. Dans ces secteurs, les pays de l'Est et de l'Ouest ont déjà une grande habitude de traiter l'un avec l'autre et l'on peut prévoir qu'ils adopteront une attitude positive lors d'une conférence. D'une part, les Etats d'Europe orientale ont le désir sincère et légitime d'avoir davantage accès aux sciences et aux techniques occidentales, de crainte de prendre du retard dans cet aspect primordial du développement. D'autre part, les deux camps ont très fortement intérêt à promouvoir leurs échanges dans toute une gamme de matières premières et de produits, par exemple les ventes de gaz naturel de l'U.R.S.S. en échange des ventes de blé, de céréales ou de machines de notre côté. La conférence pourra peut-être faire avancer les choses dans ces domaines, ou du moins définir les obstacles qui s'opposent au développement des échanges, par exemple les différences de structure économique et sociale entre l'Est et l'Ouest, de façon que ces obstacles puissent être finalement surmontés. En nous rendant à la conférence, nous serons donc prêts à proposer

dans les domaines économique, scientifique, technique, et dans celui de l'environnement, toute une liste de mesures concrètes qui pourront jeter les bases de résolutions de la conférence qui seront appliquées plus tard par les différents pays et par la Communauté Economique Européenne.

J'en viens maintenant à une question soulevée par l'U.R.S.S. et ses alliés : nous savons que ces pays pourraient proposer, lors d'une conférence de sécurité, la création d'un organisme permanent réunissant tous les Etats participants. Nous ne savons pas encore exactement ce que les pays du Pacte de Varsovie ont en tête, et il est encore impossible de dire si les résultats d'une conférence justifieront la mise en place d'un mécanisme d'exécution. C'est pourquoi nous accueillons la suggestion de l'U.R.S.S. avec scepticisme et répugnons instinctivement à créer des institutions internationales permanentes aux objectifs imprécis. Et notre réserve ne fera que s'accroître s'il s'avère que l'Union Soviétique cherche par ce biais à introduire subrepticement la notion d'un mécanisme paneuropéen de sécurité collective destiné à miner les liens atlantiques et finalement à les détruire.

Pour finir, je voudrais vous lire un extrait d'un article récemment publié par la *Pravda*. « Les patrons de l'O.T.A.N. », écrivait M. Vladimir Irmakov le 26 octobre, « n'ont pas renoncé et ne semblent pas vouloir renoncer aux intrigues qui visent à empoisonner l'atmosphère internationale. Car quelle autre interprétation pourrait-on donner, par exemple, à cette liste impudente et provocante de concessions que l'O.T.A.N. aurait, paraît-il, l'intention d'obtenir des pays socialistes au cours des conversations paneuropéennes ? En réalité, il s'agit d'un effort pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays socialistes et pour poser à ces pays, pour la tenue des conversations, des conditions qui ressemblent davantage à un sabotage pur et simple. Certains responsables de l'O.T.A.N. comptent à tort sur la possibilité illusoire de discuter avec l'U.R.S.S. et les autres Etats du camp socialiste à partir d'une position de force ». Fin de citation.

Je parlerai sans détours. L'O.T.A.N., en raison même de son rôle défensif sur le plan militaire, peut fort bien se permettre d'avoir l'offensive sur le plan politique.

Nous ne sommes pas intéressés avant tout ou fondamentalement par ce qu'on appelle l'atmosphère internationale. Rien n'est plus éphémère qu'une atmosphère et les climats politiques changent rapidement lorsqu'ils ne reposent pas sur du concret. Nous sommes, en revanche, pro-

the solution of those political issues which are at the roots of tension and instability. If we can start to clear them up, we shall at the same time greatly improve the international atmosphere.

We go to a security conference and to MBFR talks seeking our goals, just as we expect other countries to seek theirs. Negotiations mean give and take. To ask for concessions is neither brazen nor provocative, but sensible and legitimate.

Of course, we intend to negotiate as far as possible from a position of strength which is the best bargaining position, as the Soviet Union

knows so well, judging by its practices. Our strength is founded in allied solidarity. It is in our interest to be united and to be seen to be united.

We firmly hope that a period of rapprochement and stability in Europe is ahead of us. But we may not know for many years whether our hopes are justified. In the meanwhile, we cannot base our security simply on expectations. To tamper with the proven balance of power between East and West would be reckless and irresponsible. It is this balance which has maintained, and continues to maintain, our security and provides the firm basis on which alone we can promote détente.

Source : NATO Press Service.

75. Results of the general elections in the Netherlands

29th November 1972

	1972			1971			1967	
	Votes	%	Seats	Votes	%	Seats	%	Seats
Popular Catholic	1,304,974	17.7	27	1,380,539	21.9	35	26.51	42
Anti-Revolutionary	653,237	8.8	14	542,780	8.6	13	9.90	15
Christian Historical Union	354,291	4.8	7	398,987	6.3	10	8.15	12
Catholic	67,696	0.9	1	—	—	—	—	—
Liberal	1,067,325	14.4	22	653,092	10.3	16	10.74	17
1970 Social Democrat	304,625	4.1	6	336,282	5.3	8	—	—
Labour	2,021,473	27.4	43	1,552,276	24.6	39	23.55	37
1966 Democrat	306,787	4.2	6	427,720	6.8	11	4.46	7
Radical	354,356	4.8	7	115,937	1.8	2	—	—
Communist	329,973	4.5	7	246,299	3.9	6	3.61	5
State Calvinist	163,253	2.2	3	148,282	2.4	3	2.01	3
Protestant Conservative	131,212	1.8	2	101,721	1.6	2	0.86	1
Farmers	143,247	1.9	3	69,661	1.1	1	4.77	7
Pacifist Socialist	111,067	1.5	2	90,633	1.4	2	2.86	4
Others	77,327	1.0	—	—	3.9	2	2.58	—
Total	7,390,843	100	150	6,316,114	100	150	100	150
Population	13,269,563			13,108,305			12,508,860	

Source : (for 1972) *NRC-Handelsblad*, 30th November 1972 (WEU translation).

fondément soucieux d'arriver à une solution aux questions politiques qui sont à la racine de la tension et de l'instabilité. Si nous pouvons commencer à défricher ces questions, nous aurons du même coup grandement amélioré l'atmosphère internationale.

Nous allons à la conférence sur la sécurité et aux conversations sur les MBFR pour y atteindre nos buts, tout comme nous pensons que les autres pays voudront y atteindre les leurs. Négocier, c'est transiger. Demander des concessions, ce n'est donc pas de l'impudence ni de la provocation, c'est adopter une attitude sensée et légitime.

Naturellement, nous entendons négocier autant que possible à partir d'une position de force, la meilleure position de négociation qui soit,

comme l'U.R.S.S. le sait très bien si l'on en juge par ses pratiques. Notre force repose sur la solidarité des alliés. Nous avons intérêt à rester unis et à montrer que nous le sommes.

Nous espérons sincèrement qu'une période de rapprochement et de stabilité en Europe s'annonce. Mais il nous faudra peut-être patienter des années avant de savoir si nos espoirs étaient fondés. En attendant, nous ne pouvons pas fonder notre sécurité sur de simples espérances. Il serait téméraire et déraisonnable de jouer avec l'équilibre de puissance entre l'Est et l'Ouest qui a fait ses preuves. C'est à cet équilibre que nous avons dû et que nous devons toujours notre sécurité et c'est sur lui seul que nous pouvons promouvoir la détente sur des bases solides.

Source : Service de presse de l'O.T.A.N., Bruxelles.

75. Résultats des élections générales aux Pays-Bas

29 novembre 1972

Partis	1972			1971			1967	
	Votes	%	Sièges	Votes	%	Sièges	%	Sièges
Populaire catholique	1.304.974	17,7	27	1.380.539	21,9	35	26,51	42
Antirévolutionnaire	653.237	8,8	14	542.780	8,6	13	9,90	15
Chrétien historique	354.291	4,8	7	398.987	6,3	10	8,15	12
Catholiques	67.696	0,9	1	—	—	—	—	—
Libéraux	1.067.325	14,4	22	653.092	10,3	16	10,74	17
Démocrates socialistes 1970	304.625	4,1	6	336.282	5,3	8	—	—
Travailleurs	2.021.473	27,4	43	1.552.276	24,6	39	23,55	37
Démocrates 66	306.787	4,2	6	427.720	6,8	11	4,46	7
Radicaux	354.356	4,8	7	115.937	1,8	2	—	—
Communistes	329.973	4,5	7	246.299	3,9	6	3,61	5
Calviniste étatique	163.253	2,2	3	148.282	2,4	3	2,01	3
Conservateur protestant	131.212	1,8	2	101.721	1,6	2	0,86	1
Paysans	143.247	1,9	3	69.661	1,1	1	4,77	7
Socialiste pacifiste	111.067	1,5	2	90.633	1,4	2	2,86	4
Divers	77.327	1,0	—	—	3,9	2	2,58	—
Totaux	7.390.843	100	150	6.316.114	100	150	100	150
Population	13.269.563			13.108.305			12.508.860	

Source : (pour 1972) *NRC-Handelsblad*, 30 novembre 1972 (Traduction U.E.O.).

76. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels

5th December 1972

1. The Defence Ministers of the Eurogroup met at NATO headquarters in Brussels on 5th December 1972, under the Chairmanship of Minister Georg Leber (Germany).

2. Ministers exchanged views on current issues in the defence field, including national plans for the development and modernisation of force structures. They reviewed the effort of member countries to strengthen Alliance security, and underlined the importance they attach to its maintenance in the face of still-growing Warsaw Pact strength. They approved the attached statement (Annex A) on their plans for 1973, and noted in particular that these plans, like those implemented in 1971 and 1972, would provide a continuing enhancement of European defence effort, in contrast to the trend of the later 1960s, thus demonstrating their determination to sustain their defence obligations within the Alliance.

3. Ministers also reviewed the special additional European defence improvement programme initiated in December 1970, and noted with satisfaction that implementation of all elements is far advanced. As regards the special contribution of \$420 million, jointly financed by all Eurogroup countries, to provide aircraft shelters within the NATO infrastructure programme, work amounting to over \$270 million is already in hand, and much is already complete. Half of the additional C.130 transport aircraft have been delivered and the entire force will be operational in the latter part of 1973; almost all the improved base facilities for local forces on the northern flank are ready; deliveries of the additional CH.53 heavy-lift helicopters have begun; plans for the extra Jaguar close-support aircraft are on schedule; and the extra armoured reconnaissance regiment will be operationally ready in May 1973. All the C.160 tactical support aircraft being provided as intra-Alliance aid have now been delivered.

4. Ministers continued to pay special attention to co-operation in equipment procurement. They signed a joint declaration (Annex B) to confirm and emphasise their national commitment to the principles of collaboration endorsed in May 1972. They noted the progress made on the project areas previously designated for priority attention, and instructed national armaments directors to report further on these at their next meeting, so that Ministers could continue to keep them under their personal supervision.

5. Ministers reviewed continuing work towards further co-operation in training logistic support and military medical services. They also received a first report on studies for the harmonisation of long-term planning in the equipment field. They reaffirmed the importance they attach to progress in all these fields, within the wider framework of NATO co-operation.

6. Ministers agreed to review progress on all these matters at their next meeting in the spring of 1973.

7. Ministers noted with approval the publication, with the help of the NATO Information Service, of a report explaining the aims, work and achievements of the Eurogroup.

8. Minister Mario Tanassi (Italy) accepted the invitation of his colleagues to take the chair at their meetings in 1973.

ANNEX A

European force improvements in 1973

1. There is full agreement among member countries of the Eurogroup that Alliance security, and the prospects of successful negotiation towards genuine East/West détente, continue to require resolute and sustained defence effort by all NATO members in view of the unabated growth in the already formidable Warsaw Pact strength.

2. Against this background, the main thrust of European defence effort within the Alliance for 1973 will be, as in 1971 and 1972, the improvement of NATO-committed forces in line with

76. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles

5 décembre 1972

1. Les ministres de la défense de l'Eurogroupe se sont réunis le 5 décembre 1972 au siège de l'O.T.A.N. à Bruxelles sous la présidence du ministre Georg Leber (Allemagne).

2. Les ministres ont procédé à des échanges de vues sur les problèmes actuels dans le domaine de la défense, y compris sur les plans nationaux de développement et de modernisation des forces. Ils ont passé en revue l'effort déployé par les pays membres de l'O.T.A.N. pour renforcer la sécurité de l'Alliance et ont souligné l'importance qu'ils attachent à son maintien, face à l'accroissement constant des forces du Pacte de Varsovie. Ils ont approuvé la déclaration ci-jointe (Annexe A) relative à leurs plans pour 1973 et ont noté en particulier que ces plans, à l'instar de ceux qui ont été exécutés en 1971 et en 1972, assureraient l'amélioration continue de l'effort de défense européen, contrairement à la tendance enregistrée au cours des dernières années 1960 ; par là, ils démontrent leur détermination de remplir leurs obligations de défense au sein de l'Alliance.

3. Les ministres ont également examiné le programme européen spécial supplémentaire d'amélioration de la défense mis en œuvre en décembre 1970 et ont noté avec satisfaction que l'exécution de tous ces éléments est très avancée. En ce qui concerne la contribution spéciale de 420 millions de dollars financée en commun par tous les pays de l'Eurogroupe, en vue de réaliser la construction d'abris pour avions dans le cadre du programme d'infrastructure de l'O.T.A.N., des travaux s'élevant à un montant de plus de 270 millions de dollars sont déjà en cours et beaucoup a déjà été achevé. La moitié des avions de transport supplémentaires C-130 ont été livrés et la force totale sera opérationnelle dans la seconde partie de 1973 ; presque toutes les installations de base améliorées pour les forces locales du flanc nord sont prêtes ; la livraison des hélicoptères de transport lourd additionnels CH-53 a commencé ; les plans relatifs aux avions supplémentaires d'appui rapproché Jaguar se poursuivent conformément au calendrier et le régiment supplémentaire blindé de reconnaissance sera prêt sur le plan opérationnel en mai 1973. Tous les avions de soutien tactique C-160 prévus dans le cadre de l'aide entre les membres de l'Alliance ont été livrés.

4. Les ministres ont continué d'accorder une attention particulière à la coopération en matière d'acquisition d'équipements. Ils ont signé une déclaration commune (Annexe B) confirmant et soulignant l'engagement de leurs pays aux principes de collaboration approuvés en mai 1972. Ils ont noté les progrès réalisés dans les domaines de projet précédemment désignés comme devant faire l'objet d'une attention prioritaire et ont chargé les directeurs nationaux des armements de leur faire rapport à nouveau sur ces questions à leur prochaine réunion, de manière à ce que les ministres puissent continuer à les maintenir sous leur propre surveillance étroite.

5. Les ministres ont passé en revue les efforts que les pays continuent de déployer en vue de resserrer leur coopération dans le domaine de la formation, du soutien logistique et des services de santé militaires. Ils ont également eu communication d'un premier rapport sur les études destinées à assurer l'harmonisation des plans à long terme dans le domaine de l'équipement. Ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à des progrès dans tous ces domaines, dans le cadre plus large de la coopération O.T.A.N.

6. Les ministres sont convenus de faire le point de la situation sur toutes ces questions à leur prochaine réunion du printemps 1973.

7. Les ministres ont pris note avec approbation de la publication, par les soins du Service de l'information de l'O.T.A.N., d'un rapport expliquant les buts, les activités et les réalisations de l'Eurogroupe.

8. Le ministre Mario Tanassi (Italie) a accepté l'invitation de ses collègues à présider leurs réunions de 1973.

ANNEXE A

Améliorations de forces européennes en 1973

1. Les pays membres de l'Eurogroupe sont unanimes à estimer que la sécurité de l'Alliance et les chances d'une négociation fructueuse en vue d'une détente entre l'Est et l'Ouest continuent d'exiger de tous les membres de l'O.T.A.N. un effort de défense résolu et soutenu face à l'augmentation persistante de la puissance déjà redoutable du Pacte de Varsovie.

2. C'est pourquoi l'effort de défense européen au sein de l'Alliance en 1973 portera essentiellement, comme il l'a fait en 1971 et 1972, sur une amélioration des forces affectées à l'O.T.A.N.

NATO's "AD 70" studies. Since the initial AD 70 report was completed in December 1970, the Eurogroup countries have increasingly been shaping their ongoing defence programmes, where necessary, to concentrate on deficiencies in Alliance defence highlighted in the report. The positive results were demonstrated in the communiqué of the ministerial meeting of Eurogroup in December 1971. This clearly brought out that, quantitatively, the great bulk of the common NATO defence forces in the European theatre is contributed by the European member countries, and that they are steadily enhancing the quality of this contribution. This effort is undertaken to improve the effectiveness of collective defence, as a counterpart to the undiminished presence of United States and Canadian forces in Europe, which remains a crucial factor in maintaining the security of the Alliance as a whole.

3. Last December's communiqué gave details of the extensive Eurogroup measures in 1971 and 1972. The momentum will be maintained in 1973. The planned defence budgets of member countries are in total at least one-and-a-half billion dollars higher than in 1972. This is expected to be more than sufficient to allow for pay and price increases. There will therefore be in 1973, as in 1971 and 1972, a real improvement in European defence effort. Major new equipment to be brought into service by Eurogroup countries within the next year, in areas of capability identified by AD 70 as critical, includes the following examples :

Improvement of NATO's armour / anti-armour capability

387 main battle tanks
1,610 other armoured vehicles
205 anti-armour weapons, including missile launchers

Improvement of NATO's air capability

115 modern combat and maritime patrol aircraft
61 communications aircraft
18 heavy tactical transport aircraft
125 land-based helicopters

1,936 anti-aircraft guided missiles
930 anti-aircraft guns

Improvement of NATO's naval capability

3 destroyers/escorts
11 submarines (including two nuclear-powered)
4 minelayers/sweepers/hunters
6 patrol boats
7 vessels for amphibious operations (including one commando ship)
28 maritime helicopters.

4. Measures such as these will considerably improve the NATO contribution of Eurogroup members, but they fully recognise that much more remains to be done, by all members of the Alliance. They will continue to keep a special collective watch over the development of their own AD 70 effort.

ANNEX B

Declaration on principles of equipment collaboration

The Ministers of Defence of Belgium, Denmark, the Federal Republic of Germany, Greece, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Norway, Turkey and the United Kingdom,

Desiring to achieve a greater measure of collaboration in the procurement of defence equipment among European member States of the North Atlantic Alliance ; and

Anxious to make optimum use of their joint technological and economic resources,

On 23rd May 1972 adopted the principles of equipment collaboration set out in the annex herewith, as a basis for common action.

Ministers confirm their understanding that each will :

— act in compliance with these principles ;

dans le sens indiqué par des études O.T.A.N. AD 70. Depuis décembre 1970, date d'achèvement du premier rapport AD 70, les pays de l'Europe ont de plus en plus aménagé leur programme de défense en cours, là où c'était nécessaire, de manière à combler les insuffisances qui existaient dans la défense de l'Alliance et que ce rapport avait mises en lumière. Le communiqué de la réunion ministérielle de l'Europe de décembre 1971 témoigne des résultats positifs de leur action. Ce texte montre clairement en effet que ce sont les pays européens membres de l'O.T.A.N. qui fournissent, sur le plan quantitatif, la plus grande partie des forces de défense commune de l'Alliance et que la qualité de leur contribution ne cesse de s'améliorer. Cet effort a pour but d'améliorer l'efficacité de la défense collective en contrepartie du maintien en Europe de forces américaines et canadiennes de même importance qu'actuellement, présence qui demeure un élément essentiel de la sécurité de l'Alliance dans son ensemble.

3. Le communiqué de décembre dernier donnait des détails sur les importantes mesures prises par l'Europe en 1971 et 1972. L'élan sera maintenu en 1973. Au total, les budgets de défense prévus des pays membres seront supérieurs d'au moins un milliard et demi de dollars à ceux de 1972. On pense qu'une telle augmentation devrait suffire et au-delà à faire face aux hausses de salaires et de prix. L'année 1973 sera donc, comme l'année 1971 et 1972, marquée par une réelle amélioration de l'effort de défense des pays européens. De nouveaux matériels d'importance majeure seront mis en service par les pays de l'Europe au cours de l'année prochaine dans les domaines que l'étude AD 70 a qualifiés de critiques et qui sont notamment les suivants :

Amélioration du potentiel de l'O.T.A.N. en blindés et antiblindés

- 387 chars de bataille principaux
- 1.610 autres véhicules blindés
- 250 armes antichars, y compris les lance-missiles

Amélioration du potentiel aérien de l'O.T.A.N.

- 115 avions modernes de combat et de patrouille maritime
- 61 avions de liaison
- 18 avions lourds de transport tactique
- 125 hélicoptères basés à terre

- 1.936 missiles guidés de défense antiaérienne
- 930 canons antiaériens

Amélioration du potentiel naval de l'O.T.A.N.

- 3 destroyers/escorteurs
- 11 sous-marins (y compris deux sous-marins à propulsion nucléaire)
- 4 mouilleurs de mines/dragueurs de mines/chasseurs
- 6 vedettes rapides
- 7 bâtiments pour opérations amphibies (y compris un bâtiment de commando)
- 28 hélicoptères maritimes

4. Des mesures telles que celles-ci amélioreront considérablement la contribution des membres de l'Europe à l'O.T.A.N., mais ceux-ci reconnaissent pleinement qu'il reste encore beaucoup à faire, et cela par tous les membres de l'Alliance. Ils continueront de surveiller ensemble, avec une attention toute particulière, l'évolution de leurs propres efforts en vue de donner suite à l'étude AD 70.

ANNEXE B

Déclaration de principes sur la coopération en matière d'équipement

Les ministres de la défense de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, du Danemark, de la Grèce, de l'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Turquie,

Désireux de réaliser une collaboration plus complète dans l'acquisition de matériel de défense entre les Etats membres européens de l'Alliance de l'Atlantique nord,

Soucieux de faire le meilleur usage possible de leurs ressources communes dans le domaine technologique et économique,

Ont adopté le 23 mai 1972 les principes de collaboration en matière d'équipement, énoncés dans l'annexe ci-jointe, devant servir de base pour une action commune.

Les ministres confirment qu'ils sont d'accord pour que chacun d'entre eux :

— agisse en application de ces principes ;

- disseminate them within his national defence ministry and defence procurement organisation ;
- instruct all those of his staffs who have responsibility for national procurement planning to act in accordance with these principles.

P. Vanden Boeynants
Minister of National Defence,
Belgium

Kjeld Olesen
Minister of Defence,
Denmark

Georg Leber
Minister of Defence,
Federal Republic of Germany

Ph. Annino Cavalierato
Alternate Minister for Foreign Affairs
and acting for the Minister of National Defence,
Greece

Mario Tanassi
Minister of Defence,
Italy

Eugène Schaus
Vice-President of the Government and Minister
of Defence,
Luxembourg

H. J. de Koster
Minister of Defence,
The Netherlands

Johan Kleppe
Minister of Defence,
Norway

Mehmet Izmen
Minister of National Defence,
Turkey

Lord Carrington
Secretary of State for Defence,
United Kingdom

Source : NATO Press Service, Brussels.

77. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Brussels

8th December 1972

1. The North Atlantic Council met in Ministerial Session in Brussels on 7th and 8th December 1972. Foreign and Defence Ministers were present.

2. In reviewing events since their May meeting, Ministers noted with satisfaction the new progress in East-West relations. They observed that this progress flowed in large measure from initiatives taken by allied governments. They took the view that further significant improvements could be achieved during the coming year and indicated their readiness to press on with their efforts. They declared their resolve to bring about closer and more harmonious relationships, collectively and individually, among all peoples. They attached particular importance to freer movement of people, ideas and information.

3. Ministers were convinced that the objectives so far reached would not have been realised without the strength and cohesion of the Alliance. They expressed their determination, particularly in view of the continued strengthening of the Warsaw Pact military forces, to maintain the defensive capability of the Alliance. A healthy and strong Alliance is an indispensable condition for promoting stability and for achieving the aim of a just and lasting peace in Europe.

4. Ministers discussed the important developments concerning Germany which have taken place since their May meeting. They welcomed the initialling of the treaty on the basis of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic on 8th November 1972 and the statement of the Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany that it is envisaged that this treaty will be signed on 21st December 1972 and thereafter will be submitted to the legislative bodies of the Federal Republic of Germany for approval. They took note of the statement of the Federal Foreign Minister that after the ratification of this treaty and after the domestic preconditions have been fulfilled the two German States will submit their applications for membership of the United Nations to be considered simultaneously by the competent organs of the world organisation. Ministers took note of the

- les répande au sein de son ministère de la défense nationale et de son organisation chargée de l'acquisition de matériel de défense ;
- donne ses instructions aux membres de son service assumant des responsabilités dans la planification des achats nationaux, d'agir conformément à ces principes.

Georg Leber

Ministre de la défense,
République Fédérale d'Allemagne

P. Vanden Boeynants

Ministre de la défense nationale,
Belgique

Kjeld Obsen

Ministre de la défense,
Danemark

Ph. Annino Cavalierato

Ministre suppléant des affaires étrangères,
agissant pour le ministre de la défense nationale,
Grèce

Mario Tanassi

Vice-président du Conseil des Ministres
et Ministre de la Défense,
Italie

Eugène Schaus

Vice-président du gouvernement
et Ministre de la force publique,
Luxembourg

H. J. de Koster

Ministre de la défense,
Pays-Bas

Johan Kleppe

Ministre de la défense,
Norvège

Lord Carrington

Secrétaire d'Etat à la défense,
Royaume-Uni

Mehmet Izmen

Ministre de la défense nationale,
Turquie

77. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles

8 décembre 1972

1. Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles, les 7 et 8 décembre 1972, avec la participation des ministres des affaires étrangères et de la défense.

2. Ayant passé en revue les événements survenus depuis leur réunion du mois de mai, les ministres ont pris note avec satisfaction des nouveaux progrès intervenus dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Ils ont constaté que ces progrès découlaient dans une large mesure des initiatives prises par les gouvernements alliés. Ils ont estimé que des améliorations nouvelles et significatives pourraient être acquises au cours de l'année prochaine et se sont déclarés prêts à poursuivre leurs efforts à cette fin. Ils se sont déclarés résolus à établir des relations plus étroites et plus harmonieuses, sur le plan collectif et individuel, entre tous les peuples. Ils attachent une importance particulière à la libre circulation des personnes, des idées et des informations.

3. Les ministres sont convaincus que les objectifs atteints jusqu'ici ne l'auraient pas été sans la force et la cohésion de l'Alliance. Ils se sont déclarés déterminés, en raison notamment du renforcement continu des forces armées du Pacte de Varsovie, à maintenir le potentiel défensif de l'Alliance. Une alliance saine et forte est indispensable si l'on veut assurer la stabilité et parvenir à une paix juste et durable en Europe.

4. Les ministres ont discuté les importants événements survenus en ce qui concerne l'Allemagne depuis leur réunion de mai. Ils se sont félicités du paraphe, le 8 novembre 1972, du traité sur les bases des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande et de la déclaration du ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne ainsi que du fait qu'il est envisagé de signer ce traité le 21 décembre 1972 et de le soumettre ensuite à l'approbation des organes législatifs de la République Fédérale d'Allemagne. Ils ont pris note de la déclaration du ministre fédéral des affaires étrangères selon laquelle, après ratification de ce traité, et après que les conditions d'ordre interne auront été remplies, les deux Etats allemands déposeront leur demande d'admission aux Nations Unies en vue d'un examen simultané par les organes compétents de l'organisation mondiale. Les ministres

declaration of the four powers of 9th November 1972. In this declaration the four powers recorded their agreement that they will support the applications for membership in the United Nations when submitted by the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic, and affirm in this connection that this membership shall in no way affect the rights and responsibilities of the four powers and the corresponding, related quadripartite agreements, decisions, and practices. As regards the relations between France, the United Kingdom, the United States and the Federal Republic of Germany, Ministers noted that this declaration does not affect in any way the convention on relations between the three powers and the Federal Republic of Germany and related conventions and documents of 26th May 1952 in the version of 23rd October 1954.

5. On the basis of these developments, individual member governments might wish to enter into negotiations with the German Democratic Republic with a view to establishing bilateral relations. In this connection Ministers reaffirmed the solidarity of the Alliance partners in questions concerning Germany, maintained since entry of the Federal Republic of Germany into the Alliance. The member States of the Atlantic Alliance expressed their continuing support for the policy of the Federal Republic of Germany to work towards a state of peace in Europe in which the German people regains its unity through free self-determination. Accordingly, they will continue to take fully into account the special situation in Germany, which is characterised by the fact that the German people today lives in two States, that a freely agreed contractual peace settlement for Germany is still outstanding and that until such a settlement is achieved, the abovementioned rights and responsibilities of the four powers relating to Berlin and Germany as a whole will continue.

6. Ministers affirmed that their governments would work constructively to establish necessary agreements in the multilateral preparatory talks, which have just started in Helsinki. They recalled that the aim of their governments at these talks would be to ensure that their proposals were fully considered at a conference and to establish that enough common ground existed among the participants to warrant reasonable expectations that a conference would produce satisfactory results. They considered that there

should be agreement at these talks on the arrangements and guidelines necessary to enable such a conference to produce constructive and specific results. They noted that such results could be achieved only through the process of detailed and serious negotiation, without artificial time limits.

7. Ministers confirmed that it is the goal of their governments to increase the security of all Europe through negotiations concerning such questions as principles guiding relations between the participants and through appropriate measures, including military ones, aimed at strengthening confidence and increasing stability so as to contribute to the process of reducing the dangers of military confrontation; to improve co-operation in all fields; to bring about closer, more open and freer relationships between all people in Europe; to stimulate a wider flow of information and of ideas.

8. The Ministers representing countries which participate in NATO's integrated defence programme noted with approval that the Governments of Belgium, Canada, the Federal Republic of Germany, Luxembourg, the Netherlands, United Kingdom, United States, Denmark, Greece, Italy, Norway and Turkey have proposed that the Governments of Czechoslovakia, the German Democratic Republic, Hungary, Poland and the Soviet Union join them in exploratory talks beginning on 31st January 1973 on the question of mutual and balanced force reductions in Central Europe. These Ministers recalled that this proposal accorded with past allied initiatives and noted some indication of eastern readiness to begin such talks at the time proposed. Ministers hoped that these talks would make it possible to commence negotiations on this subject in the autumn of 1973. They noted that such a programme implied that talks on both mutual and balanced force reductions and on a conference on security and co-operation in Europe would be going on in the same general period of time.

9. While considering it inappropriate to establish formal and specific links, these Ministers reaffirmed their view that progress in each set

ont pris note de la déclaration des quatre puissances en date du 9 novembre 1972. Dans cette déclaration, celles-ci ont marqué leur accord pour soutenir les candidatures de la République Fédérale d'Allemagne et de la République Démocratique Allemande comme membres des Nations Unies quand elles seront présentées et déclarent, en liaison avec ce qui précède, que cette admission n'affectera en aucune façon les droits et responsabilités des quatre puissances ni les accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants qui s'y rattachent. En ce qui concerne les relations entre la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la République Fédérale d'Allemagne, les ministres ont pris connaissance du fait que cette déclaration n'affecte en aucune façon la convention sur les relations entre les trois puissances et la République Fédérale d'Allemagne, ni les conventions et documents rattachés en date du 26 mai 1952 amendés le 23 octobre 1954.

5. Sur la base de ces événements, les différents gouvernements examineront la possibilité d'engager des négociations avec la République Démocratique Allemande en vue d'établir des relations bilatérales. A cet égard, les ministres ont confirmé la solidarité que les membres de l'Alliance ont maintenue, depuis que la République Fédérale d'Allemagne est devenue membre de l'Alliance, sur les questions qui concernent l'Allemagne. Les Etats membres de l'Alliance atlantique ont indiqué qu'ils soutenaient toujours la politique de la République fédérale visant à instaurer en Europe un état de paix dans lequel le peuple allemand recouvre son unité par une libre autodétermination. Ils continueront en conséquence à tenir pleinement compte de la situation particulière en Allemagne, caractérisée par le fait que le peuple allemand vit actuellement dans deux Etats, qu'il n'y a pas encore de règlement de paix librement conclu pour l'Allemagne et que, jusqu'à la conclusion d'un tel règlement, les quatre puissances conservent leurs droits et responsabilités ci-dessus mentionnés en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble.

6. Les ministres ont affirmé que leurs gouvernements s'emploieront de façon constructive à établir les accords nécessaires au cours des pourparlers multilatéraux préparatoires, qui viennent de s'ouvrir à Helsinki. Ils ont rappelé que le but de leurs gouvernements à ces pourparlers était de s'assurer que leurs propositions fassent l'objet d'un examen approfondi à une conférence et qu'il existe entre les participants un degré d'entente suffisant pour fonder un espoir raisonnable d'aboutir à des résultats satisfaisants au cours

d'une conférence. Ils ont estimé qu'au cours des pourparlers, il conviendrait d'arrêter les dispositions et les directives nécessaires pour qu'une telle conférence puisse aboutir à des résultats constructifs et spécifiques. Ils ont noté qu'il ne serait possible d'obtenir de tels résultats que par un processus de négociations détaillées et sérieuses, ne comportant pas de dates limites arbitraires.

7. Les ministres ont confirmé que leurs gouvernements se proposent pour objectif d'accroître la sécurité dans toute l'Europe grâce à des négociations concernant des questions comme les principes régissant les relations entre les participants et grâce à des mesures appropriées, y compris celles du domaine militaire, visant à renforcer la confiance et à accroître la stabilité afin de contribuer au processus de réduction des risques d'affrontement militaire ; d'améliorer la coopération dans tous les domaines ; d'instaurer des relations plus proches, plus ouvertes et plus libres entre tous les peuples vivant en Europe, ainsi qu'une circulation plus large des informations et des idées.

8. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont noté avec satisfaction que les gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, du Danemark, de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège et de la Turquie ont proposé aux gouvernements de la Tchécoslovaquie, de la République Démocratique Allemande, de la Hongrie, de la Pologne et de l'Union Soviétique de se joindre à eux pour entamer le 31 janvier 1973 des conversations exploratoires sur la question de réductions mutuelles et équilibrées de forces dans la région centrale de l'Europe. Ces ministres ont rappelé que cette proposition correspondait à des initiatives antérieures des alliés et ont relevé certaines indications selon lesquelles les pays de l'Est étaient prêts à entamer ces conversations à la date proposée. Ces ministres ont exprimé l'espoir que ces conversations rendraient possible l'ouverture de négociations sur cette question à l'automne de 1973. Ils ont observé qu'un tel programme impliquait que les conversations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces et celles qui concernent une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se dérouleraient au cours de la même période.

9. Tout en considérant qu'il serait inopportun d'établir des liens formels et spécifiques, ces ministres ont réaffirmé qu'à leur avis, les pro-

of the different negotiations would have a favourable effect on the others. None of them should be isolated from the general nature of the relations prevailing between the States concerned.

10. These Ministers took note of a report on guidelines for the conduct of the exploratory talks on mutual and balanced force reductions by the allied countries involved, as well as of the work carried out in preparation for eventual negotiations. The Council in Permanent Session will continue consultations on all questions of objectives, policy and strategy pursued by allied countries in these talks.

11. Recalling the declaration of the Council in Rome in May 1970, these Ministers confirmed their position that mutual and balanced force reductions in Central Europe should not operate to the military disadvantage of any side and should enhance stability and security in Europe as a whole. Their position is based on the conviction that the security of the Alliance is indivisible and that reductions in Central Europe should not diminish security in other areas.

12. Ministers expressed the hope that the SALT two negotiations between the United States and the Union of Soviet Socialist Republics would achieve success. They considered that there should be renewed efforts in all fields of disarmament and arms control.

13. Ministers agreed that on all these questions the close and regular consultations which they have held so far and which have proved their value would continue.

14. Ministers took note of a new report on the situation in the Mediterranean prepared on their instructions by the Council in Permanent Session. Continuing instability in this region, which could endanger the security of the member countries, remains a cause for concern. Ministers instructed the Council in Permanent Session to continue keeping a close watch on developments and to report to them at their next meeting.

15. Ministers noted the progress achieved by the CCMS especially in such areas as combating oil pollution of the seas, disaster assistance, safety of motor vehicles, health care, waste water treatment, urban transportation, and also the

recent signing of a memorandum of understanding by six member nations on low-pollution automobile engine development.

16. Ministers took note of the report by the Conference of National Armaments Directors and of the views expressed on this paper by the Defence Ministers. Like the Defence Ministers, they welcomed the efforts being made to reduce duplication and waste of resources in the development and production of armaments. They instructed the Council in Permanent Session to make the necessary arrangements regarding the actions to be taken on it and invited armaments directors to make suggestions for more effective co-operation.

17. Ministers of the countries participating in NATO's integrated defence programme met as the Defence Planning Committee and reviewed the military situation in the NATO area. They noted with concern that despite the political developments described above, the Soviet Union and her allies seem determined to maintain and indeed increase their military capability which in both scale and nature appears to be greatly in excess of that required for purely defensive purposes; and that they continue to devote immense resources to the improvement and modernisation of their land, air and naval forces confronting NATO. These Ministers stressed that NATO's requirements for defence are related directly to the reality of the military capabilities possessed by the Warsaw Pact.

18. These Ministers again gave attention to the growing Soviet maritime capability and in particular to the increase of Soviet naval activities in the Atlantic and Mediterranean which has taken place in recent years. They also considered the political and military implications of these activities and the measures being taken to counter them.

19. These Ministers emphasised the close relationship between the collective defence policy of NATO on the one hand and actual or potential developments in the international field on the other. They agreed that any unilateral reduction of effort on the part of the Alliance would reduce the credibility of realistic deterrence and erode the stable balance of forces without which no

grès enregistrés dans chacune des différentes négociations auront un effet favorable dans les autres. Aucune d'elles ne devrait se situer en dehors du caractère général des relations entre les Etats intéressés.

10. Ces ministres ont pris note d'un rapport sur les directives concernant la conduite des conversations exploratoires sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces par les pays alliés intéressés, ainsi que des travaux effectués pour préparer des négociations ultérieures. Le Conseil en session permanente poursuivra ses consultations sur toutes les questions concernant les objectifs, la politique et la stratégie poursuivis par les pays alliés dans ces entretiens.

11. Rappelant la déclaration adoptée par le Conseil à Rome en mai 1970, ces ministres ont confirmé leur position selon laquelle les réductions mutuelles et équilibrées de forces dans la région centrale de l'Europe ne doivent entraîner aucun désavantage militaire pour l'un ou l'autre camp et doivent accroître la stabilité et la sécurité dans toute l'Europe. Leur position repose sur la conviction que la sécurité de l'Alliance est indivisible et que des réductions opérées dans la région centrale de l'Europe ne doivent pas nuire à la sécurité d'autres régions.

12. Les ministres ont exprimé l'espoir que les négociations SALT II entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques obtiendront des résultats pleinement satisfaisants. Ils ont estimé que des efforts renouvelés devraient être déployés dans tous les domaines du désarmement et du contrôle des armements.

13. Les ministres sont convenus que, sur l'ensemble de ces questions, les consultations étroites et régulières qu'ils ont tenues jusqu'à présent et qui ont fait leurs preuves seraient poursuivies.

14. Les ministres ont pris note d'un nouveau rapport sur la situation en Méditerranée préparé suivant leurs directives par le Conseil permanent. La persistance de l'instabilité dans cette région reste une cause de préoccupation, car elle pourrait avoir des conséquences dangereuses pour la sécurité des pays membres. Les ministres ont prié le Conseil permanent de continuer à suivre de près l'évolution de la situation et de leur faire rapport à ce sujet lors de leur prochaine réunion.

15. Les ministres ont pris note des progrès accomplis par le C.D.S.M., notamment dans les domaines comme la lutte contre la pollution des mers par les hydrocarbures, l'organisation des secours en cas de catastrophes naturelles, la sécu-

rité des véhicules à moteur, les soins médicaux, le traitement des eaux usées, les transports urbains et aussi la signature récente par six pays membres d'un mémorandum sur la mise au point d'un moteur d'automobile à faible pollution.

16. Les ministres ont pris connaissance du rapport de la Conférence des directeurs nationaux de l'armement ainsi que des avis formulés sur ce rapport par les ministres de la défense. Ils ont chargé le Conseil en session permanente de prendre toutes dispositions sur la suite qu'il conviendra de lui donner. Comme les ministres de la défense, ils se sont félicités des efforts entrepris en vue de réduire les doubles emplois et les gaspillages de ressources dans le développement et la production d'armements. Ils ont invité les directeurs des armements à faire des suggestions tendant à mettre en œuvre une coopération plus efficace.

17. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. se sont réunis en Comité des plans de défense et ont fait le point de la situation militaire dans la zone de l'O.T.A.N. Ils ont noté avec inquiétude qu'en dépit des développements politiques évoqués ci-dessus, l'Union Soviétique et ses alliés semblent décidés à maintenir, et même à accroître, un potentiel militaire qui, par son ampleur et sa nature, paraît dépasser largement toute exigence strictement défensive et continuent de consacrer d'immenses ressources à l'amélioration et à la modernisation de leurs forces terrestres, aériennes et navales qui font face à l'O.T.A.N. Ces ministres ont souligné que les besoins de l'O.T.A.N. en matière de défense ne peuvent être dissociés de la réalité des moyens militaires du Pacte de Varsovie.

18. Ces ministres ont, cette fois encore, porté leur attention sur l'accroissement du potentiel maritime soviétique et en particulier sur l'intensification, ces dernières années, des activités navales soviétiques dans l'Atlantique et la Méditerranée. Ils ont également examiné les implications politiques et militaires de ces activités, ainsi que les mesures actuellement prises pour y faire face.

19. Ces ministres ont mis l'accent sur le rapport étroit qui existe entre, d'une part, la politique de défense collective de l'O.T.A.N. et, d'autre part, les développements présents ou potentiels dans le domaine international. Ils ont estimé que toute réduction unilatérale de l'effort de l'Alliance réduirait la crédibilité d'une dissuasion réaliste et le stable équilibre de forces sans lequel aucun

satisfactory security arrangements can be negotiated. It was agreed that negotiations, in order to be successful, must proceed from a position of effective partnership and strength.

20. Accordingly these Ministers again endorsed the principle that the overall military capability of NATO should not be reduced except as part of a pattern of mutual force reductions balanced in scope and timing. In this context, they welcomed the reaffirmation by the United States that, given a similar approach by other countries of the Alliance, the United States would maintain and improve its forces in Europe and not reduce them unless there is reciprocal action by the other side.

21. In the light of the considerations outlined earlier, these Ministers took note of the force commitment undertaken by each member nation for the year 1973, and adopted a five-year NATO force plan for the years 1973-1977. In doing so they emphasised the need to enhance the quality and effectiveness of national force contributions within the context of the total force concept, particularly through the implementation of the improvements recommended in the special report on Alliance defence problems for the 1970s. They reviewed progress reported to date, and identified those areas in which such improvements are still most urgently required. In this connection they acknowledged the need to allocate more resources for the modernisation and re-equipment of NATO forces.

22. These Ministers received from the Chairman of the Eurogroup an account of the Group's continuing work in order to reinforce the collective contribution of its members to Alliance

defence. They welcomed progress made, particularly towards fuller co-operation in equipment procurement.

23. These Ministers, recognising the success of the NATO common infrastructure programme in providing physical facilities fundamental to the Alliance's deterrent and defensive effectiveness, agreed to the continuation of the infrastructure programme during 1975-79 as an essential element of the NATO defence effort.

24. Finally these Ministers noted with approval that the NATO Air Defence Ground Environment project (NADGE) would be virtually completed by the end of this year thus providing NATO, for the first time, with a fully integrated semi-automatic air defence system stretching from North Norway to the eastern boundaries of Turkey.

25. The Defence Ministers comprising the Nuclear Defence Affairs Committee (Belgium, Canada, Denmark, Federal Republic of Germany, Greece, Italy, the Netherlands, Norway, Portugal, Turkey, the United Kingdom and the United States) also met to review the work of the Nuclear Planning Group during the past year and its plans for future activity.

26. The next meeting of the Defence Planning Committee at ministerial level will take place in Brussels on 7th June 1973.

27. The next Ministerial Session of the North Atlantic Council will be held in Copenhagen on 14th and 15th June 1973.

Source : NATO press communiqué M2(72)14.

78. New German Government

15th December 1972

Mr. Willy Brandt (SPD)

Chancellor

Ministers

MM. Walter Scheel (FDP)

Vice-Chancellor and Foreign Affairs

Hans-Dietrich Genscher (FDP)

Interior

Gerhard Jahn (SPD)

Justice

arrangement de sécurité satisfaisant ne peut être négocié. Ils ont également jugé que de telles négociations, pour aboutir au succès, doivent être menées dans un esprit de réelle association et à partir d'une position de force effective.

20. Dès lors, ces ministres ont répété leur attachement au principe selon lequel le potentiel militaire global de l'O.T.A.N. ne devrait pas être réduit, sauf dans le cadre de réductions mutuelles de forces, équilibrées en importance et dans le temps. A cet égard, ils ont entendu avec satisfaction les Etats-Unis réaffirmer que, si les autres pays de l'Alliance adoptent une attitude analogue, ils maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe et ne les réduiront pas à moins que des mesures réciproques ne soient prises par l'autre partie.

21. A la lumière des considérations exposées aux paragraphes précédents, ces ministres ont pris note des engagements de forces souscrits par les divers pays membres pour l'année 1973 et ont adopté un plan de forces O.T.A.N. pour les cinq années 1973-1977. Ce faisant, ils ont souligné la nécessité d'accroître la qualité et l'efficacité des forces nationales mises à la disposition de l'Alliance dans le contexte d'une force globale, notamment par la mise en œuvre des améliorations recommandées dans le rapport spécial sur les problèmes de défense de l'Alliance pour les années 1970. Ils ont passé en revue les progrès déjà signalés à ce titre et ont déterminé les domaines dans lesquels des améliorations sont encore requises d'urgence. A ce propos, ils ont reconnu la nécessité d'affecter davantage de ressources à la modernisation et au rééquipement des forces O.T.A.N.

22. Ces ministres ont reçu du président de l'Eurogroupe un compte rendu des travaux que celui-ci poursuit afin de renforcer la contribution collective de ses membres à la défense de l'Alliance.

Ils se sont félicités des progrès accomplis, en particulier dans le sens d'une meilleure collaboration dans l'acquisition d'équipement.

23. Ces ministres, constatant que le programme d'infrastructure commune de l'O.T.A.N. a permis de réaliser les installations matérielles indispensables pour assurer l'efficacité des moyens de dissuasion et de défense de l'Alliance, ont marqué leur accord sur la continuation du programme d'infrastructure durant la période 1975-1979, en tant qu'élément essentiel de l'effort de défense de l'O.T.A.N.

24. Enfin, ces ministres ont noté avec satisfaction que la réalisation du projet NADGE (Infrastructure électronique de la défense aérienne de l'O.T.A.N.) sera pratiquement achevée à la fin de l'année, assurant ainsi à l'O.T.A.N., pour la première fois, un système de défense aérienne semi-automatique entièrement intégré, s'étendant de la Norvège septentrionale aux frontières orientales de la Turquie.

25. Les ministres de la défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, République Fédérale d'Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis) se sont également réunis pour passer en revue le travail accompli par le Groupe des plans nucléaires au cours de l'année écoulée, ainsi que le programme de ses activités futures.

26. La prochaine réunion du Comité des plans de défense en session ministérielle se tiendra à Bruxelles le 7 juin 1973.

27. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord se tiendra à Copenhague les 14 et 15 juin 1973.

Source : Communiqué de presse O.T.A.N. M2(72)14.

78. Composition du nouveau gouvernement allemand

15 décembre 1972

M. Willy Brandt (SPD)

Chancelier

Ministres

MM. Walter Scheel (FDP)

Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères

Hans-Dietrich Genscher (FDP)

Intérieur

Gerhard Jahn (SPD)

Justice

MM. Helmut Schmidt (SPD) ²	Finance
Hans Friderichs (FDP) ¹	Economic Affairs
Josef Ertl (FDP)	Food, Agriculture and Forestry
Walter Arendt (SPD)	Labour and Social Affairs
Georg Leber (SPD)	Defence
Mrs. Katharina Focke (SPD) ¹	Youth, Family and Health
MM. Lauritz Lauritzen (SPD) ²	Transport
Hans-Jochen Vogel (SPD) ¹	Regional Planning, Building and Town Planning
Egon Franke (SPD)	Internal German Relations
Horst Ehmke (SPD) ²	Research, Technology, Post and Telecommunications
Klaus von Dohnanyi (SPD) ²	Education and Science
Erhard Eppler (SPD)	Economic Co-operation
Egon Bahr (SDP) ¹	Without Portfolio
Werner Maihofer (FDP) ¹	

1. New member of the government.
2. Member of the outgoing government with a new post.

Source: Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung, No. 168, 15th December 1972 (WEU translation).

Le Monde, 16th December 1972 (WEU translation).

79. Resolution adopted at the Ministerial Meeting of the European Space Conference, Brussels

20th December 1972

The European Space Conference agrees :

1. A new organisation is to be formed out of ELDO and ESRO (European Space Agency), if possible by 1st January 1974.
2. It shall be the aim to integrate the European national space programmes into a European space programme as far and as fast as reasonably possible.
3. The European Space Conference gives general approval for the following projects to be carried out and managed within a common European framework :
 - post-Apollo (sortie lab);
 - the French launcher proposal, whereby Europa III is being dropped.

The question of participation and financial contributions will be decided later by each country.

4. There should be a rationalisation of the various satellite programmes, including GTS, on the understanding that the agreement of 1971 in ESRO is not being questioned.

Source: European Space Conference document CSE/CM (Dec.72)8.

80. Communiqué issued after the American-Soviet strategic arms limitation talks (SALT), Geneva

21st December 1972

The United States-USSR negotiations on limiting strategic arms continued from 21st November 1972 to 21st December 1972.

The United States Delegation was headed by the Director of the United States Arms Control and Disarmament Agency, Gerard Smith. Members of the Delegation Philip J. Farley,

MM. Helmut Schmidt (SPD) ²	Finances
Hans Friderichs (FDP) ¹	Economie
Josef Ertl (FDP)	Ravitaillement, agriculture et forêts
Walter Arendt (SPD)	Travail et affaires sociales
Georg Leber (SPD)	Défense
Mme Katharina Focke (SPD) ¹	Jeunesse, famille et santé publique
MM. Lauritz Lauritzen (SPD) ²	Transports
Hans-Jochen Vogel (SPD) ¹	Aménagement du territoire, construction et urbanisme
Egon Franke (SPD)	Relations intra-allemandes
Horst Ehmke (SPD) ²	Recherche, technologie, postes et télécommunications
Klaus von Dohnanyi (SPD) ²	Education et sciences
Erhard Eppler (SPD)	Coopération économique
Egon Bahr (SPD) ¹	Sans portefeuille, chargés de missions spéciales
Werner Maihofer (FDP) ¹	

1. Nouveaux membres du gouvernement.

2. Membres du précédent cabinet dont les attributions ont été modifiées.

Source : *Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung*, n° 168, 16 décembre 1972 (Traduction U.E.O.).

Le Monde, 16 décembre 1972.

79. Résolution adoptée lors de la réunion ministérielle de la Conférence Spatiale Européenne à Bruxelles

20 décembre 1972

La Conférence Spatiale Européenne décide :

1. Une nouvelle organisation (Agence Spatiale Européenne) sera créée par fusion du C.E.R.S. et du C.E.C.L.E.S., si possible le 1^{er} janvier 1974.
2. Une intégration des programmes spatiaux nationaux européens, aussi poussée et aussi rapide qu'il est raisonnablement possible, sera recherchée pour former un programme spatial européen.
3. La Conférence Spatiale Européenne donne son accord de principe pour que les projets suivants soient entrepris, poursuivis et gérés dans un cadre européen commun :
 - post-Apollo (laboratoire de sortie) ;
 - proposition française de réalisation d'un lanceur, entraînant l'abandon d'Europa III.

La participation et le mode de financement seront réglés ultérieurement par chaque pays.

4. Les divers programmes de satellites, y compris GTS, devront être rationalisés, étant entendu que l'accord intervenu en 1971 au C.E.R.S. n'est pas remis en cause.

Source : Document de la Conférence Spatiale Européenne CSE/CM (déc. 72)8, 20 décembre 1972.

80. Communiqué publié à l'issue des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT) à Genève

21 décembre 1972

Les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques se sont déroulées du 21 novembre 1972 au 21 décembre 1972.

La délégation américaine était dirigée par M. Gerard Smith, Directeur de l'Agence américaine du contrôle des armes et du désarmement. MM. Philip J. Farley, Paul Nitze, Harold Brown

Paul Nitze, Harold Brown and Royal Allison participated in the negotiations.

The USSR Delegation was headed by Deputy Minister for Foreign Affairs of the USSR V.S. Semenov. Members of the Delegation K.S. Trusov, P.S. Pleshakov, A.N. Shchukin and O.A. Grinevsky participated in the negotiations.

The delegations were accompanied by advisers and experts.

In accordance with the agreement reached by May 1972 to continue active United States-Soviet negotiations on the limitation of strategic offensive arms, the delegations engaged in further consideration of the issues relating to achieving an agreement on more complete measures limiting strategic offensive arms.

During the course of these preliminary discussions a wide range of questions relating to this subject was considered. The discussion was useful for both sides in preparing for further negotiations next year. An understanding was reached on the general range of questions which will be the subject of further United States-Soviet discussions.

During the negotiations, a memorandum of understanding establishing a standing consultative commission pursuant to Article 13 of the treaty between the United States and the USSR on the limitation of anti-ballistic missile systems was agreed and signed.

The two sides express their appreciation to the Government of Switzerland for creating favourable conditions for holding the negotiations and for the hospitality which was extended to them.

Agreement was reached that negotiations between the United States Delegation and the USSR Delegation will be resumed on 27th February 1973 in Geneva.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 247, 22nd December 1972.

81. Memorandum of understanding between the United States and the Soviet Union on the strategic arms limitation talks (SALT), Geneva

21st December 1972

I

The Government of the United States of America and the Government of the Union of

Soviet Socialist Republics hereby establish a standing consultative commission.

II

The standing consultative commission shall promote the objectives and implementation of the provisions of the treaty between the United States and the USSR on the limitation of anti-ballistic missile systems of 26th May 1972, the interim agreement between the United States and the USSR on certain measures with respect to the limitation of strategic offensive arms of 26th May 1972 and the agreement on measures to reduce the risk of outbreak of nuclear war between the United States and the USSR of 30th September 1971 and shall exercise its competence in accordance with the provisions of Article 13 of said treaty, Article 6 of said interim agreement and Article 7 of said agreement on measures.

III

Each government shall be represented on the standing consultative commission by a commissioner and a deputy commissioner, assisted by such staff as it deems necessary.

IV

The standing consultative commission shall hold periodic sessions on dates mutually agreed by the commissioners but no less than two times per year. Sessions shall also be convened as soon as possible, following reasonable notice, at the request of either commissioner.

V

The standing consultative commission shall establish and approve regulations governing procedures and other relevant matters and may amend them as it deems appropriate.

VI

The standing consultative commission will meet in Geneva. It may also meet at such other places as may be agreed.

Done in Geneva, on 21st December 1972 in two copies, each in the English and Russian languages, both texts being equally authentic.

Source : Wireless File of the United States Embassy Paris, No. 247, 22nd December 1972.

et Royal Allison, membres de la délégation, prenaient part aux négociations.

La délégation soviétique avait à sa tête M. V. S. Semionov, Ministre délégué des affaires étrangères de l'Union Soviétique. MM. K.S. Trusov, P. S. Plechakov, A. N. Chtchukin et O. A. Grinevsky, membres de la délégation, participaient aux négociations.

Les délégations étaient accompagnées de conseillers et d'experts.

Conformément à l'accord conclu en mai 1972 en vue de poursuivre activement les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques offensifs, les délégations ont entrepris un examen plus approfondi des questions relatives à la mise au point d'un accord prévoyant des mesures plus complètes en matière de limitation des armements stratégiques offensifs.

Au cours de ces conversations préparatoires, on a passé en revue toutes les questions ayant trait à ce sujet. Cette conversation a aidé les deux parties dans la préparation de nouvelles négociations qui auront lieu l'an prochain. Un accord est intervenu en ce qui concerne l'ensemble des questions qui feront l'objet des futures négociations américano-soviétiques.

Lors des négociations, il a été approuvé et signé un protocole d'accord créant une commission consultative permanente en vertu de l'article XIII du traité américano-soviétique sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques.

Les deux parties remercient le gouvernement suisse d'avoir créé les conditions favorables au déroulement des négociations et lui sont reconnaissantes de l'hospitalité qui leur a été offerte.

Il a été convenu que les négociations entre les délégations américaine et soviétique reprendraient le 27 février 1973 à Genève.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

81. Protocole d'accord relatif aux négociations sur la limitation des armements stratégiques (SALT) signé entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Genève

21 décembre 1972

I

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le gouvernement de l'Union des Républiques

Socialistes Soviétiques instituent par les présentes une commission consultative permanente.

II

La commission consultative permanente a pour tâche de réaliser les objectifs et de mettre en application les dispositions du traité américano-soviétique, en date du 26 mai 1972, sur la limitation des systèmes de missiles anti-balistiques, de la convention provisoire américano-soviétique du 26 mai 1972 sur certaines mesures relatives à la limitation des armements stratégiques offensifs, et de l'accord du 30 septembre 1971 concernant des mesures tendant à diminuer le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., et elle exerce sa compétence conformément aux dispositions de l'article XIII dudit traité, de l'article VI de ladite convention provisoire, et de l'article 7 dudit accord relatif aux mesures précitées.

III

Chaque gouvernement est représenté à la commission consultative permanente par un commissaire et un commissaire suppléant assistés par le personnel qu'elle juge indispensable.

IV

La commission consultative permanente se réunira périodiquement à des dates fixées d'un commun accord par les commissaires, deux fois l'an au moins. Des réunions auront lieu également dès que possible, moyennant un préavis raisonnable, à la demande de l'un ou l'autre commissaire.

V

La commission consultative permanente établira et adoptera le règlement intérieur et autres questions du même ordre, et elle pourra les modifier lorsqu'elle le jugera opportun.

VI

La commission consultative permanente se réunira à Genève. Elle peut également se réunir en d'autres lieux selon ce qui sera convenu.

Fait à Genève, le 21 décembre 1972, en deux exemplaires, chacun en langues anglaise et russe, les deux textes faisant également foi.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

PRINTED IN FRANCE


STRASBOURG